BIBLIOTECA · DEL · DUQUE · DE · OSUNA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE.

TOME I. PARTIE I.

HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE,

OU L'ON TRAITE

De l'Origine et du Progrès, de la Decadence & du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François; Du goût & du génie des uns & des autres pour les Letres en chaque siécle; De leurs anciennes Ecoles; De l'établissement des Universités en France; Des principaux Colleges; Des Academies des Sciences & des Belles Letres; Des meilleures Bibliothéques anciennes & modernes; des plus célebres Imprimeries; & de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois & des François qui s'y sont fait quelque réputation; Le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits; Des Remarques historiques & critiques sur les principaux Ouvrages; Le dénombrement des differentes Editions: Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

Par des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur.

TOME I. PARTIE I.

Qui comprend les tems qui ont précedé la Naissance de Jesus-Christ, & les trois premiers Siécles de l'Eglise.

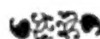

A PARIS,

Rue S. Jacques, Quay des Augustins,

Chez

Osmont, à l'Olivier,
Huart l'aîné, à la Justice,
Clousier, à l'Ecu de France,
Hourdel,
David le jeune, à l'Esperance,
Chaubert, à la Renommée,
& Gissey, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

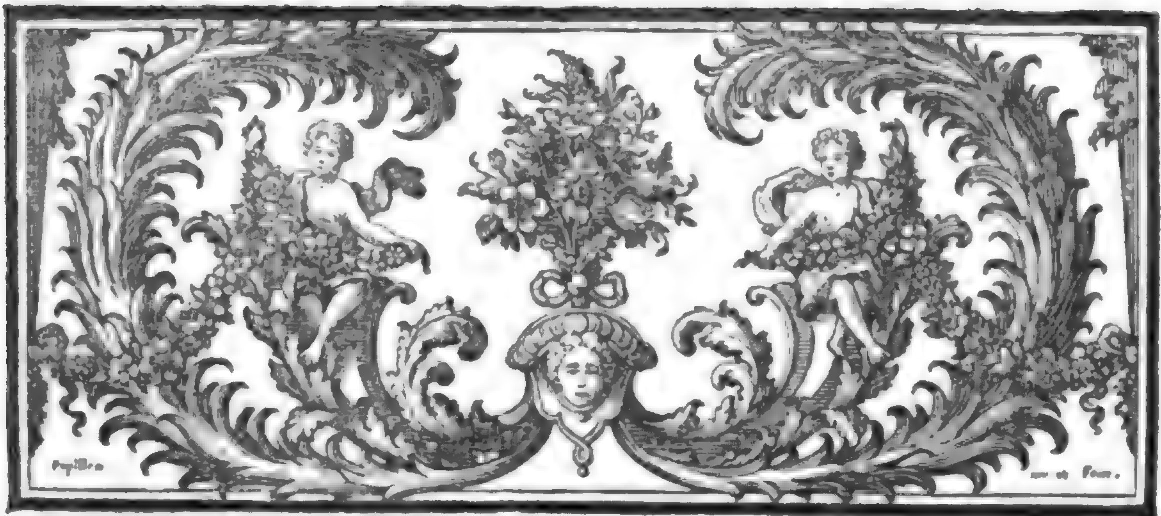

PRÉFACE

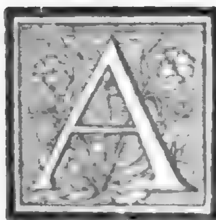

NNONCER au Public une Hiſtoire Literaire de la France, c'eſt lui faire eſperer la partie la plus noble, la plus utile, la plus curieuſe, & en même-tems la plus ample & la plus difficile à traiter de toute l'hiſtoire de nôtre Nation. C'eſt-là le double point de vûë que préſente ce deſſein, à quiconque entreprend de l'enviſager.

Les Anciens ont poſé pour principe, que la connoiſſance des letres eſt le fondement de toutes les vertus. C'eſt dans les écoles en effet, ajoûte un Moderne, que l'on puiſe la pureté de la foi à l'égard de la religion, la regularité des mœurs par raport à la Morale, la tranquillité & la fidelité publique en ce qui concerne le bien de l'Etat, l'honnêteté & la politeſſe pour ce qui regarde la vie civile. Eſt-il donc rien de plus intereſſant & de plus digne de piquer la curioſité, que de ſavoir ce qui s'eſt paſſé au ſujet des letres & des écoles, & de connoître les grands

Ovid. pont. l. 1| el. 7 | l. 2. el. 9| Pan. B. p. 151.

Joli, eccl. pr.

a

Hommes, qui ont travaillé à soûtenir les unes & les autres?

Polyb. l. 1. n. 1. L'histoire en général, au sentiment de Polybe, est le moïen le plus propre & le plus efficace pour former les hommes aux grandes choses. L'Histoire Literaire en particulier ne merite-t-elle pas à plus juste titre le même éloge; puisque c'est par les letres que l'on se dispose à figurer dans quelque état que ce puisse être? Elle ne se borne pas, cette partie de l'histoire, à faire connoître l'exterieur des personnes. Elle va encore plus loin; & pénétrant jusqu'à leurs pensées & à leurs sentimens, elle expose leur esprit au grand jour, & en fait, pour ainsi dire, un bien public: *ingenia hominum rem publicam facit.*

A considerer sous cette premiere face le dessein que nous annonçons, il paroît étrange que de tant de beaux esprits, la plûpart célebres Ecrivains, qui ont fait l'ornement de la France au dernier siécle, & qui y ont brillé & brillent encore aujourd'hui, aucun [1] n'ait fait usage de ses talens pour traiter un sujet si digne de ses veilles & de ses travaux. En vain jusqu'ici deux de nos Auteurs de la fin du XVI siécle, ont fraïé la voïe à une si généreuse entreprise. En vain plusieurs autres dans les deux siécles qui ont suivi, ont tâché de défricher quelques parties de ce vaste champ. En vain l'on a vu plusieurs nations étrangeres, beaucoup moins studieuses que la nôtre, se faire une gloire de recueillir en un corps de Bibliothéque tous les Auteurs qu'elles ont donnés à la République des Letres. Tous ces exemples étrangers & domestiques n'ont point encore piqué efficacement l'émulation de nos François, pour

1. A la verité le P. Labbe Jesuite & le P. Louis-Jacob Carme, deux Ecrivains infatigables, firent en leur tems quelques tentatives pour exécuter ce dessein. Mais leur projet est demeuré en idée, & n'a point eu de succès. Il en a été de même de celui d'un autre Ecrivain plus moderne.

les porter à la même chose en faveur de leur Nation, la plus savante de l'Europe.

On ne peut leur disputer l'honneur de l'invention des Journaux Literaires, qui ont servi de modéle à ce grand nombre de copies, que l'on a vu éclorre dans la suite chez les étrangers nos voisins. On étoit en droit d'attendre également de leur habileté & de leur amour pour la patrie, qu'ils donnassent une Histoire Literaire de leur nation, qui eût répondu à la gloire qu'elle s'est acquise dans les letres, & qui eût pu servir de modele à ceux des étrangers qui auroient voulu écrire pour leur païs sur la même matiere. Il est aisé de préjuger ce qu'ils eussent fait sur un sujet aussi riche, par l'heureux succès qu'ont eu ceux qui ont traité nôtre histoire en général.

S'il est permis de rechercher les raisons qui ont retenu nos plumes Françoises, & les ont empêché de se prêter au dessein d'une Histoire Literaire, il ne s'en présente point de plus naturelle, que le travail immense qu'il impose nécessairement à ceux qui voudroient le tenter. Les épines qu'on y a découvertes en le considérant de ce côté-là, ont fait disparoître les attraits qu'il cachoit de l'autre côté. La vaste étenduë de la matiere qu'il offre à traiter, les soins, les peines, les fatigues pour la préparer, la difficulté de réussir à épuiser un sujet si fécond & à en lier ensemble toutes les differentes parties avec une justesse convenable: tout cela sans doute a rebuté les esprits les plus laborieux & les plus entreprenans, quoique passionnés d'ailleurs pour la gloire de leur patrie.

Quel travail en effet pour parcourir tous les âges, y déterrer & recueillir tous les Ecrivains que nôtre France a produits! Le XVII siécle seul avec les commencemens du XVIII, est un Ocean où l'on se perd.

Quelles recherches, & par conséquent quelles peines, quelles fatigues pour entrer dans le détail de ce prodigieux nombre d'écrits qu'ils ont laissés à la posterité, en faire la critique, en marquer les principaux caracteres, en indiquer les differentes éditions! Quel est l'esprit, quelque courageux qu'il puisse être, qui ne se sente pas effraïé à l'entrée d'une si vaste carriere? Ce n'est pourtant pas encore tout.

Il faut de plus remonter jusqu'aux premiers habitans du païs dont on écrit l'histoire, & se transporter dans ces tems d'obscurité, où à peine trouve-t'on quelque lumiere qui puisse éclairer les pas, pour y découvrir ce qui s'y est passé par raport au sujet que l'on traite. Il faut s'instruire quelles y ont été leurs dispositions pour les letres, quels soins ils ont pris pour les cultiver, quels moïens ils ont emploïés pour les relever de leur chûte, lorsqu'elles sont tombées dans une triste décadence. Il faut encore rechercher en chaque tems les Inventeurs des beaux Arts, & ne pas negliger de faire connoître le succès qu'ont eu leurs ingenieuses inventions. 'Ces particularités entrent comme les précedentes dans le dessein d'une Histoire Literaire.

Voss. nat. art. l. 2. c. 14. § 8-10.

Un autre travail, qui n'est peut-être pas moins pénible que celui dont nous venons de donner une legere idée, est l'aplication & les soins qu'il faut aporter, pour lier tellement ensemble tous ces faits détachés, & établir entre eux une telle harmonie, qu'ils ne fassent qu'un tout uniforme & comme naturel. „'Ce „ n'est pas un petit travail, dit Pline l'Historien en une „ ocasion presque semblable, que d'entreprendre de re„ donner la nouveauté à ce qui est déja vieilli, d'autori„ ser ce qui est nouveau, de rendre son lustre à ce qui „ n'est plus d'usage, d'éclaircir ce qui est obscur, d'ac„ créditer ce qui est ou décrié ou douteux, de donner

Plin. hist. l. 1. p. 6.

à chaque chose un air naturel, & de ne rien représen- »
ter que conformément à sa propre nature." Ce sont- »
là des loix indispensables pour un Historien, qui se propose de plaire & d'instruire tout à la fois ; & quiconque entreprend d'écrire l'Histoire Literaire, n'en est pas plus dispensé qu'un autre.

Mais à quoi tend tout ce détail ? Sans doute à autoriser ceux qui pourront nous acuser de temerité de nous porter à entreprendre un dessein, auquel tant d'habiles gens n'ont pas osé toucher. Nous avouons sans peine qu'une telle entreprise est de beaucoup au-dessus de nos talens ; & c'est encore plus par justice que par humilité, que nous n'osons nous flater d'une heureuse exécution.

Une noble ardeur, qui nous a saisis, & inspiré le desir de faire quelque chose pour l'utilité de l'Eglise & de l'Etat, ce qui est du devoir d'un Chrétien & d'un bon Citoïen, nous a élevé au-dessus de nous-mêmes, en nous faisant oublier nôtre foiblesse. L'amour pour la gloire de la nation nous a persuadé comme possible, ce que nous tenterions pour contribuer à la faire paroître dans un nouveau jour, & l'a emporté sur la persuasion de nôtre propre incapacité. De si louables motifs nous ont fait surmonter, ou si l'on veut, ont dérobé à nos yeux toutes les difficultés qu'un si vaste dessein présente de lui-même. Entierement livrés à leur attrait, nous n'avons pensé qu'à les suivre, & moins songé à plaire par nôtre entreprise, qu'à nous rendre utiles. En pareil cas un Ancien nous garantit, que c'est déja un juste sujet d'éloge que de tenter un grand dessein, quand même on demeureroit au-dessous de l'entreprise. *Itaque etiam non assequutis, voluisse, abunde pulcrum atque magnificum est.* Heureux, je ne dis pas, si nôtre zéle nous attire les louanges du public, mais

Plin. ibid.

s'il suffit seulement pour justifier nos tentatives! Encore plus heureux, si Dieu versant sur nôtre travail une abondante benediction, il a l'avantage de plaire, autant qu'il nous paroît devoir être utile!

Déja sur ce que nous venons de dire, on a pû apercevoir presque tout le plan de nôtre dessein. Il y a cinq ans que nous en donnâmes quelque idée au public, dans un projet qui fut imprimé avec le titre & un petit essai de l'ouvrage. Les bornes que nous nous étions prescrites alors, ne nous permirent pas d'entrer dans un grand détail. Mais voici le lieu de nous étendre davantage.

Nous nous proposons de menager aux François l'agrément d'avoir un recueil complet des Ecrivains, qu'eux & les Gaulois leurs prédecesseurs, avec qui ils n'ont fait dans la suite qu'un même peuple, ont donnés à la Republique des Letres. Tous ceux de la nation, dont on a connoissance, & qui ont laissé quelque monument de literature, y trouveront place, tant ceux dont les écrits sont perdus, que ceux dont les ouvrages nous restent, en quelque langue & sur quelque sujet qu'ils aient écrit. Il nous a même paru que nôtre dessein demandoit d'y comprendre aussi les gens de letres, qui à cela près qu'ils n'ont point fait, que l'on sache, usage de leur plume, n'ont pas laissé ou d'exceller dans les sciences, ou de briller dans le monde savant. C'est un honneur dont nous ne croïons pas pouvoir les priver sans une espece d'injustice, particulierement pour les tems les plus reculés, où tout nous paroît précieux sur cette matiere. On ne doit pas toutefois s'attendre que nous en usions de même dans les siécles suivans, à compter depuis le VI, à moins que d'autres raisons ne nous y déterminent.

Aux Ecrivains Gaulois ou François de nation l'on

doit ſelon l'avis de gens habiles, joindre ceux qui ont paſſé un tems conſiderable dans nos Gaules, ſur tout lors qu'ils y ont fini leurs jours. N'importe qu'ils y aïent été attachés à quelques Egliſes, comme S. Irenée de Lyon, Pomere Abbé à Arles, Fortunat de Poitiers, Prudence de Troïes, & tant d'autres. En ce cas ils nous apartienent par le droit de leurs ſieges, comme ils apartienent à leur propre patrie par le droit de leur naiſſance. Il ſuffit qu'ils aïent illuſtré quelqu'une ou de nos villes ou de nos provinces, ſoit pour y avoir enſeigné les belles letres ou l'éloquence, ſoit pour y avoir publié quelques-uns de leurs ouvrages. Sur ce principe on verra paroître entre nos Ecrivains l'Orateur Lactance au IV ſiécle, & quelques autres dans les âges ſuivans. Liberté néanmoins dont nous n'uſerons qu'avec un ſage ménagement, & en rendant juſtice aux divers païs qui ont donné naiſſance à ces grands hommes.

A l'égard de ceux qui n'ont fait que ſe montrer un certain tems dans les Gaules, ſans s'y être habitués, comme S. Athanaſe, S. Jerôme, le Medecin Oribaſe au IV ſiécle, & une infinité d'autres aux ſiécles ſuivans, nous nous contenterons d'indiquer en ſon lieu le perſonnage qu'ils y ont fait, & n'en dirons rien au-delà. Peut-être viendra-t'il à quelqu'un en penſée, que comme la Croix du Maine a joint aux Ecrivains de nôtre Nation les étrangers qui ont écrit en nôtre langue, nous devrions ſuivre le même plan. Mais outre que la langue Françoiſe eſt aujourd'hui trop répanduë dans les autres Etats, & qu'il ſeroit trop difficile de connoître & encore plus de recueillir tout ce qu'on y a publié en cette langue, on pourroit croire qu'en mêlant ainſi les étrangers avec nos François, nous voudrions nous enrichir des dépouilles d'autrui.

Ici ſe préſente une difficulté importante, qu'il eſt néceſſaire d'éclaircir avant que de paſſer outre. Quelle étenduë doit-on donner à nôtre France, & doit-on lui donner la même en tous les tems? Il eſt certain que ſes limites n'ont pas toûjours été les mêmes. Tantôt elles ont été plus reſſerrées, qu'elles ne le ſont aujourd'hui; & tantôt elles ont été pouſſées plus loin ſuivant les conquêtes de nos Rois. Sous Clovis I elles n'étoient pas les mêmes que ſous Charlemagne; & ſous celui-ci elles étoient tout autres que ſous Louis VII ou François I. Il en a été de même à proportion ſous divers autres regnes.

D'abord on s'aperçoit ſans peine que cette difficulté ne regarde point les tems les plus reculés, lorſque nos Gaules iſolées formoient un Etat ſéparé de tous les autres, & n'étoient pas encore paſſées ſous une domination étrangere. Elle ne tombe point non plus ſur les tems auxquels, après avoir été ſubjuguées par les Romains, elles firent une province de leur vaſte Empire. En ces premiers âges on doit ſans nulle difficulté leur laiſſer toute l'étenduë qu'elles avoient alors: c'eſt-à-dire depuis les Pyrenées & les Alpes d'une part, le Rhin & l'Ocean de l'autre. Le point de la difficulté roule uniquement ſur les ſiécles poſterieurs, lorſque les Gaules ont été érigées en Monarchie par les François, qui s'en rendirent les maîtres dès le V ſiécle.

Sur cette difficulté, comme ſur toutes les autres, nous avons eu une attention particuliere de conſulter les Savans, afin de nous regler ſur leurs lumieres. Preſque tous ont été d'avis, qu'il faut conſerver à nôtre Monarchie juſqu'au IX ſiécle, la même étenduë de païs qu'avoient anciennement les Gaules. Leur raiſon eſt que les parties, qui en furent démembrées ſous nos Rois de la premiere race, y furent réunies ſous Charlemagne,

Charlemagne, qui étendit encore beaucoup plus loin les limites de l'Empire François. Comme les choses se mantinrent à peu près dans la même situation sous Louis le Debônnaire & Charles le Chauve, nous continuerons de considerer la France dans toute cette vaste étenduë de païs. Quelquefois nous passerons même le Rhin, pour aller chercher les Ecrivains qui sont nés au-delà sujets de nos Rois. Mais depuis la fin du IX siécle, nous abandonnons aux Allemans le Diocèse entier de Treves avec les Métropoles de Cologne, de Maïence & leurs Evêchés suffragans. Par la même raison nous laissons depuis la même époque les Diocèses de Basle, d'Iverdun, d'Avenches ou de Lausane. Cependant comme Strasbourg est revenu à la France à differentes fois, & qu'il lui apartient encore aujourd'hui, l'on juge que nous ne devons point l'en démembrer.

De cette difficulté ainsi éclaircie nous retombons dans une autre, qui n'est pas moins considérable. Quel égard aurons-nous pour tous ces païs, qui ont été autrefois de la dépendance de nos Rois, & qui forment aujourd'hui les Archevêchés d'Utrecht & de Malines? Depuis l'époque marquée les comprendrons-nous sous la Monarchie Françoise & jusqu'à quel tems? Après une meure déliberation il nous a semblé que le parti le plus conforme à la justice exige qu'on les y comprene, au moins jusqu'au tems que les François les perdirent après le commencement du XIV siécle. Il nous a paru aussi que nous devions observer la même chose à l'égard de Liege, qui y est enclavé, quoique suffragant de Cologne.

Dans la suite nous bornerons la France de ces côtés là par les païs compris aujourd'hui sous les Métropoles de Reims, de Cambrai & les trois Evêchés de

Metz, Toul & Verdun. De ſorte que nous conſidererons dans cet ouvrage la Lorraine comme faiſant partie de la France, dont elle l'eſt effectivement pour l'Eccleſiaſtique. On nous a conſeillé d'en uſer de même, quoique pour d'autres raiſons, par raport à la Savoïe. On eſt même d'avis que nous y comprenions auſſi la ville de Geneve, quoique depuis aſſez longtems elle faſſe une République à part. On nous donne pour raiſon qu'outre qu'elle a fait autrefois partie de la France, elle n'eſt preſque peuplée que de François refugiés.

Du reſte nous enviſagerons toûjours la Monarchie ſous toute l'étenduë, que lui donnent aujourd'hui les païs de ſa dépendance. Il pourra toutefois nous arriver d'imiter en certaines ocaſions les Geographes, qui dans la deſcription qu'ils font des païs, repréſentent ordinairement quelque partie des frontieres qui les limitent. En ce cas qui arrivera rarement, on aura d'autant moins de peine à nous pardonner, que leur exemple nous autoriſe davantage.

Quelques-uns en très-petit nombre auroient voulu, que ſans entrer dans l'embaras de toutes ces diſtinctions, nous nous fuſſions reglés ſur la Gaule Chrétienne, & que nous euſſions envelopé dans nôtre deſſein tous les païs qu'elle embraſſe. Mais à quoi bon charger nôtre ouvrage, qui eſt conſacré à l'hiſtoire de la Literature Françoiſe, de tant d'Auteurs qui ne ſont François, ni de mœurs, ni de langue, ni de naiſſance? Nos propres richeſſes nous ſuffiſent, ſans que nous aions beſoin de nous parer de celles des autres.

Cette ſage & juſte diſpoſition ſera la regle critique & invariable que nous ſuivrons, pour donner place aux Ecrivains dans l'hiſtoire de nos Savans Gaulois ou François. Il n'y en paroîtra point, qui ne ſoit ou natif

ou originaire du païs dont nous venons de marquer les limites, ou au moins qui n'y ait été habitué.

Quelques ſoins au reſte que nous aions aporté, & quelques recherches que nous aions faites, pour tâcher de déterrer ces grands Hommes, on ne doit pas s'atendre à les trouver géneralement tous dans ce recueil. Ceux qu'il contient, ſur-tout pour les premiers tems, ne ſont ſans doute que la moindre partie de tous ceux qui ont illuſtré nos provinces. Une antiquité auſſi reculée, où preſque rien ne nous éclaire, en cache le plus grand nombre. Pour en avoir une connoiſſance entiere, il faudroit qu'en chaque ſiécle & en chaque principale ville de nos Gaules il ſe fût ſucceſſivement trouvé des perſonnes ſtudieuſes & intelligentes, qui euſſent fait pour chaque claſſe d'hommes de letres ce que fit Auſone en ſon tems à l'égard des Profeſſeurs des belles letres à Bourdeaux.

Il n'y a point eu à héſiter ſur l'ordre que l'on doit ſuivre dans un ouvrage de cette nature. Le chronologique eſt inconteſtablement préferable à tout autre. Nôtre Hiſtoire ſera donc diviſée par ſiécles, & commencera en reprenant les choſes dès la ſource, par les tems qui ont précedé la naiſſance de J. C. Les Ecrivains de chaque ſiécle tiendront leur rang ſelon la date de leur mort, ou lorſqu'on l'ignorera, ſuivant l'époque de leurs dernieres actions, ou du tems auquel ils ont fleuri.

Deux choſes principales ſont l'objet des Lecteurs dans une Hiſtoire Literaire, & doivent par conſequent faire le ſujet particulier de l'atention de celui qui entreprend de l'écrire : la connoiſſance des Ecrivains & la notion de leurs ouvrages. Auſſi ce ſont les points capitaux que nous nous propoſons de diſcuter. Pour y proceder avec plus de methode & moins de confu-

ſion, lorſque la matiere eſt de longue halaine, nou avons ſoin de la diviſer en deux ou pluſieurs articles ou paragraphes, à proportion de ſon étenduë.

Le premier eſt toûjours emploïé à raporter l'hiſtoire de la vie de l'Ecrivain; le ſecond à traiter de ſes écrits veritables & exiſtans, dont on marque l'ordre, la chronologie, le ſujet, l'ocaſion. Le troiſiéme article eſt deſtiné à faire connoître ſes écrits perdus; le quatriéme à diſcuter ſes écrits douteux; le cinquiéme à parler de ceux qu'on lui a ſupoſés. Sa doctrine, ſa maniere d'écrire & le jugement qu'on en a porté, ſont le ſujet du ſixiéme article. Enfin dans le ſeptiéme on fait le dénombrement des differentes éditions de ſes ouvrages, en marquant avec ſoin celles qui meritent la préference.

Dans la vie de nos Savans nous prenons à tâche de faire entrer tout ce qui nous a paru neceſſaire, pour faire connoître l'homme exterieur & l'homme interieur; évitant également de donner ou dans une prolixité ennuieuſe, ou dans une trop ſeche & trop aride préciſion. D'abord nous avions projetté d'imiter en cela la brieveté de quelques Bibliothecaires. Mais ſur une réfléxion plus ſerieuſe, que nos Lecteurs pour avoir une entiere connoiſſance des Ecrivains dont ils liroient l'hiſtoire, ſeroient obligés de recourir ailleurs, nous avons cru pour leur épargner cette peine, devoir nous étendre un peu davantage. C'eſt ce que nous faiſons ſur tout, lorſqu'il s'agit de faits qui ont raport à la literature. Quelquefois même à l'égard de ceux qui concernent la piété, nôtre cœur qui guidoit nôtre plume, a trahi nos premieres vûes. Nous n'écrivons pas, il eſt vrai, des vies de Saints. Mais grand nombre des Savans dont nous donnons l'hiſtoire, ont uni la ſainteté à la ſcience. Or ne les repréſenter que ſous ce der-

nier regard, ce ne ſeroit les faire connoître qu'à demi, & cacher le plus bel endroit de leur hiſtoire.

Peut-être en prendra-t-on ocaſion de juger que les portraits de nos Hommes de Letres ſont trop chargés. Si cela arrive, nous prions nos Lecteurs de ſe ſouvenir, que nous faiſons ici non le perſonnage d'Orateur, mais celui d'Hiſtorien. En cette qualité nous nous ſommes impoſé la loi de peindre les hommes dont nous ſommes obligés de parler, tels qu'ils ont été réellement, & non tels qu'on voudroit qu'ils fuſſent. Leur propre conduite nous fournit elle-même les couleurs de leurs portraits; & ce qu'elle nous préſente, eſt la regle & la meſure de ce que nous en diſons.

Sur ce principe, ennemis de toute partialité & dégagés de toute prévention, nous aurons une atention particuliere à rendre juſtice au merite de chaque Ecrivain, & de ne rien avancer ſur ſon compte qui ne nous paroiſſe ou exactement vrai, ou au moins apuié ſur des autorités dignes de créance. En faiſant connoître ſes bonnes qualités, ſans nous établir ſes Panegyriſtes, nous aurons ſoin de marquer auſſi ſes défauts, ſans nous ériger en Cenſeurs. Il y a en effet preſque autant d'inſtruction à tirer des uns que des autres. „ Un portrait flaté n'eſt point reſſemblant. Tels ſont d'ordinaire les panegyriques, où l'on fait paroître un homme louable en ne relevant que ſes bonnes qualités. Artifice groſſier qui revolte les gens ſenſés, & leur fait faire plus d'atention ſur les défauts qu'on leur cache avec tant de ſoin. C'eſt une eſpece de menſonge que de ne dire ainſi la verité qu'à demi. Perſonne n'eſt obligé d'écrire l'hiſtoire; mais quiconque l'entreprend, s'engage à dire la verité toute entiere... Que ſi quelquefois il paroît cenſurer les perſonnes dont il parle, c'eſt la faute des coupables, & non de l'Hiſtorien". Fleu. diſc. 4. n: 13.

Dac. poët. d'Arist. pr.

„ Lors qu'on écrit sur quelque matiere, pour expli-
„ quer ce qu'elle a de bon ou de mauvais, répondoit
„ Denys d'Halicarnasse à Pompée, qui se plaignoit de
„ ce qu'il avoit reproché quelques fautes à Platon, il
„ faut démêler & marquer exactement ses vices & ses
„ vertus. Car c'est le moïen le plus sûr de trouver la ve-
„ rité, qui est ce qu'il y a de plus précieux. Si j'avois écrit
„ contre Platon dans la vûë de décrier ses ouvrages, je
„ serois aussi impie que Zoïle. [1] Mais au contraire j'ai
„ voulu le louer; & si en le louant j'ai relevé quelques-
„ uns de ses défauts, je n'ai rien fait dont il pût se plain-
„ dre, & qui ne fût nécessaire pour mon dessein".

Il est vrai, & il faut l'avouer, que le parti de dire ainsi le bien & le mal est une entreprise fort délicate, où l'on ne doit pas s'atendre à un aplaudissement général. Plin. l. 5. ep. 8. 'Si vous vous répandez en louanges, disoit dès le tems de Trajan Pline le jeune, vous passerez toûjours pour n'en pas assez dire, quand même vous vous épuiseriez sur ce sujet. Si au contraire vous vous jettez sur la censure, on vous acusera toûjours d'en dire trop, ne le fissiez-vous que le plus succinctement. *Tum si laudaveris, parcus; si culpaveris, nimius fuisse dicaris, quamvis illud plenissime, hoc restrictissime feceris.* Mais cet écueil ne nous empêchera point de tendre toûjours à nôtre but, en suivant les regles que nous nous sommes préscrites, & dont la premiere est de ne chercher que la verité. Till. H. E. t. 15. p. 87. 'Ceux qui la cherchent uniquement, dit un grand Homme du dernier siécle, atendent en paix tout ce qui plaira à la verité ou d'ordonner ou de permettre. Heureux pourvû qu'ils puissent la suivre partout, & l'avoir pour eux & dans sa gloire & dans son ignominie!

1. Ce Zoïle écrivit autrefois contre Homere à dessein de ternir la réputation de ce grand Homme.

Pour mieux donner le caractere de nos Ecrivains, nous joignons assez souvent à leurs éloges historiques les épitaphes consacrées à leur memoire. Ces piéces sont précieuses, étant ordinairement quoiqu'en abregé les actes originaux des grands Hommes. Aussi avons-nous grand soin de recueillir toutes celles qu'on a pu déterrer. C'est par-là que nous finissons presque toûjours l'histoire de leur vie. Outre la connoissance originale qu'elles en donnent, elles servent encore à faire voir quel étoit le goût des siécles où elles ont été faites, soit pour la prose ou pour la versification.

De-là nous passons à la discussion des écrits de nos Auteurs, suivant la methode qu'on a déja marquée. C'est-là la partie de l'ouvrage, où les recherches curieuses, les découvertes interessantes, les remarques & critiques & historiques doivent avoir leur place. On verra dès ce premier volume, que nous n'avons rien negligé pour satisfaire à ces conditions; & l'on pourra juger par le merite de quelques découvertes assez heureuses, que nous n'avons pas travaillé sur un fonds tout à fait ingrat. Souvent la moisson est si abondante par raport aux remarques en particulier, qu'il a fallu user de beaucoup de discernement pour faire choix. En ces rencontres on a pris celles qui ont paru les plus nécessaires & les plus propres à éclaircir le sujet qui les fait naître; & on a laissé les autres. Quoique le titre de l'ouvrage ne promette que de semblables remarques sur les écrits des Auteurs, on ne laisse pas de donner presque toûjours des extraits, & souvent des sommaires, ou même des analyses entieres de ceux qui sont les plus considérables. On en use de la sorte particulierement à l'égard des ouvrages des Peres de l'Eglise.

Mais nous sommes bien éloignés de faire le même honneur aux écrits de presque une infinité d'autres Au-

teurs qui meritent à peine qu'on en fasse même mention. Le Lecteur nous prévient sans doute, & comprend que nous voulons parler de cette foule de Casuistes, de Sermonaires & de Mystiques, qui sont venus avec quelque apareil au XVI siécle & au commencement du suivant, & qui sont aujourd'hui le rebut de nos bibliotheques & à charge aux gens de letres. Après tout, ce sont des Auteurs; & l'on ne sauroit les oublier, sans faire une breche à l'exactitude d'une histoire, qui doit comprendre tout ce qui regarde la literature. Ils y auront donc leur place : mais nous avertissons par avance que nous passerons legerement sur ce qui les concerne.

Entre les écrits dont la discution fait la principale partie de nôtre dessein, on s'atend sans doute de voir paroître les actes des Martyrs & les autres vies des Saints, qui ont été écrites en France, ou par des François. Ce sont en effet des monumens trop importans, pour être omis dans une Histoire Literaire. Il s'en faut néanmoins de beaucoup qu'ils aient tous le même merite. Il n'y en a que trop, il faut l'avouer, qui n'ont reçu l'être qu'en des tems où la verité de l'histoire étoit déja alterée par diverses traditions populaires, & souvent par des fictions inventées à dessein de nourrir la pieté des Fideles. Dans la discution qu'on en fait avec tout le travail qu'on peut s'imaginer, mais avec autant de discernement qu'il est possible, nous ne parlons de cette sorte de monumens, que pour montrer qu'on ne les a pas oubliés, & pour avertir qu'ils ne valent pas pour la plûpart la peine qu'on s'y arrête. Le peu que nous en disons au reste, bien loin de tendre à diminuer l'autorité des actes sinceres & des vies authentiques des Saints, ne servira au contraire qu'à les rendre encore beaucoup plus certaines.

Les

Les actes & les Canons des Conciles ſont d'autres monumens encore plus précieux, que ceux dont on vient de parler. A plus forte raiſon meritent-ils d'entrer pour quelque choſe dans une Hiſtoire literaire. Ce n'eſt point effectivement l'ouvrage de quelque particulier, le plus ſouvent ou obſcur ou même inconnu. Ce ſont des reſultats d'aſſemblées preſque toûjours nombreuſes & éclairées, où de ſages & quelquefois de ſaints Evêques atteſtent la foi de leurs Egliſes, s'il s'agit du dogme; ou bien preſcrivent des regles de conduite, ſoit pour remedier aux ſcandales ou corriger les abus, s'il s'agit ou de morale ou de diſcipline. Il n'eſt point de pieces plus authentiques, & dont les dates ſoient plus certaines & les Auteurs plus connus. Ce n'eſt donc qu'à juſte titre qu'on leur donne rang dans cette Hiſtoire. Elles y ſont placées ſuivant le ſiécle & l'année, où les Conciles ont été célebrés. D'abord nous donnons une relation abregée de ces aſſemblées, où nous faiſons connoître le lieu, le tems où elles ſe ſont tenues, le ſujet, l'ocaſion qui les ont fait convoquer, les Prélats qui les ont compoſées. Après quoi nous faiſons quelquefois l'énumeration des reglemens qui y ont été dreſſés. Mais le plus ſouvent nous nous contentons d'en marquer ſimplement le nombre, & d'en éclaircir les endroits les plus difficiles.

Quiconque ſe borneroit à connoître ſeulement les Auteurs & leurs ouvrages, ne poſſederoit qu'imparfaitement l'Hiſtoire literaire. Il y a encore quantité d'autres traits de literature, qui en font partie & qu'il eſt important de ne pas ignorer. Qu'y a-t-il en effet de plus capable d'intereſſer une noble curioſité, que de ſavoir quel a été le ſort des letres en chaque ſiécle parmi la Nation Françoiſe: leur progrès, leur décadence, leur rétabliſſement? De connoître l'origine &

la constitution de tant de célebres Academies anciennes & modernes, qui y ont perpetué l'amour pour les letres, & fait briller les sciences & les beaux arts? De voir comment se sont établis & formés ce grand nombre de Colleges & d'Universités, qui ont été autant de pepinieres de Savans pour la France? D'aprendre quel a été dans le Roïaume le succès du secret immortel de l'Imprimerie, & jusqu'où l'on a porté dans les divers âges le goût & l'ardeur à former des bibliothéques?

Tous ces traits de literature & beaucoup d'autres, nous avons soin de les recueillir en un corps d'histoire, ou discours historique à la tête de chaque siécle. Là réunissant ce qui a raport à ce dessein, nous entrons dans le détail de tout ce que l'on a mis en usage & qui a contribué à soûtenir les letres, ou à les faire fleurir avec plus d'éclat. Là nous découvrons les voïes par lesquelles elles sont arrivées quelquefois au point d'une entiere décadence, & les moïens qu'on a pris pour les relever de leur chûte, & leur donner un nouveau lustre. Par cette suite & cet enchaînement de traits ou literaires ou qui ont raport à la literature, on voit d'un coup d'œil l'état des letres parmi nôtre Nation, & quel a été le goût & le genie des Gaulois & des François pour les sciences dans tous les âges.

Déja l'on préjuge aisément combien de choses curieuses nous fournissent sur les premiers tems, ces anciennes & célebres Academies des Druides nos premiers Philosophes, & des Marseillois, ces hommes si renommés pour leur gravité, leur politesse, leur savoir: & sur les siécles posterieurs, les heureux succès de nos écoles épiscopales & monastiques, de nos Colleges, de nos Universités; ce qu'ont fait en faveur des letres les Charlemagnes, les François I, les Louis XIV,

ces grands Monarques, qui ſemblent n'avoir regné, que pour faire regner avec eux les ſciences & les beaux arts.

On voit par là que nôtre ouvrage n'eſt point un ſimple catalogue des Auteurs François & des écrits qu'ils ont laiſſés en leur langue, comme la bibliothéque de la Croix du Maine, ou celle de Du Verdier, qui y a joint quelques écrits latins, avec divers extraits aſſez mal choiſis & encore plus mal digerés. Nous avons tâché de réunir les avantages de ceux-là, d'éviter leurs défauts, de remplir leur vuide & de ſupléer à leur inſuffiſance. Ce ſont les monumens connus de la literature Gauloiſe & Françoiſe recherchés avec ſoin, réunis avec methode, rangés dans leur ordre naturel, éclaircis avec une juſte étenduë, accompagnés des liaiſons convenables, dont nous formons l'Hiſtoire literaire de la France. On y aura un tableau vivant & animé, non des faits d'une nation policée, puiſſante, belliqueuſe, qui ſe borne à former des Politiques, des Héros, des Conquerans, mais des actions d'un peuple ſavant, qui tendent à former des Sages, des Doctes, de bons Citoïens, de fidéles ſujets.

Le plan de nôtre ouvrage ſur l'idée qu'on en vient de donner, peut paſſer pour nouveau; quoiqu'il n'en ſoit pas de même du ſujet que nous y traitons. Pluſieurs perſonnes de letres en effet ont entrepris avant nous de le traiter & l'ont exécuté ou en tout ou en partie: en tout, comme les deux Bibliothécaires qu'on vient de nommer. Encore un plus grand nombre l'a fait en partie. Tels ſont entre ceux-ci Colomiés dans ſon *Gallia Orientalis*, & tous ceux qui nous ont donné l'hiſtoire de quelque Univerſité, College, Academie de la France, comme Mrs. du Boulay, de Launoy, Peliſſon, de Fontenelle & autres. Tels ſont encore tous

ceux qui ont écrit ſur les Auteurs de quelque province du Roïaume, ou ſur quelque claſſe choiſie des Savans qu'elle a produits, comme les Hiſtoriens, les Poëtes, les Orateurs, les Juriſconſultes.

Toutefois ſans prétendre rien diminuer du prix de ces ouvrages, qui tous à la verité n'ont pas le même merite, mais dont il y en a d'ineſtimables, ce ne ſont que des morceaux détachés. On n'y trouve ni l'ordre ni la ſuite, encore moins la totalité d'une Hiſtoire complete : non pas même dans ceux qui ont eu deſſein de tout embraſſer. Ils ne montrent les richeſſes de nôtre Nation en genre de literature, que par quelques endroits. Ce ſont pour la plûpart d'excellentes parties, qui doivent faire déſirer le corps entier, & qui réunies enſemble, redigées par ordre & emploïées avec une ſage œconomie, concourront à former un tout qui ſera peut-être auſſi agréable qu'il paroît utile. C'eſt où tend nôtre deſſein ; & ſur le plan que nous en venons de tracer nous pourrions dire [t] avec un ancien Poëte :

Lucret. l. 1. v. 924.

> Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
> Trita ſolo ——————

Quelque relief au reſte que nous tâchions de donner ici à nôtre ouvrage, en relevant le plan ſur lequel il eſt exécuté, nous ſommes bien éloignés de prétendre qu'il doive paſſer pour une Hiſtoire reguliere, complete & achevée. Un tel chef-d'œuvre eſt trop au-deſſus de nos forces, pour nous flatter d'y atteindre. Mais quoique nôtre travail n'ait pas cet avantage, qu'il nous ſoit permis de dire qu'il ne laiſſera pas d'être de quelque utilité pour l'Egliſe, pour l'Etat, & plus particulierement pour la Republique des letres.

L'Eglise Gallicane y verra non seulement réunis tous les Ecrivains qu'elle a formés dans tous les siécles; mais elle y en trouvera même plusieurs qui jusqu'ici ont été peu connus. Ce qu'on y raporte de la science & du zéle de ces grands Hommes pour édifier, défendre ou consoler l'Eglise, pourra inspirer une pieuse & génereuse émulation à tant d'Ecclésiastiques qui ont de l'étude & du talent, sinon à marcher sur les traces de leurs illustres Ancêtres, au moins à s'instruire avec plus de soin de ce qu'ils ont écrit pour leur édification.

Le Roïaume entier aura l'agrément d'y voir d'une part, comme sur un theâtre, le grand nombre de beaux esprits & de gens de letres qu'il a produits, & de l'autre le succès merveilleux avec lequel on a presque toûjours cultivé les sciences & les beaux arts dans l'enceinte de son étenduë: succès qu'il peut legitimement disputer à tous les autres Etats du monde Chrétien. Peut-il y avoir rien de plus propre & de plus efficace pour entretenir & même augmenter cette noble ardeur qu'ont nos François, pour ne pas dégenerer de ce qu'ont été leurs peres? D'ailleurs les Auteurs & les écrits se multiplient si prodigieusement tous les jours, que ce n'est pas une science mediocre que de les connoître. Aussi les gens de letres s'y apliquent-ils plus que jamais. Or il en doit être de cette connoissance des Auteurs & de leurs écrits, comme il en est de l'Histoire prise en général. Avant que de passer à celle des nations étrangeres, il est de l'ordre de commencer par posseder celle de sa propre nation. Nous laissons aux François l'aplication de ce principe. Elle est toute naturelle; & ils ne sauroient s'y tromper.

La Republique des letres en particulier y aura un recueil d'Ecrivains en tout genre de literature, si non le plus parfait, au moins le plus ample, & peut-être

même le plus methodique, dont elle se soit vûe enrichie jusqu'ici. L'on ne dit rien des recherches que contient l'ouvrage. Elles s'y montrent d'elles-mêmes par le nombre presque infini de citations dont il est orné. Pour les découvertes, on a déja averti qu'il s'y en trouve quelques-unes aussi heureuses qu'interessantes.

En lui donnant le titre d'Histoire, parce qu'il est plus commun, & qu'à la rigueur toute narration peut porter ce titre, il sembleroit peut-être qu'on y dût donner une histoire suivie & continue, telles que sont les autres histoires ordinaires, où l'on représente les évenemens, en liant ensemble ceux qui se sont passés en même tems. Mais il n'est pas de l'Histoire literaire comme de l'Histoire de l'Eglise, par exemple, ou de celle de quelque Empire ou Roïaume. Dans celle de ces deux derniers genres les faits ont une liaison si essentielle entre eux, qu'on ne peut les raporter separément, sans diminuer de leur prix & leur ôter une partie considérable de leur relief, ou ne les faire connoître qu'à demi. Au contraire dans l'Histoire Literaire, où les faits sont indépendans les uns des autres, comme ils le sont dans l'Histoire de la vie des Saints, on ne peut guéres la bien traiter qu'en la divisant par titres ou articles, dans lesquels on raporte de suite ce qui regarde un Auteur, avant que de passer à un autre. Le dénombrement & la discution de ses écrits ne peuvent permettre qu'on en use autrement.

Ceux au reste qui aiment les histoires suivies par l'enchaînement des faits chronologiques, trouveront de quoi se satisfaire dans les discours que nous avons placés à la tête de chaque siécle, & dans les tables chronologiques que nous mettons à la fin de chaque volume. Comme dans les unes nous faisons entrer en abregé tout ce qui s'est passé en chaque siécle,

& dans les autres tout ce qui eſt raporté dans chaque volume, on y verra d'un coup d'œil les évenemens de ſuite ſelon le tems auquel ils ſont arrivés. D'ailleurs nous n'avons pas laiſſé de garder en quelque ſorte un ordre chronologique, non ſeulement en diviſant nôtre ouvrage par ſiécles, mais en y diſpoſant encore les titres ou les articles ſelon la ſuite des tems.

Aïant choiſi le titre d'Hiſtoire pour les raiſons qu'on a marquées, nous avons emploïé à l'exécution de l'ouvrage le ſtyle le plus convenable à ce deſſein. De ſorte que nous ne nous ſommes pas beaucoup arrêtés à l'élocution, encore moins à l'élevation & aux ornemens du diſcours. Un ſtyle ſimple, ordinaire, mais auſſi pur & clair nous a paru préferable à un diſcours élevé & chargé d'ornemens, que nous avouons d'ailleurs n'être pas capables de ſoûtenir. ' Après tout de quelque maniere que ſoit écrite l'Hiſtoire, dit un Ancien, elle a toûjours ſes agrémens: *Hiſtoria quoquo modo ſcripta delectat.* Plin. l. 5. ep. 8.

Pour ce qui eſt de la verité, qui fait la partie la plus eſſentielle de l'Hiſtoire, & qui conſiſte dans la certitude des faits, nous l'avons puiſée dans les Auteurs originaux; & au défaut de ceux-ci, dans les Ecrivains les plus proches des tems, où ſe ſont paſſés les faits que nous raportons. Ce devoir que nous nous ſommes impoſé, ne nous a pas néanmoins fait négliger les plus modernes. Nous y avons eu recours comme aux autres; & ſouvent ils nous ont été fort utiles pour éclaircir les difficultés. Mais ſouvent auſſi ils n'ont ſervi qu'à nous en faire naître de nouvelles, qui nous ont couté de la peine & du travail à examiner & à reſoudre. Quels que ſoient ces Modernes, nous avons ſoin de les citer, comme nous citons les Anciens, preſque toûjours ſans éloge, quoique nous pro-

fitions de leurs lumieres ; mais jamais avec aigreur, lorſque nous ſommes obligés de les réfuter.

Attentifs juſqu'au ſcrupule à ne la pas alterer cette verité, que nous cherchons ſur toutes choſes, nous l'exprimons avec fidelité de la maniere la plus ſimple, la plus claire & la plus nette qu'il nous eſt poſſible. A une autorité qui l'atteſte, nous en joignons ſouvent une ſeconde ou pluſieurs autres, qui bien qu'elles ſemblent dire la même choſe, ne laiſſent pas d'y ajoûter quelques nouvelles circonſtances. On en uſe ainſi afin de mieux conſtater ce que l'on raporte. Autant que la ſuite du diſcours l'a pû permettre, on s'eſt attaché aux propres termes des Auteurs que l'on cite. Quelquefois même on en a traduit ou raporté de mot à mot certains endroits tout de ſuite, lorſqu'on l'a jugé néceſſaire. Hors ces cas on n'a fait qu'en prendre le ſens, & quelquefois ſeulement les conſequences certaines & naturelles qui en reſultent. Les Lecteurs judicieux ne ſauroient blâmer cette conduite, s'ils ſe ſouviennent que l'on cite des Auteurs, non pour les copier, mais pour ſervir de preuves & de garans.

On les nomme rarement ces Auteurs dans le corps de l'ouvrage ; mais on a grand ſoin de les citer à la marge. Par-là on ſuplée à la methode introduite depuis certain tems, de charger les ouvrages hiſtoriques de preuves juſtificatives en entier, qui ſouvent tiennent autant de place que les hiſtoires mêmes, & qui groſſiſſent extrémement les volumes. Les Anciens, même dans le Paganiſme, n'en uſoient pas ainſi. C'eſt qu'en ces premiers tems on ſupoſoit aſſez de bonne foi dans un Hiſtorien, pour l'en croire ſur ſa parole. On auroit cru lui faire une injure atroce que de le ſoupçonner de fraude, & de lui imputer ce qu'on auroit rougi de faire ſoi même. Ce n'eſt pas, à Dieu ne plaiſe, que nous

nous prétendions blâmer la nouvelle maniere de justifier les faits historiques. Quelque homme de bien que l'on suppose, & que soit effectivement celui qui écrit en ce genre, son ouvrage est beaucoup plus digne de créance, & par conséquent plus capable de faire du fruit, lorsqu'on voit qu'il ne dit rien que sur de bons garans. Mais puisqu'il est convenable & même nécessaire d'en donner, il ne l'est pas moins de le faire d'une maniere qui satisfasse le public, sans lui devenir onereuse.

Or nous n'en connoissons point de plus propre à cet effet, que celle que nous avons choisie en citant, comme nous faisons, nos garans à la marge, avec une petite marque aux endroits dans le corps de l'ouvrage où se raportent ces citations. Nous avons même cru devoir les étendre jusqu'aux differentes éditions des ouvrages dont nous avons ocasion de parler. De sorte que nous n'en nommerons presque aucune, que nous n'indiquions, ou la bibliothéque où elle se trouve, ou le catalogue qui l'annonce, afin de montrer que nous n'avançons rien sans preuve. Frivole assujettissement, dira peut-être quelqu'un! Mais rien ne merite de passer pour frivole, lorsqu'il s'agit de faire connoître son exactitude. D'ailleurs nous sommes bien aises de faire honneur aux bibliothéques que nous avons visitées ou par nos amis, ou par nous-mêmes, & où nous avons trouvé la plûpart de ces éditions.

Tout cela nous a engagés à multiplier les citations aux marges de l'ouvrage, & cette multiplicité à les abreger le plus qu'il a été possible. Mais pour remedier à cet inconvenient qui les rend un peu obscures, nous avons soin de mettre à la tête de chaque volume une table alphabetique de ces mêmes citations, où elles sont expliquées en tout leur entier. On y marque mê-

me les differentes éditions des Auteurs dont nous nous ſommes ſervis, afin que ceux qui voudront ſe donner la peine de conferer les originaux avec ce que nous en avons tiré, puiſſent le faire plus aiſément. C'eſt ainſi qu'en a uſé Mr. de Tillemont, cet Hiſtorien ſi univerſellement & ſi juſtement eſtimé. Et pouvions-nous prendre un meilleur modéle?

Pour une plus grande exactitude, nous aurions fort ſouhaité de pouvoir l'imiter en tout le reſte, & nous ſervir comme lui de crochets, pour diſtinguer du texte des autorités que nous aportons, ce que nous ſommes obligés d'y ajoûter, ou pour éclaircir ou pour lier le diſcours. Il faut avouer que cette maniere d'écrire, qui eſt un peu embaraſſante pour beaucoup de Lecteurs, & extrémement gênante pour les Ecrivains qui la ſuivent, ne laiſſe pas d'être d'une grande utilité. Tous les Hiſtoriens qui ne tirent d'ailleurs que de leur propre fonds ce qu'ils raportent, devroient même l'emploïer. Sans cela ils ſont ſujets à induire en erreur la plûpart de ceux qui liront leurs ouvrages, ſans avoir une connoiſſance plus que mediocre des Auteurs où ils ont puiſé. En ce cas on croit effectivement que les choſes qu'on raporte ſur leur autorité, ſe trouvent dans ces Auteurs auſſi éclaircies & auſſi liées qu'on les lit dans le nouvel Hiſtorien. Au contraire en ſe ſervant de crochets, on fait voir ce qui eſt des Auteurs originaux, & ce qui eſt de celui qui les emploïe pour ſon deſſein. On donne ainſi à diſcerner ce qui remonte juſqu'à la ſource, & ce qui n'en eſt qu'une ſuite éloignée.

Cette conſideration jointe à l'exemple de ce Grand Homme qui s'eſt ſervi de cette methode, nous avoit determinés à la ſuivre après lui. Mais ne voulant rien faire ſans l'avis des perſonnes ſavantes & du meilleur

goût, la plûpart n'ont pas aprouvé ce dessein; & nous avons cru devoir acorder à la multitude ce que nôtre inclination nous portoit à donner au petit nombre.

Lorsqu'il se rencontre des difficultés, qui demandent quelque éclaircissement, qui auroit ou trop interrompu le fil du discours, ou causé quelque confusion, nous en renvoïons la discution dans des notes au bas des pages, où l'on tâche de les éclaircir. On en use de même à l'égard de certains points de critique, qui ne meritent pas d'entrer dans le corps de l'ouvrage, & de quelques leçons corrompuës du texte des Auteurs.

Comptant au reste sur l'équité de nos Lecteurs, nous en atendons qu'ils voudront bien se souvenir, que nous écrivons une Histoire, & non un ouvrage de theologie ou de controverse. Ils n'oublieront donc pas que nous nous bornons à raporter des faits, sans nous engager à répondre des conséquences qu'on en pourroit tirer. De même lorsque l'ocasion se présente de parler des héresies ou des dogmes des héretiques, nous les touchons, sans nous arrêter à les réfuter. Que si quelquefois nous y oposons la doctrine de ceux qui les ont combattus, c'est toûjours d'une maniere historique, & sans déposer le personnage d'Historien. Nous le soûtenons ce personnage dans les Conciles comme ailleurs.

Malgré toute l'exactitude dont nous nous piquons, & tous les soins que nous avons aportés pour la soûtenir, nous ne faisons aucun doute qu'il ne se soit glissé beaucoup de fautes dans un si vaste ouvrage. Nous ne sommes point differens des autres hommes; & nous avons nos ocupations comme eux les leurs. ' *Nec dubitamus multa esse quæ & nos præterierint. Homines enim sumus & occupati officiis.* C'est ce qui nous engage à su- Plin. hist. l. 1. p. 7.

plier les Savans, par l'amour de la verité qui est respectable dans les plus petites choses comme dans les plus grandes, de nous faire la grace de nous en donner connoissance. Ils verront par l'usage que nous ferons de leurs remarques, que nous ne cherchons qu'à nous instruire de cette même verité, qui fait le sujet de leurs veilles & de leurs recherches, & que nous ne leur en aurons pas moins d'obligation, qu'ils croiront nous faire de plaisir en nous les communiquant. Nous poussons encore plus loin la confiance.

Lorsqu'il s'agit d'écrire pour la posterité, l'on ne sauroit prendre ni trop de mesures, ni trop de précautions. L'on ne sauroit par conséquent trop implorer le secours des gens de letres & des personnes éclairées. Plus le dessein qu'on embrasse est grand, plus on a besoin de cette sorte de secours. ' *Magna negotia magnis adjutoribus egent.* Ceux que l'on connoît dans l'antiquité avoir travaillé avec le plus de soin sur l'histoire, ' ont eu recours au même moïen pour l'exécution de leurs projets. Non contens des manuscrits publics qu'avoient laissés ceux qui avoient écrit avant eux, ils s'adressoient encore aux Savans leurs contemporains pour en tirer des memoires instructifs. C'est ce qu'entre plusieurs autres S. Severe Sulpice, cet Historien si agréable, & le célebre Tacite long-tems avant lui, ont mis en usage avec un heureux succès.

Vell. Paterc.

Plin. l. 6. ep. 16. & l. 7. ep. 33.

A leur exemple nous osons suplier les Savans de nos jours & les autres personnes studieuses, qui tous sans doute s'interessent à la gloire de la patrie, de vouloir bien nous aider de leurs lumieres & de leurs richesses. Il est moralement impossible d'écrire avec exactitude l'histoire des Grands Hommes de letres du XVII siécle & du suivant, sans le secours que nous atendons de leur zéle & de leur politesse.

Nous avons, il eſt vrai, de grandes reſſources dans les Journaux des Savans, & les autres ouvrages de cette nature. Mais il s'en faut de beaucoup qu'ils nous fourniſſent tout ce qui eſt néceſſaire pour remplir nôtre deſſein. Outre qu'ils ne remontent pas même juſqu'au milieu du XVII ſiécle, & que le plus ſouvent on n'y trouve rien ſur l'hiſtoire de la vie des Auteurs, dont ils annoncent les écrits, combien en laiſſent-ils dont ils ne jugent pas à propos de parler ? Combien de faits literaires paſſent-ils ſous ſilence, parce qu'ils ne ſont pas de leur deſſein, & qui trouveroient une heureuſe place dans le nôtre? Combien par conſéquent pourroit-on nous aprendre d'anecdotes ſur une ſi riche matiere ? Combien de particularités touchant la perſonne des Auteurs & le ſort de leurs ouvrages, dont les Journaux ne rendent ordinairement compte, que lorſqu'ils commencent à paroître dans le public ? Touchant la perſonne des Auteurs, comme leurs noms qu'on ne fait pas toûjours connoître, leur patrie, leur famille, le jour, l'an de leur naiſſance & de leur mort, leurs emplois, leurs liaiſons avec les autres Savans, en un mot, leurs actions les plus memorables.

La grace que nous demandons en géneral à toutes les perſonnes ſtudieuſes, nous l'atendons en particulier des divers Ordres Religieux du Roïaume. Preſque tous ont déja des bibliothéques de leurs Auteurs, où il y a beaucoup de richeſſes à puiſer. Il ne s'agiroit que de nous faire connoître les autres Ecrivains qu'ils ont donnés à la République des Letres, depuis l'époque de la publication de ces mêmes bibliothéques. Le ſervice qu'ils voudront bien nous rendre en cette ocaſion, tournera autant à leur propre honneur, qu'il contribuera à la perfection de nôtre Hiſtoire. On poura s'adreſſer à un des Libraires dont on lit les noms au frontiſpice de cet ouvrage.

Quant à la reconnoiſſance que nous tâcherons de leur marquer pour le plaiſir que nous eſperons de leur zéle & de leur génerosité, ils peuvent s'en aſſurer d'avance. Le témoignage que nous en donnons ici à ceux qui ont déja eu la bonté de nous fournir quelques memoires, leur ſera un gage de celle que nous nous ferons un devoir de leur témoigner. A Dieu ne plaiſe que nous aïons le malheur de tomber dans le crime qu'un Auteur Païen reprend dans ces Ecrivains, qui aiment mieux s'expoſer à la honte de ſe voir ſurpris à ſe parer des découvertes des autres, que de leur rendre la juſtice qui leur eſt dûe, en avouant les tenir d'eux. Rien n'aproche davantage du caractere d'un cœur ingrat & d'un mauvais genie : *obnoxii profecto animi & infelicis ingenii eſt.*

Plin. Hiſt. l. 1. p. 8.

Nous nous faiſons au contraire un vrai merite de découvrir les ſources où nous avons puiſé, & de faire connoître tous ceux dont nous avons tiré quelques ſecours. C'eſt ce qu'il eſt aiſé d'obſerver par le nombre preſque infini de citations dont les marges de nôtre ouvrage ſont chargées, par raport aux monumens imprimés dont nous nous ſommes ſervis. Les memoires manuſcrits mêmes, qu'on a eu la charitable complaiſance de nous communiquer, n'y ſont pas non plus oubliés. Ce ſont ceux-là que nous citons ſous le titre de Mss.

Déja pluſieurs perſonnes diſtinguées par leurs lumieres & leur merite, aïant apris le deſſein qui nous ocupe, ont eu la bonté de nous fournir de cette ſorte de memoires. Que ne pouvons-nous pour leur marquer nôtre juſte reconnoiſſance, faire quelque choſe plus digne d'eux, que d'annoncer au public ce que nous tenons de leur politeſſe & de leur travail !

C'eſt dans cette vûë que nous nommons ici ſans

d'autres éloges, Dom Matthieu Petitdidier, Abbé de Senones, mort Evêque de Macra le 14[e] de Juin 1728; Mr. l'Abbé Gilbon, Doïen de la Faculté de theologie de Poitiers; Mr. l'Abbé Galliot, Docteur en theologie, Chanoine Theologal de l'Eglise Cathedrale d'Angoûlême; Mr. l'Abbé de Varenne, Chanoine Archidiacre de l'Eglise cathedrale de Saintes; Mr. l'Abbé Racine, Chanoine de l'Eglise cathedrale de la Rochelle; Mr. l'Abbé Romanet, Chanoine Theologal de l'Eglise collegiale de S. Martial à Limoges; Mr. l'Abbé Fronchay, Chanoine de l'Eglise collegiale de S. Michel à Laval; Mr. Girard d'Orleans, Confrere de l'Oratoire; le R. P. Dom Guillaume Durand, Religieux reformé de l'Ordre de Cluni; le R. P. Simon de la Vierge, Religieux de l'Ordre des Carmes en la maison des Billetes à Paris, mort depuis quelques années; Mr. Mayaud, Docteur & Professeur de Droit à Poitiers.

Après avoir rendu compte des secours que jusqu'ici nous avons tirés des étrangers, il est de l'ordre & de la justice de faire connoître ceux que nous ont prêté nos propres Confreres.

Le premier & principal nous le devons aux veilles de Dom Guillaume Roussel, cet Ecrivain si poli, dont le public a reçu avec aplaudissement la traduction Françoise des letres de S. Jerôme, qu'il lui donna en 1704 & 1707. Il avoit entrepris le même dessein que nous tâchons d'exécuter, & que nous avions conçu presque en même tems que lui, sans savoir qu'il y pensât réellement. Déja il avoit disposé des materiaux considérables pour mettre la main à l'œuvre, lorsque nos Superieurs le chargerent de travailler à l'histoire de nôtre Congrégation. Mais à peine en avoit-il tracé le plan, qu'une mort prématurée, qui l'ôta du monde

le 5 d'Octobre 1717, fit échouer ce projet dès sa naissance, & trancha le cours de l'autre. Il laissa plusieurs portefeuilles de memoires sur l'Histoire Literaire de la France, que nous tenons de la politesse & génerosité de Dom Salomon Patailler son proche parent, qui en étoit dépositaire. Dom Roussel n'avoit encore travaillé que sur les derniers siécles, aïant aparemment commencé par ceux-là, parce qu'ils présentent une moisson plus abondante. Il avoit toutefois dessein de reprendre les choses de source, & de remonter au moins jusqu'à S. Irenée, dont nous avons trouvé l'histoire ébauchée parmi ses papiers.

Nous avons eu d'autres memoires considérables, que Dom François Mery Bibliothécaire de N. D. de Bonne-nouvelle à Orleans, avoit préparés pour former une bibliotheque des Ecrivains du Berri sa patrie. Il avoit déja presque épuisé ce que les derniers siécles fournissent sur ce sujet, sans être néanmoins remonté plus haut que le XV siécle, lorsque les mouvemens qu'il se donna & le travail qu'il prit trop ardemment pour pousser l'exécution de son dessein, abregerent ses jours & lui ôterent la vie au mois d'Octobre 1723. Nous sommes redevables de ces memoires à la libéralité prévenante du R. P. Dom François Bridon, alors Prieur de Bonne-nouvelle & aujourd'hui de Molême en Bourgogne.

Dom François Chazal, mort le 13 de Decembre 1729, nous a donné plusieurs connoissances, & communiqué diverses découvertes sur les Savans que l'Abbaïe de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire, dont il a été Prieur & écrit l'histoire qui meriteroit de voir le jour, a formés en tous les siécles.

Le R. P. Dom Charles Conrade, ci-devant Prieur de S. Germain des Prés à Paris, aujourd'hui Abbé de S. Sulpice

S. Sulpice de Bourges, nous a fait auſſi le plaiſir de nous envoïer de Rome, où il rempliſſoit alors l'office de Procureur Général de la Congrégation en cette Cour, divers mémoires ſur quelques Ecrivains François. Il a fait davantage. Il engagea encore le R. P. Dom Pierre Maloet alors ſon compagnon, depuis ſon ſucceſſeur, & aujourd'hui Prieur de S. Remi de Reims, à nous recueillir dans les premieres bibliothéques de Rome les éditions les plus rares des Auteurs, dont nous parlons dans les deux premiers volumes de nôtre Hiſtoire. C'eſt ce que celui-ci a pris la peine d'exécuter avec autant de bonté que d'exactitude. Divers autres de nos Confreres ont eu auſſi la complaiſance de nous dreſſer quelques mémoires.

Dom Maurice Poncet en particulier, aïant bien voulu dès 1723 s'aſſocier avec nous pour l'exécution de nôtre deſſein, en a partagé le travail, autant que les differentes ſituations où la providence l'a mis, ont pû le lui permettre, juſqu'au commencement de cette année 1732. Il eſt fâcheux que ſa ſanté l'ait abandonné au beſoin, & l'ait obligé d'interrompre ſes utiles recherches.

Dom Jean Colomb, qui dès 1727 eſt entré dans la même carriere, y marche d'un pas ferme, ſans que rien ſoit capable de rallentir ſon zéle & ſon aplication.

FIN de la Préface.

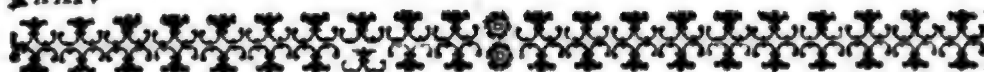

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS cette premiere Partie du Tome premier.

AVERTISSEMENT
SUR LA TABLE SUIVANTE, & sur les Citations du Livre.

DANS l'obligation que nous nous sommes imposée de marquer avec le plus d'exactitude qu'il seroit possible, d'où est tiré ce que nous raportons dans nôtre ouvrage, nous nous sommes trouvés engagés à charger les marges d'un grand nombre de citations. Ainsi il a fallu les faire fort abregées, & par consequent un peu obscures. Afin donc qu'on les puisse entendre sans difficulté, nous mettons au commencement de chaque tome une table de toutes les citations qui y sont emploïées. Nous y specifions même les éditions, dont nous nous sommes servis, afin que ceux qui les auront, puissent aisément trouver ce qu'ils cherchent par les pages ajoûtées aux citations. On ne met point dans cette table les citations de l'Ecriture Sainte, parce que lorsqu'on la cite, on le fait de la maniere ordinaire & connuë de tout le monde.

Quand après avoir cité un Auteur à la marge du Livre, on a besoin d'en citer quelque autre endroit, on se contente de marquer dans la seconde citation ce qu'elle a de different de la premiere sans répéter le nom de l'Auteur, à moins qu'il n'y ait un autre Auteur cité entre les deux. Dans ce cas on répete la citation toute entiere. Par exemple, après avoir mis à une citation Tac. an. l. 2. n. 3. *Si l'on a besoin de citer ensuite le livre troisiéme & le nombre quatre, on mettra seulement*, l. 3. n. 4. *Si c'est quelque autre ouvrage du même Auteur, comme ou son histoire, ou la vie d'Agricola, on mettra*, hist. l. 1. n. 1. *ou*, vit. Agr. n. 1. *& ainsi des autres. Mais si entre ces citations du même Auteur, on est obligé d'en citer un autre, alors on répete*, Tac. hist. l. 1. *ou*, Tac. vit. Agr. *Quand nous citons plusieurs bibliothéques de suite, ce qui arrive lorsque nous faisons le dénombrement des éditions d'un Auteur, nous marquons dans la premiére citation* Bib. *& aux suivantes nous substituons quelques points à ce mot pour éviter la répétition. Par exemple après avoir cité la bibliothéque du Cardinal Barberin en cette sorte*, Bib. Barb. t. 1. p. 25. *& que l'on cite celles de M^r. le Tellier, de M^r. Baluse*, &c. *on le fait ainsi* .... Tel. p. 20. .... Bal. t. 1. p. 30. *&c.*

Quand nous citons plusieurs Auteurs, ou plusieurs endroits d'un même Auteur sur un même lieu, nous les distinguons par une barre |

Chaque citation commence à l'endroit où l'on trouve marqué ou un petit trait' ou une letre de l'alphabet.

Nous citons en latin les ouvrages latins, & en françois les ouvrages françois.

Le p. *marque indifferemment les pages, les feuillets, ou les colonnes qui ont leur chiffre particulier.*

1. *mis après le chiffre de la page, est pour la premiére colonne ou le* recto *des feuillets; &* 2. *ou pour le* verso, *ou pour la seconde colonne de la page.*

app. *est emploié pour* appendix, *lorsqu'il est précedé d'un nom d'Auteur.*

c. *devant la page marque ou le chapitre ou l'article.*

l. *signifie le livre, hormis dans les citations des Codes, où il marque la loi.*

n. *est pour marquer les divers nombres ou numero des livres ou des pages.*

not. *renvoïe aux notes sur l'Auteur nommé auparavant.*

pr. *signifie préface, prolegomenes, ou avertissement qui sont à la tête des livres.*

t. *marque le tome ou la partie de l'ouvrage cité, hormis dans les Codes où il signifie les titres qui partagent les livres.* Ib. *ou* ibid. *pour* ibidem *signifie, quand il est seul, que la citation précédente est encore pour cet endroit.*

Lorsqu'entre les chiffres soit des chapitres, soit des pages, &c. il se rencontre une petite ligne, par exemple c. 1-5. p. 3-10. *cela signifie que ce que l'on raporte est traité dans tous les chapitres qui sont depuis le premier jusqu'au cinquiéme, & dans toutes les pages depuis la troisiéme jusqu'à la dixiéme.*

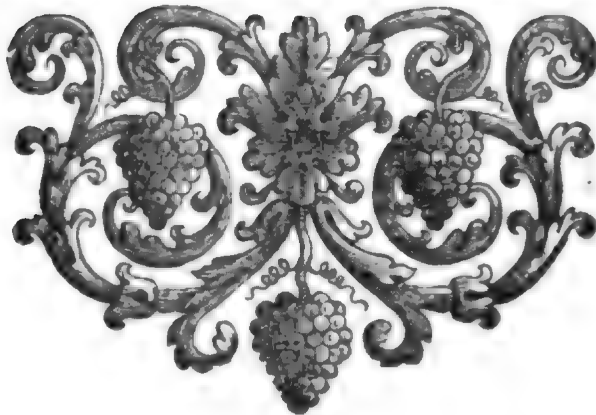

TABLE

DES CITATIONS CONTENUES EN CE premier Tome & le suivant, avec les éditions dont on s'est servi.

A

Act. Mart.	Acta primorum Martyrum sincera & selecta, à D. Theodorico Ruinart. Parisiis, 1689. 4°.
Ado, chr. an. 442.	Adonis Viennensis Archiepiscopi breviarium chronicorum ad annum 442 & sic de cæteris, in bibliotheca Patrum, tom. 16. Lugduni, 1677. fol.
Ægi. l. 4. c. 11.	Pauli Æginetæ de re medica lib. 4. cap. 11. & sic de cæteris, inter medicæ artis principes, &c. tom. 1. parte 1. Paris, 1567. fol.
Aët. l. 7.	Aëtii Medici græci contractæ ex veteribus medicinæ lib. 7. Lugduni, 1549. fol.
Agob. app.	Appendix ad opera S. Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis. Paris. 1666. 8°.
Amb.	S. Ambrosii Mediolanensis Episcopi Opera in 2. tom. distincta. Parisiis, 1686 & 1690. fol. Sic autem citantur.
de Abr.	de Abraham, tom. 1.
act. Aq.	acta concilii Aquileïæ, t. 2.
adm.	admonitiones variæ in fronte uniuscujusque tractatûs.
apo. Dav.	apologia David, t. 1.
app.	appendix ad calcem tomi 2.
in Aux.	in Auxentium, t. 2.
de ben.	de benedictionibus Patriarcharum, t. 1.
de bon. mor.	de bono mortis, t. 1.
de Cain,	de Cain & Abel, t. 1.
de Elia,	de Elia, t. 1.
ep. 1.	epistola 1, & sic de cæteris, t. 2.
exh. Virg.	exhortatio virginitatis, t. 2.
de fid. l. 1.	de fide lib. 1. & sic de cæt. t. 2.
de fug.	de fuga Sæculi, t. 1.
hex. l. 1.	hexaemerum, lib. 1. & sic de cæt. t. 2.
hymn.	hymni, t. 2.
de Jac.	de Jacob & vita beata, t. 1.
de Inc.	de incarnatione, t. 2.
inst. Virg.	institutio Virginis, t. 2.
de Job,	de interpellatione Job & David, t. 1.
de Jos.	de Joseph Patriarcha, t. 1.
de Isa.	de Isaac & anima, t. 1.
lap. Virg.	de lapsu Virginis consecratæ, t. 2.
in Luc.	expositio Evangelii secundum Lucam, t. 1.
de myst.	de mysteriis, t. 2.

de Nab.	de Nabuthe, t. 1.
de ob. Th.	de obitu Theodosii, t. 2.
de ob. Val.	de obitu Valentiniani, t. 2.
de off. l. 1.	de officiis lib. 1. & sic de cæt. t. 2.
de par.	de paradiso, t. 1.
de pœn.	de pœnitentia, t. 2.
pr.	præfationes tomi 1. & 2.
in ps. 1.	in psalmum 1, & sic de cæteris, t. 1.
de res.	de resurrectione, t. 2.
de Sat.	de excessu fratris sui Satyri, t. 2.
Ser. 1.	Sermo 1. in psalmum 118, & sic de cæt. t. 1.
de Sp. l. 1.	de Spiritu Sancto lib. 1. & sic de cæt. tom. 2.
de Tob.	de Tobia, tom. 1.
de Vid.	de Viduis, t. 2.
de Virg. l. 1.	de Virginibus lib. 1. & sic de cæt. ubi vero l. non additur, est de Virginitate, t. 2.
Vit.	Vita per Paulinum ad calcem t. 2.
Am. crit. t. 1.	Les Amenités de la critique, ou dissertations & remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité, tom. 1. 12°. A Paris, 1717.
Amm. l. 15.	Ammiani Marcellini rerum gestarum lib. 15. & sic de cæt. Parisiis, 1681. fol.
not.	notæ ab Adriano Valesio in eumdem collectæ.
Amp. pr.	Ad Lucium Ampelium præfatio Salmasii, ex editione Amstelod. 1674. 4°.
Andr. top. Bel.	Valerii Andreæ topographia Belgica in fronte bibliothecæ Belgicæ ejusd. Auct. Lovanii, 1643. 4°.
Antel. for.	Josephi Antelmi de initiis ecclesiæ Forojuliensis dissertatio, &c. Aquis Sextiis, 1680. 4°.
de op. Leo.	de veris operibus SS. Patrum, Leonis Magni & Prosperi Aquit. dissertationes criticæ, &c. Parisiis, 1689. 4°.
de Sym.	de Symbolo Athanasiano nova disquisitio. Parisiis, 1693.
Anti-Bail. t. 1.	Anti-Baillet, ou critique du livre de M^r^. Baillet intitulé Jugemens des Savans. Par M^r^. Menage, t. 1. A la Haye 1690. 12°.
Antid.	Antidoton contra diversas omnium fere sæculorum hæreses. Basileæ, 1528. fol.
Apol. arg. c. 4. Sch.	Scholia vetusta in Apollonii Rhodii argonauticon lib. 4. Parisiis, 1574. fol.
Apo. des PP. l. 1. c. 1.	Apologie pour les SS. Peres de l'Eglise Défenseurs de la grace de J. C. livre 1, ou partie premiere, ch. ou article 1; ainsi des autres. A Paris, 1651. 4°.
App. bib. PP. t. 1.	Apparatus ad bibliothecam maximam veterum Patrum, Auctore D. Nicolao le Nourry, t. 1. & sic de 2. Parisiis, 1703. & 1715. fol.
App. bel. Gal.	Appiani Alexandrini de bellis Gallicis epitome, inter ejusdem opera. Amstelod. 1670. 8°.
Arch. pie. fug. t. 2.	L'Abbé Archimbaud, recueil de pieces fugitives d'histoire & de literature, tome 2. A Paris, 1717. 12°.
Arn. in ps. 37.	Arnobii Junioris commentarius in Psalmum 37, & sic de cæteris, in bibliotheca Patrum, tom. 8. Lugduni, 1677. fol.
confl.	conflictus de Deo trino &c. ibid.

not.	notæ Feuardentii in eumdem, ibid.
pr.	præfatio, seu prologus in fronte ejusdem operis.
Ath.	S. Athanasii Archiepiscopi Alexandrini opera. Parisiis, 1698. 3. vol. fol. Sic autem citantur.
apo. in Ar.	apologia contra Arianos.
apo. ad Const.	apologia ad Constantium Imperatorem.
apo. fug.	apologia de fuga sua.
ep. ad. Ep. Æg.	epistola ad Episcopos Ægypti & Libyæ.
ep. ad. mon.	epistola ad Monachos de historia Arianorum.
de Syn.	de Synodis.
Ath. deip. l. 2.	Athenæi deipnosophistarum lib. 2. Lugduni, 1657. fol.
Auct. ant. lat.	Auctores antiqui linguæ latinæ, ut Nonius, Marcellus, &c. 1595. fol.
Aug.	S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi opera. Parisiis, 1679-1700. fol. Sic autem citantur.
app.	variæ appendices.
de civ.	de Civitate Dei, tom. 7.
conf. l. 1.	Confessionum lib. 1. & sic de cæteris, t. 1.
conj. ad.	de conjugiis adulterinis, tom. 6.
Conf. Ev.	de Consensu Evangel. t. 3.
in Cresc.	contra Cresconium, tom. 9.
de cur. mor.	de cura gerenda pro mortuis. tom. 6.
doct. Chr.	de doctrina Christiana, t. 3.
ench.	enchiridion de fide, t. 6.
ep. 25.	epistola 25, & sic de cæteris, t. 2.
gest. Pel.	de gestis Pelagii, t. 10.
de gr. Chr.	de gratia Christi, t. 10.
hær. 41.	de hæresibus, hæresi 41. t. 8.
in Jul.	in Julianum, t. 10.
de nat. & gr.	de natura & gratia contra Pelagium, t. 10.
op. im.	opus imperfectum contra Julianum, t. 10.
in Par.	contra Parmenianum, t. 9.
in 2. ep. Pel.	contra duas epistolas Pelagianorum, t. 10.
retr.	retractationum lib. t. 1.
ser.	Sermones, t. 5.
supp.	Supplementum, ibid.
de Trin.	de Trinitate, t. 8.
Vit.	Vita per Possidium, t. 10. in fine appendicis.
Avit. ep. 4.	S. Alcimi Aviti Viennensis Episcopi epistola 4, & sic de cæteris, inter opera varia Jacobi Sirmondi S. J. t. 2. Parisiis, 1696. fol.
rog.	homilia de rogationibus, ibid.
Aum.	Tradition de l'Eglise sur l'aumône Chrétienne & ecclésiastique. A Paris, 1651.
Aur. Vic. Cæs.	Sex Aurelii Victoris de Cæsaribus inter ejusdem opera. Paris. 1681. 4°.
epit.	epitome, ibid.
Aus.	D. Magni Ausonii Burdigalensis opera. Amstelodami, 1671. 8°. Ubi vero F additur, agitur de editione ultima a D. Juliano Florido, & D. Johanne Bapt. Souchay adornata, Parisiis 1730. 4. Sic autem citatur.

dissertatio

diff.	dissertatio Editoris.
Cæs.	de Cæsaribus.
conf.	gratiarum actio pro Consulatu.
eclog.	eclogarium.
edyl. 1.	edyllium 1, & sic de cæteris.
ep. 1.	epistola 1. & sic de cæteris.
ephe.	ephemeris.
epi. 1.	epigramma 1, & sic de cæteris.
epic.	epicedium in patrem.
hero.	heroum epitaphia.
mof.	mosella, seu edyllium 10.
par. c. 1.	parentalia, carmen, seu cap. 1. & sic de cæteris.
pr.	præfationes variæ.
prof. c. 1.	Commemoratio Professorum Burdigalensium, c. 1. & sic de cæteris.
protr.	protrepticon ad nepotem.
Sap.	ludus septem Sapientum.
urb.	ordo nobilium urbium.

B

Bail. jug. poë. lat.	Adrien Baillet, Jugement des Savans, Poëtes latins, tome 6. A Paris, 1686. 12°.
préj.	des préjugés au tome 1. A Paris, 1685. 12°.
28. Août,	28e jour d'Août, & ainsi des autres, dans les vies des Saints. A Paris, 1701. fol.
13. Jan.	13e jour de Janvier, ainsi des autres.
23. Juil.	23e jour de Juillet, ainsi des autres.
24. Juin,	24e jour de Juin, ainsi des autres.
29. Mai,	29e jour de Mai, ainsi des autres.
17. Mars,	17e jour de Mars, ainsi des autres.
16. Nov.	16e jour de Novembre, ainsi des autres.
22. Sep.	22e jour de Septembre, ainsi des autres.
tab. crit.	Table critique à la tête de chaque mois.
Bal conc.	Stephani Baluzii nova collectio Conciliorum. Parisiis, 1683. fol.
misc. t. 1.	miscellaneorum tom. 1. & sic de cæteris. Paris. 1678-1713. 8°.
Bar. an. 362. n. 245.	Emin. Cardinalis Baronii annales, ad annum 362. num. 245, & sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol.
Amb. vit.	S. Ambrosii vita, in fronte ejusdem operum. Paris. 1642.
Bas. ep. 55.	S. Basilii Magni Cæsariensis Episcopi epistola 55, inter ejusdem opera. Paris. 1637. fol.
Bay. A.	Bayle, dictionnaire historique & critique à la letre A, & ainsi des autres. A Roterdam, 1715. fol.
Bed. hist. l. 1. c. 10.	Venerabilis Bedæ Anglo-Saxonis Presbyteri historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum lib. 1. cap. 10, tom. 3. ejusdem operum. Coloniæ Agrippinæ, 1612. fol.
de metr.	de arte metrica, tom. 1. Ibid.
de temp. c. 49.	de temporum ratione cap. 49. tom. 2. Ibid.

Ben. reg. c. 13.	S. Benedicti regula, cap. 13, & sic de cæteris. Parisiis, 1663. 8°.
Berk.	Abrahami Berkelii commentarius in Stephanum Bysantinum de urbibus. Lugd. Batav. 1694. fol.
Bib.	Bibliothéque. Celles dont nous citons les pages, sont celles dont les catalogues ont été imprimés. Lorsque nous ne marquons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des bibliothéques que nous avons visitées nous-mêmes, ou par le moïen de nos amis. Voici comme on les cite.
S. Alb. And.	abbatiæ S. Albini Andegavensis, ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri.
an. & mod. t. 3.	ancienne & moderne par Jean le Clerc, tom. 3e, & ainsi du 5e, & du 12e. A Amsterdam, 1715-1719. 12°.
Ang.	Angelica, sic dicta ab Angelo Rocca fundatore, nunc magni conventûs Romani RR. PP. Eremitarum ordinis S. Augustini.
Bal. t. 1.	Baluziana, seu catalogus librorum V. C. D. Stephani Baluzii Tutelensis. tom. 1. & sic de cæteris. Paris. 1719. 12°.
Barb. t. 1.	Barberina, scilicet D. Francisci Barberini S. R. E. Cardinalis, Vicecancellarii &c. tom. 1. & sic de 2. Romæ, 1681. fol.
Bodl.	Bodlejana, seu catalogus impressorum lib. bibliothecæ Bodlejanæ in academia Oxoniensi. Oxonii, 1674. fol.
Cas. Ben.	abbatiæ Casalis Benedicti, vulgo Chezal Benoît, ord. S. Bened. e congreg. S. Mauri.
Casan.	Casanatensis Romæ, sic dicta ab Em. Cardinali Casanate fundatore, nunc RR. PP. Dominicanorum conventûs Minervæ.
Cæl. Vich.	Cælestinorum Vichiensium, vulgo de Vichy.
Coisl.	Coisliniana, olim Segueriana, sive manuscriptorum omnium quæ in ea occurrunt accurata descriptio, &c. Studio D. Bernardi de Montfaucon. Paris. 1715. fol.
Colb. t. 1.	Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ quæ fuit primum illust. V. D. Joan. Baptistæ Colbert, &c. Parisiis, 1728. 3. vol. 12°.
Cord.	Cordesiana, Paris. 1643. 4°.
eccl.	ecclesiastica, in qua continentur de Scriptoribus ecclesiasticis S. Hieronymus, Gennadius Massiliensis, &c. Hamburgi, 1718. fol.
D. Faul.	D. Joachimi Faultrier Abbatis B. V. Arduennensis & S. Lupi &c. Paris. 1709. 8°.
D. Flo.	D. Florens, 4°. [sine chronicis notis.]
S. Flo. Sal.	abbatiæ S. Florentii Salmuriensis, ord. S. Benedicti e congregatione S. Mauri.
S. Germ. Par.	S. Germani Parisiensis, vulgo S. Germain des Prés.
Hisp.	Hispanica vetus, auctore Nicolao Antonio Hispalensi, t. 1. Romæ, 1696. fol.
Imp.	D. Josephi Renati Imperialis S. R. E. Diaconi Cardinalis. Romæ, 1711. fol.
S. Jul. Tur.	abbatiæ S. Juliani Turonensis, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
Kon.	bibliopolium Konigianum, sive catalogus lib. &c. Hamburgi, 1722. 8°.
D. Lorch.	D. de Lorchere, Lieutenant Général du Mans, qui l'enrichit de jour en jour de livres curieux & choisis.
Lugd-Bat.	Lugduno-Batava, seu catalogus librorum tam impressorum quam ma-

nuscriptorum bibliothecæ publicæ Universitatis Lugduno-Batavæ. Lugduni apud Batavos, 1716. fol.

Maj. mon.	abbatiæ Majoris monasterii, vulgo Marmoutier, prope Turones, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
B. M. de Ebr.	abbatiæ B. Mariæ de Ebronio, vulgo d'Evron, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
S. Mau.	abbatiæ S. Mauri super Ligerim, ord. S. Bened. è congr. S. Mauri.
ff. Min. Cen.	fratrum Minorum Cenomanensium.
Miss. Cen.	Missionariorum Cenomanensium, cujus suppellex & ornatus ad studium & curam D. de la Ville Superioris referenda sunt.
Orat. Clar.	Oratorii Claromontani.
Ottob.	D. Cardinalis Ottoboni Romæ.
PP. t. 1.	veterum Patrum & antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, &c. t. 1. & sic de cæteris. Lugduni 1677. 27 vol. fol. Ubi vero P additur, designat bibliothecam Patrum Parisiensem anni 1644.
S. Pet Burg.	abbatiæ S. Petri Burgoliensis, vulgo Bourgueil, ord. S. Bened. e congr. S. Mauri.
S. Pet. de Cul.	abbatiæ S. Petri de Cultura, vulgo la Couture, Cenomani, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
S. Pet. Mon.	S. Petri Monasteriensis, vulgo S. Pierre-Moutier, ord. Cluniacensis.
ff. Præd. Cen.	fratrum Prædicatorum Cenomanensium.
ff. Præd. Laval.	fratrum Prædicatorum Lavallensium, vulgo de Laval.
S. Serg. And.	abbatiæ S. Sergii Andegavensis, ord. S. Benedicti e congr. S. Mauri.
mon. Silv.	monasterii Silviniacensis, vulgo Souvigny, ordinis Cluniacensis.
S. Steph. Niv.	S. Stephani Nivernienſis, ordinis Cluniacensis.
S. Sulp. Bit.	abbatiæ S. Sulpitii Bituricensis, ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri.
Tell.	Telleriana, sive catalogus librorum bibliothecæ D. Mauricii le Tellier Archiep. Remensis. Paris. 1693. fol.
Thua.	Thuana. Paris. 1679. 8°.
Vallicel.	Vallicelliana, sic dicta ab ecclesia hujusce loci, quæ sic ab antiquo appellatur, nunc PP. Oratorii S. Philippi Nerii Romæ.
Vatic.	Vaticana Romæ.
S. Vin. Cen.	abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, ord. S. Benedicti e congr. S. Mauri.

Blond. Syb. l. 2.	David Blondel, des Sybilles & des livres qui portent leur nom. A Charenton, 1649. 4°.
Blou. Cen. auct.	Tomæ Poppe Bloun Censura celebriorum auctorum &c. Genevæ, 1694. 4°.
Bold. bib. hist.	Pauli Bolduani bibliotheca historica, sive elenchus Scriptorum historicorum, &c. Lipsiæ 1620. 4°.
Boll.	Acta Sanctorum &c. cura Johannis Bollandi ac sociorum ejus, S. J. Antuerpiæ, 1643-1729. fol. Sic autem citantur.
20 Ap.	die 20 Aprilis, & sic de cæteris.
28 Feb.	die 28 Februarii, & sic de cæteris.
13 Jan.	die 13 Januarii, & sic de cæteris.
2 Jun.	die 2 Junii, & sic de cæteris.
29 Mai.	die 29 Maii, & sic de cæteris.
3 Mar.	die 3 Martii, & sic de cæteris.

Bon. not. auct.	Johannis Bona S. R. E. Cardinalis notitia auctorum & librorum, in fronte ejusd. libri de divina psalmodia, &c. Paris. 1663. 4°.
Bor. rech. Gaul. pr.	Pierre Borel dans sa préface sur le thrésor des recherches & antiquités Gauloises & Françoises, &c. A Paris, 1655. 4°.
Bosq. l. 1.	Francisci Bosqueti Ecclesiæ Gallicanæ historiarum lib. 1. & sic de cæteris. Paris. 1636. 4°.
Bouch. an. l. 1. c. 10.	Jean Bouchet, annales d'Aquitaine liv. 1. ch. 10. A Poitiers, 1524. fol.
Bout. mon.	Charles Bouteroue Conseiller en la Cour des Monnoïes, Recherches curieuses des monnoïes de France. A Paris, 1666. fol.
Buch.	Ægidii Bucherii Atrebatis S. J. de doctrina temporum Commentarius in Victorium, &c. Antuerpiæ, 1644. fol.
Bult. hist. Occ. t. 2.	Louis Bulteau de la Congregation de S. Maur, histoire monastique d'Occident, ou abregé de l'histoire de l'Ordre de S. Benoît, &c. A Paris, 1684. 4°.

C

Cæs. bel. civ. l. 1.	Caji Julii Cæsaris de bello civili lib. 1. & sic de cæteris. Amstelodami, 1670. 8°.
bel. Gal. l. 1.	de bello Gallico lib. 1. & sic de cæteris. ibid.
Cæs. hom. 25.	S. Cæsarii Episcopi Arelatensis homilia 25 inter cæteras ejusdem, tom. 8. bibliothecæ Patrum, Lugd. 1677. fol.
vit. n. 11.	vita inter acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, tom. seu sæculo 1. Parisiis, 1668. fol.
not.	notæ in eamdem.
Canis. t. 1.	Canisii antiquæ lectiones tom. 1. & sic de cæteris. Ingolstadii, 1601. 4°. Ubi vero B. additur, designat idem opus a Jacobo Basnage recusum, Antuerpiæ, 1725. fol.
Cassd. chr.	Magni Aurelii Cassiodori Senatoris Chronicon, inter ejusdem opera, t. 1. Rotomagi, 1679. fol.
ep. 11.	epistola prima lib. 2. variarum, & sic de cæteris, tom. 1.
inst.	de institutione divinarum literarum, tom. 2.
not.	notæ ibidem affixæ.
pr.	præfatio.
in ps. 11.	in psalmum 11, & sic de cæteris, tom. 2.
Cass. col. 1.	Johannis Cassiani collatio 1, & sic de cæteris, inter ejusdem opera, Atrebati, 1628. fol.
de Inc.	de Incarnatione contra Nestorium.
inst.	institutiones, seu de institutis cœnobiorum.
pr.	variæ præfationes, seu prologi.
vit.	vita per Josiam Simlerum inter scripta veterum latina adversus Nestorium &c. Tiguri, 1571. fol.
Cave.	Guillelmi Cave Scriptorum Ecclesiasticorum historia literaria, &c. Genevæ, 1705. fol.
Charis. inst. gram.	Fl. Sosipatri Charisii inst. gram. l. 1. Basileæ 1551. 12°.
Char. hist. univ.	Histoire universelle par Jâques de Charron sieur de Monceaulx. A Paris, 1621. fol.
Chor. l. 4. §. 14.	Nicolas Chorier, livre 4, § 14 de l'histoire générale du Dauphiné. A Grenoble, 1661. fol.

Chor. poë.	Chorus Poëtarum classicorum duplex, sacrorum & profanorum. Lugduni, 1616. 4°.
Cic. pro Arch.	M. Tullii Ciceronis oratio pro Archia Poëta, inter ejusdem orationes. Amstelod. 1696. 8°.
ad Att. l. 2. ep. 6.	ad Pomponium Atticum lib. 2, ep. 6. Ibid. 1684. 8°.
de div.	de divinatione, ex editione Dionysii Lambini. Parisiis, 1566. fol.
ep. 15. l. 9.	epistola 15. lib. 9. ad familiares. Amstelodami, 1684. 8°.
pro Flac.	pro Lucio Flacco. Ibid. 1696. 8°.
frag.	fragmenta, ad calcem tomi 4 editionis Lambinianæ.
de Or.	de Oratore lib. 1, & sic de cæteris, ex editione Dionysii Lambini.
de cl. Orat.	de claris Oratoribus, qui est Brutus. Ibid.
8. phil.	in Antonium Philippica 8ª. & sic de 13. Amstelodami, 1698. 8°.
pro Quin.	pro Publio Quintio. Amstel. 1699. 8°.
pro Q. Rosc.	pro Q. Roscio Comœdo. Ibid.
Cl. M. de an. l. 1.	Mamerti Claudiani de natura animæ lib. 1. & sic de cæteris. t. 6. bibliothecæ Patrum, Lugdun. 1677. fol.
pr.	præfatio.
ad Sap.	epistola ad Sapaudum, tom. 6. miscellaneorum Stephani Baluzii. Paris. 1713. 8°.
Cl. pan. 4.	Claudii Claudiani panegyricus 4, seu de quarto Consulatu Honorii Augusti, inter cætera ejusdem opera. Amstelod. 1665. 8°.
rap. Pros. l. 2. pr.	de raptu Proserpinæ lib. 2. præfatio, inter ejusdem opera. Paris. 1677. 4°.
in Ruf.	in Rufinum.
Clem. Al. Str. l. 1.	Clementis Alexandrini Stromatum lib. 1. inter ejusd. opera græca & latina. Parisiis, 1641. fol.
Cleo. de mun. l. 1.	Cleomedis de mundo, sive circularis inspectionis meteororum lib. 1. cum Proclo de Sphæra, &c. Basileæ, 1547. 8°.
Cod. th. 9. t. 16. l. 1.	Codex Theodosianus lib. 9. tit. 16. lege 1. & sic de cæteris. Lugd. 1665. fol. vol. 6.
prof.	prosopographia, tom. 6.
app.	appendix codicis Theodosiani a Jacobo Sirmundo edita, tom. 1. ejusd. Sirmundi variorum operum. Paris. 1696. fol.
Cod. reg.	Codex regularum, &c. collectus olim a S. Benedicto Ananiensi Abbate; & a Luca Holstenio in lucem editus. Parisiis, 1663. 4°.
app.	appendix, in qua SS. Patrum exhortationes ad Monachos & Virgines, &c. Ibid.
pr.	præfatio in fronte operis.
Cæl. ad Gal.	S. Cælestini Papæ epistola ad Gallos inter Prosperi opera. Paris. 1711. fol.
Colu. l. 1. c. 1.	Lucii Junii Moderati Columellæ de re rustica, lib. 1. cap. 1. cum M. Ter. Varrone & Palladio Rutilio. Paris. 1529. fol.
Conc. t. 1.	Concilia ad regiam editionem exacta, studio Philippi Labbæi & Gabriëlis Cossartii S. J. tom. 1. & sic de cæteris. Parisiis, 1671. fol. [Il est important de remarquer, que dans le 4ᵉ tome les pages 1029 & suivantes jusqu'à la 1080 inclusivement, sont repetées. Ainsi comme nous les citons souvent, si on ne les trouve pas en un endroit, il faudra les chercher en l'autre. Lorsque nous citons d'autres éditions que celle du P. Labbe, nous avons soin d'ajoûter une letre majuscule, qui indique celle dont il s'agit, comme nous en donnons ici des exemples.]

epi.	epigrammata. Ibid.
not.	notæ Jacobi Sirmundi. Ibid.
vit. Ant.	vita Antonii Monachi Lerinenſis. Ibid.
vit. Epi.	vita Epiphanii Epiſcopi Ticinenſis. Ibid.
Entr. ſur les Aut.	Entretiens ſur les anciens Auteurs par Mr. A. D. M. A Paris, 1697. 12°.
Epi. & poë. vet. l. 1.	Epigrammata & poëmatia vetera, lib. 1. ſeu pars 1. & ſic de 2. Pariſiis, 1590. 12°.
Evag. l. 1.	Evagrii Scholaſtici hiſtoriæ eccleſiaſticæ lib. 1. & ſic de cæteris, una cum Theodoreto & aliis. Pariſ. 1673. fol.
Euch. form.	S. Eucherii Epiſcopi Lugdunenſis liber formularum ſpiritalis intelligentiæ, inter ejuſdem opera. Baſileæ, 1531. fol.
in Gen.	in Geneſim. Ibid.
ad Hil.	ad Hilarium de laudibus Eremi, cum oratione funebri de S. Honorato. Pariſiis, 1579. 8°.
pr.	præfationes ſeu prologi.
quæſt.	de quæſtionibus veteris & novi Teſtamenti. Baſileæ, ut ſupra.
in Reg.	in libros Regum. Ibid.
ad Silv.	ad Silvium, tom. 6. bibliothecæ Patrum editionis Lugdunenſis, 1677.
ad Val.	ad Valerianum cognatum ſuum epiſtola parænetica. Baſileæ, ut ſupra.
Eunap.	Eunapius Sardianus de vitis Philoſophorum & Sophiſtarum, &c. 1696. 12°.
Euſ. chr.	Euſebii Pamphili Cæſareæ Palæſtinæ Epiſcopi chronicon. Amſtelodami, 1658. fol.
l. 2.	hiſtoriæ eccleſiaſticæ lib. 2. & ſic de cæteris. Pariſiis, 1659. fol.
præp. ev. l. 9. c. 4.	de præparatione evangelica græco-latina, lib. 9. c. 4. Pariſ. 1628. fol.
vit. Conſt.	vita Conſtantini Magni.
Eutr. l. 1.	Eutropii hiſtoriæ Romanæ breviarium, lib. 1. & ſic de cæteris. Pariſiis, 1683. 4°.
pr. 1.	præfatio prima & ſic de cæteris, quæ in fronte operis ſunt appoſitæ.

F

Fab. bib. gr. t. 4.	Joh. Alberti Fabricii bibliotheca græca, tom. 4. & ſic de 5. 7. & 9. Hamburgi, 1711-1719. 4°.
bib. lat.	bibliotheca latina, ſive notitia veterum Auctorum latinorum, quorumcumque ſcripta ad nos pervenerunt. Ibidem, 1696. 12°.
Fac. l. 1. c. 4.	Facundi Hermianenſis pro defenſione trium capitulorum lib. 1. c. 4. & ſic de cæteris, ex editione Sirmundi. Pariſiis, 1629. 8°.
in Moc.	in Mocianum ſcholaſticum liber. Ibid.
Fauſt. ep. 16.	Fauſti Regienſis Epiſcopi epiſtola 16, in bibliothecæ Patrum tomo 8. Lugduni, 1677. fol.
ad Fel.	ad Felicem Patricium. Ibidem.
de gr. l. 1.	de gratia & libero arbitrio lib. 1. & ſic de 2. Ibid.
ad Grat.	ad Gratum epiſtola. Ibid.
ad Leon.	ad Leontium Arelatenſem Epiſcopum. Ibid.
ad Luc.	ad Lucidum Presbyterum. Ibid.
ad Paul.	ad Benedictum Paulinum. Ibid.

ad Rur.	ad Ruricium Lemovicenſem Epiſcopum. Ibid.
Feſt. l. 2.	Sex. Pompeij Feſti lib. 2. de verborum ſignificatione, & ſic de cæteris. Amſtelod. 1700. 4°.
Flech. hiſt. de Th. l. 4.	Mr. Flechier au livre 4e de l'hiſtoire de Theodoſe le grand. A Paris, 1679. 4°.
Fleu. diſc. 2.	Mr. l'Abbé Fleuri au ſecond diſcours ſur l'hiſtoire de l'Egliſe, & ainſi des autres. A Paris, 1720. 12°.
H. E. t. 3.	hiſtoire eccleſiaſtique, tome 3e, & ainſi des autres juſqu'au 6e. A Paris, 1693-1699. 4°.
mœ. chr.	les mœurs des Chrétiens. A Paris, 1682. 12°.
Flor. l. 1.	L. Annæi Flori rerum Romanarum epitome, lib. 1. & ſic de cæteris. Pariſ. 1674. 4°.
pr.	procemium; ubi vero additur S, ſic pr. S agitur de Salmaſii præfatione.
Flor. bib. t. 2.	Floriacenſis veteris bibliothecæ tomus 2. Lugduni, 1605. 8°.
Fort. l. 2.	Venantii Fortunati Pictavienſis Epiſcopi lib. 2. caput, ſeu carmen 16; & ſic de cæteris. Moguntiæ, 1603. 4°.
vit. M.	vita S. Martini lib. 2. Ibid.
Frag. poë.	Fragmenta Poëtarum veterum latinorum, quorum opera non exſtant. Apud Henricum Stephanum, 1564. 8°.
Friſ. bib. ph.	Johannis Jacobi Friſii bibliotheca Philoſophorum claſſicorum Auctorum chronologica, &c. Tiguri, 1592. 4°.
Front. de aq. l. 2.	Sex. Julii Frontini de aquæductibus Romæ lib. 2. Amſtelod. 1661. 8°.
Fulg. de gr. l. 2. n. 42.	S. Fulgentii Ruſpenſis Epiſcopi de gratia lib. 2. inter ejuſdem opera. Pariſ. 1684. 4°.
ad Mon.	ad Monimum. Ibid.
ad Pet.	ad Petrum. Ibid.
Fulg. exp. ſer. ant.	Fabii Planciadis Fulgentii expoſitio ſermonum antiquorum, inter ejuſdem opera. Amſtelodami, 1681. 8°.
myt. l. 1.	mythologiarum lib. 1. Ibid.
Virg. cont.	de expoſitione Virgilianæ continentiæ. Ibid.

G

Gal. de ant.	Claudii Galeni de antidotis, inter ejuſdem opera. Baſileæ, 1561. fol.
diff. pul.	de differentiis pulſuum. Ibid.
per gen.	de compoſitione remediorum per genera. Ibid.
de lib. prop.	de libris propriis. Ibid.
de opt. doc. gen.	de optimo docendi genere. Ibid.
de præc.	de præcognitione. Ibid.
rem. ſec. loc.	de compoſitione remediorum ſecundum loca. Ibid.
Gall. chr. nov. t. 1.	Gallia Chriſtiana, ſeu ſeries & hiſtoria Archiepiſcoporum, Epiſcoporum & Abbatum Franciæ, &c. novæ editionis, a Dionyſio Sammarthano & ſociis, tom. 1. & ſic de 2. 3. & 4. Pariſiis, 1715-1728. fol.
vet. t. 1.	veteris editionis, a Fratribus Sammarthanis, tom. 1. & ſic de cæt. Pariſiis, 1656. fol.
Gaſſ. t. 4.	Petri Gaſſendi Dinienſis Eccleſiæ Præpoſiti tomus 4. aſtronomica continens. Lugduni, 1658. fol.

Auli

Gell. noc. att. l. 1. c. 3. Auli Gellii noctes atticæ, lib. 1. cap. 3. & sic de cæt. Lugd-Batavorum, 1666. 8°.

Gem. el. ast. Gemini elementa astronomiæ, inter varios de Sphera Auctores, a Dionysio Petavio editos. Parisiis, 1630. fol.

Genn. dog. Gennadii Massiliensis de dogmatibus ecclesiasticis, in appendice tomi octavi S. Augustini. Parisiis, 1688. fol.

vir. ill. c. 25. de viris illustribus, seu de Scriptoribus ecclesiasticis cap. 25. & sic de cæteris, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.

Gesn. bib. un. t. 1. Conradi Gesneri Tigurini bibliotheca universalis, tom. 1. Tiguri, 1545. fol.

God. an. 441. Antoine Godeau Evêque de Vence dans son histoire ecclesiastique à l'an 441; ainsi des autres. A Paris, 1663 & suivans. fol.

Gr. M. dial. l. 3. c. 1. S. Gregorii Magni Papæ dialogorum lib. 3. cap. 1. & sic de cæteris, inter ejusdem opera, t. 2. Parisiis, 1705. fol.

l. 11. ep. 56. lib. 11. epistola 56. Ibid.

Greg. Naz. ep. 76. S. Gregorii Nazianzeni epistola 76, inter ejusdem opera. Parisiis, 1609. fol.

or. 33. oratio 33, & sic de cæteris. Ibid.

Gr. T. epit. n. 7. S. Georgii Florentii Gregorii Turonensis Episcopi historiæ Francorum epitomata per Fredegarium Scholasticum, inter ejusdem S. Gregorii opera. Parisiis, 1699. fol.

gl. Conf. de gloria Confessorum. Ibid.

gl. Mart. de gloria Martyrum. Ibid.

hist. Fr. l. 1. historiæ Francorum lib. 1. Ibid.

mir. M. l. 1. c. 6. de miraculis S. Martini lib. 1. c. 6. Ibid.

not. notæ in eumdem. Ibid.

Gues. Mass. Johannis Baptistæ Guesnay S. J. provinciæ Massiliensis annales, &c. Lugduni, 1657. fol.

Guy. hist. d'Orl. t. 1. Symphorien Guyon en son histoire de l'Eglise & diocèse &c. d'Orleans, tom. 1. A Orleans, 1650. fol.

Gyr. poë. hist. dia. 4. Lilii Gregorii Giraldi Ferrariensis de historia Poëtarum dialogi, lib. 4. & sic de cæteris, inter ejusdem opera, Lugduni Batav. 1696. fol.

H

Hard. ind. Auct. Plin. Josephi Harduini S. J. index Auctorum qui a Plinio appellantur, tom. 1. operum Caji Plinii Secundi. Parisiis, 1685. 4°.

not. in Plin. notæ in Plinii naturalem historiam. Ibid.

Her. conc. t. 1. M[r]. Hermant, histoire des Conciles, tome 1. A Rouen, 1704. 12°.

Herod. l. 5. Herodoti Halicarnassei historiarum lib. 5. Londini, 1679. fol.

Hier. apol. l. 1. S. Eusebii Hieronymi apologia adversus Rufinum, lib. 1. & sic de 2. inter ejusdem opera, t. 4. Parisiis, 1706. fol.

app. appendix tomi quinti continens opera supposititia.

chr. l. 1. chronicorum canonum lib. 1. & sic de 2. Amstelodami, 1658. fol.

not. P. notæ Arnaldi Pontaci Episcopi Vasatensis in eosdem chronicos canones editionis Burdigalensis, 1604. fol.

in Dan.	in Danielem Prophetam, tom. 3. ejusdem operum. Parisiis 1704. fol.
in Eccl. c. 10.	in caput 10 Ecclesiastes. Ibid.
in Eph. c. 4.	in caput 4 epistolæ ad Ephesios. tom. 4.
ep. crit.	epistolæ criticæ, tom. 2. ejusdem operum, 1699.
ad Alg.	epistola ad Algasiam, tom. 4. 1706.
ad Am.	ad Amandum. Ibid.
ad Flo.	ad Florentium. Ibid.
ad Hed.	ad Hedibiam. Ibid.
ad Min.	ad Minervium. Ibid.
ep. 4.	epistola 4. & sic de cæteris aliquo numero prænotatis, tomi 4. parte secunda.
in Ez.	in Prophetam Ezechiëlem, tom. 3.
in Gal. pr. 2.	præfatio secunda in secundum librum commentariorum in epistolam ad Galatas, t. 4.
in Gen.	in Genesim, tom. 1. 1693.
in Jov. l. 1.	adversus Jovinianum, tom. 3.
in Is. c. 60.	commentarius in caput 60. Isaiæ Prophetæ; & sic de cæteris, tom. 3.
in Lucif.	adversus Luciferianos, tom. 4.
in Malach.	in Malachiam Prophetam, t. 3.
in Matth.	in Matthæum, tom. 4.
in Mich.	in Michæam Prophetam, t. 3.
pr.	variæ præfationes, seu prologi.
in Ruf. l. 2.	apologia adversus Rufinum lib. 2. & sic de 3. t. 4.
in Vig.	adversus Vigilantium, tom. 4.
vir. ill.	de viris illustribus liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
in Zach.	in Zachariam Prophetam, tom. 3.
Hil. ad Euch.	S. Hilarii Arelatensis Episcopi epistola ad Eucherium, una cum oratione funebri de S. Honorato. Parisiis, 1578. 8º.
de Hon.	de S. Honarato oratio funebris. Ibid.
Hil. apo.	S. Hilarii Pictavorum Episcopi apologetica ad reprehensores libri de Synodis responsa, inter ejusdem opera. Parisiis, 1693. fol.
adm.	variæ Editoris admonitiones in fronte cujusque operis.
app.	appendix operum.
in Aux.	contra Auxentium Mediolanensem.
ad Const. l. 1.	ad Constantium Augustum lib. 1. & sic de 2.
in Const.	contra Constantium Imperatorem liber unus.
diss.	dissertatio Editoris.
ep.	epistola ad Abram filiam suam.
frag. 1.	fragmentum 1. & sic de cæt.
in Matth.	expositio in Matthæum.
pr.	variæ præfationes; ubi vero numerus additur, præfationem Editoris denotat.
in Ps.	commentarius in Psalmos.
de Synod. n. 1.	de Synodis num. 1. & sic de cæt.
de Trin. l. 1. n. 5.	de Trinitate lib. 1. num. 5. & sic de cæteris.

vit.	vita in fronte ejusdem operum.
Hipp. can.	S. Hippolyti Episcopi Canon pascalis cum Josephi Scaligeri commentario. Lugd-Batav. 1595. 4°.
t. 1.	operum in unum corpus collectorum tomus 1. Hamburgi, 1716. fol.
t. 2.	tomus 2. Ibid. 1718. fol.
app.	appendix.
pr.	præfatio, seu prolegomena.
Hipp. Th. chr.	Hippolyti Thebani chronicon, in tomo 3. Henrici Canisii lectionum antiquarum, a Jacobo Basnage recusarum. Antuerpiæ, 1725. fol.
Hof. P.	Joh. Jacobi Hofmanni lexicon universale, ad literam P; & sic de cæteris. Lug-Batav. 1698. fol.
Holst. in Steph.	Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephanum Byzantinum, &c. Ultrajecti, 1691. fol.
Hon. Scri. eccl.	Honorii Augustodunensis de Luminaribus Ecclesiæ, sive de Scriptoribus Ecclesiasticis in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Hor. l. 1. ep. 15.	Q. Horatii Flacci lib. 1. epistola 15. inter ejusdem opera. Paris. 1691. 4°.
l. 1. od. 23.	lib. 1. ode 23. & sic de cæt. Ibid.
l. 1. Saty. 10.	lib. 1. Satyra 10. & sic de cæt. Ibid.

I

Jac. bib. pont. l. 2.	Ludovici Jacob bibliotheca pontificia, lib. 2. Lugduni, 1643. 4°.
Ida. chr.	Idatii Episcopi chronicon, inter varia Jacobi Sirmundi opera, tom. 2. Paris. 1696. fol.
fast.	fasti consulares. Ibid.
Ind. lib. a R. Steph.	Index librorum in officina Roberti Stephani impressorum. Lutetiæ, 1552. 8°.
Inscr. ant.	Inscriptions antiques, &c. à la fin des memoires de l'histoire de Lyon par Guillaume Paradin. A Lyon, 1573. fol.
Joly, ecol. part. 1. c. 3.	Claude Joly Chantre & Chanoine de l'Eglise metropolitaine de Paris, traité historique des écoles épiscopales & ecclesiastiques, &c. partie 1. chapitre 3. & ainsi des autres. A Paris, 1678. 12°.
Jons. scri. ph. l. 1. c. 14.	Johannis Jonsii Holsati de Scriptoribus historiæ philosophicæ lib. 1. Francofurti, 1659. 4°.
Jorn.	Jornandes, seu Jordanus Episcopus Ravennas de Getarum sive Gothorum gestis, ad calcem tomi 1. M. A. Cassiodori. Rotomagi, 1679. fol.
Jos. in Api. l. 2.	Flavii Josephi Jerosolymitani Sacerdotis contra Apionem, lib. 2. inter ejusdem opera. Genevæ, 1634. fol.
de bell. jud. l. 5.	de bello judaïco lib. 5. & sic de cæteris. Ibid.
Iren. l. 1.	S. Irenæi Episcopi Lugdunensis liber 1. contra hæreses; & sic de cæteris. Parisiis, 1710. fol.
diss. 2.	dissertatio 2. Editoris & sic de 3. in fronte operum.
frag.	fragmenta ad calcem operum.
not.	notæ in eumdem.
pr.	præfatio Editoris; ubi vero l. cum aliquo numero præmittitur, sic l. 1. pr. agitur de variis Autoris præfationibus.

Isid. off. l. 1.	S. Isidori Hispalensis de officiis lib. 1. inter ejusdem opera. Parisiis, 1580. fol.
orig. l. 7.	originum lib. 7. & sic de cæteris. Ibid.
scri. eccl.	de Scriptoribus Ecclesiasticis liber in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Isle-B. t. 1.	Les masures de l'Abbaïe roïale de l'Isle Barbe-lez-Lyon, &c. par Mr. le Laboureur. tome 1. A Paris, 1696. 4°.
Jul. ad Ath.	Juliani Imperatoris ad Athenienses epistola, inter ejusdem opera. Lipsiæ, 1696. fol.
ep. 42.	epistola 42.
misop.	misopogon. Ibid.
not.	Dionysii Petavii notæ in eumdem.
or. 4.	oratio quarta; & sic de cæteris.
Jul. Cap. vit. M. Ant.	Julii Capitolini vita Marci Antonii Imperatoris, inter Scriptores historiæ augustæ, tom. 1. Lugduni-Batavorum, 1671. 8°.
vit. Max. jun.	vita Maximini junioris. Ibid.
vit. Ver.	vita Veri Imperatoris. Ibid.
Just. hist. l. 43. c. 4.	Justini historiæ Philippiæ lib. 43. & sic de cæteris. Lugduni-Batavorum, 1683. 8°.
pr.	præfatio.
præf. Fr.	préface à la tête de la traduction Françoise du même, par D. L. M. A Paris, 1692. 12°.
Juv. saty. 1. v. 42.	D. Junii Juvenalis satyra 1. vers. 42. & sic de cæteris. Parisiis, 1684. 4°.

K

Kon. bib. vet. & nov.	Georgii Mathiæ Konigii bibliotheca vetus & nova. Altadorfi, 1678. fol.

L

Lab. Conc. syn.	Philippi Labbei Biturici S. J. conciliorum synopsis. Parisiis, 1661. 4°.
chr.	chronologiæ historicæ pars secunda, seu tom. 2. Parisiis, 1670. fol.
nov. bib. t. 1.	nova bibliotheca manuscriptorum librorum, tom. 1. Parisiis, 1657. fol.
Scri. t. 1.	de Scriptoribus ecclesiasticis quos attigit Cardinalis Bellarminus philologica & historica dissertatio, tom. 1. & sic de 2. Parisiis, 1660. 8°.
Lact. inst. l. 1.	Lucii Cælii Lactantii Firmiani institutionum divinarum lib. 1. & sic de cæteris inter ejusdem opera. Cantabrigiæ, 1685. 8°.
epit.	institutionum epitome. Ibid.
de ir.	de ira Dei. Ibid.
mor. per.	de mortibus persequuto um. Ibid.
opif.	de opificio Dei. Ibid.
Lamp. vit. Al.	Ælii Lampridii vita Alexandri Severi, inter cæteros historiæ augustæ Scriptores. Lugd-Batav. 1671. 8°.
vit. Aur.	vita Aurelii Imperatoris. Ibid.
Lau. de 2. Dio. t. 2.	Johannis Launoii Constantiensis responsionis ad dissertationem de duobus

	Dionysiis discussio. Parisiis, 1660. 8°.
de 5. Vict.	appendix de quinque Victorinis ad dissertationem de Victorino Episcopo & Mart. Paris. 1653. 12°.
Leo,	S. Leonis Magni Papæ primi opera, &c. a Paschasio Quesnel edita. Paris. 1675. 4°. 2. vol.
cod. can.	Codex Canonum & Constitutorum Ecclesiæ Romanæ, tom. 2.
diss. 2.	dissertatio 2. & sic de cæteris, tom. 2.
ep.	epistolæ, tom. 1.
not.	notæ & observationes Editoris, tom. 2.
Lep.	Leporii Presbyteri libellus emendationis, inter opera varia Jacobi Sirmundi, tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
not.	notæ Jacobi Sirmundi, nec non Johannis Garnerii in eumdem.
pr.	præfatio, seu veterum Scriptorum testimonia. Ibid.
Lerin.	Chronologia Sanctorum & aliorum virorum illustrium, ac Abbatum sacræ insulæ Lerinensis, Lugduni, 1613. 4°. [ubi t. non apponitur, agitur de 1. parte: ubi vero additur t. 2. agitur de 2. parte.]
Light. misc.	Johannis Lightfoti sacræ theologiæ Professoris miscellanea, sive Erubhim, inter ejusdem opera tom. 1. Roterodami, 1686. fol.
Lip. bib. ph.	Martini Lipenii bibliotheca realis philosophica, &c. Francofurti, 1682. fol.
th. t. 2.	theologica, tom. 2. Ibidem, 1685. fol.
Lips. exc. in Tac.	Justi Lipsii ad Cornelii Taciti annales excursus, ad calcem ejusdem Taciti operum. Amstelodami, 1685. 8°.
elect. l. 2.	electionum lib. 2. Ibid.
Le Long. bib. sac.	Jacobi le Long Parisini Congregationis Oratorii bibliotheca sacra, &c. Parisiis, 1723. fol.
hist.	bibliothéque historique de France, &c. à Paris, 1719. fol.
Longol. orat. de laud. Fr.	Christophori Longolii oratio de laudibus Francorum habita Pictaviis. Parisiis, 1510. 4°.
Luca. civ. bel. l. 1. v. 447.	Marcus Annæus Lucanus de bello civili, lib. 1. vers. 447, & sic de cæteris. Amstelod. 1669. 8°.
Luci. Dem.	Luciani Samosatensis Demonax, seu vita Demonactis, inter ejusdem opera, tom. 1. Amstelod. 1687. 8°.
Eun.	Eunuchus. Ibid.
Herc. gal.	Hercules Gallicus. Ibid.
Tox.	Toxaris, sive amicitia, tom. 2.

M

Mab. ann. t. 2.	Johannis Mabillon analectorum veterum tom. 2. Parisiis, 1676. 8°.
t. 3.	tom. 3. Ibid. 1682.
ann. t. 1.	annalium ordinis S. Benedicti tomus 1. Paris. 1703. fol.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1707. fol.
app.	appendix ad hunc tom.
iter It.	iter Italicum literarium, &c. Parisiis, 1687. 4°.
lit.	de liturgia Gallicana. Ibid. 1685. 4°.

muf. it.	mufæum Italicum, feu collectio veterum Scriptorum e bibliothecis Italicis, &c. Ibid. 1689. 4°.
Macr. Sat. l. 2. c. 14.	Aurelii Macrobii Ambrofii Theodofii Saturnaliorum lib. 2. & fic de cæteris. Lugd-Batav. 1670. 8°.
fom. Scip. l. 1. c. 2.	Commentarius ex Cicerone in fomnium Scipionis, lib. 1. cap. 2. Ibid.
Man. aftr. l. 4. v. 197.	M. Manilii aftronomicon, lib. 4. verf. 197. Parif. 1679. 4°.
M. Ant. l. 1.	Marci Antonini Imperatoris vita, feu de rebus fuis, &c. lib. 1. Trajecti ad Rhenum, 1697. fol.
not.	notæ, five annotationes in eumdem.
Mar. gall.	Martyrologium Gallicanum, Autore Andrea du Sauffay. Parifiis, 1637. fol.
Mar. de med.	Marcelli de medicamentis liber, inter medicæ artis principes, &c. tom. 2. parte 3. Parif. 1567. fol.
ep. ded.	epiftola dedicatoria Jani Cornarii.
pr.	præfatio Auctoris.
Marb.	Marbodi Redonenfis Epifcopi opufcula, ad calcem operum venerabilis Hildeberti. Parifiis, 1708. fol.
P.	ubi vero P. additur, enchiridion Marbodi Galli de lapidibus pretiofis indicat. Parifiis, 1531. 8°.
pr.	præfatio cum epiftola dedicatoria.
Marcel, hift. t. 1.	Guillaume Marcel, hiftoire de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoife, &c. t. 1. A Paris, 1686. 12°.
Marcel. chr.	Marcellini V. C. comitis Illyriciani chronicon, inter opera varia Jacobi Sirmundi tom. 2. Parifiis, 1696. fol.
Mart. am. coll. t. 5.	Edmundi Martene veterum Scriptorum & monumentorum &c. ampliffima collectio, tom. 5. Parif. 1729. fol.
th. anec. t. 1.	thefaurus anecdotorum, tom. 1. & fic de 5. Parifiis, 1717. fol.
vet. Scri.	veterum Scriptorum &c. collectio nova. Rotomagi, 1700. 4°.
pr.	præfatio.
Mart. t. 1. ep. 6.	M. Valerii Martialis lib. 1. epigram. 6. & fic de cæteris. Lugduni-Batav. 1670. 8°.
Mafl. hift. de Nor. t. 1.	Le fieur de Maffeville, hiftoire fommaire de Normandie, t. 1. A Rouen, 1691. 12°.
Maug. t. 2.	Gilberti Mauguin veterum Auctorum, qui nono fæculo de prædeftinatione & gratia fcripferunt, opera & fragmenta, cum ejufdem chronica & hiftorica fynopfi, &c. tom. 2. Parifiis, 1650. 4°.
Med. ar. prin. t. 2.	Medicæ artis principes poft Hipocratem & Galenum, &c. tom. 2. parte 3. Parifiis, 1567. fol.
Mela, l. 2.	Pomponii Melæ de orbis fitu, lib. 2. & fic de 3. Bafileæ, 1522. fol.
Mell. fcri.	Anonymi Mellicenfis fæculo XII. clari de Scriptoribus Ecclefiafticis liber, in bibliotheca ecclefiaftica. Hamburgi, 1718. fol. [Aliquando fic citatur hic Auctor: An. Mell.]
Menag. t. 1.	Menagiana, ou les bons mots & remarques critiques, &c. de M. Menage, tom. 1. A Paris, 1715. 12°.

Merc. tom. c. 3.	Marii Mercatoris commonitorium, cap. 3. & sic de cæteris, ex edition Johannis Garnerii S. J. cujus tomus primus ea quæ ad hæresim Pelagianam pertinent, continet, & tomus secundus ea quæ ad hæresim Nestorianam spectant complectitur. Parisiis, 1673. fol.
Min. Oct.	M. Minutii Felicis Octavius. Lugduni-Batavorum, 1672. 8°.
not.	notæ, seu commentaria in eumdem.
Mir. auct.	Auberti Miræi auctuarium de Scriptoribus Ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica. Hamb. 1718. fol.
Mol. SS. Bel.	Johannis Molani natales Sanctorum Belgii. Lovanii, 1595. 8°.
Monch. de Miss. sacr. l. 2.	Antonii Monchiaceni Democharis Ressonæi de divino Missæ sacrificio, in opere cui titulus : Christianæ institutionis &c. catholica & historica propugnatio. Paris. 1562. fol.
Monod.	Monodia, seu oratio in Constantini junioris mortem. Parisiis, 1616. 12°.
Mor. A	Louis Moreri, ou le grand dictionaire historique, &c. [composé d'abord par cet Auteur, puis reuû & augmenté par divers autres Ecrivains.] à la letre A. & ainsi des autres letres de l'alphabet. A Paris, 1725. 6. volum. fol.
Mss.	Memoires manuscrits.
Mur. anec. t. 1.	Anecdota quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit Ludovicus Antonius Muratorius, tom. 1. Mediolani, 1697. 4°.
t. 2.	tomus 2. Ibid. 1698. 4°.

N

Nor. hist. Pel. l. 2. c. 15.	Henrici de Noris Augustiniani historia Pelagiana, &c. Patavii, 1673. fol.
Notk. inst. scr.	Notkerus Balbulus de Interpretibus divinarum scripturarum, in tomo 1. thesauri anecdotorum D. Bernardi Pez. Augustæ-Vindelicorum, 1721. fol.

O

Onuph.	Onuphri Panvini commentarii in fastos consulares. Heidelbergæ, 1588. fol.
Opt. l. 1.	S. Optati Afri Milevitani Episcopi de schismate Donatistarum lib. 1. & sic de cæteris. Parisiis, 1700. fol.
hist. Don.	historia Donatistarum, in fronte operum ejusdem.
not.	notæ, seu annotationes variorum. Ibid.
pr.	præfatio.
Ori. com. l. 1.	S. Orientii commonitorium, lib. 1. & sic de 2. in collectione nova veterum Scriptorum a D. Edm. Martene edita. Rotomagi, 1700. 4°.
Orib. med. col. pr.	Oribasii medicinalium collectorum lib. 1. præfatio, inter medicæ artis principes, &c. tom. 1. parte 2. Parisiis, 1567. fol.
Syn. l. 4.	synopseos lib. 4. Ibid.
Orig. in Cels. l. 1.	Origenis contra Celsum liber 1. Augustæ-Vindelicorum, 1605. 4°.
phil.	philocalia. Parisiis, 1618. 4°.

Orof. l. 2. c. 19.	Pauli Orosii historia, lib. 2. cap. 19. in tomo 6. bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.
Orthod. t. 1.	orthoxographa theologia facro-fanctæ ac fincerioris fidei Doctores numero 76. &c. Bafileæ, 1555. fol.
t. 2.	tom. 2, feu editio fecunda. Ibid. 1569.
Oud. Scri. t. 1.	Cafimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclefiæ antiquis, &c. tomus 1. Lipfiæ, 1722. fol.
Ovid. am. l. 1. el. 15.	Publii Ovidii Nafonis amorum liber 1. elegia 15, & fic de cæt. inter ejufdem opera. Amftelodami, 1683. 8°.
art. am. l. 3.	de arte amandi liber 3. Ibid.
faft. l. 3.	faftorum liber 3. Ibid.
pont. el. 16.	de ponto elegia 16. Ibid.
trift. l. 2.	triftium liber 2. Ibid.

P

Palæ.	Palæographia græca, five de ortu & progreffu literarum græcarum, &c. operâ & ftudio D. Bernardi de Montfaucon. Parif. 1708. fol.
Pall. dial.	Palladii dialogus de vita S. Johannis Chryfoftomi. Parifiis, 1680.
Pall. de re ruft.	Palladius Rutilius Taurus Æmilianus de re ruftica, cum Catone, Varrone & Columella. Parif. 1529. fol.
de inf.	de infitione. Ibid.
pr.	præfationes.
Pan. B.	Panegyrici veteres operâ & ftudio Jacobi de la Baune S. J. editi. Parifiis, 1676. 4°. [Ubi vero B non additur, agitur de editione Beati Rhenani. Bafileæ, 1520. 4°.]
Paræ. vet.	Paræneticorum veterum pars prima. Infulæ, (feu Genevæ,) 1604. 4°.
not.	Melchioris Goldafti notæ. Ibid.
Pafq. rech. l. 1. c. 1.	Etienne Pafquier, les recherches de la France, livre 1. chap. 1. A Paris, 1633. 8°.
Paterc. l. 1.	C. Velleius Paterculus de hiftoria romana, lib. 1. Lugduni-Batavorum, 1659. 8°.
Paul. app.	Ad S. Paulini Nolenfis Epifcopi opera appendix, tom. 2. ejufdem operum. Parif. 1685. 4°.
car. 10.	Carmen 10. ejufdem, tom. 1. Ibid.
diff. 3.	differtatio 3. Editoris, & fic de cæteris, tom. 2.
ep. 1.	epiftola 1. & fic de cæteris, tom. 1.
not. 1.	nota, feu obfervatio 1. & fic de cæteris, tom. 2.
vit. c. 2.	vita ex ipfius fanctiPaulini & veterum Scriptorum operibus concinnata a Domino le Brun Editore, tom. 2.
vit. Gen.	vita, feu paffio S. Genefii Arelatenfis, ad calcem epiftolarum, tomus 1.
Paul. ill.	Petri Francifci Chiffletii Paulinus illuftratus. Divione, 1662. 4o.
Paul. euch.	Paulini (pœnitentis dicti) euchariſticon Deo, ad calcem Paulini Petrocorii poëmatum. Lipfiæ, 1686. 8°.
Paul. vit. Mar.	Paulini Petrocorii vita S. Martini Turonenfis, verfibus exarata. Lipfiæ, 1686. 8°.

de

de nep.	de visitatione nepotuli sui ad calcem operis præced.
not.	notæ Francisci Jureti. Ibid.
pr.	præfationes, seu prolegemena.
Pet. Chry. ser. 136.	S. Petri Chrysologi Archiepiscopi Ravennatis sermo 136. in tomo 7. biblioth. Patrum. Lugd. 1677. fol.
Pet. Dia. vir. ill.	Petri Diaconi Monachi & Bibliothecarii Cassinensis de viris illustribus, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Petr. Sat.	Titi Petronii Arbitri Equitis Romani Satyricon. Amstelod. 1669. 8°.
fr.	traduction Françoise de Petrone suivant le nouveau manuscrit trouvé à Belgrade en 1688. A Cologne, ou plûtôt en France, 1694. 2. vol. 12°.
clef.	clef, ou interpretation des noms propres.
not.	notæ in idem opus. Amstelod. ubi supra.
pr.	præfatio.
pr. fr.	préface à la tête de la traduction Françoise.
proleg.	prolegomena operi Petronii præfixa a Theodoro de Juges. Genevæ, 1629. 4°.
vie.	vie de Petrone à la tête de la traduction Françoise.
Pez, anec. t. 1. pr.	Domni Bernardi Pez præfatio in primum tomum thesauri anecdotorum. Augustæ-Vindel. 1721. fol.
Pez. ant. des Gaul.	Dom Paul Pezron, antiquité de la nation & de la langue des Celtes ou Gaulois. A Paris, 1704. 12°.
Phil. vit. Ap.	Philostrati Lemnii vita Apollonii, inter ejusdem opera græco-latina. Parisiis, 1608. fol.
vit. Soph.	vitæ Sophistarum. Ibid.
Philost. l. 11.	Philostorgii historia ecclesiastica, lib. 11. una cum Theodoreto & aliis. Parisiis, 1673. fol.
Phœb.	S. Phœbadii Aginnensis Episcopi liber contra Arianos in tomo 4. bibliothecæ Patrum. Lugd. 1677. fol.
Phot. c. 48.	Photii myriobiblon, seu bibliotheca, codice 48, & sic de cæteris. Rotomagi, 1653. fol.
Pic. pris. celt.	Johannis Picardi Tontreriani de prisca celtopædia. Parisiis, 1556. 4°.
Pined. brev.	Thomæ de Pinedo breviarium, seu commentariolus Auctorum eorum præcipue quos ad testimonium vocat Stephanus Byzantinus, ad calcem ejusdem Stephani. Amstelod. 1678. fol.
Pith. adv. subs. l. 1.	Petri Pithœi &c. adversariorum subsecivorum lib. 1. & sic de 2. inter varia ejusdem opuscula. Paris. 1609. 4°.
Plin. hist. l. 1.	C. Plinii Secundi naturalis historia, lib. 1. & sic de cæteris. Paris. 1685. 5. vol. 4°.
Plin. l. 1. ep.	C. Plinii Cæcilii Secundi epistolarum liber 1. & sic de cæteris. Lugduni-Batav. & Roterodami, 1669. 8°.
Plut. plac. ph.	Plutarchi de placitis philosophorum, inter ejusdem moralia, tom. 2. operum. Parisiis, 1624. fol.
Poë. lat. cor.	Corpus omnium veterum Poëtarum latinorum, &c. Genevæ, 1627. 4°.
Poll. l. 7. c. 26.	Julii Pollucis onomasticum græce & latine, lib. 7. cap. 26. Amstelodami, 1706. fol.

Poly. l. 1. n. 1.	Polybii Lycortæ F. Megalopolitani historiarum liber 1. & sic de cæt. Amstelod. 1670. 8°.
syn. chr.	synopsis chronologica Isaaci Casauboni in historiam Polybii ad calcem ejusdem tom. 2. Ibid.
de vir.	de virtutibus & vitiis. Ibid.
Pom. vit. con. l. 1.	Juliani Pomeri de vita contemplativa liber 1. & sic de cæteris, in appendice operum S. Prosperi Aquitani. Paris. 1711. fol.
pr.	præfationes, seu prologi.
Poss. app. t. 2.	Antonii Possevini Mantuani S. J. Apparatus sacer, to. 2. Venetiis, 1606. fol.
Præd. l. 1.	Prædestinatus, sive Prædestinatorum hæresis, in tomo 27. bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol. Ubi vero additur S. indigitat editionem Sirmundi, inter ejusdem opera varia, tomo 1. Parisiis, 1696. fol.
hær. 45.	hæresis 45.
pr.	Sirmundi præfatio.
Priap.	Priapeia, sive diversorum Poëtarum in Priapum lusus, ad calcem Titi Petronii Arbitri. Amstelodami, 1669. 8°.
not.	notæ in hæcce poëmatia & sequentia.
Prop. l. 2. el. 34.	Sex. Aurelii Propertii liber 2. elegia 34. Parisiis, 1685. 4°.
Pros.	S. Prosperi Aquitani opera. Paris. 1711. fol. Sic autem citantur.
adm.	admonitio in fronte appendicis ad ejusdem opera.
app.	appendix ad calcem.
appr.	approbation de Mr. Godeau à la tête de la traduction Françoise du poëme contre les Ingrats. A Paris, 1647. 4°.
avant-p.	avant-propos, ou préface de Mr. de Saci sur sa traduction Françoise du même poëme.
chr.	chronicon inter ejusdem opera, ut supra.
in Coll.	contra Collatorem. Ibid.
conf.	confessio quæ dicitur Prosperi. Ibid.
ad Gall.	responsiones ad capitula objectionum Gallorum. Ibid.
ad Gen.	ad excerpta Genuensium. Ibid.
epi.	epigrammata.
de ing.	carmen de ingratis.
obj Vin.	responsiones ad objectiones Vincentianas.
pr.	præfationes, seu prologi.
de prov.	de providentia divina.
in Ps.	Commentarius in Psalmos.
ad Ruf.	epistola ad Rufinum.
vit.	vita in fronte ejusdem operum.
de voc. l. 1. c. 1.	de vocatione gentium liber 1. cap. 1. & sic de cæteris, in appendice.
ad ux.	poëma conjugis ad uxorem. Ibid.
Pros. T. chr.	Prosperi Tironis chronicon, in appendice operum S. Prosperi Aquitani. Parisiis, 1711. fol.

Q

Quenst.	Johannis Andreæ Quenstedt dialogus de patriis illustrium doctrina & scriptis virorum. Wittebergæ, 1691. 4°.
Quint. decl. pr. P.	Petri Pithœi præfatio in declamationes M. Fabii Quintiliani, inter ejusdem Pithœi opuscula. Paris. 1609. 4°.
inst. or. l. 1. c. 4.	Quintiliani de oratoria institutione lib. 1. cap. 4. & sic de cæteris. Parisiis, 1725. fol.
an. n. 21.	annales Quinctilianei, numero 21. & sic de cæteris, ad calcem ejusdem Quinctiliani.

R

Ram. de mor. Gal.	Petri Rami de moribus veterum Gallorum liber. Francofurti, 1584. 12°.
Ray. t. 8.	Theophili Raynaudi Theologi S. J. tomus octavus. Lugduni, 1665. fol.
Rel. Gaul.	La religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité &c. A Paris, 1727. 4°.
Riv. crit. l. 1. c. 7.	Andreæ Riveti Critici sacri specimen, lib. 1. c. 7. & sic de cæteris. Sine chronicis notis. 12°.
Rom. hist. scri. t. 3.	Romanæ historiæ Scriptores, tom. 3. qui Scriptores Græcos minores continet. Francof. 1590. fol.
Rom. subt.	Roma subterranea novissima, &c. Pauli Aringhi. Romæ, 1651. fol.
Rosvv. vit. PP.	Heriberti Rosweidi vitæ Patrum. Antuerpiæ, 1628. fol.
p.	prolegomena.
Ruf. l. 1. c. 31.	Rufini Aquileiensis historia ecclesiastica. Antuerpiæ, 1548. fol.
Rur. l. 1. ep. 8.	S. Ruricii Lemoviceni Episcopi liber 1. epist. 8. & sic de cæteris, in bibl. Patrum, tom. 8. Lugduni, 1677. fol.
Rut. it. v. 20.	Claudii Rutilii Numatiani Galli itinerarium, vers. 20. & sic de cæteris. Amstelodami, 1687. 16°.
not.	notæ variorum in eumdem.

S

Salesb. polic.	Johannis Salesburiensis Policraticus de nugis Curialium, &c. Paris. 1513. 4°.
Sallust. bell. Cat.	C. Sallustii Crispi bellum Catilinarium. Lugduni-Batav. 1665. 8°.
Salv. in ava.	Salviani Massiliensis adversus avaritiam, cum cæteris ejusdem operibus. Paris. 1684. 8°.
ep. 1.	epistola prima; & sic de cæteris. Ibid.
gub. l. 1.	de gubernatione Dei lib. 1. & sic de cæteris. Ibid.
not. pr.	notæ Stephani Baluzii ad calcem operis.
pr.	præfatio Baluzii.
pr. P.	præfatio in fronte editionis Pithœanæ. Parif. 1580. 8°.
Sand. vet. scri. ecclef.	Christophori Sandii tractatus de veteribus Scriptoribus ecclesiasticis, in fronte nuclei historiæ ecclesiasticæ ab eodem Auctore, &c. Coloniæ, 1676. 4°.

Sav. in Sid.	Commentarius Johannis Savaronis in Sidonium, una cum ejusdem Sidonii textu. Parisiis, 1609. 4°.
Scal. in Aus. l. 1. c. 14.	Josephi Scaligeri lectionum in Ausonium liber 1. c. 14. & sic de cæteris, in fronte Ausonii. Burdigalæ, 1590. 4°.
Scri. vet. lat.	Scripta veterum latina de una persona & duabus naturis Domini & Servatoris nostri J. C. adversus Nestorium, Eutychem, &c. Tiguri, 1571. fol.
Scrib. com. med. pr.	Scribonii Largi de compositione medicamentorum præfatio, inter medicæ artis principes, &c. tomo 2. parte 3. Parisiis, 1567. fol.
Schot. cl. Rh.	Andreas Schotus de claris apud Senecam Rhetoribus, ad calcem operum M. Annæi Senecæ Rhetoris. Parisiis, 1619. fol.
Sen. contr. l. 1.	M. Annæi Senecæ Rhetoris controversiarum liber 1. & sic de cæteris, inter ejusdem opera. Amstelodami, 1672. 8°.
pr.	variæ Auctoris præfationes.
Sen. de ben. l. 2.	L. Annæi Senecæ de beneficiis liber 2. inter ejusdem opera, tom. 1. Amstelodami, 1672. 8°.
ep.	epistolæ, in tom. 2. Ibid.
fr.	fragmenta in fronte ejusdem operum.
ad Hel.	ad Helviam matrem de consolatione, in tomo 1.
de m. Cl.	de morte Claudii Cæsaris ludus, in tomo 2.
nat. q. l. 4.	naturalium quæstionum liber 4. Ibid.
Serv. in Virg.	Servii Mauri Honorati commentaria in Virgilium. Basileæ, 1544. fol.
Sid. car. 1.	Caji Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum Episcopi carmen 1. & sic de cæteris, inter ejusdem opera. Parisiis, 1609. 4°. Ubi vero S. additur hoc modo: Sid. S. Sirmundi designat editionem, quæ habetur inter ejusdem opera varia, tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
l. 1. ep. 1.	liber 1. epistola 1. & sic de cæteris. Ibid.
not.	notæ aut Savaronis aut Sirmundi.
pr.	præfatio, seu veterum elogia.
vit. a Sav.	vita a Johanne Savarone concinnata.
vit. a Sir.	vita a Jacobo Sirmundo.
Sigeb. scri. eccl.	Sigeberti Monachi Gemblacensis de Scriptoribus Ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Sim. let. choi. let. 25.	Letres choisies de Mr. Simon, letre 25. tome 2. A Roterdam, [ou plûtôt en France] 1704. 12°.
Sir. t. 1.	Jacobi Sirmundi S. J. Presbyteri opera varia &c. tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
in Avit.	notæ in Avitum, tom. 2.
in Sid.	notæ in epistolas & carmina Apollinaris Sidonii, tom. 1.
Six. bib. l. 4.	Sixti Senensis bibliothecæ sacræ liber 4. Lugduni, 1575. fol.
Socr. l. 2.	Socratis Scholastici historiæ ecclesiasticæ liber 2. & sic de cæteris, una cum Sozomeno. Parisiis, 1668. fol.
Solin. c. 34.	C. Julii Solini Polyhistoris caput 34. Viennæ Austriæ, 1520. fol.
com.	Johannis Camertis enarrationes, seu commentarius in eumdem. Ibid.

Soz. l. 4.	Hermiæ Sozomeni historiæ ecclesiasticæ liber 4. & sic de cæteris, una cum Socrate. Parisiis, 1668. fol.
Spart. vit. Adr.	Ælii Spartiani vita Adriani Imperatoris, in historiæ augustæ tomo 1. Lugduni-Batavorum, 1671. 8°.
vit. Carac.	vita Antonini Caracallæ Imperatoris. Ibid.
vit. Sev.	vita Severi Imperatoris. Ibid.
Spic. t. 3.	Spicilegium veterum aliquot Scriptorum &c. a Domno Luca Dacherio; tom. 3. Parisiis, 1659. 4°.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1661. 4°.
t. 5.	tom. 5. Ibid. 1661. 4°.
pr.	præfatio ad hunc tomum.
t. 7.	tom. 7. Ibid. 1666. 4°.
t. 10.	tom. 10. Ibid. 1671. 4°.
t. 12.	tom. 12. Ibid. 1675. 4°.
t. 13.	tom. 13. Ibid. 1677. 4°.
Steph. Byz.	Stephani Byzantini de Urbibus liber. Lugduni-Batavorum, 1694. fol.
Strab. l. 1.	Strabonis rerum geographicarum lib. 1. & sic de cæteris. Eustath. Vignon, 1587. fol.
com.	Isaaci Casauboni commentarius & castigationes ad eumdem. Ibid.
Suet. l. 5. n. 1.	C. Suetonii Tranquilli de duodecim Cæsaribus lib. 5. n. 1. & sic de cæteris. Lugd-Bat. 1667. 8°.
cl. Rh.	de claris Rhetoribus liber, ad calcem operis præced.
ill. Gr.	de illustribus Grammaticis liber. Ibid.
Suid. a.	Suidæ lexicon græco-latinum ad literam a, & sic de cæteris. Cantabrigiæ, 1705. 3. vol. fol.
Sul. ad Aur.	Sulpitii Severi Presbyteri epistola ad Aurelium, inter ejusdem opera cum lectissimis commentariis Georgii Hornii. Amstelodami, 1665. 8°.
ad Baff.	ad Bassulam socrum suam epistola. Ibid.
ad Clau.	ad Claudiam sororem suam epistola, in tomo 1. miscellaneorum Baluzii. Parisiis, 1678. 8°.
dial. 1.	dialogus 1. & sic de 2. & 3. inter ejusdem opera, ubi supra.
ep. ded.	epistola dedicatoria Editoris. Ibid.
ad Euf.	ad Eusebium Presbyterum epistola. Ibid.
hist. l. 1.	historiæ sacræ liber 1. & sic de 2. Ibid.
pr.	præfatio, seu prolegomena. Ibid.
vit. M.	vita S. Martini Turonensis Episcopi.
Sur. 22. ap.	Laurentii Surii Carthusiani de probatis Sanctorum historiis, &c. ad diem 22 Aprilis, & sic de cæteris diebus. Coloniæ-Agrippinæ, 1571-1576. fol.
22 Aug.	die 22 Augusti, & sic de cæteris.
31 Jul.	die 31 Julii, & sic de cæteris.
22 Jun.	die 22 Junii, & sic de cæteris.
29 Mai.	die 29 Maii, & sic de cæteris.
12 Nov.	die 12 Novembris, & sic de cæteris.
2 Sept.	die 2 Septembris, & sic de cæteris.

coll.	Melchioris Goldasti collectanea in sermonem de bono disciplinæ. 1601. 12°.
pr.	Sirmundi præfatio in fronte homiliarum sancti Valeriani, ubi supra.
pr. 2.	ejusdem Sirmundi præfatio altera, in tomo 1. variorum ejusdem operum. Parisiis, 1696. fol.
Var. sacr. t. 1.	Varia sacra, seu sylloge variorum opusculorum græcorum, &c. a Stephano le Moyne edita, tomus 1. Lugduni-Batavorum, 1685. 4°.
t. 2.	tom. 2. qui notas & observationes complectitur.
Ugh. t. 6.	Ferdinandi Ughelli Florentini Italia sacra, sive de Episcopis Italiæ, &c. tom. 6. Romæ, 1659. fol.
Vict. can. pasch.	Victorii Aquitani Canon paschalis cum Bucherii commentario. Antuerpiæ, 1644. fol.
pr.	præfatio, seu prolegomena.
Vig-Mar. t. 2.	Vigneul Marville, mêlanges d'histoire & de literature, to. 2. A Rouen, 1700. 12°.
Vin. in Aus. §. 40.	Eliæ Vineti commentarius in Ausonium §. 40. & sic de cæteris, una cum textu Ausonii. Burdigalæ, 1590. 4°.
Vin. Bell. l. 19. c. 147.	Vincentii Bellovacensis speculum doctrinale, lib. 19. cap. 147. & sic de cæteris capitibus. Venetiis, 1494. fol.
Vinc. Lir.	Vincentii Lirinensis commonitorium, ad calcem Salviani Massiliensis operum. Paris. 1684. 8°.
not.	Stephani Baluzii notæ in eumdem, ad calcem operis.
Virg. ecl. 6.	P. Virgilii Maronis ecloga 6. & sic de cæteris, inter ejusdem opera. Paris. 1682. 4°.
not.	notæ. Ibid.
Vop. vit. Aur.	Flavii Vopisci Syracusii vita Aureliani Imperatoris, in historiæ augustæ tomo 2. Lugd Batav. 1671. 8°.
vit. Car.	vita Cari Imperatoris. Ibid.
vit. Num.	vita Numeriani Imperatoris. Ibid.
vit. Satur.	vita Saturnini. Ibid.
Voss. art. gr.	Gerardi Johannis Vossii de arte grammatica liber. Amstelodami, 1695. fol.
art. nat.	de artium & scientiarum natura. Ibid. 1696. fol.
hist. gr.	de Historicis Græcis. Ibid. 1699. fol.
hist. lat.	de Historicis Latinis. Ibid. 1697. fol.
hist. Pel.	historiæ de controversiis quas Pelagius, ejusque reliquiæ moverunt, libri 7. Ibid. 1655. 4°.
hist. un. epit.	historiæ universalis epitome. Ibid. 1698. fol.
poë.	de veterum Poëtarum temporibus. Ibid. 1696. fol.
Uran.	Uranii Presbyteri epistola ad Pacatum de obitu S. Paulini Episcopi Nolani, in tomo 2. operum ejusdem. Paris. 1686. 4°.

Z

Zof. l. 6. Zosimi Comitis historiarum liber 6. & sic de cæteris, in historia augusta. Francofurti, 1590. fol.

FIN de la Table des Citations.

De l'Imprimerie de GISSEY, rue de la vieille Bouclerie.

A. Humblot inv. G. Scotin Sculp

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE.

SIECLES QUI ONT PRECEDÉ LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES durant ces temps-là.

ENTREPRENDRE de découvrir, & de fixer la premiere origine des Sciences parmi les Gaulois, ce seroit vouloir deviner ce qui est inconnu, & déterminer ce qui sera toûjours incertain. Selon l'ordre naturel des choses, c'est d'eux-mêmes que nous devrions apprendre ce bel endroit de leur Histoire; mais par

un caprice assez bizarre ils ont pris le parti de ne laisser rien du-tout par écrit. Etrange entêtement qui nous a jettés dans une ignorance presque entiere de leurs actions, même les plus memorables ! qu'en savons-nous en effet ? quelques traits répandus par hazard dans les écrits des Grecs & des Romains, & par conséquent échappés à des plumes le plus souvent partiales, pour ne pas dire toûjours ennemies, ou tout au moins jalouses de la gloire de notre Nation. Encore parmi le peu de particularités qu'ils nous en ont conservé, ne trouvons-nous aucun éclaircissement sur le point que nous touchons ici. Et de quels autres Ecrivains en pourrions-nous attendre ? De nos Historiens modernes ? Plusieurs à la verité se sont mêlés d'en traiter. Mais tout ce qu'ils en ont écrit avec une certaine complaisance, ne passe plus aujourd'hui que pour d'agréables fictions. Ecoutez ce qu'ils en disent, & vous n'en jugerez pas autrement.

Egas. Bul. t. 1. p. 1.

II. Appuïez sur je ne sai quelle autorité, ' ils prétendent que les Gaulois commencerent à cultiver les Sciences sous Samothès leur premier Roi, frere ou fils de Gomer, & petit-fils de Japhet, environ cent quarante ans après le déluge. ' Que Magus second Roi des Gaules, Prince sage & excellent Philosophe, qui succeda à Samothès son pere vers l'an du monde 1957, 2000 ans avant Jesus-Christ, institua dans les Gaules les premieres études des Letres, que l'on nomme à présent Universitez. Qu'après lui Sarron son fils & son successeur au Sceptre Gaulois, Prince très-savant, ajoûta aux études des Belles-Letres celle de la Theologie, du nom duquel ceux qui la professoient furent nommez Sarronides. ' Que Dryus, fils & successeur de Sarron, établit les Druides, ' & Bardus les Bardes, environ le temps de la naissance de Jacob & d'Esaü, plus de 1800 ans avant J. C. ' Que non-seulement tous ces corps de Savans fleurissoient dans les Gaules plusieurs siécles avant Cadmus en Gréce ; ' mais encore que ce sont les Gaulois qui ont appris aux Grecs & aux Asiatiques les Belles-Letres, les Arts liberaux, les Sciences les plus nobles. Qu'Aristote l'a reconnu lui-même, ' & que la gloire qu'ont acquise à la Gréce ses Mathematiciens & ses Philosophes, appartient originairement à nos Gaules.

Pic. prif. cel. l. 2. p. 47 | Ram. mor. Gal. p. 71 | Char. hist. univ. c. 15. p. 56.

Egas. Bul. ibid. p. 2.

p. 3.

Ram. ibid. p. 74 | Pic. ibid. p. 35.

Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 299.

Ram. p. 91.

III. Telles sont en racourci les idées magnifiques que quelques-uns de nos Ecrivains se sont formées du premier goût de nos Ancêtres pour les Sciences. Il ne seroit qu'à souhaiter qu'elles eussent autant de fondement qu'elles paroissent avantageuses. Mais il s'en faut de beaucoup. La tendresse pour la patrie, si naturelle à chaque peuple, y a eu plus de part que la verité de l'Histoire. Après tout, si ' un Italien, qui ne pouvoit avoir aucun interêt de mentir en faveur de notre Nation, a été le premier qui ait avancé des opinions aussi glorieuses pour elle, quoiqu'aussi gratuites; doit-il paroître surprenant qu'il se soit trouvé des François qui les aient épousées après lui? Mais pourquoi flatter ainsi notre Nation? Bornons-nous à lui rendre justice. Elle n'a pas besoin que l'on releve sa gloire par des fables & par le mensonge. Elle possede assez d'avantages réels, pour se passer des chimeriques qu'on lui voudroit attribuer. Démêlons le vrai d'avec le faux, le certain d'avec le douteux, l'effectif d'avec le supposé; & nous trouverons encore suffisamment dequoi faire voir l'inclination & le zele qu'elle a toûjours eu pour les Letres.

Bail. ibid.

IV. Quoique nous ne donnions pas dans les sentimens trop flatteurs que nous venons de marquer, il faut pourtant avoüer, ' que Diodore de Sicile donne le nom de Sarronides aux Philosophes & aux Theologiens des anciens Gaulois. ' De même S. Clement Alexandrin dit bien disertement que les Gaulois ont précedé les Grecs dans la connoissance & la profession publique de la Philosophie. Mais il faut convenir aussi que ni Diodore n'assure point que le nom de Sarronides qu'ont porté ces Savans, leur soit venu de Sarron troisiéme Roi des Gaules; ni S. Clement, que les Grecs aient pris des Gaulois le premier goût, ou pour la Philosophie ou pour les autres Sciences. ' Bien loin que la Gréce doive ses premieres connoissances à nos Gaules, c'est au contraire nos Gaules qui sont redevables à la Gréce, au moins pour une grande partie, de la politesse & de la science qu'on a admirées dans quelques-unes de ses Provinces. C'est ce que l'on verra dans la suite de ce discours. ' S. Jerôme n'en a point porté d'autre jugement. Il prétend même que si les Galates étoient des esprits pesans, difficiles à gouverner, & qui au sentiment de S. Paul

Diod. Sic. l. 5. p. 308.

Clem. Al. Stro. l. 1. p. 305.

Bail. ibid.

Hier. in ep. Gal. pr. 2. p. 255.

avoient peine à comprendre les choses, c'est qu'ils étoient sortis des quartiers des Gaules, qui n'avoient pas encore été cultivés par les Belles-Letres. De-là on peut conclure avec un de nos savans Critiques', que ce qu'il y a eu de rudesse & de grossiereté parmi certains Grecs, soit de l'Hellade, soit de l'Asie Mineure, ' leur sera apparemment venu des plus rustiques d'entre les Gaulois, qui porterent leurs armes & leur barbarie dans la Macedoine & dans l'Asie, où ils s'habituerent par le droit de leurs conquêtes.

Bail. ibid. p. 300.

V. Quand nous parlons de la barbarie des Gaulois, il ne faut pas s'imaginer qu'ils fussent des barbares, ou errants & vagabonds, comme l'étoient les anciens Scythes, ou aussi grossiers que le sont à présent les Sauvages de l'Amerique. Si haut que puissent remonter les autorités qui leur rendent témoignage, elles ne nous les représentent que comme des peuples civilisés en quelque sorte, vivant en societé, se conduisant par les loix du bon esprit, occupés de l'agriculture, des arts, du trafic, aïant même l'usage des Letres, & de grandes dispositions pour les plus hautes Sciences. C'est là l'idée que nous en ont laissée les Grecs & les Romains, & César en particulier qui connoissoit mieux notre Nation que tous les autres Historiens. Que si quelquefois ils la qualifient du nom de Barbare, ce n'est qu'une maniere de s'exprimer, ordinaire à ces Auteurs, pour designer les Nations qui leur étoient étrangeres. Peut-être aussi ne lui donnent-ils cette qualification, qu'à cause de son inclination naturelle pour les armes, & de ses fréquentes guerres. Car qui ignore ' que les Gaulois ont été une des Nations les plus belliqueuses de l'antiquité, & dont les exploits militaires sont devenus plus celebres dans l'Histoire ?

Polyb. l. 2 | Sal. bel. cat p. 104 | Strab. l. 4. p. 135.

VI. Mais ne nous écartons pas de ce qui est de notre sujet. Il ne manquoit à nos Gaulois aucune des dispositions naturelles pour aimer & cultiver les Letres. A reprendre les choses même dès les temps les plus reculés, ils passoient pour une Nation ingenieuse, *ταῖς δὲ διανοίαις ὀξεῖς*, dit Diodore de Sicile, ' & pour des peuples d'une industrie incomparable, *genus summæ solertiæ*, ajoûte César.' C'étoient des esprits simples, sans fraude, exempts de toute malice, *ἁπλοῦν, καὶ οὐ κακόηθες*. La crédulité, ils la portoient jusqu'à

Diod. Sic. ibid. Cæs. bel. Gal. l. 7. p. 289. Strab. l. 4. p. 135.

un point, qu'un Poëte fameux ' a cru devoir la faire passer en proverbe, Mart. l. 5. ep. 1. v. 10.

Et tumidus Galla credulitate fruar.

' Ils joignoient à cela une grande curiosité d'apprendre ce qui se passoit dans les Païs éloignés. Ils arrêtoient les Voïageurs, quelquefois malgré eux, les logeoient en leurs maisons, les regaloient genereusement, & après le repas leur faisoient diverses questions: qui ils étoient, quel pouvoit être le sujet de leur voïage, ce qu'ils avoient appris sur leur route. On sait assez combien ces qualités contribuent à acquerir les Sciences. Elles sont comme autant de préliminaires, qui y disposent, & préparent les esprits. En effet la curiosité est comme la mere de la science; puisqu'elle n'est proprement que le desir de savoir. La simplicité y est encore necessaire. C'est elle qui écarte les préjugés, en banissant toute sorte de tromperie, ou soupçon même de tromperie. Enfin la crédulité attire toûjours après elle la docilité. ' Lors donc que S. Jerôme dit d'après S. Hilaire qu'il cite, que les Gaulois étoient des esprits indociles, cela ne doit pas s'entendre de la nation entiere, mais ou de quelques particuliers seulement, ou des choses qui regardoient leur salut.

Diod. Sic. ibid. p. 306 | Cæs. bel. Gal. l. 4. p. 124. 125.

Hier. ibid.

VII. De ces heureuses dispositions, que les anciens avoient reconnuës en nos Gaulois, ' ils ont conclu que c'étoient des peuples nés pour les beaux Arts, ' & qui avoient une aptitude merveilleuse pour imiter, & porter à sa perfection tout ce qu'ils voïoient être en usage chez les autres Nations. ' Aussi se laisserent-ils persuader sans peine, de faire passer à leur propre usage tout ce qu'il y a de plus utile dans le commerce de la vie. Et bien-tôt ils ne cederent à aucune nation, pour le soin qu'ils prirent de cultiver les Sciences & les beaux Arts. Il seroit assurément digne de notre curiosité, de savoir en quel temps nos Ancêtres ont commencé à s'adonner à de si nobles exercices. Mais, comme nous l'avons déja remarqué, l'on n'en trouve nulle époque assurée. Si néanmoins il étoit bien certain, ' que Mercure fils de Jupiter eût regné dans les Gaules, comme l'ont avancé, dit-on, la Chronique d'Alexandrie & Suidas, il n'y auroit, ce semble, aucun lieu de douter que les Gaulois ne commençassent au moins alors

Diod. Sic. ibid. Cæs. bel. Gal. l. 7. p. 289.

Strab. ibid.

Pez. an. des Gaul. p. 118. 119.

à prendre du goût pour la politesse, & les nobles occupations de l'esprit.' Or ce Prince regnoit dans l'Occident,
p. 123. au même tems que Joseph gouvernoit l'Egypte sous le Roi Pharaon, vers l'an du monde 2300, environ 1700 ans avant la naissance de J. C.

p. 120. VIII.' Mercure tel qu'on nous le représente, étoit un Prince adroit & éclairé, qui par son esprit & son éloquence sut polir un peu la rudesse, & adoucir la ferocité des peuples de son Empire. Dans cette vûë il leur donna des loix, qui tendoient à l'union & à la paix, & inventa des Arts pour l'utilité publique. Il travailla surtout à lier les hommes par la societé du commerce. Jusques-là, dit-on, les peuples Occidentaux, sur lesquels il regnoit, n'avoient sû que la guerre, & respiré que le brigandage. Il est donc fort croïable que nos Gaulois, naturellement portés à embrasser ce qu'ils connoissoient le plus utile pour les usages de la vie, surent profiter de l'avantage de tant de nouveaux secrets, dont ce regne enrichit l'Occident. C'est
Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 232. apparemment pour cette raison' qu'ils portoient à Mercure une veneration toute singuliere. Ils lui avoient érigé grand nombre de Statuës. Ils lui attribuoient la gloire d'avoir inventé les Arts. Ils le regardoient comme le plus
Aug. de civ. l. 7. c. 14. puissant Patron des Voïageurs, & des Trafiquants.' Les autres Nations Païennes n'en ont point eu d'autre idée. Elles l'ont toûjours consideré comme le Dieu qui présidoit au lucre & au commerce.

IX. Entre les divers monumens que les Gaulois avoient érigez à l'honneur de leurs Dieux, il y en avoit un tout-à-fait remarquable, & qui vient tout naturellemont à notre sujet. C'étoit un tableau où ils avoient dessein de représenter l'éloquence avec ses principaux attributs.
Luci. Herc. Gal. p. 365. Ils y avoient peint un Hercule,' qu'ils nommoient Ogmius. Lucien, qui avoit vû lui-même ce monument dit, qu'ils le depeignoient d'une maniere si extraordinaire, & si differente des autres Nations, qu'on ne l'auroit jamais pris pour un Hercule, quoiqu'il en eut toutes les marques, & qu'il en portât les symboles ordinaires. Il avoit plûtôt
Luci. ibid. le caractere de Mercure.' Il étoit représenté sous la figure d'un Vieillard decrepit, & chauve, le visage tout ridé, revêtu d'une peau de Lion, un carquois sur l'épaule, une
p. 366. massuë en la main droite, & un arc en l'autre main.' Il

attiroit à lui une multitude de peuple par des chaînes fort deliées, d'or & d'argent. Ces chaînes sortoient de sa langue, & alloient aboutir aux oreilles de ces peuples. Hercule les regardoit avec des yeux riants; & eux le suivoient avec joïe, & sans nulle contrainte. Ce tableau mysterieux, selon l'explication du Philosophe Gaulois, ' étoit le symbole de la parfaite éloquence. Elle n'a, disoit-il, toute sa force que dans les Vieillards : ce qui étoit figuré par les marques de la vieillesse d'Hercule. Les chaînes d'or fort deliées marquoient l'affinité qu'il y a entre celui qui parle & celui qui écoute. Enfin les traits & les fléches du carquois d'Hercule figuroient la vitesse, la subtilité, l'énergie du raisonnement, qui allant jusqu'à l'ame, la percent & la blessent. p. 367.

X. ' Comme ce Philosophe étoit persuadé, que le tableau représentoit Hercule, il tâcha de rendre raison du rapport qu'il croïoit être entre l'éloquence & cette fausse divinité. Il dit donc à Lucien, que les Gaulois pensoient differemment des Grecs sur cette convenance. Vous autres Grecs, dit-il, vous attribuez l'éloquence à Mercure; ' & nous à Hercule, parce que celui-ci est superieur à l'autre pour la force. Eumene Orateur Gaulois de la fin du III. Siécle, & du commencement du IV. raisonnoit un peu autrement sur un emblême à peu près semblable : ' l'union d'Hercule avec les Muses. Il prétendoit que c'est pour nous enseigner qu'Hercule & les Muses se doivent prêter des secours mutuels, & concourir à la gloire des uns & des autres. Hercule, dit-il, doit procurer à maintenir le repos necessaire aux Muses; & les Muses de leur côté celebrer par leur art la valeur & les grands exploits d'Hercule. Quoi qu'il en soit de l'explication de notre Philosophe, s'il étoit permis d'entrer dans le mystere, on pourroit en donner une autre plus convenable. En effet, ne seroit-il pas plus naturel de dire que l'intention des premiers Auteurs de cette image énigmatique, étoit de représenter par-là les deux Arts principaux, par lesquels les Gaulois se distinguoient avec éclat de toutes les autres Nations, c'est-à-dire l'art militaire, & l'eloquence? La plus grande partie des Gaules, dit Caton dans Charisius, ' possede deux avantages par excellence, l'art militaire, & le talent de parler avec grace & avec esprit : *pleraque Gallia duas res*

p. 366. p. 367. Pan. p. 290. Sosip. Charis. Institut. Gram. l. 2. p. 222.

industriosissime consequitur, rem militarem & argute loqui. Cette explication comprendroit toutes les parties de l'emblême: au lieu que ni la peau de lion, ni la massuë, ni l'arc, qui sont les symboles de la guerre & de la valeur, n'entrent pour rien dans l'explication du Philosophe de Lucien.

XI. L'amour qu'avoient nos Gaulois pour les Sciences & les beaux Arts, leur avoit inspiré de la veneration pour toutes les autres Divinités, qu'ils croïoient y présider.
Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 233. ' Après Mercure ils honoroient particulierement Apollon,
a Aus. Prot. c. 4. p. 154. 155. [a] qu'ils avoient nommé Belenus: nom latin formé d'un ancien mot Celtique qui signifie blond. [b] Ils le regardoient
b Cæs. ibid p. 235. comme le Dieu qui présidoit à la Medecine, & qui avoit une vertu singuliere pour guérir les maladies. On voïoit dans les Gaules, encore au IV. siécle de l'Eglise, plusieurs
Pan. p. 265. Temples consacrés au culte de ce faux Dieu. ' Eumene parle avec éloge d'un de ces édifices, qu'il assure avoir été le plus beau de tout l'Univers. Il ne dit point en quel lieu il étoit situé; mais il paroît par sa narration que c'étoit ou dans la Viennoise, ou dans un autre païs peu éloigné. ' Il
p. 287. y en avoit un autre à Autun auprès des Ecoles publiques
Aus. ibid. de cette Ville, ' & peut-être un troisiéme à Baïeux, dont le Rhéteur Patere semble avoir été le Gardien & le Thré-
Cæs. ibid. sorier. ' Les Gaulois rendoient aussi un culte public à Minerve, dans la pensée qu'elle avoit enseigné aux hommes les premiers élements des Arts & des Sciences.

Ibid. XII. ' Ils étendoient ce culte à plusieurs autres sembla-
p. 229. bles Divinités. ' Aussi César remarque-t-il, que toute la nation entiere des Gaulois étoit extrêmement adonnée à
p. 233. toutes sortes de superstitions, ' Ils revéroient encore Mars,
p. 234. Jupiter, Pluton, & quantité d'autres, ' au sujet desquels ils étoient dans presque la même croïance que le reste des autres peuples païens. Nous n'entrerons point dans ce détail. Il n'est pas de notre sujet. Tout ce que nous en prétendons tirer pour notre dessein, c'est que si les Gaulois ne cedoient à aucune autre Nation en matiere de superstitions, ils ne lui cedoient point non plus dans la Science de la Mythologie. Leur Theologie avoit même cet avantage, sur celle de tous les autres peuples du Paganisme, qu'elle étoit plus ancienne, plus raisonnable, & plus sublime. C'est ce qu'on peut voir dans les Auteurs qui ont écrit de leur Religion & de leurs Divinités.

XIII.

XIII. ' Les Gaulois tenoient l'immortalité de l'ame. Ce sentiment seul, qui les distinguoit des autres Gentils, peut suffire pour prouver non-seulement l'ancienneté de leur Théologie, mais encore celle des autres Sciences qu'ils ont cultivées. En effet, ils n'ont pû puiser leur opinion sur la nature de l'ame, que dans la doctrine des premiers Patriarches, à qui Dieu avoit revelé cette verité, & de qui elle passa par tradition aux Fils de Noé, & à leurs premiers descendans. Si donc les Gaulois ont pû conserver ce point de doctrine au travers de tant de fables du Paganisme, & malgré une idolâtrie continuelle, & les autres suites funestes du peché originel, qui ont effacé cette heureuse impression de l'esprit & du cœur des autres Gentils; pourquoi n'auront-ils pas conservé également les notions des autres Sciences, de l'Astronomie, de la Géometrie, de la Géographie, de la Physique? N'étoient-elles pas connuës de Japhet, & de ses premiers descendans, dont les Gaulois ont tiré leur premiere origine? Et n'etoit-il pas plus facile de les conserver ces Sciences, qui sont du ressort des sens comme de la raison, que la doctrine de l'immortalité de l'ame, qui n'est qu'une Science spéculative? Concluez donc de ceci, qu'il faut que les Gaulois aïent connu, & cultivé de tems immémorial, & la Philosophie & les autres Sciences qui en font partie, ou qui y ont rapport.

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 227.

XIV. Aussi l'on aura sans doute remarqué, qu'en disant qu'ils commencerent à prendre du goût pour les Arts & les Sciences sous le regne de Mercure, nous ne l'avons dit qu'avec une restriction, qui supose, qu'ils pouvoient en avoir été instruits auparavant. Le Lecteur est en état de juger par lui-même, s'ils l'ont été en effet. Ce regne, supose qu'il ait été tel, & aussi réel qu'on le prétend, aura pû leur aporter de nouvelles lumieres, & les enrichir de nouveaux secrets. Mais pour les hautes Sciences, il paroît hors de doute qu'ils les aporterent avec eux, lorsque dans la dispersion des peuples, ils se répandirent dans les païs inhabités, & vinrent enfin peupler les terres, qui ont porté dans la suite le nom de Gaules. Et de quels autres peuples les Gaulois auroient-ils pû prendre les Sciences, dont il est ici question? Des Egyptiens? Des Chaldéens d'Assyrie? Des Indiens? Des Perses? Mais il est certain que les Gau-

lois n'ont jamais eu de communication avec ces Peuples éloignés d'eux par des distances presque infinies. Après s'être habitués dans les Gaules, ils s'y sont trouvés isolés. Le Rhein & les Alpes à l'Orient, la Méditerance & les Pyrenées au Midi, l'Ocean à l'Occident & au Nord, les separoient de toutes les autres Nations, & leur fermoient tout commerce avec elles. Les Etrangers ne se sont hazardés que fort tard de franchir ces barrieres, que la nature avoit elle-même formées. Les premiers que l'on sache l'avoir tenté, sont les Grecs & les Romains. Mais, si les Gaulois dans la suite des temps ont pris quelque chose de ces deux Nations, il est incontestable d'ailleurs qu'ils les ont devancées l'une & l'autre dans la connoissance & l'exercice de la Philosophie, & des autres Sciences qui y ont rapport.

XV. Personne n'ignore que la Philosophie des Grecs n'ait eu l'avantage de l'ancienneté sur celle des Romains. Or il en est de même de la Philosophie des Gaulois, à l'égard de celle des Grecs. ' C'est une verité que S. Clement Alexandrin a pris à tâche lui-même d'établir. Après avoir lû, ce semble dans ce dessein, les plus anciens Auteurs, il prouve par leur autorité, que les Nations qu'il a plû aux Grecs de traiter de barbares, & les Gaulois en particulier, ont fait usage de la Philosophie, avant que la Grece la connût. ' En effet, continuë ce Pere, les plus anciens Philosophes que l'on sache avoir paru chez les Grecs, sont Mnesiphile, Solon, Themistocle, Xenophane, Thalès, Pythagore, qui n'ont commencé à fleurir, que vers la 46. Olympiade, un peu moins de 700 ans avant J. C. ' Et il y avoit déja long-tems alors que les Druïdes, qui étoient les Philosophes des Gaulois, philosophoient dans les Gaules, comme les Devins, ou Prophetes des Egyptiens dans l'Egypte, les Chaldéens dans l'Assyrie, les Semanées dans la Bactriane, les Mages dans la Perse, les Gymnosophistes dans les Indes. ' S. Clement va encore plus loin, & montre par Alexandre l'Historien, dans son traité des Symboles Pythagoriciens, que Pythagore avoit même été instruit par les Gaulois. Ce fut d'eux par conséquent qu'il prit l'opinion de l'immortalité de l'ame, qu'il acommoda depuis à son fameux systême de la métempsycose. Ainsi les Grecs sont redevables aux Gaulois d'un des plus nobles principes de leur Philosophie, & du sentiment le

Clem. Al. Stro. l. 1 p. 305.

p. 302.

p. 305.

p. 304.

plus digne qu'ils aïent enseigné sur la nature de l'homme. Si nos Historiens modernes en relevant le savoir de nos ancêtres, s'en fussent simplement tenus à faire valoir l'avantage que nous venons de marquer, nous n'aurions pas eu lieu de traiter d'agréables fictions, les opinions pompeuses qu'ils ont avancées à ce sujet.

XVI. Oüi, dira-t-on peut-être, vous avez prouvé assés bien, que les Gaulois n'ont point pris leur Philosophie des Nations que vous venez de nommer. Mais pourriez-vous justifier qu'ils ne l'aïent pas prise des premiers peuples de la Grande Bretagne ? Au moins ' César semble-t-il l'assûrer positivement ; ' Et il est certain, selon Tacite, que cette Isle avoit encore des Druides vers la fin du premier siecle de l'Eglise. ' Il est vrai que César parlant des fonctions des Druides Gaulois, dit qu'on croïoit que leur secte avoit pris naissance dans la grande Bretagne, & que de là elle étoit passée dans les Gaules. Il ajoûte même que de son tems ceux des Gaulois, qui vouloient en avoir une connoissance plus parfaite, & s'y rendre plus habiles, faisoient voïage en ce païs-là pour l'y puiser à la source. Mais cet endroit de César doit s'entendre de ce qu'il y avoit & de plus sanglant & de plus superstitieux dans les sacrifices & les divinations des Druides. On sait, & nous le dirons bientôt, qu'ils étoient assez inhumains pour immoler des hommes à leurs fausses Divinités, & en égorger d'autres, afin de chercher dans leurs entrailles les secrets de l'avenir. ' Voila les maximes qui seront venues des Druides Bretons aux Druides Gaulois ; & c'est tout ce que César a voulu dire. Car on peut assûrer qu'il n'a jamais prétendu, que ceux-ci eussent pris des autres cette belle police qu'ils avoient établie dans les Gaules, non plus que la Théologie & les autres Sciences les plus nobles qu'ils y enseignoient. On ne trouvera point dans aucun Historien de quelque merite, que la grande Bretagne ait eu rien de semblable dans les premiers temps ; ' quoique les Bretons & les Gaulois n'aïent fait originairement qu'une même Nation.

Cæs. bel. Gal. l. 6 p. 226.

Tac. an. l. 14. n. 30.

Cæs. ibid.

Pith. adv. subs. l. 1. c. 3.

Tac. vit. Agr. n. 11.

XVII. Après avoir parlé de l'origine des Sciences chez nos plus anciens Gaulois, il est de l'ordre, & de notre sujet de dire quelque chose de leur premiere maniere d'écrire. Nous avons déja remarqué en passant, qu'ils avoient eu la bizarrerie de ne rien laisser par écrit sur leur histoire. Ils

poufferent encore ce caprice, jufqu'à ne rien écrire non plus des productions de leur efprit. Ce n'eft pas toutefois qu'ils n'euffent connoiffance du fecret de l'écriture. Pline, Strabon, & ' Céfar plus ancien que les deux autres, affûrent qu'ils fe fervoient des caractéres grecs dans les ufages tant publics que particuliers de la vie civile. ' C'eft en cette forte de caractéres qu'étoient écrites les tables que Céfar trouva dans le camp des Helvetiens, après qu'il les eut vaincus, & fur lefquelles ces peuples, qui faifoient alors partie des Gaulois, avoient marqué l'état de leurs forces, & fait le dénombrement de leurs familles. De même entre le peu de monumens, qui nous reftent de l'antiquité Gauloife, il s'en trouve qui établiffent encore l'ufage des letres gréques dans nos Gaules. Il eft même des Ecrivains qui foûtiennent, que les Gaulois ont continué de s'en fervir, néanmoins fans uniformité, jufqu'au fixiéme fiécle & au fuivant; quoiqu'ils fuffent paffés depuis long-temps fous la domination des Romains. Il n'en faut pas être furpris. ' En ces temps reculés les caractéres grecs fervoient à écrire differentes fortes de langues: comme l'on fe fert depuis plufieurs fiécles des caractéres romains, pour écrire les differentes langues qu'on parle dans l'Europe.

Cæf. bel. Gal. l. 6. p. 127.

L. 1. p. 28.

Cæf. ib. l. 5. p. 200. not.

XVIII. Il n'y a peut-être que François Hotman feul, qui dans fes notes fur les commentaires de Céfar page 74, ait penfé à contredire la verité que nous venons d'établir. Mais il ne l'entreprend que fur une conjecture, qu'il fuffit de rapporter pour en faire voir tout le foible. Il prétend que Céfar dans les endroits cités veut feulement dire que les Gaulois fe fervoient de l'écriture dans les affaires civiles, quoiqu'ils ne l'emploïaffent pas à d'autres ufages, & que le mot *græcis* a été ajouté au texte de cet Hiftorien. C'eft ce qu'il ne s'eft mis en peine de juftifier par aucun manufcrit. Ainfi vous voïez fuffifamment de quel poids peut être fa conjecture. Et quand on la pourroit foûtenir, les autres preuves en auroient-elles moins de force? De ces preuves il y en a qui font prifes des anciens monumens, que l'on nous a confervés; & ces anciens monumens confirment ce que nous en aprenent les Hiftoriens de l'antiquité. En faut-il davantage pour fe convaincre d'un fait? & quelle eft la conjecture qui puiffe foûtenir les regards de cette conviction?

Mais, direz-vous, si les caractéres grecs étoient en usage dans les Gaules, pourquoi 'César dit-il lui-même qu'étant obligé d'ecrire à Ciceron l'un de ses Lieutenans, qui étoit alors retranché dans la Belgique, il le fit en caractéres grecs; de peur, ajoûte-t-il, que les Gaulois venant à intercepter ses letres, ils n'eussent connoissance de ses desseins? Rien n'est plus facile que de concilier cet endroit de César avec les précedens. Il nous en fournit lui-même le moïen, 'lorsqu'en faisant la division des Gaules, il nous aprend que les Belges, les Aquitains & les Gaulois proprement dits avoient une langue, des loix & des coûtumes differentes les uns des autres. Ainsi les Belges pouvoient fort bien ne pas avoir l'usage des caractéres grecs, quoique les autres Gaulois s'en servissent. César ne risquoit donc rien en écrivant ses letres en ces caractéres. Que si l'on pouvoit prouver le contraire, il faudroit dire que César ne se servit pas seulement des caracteres grecs, mais qu'il emploïa aussi la langue gréque. Or quoique cette langue fût alors fort connuë dans la Province des Romains, & peut-être dans quelques autres endroits des Gaules, elle n'etoit point entenduë des Belges. Au reste n'allez pas conclure de ceci, que les Belges n'eussent encore alors aucune connoissance du secret de l'Ecriture, non plus' que n'en avoient les Germains, qui étoient dans leur voisinage. La précaution dont usa César, dementiroit elle seule votre consequence. En effet elle supose bien clairement, qu'ils avoient au moins l'usage des caractéres romains. Sans cela la précaution d'écrire en grec auroit été inutile. Il est néanmoins vrai, que les Belges, '& particulierement les Nerviens, qui habitoient ce que l'on a nommé depuis la seconde Belgique, étoient des peuples feroces, qui ne faisoient aucun commerce, & qui n'usoient pas même de vin.

Cæs. ibid. l. 5. p. 199. 200.

L. 1. p. 1.

Tac. mor. Ger. n. 19.

Cæs. bel. Gal. l. 2 p. 75.

XX. Vous pourriez encore vous former une difficulté plus forte, ou au moins plus specieuse que la précedente. 'M. Bouteroüe dans son Traité des anciennes Monnoïes, nous en a donné plusieurs, qu'il croit être des Gaulois, avant qu'ils subissent le joug des Romains. Or toutes les legendes de ces anciennes pieces, si l'on en excepte une seule, & certaines letres de quelques autres, sont en caractéres romains, & non en caractéres grecs. Rien donc ne paroît plus oposé 'à l'autorité de César qui assûre, que les

Bout. mon. de Fr. p. 41-68.

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 227.

Gaulois usoient des caractéres grecs dans leurs affaires ; soit publiques, soit particulieres. S'il y avoit lieu d'emploïer ces caracteres, assûrément ce devoit être sur la Monnoïe, qui avoit cours dans le public. Nous ne nous piquons pas d'être assez habiles dans la connoissance des Antiques, pour prononcer définitivement sur ces pieces de Monnoïe, ou Médailles. Seulement nous dirons en general, que ces sortes de monumens pour l'ordinaire sont fort équivoques ; à moins que l'on n'y trouve des indices bien marqués pour justifier le jugement qu'on en porte. Sans cela on leur fait signifier tout ce que l'on veut. Celui qui aura l'imagination plus heureuse, y réüssira le mieux.

XXI. Après tout nous ne risquons rien d'accorder à l'égard des piéces dont il est ici question, que celles où on lit les noms de quelques peuples des Gaules, sont effectivement de ces peuples. Mais quelle preuve a-t-on pour les faire aussi anciennes qu'on le prétend ? On n'en donne point ; & nous n'y en voïons aucune. On peut donc croire que ces monnoïes ou medailles n'ont été frappées qu'après que les Romains eurent reduit les Gaules sous leur obeïssance ; & par consequent lorsque les caractéres romains eurent pris la place des caractéres grecs, au moins pour les affaires publiques: Car il en fut sans doute de l'écriture comme de la langue. Or S. Augustin assûre, que les Romains victorieux non seulement imposoient le joug de leur autorité aux Peuples qu'ils avoient vaincus, mais qu'ils les obligeoient encore à parler la langue du vainqueur, pour établir une plus grande tranquillité, & une union plus parfaite entre les Membres de l'Empire. Quelle difficulté donc y auroit-il de regarder ces Médailles, ou comme des marques de quelques revoltes de certains cantons des Gaules contre les Romains ; ou comme une concession de quelque aparence de liberté, que les Empereurs purent faire à quelques-uns de ces Peuples, en reconnoissance des services qu'ils auroient rendus à l'Etat ? on n'en trouve rien dans l'histoire, direz-vous ; mais l'histoire n'a pas tout marqué. Aucun ancien Historien ne fait mention de la monnoïe des Gaulois ; direz-vous pour cela qu'ils n'en avoient point à leur usage ?

Aug. civ. l. 19 c. 7.

XXII. Ainsi, bien loin que ces medailles contredisent l'usage des caractéres grecs dans les Gaules, elles ne sont

que le confirmer. Il n'y faut faire que la moindre atention pour en convenir. Premierement 'la legende de la medaille que l'on croit être des peuples ou de Calais, ou de Caux, est en caractéres grecs. En second lieu l'alphabet Gaulois, que Mr. Bouteroüe a tiré des legendes des autres pieces, nous represente plusieurs letres greques inserées parmi les romaines. Tels sont le *delta*, le *gamma*, l'*éta*, le *lambda*, le *pi*, le *rhô*, le *sigma*, & le *chi*. 'La plûpart de ces mêmes letres furent encore en usage dans les Gaules, sous la premiere race de nos Rois. On n'en peut douter, en jetant les yeux sur un autre alphabet, que nous en a donné le même Antiquaire, aprés l'avoir tiré des monumens de ces temps-là. 'C'est ce qui a fait dire à l'Auteur du Traité de la Religion des Gaulois, que les François avoient emploïé les caractéres grecs, même jusqu'au sixiéme siécle, en les inserant en partie parmi les caractéres romains. Or je vous demande d'où est venu à nos Gaulois ce mêlange de deux caractéres differens? Pourroit-on dire avec quelque aparence de verité, qu'il leur soit venu de ce qu'ils auroient reçu d'abord ces deux caractéres, ou tous deux à la fois, ou ainsi mêlangés? Non sans doute. Il est bien plus naturel de croire, que ce mêlange est arivé de ce que les Gaulois ont usé des deux caractéres, successivement les uns aprés les autres. Et comme ils se sont enfin fixés aux caractéres romains, en y inserant durant plusieurs siécles sept à huit letres greques, il est évident que les caractéres grecs sont les premiers, qui aïent été en usage dans les Gaules.

Bout. ibid p. 52.

p. 157.

p. 379.

Rel. Gaul. l. 1 c. 4 p. 41.

XXIII. Non-seulement les Gaulois, aprés s'être soûmis aux Romains, se servoient encore des caractéres grecs ainsi mêlangés; mais ils les emploïoient même quelquefois sans aucun mêlange, au moins dans leurs usages particuliers. 'Nous en avons une preuve aussi précieuse que remarquable: l'inscription sepulcrale du Martyr Gordien, Messager ou Courier des Gaules à Rome où il souffrit le martyre pour la foi sous les Empereurs Païens. Cette inscription fut trouvée dans le cimetiere de Ste. Agnès sur le chemin de Nomento, & fait partie des anciens monumens, qui forment ce qu'on nomme Rome soûterraine. Quoique les mots en soient latins, elle est néanmoins en letres greques fort rudes & fort grossieres. Il y est marqué que toute la famille de Gordien, souffrit le martyre, & fut aussi inhumée au même

Rom. subt. l. 3 c. 22 p. 599.

endroit. 'Il faut par consequent qu'elle fût allée s'établir à Rome. Il y est encore marqué, qu'Ythphile, qui y est qualifiée servante, fit dresser cette inscription. Tout le monde supose qu'Ythphile la fit mettre en caractéres usités dans le païs de Gordien ; car cette sorte de caractéres n'étoit point en usage à Rome. Comme ce monument est le seul qui nous reste en ce genre d'écriture, nous croïons faire plaisir au Lecteur de le lui metre ici sous les yeux.

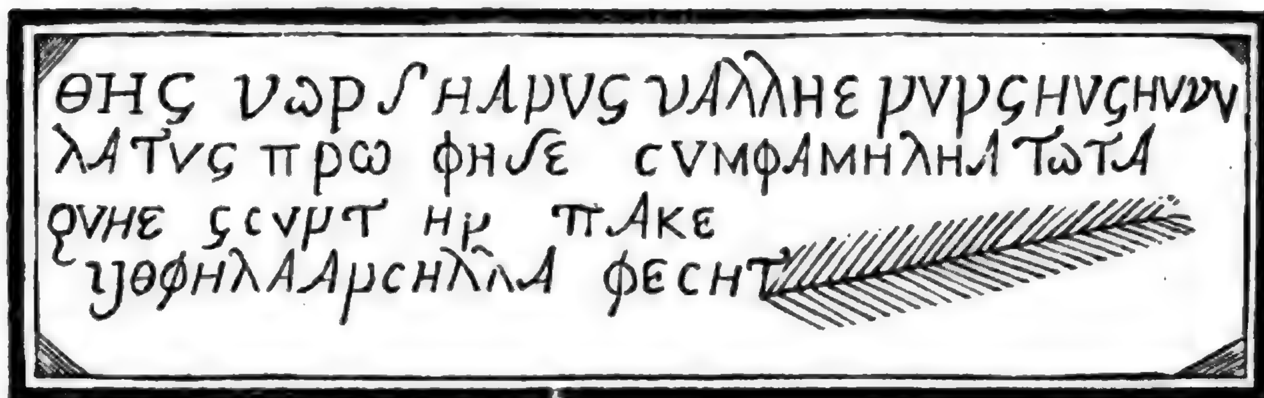

Voici de quelle maniere il faut lire cette inscription. Le ϑ est la letre que les Grecs avoient acoutumé de metre à la tête des Epitaphes, & ne signifie rien autre chose ici. Le reste se doit lire de la sorte : *Is Gordianus Gal ia nunsius, jugulatus pro fide cum familia tota, quiescunt in pace. Ythphila ancil a fecit.* Les réflexions qu'il y auroit à faire sur cette ancienne écriture, se presentent d'elles-mêmes ; & nous les abandonnons au lecteur. Il y remarquera sans peine que l'*eta* est mis par-tout pour l'*iota*.

XXIV. On ne sauroit dire au juste, en quel temps les Gaulois commencerent à avoir connoissance, & à faire usage du secret de l'écriture. Il n'y a gueres que deux opinions à prendre sur cela. Ou ils le reçurent par le canal des Phocéens, établis à Marseille près de 600 ans avant Jesus-Christ : ou ils l'aporterent avec eux d'Asie en Europe. La premiere de ces deux opinions paroît fort naturelle ; & le préjugé est en sa faveur. Car les caractéres dont usoient les Gaulois étoient grecs ; vous le venez de voir. D'ailleurs les Phocéens étoient sortis de Gréce ; '& leur établissement dans les Gaules y renouvella tellement la face du païs, qu'on l'auroit pris pour la Gréce même, au jugement d'un ancien Historien. Il est vrai que les caractéres dont se servoient

Just. hist. l. 43. c. 4. p. 610.

voient les Gaulois, & tels que nous les venons de representer, pour la plûpart, sont beaucoup plus rudes & grossiers, que ceux qui étoient à l'usage des Marseillois. Cela paroît par ce qui nous reste de leurs anciennes inscriptions. Ainsi ceux des Gaulois doivent passer pour plus anciens que les autres. La rudesse & la grossiereté en ce genre, est une marque de plus grande antiquité. Mais on peut répondre à cette difficulté, en disant que cette difference n'est venuë que par succession de tems, & de ce que les Marseillois faisant un plus frequent usage de l'art d'écrire que les Gaulois, ils ont plus poli leurs caractéres à force de s'en servir. En effet nous avons déja remarqué que les Gaulois n'écrivoient rien. Au contraire les Marseillois écrivoient beaucoup ; & plus de deux siécles avant Jesus-Christ, ils nous ont donné plusieurs Auteurs célebres. De sorte qu'ils auront fait en quelque sorte dans les Gaules à l'égard de leurs caractéres, ce que l'on suppose que fit Homere à l'égard de ceux que Cadmus porta de Phénicie en Gréce.

XXV. L'autre opinion qui supposeroit, que les Gaulois apporterent avec eux d'Asie en Europe le secret de l'écriture, ne laisse pas d'avoir aussi sa vraisemblance. 'Elle est même préferable à la premiere, selon l'Auteur du Traité de la Religion des Gaulois. C'est ce qu'il tâche de montrer par divers raisonnemens. Il se fonde principalement sur la rudesse & grossiereté des caractéres, dont se servoient les Gaulois. 'Ce que l'on y trouve d'*affamé* dans l'espece particuliere, pour parler en termes de l'art, lui fait croire que ces caractéres sont les mêmes que Cadmus porta en Gréce. On pourroit encore fortifier cette opinion par la reflexion que nous avons faite au sujet des premieres Sciences que les Gaulois cultivérent, & dont ils avoient apporté les premieres semences dans les Gaules. Car si les Gaulois apporterent avec eux & la doctrine de l'immortalité de l'ame, & la notion des autres Sciences, comme de l'Astronomie, de la Geometrie, &c. pourquoi ne voudroit-on pas qu'ils aïent apporté également l'art de l'écriture ? De plus, 'il est moralement impossible, remarquent des critiques, de cultiver les Sciences, & sur-tout l'Astronomie, sans le secours de quelque maniére d'écrire. En effet sans ce secours comment compter avec exactitude les années déja passées ; comment marquer que telles & telles étoiles auront été tant de tems à faire leur cours ; & ainsi du reste ?

Rel. Gaul. l. 1. c. 4. p. 42. 43.

p. 43.

Gesner in Gen. 5. q. 6. p. 138 | Light. misc. c. 29. p. 213. 2.

XXVI. Après tout, quelque plausibles que paroissent ces raisons, il est facile d'en montrer la foiblesse. Par exemple, celle qui est fondée sur la rudesse & la grossiereté des caractéres de l'inscription, que vous avez vûë ci-dessus, n'est pas d'un si grand poids qu'on pourroit d'abord se l'imaginer. Toute sa force consiste à supposer que la figure grossiere de ces caractéres les approche plus de la forme des premieres letres gréques, qui étoient phéniciennes, que de la forme de celles qui ont été depuis emploïées dans la Gréce. Mais il ne faut que faire usage de ses yeux pour se convaincre du contraire. Que l'on se donne la peine de comparer les caractéres de l'inscription dont il s'agit ici, 'avec les divers alphabets grecs, que Dom de Montfaucon nous a donnés; & l'on trouvera beaucoup plus de conformité entre ces caractéres & les letres gréques du moïen âge, qu'entre ces mêmes caractéres & les letres phéniciennes. D'ailleurs il semble, que l'on ne fait pas assez d'attention ' à ce que Pline l'ancien & Tacite nous apprennent de la forme des plus anciennes letres gréques. Ces Auteurs, parlant des tems les plus reculés, assûrent sans détour, qu'elles étoient presque entierement semblables aux letres latines ou romaines de leur tems. *Veteres græcas*, dit Pline, *fuisse easdem pene quæ nunc sunt latinæ. Et forma*, ajoûte Tacite, *literis latinis, quæ veterrimis Græcorum.* C'est ce que Pline prouve par la confrontation qu'il en avoit faite lui-même sur une ancienne table d'airain nommée Delphique, que l'on conservoit à Rome dans la Bibliothéque du Palais. On y lisoit une inscription qui montroit qu'elle avoit été dediée à Minerve par quelque Prince Grec. Or quelle difference entre les caractéres usités chez nos anciens Gaulois, & les letres romaines du tems de Pline & de Tacite.

Palæ gr. lib. 4. c. 10. p. 336.

Plin. hist. lib. 7. c. 58 | Tac. an. l. 11. n. 14.

XXVII. Ce n'est pas encore tout. Pourroit-on dire avec quelque fondement, que les caractéres dont se servoient les Gaulois, ont eu un privilége, qui n'a été accordé à aucun des autres, & soûtenir qu'ils n'ont jamais souffert ni alteration ni changement? On sait que les caractéres grecs dans leur origine étoient les mêmes que les phéniciens, & que les latins ou romains aussi dans leur origine étoient les mêmes que les grecs. Cependant quelle difference s'est glissée depuis les prémiers tems entre les uns & les autres. ' Long-

Herod. l. 5. p. 309.

tems avant le siecle d'Herodote, les Grecs en avoient changé & le son & la maniere de les peindre. Pourquoi la même chose ne sera-t-elle pas arrivée aux caractéres, qui étoient à l'usage des Gaulois? Il est d'autant plus aisé de se le persuader, que la langue gauloise etoit plus differente de la gréque. Seulement à s'en tenir à l'inscription que nous avons rapportée, on y trouve des preuves suffisantes d'un changement visible. En effet voit-on nulle part dans toute l'antiquité gréque l'*éta* employé au lieu de l'*iôta*, comme il est dans l'inscription? La forme qu'ont le *gamma*, le *nu*, & le *sigma* de la même inscription, est-elle la même que chez les plus anciens Grecs? Il est vrai qu'un de leur *gamma* est à peu près fait de même que celui de l'inscription; mais avec cette difference considerable, que l'un est tourné comme l'*alpha*, & l'autre comme l'*upsilon*. Ces caractéres gaulois étoient pourtant grecs dans leur origine. Que s'ils ont souffert du changement, comme l'on en doit convenir, on ne peut donc pas s'en servir pour juger de la forme des caractéres originaux, ni conclure de la forme qu'on leur voit, en faveur de leur antiquité.

XXVIII. De même la seconde raison, qui paroît fortifier l'ancienneté de l'usage de l'écriture chez les Gaulois, n'est pas plus irréfragable que la précedente. Combien de difficultés fait-elle naître! Si les Gaulois apporterent cet art en Europe, pourquoi les autres peuples ne le retinrent-ils pas aussi dans leur dispersion? Il est bien certain que ni les Egyptiens, ni les Chinois ne le firent pas. 'Ce fut pour suppléer à ce défaut que les premiers inventerent leurs hieroglyphes, & que les autres donnerent l'être aux caractéres, dont ils se servent encore, & qui approchent en quelque maniére des hieroglyphes d'Egypte; chaque caractére signifiant un ou plusieurs mots. Il est encore certain que ni les Grecs, ni les peuples d'Italie n'apporterent point non plus avec eux dans leur dispersion le secret de l'écriture. 'Les plus anciens Auteurs nous assûrent que les Grecs le reçurent des Phéniciens, & les Italiens des Corinthiens & des Arcadiens: ceux-ci par le canal de Damarate & d'Evandre, ceux-là par le ministere de Cadmus. Combien d'autres nations ont été long-tems, & sont encore aujourdhui sans l'usage de cet art merveilleux! Vous direz sans doute, que les Gaulois furent en cela & plus avi-

Tac. ibid.

Eusèb. præpar ev. l. 9. c. 4 | lib. 10. cap. 2 | Tac. ibid| Plin. ibid.

sés & plus attentifs que les autres Nations, comme nous avons montré qu'ils l'avoient été réellement, en ce qui regarde l'opinion de l'immortalité de l'ame. Mais il y a beaucoup de difference entre ce point de doctrine, qui peut paroître interessant aux uns, sans le paroître aux autres; & l'art de l'ecriture, qui porte avec lui toutes les marques visibles de son utilité pour les usages de la vie. Autre difficulté. Si les Gaulois ont eu de tout tems l'art de l'écriture, comment a-t-il pû se faire que les Germains, qui étoient leurs voisins, & comme leurs freres, soient demeurés tant de siécles dans l'ignorance d'un art qui a tant d'utilités? 'Ni les hommes ni les femmes n'en avoient encore nulle connoissance, (1) au tems que Tacite faisoit la description des mœurs de cette Nation.

Tac. mor. Get. n. 19.

XXIX. Enfin la troisiéme raison prise de la necessité du secours de l'écriture, pour cultiver les Sciences, n'est pas plus sans replique que les deux autres. Un seul fait, qui s'est passé chez les Gaulois mêmes suffit pour l'infirmer. Nous ne ferons que le toucher ici. Vous l'aurez plus en détail dans la suite. 'César assûre que les Druides Gaulois enseignoient la Théologie, l'Astronomie, la Geographie & la Physique, sans rien écrire eux-mêmes, ni faire écrire à leurs disciples. Il n'est donc pas impossible de se passer de l'art de l'écriture pour cultiver les sciences. De tout ceci concluez, qu'on ne peut rien établir de certain sur le tems, auquel nos Gaulois ont commencé à faire usage du secret de l'écriture. C'est une époque trop éloignée de nous, & sur laquelle nous avons trop peu de lumiéres, pour la pouvoir fixer. Concluez encore que les deux opinions, qu'on peut se former sur cela, ne sont pas sans difficultés, quoique la premiere en souffre moins que l'autre. Concluez enfin, que long-tems avant que les Romains penetrassent dans les Gaules, les Gaulois possedoient l'art d'écrire, & que leurs caractéres étoient grecs dans leur origine; quoique dans la suite ils aïent été sujets à quelque changement, comme tous les autres qui ont été à l'usage des differentes nations. C'est-là tout ce que l'on peut dire d'assûré sur ce

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 227. 228.

(1) 'Tacite dit ailleurs qu'on avoit trouvé sur les confins de la Germanie & de la Rhétie, des tombeaux & d'autres monumens avec des inscriptions en letres grecques. Mais ces monumens leur étoient étrangers; & eux-mêmes les rapportoient à Ulisse. Ils pouvoient être ou des Helvetiens, ' ou des colonies que les Gaulois, selon César envoïoient en Germanie.

Tac. ibid. n. 3.

Cæs. bell. Gal. l. 6. p. 243.

ſujet. Le reſte n'eſt fondé que ſur des conjectures. Peut-être même nous y ſommes-nous trop étendus, au gré de ceux qui n'aiment pas à approfondir les choſes mediocres. Paſſons maintenant aux autres particularités, qui regardent l'uſage de l'écriture dans les Gaules.

XXX. On remarque ordinairement trois maniéres d'écrire, ou de peindre les caractéres alphabetiques. La premiére & la plus ancienne, eſt d'écrire de la droite à la gauche. Celle-ci a été propre aux Phéniciens, aux Hébreux, aux Chaldéens, aux Arabes; & on la retient encore à preſent, lorſqu'on écrit les langues orientales. ' Il n'y a pas lieu de douter, que ce ne fût auſſi la premiére maniére d'écrire chez les Grecs; puiſqu'ils avoient été inſtruits de l'art de l'écriture par les Phéniciens. Que les Gaulois l'aïent ſuivi auſſi, c'eſt ce que l'on ne peut pas aſſûrer, parce que l'on n'a point de preuves certaines, ou qu'ils aïent apporté d'Aſie le ſecret de l'écriture, ou qu'ils l'aïent pris des Orientaux. La ſeconde maniére, qui depuis fort long-tems eſt la plus commune en Europe, comme étant la plus naturelle, eſt d'écrire de la gauche à la droite. Enfin la troiſiéme maniére, eſt d'écrire tout enſemble de la droite à la gauche & de la gauche à la droite : à peu près comme un laboureur forme ſes ſillons en fendant la terre avec ſa charruë, & en allant tantôt à droit, tantôt à gauche. De ſorte que ſi l'on commence la premiere ligne de la gauche à la droite, on tire la ſeconde de la droite à la gauche, & ainſi des ſuivantes, ſans retourner chercher le commencement de chaque ligne, comme nous faiſons, pour les tirer toutes de la gauche à la droite.

Palæ. gr. l. 2. c. 1. p. 118.

XXXI. ' Les anciens Grecs ont emploïé cette derniere maniére d'écrire. Ils l'exprimoient en leur langue par ce mot grec βουστροφηδὸν, qui ſignifie proprement ſuivre le même mouvement que les bœufs qui labourent. Des voyageurs exacts ont rapporté de Grece pluſieurs inſcriptions de cette nature. ' Un Ecrivain moderne prétend que les Gaulois ont auſſi fait paſſer quelquefois à leurs uſages cette maniére d'écrire, & que l'on en trouve des preuves dans les legendes de leurs monnoïes, & dans leurs autres inſcriptions. Il a pû aiſément ſe faire que les Gaulois dans les tems les plus reculés, aïent écrit comme les Grecs de la droite à la gauche & de la gauche à la droite alternativement; quoiqu'on

Rel. Gaul. l. 1. p. 41 | l. 3. c. 4. p. 51-60.

n'en ait aucune marque assûrée. Mais qu'ils aïent continué de le faire jusqu'au VI siécle, auquel appartiennent les monumens que l'on apporte en preuves, c'est ce qu'il est difficile de se persuader. En effet, est-il croïable qu'en ce tems-là, où la même maniere d'écrire que nous suivons à présent, & qui est tout ensemble la plus commode & la plus naturelle, étoit toute commune en Europe depuis plusieurs siécles, les Gaulois aïent voulu faire usage de la maniere opposée ? Ne sent-on pas combien il est gênant d'écrire de la droite à la gauche, pour ceux qui sont habitués d'écrire de la gauche à la droite. Il est vrai que les legendes des six medailles que l'on produit, sont écrites en partie de la droite à la gauche. Mais cela ne doit pas arrêter. Ce ne peut être qu'une faute du Graveur, qui au lieu de graver de la droite à la gauche les coins, avec lesquels ces medailles ont été frappées, les aura gravés à rebours. Or l'on sait qu'il en est des gravures qui doivent servir à des empreintes, comme des caractéres à imprimer. Il les faut ranger de la droite à la gauche en formant la planche, afin que les appliquant sur le papier, l'imprimé se trouve tourné de la gauche à la droite.

XXXII. Avant que de finir ces sortes de minuties, il nous reste encore à dire quelque chose sur les autres maniéres d'écrire qui ont été en usage chez les Gaulois. L'histoire ne nous apprend rien en particulier touchant la matiére, dont ils se servoient pour peindre, ou graver le peu qu'ils écrivoient anciennement. Mais il est à croire qu'ils n'avoient point en cela d'autres usages, que les autres peuples qui savoient l'art de l'écriture. Il est encore à présumer, qu'ils surent s'approprier les nouvelles inventions, dont l'experience & le tems enrichirent cet art, à mesure qu'elles furent découvertes & connuës dans les Gaules.

Bor. rech. Gaul. pr. 'Les plus anciennes maniéres d'écrire, remarque un de nos Auteurs, furent sur les cendres, puis sur des briques & des tables de pierre, ensuite sur des plaques de divers métaux, sur l'ivoire, & sur autres choses semblables. 'Le Livre de Job fait mention de l'usage d'écrire sur la pierre & sur des lames de plomb. 'Ce fut sur des tables de pierre, que Moyse reçut la loi écrite du doigt de Dieu même. 'Les Gaulois au tems de César écrivoient aussi sur des tables.

Job, 18. 24.

Deut. 10. 1-4.

Cæs. bel. Gal. l. 1. p. 28.

On ne dit pas de quelle matiére. Vous en avez vû un exemple chez les Helvetiens, qui avoient écrit de la sorte le dénombrement de leurs familles. Nous retenons encore aujourd'hui cette maniére d'écrire, par rapport aux Inscriptions, aux Epitaphes, & autres piéces semblables, que l'on veut faire passer jusqu'à la derniére posterité.

XXXIII. Ces premieres inventions firent découvrir le secret des tabletes de bois. ' Et comme le cedre est incorruptible à cause de son amertume, on choisissoit ce bois pour les écrits les plus importans. De là cette expression célebre dans les anciens, pour faire l'éloge des plus excellens ouvrages : *& cedro digna loquuti.* Cette sorte de tabletes étant faites des troncs d'arbres, que les Latins nomment *caudex* ou *codex*, cette dénomination passa aux tabletes mêmes ; & de-là est venu le terme françois de cahier. L'usage des tabletes subsiste encore à présent ; mais elles sont pour l'ordinaire de toute autre matiere que de bois. La même raison qui faisoit preferer le cedre aux autres arbres, porta à écrire aussi sur la cire, qui est incorruptible de sa nature. On y écrivoit ordinairement les testamens, afin de les mieux conserver. C'est ce qui a fait dire à Juvenal : *ceras implere capaces.* ' S. Isidore de Seville témoigne que les Grecs & les Toscans furent les premiers qui emploïerent la cire pour écrire. Ils y écrivoient avec un poinçon de fer, comme on faisoit sur les autres choses que nous venons de nommer. Mais les Romains aïant défendu l'usage de cette sorte de poinçons, l'on y substitua un style fait de quelque os d'oiseau, ou d'autre animal. ' On se servoit aussi de roseaux taillés en forme de plumes. Ainsi l'on écrivoit en gravant.

Bor. ibid.

Isid. orig. l. 7. p. 36. 1. §. 2.

Bor. ibid.

XXXIV. Dans la suite des tems on s'avisa de le faire aussi en peignant ' avec differentes especes d'encre. Cette nouvelle maniére d'écrire fit inventer d'autres matiéres propres à recevoir l'écriture. On choisit les écorces les plus déliées de certains arbres, de certaines plantes, & les peaux mêmes des animaux, que l'on préparoit pour cet effet. Le premier endroit où l'on commença à préparer ainsi ces peaux, fut la ville de Pergame en Asie. C'est ce qui leur fit donner par quelques Latins un nom, dont nous avons fait celui de parchemin. ' Elles sont neanmoins plus connuës dans les Auteurs de la meilleure latinité, sous le

Ibid.

Isid. ibid. §. 3.

nom de *membrana*. On les nommoit ainsi à cause des membres des animaux, que l'on en dépouilloit. Les anciens avoient du parchemin de trois différentes couleurs : de blanc, de jaune & de couleur de pourpre. A Rome l'on ne goûtoit pas le parchemin blanc, parce qu'il est trop sujet à se salir, & qu'il éblouit la vûë aux Lecteurs. On écrivoit ordinairement en letres d'or ou d'argent sur le parchemin couleur de pourpre. Cet usage passa assés avant dans les siécles de l'Eglise ; & il se voit encore aujourd'hui quelques exemplaires des Evangiles écrits de cette sorte.

Bor. ibid. XXXV. Les Egyptiens de leur côté se servirent pour écrire de l'écorce, ou de la mouelle d'un arbrisseau ' nommé *papyrus*. Il en croissoit autrefois une grande quantité le long du Nil. C'est de cet arbrisseau que notre papier a tiré son nom ; quoiqu'il soit fait avec du vieux drapeau, ou vieux linge pilé fort menu. Les Chinois font le leur avec de la soïe. Aussi est-il plus fin & plus délié que le nôtre. L'usage du papier tel que nous l'avons, est d'une assés grande antiquité. C'est ce que les anciens Auteurs latins nomment *charta*, ou *charta*. ' L'on raporte la gloire de son invention à la ville de Memphis en Egypte. * Avant que l'usage du parchemin & du papier passât aux Romains, ils s'aviserent de se servir de peaux fort déliées, qui se trouvent en certains arbres, entre le bois de ces arbres mêmes & leur écorce. ' On nommoit *liber* cette seconde peau ; & de-là se sont formés les noms françois de livre, libraire & librairie. Anciennement au lieu de plier ces écorces, ce parchemin, ce papier, comme nous le plions aujourd'hui, on les rouloit, à mesure que l'on écrivoit dessus ; & le nom latin que l'on donnoit à ces rouleaux, est passé dans notre langue comme les autres. Nous disons, un volume, des volumes ; quoique nos livres soient composés de feüilles coupées, reliées ensemble. Les anciens étoient plus curieux, que nous ne le sommes, d'avoir des livres richement conditionés. ' Outre la couleur de pourpre que l'on donnoit au velin, & l'or qu'on y emploïoit au lieu d'encre*, on avoit encore le soin d'enrichir de pierres précieuses la couverture des

Isid. ibid. §. 2.

Bor. ibid.

Hier. ep. 18. p. 43. 44.

* On peut voir la Dissertation aussi savante que curieuse, que Dom de Montfaucon a donnée sur cette matiére dans le troisiéme volume du Supplément de ses Antiquités.

des livres. Et dans les mêmes siécles de l'Eglise on y peignoit en dehors pour l'ordinaire un Christ mourant. Voilà ce que l'on peut dire de plus vraisemblable sur l'origine des Sciences dans les Gaules. Voïons maintenant quel en a été le progrès.

XXXVI. Chaque Nation civilisée a eu ses Savans & ses Docteurs, qui ont pris soin d'y étendre l'Empire des Letres, & d'y faire fleurir les Sciences & les beaux Arts. Cet avantage n'a point manqué à nos Gaulois. Que l'on remonte jusqu'aux premiers siécles, où ils ont commencé à être connus, & l'on verra qu'ils ont toûjours eu leurs Savans presqu'en tout genre de Literature. ' Ceux entre les anciens qui ont parlé de la Poësie avec plus de justesse, dit Strabon, l'ont comptée pour la premiere Science que les hommes aïent cultivée. Elle a eu cours dans le monde avant l'Histoire, la Philosophie, & même avant toute autre sorte de Prose. ' En effet, nous voïons par les Livres sacrés, que les plus anciennes Nations ont eu leurs premieres Histoires en vers non écrits. Avant que l'on s'avisât de rediger l'Histoire en écrit, on la comprenoit en une certaine Poësie, dont on instruisoit le Peuple, qui la retenoit sans peine à cause de la cadence, & qui la chantoit même pour l'ordinaire. Cette pratique a été en usage chez les Grecs, comme chez les autres Nations. Et c'est de cette unique maniere que les Gaulois, qui n'écrivoient rien, savoient leur propre Histoire. ' De-là est venuë la coûtume, qui vit encore en France & ailleurs, de faire des chansons sur les événemens les plus mémorables. Aussi est-ce la Poësie qui a produit dans les Gaules les premiers Savans que l'on sache y avoir cultivé publiquement les Letres. ' Timogenes, qui écrivoit sous Auguste, met cette sorte de Savans à la tête de ceux qu'il dit avoir travaillé à chasser des Gaules l'ignorance & la barbarie, & à y faire regner en leur place les belles connoissances.

Strab. lib. 1. p. 52 11. 13 | Isid. orig. l. 1. p. 9. 1.

Bor. cach. Gaul. pr.

Amm. l. 15. p. 98.

XXXVII. ' On nommoit Bardes ceux qui faisoient ainsi profession de la Poësie. ' Ce nom leur étoit venu, selon Festus, d'un mot Celtique, qui signifioit un Chantre ou Chanteur. ' Les Bardes en effet étoient tout ensemble les Musiciens & les Poëtes des Gaulois. ' Ils faisoient leur occupation ordinaire, de composer des Poëmes sur les actions éclatantes des Heros de leur Nation, & de transmet-

Strab. l. 4. p. 136.
Fest. l. 2. p. 49.
Strab. ibid.
Luca. bel. civ. l. 1. v. 447-449.

tre par-là à la posterité la memoire de leur valeur. C'est ce que Lucain a assez bien exprimé en ces trois vers :

Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum.
Plurima securi fudistis carmina Bardi.

Diod. l. 5. p. 308. ' Ils ne s'appliquoient pas néanmoins si uniformément à faire le métier de Panegyristes, qu'ils ne fissent aussi très-souvent le personnage de Satyriques. S'ils celebroient les louanges des uns, ils savoient aussi relever les vices des autres. Après qu'ils avoient composé leurs pieces de Poësie, ils les chantoient eux-mêmes avec une douce harmonie, sur des instrumens à peu près semblables à une Lyre. Il est fâcheux que l'antiquité ne nous ait pas conservé quelque chose de ces Poësies, afin de nous mettre au moins en Amm. ibid. état d'en juger par nous-mêmes. ' Ammien Marcellin leur donne le titre de Poëmes Heroïques. Mais il ne faut pas aparemment croire, qu'elles fussent composées de vers hexametres, tels que sont ceux des Grecs & des Latins ; peut-être n'étoit-ce qu'une Prose mise en cadence. Et si elle meritoit le nom d'héroïque, c'est qu'elle contenoit les éloges des Héros de la Nation.

Diod. ibid. XXXVIII. ' Ce n'étoit pas seulement durant la paix, & dans les occasions ordinaires de la vie, que les Bardes exerçoient les fonctions de leur ministere. Ils le faisoient encore, & avec plus de fruit, durant la guerre. Alors les ennemis ne montroient pas moins de vénération pour ces Poëtes, que les Gaulois en avoient eux-mêmes. Souvent on a vû, dit Diodore de Sicile, deux armées en presence, & prêtes à en venir aux mains, l'épée deja tirée, & la lance tenduë, terminer leurs querelles sans coup ferir, à la vûë des Bardes. Si-tôt qu'ils paroissoient au milieu des deux partis, toute animosité cessoit, comme s'ils se fussent servis de charmes & d'enchantemens pour les désarmer. C'est ainsi, ajoûte Diodore à cette occasion, que chez les Peuples même les plus féroces & les plus barbares, la fureur fait ceder à la sagesse, & Mars respecter les Muses. Il n'en falloit pas davantage pour attirer aux Bardes l'estime & la confiance de ceux de leur Nation, & les faire regarder comme gens utiles à l'Etat. Cette idée d'utilité publique,

jointe à l'amour propre, qui aime toûjours la flatterie, ' les faisoit extrêmement rechercher. Chacun en vouloit avoir à sa suite, soit pour les mener à la guerre, soit pour avoir la complaisance de s'entendre louer par leurs Poësies & leurs concerts, tant en public qu'en particulier. Ceux qui les avoient ainsi auprès d'eux, leur donnoient ordinairement leur table : ce qui a fait passer ces Poëtes pour des Parasites dans l'esprit de quelques anciens Ecrivains. Athe. deip. l. 6. p. 246.

XXXIX. ' Il est même des modernes, qui croïent que tous ces Bardes n'étoient effectivement que des Parasites & des Boufons, qui par un esprit ou de plaisanterie ou d'adulation, & le plus souvent de toutes les deux ensemble, chantoient dans les Festins les bonnes qualités, & quelquefois aussi les vices de ceux qui les souffroient à leur suite. ' Tel étoit ce Poëte Musicien, qui suivoit la Cour de Luerne, Roi des Auvergnats. Un jour que ce Prince donnoit un festin public en pleine campagne, selon la coûtume, le Poëte s'y rendit un peu tard, en chantant la splendeur de la naissance de Luerne. Mais voïant que le Festin étoit bien avancé, il ne put s'empêcher de mêler dans ses chants de louanges quelques airs de condoléance, sur le malheur qu'il avoit d'être arrivé si tard. Il ne laissa pas toutefois de demander le salaire de ses chansons ; & le Prince fut assez liberal pour lui jetter quelques pieces d'or. Cette gratification ranima la veine du Poëte, qui se mit à chanter avec un nouvel enthousiasme, disant à la louange de Luerne, qu'il n'y avoit pas jusqu'aux traces de son char qui ne fussent avantageuses aux hommes ; puisqu'elles leur produisoient de l'or & toutes sortes de bienfaits. Au reste, tout ce que l'on peut tirer de-là, c'est qu'il y avoit quelques Bardes qui se laissoient mener par l'intérêt, & qui aimoient les bons repas. En tous les siecles on a vû de même des Poëtes, qui ont fait le métier d'adulateurs à gages. Mais il ne seroit pas juste d'en conclure, que tous aïent été de ce caractere. Rendons la même justice aux anciens Bardes. Amm. l. 15. p. 98. not. Athe. ibid. l. 4. p. 152.

XL. C'est aparemment d'eux en particulier, qu'il faut entendre ' ce que Diodore de Sicile semble attribuer aux Gaulois en general. Lorsque, dit-il, l'ennemi paroît pour combattre, ils se répandent en injures contre lui, & au contraire ils relevent les grandes actions de leurs Diod. l. 5. p. 306.

Diod. l. 5. p. 308. ancêtres, & leur propre valeur. ′ En ces occasions ils disent avec hyperbole beaucoup de choses à leur louange, & beaucoup d'autres au mépris de leurs adversaires. Ils joignent les menaces à l'arrogance, & les clameurs à p. 306. l'exaggération. ′ Et par-là ils réussissent à abattre le courage, & à déconcerter leurs ennemis. On ne doit pas douter que le nombre des Bardes ne fût fort considérable chez les anciens Gaulois; puisque leur principal emploi consistoit à chanter les grands exploits des Héros de leur Nation, & que cette Nation étoit une des plus belliqueuses de l'univers. C'est sur ce fondement que M. Huet prétend que les Belges avoient plus de Bardes, qu'aucun autre Peuple des Gaules, parce qu'étant les plus vaillans de tous les Celtes, ils avoient plus à chanter que les autres. Dans la suite des tems les Bardes se trouverent confondus avec les Druides, dont nous allons parler. Il semble qu'ils l'étoient déja avant que César écrivît; puisqu'il n'en dit mot dans tout ce qu'il nous aprend des mœurs & des coûtumes des Gaulois.

p. 308. XLI. ′ Il y avoit dans les Gaules une autre sorte de Savans, qui comme les Bardes, paroissent avoir été confondus avec les Druides. On les nommoit Vates, nom que les Latins semblent avoir emprunté des Gaulois pour signifier un Devin. Aussi les Vates étoient-ils les Devins des Gaules. Leur ocupation principale consistoit à prendre les auspices, tirer les augures, & faire les autres divina-Just. l. 24. c. 4. p. 436. tions. ′ Ils excelloient même en cette Science, selon le témoignage d'un ancien Historien, au-dessus de tous les au-Diod. ibid. tres Peuples de l'univers. ′ Comme toute la Nation avoit une estime particuliere pour eux, elle s'en tenoit scrupuleusement à ce qu'ils décidoient. Mais, cruauté horrible, & peut-être inouie chez les autres Nations: lorsqu'il s'agissoit de quelque affaire importante, il falloit qu'il en coûtât la vie à un homme, pour savoir ce qui en devoit arriver. En ces ocasions on saisissoit un homme, & on lui plongeoit un poignard dans le sein au-dessus du diaphragme. A ce coup mortel ce misérable tombant à la renverse, on auguroit de l'événement avenir en observant les circonstances de sa chûte, les convulsions des differentes parties de son corps, & le rejaillissement de son sang. Les Gaulois étoient acoûtumés depuis si long-temps à cette ceremo-

nie cruelle & barbare, que l'habitude leur faisoit ajoûter foi à une superstition aussi extravagante qu'elle étoit inhumaine. ' Strabon temoigne que ces Vates s'occupoient aussi à offrir des Sacrifices, & à l'étude de la Physique. Ne seroit-ce point d'eux en particulier qu'il faudroit entendre ' ce que dit César de quelques Gaulois, qui portoient la superstition jusqu'à ce point, que dans les maladies dangereuses, & les autres perils de la vie, ils immoloient des hommes, & se voüoient souvent eux-mêmes pour être immolés à leur tour?

Strab. l. 4. p. 136.

Caes. bel. Gal. l. 6. p. 229. 230.

XLII. ' A prendre les choses à la letre, le texte d'Ammien Marcellin nous obligeroit de reconnoître dans les Gaules une troisiéme sorte de Savans, differente des deux premiéres. Ces Savans y sont nommés Euhages. ' Mais ce terme est devenu fort suspect aux personnes habiles. Et ce n'est pas sans raison; puisqu'il ne se trouve nulle part dans aucun Auteur plus ancien qu'Ammien Marcellin. Aussi soupçonne-t-on, ou qu'il aura lû dans Timogenes, ou que ses copistes auront écrit ὐαγεῖς, pour ὐατεῖς. Cela est d'autant plus croïable qu'il est plus facile en grec de prendre le *tau* pour le *gamma*. Ainsi d'ὐατεῖς on aura fait ὐαγεῖς, puis Euhages, & ensuite Eubages, comme quelques modernes ont cru devoir lire. Ce qui verifie cette conjecture, c'est que ces Euhages, ou Eubages d'Ammien Marcellin, ne sont autres dans le fond, que les Vates de Diodore de Sicile & de Strabon. ' Car il est certain que ces trois Historiens leur attribuent les mêmes fonctions, qui étoient de sonder les secrets de la nature, & de les faire connoître aux autres: ce qui regarde la Physique, les Divinations, l'Astrologie judiciaire & la Magie. ' Ciceron, qui releve extrémement la profession de ces Augures & Devins, jusqu'à dire qu'elle étoit compatible avec la dignité roïale, nous autorise à les confondre avec les Druides, au nombre desquels il les met lui-même.

Amm. l. 15. p. 98.

not. p. 98.

Diod. ibid | Strab. ibid | Amm. p. 98.

Cic. de div. l. 1. n. 15. p. 270.

XLIII. Les Druides formoient donc un corps de Savans, qui comprenoit tous les gens de letres, qu'on voïoit dans les Gaules. Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur cette République de Savans. Un long détail pouroit ennuïer le Lecteur. D'ailleurs, des Ecrivains modernes ont amplement traité cette matiere; ainsi nous nous bornerons à n'en dire ici precisément

que ce qui regarde notre sujet. On debite bien des choses, ou peu assurées, ou peu importantes sur l'etymologie du nom qu'ont porté ces Philosophes Gaulois.

Plin. hist. l. 16. c. 95. p. 312.

'Pline l'ancien prétend qu'ils se nommoient Druides du mot grec δρῦς, qui signifie un chêne; parce qu'ils avoient pour lui une vénération particuliére, & qu'ils se plaisoient extrêmement parmi cette sorte d'arbres.

Diod. ibid | Rel. Gaul. l. 1. c. 21. p. 175.

'C'est pour la même raison, dit un moderne, que Diodore de Sicile les nomme Saronides, d'un autre mot grec qui signifie un chêne entr'ouvert. Mais ne seroit-il pas plus naturel de dire que le nom de Druides leur est venu du mot celtique *drud*, qui a la même signification que le *strenuus* & le *fidelis* des Latins, un homme diligent & fidele dans les fonctions de son ministere? On dit encore proverbialement en quelques Provinces de France, en parlant d'une personne qui sait se faire valoir, c'est un Drud. Qu'importe au reste de rechercher si scrupuleusement l'étymologie du nom de ces Savans, pourvû que nous sachions qui ils étoient? c'est là le principal, & ce qui nous doit suffire.

XLIV. Tous ceux entre les anciens qui ont parlé des Druides, ne l'ont fait qu'avec éloge. Ils nous les représentent comme les plus grands Philosophes de l'antiquité, l'éxemple & le modele de tous ceux que la Gréce & Rome ont le plus admirés. Vous avez déja vû quelle pouvoit être l'ancienneté de ces Philosophes.

Clem. Al. Stro. l. 1. p. 305 | Diog. vit. Ph. pr. n. 1.

'S. Clement d'Alexandrie sur la foi des plus anciens Historiens, & Diogene de Laërce sur l'autorité d'Aristote & de Sotion, font fleurir les Druides au même-tems que les Prophetes ou Devins d'Egypte, les Chaldéens de Babylone & d'Assyrie, les Semanées de Bactriane, les Mages de Perse, & les Gymnosophistes des Indes.

Orig. in cel. l. 1. p. 14.

'De même Celse entreprenant de décrier la Religion Chrétienne, par ce qu'il y avoit eu de plus sage & de plus savant dans l'antiquité, lui opposoit les Druides des Gaulois & les Galactophages d'Homere. De sorte que selon ces Auteurs les Druides étoient contemporains des plus anciens Philosophes, que l'on sache avoir paru dans le monde. Il est des modernes qui vont encore plus loin. Comme il se trouve quelque conformité entre la Philosophie de nos Druides, & celle des Gymnosophistes des Indes, & des Mages de Perse, l'on prétend que ces derniers ont pris la leur des Druides Gaulois, & que par

conséquent ceux-ci ont l'ancienneté sur les autres. Mais c'est là une de ces opinions hazardées. Cette ressemblance de doctrine ne peut avoir d'autre origine, que ces premiers tems, où toutes les Nations de la Terre avant leur dispersion, ne faisoient que comme un seul & même peuple.

XLV. La reputation que les Druides ont acquise chez les Etrangers, répond parfaitement ' à l'estime & à la vénération, où ils étoient dans leur propre païs. On les y estimoit & honoroit comme les plus spirituels & les plus savans de la Nation. On les y regardoit comme les favoris des Dieux, comme les mediateurs entre le Ciel & la Terre, comme des gens qui entroient dans les secrets de la Divinité. C'est pourquoi l'on ne croïoit pas qu'il fut permis d'offrir aucun sacrifice, sans le ministere de ces Philosophes, ni demander aucune grace à la Divinité, que par leur entremise. Souvent on les a vû reconcilier deux Armées, qui étoient sur le point d'en venir aux mains, comme nous l'avons raporté des Bardes. Que s'ils ne pouvoient réussir à procurer la paix, ' on les voïoit se tenir autour des combattans, les mains élevées vers le ciel, & prier des Dieux, qui ne pouvoient les entendre, de favoriser les armes de ceux de leur Nation. ' Il n'y avoit qu'eux seuls, qui cultivassent les Sciences parmi les Gaulois. La Noblesse, qui formoit le second Ordre, qui fut en considération dans les Gaules, n'avoit point d'autre ocupation que l'exercice des armes. Pour le Peuple, qui faisoit le tiers état de la Republique, il étoit comme esclave, sans aucun rang, sans aucune autorité. C'étoient les Druides qui tenoient par tout le premier rang, qui décidoient de tout, qui gouvernoient tout, comme il leur plaisoit : ou s'ils suivoient des loix, ils en étoient eux-mêmes & les auteurs & les interprêtes.

Diod. l. 5. p. 308 | Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 224 | Strab. l. 4. p. 236 | Am. l. 15. p. 99.

Tac. an. l. 14. n. 30.

Cæs. ibid. p. 224. 226. 229.

XLVI. Leur pouvoir étoit presque immense. ' En quelques endroits, comme à Autun, les loix de l'Etat leur donnoient l'autorité d'établir les Chefs de la République. On ne doit pas douter qu'ils ne fissent ailleurs la même chose; & il est à croire qu'en ces ocasions ils ne sortoient pas de leur corps pour remplir des places de cette conséquence. Au moins ' nous voïons que Divitiac, qui étoit du nombre des Druides, avoit le credit d'un Souverain dans la ville d'Autun, au tems de César. ' Il n'etoit pas même permis

L. 7. p. 303.

L. 1. p. 16 | Cic. de div. l. 1. n. 30. p. 270.

Diog. chrys. or. 49. p. 538.

aux Rois de la Nation, ni de faire aucune entreprise, ni de prendre aucune deliberation sans les Druides. C'est ce qui a fait dire à un ancien Orateur Grec, que les Rois Gaulois, quoiqu'assis sur des thrones d'or, logés dans des palais superbes, & habitués à avoir des tables somptueusement servies, n'étoient néanmoins que les ministres & les executeurs des volontés de ces Philosophes, & que ceux-ci regnoient plus véritablement que les Rois mêmes. Il seroit difficile de trouver dans l'antiquité la plus reculée quelque exemple de Savans, qui aïent joüi d'une autorité plus complete. Ce n'est pas encore tout.

XLVII. A cette autorité étoient joints les plus grands privileges, qui ne pouvoient qu'inspirer à un chacun le desir d'augmenter le nombre des Druides. 'On les exemtoit de toute sorte d'impôts, du service de la guerre, & de toutes les autres charges onereuses de la République. Aussi les Gaulois touchés de ces avantages, tâchoient de se faire initier eux, leurs enfans & leurs proches aux mysteres du Druidisme. Il est aisé de juger par-là combien grand étoit le nombre de ces Philosophes. On a des preuves qu'ils étoient répandus dans tous les lieux des Gaules, à peu près comme le sont aujourd'hui nos Ecclésiastiques. 'On voit encore quelques endroits qui ont retenu leur nom, pour avoir servi à tenir leurs assemblées, comme auprès d'Autun le Montdrud, c'est-à-dire *Mons Druidarum*, la Montagne des Druides. 'Tous ces Druides en avoient un au-dessus d'eux qui exerçoit une autorité comme souveraine. Lorsqu'il venoit à mourir, le plus digne entre les autres lui succedoit. Que s'il s'en trouvoit plusieurs d'un égal mérite, alors l'élection du successeur se faisoit par la voïe des suffrages, & quelquefois par celle des armes. La sagesse dont ces Philosophes faisoient profession, n'étoit pas assez humble pour ceder aux autres ces places d'honneur.

XLVIII. 'Les Druides étoient tout ensemble les Prêtres, les Philosophes, les Théologiens, les Jurisconsultes, les Medecins, les Rheteurs, les Orateurs, les Mathematiciens, les Geométres, les Astrologues, & peut-être même les Magiciens des Gaulois. 'En qualité de Prêtres de la Nation, ils offroient les sacrifices publics & particuliers; & en qualité de Théologiens, ils expliquoient la Religion

Cæs. ibid. l. 6. p. 226.

Joly. ecol. ep. l. 1. c. 3. p. 19.

Cæs. ibid.

Diod. ib. | Cæs. ib. p. 225-228 | Mela, l. 3. c. 2. p. 165 | Plin. hist. l. 16. t. 3. p. 312.

Cæs. ibid. p. 225.

ligion, & tout ce qui regardoit le culte de leurs faux Dieux.

' Solis nosse Deos, & Cœli numina vobis,
Aut Solis nescire datum.

Luca. bel. civ. l. 1. v. 452 453.

' C'est pour ces fonctions que quelques Anciens ont donné aux Druides le nom de Semnothées, qui, selon la force du Grec, signifie des personnes, qui font une profession particuliere d'honorer les Dieux, & de se consacrer à leur service. ' Une des principales & plus fameuses parties de la Religion des Druides, étoit de sacrifier des hommes. Faux Sages, qui prenoient en un sens erroné ce principe d'ailleurs veritable, que l'homme ne peut bien reconnoître la vie que Dieu lui a donnée, qu'en lui offrant la vie d'un homme! Ils continuerent cette pratique inhumaine & sanglante, au moins jusqu'au tems de Ciceron, qui en prend ocasion d'insulter à un culte aussi barbare. Ils souillent, dit-il, & profanent leur Temple & leurs Autels, en y offrant des victimes humaines. Chose étrange, continuë cet Orateur! Pour satisfaire à ce qu'ils doivent à leur Religion, il faut qu'auparavant ils la deshonorent par quelque meurtre. Ils ne peuvent être religieux, sans être homicides.

Diog. ib. | Suid. l. p. 629.

Cæs. ibid. p. 225. 230. 231 | Till. Emp. t. 1. p. 28.

Cic. pro Font. n. 10. p. 447. 448.

XLIX. ' L'infamie de cette horrible maxime rejaillissoit sur tous les Gaulois, & les décrioit beaucoup chez les Etrangers. ' Il paroît néanmoins que les armes & les conquêtes des Romains dans les Gaules, la firent cesser pour un temps. Mais presque aussi-tôt après la mort de Cesar, les Druides y revinrent de nouveau. C'est ce que Lucain leur reproche en ces termes:

Solin. c. 21. p. 30.

Luca. ibid. v. 450. 451.

Et vos barbaricos ritus, moremque sinistrum
Sacrorum Druidæ positis repetistis ab armis.

' Il pouvoit y avoir de la politique dans ce culte sanglant & inhumain, mais une politique meurtriere, puisqu'elle ne se pouvoit aprendre qu'aux depens de la vie d'un Citoïen. Les jeunes gens qui assistoient à cette sorte de Sacrifices, s'acoûtumoient par-là à se familiariser avec le sang repandu; ils s'habituoient à le voir repandre & à le repandre eux-mêmes, & par conséquent à devenir plus braves & plus hardis dans la guerre. C'étoit, ce semble, la même vûë qu'avoient les Romains, lorsqu'ils donnoient au public les

Pasq. rech. l. 1. c. 1. p. 4.

jeux des Gladiateurs, & qu'ils exposoient en sa présence leurs criminels aux bêtes.

Cæs. ibid. p. 225| Strab. l. 4. p. 136.

L. Quelque sanguinaires que fussent les Druides, ils ne laissoient pas toutefois, ' de passer pour les plus integres de la Nation. Sur cette opinion c'étoit à leur Tribunal que l'on portoit tous les differens, soit civils ou criminels, soit communs ou particuliers. Ils ordonnoient les peines ou les récompenses convenables, décidoient du gain ou de la perte, & prononçoient definitivement. ' Chaque année à un certain tems fixé, ils s'assembloient en un lieu destiné à cet effet dans le païs des Chartrains, parce qu'il étoit le centre & le milieu des Gaules. Là se rendoient de toutes parts tous ceux qui avoient quelque differend. On leur faisoit justice, & ils s'en tenoient au jugement que l'on prononçoit. ' Que s'ils refusoient de s'y soumetre, on leur interdisoit la participation aux Mysteres : ' ce qui étoit pour eux la plus severe punition. Car alors ils passoient pour impies & scelerats. Chacun les évitoit, & n'avoit aucun commerce avec eux. Ils demeuroient sans honneur & sans aucune consideration. ' En ces Assemblées des Druides, on voïoit une image de ce qui se passoit anciennement à Delphes, lorsqu'au tems de l'ancienne liberté de la Grece, les Amphictyons y tenoient, comme au centre du païs, leurs assises generales & solemnelles. En voilà suffisamment pour juger & du caractére, & des fonctions des Druides. Considerons maintenant leur doctrine & pour le fonds, & pour la maniére de l'enseigner.

Cæs. p. 226.

p. 225.

p. 226.

Ram. mor. Gal. p. 114. 115.

Mela, l. 3. c. 2. p. 165 | Luca. bel. civil. lib. 1. v. 454-462.

' LI. Leur doctrine dans le fonds étoit plus raisonnable, que celle d'aucune autre Nation du Paganisme. ' Ils enseignoient l'immortalité de l'ame, de maniére à persuader, qu'après la séparation du corps, elle trouveroit une autre vie. Ils établissoient un autre monde; differens de ces autres Docteurs de la Gentilité, qui ou n'admettoient qu'un anéantissement affreux après la mort, ou ' qui ne reconnoissoient d'autres demeures pour les ames séparées de leurs corps, que les enfers, ce royaume tenebreux de Pluton, selon le langage des Poëtes. La mort, suivant leur doctrine, n'étoit qu'un passage pour y ariver; & l'on y jouissoit d'une vie qui ne devoit point avoir de fin. Qui ne croiroit que la connoissance d'une telle verité, qui fait un des premiers fondemens de la veritable Religion, n'eût dû

Luca. ibid.

porter naturellement ces Philosophes à rechercher, & à reconnoître celui qui avoit donné l'être à une substance aussi noble, & qu'ils avoüoient être immortelle? Mais il leur est arivé ' ce que S. Paul dit de tous les faux Sages entre les Gentils: Ils ont retenu cette premiere verité dans l'injustice. Ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens; & leur cœur insensé a été rempli de tenebres. ' Comme ils n'ont pas voulu reconnoître Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé. Rom. 1. 18. 21. 28.

LII. ' Les Gaulois imbus de la doctrine de l'immortalité de l'ame, en devenoient & plus courageux & plus intrépides. ' Aussi avoit-on grand soin de la repandre dans le public, afin de rendre par-là les hommes plus propres à la guerre, en leur inspirant le mépris de la mort. ' Le succès repondoit au dessein. Car les Gaulois dans la persuasion qu'ils revivroient après leur mort, affrontoient toutes sortes de dangers, & regardoient comme une lâcheté indigne de leur croïance, d'épargner une vie, qu'ils esperoient de retrouver. C'est ainsi que Dieu se plaisoit à disposer les hommes par des voïes secretes & éloignées, à faire un jour pour le Christianisme, ce qu'ils faisoient dans les tenebres du Paganisme pour une Religion, dont ils n'avoient qu'une certitude Philosophique. En effet ne pouvons-nous pas dire de cette Theologie des Gaulois, ' ce que S. Clement Alexandrin dit de la Philosophie des Grecs, qu'elle leur a servi de pedagogue, comme la Loi aux Juifs, pour ariver à la connoissance de J. C.? ' Heureux, s'écrie Lucain, quoiqu'il regardât cette créance des Druides comme une chimere, heureux ces Peuples, qui se mettent ainsi au-dessus de la crainte de la mort, crainte la plus frapante que l'homme puisse jamais avoir! Les paroles de ce Poëte valent bien la peine qu'on les raporte ici. Luca. ibid. Mela, ibid. Luca. ibid. Clem. Alex. Stro. l. 1 p. 282. Luca. ibid.

- - - - - - Vobis auctoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt: regit idem spiritus artus
Orbe alio: longæ (canitis si cognita) vitæ
Mors media est. Certe Populi quos despicit Arctos,
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus, haud urget leti metus. Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignavum rediture parcere vitæ.

Val. Max. l. 2. c. 6. n. 10.

LIII. ' Cette doctrine faisoit tant d'impression sur l'esprit des anciens Gaulois, que souvent ils se prêtoient de l'argent en ce monde, sans d'autre condition que de se le rendre en l'autre. Que de débiteurs semblables suivroient aujourd'hui cette maxime, si on la faisoit revivre ! ' De même, lorsqu'après avoir brûlé les corps morts, on en inhumoit les cendres, on enfermoit souvent dans le même tombeau les comptes arrêtes, & les obligations, que l'on trouvoit entre les papiers des créanciers, qui de leur vivant, aïant prêté quelque somme, n'en avoient pas été payés, dans la persuasion qu'en l'autre monde ils auroient le même droit sur leurs débiteurs ! ' D'autres durant les funerailles des morts, jettoient dans leur bucher des letres adressées à leurs parens, dans la croïance qu'elles leur seroient renduës, & qu'ils les liroient, quoique morts souvent depuis long-tems. ' Quelques autres alloient encore plus loin, & se jettoient eux-mêmes dans les buchers, où l'on brûloit les corps de leurs proches, afin de pouvoir vivre avec eux.

Mela, ibid.

Diod. l. 5. p. 306.

Mela, ibid.

Val. Max. ib. n 7. 10.

LIV. De-là sans doute ' cette joie que faisoient paroître les Marseillois, à qui la même doctrine étoit passée, lorsqu'ils inhumoient leurs parens ou leurs amis. Bien loin d'accompagner leurs funerailles de pleurs, ou de quelqu'autre marque de deüil, ils les faisoient suivre d'un festin de réjouissance qu'ils donnoient aux principaux qui y assistoient. De-là encore ' ce dévoüement aveugle des Soldures, dont parle César, pour leurs patrons. Ces Soldures étoient comme des Vassaux ou des Cliens, qui s'attachoient si étroitement à leur Seigneur, qu'ils se faisoient un devoir de subir le même sort que lui. De sorte que s'il venoit à être tué, tous sans exception se donnoient la mort. Et l'on ne se souvenoit point, dit César, qu'aucun eût jamais manqué de le faire. ' Outre le dessein d'inspirer du courage & du mépris pour la mort, en enseignant l'immortalité de l'ame, les Druides se proposoient aussi de porter par ce moïen à l'amour & à la pratique de la vertu. D'où ils tiroient sans doute, ou laissoient tirer aux autres cette consequence naturelle : que puisqu'il y avoit une autre vie, on y seroit ou puni ou recompensé selon ses œuvres.

Cæs. ibid. l. 3. p. 112. 113.

l. 6. p. 228.

Ibid | Diod. ibid | Val. Max. ib. n. 10.

LV. ' Il se trouve des anciens Ecrivains, qui pour n'a-

voir pas assez aprofondi ce point de doctrine de nos Druides, l'ont entendu selon le systême de la metempsycose. C'est ce qui a fait dire à Diodore de Sicile, & à Valere Maxime, que les Gaulois étoient sur cette matiére dans les mêmes sentimens que Pythagore. Qu'ils croïoient les ames immortelles, en ce qu'après un certain tems elles quittoient un corps, pour entrer en un autre & l'animer, & que c'étoit ainsi qu'elles continuoient de vivre. Mais, outre que Lucain, qui a expliqué le plus disertement ce point de doctrine, dit précisement le contraire; tout ce que nous venons de raporter des anciennes maximes de nos Gaulois, détruit entierement le systême de la metempsycose. Il paroît même que jamais ils ne l'ont connu, tant s'en faut qu'ils l'aïent épousé. D'ailleurs on a déja vû 'sur l'autorité de S. Clement Alexandrin, & sur celle d'autres Auteurs plus anciens que lui, d'après lesquels il parle, que Pythagore lui-même avoit été instruit par les Gaulois, bien loin que les Gaulois eussent pris de lui la doctrine qu'ils suivoient. L'erreur de ces anciens Ecrivains ne sera venuë, que de ce qu'ils ne connoissoient l'immortalité de l'ame que dans le fameux systême de ce Philosophe Grec, comme étant plus répandu que celui des Druides. Clem. Al. Stro. l. 1. p. 304.

LVI. 'Le reste de leur Théologie rouloit sur les proprietés, la force, la puissance des faux Dieux, la maniére de les honorer. En tout cela ils n'avoient presque point d'autres sentimens, que les autres peuples du paganisme. 'Seulement ils étoient dans une opinion particuliére sur Pluton. Ils enseignoient que tous les Gaulois en tiroient leur origine. C'est pourquoi toute la Nation commençoit la nuit ses mois & ses années; & comptoit ses saisons, non par le nombre des jours, mais par le nombre des nuits. De sorte que chez elle la nuit précedoit, & avoit le pas sur le jour. De-là cette ancienne maniére de parler qui n'est plus en usage, & suivant laquelle on disoit *en nuit*, pour dire aujourd'hui. 'Sur la morale, les Druides enseignoient, qu'il falloit éviter de faire aucun mal, & donner au contraire en toute ocasion des marques de courage & de grandeur d'ame. Boxhornius fait encore entrer dans la doctrine des Druides cette fameuse maxime de Politique: *Il faut toûjours envisager & rechercher son avantage*; maxime qui a ouvert à cet Ecrivain une matiere assez ample pour un long Cæs. ibid. p. 228-235. p. 235. 236. Diog. vit. Ph. pr. n. 6.

Poëme latin, que l'on trouve à la fin de ses origines des Gaules sous ce titre: *Le caractére de la Fortune.*

Cæs. ibid. p. 228 | Mela, ibid.

LVII. ' Aux leçons de Théologie & de Morale, les Druides en ajoûtoient de Physique, de Geographie, d'Astronomie : ce qui supose les autres parties des Mathematiques. ' Pline l'ancien se plaint toutefois, de ce que personne, soit en Afrique, soit dans les Gaules, ou en Espagne, ne s'étoit aplique à l'Astronomie. Mais il ne faut pas en conclure que cet Historien soit contraire à ce qu'atestent César & Pomponius Mela en faveur du soin que prenoient les Gaulois de cultiver cette Science. Pline veut seulement dire, que personne de ces vastes païs n'avoit encore écrit de son tems sur cette matiére. Il auroit pû néanmoins en excepter ' Pytheas de Marseille, qui de l'aveu de Strabon même, l'un de ses plus severes censeurs, en avoit écrit avec plus de succès que de la Geographie. ' Ceux qui distinguent les Saronides des Druides, quoiqu'ils soient les mêmes sous differens noms, prétendent que ceux-là faisoient leur principale étude de la Philosophie en general, & de la Physique en particulier. ' Ils se flatoient de connoître la forme & la grandeur de la terre, & même de tout l'Univers. ' Ils enseignoient que le monde étoit éternel, que néanmoins il éprouveroit un jour & l'eau & le feu.

Plin. hist. l. 18. c. 57. p. 505.

Strab. l. 4. p. 139.

Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 295.

Mela, ibid.

Strab. ibid. p. 136.

LVIII. Les Druides se mêloient aussi de Medecine. Mais ce qu'ils en savoient, étoit très-peu de chose, & se réduisoit proprement à quelques remedes, qu'on a depuis nommés empiriques. On peut même dire, que ce n'étoit qu'un tissu de superstitions, & que toute leur Medecine étoit dégénérée en Magie. On n'en doit pas être surpris. ' Car, comme Pline le remarque, la Magie tire son origine de la Medecine. Elle s'est ensuite répanduë sous un prétexte salutaire, en montrant quelque chose de plus relevé, & de plus sacré que l'autre. Ce que nous allons raporter de la Medecine des Druides, n'est que pour justifier l'idée que nous en venons de donner. On pourra juger par-là jusqu'où un Peuple qui ne connoît pas le vrai Dieu, est capable de porter la superstition. ' Entre les remedes qu'emploïoient les Druides, la glu tenoit le premier rang. Ils la vantoient comme un specifique contre toutes sortes de poisons, & propre à rendre féconds les animaux steriles.

Plin. hist. l. 30. c. 1. p. 724.

L. 16. c. 97. p. 312.

Auſſi rien n'étoit plus ſacré parmi eux que cette glu. Ils la faiſoient de grains de gui de chêne avec une ſuperſtition ridicule. Au tems de la moiſſon, le ſixiéme jour de la Lune, qui commençoit chez eux les mois, les années, & les ſiecles, après le circuit de trente ans ſeulement, ils s'aſſembloient ſous des chênes, où l'on conduiſoit deux taureaux blancs pour être immolés, & où l'on préparoit d'autres Sacrifices avec des Feſtins ſolemnels. Enſuite un de leurs Prêtres revêtu d'une robe blanche, & une ſerpette d'or à la main, cueilloit les grains de gui, que l'on recevoit dans un ſac fort blanc. Après quoi ils immoloient leurs victimes, & faiſoient des prieres à des Dieux chimeriques, afin que le don qu'ils recevoient de leur liberalité, leur devînt ſalutaire.

LIX. ' Ils avoient bien d'autres pratiques ſuperſtitieuſes dans l'uſage qu'ils faiſoient de divers Simples. Par exemple, ils prétendoient que le *Salago*, herbe ſemblable au thamarin, étoit propre à préſerver, ou à guérir toutes ſortes de maux, & que la fumée en étoit ſouveraine contre les maladies des yeux. Mais il la falloit cueillir nuds pieds, ſans aucun inſtrument qui coupât, après avoir fait une oblation de pain & de vin, & obſervé quelques autres ſuperſtitions. ' De même, le *Samolum*, ou *Pulſatilla*, étoit ſelon eux, un remede excellent pour guerir les maladies des bœufs & des pourceaux. Mais on le devoit cueillir à jeun, ne point regarder celui qui le cueilloit, ne le mettre & ne le broïer que dans un canal. ' Ils atribuoient encore une plus grande vertu à la Verveine, ou Hierabotane. Ils s'en ſervoient pour leurs ſortileges & leurs divinations. Lorſqu'ils s'en étoient frotés, ils prétendoient s'atirer l'amitié des perſonnes, obtenir tout ce qu'ils deſiroient, chaſſer les fiévres, en un mot guérir toutes ſortes de maladies. Cette herbe broïée avec du vin, étoit medicinale contre les morſures des ſerpens. On lui atribuoit bien d'autres vertus imaginées. Mais autant qu'elle avoit de propriétés, autant il falloit aporter de ſuperſtitions ou pour la cueillir, ou pour la préparer. Nous ne nous amuſerons pas à les détailler. C'étoit, remarque Pline, autant de folies de ces Philoſophes Gaulois. Quelque ridicules que fuſſent ces ſuperſtitions, elles ne laiſſerent pas de jetter de profondes racines dans les Gaules. Elles trouverent même créance

l. 24. c. 61. p. 340. 341.

c. 63. p. 341.

l. 25. c. 59. p. 412. 413.

dans l'esprit des Gaulois, depuis qu'ils eurent embrassé le Christianisme. On en voit des vestiges dans le Traité des remedes empiriques que nous avons de Marcel, qui écrivoit au commencement du V. siécle. Voilà le fonds de la doctrine des Druides. Disons maintenant quelque chose de la maniere de l'aprendre & de l'enseigner.

Ram. mor. Gal. p. 82 | Pasq. rech. l. 1. c. 1. p. 3.

LX. ' Les Druides se formoient aux Sciences, sans rien écrire. Lycurgue, Pythagore & Socrate ont aussi suivi la même maxime, & n'ont rien laissé par écrit, non plus que nos Druides. Mais que cette maxime, s'ecrie un de nos Ecrivains modernes, a été fatale à notre Nation! Sans cet étrange caprice, nos Gaules nous auroient donné des Euclides, des Ptolemées, des Platons, des Aristotes, & peut-être même des Auteurs encore plus excellens. On peut dire au moins qu'il est bien fâcheux, ' de nous voir reduits par-là à ignorer l'histoire de notre propre Nation. Le peu qui s'en est conservé, il le faut aller chercher dans des Auteurs etrangers, à qui il n'en est échapé que quelques traits fort superficiels, que la verité leur a arachés comme malgré eux. On ne sauroit dire si c'étoit, ou le propre du génie de nos Philosophes, ou le genre de leurs études, qui les portoit, ' à ne parler que par sentences, souvent par enigme, & d'une maniere assez obscure. ' Cette maniere de s'enoncer passa à la Nation entiere, qui selon Diodore de Sicile, ne parloit qu'à mots couverts, le plus souvent en peu de paroles & par Synecdoche, en faisant entendre un tout par une de ses parties, ou une partie par son tout, ou bien la chose par la matiere.

Ram. ibid. p. 91. | Pasq. ibid. | Diog. ibid. | Diod. l. 5. p. 308.

LXI. ' L'instruction de la jeunesse faisoit une des principales occupations des Druides. Ils avoient toûjours à leurs leçons un très-grand nombre de disciples. ' Ils y admettoient sur-tout les enfans des Premiers de la Nation. ' Pour s'aquiter de cette fonction de leur ministere, ils tenoient des Academies, ou Ecoles reglées. C'est ce que Pythagore pratiquoit aussi chez les Grecs, aïant aparemment apris cette maxime des Gaulois ses Maîtres. Mais il y avoit cette difference entre les uns & les autres, que les Ecoles des Grecs étoient dans les plus grandes villes ' & que celles des Druides ne s'ouvroient que dans le fond des bois, & des antres écartés. *Nemora alta remotis incolitis lucis*, dit d'eux le Poëte Lucain. A cette bizarrerie les Druides en

Cæs. ibid. p. 225. 226. | Mela, ibid. | Amm. lib. 15 p. 99. | Mela, ibid | Luca. bid. v. 453. 454.

joignoient

joignoient une autre encore plus extraordinaire. 'Quoiqu'ils possedassent le secret de l'écriture, ils ne faisoient rien écrire à leurs disciples. 'Il est vrai que les Philosophes Empedocles, Parmenides, Melisse, Xenophanes, parmi les Grecs, suivoient la même pratique. Mais les Grecs posterieurs s'étant relevés de ce scrupule mal entendu, nos Docteurs Gaulois n'auroient-ils pas dû imiter leur exemple? Un peu d'experience les auroit convaincus de l'utilité de ce changement de conduite.

Cæs. ibid. p. 217.

Egas. Bul. t. 1. p. 7.

LXII. 'Toutes leurs leçons se faisoient donc de vive voix, & étoient comprises en une grande quantité de vers, qu'ils faisoient aprendre par cœur à ceux qui frequentoient leurs écoles. Cette methode d'enseigner en vers plûtôt qu'en prose, avoit quelque avantage; puisqu'elle tendoit à soulager le travail des disciples. On sait par experience, 'que ce que les enfans étudient ou en vers ou en nombres mesurés, ils ont plus de facilité à l'aprendre, & le retiennent plus long-tems. Mais si les Druides favorisoient par-là les études de la jeunesse, ils les embarassoient & prolongeoient étrangement par leur caprice à ne faire rien écrire, & par leur maniére énigmatique & envelopée avec laquelle ils s'énonçoient. Aussi 'leurs disciples étoient vingt ans entiers à suivre le college, pour devenir habiles. 'Il étoit défendu d'écrire les leçons que l'on y donnoit. César en aporte de lui-même deux raisons: la premiere, pour ne pas profaner les mysteres & les sciences en les communiquant à la populace; la seconde, de peur que les jeunes gens qu'instruisoient les Druides, se confiant en leurs écrits, ne negligeassent de cultiver leur mémoire, & ne la perdissent, comme il arive ordinairement en ces ocasions. Il ne faut pas croire au reste, que les Druides, quelqu'élevés qu'ils fussent au-dessus des autres Gaulois, enseignassent gratuitement la jeunesse. 'Un ancien Auteur nous fait juger qu'ils tiroient de leur profession un lucre considérable, puisqu'il qualifie leur Philosophie une Philosophie mercenaire, & sujete à l'avarice: *avara & fæneratoria Gallorum philosophia.*

Cæs. ibid.

Senec. ep. 33. p. 115.

Cæs. ibid | Mela, ibid.

Cæs. ibid.

Val. Max. l. 2. c. 6. n. 11.

LXIII. 'Les femmes parmi les Druides se mêloient de science, comme les hommes. Elles s'adonnoient particuliérement aux Augures & à la Magie, comme étant des sciences plus à leur portée & plus propres à nourrir leur

Egas. Bul. t. 1. p. 7.

Joly, ecol. l. 1. c. 4. p. 31.

curiosité naturelle. 'On ne doute point qu'elles ne donnassent des leçons à celles de leur sexe, à l'imitation de ce que faisoient les hommes envers les jeunes gens. Car quelque dereglés que fussent d'ailleurs les Païens, ils avoient soin de faire instruire leurs filles dans des écoles separées de celles des garçons. 'La secte des Druides se conserva dans les Gaules jusque sous le regne des Empereurs Chrétiens, vers les commencemens du quatriéme siécle. 'Pline l'ancien semble toutefois dire que l'Empereur Tibere l'avoit entierement éteinte, avec les Devins & les Medecins qui en faisoient partie. 'De même Suetone témoigne que l'Empereur Claude avoit achevé d'abolir la religion des Druides. 'Mais ces témoignages ne se doivent pas prendre à la letre. Ces deux Auteurs veulent seulement dire que Tibere & Claude avoient défendu le culte inhumain & abominable, que les Druides rendoient à leurs faux Dieux, en leur sacrifiant des hommes. 'Suetone l'explique lui-même de cette maniére, & dit que ces sortes de sacrifices barbares avoient été défendus dès l'empire d'Auguste, mais seulement aux habitans de Rome. 'Il y avoit même un Decret du Sénat qui les défendoit dès le Consulat de Cn. Cor. Lentulus, & de P. Licinius l'an de Rome 657.

Pith. adv. subs. l. 1. c. 3.

Plin. hist. l. 30. c. 4. p. 728.

Suet. Cæs. l. 5. n. 25.

Pith. ibid.

Suet. ibid.

Plin. hist. l. 30. c. 3.

LXIV. Telle étoit la consistance qu'avoit prise dans les Gaules la Republique des letres, lorsqu'on y vit passer les maximes de la Gréce, avec toutes les sciences dont les Grecs faisoient profession. Il commença dèslors à s'y former 'une autre sorte de Savans plus raisonnables que ceux dont nous venons de parler : les Academiciens de Marseille. Ceux-ci ne faisoient point de mystere de leurs connoissances, & avoient pour maxime, que toutes les bonnes choses se doivent communiquer. Cet évenement est trop mémorable, & aporta dans les Gaules un trop heureux changement, pour le passer avec rapidité, & ne lui pas donner quelque étenduë. Le détail n'en peut être qu'agréable. Reprenons les choses d'origine. 'Une peuplade de jeunes Phocéens sortis d'Ionie dans l'Asie Mineure, pour chercher de nouvelles habitations, aborda par mer (*) dans les Gaules près de l'embouchure du Rhône.

Mass. hist. de Nor. t. 1. p. 19.

Just. hist. l. 43. c. 3. p. 607. 608 | Strab. l. 4. p. 124.

Just. ibid.

(*) 'Justin dit que ce fut par l'Ocean ; quoiqu'il soit hors de doute que ce fut par la Mediterranée. Mais les Anciens expriment souvent la Mer par le terme d'Ocean.

Eprise

Eprise des beautés du lieu & de sa situation, elle forma le dessein de s'y établir, & y bâtit la Ville de Marseille (*). On place cette fondation sous le regne de Tarquin l'Ancien, ' vers la seconde année de la quarante-cinquiéme Olympiade, la cent cinquante-cinquieme année de la fondation de Rome, environ 600 ans avant la Naissance de J. C. Anm. p. 98. not.

LXV. Rien de plus admirable, rien aussi de mieux ordonné que la Police de cette nouvelle République. ' Son Gouvernement étoit aristocratique, maniére de gouverner que les Anciens préferoient à toute autre. ' Six cent Sénateurs en avoient l'administration, & formoient le conseil de la ville. ' Ils exerçoient leur charge pendant toute leur vie. On les nommoit τιμέχοι d'un mot grec, qui signifie honorables. ' Ils avoient à leur tête quinze personnes de leur corps, auxquelles on renvoïoit les affaires de moindre conséquence. Trois entre ces quinze commandoient à tous les autres, & exerçoient un pouvoir souverain. ' Ce furent ces quinze premiers Sénateurs, que César, après s'être brouillé avec Pompée, fit venir à lui pour les engager à déterminer leur ville à se déclarer en sa faveur. La réponse qu'ils firent en cette rencontre, est une preuve solide & de leur sagesse & de leur profonde politique. Aussi tous les membres de ce Sénat étoient autant d'hommes savans. ' C'est au moins la qualification, que le Continuateur de César donne à ceux qui furent députés vers ce grand Capitaine Romain.

Val. Max. l. 2. n. 9. | n. 7. | Strab. ibid. | Cæs. bel. civ. l. 1. p. 475. | l. 2. p. 537.

LXVI. ' On suivoit à Marseille les loix Ioniques, que l'on tenoit exposées en un lieu public, afin que tout le monde les aïant continuellement devant les yeux, y pût conformer sa conduite. Vous pouvez juger de l'excellence de ces loix par l'integrité des mœurs des Marseillois. Le peu que nous en savons, vous en donnera une idée bien avantageuse. ' Le Droit d'Hospitalité étoit chez eux en une singuliere recommandation, & s'y exerçoit avec toute sorte d'humanité. Les étrangers pouvoient compter d'être dans un asyle assuré, lorsqu'ils étoient à Marseille. Pour maintenir la sûreté de cet asyle, on ne souffroit point que personne entrât

Strab. ibid | Val. Max. n. 9. | Val. Max. ibid.

(*) ' Seneque dit qu'aux Phocéens établis à Marseille se joignirent & les Espagnols & les Liguriens, comme il paroissoit par la ressemblance des mœurs de ceux-ci; mais que la langue du païs ceda à celle des Grecs & des Liguriens. Cet endroit signifie seulement qu'il étoit passé en Espagne & en Ligurie plusieurs usages des Grecs.

Senec. ad Hel. c. 8. p. 179.

armé dans la ville. Il y avoit à la porte des gens préposés pour garder les armes de ceux qui y entroient, & les leur rendre à leur sortie. ' On n'y voïoit point de ces infames representations de theâtre. On craignoit avec raison, que de tels spectacles n'inspirassent le desir & la licence d'imiter ce que l'on y auroit vû representer. On y fermoit la porte à tous ceux qui sous prétexte de religion, y auroient voulu introduire ou la paresse, ou une vie délicate & voluptueuse; & l'on avoit un soin particulier d'y détruire la duplicité & le mensonge. 'La frugalite & la modestie; on les y portoit l'une & l'autre jusqu'à ce point, que la plus riche dot n'excedoit jamais cent écus d'or, & qu'il n'étoit permis à personne d'en dépenser plus de cinq pour sa nourriture, & cinq autres pour ses plus somptueux habits.

Val. Max. n. 7.

Strab. p. 125.

LXVII. Il seroit difficile de rencherir sur les éloges magnifiques, que cette belle Police a attirés à Marseille, de la part de plusieurs célebres Ecrivains de l'antiquite. 'Ciceron en étoit si charmé, qu'il doutoit serieusement si cette ville n'étoit pas préferable non seulement à la Grece, mais aussi à toutes les nations de l'Univers. Il avoüoit sans façon qu'il étoit plus aisé à un chacun de faire l'éloge de ses excellentes maximes, que de les imiter: *ut omnes ejus instituta laudare facilius possint, quam æmulari.* Combien en devoit-on être persuadé dès le tems ' de Plaute; puisque ce Poëte a fait passer en proverbe les mœurs des Marseillois pour exprimer des mœurs irréprochables & très-reglées? 'Une inclination comme naturelle qui portoit cette République au bien, l'avoit acoûtumée à cette regularité de conduite, plûtôt que la conjoncture des tems ne l'y avoit contrainte. 'Inviolablement attachée à la severité de ses loix, elle conserva pendant plusieurs siécles l'integrité de sa discipline, & la pratique exacte de ses anciennes maximes. C'est ce que loüoit encore en elle un Ecrivain du regne de Tibere.

Cic. pro. L. Flac. c. 26. p. 166.

Pan. B. p. 221. not.

Just. hist. l. 43. c. 4. p. 612.

Val. Max. ibid.

LXVIII. 'D'une si excellente Police jointe à la temperance Gauloise il se fit un mêlange merveilleux, qui rendit Marseille une école de politesse. ' On y aprenoit ce que l'on nomme aujourd'hui le Beau-monde, la civilité des mœurs, l'art de vivre en galant-homme, l'honnêteté dans les discours comme dans les actions, cet air gracieux & ces maniéres prévenantes qui savent gagner & lier les cœurs; en un mot tout ce qu'il y a jamais eu & de plus délicat &

Tac. vit. Agr. n. 4.

Bail. jug. pré. c. 7. §. 9. p. 296.

de plus poli chez les Grecs. Outre ces avantages, ' il n'est point d'art & de science, que l'on n'y cultivât avec autant de succès, que de pompe & d'eclat. ' On y professoit publiquement l'Eloquence, la Philosophie, la Medecine, les Mathématiques, la Jurisprudence, la Theologie fabuleuse, & toute sorte de Literature. Elle a même eu l'honneur cette Ville, de donner aux Gaules d'illustres Ecrivains en la personne de Pytheas, & celle d'Euthymenes, long-tems avant que Rome s'avisât de faire à l'Italie de semblables présens. En falloit-il davantage pour faire de Marseille une Academie célebre, qui n'a point eu de superieure dans le monde, & qui a merité le rang de préseance sur celle d'Athenes même? En falloit-il davantage pour lui acquerir ' le titre glorieux de Siége & de Maîtresse des Etudes & des Sciences, que lui donne Tacite?

Bail. jug. pré. c. 7. §. 9. p. 295.

Strab. ibid. p. 124. 125.

Tac. ibid.

LXIX. Qui sera surpris, après ce que nous venons de dire de Marseille, qu'elle parût aux Romains un lieu propre à cultiver les sciences? Cette Ville sembloit être destinée par la nature à ce dessein. Elle etoit agréablement située, grande, bien bâtie, ' ornée d'excellens ouvrages publics, ' & avoit la commodité d'un port admirable. ' Aussi les premiers de Rome, qui désiroient de se perfectionner dans les Belles Letres, choisissoient Marseille pour le lieu de leurs études, préferablement à Athenes. Elle avoit si universellement la reputation d'être l'école des Romains, ' qu'Auguste voulant couvrir l'exil de Lucius Antonius son neveu par sa sœur, lequel il avoit résolu d'éloigner de la Cour, ne crut pas y pouvoir mieux reussir, que de le releguer à Marseille sous prétexte d'y étudier. ' On y voïoit aborder dans le même dessein les meilleurs sujets de l'Europe. Les Grecs même & ceux de l'Asie mineure, malgré la distance des lieux & la haute reputation de leurs Academies, ne laissoient pas de lui préferer quelquefois celle de Marseille. C'est donc avec beaucoup de sujet, que Ciceron la qualifie la nouvelle Athenes des Gaules, l'abord universel, & le confluent de la Politesse & des Belles Letres.

Strab. ibid.

p. 125.

Tac. ann. l. 4. n. 44.

Egas. Bul. t. 1. p. 18.

LXX. ' Quelque fertile que fût le païs qu'habitoient les Marseillois, ils s'apliquoient néanmoins beaucoup plus à la navigation qu'à l'agriculture. Par-là ils se trouvoient engagés à cultiver avec un nouveau soin & l'Astronomie &

Strab. l. 4. p. 124.

Cæſ. bell. civ. l. 1. p. 495. Strab. ibid.

Cic. 13. Phil. n. 15. p. 894. Pro Font. n. 1. p. 432 | Juſt. hiſt. l. 43. c. 5. p. 613 | Amm. lib. 15. p. 104.

les autres parties des Mathematiques. ' Ils excelloient dans la Marine ; ' & cette Science les rendit extrémement puiſſans ſur Mer. Ils ſe firent craindre des Etrangers, & eſtimer des Romains. ' Ils furent toûjours très-étroitement unis avec ceux-ci, ' & leur prêterent divers ſecours dans leurs beſoins en armes & en argent : ce qui leur merita le glorieux titre d'Amis très-fideles, & d'Alliés très-puiſſans de la Republique Romaine. Les Romains de leur côté en reconnoiſſance de tant de genereux ſervices, accorderent à Marſeille les Privileges d'immunité, & le Droit de Seance aux ſpectacles entre les Sénateurs de Rome. Depuis cette illuſtre alliance il y eut un commerce mutuel entre Rome & Marſeille. Bien-tôt le Païs Marſeillois devint la Grece des Romains pour les Sciences, & leur Province pour les Armes. Et c'eſt de-là que lui eſt venu le nom de Provence qu'il porte encore aujourd'hui. ' Par ce moïen ces deux Républiques ſe communiquerent reciproquement leur langue, leurs uſages, & les arts dont elles faiſoient profeſſion.

Pan. B. p. 214. n. 19 Tac. an. l. 11. n. 24. p. 674.

Strab. p. 124. 125 | Egaſ. Bul. t. 1. p. 17.

LXXI. ' Marſeille devenuë puiſſante & formidable, tant par les victoires remportées ſur ſes ennemis, que par ſon union avec la Ville de Rome, envoïa des colonies bâtir Agde, Nice, Antibe, Olbie, Taurence, & Arles même, ſelon un Ecrivain moderne. Si elle ne bâtit pas auſſi Frejus, elle en étoit au moins Maîtreſſe encore ſous l'empire de Tibere. Tant de nouveaux établiſſemens contribuerent ' à répandre davantage les Grecs dans les Gaules, & à les mêler de plus en plus avec les Gaulois. Ce mêlange fut avantageux pour ceux-ci. Ils ſe défirent inſenſiblement de ce qui leur reſtoit encore de leur ancienne ruſticité, & commencerent à ſe civiliſer, & à mener une vie & plus honnête & plus reglée. Eux qui pour la plûpart ne reſpiroient auparavant que les armes, s'acoûtumerent à ſuivre les loix d'une ſage Politique. ' Peu à peu l'exemple des Marſeillois les aprivoiſa, & les porta à préferer à l'art de la Guerre, l'Agriculture & les Belles-Etudes. Et lorſqu'ils furent paſſés ſous la domination des Romains, ils les cultiverent avec autant de zéle que les Marſeillois mêmes. Mais n'anticipons rien. Raportons les choſes ſelon l'ordre des tems.

Juſt. hiſt. l. 43. c. 4. p. 610.

Strab ibid.

LXXII. ' Ce concours preſque univerſel d'étrangers à

Marseille, cette noble émulation que l'on y montroit pour les letres, firent sur les Gaulois une si heureuse impression, qu'ils entrerent dans le même goût, & s'apliquerent aux mêmes exercices. L'étude des sciences fit les délices, non de quelques particuliers seulement, mais de toute la Nation en general. Il n'étoit plus question de ces écoles des Druides, cachées dans les bois & les antres écartés. Les Villes gageoient des Rhéteurs, des Philosophes, des Medecins, pour tenir des écoles publiques dans l'enceinte de leurs murs. Marseille, ce lieu d'exercice ouvert aux étrangers pour la literature, inspira à nos Gaulois tant d'amour pour la langue Gréque en particulier, qu'ils l'emploïoient même dans leurs Actes publics. ' En general ils s'attacherent si étroitement à toutes les maximes des Grecs, qu'Ephorus dans Strabon a crû leur devoir donner le surnom de φιλέλληνας, c'est-à-dire des gens fort affectionnés aux Grecs, & à leurs usages. ' Ce fut par ces degrés que nos Provinces, & les Peuples qui les habitoient, prirent un si grand lustre, qu'il sembloit que les Gaules eussent été transferées dans la Gréce, plûtot que la Gréce ne fût passée dans les Gaules. *Adeoque*, dit un très-ancien Historien, qui étoit d'un Païs voisin de Marseille, *magnus & hominibus & rebus impositus est nitor, ut non Græcia in Galliam emigrasse, sed Gallia in Græciam translata videretur.* Quelque changement qu'aïent aporté dans les Gaules tant de siécles passés, nous ne laissons pas de trouver encore parmi nous de précieux restes de ce que nos ancêtres avoient reçû des Grecs par le canal des Phoceens.

Strab. ibid p. 137.

Just. ibid. c. 5. p. 613.

LXXIII. ' Strabon ne nomme point les villes des Gaules, qu'il dit avoir gagé des Professeurs pour y enseigner publiquement toutes sortes de sciences, à l'exemple de Marseille. Mais il n'y a pas lieu de douter, qu'il n'y eût dès-lors autant d'écoles publiques, qu'il y avoit de principales villes dans la Gaule Narbonoise, & dans les Provinces voisines. Telles étoient Narbone, Corbilon, Arles, Vienne, Toulouse, Autun, Lyon, Nismes, Bourdeaux. Joignez-y les colonies des Marseillois dont nous avons parlé. ' Il est au moins certain que la Gaule Narbonnoise, où Marseille se trouvoit située, fut la premiere des Provinces, qui ressentit les effets de cet heureux renouvellement. C'est ce qui contribua beaucoup à lui acquerir l'éclatante repu-

Strab. ibid. p. 125.

p. 138.

tation, où elle fut dans la suite. Car ses Habitans passoient pour les peuples les plus celebres & les mieux civilisés de toutes les Gaules. 'Dès avant le regne de l'Empereur Claude, elle avoit donné de très-grands hommes à la République Romaine, *insignes viros è Gallia Narbonensi transivisse.* Dans la suite, c'est-à-dire lorsque les Romains se furent rendus les Maîtres des Gaules, ces écoles s'y multiplierent extrémement, & égalerent au moins le nombre des Villes capitales des Provinces. Ici ce seroit le lieu de vous faire une description de ces écoles & de la maniére d'y enseigner, comme nous en avons usé à l'égard des Academies des Druides & des Marseillois; mais l'antiquité ne nous en aprend rien en detail. Vous en aurez dans la suite quelques particularités, qui pourront vous faire juger de leur premier etat. En attendant vous en pouvez prendre quelque idee, par l'etat où etoient en ces premiers tems nos principales villes.

Tac. an. l. 11. n. 24.

LXXIV. Commençons 'par Narbone, comme la plus ancienne ville des Gaules, selon Strabon. Elle etoit d'un plus grand abord qu'aucune autre, & à proprement parler, le confluent de toutes les Provinces des Gaules. 'On la trouve nommée Martius dans les anciens Auteurs; [a] & l'on croit que ce nom lui est venu d'une colonie de soldats veterans de la Legion martiale de Mars, [b] quoiqu'elle fût dabord une colonie de Decumanes & d'Atacins. [c] Les Anciens parlent avec eloge de ses Ports, de ses Lacs, de son Commerce par Mer avec l'Espagne, l'Italie, l'Afrique & la Sicile. On y voïoit des Peuples de divers Païs, qui y parloient differentes langues. Tout y marquoit une grande ville; & ne cedoit en rien à Rome pour la magnificence des edifices publics. 'Les Romains y envoïerent dans la suite une nouvelle colonie, & en firent comme le dongeon de leur République, & une Place forte contre les Gaulois. 'Par succession de tems ils se rendirent les Maîtres de tout son territoire, qui étoit fort étendu, comprenant tout ce que l'on a depuis nommé les deux Narbonnoises, & lui donnerent le nom de Province par excellence. 'Encore aux quatriéme & cinquiéme siécles on comptoit Narbone entre les plus illustres villes de l'Univers. Ausone & Sidoine, depuis Evêque de Clermont en Auvergne, nous en ont laissé des éloges magnifiques. Celui-ci en releve principalement la gloire, en

Strab. ibid. p. 125. 129.

Cic. pro Font. n. 1. p. 431 | Mela, l. 2. p. 134.

a Vin. in Auf. §. 207.

b Mela, ibid.

c Auf. urb. c. 13. p. 252. 253.

Cic. ibid.

Vin. ibid.

Auf. ibid' Sid. car. 23. v. 37-90.

en ce qu'elle a donné plusieurs grands-hommes, tant à l'Etat qu'à la République des Letres. ' On juge que les études y étoient florissantes dès les premiers tems, pour avoir produit dès l'empire de Tibere, Votienus Montanus l'un des plus grands Orateurs de son siécle; Julius Montanus assez bon Poëte selon Seneque; & sous Domitien le celebre Jurisconsulte Artanus, dont Martial a fait l'éloge. Egas. Bul. t. 1. p. 35.

LXXV. ' Corbilon alloit de pair avec Narbone. C'étoit une ville d'un très-grand abord, située sur la riviere de Loire. Mais, quelque illustre qu'elle fût avant les Scipions, il en reste aujourd'hui si peu de vestiges, que l'on ne convient pas même du lieu précis de sa situation. ' Arles bâtie sur le Rhône, passoit aussi pour une ville fort frequentée des étrangers. ' Ausone en son tems la mettoit au nombre des plus celebres du monde, & la nommoit la petite Rome des Gaules. Elle merite à juste titre l'une & l'autre qualification, tant pour son ancien commerce avec les étrangers, que pour avoir été le Siége des Empereurs dans la suite des tems. ' Constantin le grand lui donna tant de marques de son estime & de sa considération, qu'elle prit à cause de lui le nom de Constantine. ' Au siécle suivant, qui étoit le cinquiéme de l'Eglise, Arles étoit la Capitale de sept grandes Provinces, la Viennoise, les deux Narbonoises, les deux Aquitaines, la Novempopulane & les Alpes maritimes. Les Empereurs Honoré & Theodose le jeune assignerent cette ville pour le lieu où se devoient tenir tous les ans les Etats de ces Provinces. Ils donnent pour motifs de leur choix la dignité de cette ville, sa fidelité envers leurs Prédecesseurs, & les commodités que lui procuroit son grand commerce. En effet, on y trouvoit tout ce que l'Orient, l'Arabie, l'Assyrie, l'Afrique, l'Espagne & les Gaules produisoient de plus rare & de plus précieux, comme si la Province l'eût produit elle-même. Vous verrez dans le cours de cette Histoire qu'il est sorti d'Arles plusieurs gens savans en toute sorte de literature, & que ce fut un des endroits des Gaules, où se conserva plus longtems l'usage de la langue Greque.

Strab. ibid. p. 131. — p. 125. — Aus. urb. c. 8. p. 238. 239. — Leo, epist. 49. p. 539. — Sir. in Sid. p 1157. 1159.

LXXVI. ' Vienne passoit chez les Anciens pour la Metropole des Allobroges. ' Une preuve indubitable qu'elle étoit l'ancienne Metropole de sa Province, c'est que cette Province en avoit pris le nom de Viennoise qu'elle portoit.

Vin. ibid. — Conc. to. 2. p. 1810.

Euſ. l. 5. c. 1. p. 154. 'Euſebe en parlant des célebres Martyrs qui ſouffrirent ſous Marc Aurele, la qualifie même la plus illuſtre Metropole des Gaules. 'Pour Toulouſe, le nom ſeul de *Palladia* que lui ont donné les Anciens, montre aſſez que cette ville faiſoit une profeſſion particuliere des Sciences. C'eſt le même nom qu'Athenes portoit chez les Grecs pour la même raiſon. 'Encore au quatriéme ſiécle Toulouſe avoit la reputation d'être une des villes les plus grandes & les plus peuplées de toutes les Gaules. Ses citoïens étoient en ſi grand nombre qu'ils auroient ſuffi pour peupler quatre autres villes. Nous aurons ocaſion de parler dans la ſuite de quelques grands *Hommes de Letres* qui ont pris naiſſance à Toulouſe, & des écoles qui y furent célebres dans les ſiécles poſterieurs.

Vin. ibid §. 104 | Egas. ibid. p. 39.

Auſ. urb. c. 12. p. 251.

LXXVII. Mais de toutes les villes des Gaules il n'en eſt point, ſi l'on en excepte Marſeille, qui ſe ſoit acquis plus de gloire à cultiver les Sciences en ces premiers tems, qu'Autun la Capitale des Eduens. 'Elle eſt ſans contradiction une des plus anciennes des Gaules, & peut même diſputer à Marſeille l'honneur de l'ancienneté. C'étoit là que les Druides s'aſſembloient ſouvent ; & l'on voit encore dans le voiſinage quelques veſtiges d'un lieu où l'on croit qu'ils tenoient leurs écoles. 'Autun a porté differens noms. D'abord il ſe nommoit *Bibracte*, ſelon quelques Auteurs ; enſuite il prit le nom de *Julia* de Jule Ceſar, puis celui d'*Auguſtodunum* à cauſe de l'Empereur Auguſte ; enfin il ſe nomma *Flavia*. 'Il prit ce dernier nom en reconnoiſſance des faveurs qu'il avoit reçûës & de Conſtance Chlore & du Grand Conſtantin ſon fils, qui portoient l'un & l'autre le prénom de Flavius. 'Cette ville étoit autrefois très-étenduë, & d'une grande autorité. Elle avoit ſon Sénat & ſes loix particulieres. Les Romains ſe firent toûjours un merite de la ſoûtenir, & même de lui procurer un nouvel embelliſſement. 'Auſſi fut-elle la premiere ville des Gaules qui rechercha l'alliance & l'amitié des Romains, '& qui dans la ſuite travailla avec plus de ſuccès à rendre Romaines les autres villes des Gaules. 'En reconnoiſſance de ces bons offices le Sénat de Rome établit par pluſieurs Decrets une fraternité entre les Eduens & les Romains. Dès l'empire de Tibere au moins les écoles publiques d'Autun étoient très-célebres. Nous aurons beaucoup d'autres choſes à en dire dans la ſuite.

Egas. ibid. p. 25.

Pan. B. p. 230. n. 14.

p. 219. n. 1.

Cæſ. bel. Gal. l. 7. p. 302. 303. 307. 323.

Strab. p. 133.

Pan. B. p. 222 | n. 4.

p. 220. n. 2 | p. 221. n. 3.

LXXVIII. La ville de Lyon mérite aussi d'être mise au nombre de celles qui cultiverent les Sciences dès les premiers tems. Vous en aurez d'illustres preuves sur le premier siécle de l'Eglise, & le suivant. Elle est beaucoup plus ancienne que ne la font plusieurs Ecrivains modernes. Il est vrai ' qu'à s'en tenir à la letre du texte de S. Jerôme sur la Chronique d'Eusebe, il faudroit dire qu'elle ne fut fondée qu'en la quatriéme année de la cent quatre-vingt-huitiéme Olympiade vers l'an de Rome sept cent vingt-neuf, environ 25 ans avant nôtre Ere vulgaire. On attribuë cette fondation à Munatius Plancius ou Plancus, Gouverneur de la Gaule Narbonoise pour les Romains, & disciple de Ciceron. Mais il est plus croïable qu'il ne fit que la rétablir & l'embellir. ' Peu de tems après ce rétablissement elle se trouvoit une des villes les plus peuplées des Gaules après Narbone. Dès-lors elle étoit la Capitale des Segusiens, & le lieu de la résidence ordinaire des Préfets que les Romains avoient dans les Gaules. On y battoit monnoie; & l'on y avoit élevé un Temple célebre à Auguste, avec un autel, où l'on voïoit les figures & les inscriptions de soixante Peuples Gaulois. Là se livrerent dans la suite ces fameux combats de Literature en grec & en latin, comme nous dirons en son lieu. ' Lyon étoit au milieu des Gaules comme une forte citadelle, tant pour sa situation au confluent de deux rivieres, le Rhône & la Saône, que pour le secours qu'il pouvoit tirer des autres villes & places du païs qui étoient à sa proximité. Agrippa y fit pratiquer trois grands chemins roïaux; l'un qui alloit par les montagnes des Cevenes jusques dans le fond de l'Aquitaine; un autre qui conduisoit au Rhein; & un troisiéme à la Mer par les païs du Beauvoisis & de l'Amienois: commodités necessaires pour le commerce, & qui contribuerent à rendre Lyon une ville d'un très-grand abord.

Hier. chr. p. 42| 43.

Strab. p. 132| 133.

p. 143.

LXXIX. ' Nismes avoit anciennement le titre de Capitale des Arecomiciens. C'est ce que nous nommons aujourd'hui le bas Languedoc. Si vous avez égard à l'abord du monde & des négocians, Nismes étoit beaucoup inferieure à Narbone. Mais si vous considerez l'état de la République, elle étoit beaucoup plus considerable. Car elle avoit sous sa domination vingt-quatre Bourgs fort peuplés, qui jouirent des premiers du droit de Bourgeoisie Romai-

p. 125.

ne. A l'opposite des Arecomiciens étoient les Cavares qui jouirent aussi des premiers du même droit, & qui dès l'empire de Tibere parloient la langue, & suivoient les coutumes des Romains. Il paroît par tout ce que nous avons d'Hommes de Letres sortis de Bourdeaux, que cette ville cultivoit les Sciences dès les premiers tems avec une affection merveilleuse. 'Sa situation, ses belles eaux, ses bons vins, la temperie de l'air où elle se trouve bâtie : tout cela pouvoit contribuer à rendre ses citoïens plus propres pour les Letres. Aussi dans l'eloge de cette ville qu'Ausone nous a laissé, il a soin de dire qu'elle étoit aussi celebre par l'esprit & le genie de ses habitans, que par sa bonne police. Elle avoit son Senat, comme Rome; & il semble qu'on y élisoit des Consuls chaque année, comme dans cette Capitale de l'Empire.

Auf. urb. c. 15. p. 257. 258.

LXXX. Toutes ou presque toutes ces villes allerent toûjours croissant en amour & en zéle pour les Sciences; & leur exemple porta les autres à les imiter, jusqu'à l'inondation des Barbares dans les Gaules au cinquiéme siecle. La domination des Romains sous laquelle elles passerent, comme nous dirons bien-tôt, ne fit que les affermir dans ces nobles exercices de l'esprit. Il n'y eut que 'Marseille, qui après la guerre civile entre César & Pompée, aïant eu le malheur de s'unir aux vaincus, perdit quelque chose de sa premiere splendeur. 'Elle encourut par-là la disgrace & l'inimitié de César, qui ne laissa pas neanmoins sur diverses considérations de revenir peu à peu, & de lui rendre ses bonnes graces. Il la traita même favorablement à cause de son ancienneté, de la réputation qu'elle s'étoit acquise, de l'ancienne fidelité de ses citoïens, & de la rare gravité dont ils faisoient profession. 'Malgré cette infortune on voïoit encore chez les Marseillois du regne de Tibere, plusieurs vestiges de leur premiere ardeur pour les Sciences & les Arts, particulierement pour la Mechanique & la Marine. Et ceux qui avoient plus de disposition pour y réussir, s'apliquoient encore à la Rhétorique & à la Philosophie. Dans la suite les mœurs graves & polies des Marseillois dégenererent peu à peu en luxe & en molesse; & l'amour des Letres périt chez eux, à mesure qu'il s'y introduisit une recherche étudiée de toutes les commodités de la vie.

Strab. l. 4. p. 125.

Cic. 8. phil. n. 6. p. 773 | Cæs. bel. civ. l. 2. p. 550.

Strab. ibid.

LXXXI. De la Gaule Narbonoise les Sciences se répan-

dirent non seulement dans le reste des Gaules, mais aussi dans les Païs étrangers du voisinage. Vous aurez observé qu'il étoit déja passé à Rome par le canal de Marseille quelques-unes des maximes de la Gréce. 'L'Espagne avoit reçû par le même canal le culte de Diane, avec les autres rits de la Religion des Grecs. Mais ce ne fut-là qu'un leger commencement, qui fraïa seulement les voïes à ce qui se fit dans la suite. 'Rome, cette Capitale du monde, qui avec la Gréce merita depuis le titre de Mere des Sciences & des beaux Arts, ne faisoit nul cas des Belles-Letres, & en ignoroit même l'usage, lorsqu'on les professoit publiquement dans plusieurs villes des Gaules. 'Elle ne connoissoit d'autre eloquence, de l'aveu même d'un de ses Poëtes, que la force & la dexterité du bras. 'Elle vit à la verité paroître dans l'enceinte de ses murs Cratès de Mallos en Cilicie, qui y donna quelques leçons de Literature; 'mais il n'y eut encore que quelques affranchis qui profitassent de ses leçons. C'est aux Gaulois en particulier qu'elle est redevable du premier goût qu'elle prit pour les belles études. 'Lucius Plotius Gaulois de Naissance, fut le premier qui y enseigna la Rhétorique; 'quelque tems après lui Marc Antoine Gnyphon autre Gaulois, y professa la Grammaire, 'c'est-à-dire, selon l'explication de Suetone, ce que les Grecs & les Latins entendoient par les Belles-Letres. 'Presqu'en même-tems Valerius Cato, Gaulois comme les deux autres, y donna aussi des leçons de Grammaire & de Poëtique. 'Bientôt les Letres furent en un tel honneur à Rome, que l'on y vit plus de vingt écoles célebres, & que les personnes les plus illustres en firent profession ouverte. On peut juger des autres 'par Ciceron & Jules César, l'un & l'autre disciples de Gnyphon.

Strab. ibid. / Suet. ill. gram. c. 1. / Ovid. fast. l. 3. v. 103. 104. / Suet. ibid. c. 2. / Senec. l. 2. contr. pr. p. 146. / p. 147. / Suet. ibid. c. 7. / c. 4. / c. 11. / c. 3. / c. 7.

LXXXII. 'A l'exemple de Rome les Provinces prirent aussi du goût pour les Belles-Letres. La Gaule que les Romains nommoient Cisalpine, se signala sur toutes les autres par son zele à les cultiver, & reçut un lustre merveilleux par l'habileté des Docteurs qui les y enseignerent. Suetone met de ce nombre un Petavius Teucer, un Siscennius Jacchus, un Oppius Carès. Ce dernier y continua ses leçons jusqu'à un âge decrepit, sans que la privation de l'usage & de ses jambes & de ses yeux les lui fît interrompre. Les Sciences eurent un si heureux succès dans cette Provin-

c. 3.

Cassi. l. 8. ep. 12. p. 130. §. 1.

ce, qu'elle ne tarda pas ' à faire voir, que Rome n'étoit pas le seul endroit, où l'on pouvoit aprendre la belle Latinité. Elle eut ses Cicerons, comme Rome le sien; & ce païs où l'on n'entendoit auparavant que la langue Gauloise, eut l'avantage de devenir une école celebre d'éloquence. Qu'il est glorieux pour notre Nation, de savoir que cette partie considerable de l'ancienne Italie, qui comprenoit la Ligurie, l'Histrie, & les Provinces voisines en deçà, & au-delà du Pô, depuis les Alpes jusqu'à la riviere de Rubicon; ce vaste païs, ' où nos ancêtres, après avoir pris & brûlé Rome, s'etoient habitués par le droit de leurs conquêtes, environ quatre cens ans avant la naissance de J. C. ait fait paroître tant d'ardeur pour les belles études, & s'y soit acquis une gloire si éclatante! Car enfin ' les peuples de ces Provinces étoient réellement Gaulois, & pour leur origine & pour leurs mœurs. ' Ce furent eux qui bâtirent Milan, Come, Bresse, Verone, Bergame, Trente & Vicence, sept des principales villes du païs. ' Nous serions donc en droit de compter parmi nos hommes de Letres ce nombre prodigieux de Savans qu'a produits la Gaule Cisalpine. Les ceder aux Italiens, dit un de nos Ecrivains modernes, c'est faire à nos ancêtres une injure inexcusable.

Just. hist. l. 24. c. 4. p. 436.

Luca. bel. civ. l. 1. v. 432. 433.

Just. hist. l. 20. p. 397.

Quint. decl. pr. p.

LXXXIII. Ici quelle riche & abondante matiere se présenteroit pour grossir notre ouvrage! Sans descendre plus bas que le premier siecle de l'Eglise, que de savans hommes nous fourniroit cette nouvelle Gaule! S'agit-il de Poëtes, d'Orateurs, de Philosophes, d'Historiens, d'Hommes versés en toute sorte de Literature? Vous y en trouverez & en grand nombre, & d'un merite tout singulier. Ne vous attendez pas néanmoins que nous vous en fassions ici un dénombrement exact. Il suffit pour la gloire de notre Nation, de nommer Virgile le Prince des Poëtes Latins; Plotius Tucca, ami de Virgile; Catulle; Valerius Flaccus; Tite-Live; Cornelius Nepos; Valere Maxime; les deux Plines; Suetone, qui, selon Vossius, étoit du même païs; Asconius Pedianus; le Philosophe Thraseapætus; & avant tous ceux-ci, Cæcilius Statius, contemporain d'Ennius & de Terence. Ce Statius a trop contribué à enrichir la langue Latine pour le passer si legerement. Il étoit d'une condition servile, né à Milan, ou dans le Milanès. Mais il s'éleva par la beauté de son genie au-dessus de la bassesse de

sa naissance, & s'acquit par ses ouvrages beaucoup de réputation. Il laissa de sa façon plus de trente Comedies. ' S'il y a, selon Horace, plus d'art dans Terence, il y a aussi plus de gravité dans Statius. ' Un autre Ecrivain avouë, que la langue Latine est redevable à ces deux Poëtes d'une partie de ses beautés & de ses agrémens.

Hor. l. 2. ep. 1. v. 59.

Paterc. l. 1. n. 17.

LXXXIV. Voulez-vous encore d'autres Savans Gaulois nés au-delà des Alpes? Joignez aux précedens Lucius Pomponius (1) habile Poëte de Boulogne; Titus Cassius Severus, habile Orateur de Parme; & un autre Severus de Come; Marcus Furius Bibaculus de Cremone; Quintilius son compatriote, grand ami d'Horace & de Virgile; Caïus Albutius Silus, illustre Rheteur de Novare dans le Milanès; Crispus Vibius, fameux Orateur de Verceil; Pedo, Poëte & Orateur d'Albinga; Aruntius Stella de Padouë, intime ami de Martial; Æmilius Macer, Poëte celebre de Verone, qui a écrit sur les oiseaux & sur les herbes; Tinca de Plaisance, Orateur celebre dans Ciceron; Caninius Rufus, compatriote de Pline le jeune, qui avoit entrepris d'écrire en vers la guerre de Trajan contre les Daces. Joignez encore à ceux-là Atrius Clemens de Padouë, celebre dans Pline le jeune, & dans Martial, & peut-être aussi Arettina sa femme, qui passoit pour une Savante de son siecle; Caïus Calvisius, fameux Avocat de Milan; Palemon de Vincence, illustre Grammairien sous Claude; Munitius Macrinus, à qui Perse adresse quelques-uns de ses écrits, & Munitius Acilianus son fils, l'un & l'autre de Bresse, ce dernier disciple de Pline le jeune; Romanus Firmus, & Cornelius Munitianus, celebres Avocats de Come; Pompeïus Saturninus, Poëte, Orateur, Historien, qui paroît avoir été de la même Ville, à laquelle il legua la plûpart de ses biens.

LXXXV. Ce que nous disons des Savans de la Gaule Cisalpine, il le faut dire & de ceux de la Galatie & de ceux de la Celtiberie. Les raisons en sont les mêmes. ' On sait que cette partie de la Gréce & de la Macedoine n'a porté dans la suite les noms de Gallogrece, puis de Gala-

Just. hist. l. 24. c. 4. p. 436 | Solin. p. 275 | Hier. Gal. pr. 2. p. 254.

(1) Quelques modernes trompés ' par les paroles de Macrobe qui cite ce Poëte *in Gallis Transalpinis*, c'est-à-dire dans une de ses Piéces qui traitoit des Gaulois au-de-là des Alpes par raport à Rome, ont cru que Pomponius étoit né dans nos Gaules. Mais il est certain par S. Jerôme & plusieurs autres, qu'il étoit de Boulogne en Italie.

Macr. Sat. l. 6. c. 9. p. 568.

tie, que pour avoir été conquise par les Gaulois, qui s'y habituerent presque en même tems que leurs compatriotes dans la Ligurie & les autres Provinces du voisinage. ' De même la Celtiberie ne s'est ainsi nommée que des Celtes, qui s'étant avancés jusqu'à la riviere d'Ebre dans l'Espagne Tarraconoise, & même jusqu'à Caditz, selon Ephorus raporté par Strabon, y fixerent leur demeure, & y bâtirent plusieurs villes. ' C'est ce qui fait dire à Martial, en parlant de lui-même, & de ceux de son païs, *nos Celtis genitos*. Ainsi nous serions encore en droit de compter parmi nos Savans Gaulois, ceux qu'ont produit, au moins en ces premiers tems, les divers païs dont nous venons de parler. Vous verriez donc paroître ici les eloges de Castor natif de Galatie, si célebre par le grand nombre de ses écrits; du Roi Dejotare son beau-pere, qui nous est aussi représenté comme un homme savant; d'un Acylas autre Galate, fameux Rheteur, & disciple du Sophiste Chrestus. La Celtiberie nous fourniroit encore une assez ample moisson. Nous y trouvons un Martial, que tout le monde connoît par ses Epigrammes; un Voconius Romanus illustre Avocat, compatriote de Martial, & compagnon inséparable de Pline le jeune; un Valerius Licinianus du même païs que le précedent, l'un des plus éloquens hommes du Barreau, & qui fut honoré de la dignité de Préteur; un Lucius Poëte celebre; enfin, pour abreger, un Materne, l'un des plus habiles Jurisconsultes qui fussent à Rome du tems de Martial son compatriote. Mais, quelque droit que nous aïons sur ces richesses, nous voulons bien les ceder à ceux qui en sont en possession, pour nous renfermer dans les bornes que nous nous sommes prescrites dès la Préface de cet ouvrage.

Strab. l. 3. p. 104 | l. 4. p. 137 | Luca. bel. civ. l. 4. v. 9. 10 | Val. Max. l. 5. c. 1. n. 5.

Mart. l. 4. ep. 55.

LXXXVI. Revenons donc à nos Gaules proprement prises. Nous vous les avons représentées en partie, comme aïant épousé & vivant selon les loix & les usages de la Gréce. Vous allez maintenant les voir toutes devenir Romaines, en joignant aux maximes des Grecs les coûtumes des Romains, qui prévalurent sur les autres, & qui se répandirent dans toute l'étenduë des Gaules. Ce changement ne se fit que par degrés. L'alliance entre Rome & Marseille y prépara les voïes. Ces deux fameuses Villes commencerent à s'entre-communiquer mutuellement leurs

habitudes

habitudes & leurs usages. Les Romains aïant par-là une entrée ouverte dans ce que l'on nomma depuis la Gaule Narbonoise, y firent d'abord un grand commerce. Ensuite ils formerent le dessein de la subjuguer, ' & commencerent à l'executer l'an six cens vingt-neuf de la fondation de Rome, par les armes de M. Fulvius Flaccus, Consul avec M. Plautius Hypsæus, puis par celles de C. Sextus Calvinus. Enfin, Q. Fab. Max. Allobrogicus acheva ce que les deux autres avoient fort avancé. Bientôt on vit des colonies de Romains à Arles, à Narbone, à Vienne, à Aix, à Valence, à Orange, à Avignon, à Beziers, & ailleurs. De sorte que tout le païs qui étoit entre le Rhône, les Alpes, & la mer de Ligurie, aujourd'hui de Marseille, ' devint une Province de la République Romaine.

Amm. l. 15. p. 107.

Cæs. bel. Gal. l. 1. p. 3. 8.

LXXXVII. Il y avoit déja du tems que cette République y avoit établi sa police, ' & que le païs se trouvoit rempli de negocians & de citoïens Romains, [a] lorsque les Eduens s'aviserent d'apeller les Romains à leur secours contre les incursions des Germains ligués avec les Sequanois & les Auvergnats. César profitant de cette conjoncture pour signaler son humeur martiale, passa dans la Celtique & le reste des Gaules, à la tête de dix Légions; ' & en moins de neuf ans il subjugua tout ce vaste païs qui est depuis les Pyrenées & le Rhone, jusqu'au Rhein, & à l'Ocean. Par cette conquête toutes les Gaules eurent le même sort que la Gaule Narbonoise, & ne firent plus avec elle qu'une Province assujettie aux Romains. ' Dès-lors on acorda le droit de bourgeoisie Romaine à plusieurs de ces Gaulois nouvellement conquis, de quoi paroît se plaindre Ciceron dans une de ses letres à Pætus. ' On fit même davantage. On donna à plusieurs entrée dans le Senat: ce qui fit murmurer bien du monde, & dire publiquement dans des chansons satyriques, qu'au même tems que César menoit les Gaulois en triomphe, on les voïoit entrer dans le Senat, & y changer leur habit à la Gauloise contre la robe de Senateur.

Cic. pro Font. n. 1. p. 430. a Cæs. ibid. p. 30-33 | l. 6. p. 223 | Pan. p. 237.

Suet. Cæs. l. 1. n. 25.

Cic. l. 9. ep. 15. p. 34 | Suet. ibid. n. 24.

Suet. n. 80.

LXXXVIII. Peu de tems après, ' l'Empereur Auguste successeur de César, passa dans les Gaules dès la cinquiéme année de son empire, & y établit l'ordre du gouvernement suivant les loix Romaines. Il y créa des Preteurs, des Présidens ou Proconsuls, & des Questeurs, qui ren-

Till. Emp. t. 1. p. 19.

doient la justice en Latin. Cette nouvelle forme de gouvernement obligea les Gaulois à aprendre & parler la langue latine, qui n'étoit pas entierement inconnuë dans nos Gaules, à cause du grand commerce qu'y faisoient les Romains depuis long-tems. Mais alors elle y devint toute commune ; & l'on y vit tout à la fois l'usage de trois langues differentes, la gréque, la latine, & la gauloise ou celtique, qui étoit la langue naturelle du païs. ' C'est ce qui a porté Varron, qui, selon S. Jerome, a poussé plus loin que personne les recherches de l'antiquité, & qui a écrit beaucoup de choses memorables sur les Gaulois, à nommer *Trilingues* Triglottes les habitans de Marseille ; parce qu'ils parloient grec, latin, & gaulois. Marseille au reste n'étoit pas le seul lieu dans les Gaules, où l'on parlât ces trois langues. Leur usage s'étoit répandu en beaucoup d'autres endroits. Donnons à ceci plus de jour ; & puisque l'ocasion se présente de parler de l'usage de ces langues dans les Gaules, ne differons pas davantage d'en dire ce qui peut convenir à nôtre sujet.

Hier. Gal. pr. 2. p. 254.

LXXXIX. Dabord on ne peut pas douter, que la langue Gréque ne fût pendant long-tems la langue vulgaire des Marseillois. Il suffit de savoir, que ces Peuples étoient originairement Grecs. Ce fut dans cette même langue, que Pytheas & Euthymenes, l'un & l'autre natifs de Marseille, publierent leurs Ecrits plusieurs siécles après la fondation de cette ville. Il n'y a pas non plus lieu de douter, que cette langue ne fût fort répanduë, au moins dans la Gaule Narbonoise, & que l'on ne l'y entendît tout communément. En faut-il des preuves ? Il n'y a qu'à se souvenir de ce que nous avons déja dit ' des colonies, que les Marseillois établirent en divers endroits de cette Province, & de la maxime qui y regnoit, selon Strabon, de dresser les Actes publics en langue gréque. Les noms que porterent les nouvelles villes établies par les Marseillois, comme Nice, Antibe, Agde, dont le nom primitif étoit Agathopolis, prouvent encore la même chose. ' *Nonne Græci sermonis indicia demonstrant* ? disoit autrefois S. Jerôme, en se servant du même raisonnement pour montrer que les Grecs s'étoient répandus en Espagne. Ajoûtez à cela, que le goût qu'avoit pris Rome pour la langue gréque, qu'elle cultivoit avec zéle dès-avant les tems de Ciceron, & de la bel-

Strab. l. 4. p. 124. 125.

Hier. ibid.

le éloquence latine, ne lui étoit venu que de ses habitudes avec Marseille, & la Province que les Romains avoient conquise dans les Gaules.

XC. Il est si certain que le grec a été une langue fort commune dans toute l'ancienne Narbonoise, qu'à Arles en particulier, on l'y entendoit encore aux quatriéme, cinquiéme & sixiéme siécles de l'Eglise.' Et ce n'étoient pas seulement les Ecclésiastiques & les Gens de Letres, qui l'y entendoient; c'étoient aussi & les simples laïques & le petit peuple, *laïcorum popularitas*. S. Césaire Evêque de la ville au commencement du sixiéme siécle, voulant empêcher que le commun du peuple, qui s'assembloit dans l'Eglise pour entendre ses Sermons, ne s'y entretînt de choses indifferentes, en atendant l'heure de la Predication, l'engagea à chanter, comme faisoient les Clercs, des Proses & des Antiennes en grec & en latin. La langue gréque étoit donc alors encore en usage parmi le peuple. ' On l'y emploïoit même, remarque un Savant, dans les Offices divins. De même au quatriéme siécle après la mort de l'Empereur Constantin le jeune, qui fut tué en 340, un Anonyme aïant entrepris de faire son Oraison funebre, l'executa en langue gréque devant le peuple d'Arles, lieu de la naissance de ce Prince. Nous avons encore cette piéce qui est une preuve bien réelle de ce que nous avançons (1). Que si vous voulez remonter plus haut, vous trouverez au deuxiéme siécle un Favorin natif d'Arles, qui écrivit toûjours en grec le grand nombre d'ouvrages qu'il laissa à la posterité.

Cæs. vit. l. 1. n. 11.

not. p. 68

XCI. Non seulement l'usage commun de la langue gréque se maintint long-tems dans la Narbonoise; mais il passa aussi dans la Celtique au-de-là du Rhône. Il est au moins vrai que cette langue étoit fort connuë à Lyon. Cela ne doit pas paroître surprenant; puisque cette ville se trouvoit à la proximité de la Gaule Narbonoise, & qu'elle étoit

(1) Peut-être viendra-t'il en pensée à quelqu'un d'oposer à ce que nous venons de dire, la pratique qui est aujourd'hui en vigueur. Le peuple chante à l'Eglise en latin, & il ne l'entend pas. Quelques Eglises conservent l'usage de dire la Messe en grec en certaines Fêtes. Il se fait même quelquefois des Predications en grec. Le peuple qui y assiste, & peut-être ceux qui officient, ne l'entendent point. Mais on doit savoir qu'il y a bien de la difference entre la pratique des premiers siécles de l'Eglise & celle de ces derniers siécles. Alors on ne se servoit point dans l'Office divin d'une langue qui ne fût pas entenduë. D'ailleurs nous avons montré par d'autres raisonnemens qu'en ces siécles reculés le grec étoit une langue vivante dans toute la Narbonoise: au lieu que depuis long-tems il est parmi nous une langue morte.

d'un grand abord pour les peuples de cette Province. Mais afin d'éviter les rédites, nous reservons les preuves que nous avons de cette verité, pour les raporter en leur lieu. Vous verrez sur le premier siécle de l'Eglise, que dès l'empire de Caligula il se livroit à Lyon des combats literaires en grec comme en latin. Ces exercices se faisoient en public : ce qui supose que le peuple entendoit l'une & l'autre langue. Sur le siécle suivant vous verrez que le grec étoit fort familier aux Fideles de la même ville ; que les Evêques qu'ils avoient à leur tête, ne parloient point d'autre langue ; que ce fut en cette même langue que S. Irenée, l'un d'entre eux, publia ses écrits, qui étoient principalement pour l'instruction de son troupeau ; & que ce fut aussi en grec que les Eglises de Lyon & de Vienne écrivirent les Actes de leurs Martyrs.

XCII. Poussons plus loin ; & nous découvrirons des marques qu'on a parlé autrefois la langue gréque en bien d'autres endroits des Gaules. ' Lucien, y aïant fait un voïage, y rencontra un Philosophe Gaulois, avec lequel il eut une assez longue conference en grec. A cette occasion Lucien remarque, que ce Gaulois lui cita non seulement des vers grecs, mais qu'il parloit même aussi parfaitement cette langue, que si elle lui avoit été naturelle, ἀκριβῶς Ἑλλάδα φωνὴν ἀφιείς. Les noms propres d'hommes, qui sont originairement grecs, & qui ont été si communs dans nos Gaules, sur-tout en Aquitaine, comme Hilaire, Phebade, Phœbitius, Alethe, Musée, Anastase, Eucher, Delphide, Dyname, & tant d'autres, ne sont-ils pas encore des preuves, que la langue gréque étoit en usage en ces païs-là ? Encore aujourd'hui l'on aperçoit dans le jargon de quelques peuples d'Aquitaine, des mots qui ne peuvent leur être venus que du grec immediatement. Tels sont entr'autres *Kalaaux* pour des noix lorsqu'elles commencent à tomber de l'arbre, *Aplo* pour oüi, assurément, *Enphounil* pour un entonnoir, *Baïard* pour une civiere. D'ailleurs le soin que l'on prenoit d'enseigner la langue gréque, particulierement à Bourdeaux, comme nous dirons sur le quatriéme siécle ; & les Savans en cette langue que l'on trouve dans les Gaules en divers siécles : tout cela ne fait-il pas voir que cette langue étoit commune dans nos Provinces ? Enfin la conformité qui se rencon-

Luci Her. Gal. p. 366. 367.

tre entre le génie de la langue grèque & le génie de la françoise, & le grand nombre de mots que celle-ci a empruntés de l'autre, ne sont-ils pas des indices subsistans, que nos Ancêtres ont autrefois parlé la langue des Grecs? 'Erasme a même remarqué dans la Picardie des vestiges qui prouvent, qu'on y avoit parlé anciennement la même langue.

Joly, ecol. l. 1. c. 3. p. 23.

XCIII. A l'égard de la langue latine, il est si constant qu'elle a été pendant plusieurs siécles la langue vulgaire des Gaulois, qu'il ne paroît pas que personne l'ait jamais revoqué en doute. Vous en trouverez plusieurs preuves dans le cours de cette Histoire, lesquelles nous ne raporterons pas ici, pour éviter la répétition. Les Gaulois commencerent à entendre le latin par le moïen du grand commerce que faisoient les Romains dans les Gaules. Ceux-ci dans la suite s'étant rendus les Maîtres de toutes nos Provinces, les Gaulois se trouverent obligés à aprendre & à parler la langue du victorieux. ' Car c'étoit la coûtume de ces superbes vainqueurs, remarque S. Augustin, d'imposer ce joug à toutes les Nations qui subissoient celui de leur empire. On peut même dire que la langue latine fit de très-grands progrès dans les Gaules. Vous n'en douterez nullement, lorsque vous verrez le grand nombre de Professeurs d'eloquence, que les Gaules ont fournis à la ville même de Rome, sans parler de ceux qui ont enseigné dans leur propre païs, avec autant de succès que d'eclat. Le peu d'ouvrages qui nous restent de nos anciens Ecrivains en cette langue, en sont une autre preuve que l'on ne sauroit contredire. Nous voulons parler des écrits des deux Saints Hilaires de Poitiers & d'Arles, d'Ausone, de S. Severe Sulpice, de S. Paulin, de S. Eucher, de S. Prosper, de Salvien; & avant tous ceux-là, de Petrone, & de Trogue Pompée, quoique l'on ne nous ait conservé qu'un abrégé assez imparfait de l'Histoire de celui-ci.

Aug. civ. l. 19. 7.

XCIV. Disons plus; disons qu'à bien prendre les choses, Rome n'a gueres d'avantage sur les Gaules, pour avoir mieux parlé qu'elles sa langue naturelle. En effet ' si les Romains la parloient avec plus de gravité que les Gaulois, les Gaulois de leur côté le faisoient & avec plus de fecondité, & avec plus d'elegance que les Romains. C'étoit à dessein de faire de l'une & l'autre maniére de par-

Hier. ep. 95. p. 771.

ler cette langue, un certain assaisonnement de bon goût, que les Gaulois passoient quelquefois de leur païs à Rome: *ut ubertatem gallici nitoremque sermonis gravitas Romana condiret.* Ils avoient tant d'ardeur pour posseder cette langue dans sa perfection, qu'ils ne negligeoient rien pour y réussir.

ep. 5. p. 568.

La réputation que Tite Live s'étoit faite de son vivant par la douceur & la fecondité de son éloquence, suffit pour atirer à Rome ceux d'entre les nobles Gaulois, que les curiosités de cette Capitale du monde n'y avoient pû atirer. Après la decadence de l'Empire d'Occident, & l'inondation des Barbares dans les Gaules, la langue latine commença à y perdre sa beauté, & à y tomber peu à peu. Mais l'usage s'en est toûjours conservé jusqu'à nous dans les Offices de l'Eglise, & même dans les Actes publics, au moins jusqu'au regne de François I. De même on l'a presque toûjours emploïée dans ce que l'on a écrit pour la posterité, jusqu'à la fin de ce même regne. Ce n'est pas ici le lieu de parler des divers degrés de corruption, par lesquels elle a passé. Nous reservons à traiter ce sujet à mesure que les tems nous en feront naître l'ocasion.

XCV. Pour ce qui est de la langue gauloise ou celtique nous en dirons peu de choses, parce qu'il y en a peu de satisfaisantes & de certaines. En effet, cette langue n'étant plus en usage, qu'en pouvons-nous tirer pour instruire nos Lecteurs? De plus, les Anciens nous fournissent si peu de lumiere sur ce sujet, que les Modernes ne savent presque à quoi s'en tenir. Que faire dans cette incertitude? rien de mieux que de vous donner une notion de leurs divers sentimens. Mrs Borel & Marcel prétendent que la langue celtique n'est qu'une dialecte de la langue hebraïque. C'est ce qu'ils ont suposé sans se metre en peine de le prouver. Samuel Bochart dans son Phaleg soûtient que l'ancien gaulois tiroit son origine de la langue phénicienne. Et il tâche de prouver cette opinion par divers raisonnemens, pris de la conformité qu'ont ces deux langues dans les termes, qui servent à exprimer les noms des Dieux, des dignités, des habits, des animaux, des herbes, & de ce qui concerne la Guerre & la Geographie. D'autres Ecrivains vont encore plus loin, & prétendent que leur langue étoit la même que celle qu'aporta Cadmus de Phénicie en Gréce. Boxhornius au con-

Bor. rech. Gaul. pr. | Marcel. his. de Fr. t. 1. p. 11.

traire dans son Livre des Origines gauloises, imprimé après sa mort, veut que la langue celtique n'ait point d'autre origine que la langue des Scythes, & supose que celle-ci a été dès le commencement commune & même l'unique en usage dans tout l'Occident. Mais si l'on avoit demandé à cet Ecrivain d'où la langue des Scythes tiroit elle-même son origine, sans doute il auroit remonté plus haut, & se seroit peut-être trouvé contraint de retrograder jusqu'à la langue phenicienne ou hebraïque.

XCVI. Ainsi à dire ce qui nous paroît le plus vraisemblable sur ce sujet, la langue des Celtes ou Gaulois, comme celles de tous les autres anciens Peuples, vient de la premiere langue du monde, qui jusqu'à la confusion arrivée à Babel, étoit l'unique en usage. Depuis, il se forma autant de dialectes de cette langue primitive, qu'il y eut de Nations differentes les unes des autres. L'ancien Celtique en est donc à proprement parler, une dialecte laquelle par succession de tems, aïant reçû divers secours des autres dialectes, comme elle leur en a prêté elle-même, prit enfin la consistence qu'elle avoit dans nos Gaules, lorsqu'elle ceda la place à la dialecte des Romains. ' Ce que dit M. Marcel de la grande uniformité de langage, qui se trouve entre la plupart des Peuples de l'Occident, confirme admirablement ce que nous avançons ici. Tous ces Peuples, dit-il, se sont expliqués, & s'expliquent encore aujourd'hui par des dialectes, qui ne sont pas si differens, que l'on n'y reconnoisse la langue primitive. Et quand on remonte insensiblement vers les premiers siecles, on trouve toûjours un plus grand raport; & l'on parvient enfin à des tems où les noms des peuples, & des villes, & les noms propres d'hommes se rencontrent les mêmes dans toute la vaste étenduë de l'ancienne Celtique, c'est-à-dire de l'Espagne, des Gaules, de la Germanie, de la Grande Bretagne. De même si l'on pouvoit parcourir les diverses dialectes des autres anciens Peuples, en remontant jusqu'à la source, cette rétrogradation, nous conduisant jusqu'à la premiere langue du monde, nous découvriroit la même uniformité de langage entre ces anciens Peuples, qu'entre ceux de l'ancienne Celtique.

Marcel. hist. de Fr. t. 1. p. 11.

XCVII. Nous n'avons gueres plus de certitude sur la

nature de l'ancienne langue des Gaulois, que sur son origine. ' Il est des Auteurs qui ont prétendu qu'elle n'étoit autre que celle qui est aujourd'hui à l'usage des Flamands. Ils ont même regardé cette opinion comme si certaine, qu'ils ont cru qu'il n'étoit pas permis d'en douter. ' Il est vrai qu'encore au quatriéme siecle les Peuples de la Belgique parloient, à quelque changement prés, le même langage que les Galates, qui étoient sortis des Gaules. ' Mais les Flamans du quatriéme siecle, remarque fort bien la Ramée, étoient bien differens des Flamans d'aujourd'hui. Cette partie de la Belgique parloit alors la langue gauloise, au lieu que depuis plusieurs siecles elle se sert, selon l'opinion la plus commune, du Teuton ou Allemand, avec certains changemens qui s'y sont introduits. Une autre opinion, qui est celle de plusieurs Savans, dont quelques-uns ont écrit près de cent cinquante ans avant Dom Paul Pezron, établit comme certain que la langue des Bas-Bretons est la même que l'ancienne Gauloise ou Celtique. On apuïe ce sentiment sur ce que les gens du païs de Galles en Angleterre, où l'on supose que cette langue s'est conservée, conviennent dans le langage avec les Peuples de la Basse-Bretagne. ' Ce qu'il y a de certain, c'est que les anciens Peuples de la grande Bretagne parloient une langue, qui n'étoit pas beaucoup differente de celle des Gaulois : *Sermo haud multum diversus*, dit Tacite.

Andr. top. Belg. p. 1.

Hier. Gal. pr. 2. p. 255.

Ram. mor. Gal. p. 78.

Tac. vit. Agr. n. 11.

XCVIII. Dom Pezron a pris si fort à cœur cette uniformité de langage entre nos Bas-Bretons & les anciens Gaulois, qu'il a cru devoir composer un Livre pour la persuader aux autres. C'est ce qu'il s'est efforcé de faire dans son Traité de l'*Antiquité de la Nation & de la langue des Celtes ou Gaulois*. Mais il y a deux puissantes objections à faire contre son systême : La premiere que Tacite ne dit point, comme vous le venez de voir, que la langue des Gaulois & celle des anciens Bretons fussent entierement les mêmes ; mais seulement qu'elles n'étoient pas beaucoup differentes entre elles. Il y avoit donc dès-lors assez de difference entre l'une & l'autre pour les distinguer, & ne les pas confondre. Et quelle étrange difference n'y aura pas introduit depuis Tacite l'espace de seize siécles ? L'autre objection se prend des anciens mots celtiques ou gaulois, que nous ont conservé les anciens Auteurs, & que nos Bas-Bretons

Bretons n'entendent point. Nous ne l'avançons, qu'après en avoir fait nous-mêmes l'épreuve. Que conclure de-là, sinon qu'il seroit plus conforme à la verité de dire seulement que le jargon des Bas-Bretons n'est tout-au-plus, qu'une dialecte de notre ancien celtique?

XCIX. Dom Pezron n'est pas mieux fondé 'à nous donner la langue celtique pour une langue matrice, en ce qu'elle a fourni une infinité de mots aux langues gréque, latine & teutone. A la verité l'on ne peut pas nier, ' que le latin n'ait emprunté quelques termes du celtique ou gaulois. Divers anciens Ecrivains nous assûrent que Ciceron, Horace, Virgile, Cor. Gallus y ont puisé quelques-unes de leurs expressions, & que le nom latin que porte la riviere de Pô, lui est venu d'un mot celtique. Peut-être le grec en aura-t-il tiré le même secours, & encore plus le teuton, qui étoit la langue des Germains, Mais tous les mots que ces langues auront empruntés du gaulois, n'iront pas à une infinité, & n'égaleront peut-être pas le nombre de ceux que le gaulois aura pris lui-même des autres langues pour s'enrichir. Au reste, si pour meriter la qualification de langue matrice, il suffit qu'une langue fournisse quelques mots à une autre langue, il n'y en aura presque point qui ne merite ce glorieux titre. Car il est certain que c'est là un secours que presque toutes les langues du monde se sont prêté mutuellement les unes aux autres, depuis que l'orgüeil humain les a fait multiplier.

Pezron, ant. des Gaul. p. 330.

Quint. inst. or. l. 1. c. 5 | Plin. hist. l. 3. t. 1. p. 370 | Macr. sat. l. 6. c. 4. p. 552.

C. Quelle qu'ait été la langue celtique, elle se répandit fort au loin par la dispersion des Gaulois, à qui elle étoit naturelle. Elle pénetra bien avant dans la Germanie, par le moïen des differentes colonies, qu'ils y envoïerent selon César & Tite Live. De même leurs expeditions au-delà des Alpes & des deux Pannonies, la firent connoître & dans le païs que l'on a depuis nommé la Gaule Cisalpine, & dans ces parties de la Gréce & de la Macedoine, qu'ils conquirent par leurs armes. ' Encore au quatriéme siécle les Galates parloient avec le grec la langue celtique, telle qu'on la parloit à Treves, à quelques changemens près. C'est ce que nous assûre S. Jerôme, qui en étoit témoin, pour avoir été en l'un & l'autre endroit. De cette langue celtique ou gauloise, jointe d'abord à la gréque, à la latine, & à celle des Francs, s'est formée nôtre langue

Hier. ibid.

françoise, qui avec quelques autres acroissemens qu'elle a reçus des langues de nos voisins, a pris enfin la consistance qu'elle a aujourd'hui. C'est à quoi nous donnerons dans la suite & plus d'étenduë & plus de jour, lorsque nous traiterons des proprietés de cette langue.

CI. Non seulement la domination des Romains dans les Gaules, habitua nos Gaulois à parler la langue latine; mais elle leur fut aussi une ocasion de cultiver toutes les sciences avec une nouvelle ardeur. On en devine aisément & le motif & la raison. ' C'est que les letres étoient alors la voïe ordinaire pour parvenir aux charges & dignités de la République. On n'y élevoit personne en ces bons siecles, qu'il ne fut versé dans la literature, parce que ces places demandoient du savoir, pour qu'on en pût dignement remplir les fonctions. Il falloit savoir les loix & la jurisprudence, pour soûtenir avec honneur les charges de Préfet du Prétoire, d'Assesseur, de Vicaire des Préfets. Il falloit avoir de l'éloquence pour être Questeur, Secretaire d'Etat, & dresser en ces qualités les letres, les rescrits, les loix des Empereurs. On ne pouvoit être bon Politique, & par consequent ni bon Magistrat, ni bon Officier d'armée ou de finance, sans connoître l'antiquité, & posseder l'histoire. Les Gaulois devenus membres de la République Romaine, & propres en cette qualité à y exercer les premiers emplois, se trouverent donc obligés à aporter une nouvelle aplication, pour acquerir les sciences qui y conduisoient.

Sym. l. 1. ep. 15.

CII. Ce premier motif se trouvoit soûtenu par un autre qui n'étoit pas moins favorable au progrès des sciences. ' Suivant les loix Romaines qui étoient celles de la bonne antiquité, la puissance publique résidoit dans le Souverain. Elle n'étoit communiquée aux particuliers que par les magistratures & les charges, sans leur être jamais abandonnée en proprieté. Ainsi les Magistrats & les Officiers de la République étant amovibles, ils faisoient place à d'autres: ce qui procuroit un très-grand avantage pour les letres. Car plus il falloit de personnes pour remplir ces magistratures & ces charges, plus il y avoit d'émulation à se rendre digne d'y parvenir. On voïoit alors une chose aussi utile qu'agréable, & que l'on verroit encore aujourd'hui avec autant d'avantage que de plaisir: le secours mutuel que se

Fleu. dis. 4. n. 10. p. 166.

prêtoient les ſciences & les honneurs. ' Comme les ſciences etoient la voïe la plus ordinaire pour ariver aux honneurs de la République : de même ces honneurs étoient le plus puiſſant motif pour ſoûtenir l'émulation & l'ardeur pour les ſciences. De-là cet ancien proverbe ſi célebre dans Symmaque : *artes honore nutriri*, les ſciences & les arts ne ſe ſoûtiennent que par l'honneur qui les ſuit, ou qui les acompagne. Sym. l. 1. ep. 15 | ep. 38.

CIII. L'ordre que l'on tenoit dans les études dans ces premiers tems, n'étoit pas tout-à-fait le même que celui que l'on y ſuit aujourd'hui. ' L'on commençoit dabord par l'étude de la Grammaire. Sous ce nom l'on entendoit non-ſeulement l'étude de ſa langue maternelle, pour la parler & l'écrire correctement, mais auſſi tout ce qui pouvoit contribuer à donner l'intelligence des bons Auteurs. ' On faiſoit préceder l'étude du grec à celle de la belle latinité, en ſe ſervant d'Homere & de Demoſthene pour l'une, de Ciceron & de Virgile pour l'autre. De la Grammaire on paſſoit à la Poëſie, puis à la Philoſophie. Aprés quoi l'on s'apliquoit à la Rhetorique. Pendant que l'on faiſoit cette etude, on avoit ſoin de donner quelque tems à la connoiſſance de l'Hiſtoire ; & l'on finiſſoit par une étude ſerieuſe des écrits de Ciceron. C'eſt preſque le même ordre que Petrone préſcrivoit encore ſous l'empire de Neron aux jeunes gens, qui vouloient ſe rendre habiles dans les ſciences. Et comme il eſt impoſſible d'y faire du progrès, ſans mener une vie reglée, cet Auteur, quoiqu'il n'eut pas toûjours vêcu de la ſorte, a la précaution d'y joindre des regles de conduite, qui ne ſeroient pas indignes d'un Chrétien. ' Il veut donc que ceux qui s'apliquent ainſi à l'étude, commencent par ſuivre une exacte frugalité. Qu'ils évitent & la table des grands, & la compagnie des débauchés. Qu'ils ne s'abandonnent point au vin qui abrutit l'eſprit, & qu'ils ne ſe trouvent jamais aux ſpectacles du theâtre, qui ne peuvent avoir que des ſuites funeſtes. Rut. not. p. 218. | p. 217. 218 | Petr. ſat. p. 19. 20. | p. 16-18.

CIV. Cet endroit de Petrone eſt ſans contredit un des plus beaux de tous ſes écrits, comme il en eſt un des plus chaſtes ; & nous croïons faire plaiſir au Lecteur de lui en donner ici le texte original.

Petr. sat. p. 16-10.

'Artis severæ si quis amat effectus
Mentemque magnis applicat, prius more
Frugalitatis lege polleat exacta :
Nec curet alto regiam trucem vultu ;
Cliensque cœnas impotentium captet :
Nec perditis addictus obruat vino
Mentis calorem, neve plausor in scena
Sedeat redemptus histrioniæ addictus.
Sed sive armigeræ rident Tritonidis arces ;
Seu Lacedæmonio tellus habitata colono,
Sirenumque domus, det primos versibus annos ;
Mœoniumque bibat felici pectore fontem ;
Mox & Socratico plenus grege, mutet habenas
Liber, & ingentis quatiat Demosthenis arma.
Hinc Romana manus circumfluat, & modo Graïo
Exonerata sono mutet suffusa saporem :
Interdum subducta foro det pagina cursum,
Et fortuna sonet celeri discincta meatu.
Dent epulas, & bella truci memorata canore :
Grandiaque indomiti Ciceronis verba minentur.
His animum succinge bonis, sic flumine largo
Plenus, Pierio defundes pectore verba.

CV. Comme le Barreau étoit le seminaire, d'où l'on tiroit les Préfets du Prétoire, leurs Assesseurs, leurs Vicaires, les Gouverneurs, ou Présidens des Provinces, les Questeurs, les Intendans, &c. il falloit l'avoir hanté quelque tems pour pouvoir prétendre à ces emplois & dignités. C'est ce qui porta nos Gaulois à cultiver principalement l'éloquence latine, & à la préferer en quelque sorte à tout autre genre de literature. Ils savoient d'ailleurs, que si elle ne procuroit rien de plus réel, elle avoit toûjours la réputation pour recompense, & qu'elle servoit & à soûtenir la discipline publique, & à défendre l'innocence oprimée. On avoit donc un soin extréme ' d'exercer de bonne heure à la déclamation les jeunes gens de qualité, afin de les former à parler en public. Il y avoit des écoles destinées pour cet exercice, où enseignoient les plus habiles Rheteurs. Après s'y être exercé à déclamer, on passoit dans le Bar-

Petr. vie, p. 2.

reau ; & l'on continuoit à s'y former à l'éloquence. La déclamation étoit alors un exercice si commun aux gens de lettres, 'que depuis le tems de Ciceron, jusqu'à l'empire de Trajan, on ne vit presque point de Poëtes même, qui ne s'exerçassent ou à plaider des causes réelles dans le Barreau, ou à parler sur des sujets feints dans le public. Gyr. poë. hist. dia. 4. p. 293.

CVI. Il est aisé de juger du progrès que firent les Gaulois dans l'éloquence, par le grand nombre & d'Orateurs & d'Officiers qu'ils fournirent à l'empire dans le tems d'Auguste, non seulement pour leur propre païs, mais encore pour les Provinces les plus éloignées. 'C'est ce qui a engagé un ancien Romain à dire, que Rome se faisoit un merite de tirer souvent du fond des Gaules, des personnes pour remplir les Magistratures & les autres charges de la République. La raison qu'il en donne, est bien glorieuse pour nôtre Nation. Rome, ajoûte-t-il, en usoit de la sorte, pour ne pas mépriser à sa propre perte ce qu'il y avoit de plus excellent, ou pour ne pas laisser sans honneur & sans récompense une vertu éprouvée & reconnuë. Il faut bien que nos Gaules en ces premiers tems, eussent une réputation particuliere d'exceller dans l'éloquence ; 'puisque Juvenal se plaignant de ce qu'elle étoit presque entierement ou tombée ou negligée à Rome, renvoïe dans les Gaules, ou en Afrique, ceux qui vouloient se perfectionner dans cet art. Casd. l. 2. ep. 3. p. 25. 1. Juv. sat. 7. v. 147-149.

——————— Accipiat te
Gallia, vel potius nutricula Causidicorum
Africa ———————

'De même ce furent les Gaules, ce Païs qui excelloit dans l'art de bien parler, selon le même Poëte, qui formerent les premiers Avocats ou Jurisconsultes, qu'on vit dans la grande Bretagne. Sat. 15. v. 111.

Gallia Causidicos docuit facunda Britannos.

CVII. Concluons de ce que vient de dire 'Juvenal, que la Jurisprudence s'enseignoit universellement dans nos Gaules, & que tout y étoit plein de gens & savans dans le droit, & versés dans l'éloquence. 'S. Jerôme nous en donne la même idée, lorsqu'il dit, que les Gaules jusqu'à son tems Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 310. Hier. in Vig. p. 281.

n'avoient jamais enfanté de monstres, & qu'au contraire elles avoient toûjours été fécondes en hommes d'une bravoure peu commune, & d'une éloquence consommée. *Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortibus & eloquentissimis abundavit.* ' Le Poëte Claudien estimoit la Nation Gauloise si constamment & si universellement savante, qu'il semble avoir voulu persuader à la posterité, qu'il y avoit dans nos Gaules autant de savans que de citoïens. Et il a cru ne pouvoir faire plus d'honneur à l'Empereur Honorius, que de lui donner pour compagnie les doctes Gaulois avec le Sénat Romain.

Cl. pan. 4. v. 582. 583 | Bail. ib. p. 314.

——————Te Gallia doctis
Civibus & toto stipavit Roma senatu.

Bail. p. 311.

CVIII. ' Mais presque tous ces savans ont mieux aimé servir leur patrie & le public de vive voix que par écrit. Que si quelques-uns d'entre eux ont laissé des ouvrages de leur façon, la longueur & les malheurs des tems en ont privé la posterité. Ils nous ont même envié non seulement la connoissance de presque tous ces grands hommes, mais aussi jusqu'à leurs noms, & au moindre trait de leur histoire. Ne vous imaginez donc pas que le peu de Philosophes, de Mathematiciens, de Geographes, de Rheteurs, de Grammairiens, de Poëtes, d'Historiens, dont vous trouverez ici les éloges, soient les seuls savans qu'aïent produits nos Gaules en ces premiers siécles. Jugez au contraire qu'il faut que le nombre en ait été bien grand pour que la connoissance de ceux-ci ait échapé à l'envie & aux malheurs de tant de siécles, & nous ait été conservée. Combien en effet croïez-vous qu'il doit être sorti de savans en tout genre de literature des écoles des Druides, de celles de Marseille & des autres villes des Gaules, ces Academies si célebres, dont nous vous avons montré & l'ancienneté & la reputation? Et néanmoins à quinze ou seize près, nous ne savons rien de tous les autres. Combien d'Orateurs, combien de Jurisconsultes ces premiers tems ont-ils vû briller dans nos Provinces, qui faisoient une profession particuliere & de l'art de bien parler & de la science du droit? Et cependant à peine le nom de quelqu'un d'entre eux est-il venu jusqu'à nous.

PYTHEAS,

PHILOSOPHE, ASTRONOME ET GEOGRAPHE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

PArmi cette multitude de grands Hommes qu'ont donnés nos Gaules à la republique des letres, PYTHEAS a l'avantage de tenir le premier rang. Il est au moins le premier Gaulois que nous sachions s'être fait connoître par son savoir & par ses écrits. ' On le compte même pour le plus ancien Ecrivain, qui ait paru dans toute la vaste étenduë de l'Occident.

Gass. t. 4. p. 532. 2.

' Il nâquit à Marseille, qui étoit une colonie de Phocéens établie depuis long-tems dans les Gaules; mais l'on ne convient pas du tems précis auquel il a fleuri. [a] Quelques Auteurs le placent sous l'empire d'Alexandre le Grand avant la cent quatorziéme Olympiade. [b] D'autres ne le font vivre que près de quatre-vints ans après, sous Ptolemée Philadelphe, ou même un siécle entier plus tard du tems d'Annibal. Ces derniers apuïent leur sentiment sur ce que Pytheas raportoit lui-même, qu'aucun des habitans de Marseille, de Narbone & de Corbilon n'avoit eu rien de mémorable à répondre à Scipion, qui leur avoit demandé des nouvelles de la grande Bretagne. D'où l'on conclud que Pytheas n'a écrit au plûtôt que du tems de la seconde guerre Punique. Mais quel qu'ait été ce Scipion, l'on doit suposer qu'il n'étoit ni le pere ni l'oncle de l'Africain, comme on le prétend. ' La veritable époque du tems auquel Pytheas a vêcu, se doit prendre de ce que Polybe cité par Strabon témoignoit, que Diécarque disciple d'Aristote avoit lû les ouvrages de Pytheas. Ainsi il faut dire que cet illustre Marseillois avoit écrit au moins dès le tems d'Aristote & d'Alexandre le Grand, qui mourut en la cent treiziéme Olympiade, ou la premiere année de la cent quatorziéme, environ trois cent vingt-cinq ans avant nôtre Ere vulgaire.

Cleo. de mun. l. 1. p. 127 | Strab. l. 2. p. 78 | Plin. hist. l. 2. c. 77.
[a] Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 297 | Bayl. P. p. 284. 2.
[b] Voss. hist. gr. l. 1. c. 17 | Gass. ibid. p. 532. 1. 532. 2 | Hoff. P. p. 972. 7.

Strab. l. 2. p. 72 | Bayl. ibid.

PYTHEAS.

[a] Cleo. ibid. Strab. l. 4. p. 139. Bail. ibid. p. 308.
[b] Gass. ibid. p. 530. 1.
[c] Jonf. script. h. ph. l. 1. c. 14.

[a] Pytheas cultiva les plus hautes ſciences. Il étoit Philoſophe, Mathematicien, Aſtronome, Geographe. [b] En qualité de Philoſophe il s'apliquoit à la recherche de la verité, telle que les païens eſperoient de la connoître. [c] Ariſtoxenes le met au nombre des ſectateurs de Pythagore. C'eſt ſans doute ce qu'il faut entendre de l'opinion où étoit Pytheas, comme ceux de ſon païs, ſur l'immortalité de l'ame : opinion que les Anciens ont confonduë avec le Pythagoriſme, ou le ſyſtême de la Metempſycoſe, qui leur étoit plus connu.

Strab. l. 2. p. 71.

Mais la principale ocupation de Pytheas fut la Geographie. Cette ſcience étoit alors un champ inculte, où peu de perſonnes avoient travaillé. Ceux qui vouloient y faire quelque progrès, ' étoient contraints d'aller eux-mêmes reconnoître les divers païs. C'eſt ce qui porta Pytheas à entreprendre de longs & périlleux voïages, preſque juſqu'à l'extrêmité de la terre. Il parcourut toutes les côtes de l'Ocean, depuis Caditz juſqu'à l'embouchure du Tanais, & conſerva à la poſterité ce qu'il avoit vû de plus remarquable dans ſes courſes.

ibid.

' Polybe avoit néanmoins de la peine à ſe perſuader qu'un ſimple particulier ſans biens, tel qu'étoit Pytheas, eut pu trouver les moïens de fournir aux frais de ſi grands voïages par mer & par terre. C'eſt, ajoûtoit Polybe, frapé de tant de courſes, ce que l'on ne croiroit que difficilement de Mercure même, s'il ſe vantoit d'avoir fait de pareils voïages.

Gaſſ. ibid. p. 532. 1.

Bayl. P. p. 286. 1.

Gaſſ. ibid. p. 530. 2.

Mais Polybe pouvoit ſupoſer deux choſes, qui auroient levé ſa difficulté. Il pouvoit ſupoſer ' que Pytheas étant habile Mathematicien, & membre d'une République déja puiſſante ſur mer, & fort apliquée au commerce, en auroit été choiſi pour faire ces nouvelles découvertes, afin de voir ſi elle en tireroit quelque avantage pour ſon négoce. ' Il pouvoit encore ſupoſer, qu'il ne falloit qu'une ſocieté de marchands, ou même quelque riche citoïen pour engager Pytheas à entreprendre la découverte, & l'équiper de toutes les choſes néceſſaires. Quoi qu'il en ſoit, Polybe devoit donner de meilleures raiſons, s'il vouloit empêcher qu'on ajoûtât foi à ce qu'il refuſoit de croire lui-même. Sa conjecture ne doit rien diminuer ' de l'eſtime que merite un homme, qui paſſe pour le premier des mortels qui ait pouſſé ſi loin la découverte des païs inconnus.

Tout

PYTHEAS.

Tout le monde cependant ne lui a pas témoigné la même reconnoiſſance pour tant de travaux. On peut même dire, qu'il n'eſt preſque point d'Auteur dans l'antiquité, qui ait eſſuïé plus de mauvais traitemens que notre Geographe. Les Ecrivains qui l'ont ſuivi de près, n'ont eu la plûpart aucun menagement pour lui. ' Polybe & Strabon entr'autres l'ont extremement décrié à cauſe de ſes menſonges, ne faiſant point difficulté de le traduire comme un menteur de profeſſion, ἀνὴρ ψευδίστατος ' Pluſieurs modernes ne lui font pas plus de grace, & l'acuſent d'avoir étrangement abuſé de la maxime, *A beau mentir qui vient de loin*; n'y aïant, comme ils prétendent, ſortes de fables qu'il ne racontât des païs ſeptentrionaux qu'il ſe vantoit d'avoir vus.

Strab. l. 1. p. 43 | l. 2. p. 70. 71 | l. 4. p. 131. 139.

Bayl. P. p. 285.

Cela n'a pas empêché néanmoins que Pytheas n'ait trouvé parmi les anciens & les modernes, divers partiſans, même aſſez célebres dans la république des letres. ' Hipparque & Eratoſthenes de Cyrene ſe ſont diſtingués parmi les premiers. Ils ſe faiſoient une loi de ſuivre ſes ſentimens, ' & regardoient comme très-certain tout ce qu'il avoit écrit. ' Entre les modernes Gaſſendi, Nicolas Sanſon, & M. Rudbecks dans ſon grand *Atlantica*, ont pris fortement la défenſe de cet illuſtre Geographe.

Strab. l. 1. p. 49 | l. 2. p. 71.

com. p. 35. 2.

Gaſſ. t. 4. p. 530-533.

Nous n'avons garde d'entreprendre de décider, qui ſont ceux qui ont raiſon, ou de ſes critiques, ou de ſes partiſans. Il ſuffit de remarquer ' après un Savant, que Pytheas étant né dans les Gaules, & aïant pû écrire des contrées voiſines avec plus de fidelité qu'aucun des Grecs, qui l'avoient précedé, il a été ſuivi par la plûpart des Geographes poſterieurs. Mais Polybe & quelques autres liſant notre Coſmographe avec plus d'attention, & moins d'eſtime, que ne faiſoient ni Eratoſthenes ni Hipparque, y ont découvert grand nombre de fautes.

Strab. com. p. 37. l. 2.

' Il eſt arrivé de-là qu'on a commencé d'abord à avoir ſon autorité pour ſuſpecte, & qu'inſenſiblement dans la ſuite on a regardé ſes ecrits comme des contes de Poëtes. On eſt allé même juſqu'à lui refuſer créance en ce qu'il diſoit de vrai. On devoit cependant ſe ſouvenir qu'il n'eſt point d'Hiſtorien, quelque fabuleux qu'il ſoit, qui ne diſe quelquefois la verité; & cette réflexion auroit empêché qu'on ne décriât ſi étrangement Pytheas.

ibid.

PYTHEAS.

a Plin. t. 1. p. 128.
Athe. deip. l. 2. p. 44.
b Suid. v. p. 236.
Poly. de virt. p. 1479.

Au reste il ne le faut pas confondre [a] comme ont fait quelques modernes, avec un Orateur grec de même nom, dont parlent Plutarque ' & Athenée au sujet de Demosthenes & de Demas, [b] Cet Orateur étoit d'Athenes selon Suidas, & se retira en Macedoine, après s'être sauvé de la prison, où ses créanciers l'avoient fait enfermer. ' Polybe fait mention d'un autre Pytheas Orateur de Thebes, qui se retira dans le Peloponese avec toute sa famille. Quelques-unes de ces circonstances feroient croire que ces deux Orateurs n'étoient qu'une même personne.

§. II.

SES ECRITS.

Apollon. arg. l. 4. sch. p. 203.
Voss. h. gr. l. 1. c. 17. p. 89. 1.
c Bayl. P. p. 285.
Gem. el. astr. p. 32.
Poll. l. 7. c. 26.
Steph. Byz. p. 771.

PYTHEAS laissa des Ouvrages de Geographie écrits en grec, qui étoit la langue vulgaire des Marseillois, comme nous l'avons dit ailleurs. ' L'ancien Scholiaste d'Apollonius de Rhodes fait mention d'un Livre de notre Geographe intitulé γῆς περίοδος, le tour de la Terre. C'est apparemment le même, ' qui est nommé *Periplus orbis*, le circuit du Monde, dans l'abregé d'Artemidore d'Ephese. [c] On croit que ce n'étoit que la relation des voïages qu'avoit fait Pytheas par tous les païs de l'Europe, qui sont sur la mer Oceane, depuis Caditz jusqu'au Tanaïs. ' Geminus l'Astronome cite aussi de Pytheas un écrit sous le titre de l'Ocean. Mais il y a bien de l'aparence que cet écrit n'étoit qu'une partie de l'ouvrage du tour de la Terre.

Il ne nous reste plus rien aujourd'hui de ce grand ouvrage de Pytheas, que ce qu'on en trouve dans les anciens Ecrivains qui sont venus après lui. Hipparque & Eratosthenes en tirerent beaucoup de choses pour enrichir leur Geographie. Pline l'ancien assûre qu'il s'en est servi pour composer son histoire naturelle, & met Pytheas au nombre des Auteurs dont il fait l'énumeration dans les Livres deuxiéme, quatriéme, & trente-septiéme de son ouvrage. ' Julius Pollux le cite aussi touchant certains ouvrages des anciens ouvriers en bois. On voit par là que les écrits de Pytheas subsistoient encore alors. ' On les trouvoit même au tems d'Etienne de Byzance, ou le Geographe, qui les cite, & qui n'écrivoit qu'après le quatriéme siécle de l'Eglise.

PYTHEAS.

Divers autres Auteurs, avant ces trois derniers, en avoient eu aussi connoissance; mais ils les avoient lûs avec des yeux bien differens. Polybe entr'autres semble ne l'avoir fait que pour les critiquer. ' Il ataqua particulierement ce que Pytheas disoit de l'isle de Thulé, aujourd'hui l'Islande, & traita de fables ce qu'il en raportoit. Il ne pouvoit souffrir que Pytheas dît, que vers cette isle on ne voïoit ni air, ni eau, ni terre, mais seulement un composé de ces trois élemens, semblable au poulmon marin; que la mer & la terre étoient suspendues sur cette substance; qu'elle servoit de lien à toutes les parties de l'univers; qu'il étoit impossible d'aborder en ce lieu-là ni à pied ni sur des vaisseaux; qu'il avoit vû lui-même cette substance semblable au poulmon marin, quoique pour le reste il avoüât qu'il n'en parloit que sur ce qu'il en avoit oüi dire. Il trouvoit encore à redire à ce que Pytheas donnoit à l'isle de la grande Bretagne plus de quarante mille (*) de circuit. Il critiquoit même Eratosthenes, d'avoir été un des plus grands partisans de Pytheas. Strab. l. 2. p. 71.

' Strabon marchant sur les traces de Polybe, & ne menageant pas plus que lui la réputation de notre Cosmographe, s'est fait une espece de gloire de censurer le plus de ses sentimens qu'il a pû. Pytheas avoit avancé que l'isle de Thulé étoit la plus septentrionale des isles Britanniques, & comme l'extrémité du monde de ce côté-là; que le tropique d'Eté y servoit de Pole arctique. Strabon pretend au contraire, que l'extrémité du Septentrion se doit prendre moins loin vers le midi. La raison qu'il en donne est des plus singulieres. C'est selon lui que ceux qui de son tems parcouroient les divers païs, ne raportoient rien de ce qui est au-de-là de l'Hibernie. Il est aisé de juger par ce raisonnement que la justesse n'a pas toûjours acompagné la critique que l'on a faite des écrits de Pytheas. Ibid. l. 2. p. 78. 79.

On est en droit de porter le même jugement, 'de ce que Strabon reprend ailleurs du reste de la relation de l'isle de Thulé par notre Geographe. Il ne peut lui passer que cette isle soit située vers le Septentrion, près de la mer glaciale, l. 1. p. 43.

(*) On ne sauroit dire qui a été le plus fidele, ou de Polybe ou de Pline, à raporter le sentiment de Pytheas sur le circuit de cette isle. ' Ce dernier dit que Pytheas & Isidore lui en donnoient plusieurs millions, *tricies, octies, centena, vigintiquinque M.* Plin. l. 4. c. 30.

PYTHEAS.

a Gass. t. 4. p. 531. 1.
b Strab. ibid.

& à six journées de la grande Bretagne : [a] ce que Pytheas n'avoit peut-être determiné, qu'en marquant par-là le tems qu'il avoit mis à passer d'un de ces lieux à l'autre. [b] Mais tout ce qu'y opose Strabon, se reduit à dire que ceux qui avoient reconnu l'Hibernie, ne disoient rien de l'isle de Thulé, & qu'ils ne parloient que de quelques autres petites isles aux environs de la grande Bretagne.

Plin. hist. l. 4. c. 30.

' Ceux qui ont écrit depuis Strabon, rendent plus de justice à Pytheas. Pline l'Historien ne fait pas difficulté de regarder comme certain que de l'isle de Thulé à la mer glaciale il n'y a qu'une journée de trajet; que cette isle est la derniere de ce côté-là; & que de-là à l'isle de la grande Bretagne il y a réellement six journées de navigation. ' De même Thomas de Pinedo soûtient, que Pytheas sur le reste ne s'est pas si fort éloigné de la verité, qu'il doive passer pour un homme qui ne debite que des contes.

Pined. brev. p. 772.

Strabon n'est peut-être pas plus croïable en ce qu'il dit ailleurs contre l'exactitude & la fidelité de Pytheas. ' Il pretend que ni Timosthenes, ni Eratosthenes, ni aucun de ceux qui avoient écrit avant eux sur la Geographie, & entre lesquels il comprend Pytheas, n'avoient eu nulle connoissance certaine de l'état des Gaules, de l'Espagne, & encore moins de la Germanie, de la grande Bretagne, de l'Italie &c. Il soûtient même que Pytheas en particulier avoit erré en établissant la distance, qui se trouve entre la grande Bretagne & Marseille sa patrie. Il veut que ce Geographe, qui selon lui a trompe ses lecteurs en plusieurs autres points, les ait encore trompés en celui-ci, ' aussi bien qu'à prendre à Marseille même l'élevation solstitiale du soleil. ' Enfin il ne veut rien croire de tout ce que Pytheas avoit écrit sur l'isle de Thulé & sur les païs circonvoisins.

Strab. l. 2. p. 64.
p. 78.
l. 4. p. 139.

' Mais Strabon a beau dire tout ce qu'il voudra, l'on ne peut disconvenir que Pytheas n'ait apris aux Grecs bien des choses qu'ils ignoroient avant lui touchant cette isle; aïant été le premier Geographe qui l'ait découverte. D'ailleurs quelque passionné que paroisse ' Strabon contre Pytheas, il ne laisse pas de nous fournir des preuves de la retenuë de celui-ci. Car de son propre aveu Pytheas n'assuroit point ni que Thulé fût une isle, ni qu'il y eût des habitations jusques là. Or si notre Geographe avoit voulu imposer à ses Lecteurs, pouvoit-il avoir un plus beau champ,

com. p. 35. 2.
Strab. l. 2. p. 78 | Gass. ibid. p. 530. 2.

PYTHEAS.

pour le faire ? Ce n'est donc pas sans sujet [a] qu'un savant moderne en examinant les points de la critique de Strabon contre Pytheas, dit que ce censeur y fait trop paroître de chicane & de fausse subtilité.

[a] Strab. com. p. 46. 1.

Il est pourtant vrai que ce que nous venons de dire en faveur de Pytheas, ne le justifie pas également à l'égard de ce qu'il débitoit du poulmon marin. Cela ne le justifie pas non plus d'avoir avancé quelques autres contes de même nature. ' Ce qu'il disoit, au raport de Pline, d'une isle à une journée du païs des Guttons, peuples de Germanie, où il assûroit qu'on se servoit d'ambre au lieu de bois pour faire du feu, ne peut passer que pour une pure fable; quoique Timée n'ait pas fait difficulté de le croire sur la foi de Pytheas.

Plin. hist. l. 37. c. 11.

On ne peut pas regarder autrement ' ce qu'il raportoit encore des isles de Liparis & de Strongyle, ou Strongoli entre l'Italie & la Sicile. Il racontoit fort serieusement, qu'en cet endroit l'eau de la mer y étoit bouillante; que ceux qui anciennement vouloient faire faire quelque ouvrage en fer, comme une épée, ou autre chose semblable, n'avoient qu'à y porter la matiere; que le lendemain ils trouvoient l'ouvrage prêt, qu'ils prenoient en laissant le prix de la façon.

Apollon. arg. l. 4. sch. p. 203.

Il faut encore metre au nombre des méprises de Pytheas ' ce qu'il disoit du flux & reflux de la mer dans la grande Bretagne, où il prétendoit qu'il étoit de quatre-vints coudées. ' Car depuis on a observé que celui qui se fait dans la Tamise, & qui est le plus grand que l'on voïe en ce païs-là, ne va qu'à quatorze coudées de hauteur.

Plin. hist. l. 2. c. 99.

not. ibid.

Mais ce seroit une injustice de ne le pas croire ' en ce que Geminus raporte de lui, touchant les lieux les plus proches du Nord. „ Les Barbares, disoit Pytheas dans sa „ relation, nous montroient l'endroit où se couche le so„leil. On remarquoit que la nuit en certains païs de ce „ côté-là étoit extrémement courte, ne durant que deux „ heures en quelques lieux, & trois en quelques autres. De „ sorte que peu de tems après que le soleil s'étoit couché, „ on le voïoit presque aussi-tôt reparoître „. ' Cratès le Grammairien témoigne qu'Homere avoit eu connoissance de ces mêmes contrées: ce qui lui fait dire, qu'un ouvrier en se passant de dormir, pouvoit gagner deux salaires en un

Gem. el. ast. p. 22.

p. 23.

PYTHEAS.

même jour ; puiſqu'il pouvoit faire le travail de deux journées ordinaires.

Plin. hiſt. l. 2. c. 77.

' Pytheas ne paroît pas non plus avoir imposé à ſes Lecteurs, lorſqu'il aſſûroit que dans l'iſle de Thulé, il y avoit ſix mois de jour continuel, & autant de nuit pendant le cours de l'année.

Strab. l. 4. p. 139.

' Après que les ſeveres cenſeurs de Pytheas ont bien critiqué ſes ſentimens ſur la Geographie, ils conviennent enfin de lui rendre juſtice pour ſa ſcience dans l'Aſtronomie & dans les Mathematiques. Ils avoüent qu'il a aſſez bien connu les proprietés des païs ſeptentrionaux, par raport à leur propre nature, & aux aſpects du ſoleil. Par exemple, lorſqu'il diſoit qu'il n'y croît point de fruits à couteau ; qu'on n'y éleve point d'animaux domeſtiques ; qu'on y vit de millet, de legumes, de racines ; que là où on cüeille du miel & du bled, on en fait une boiſſon ; que l'on ne s'y ſert point d'aires pour batre les grains, à cauſe des pluïes frequentes, & du peu de chaleur du ſoleil, mais qu'on les bat dans des granges faites exprès.

EUTHYMENES,

GEOGRAPHE ET HISTORIEN.

EUTHYMENES

Les divers monumens, qui font mention de cet Ecrivain, expriment diverſement ſon nom. Dans les uns il eſt nommé Euthymanes, dans d'autres Eumenides, ou Eudimenes, & par une corruption encore plus grande, Euridemes. ' Mais les plus anciens entre les Grecs & les Latins, qui ont eu ocaſion de parler de lui, s'acordent tous à le nommer Euthymenes. C'eſt le nom que lui donnent Ariſtide, Seneque le Philoſophe, S. Clement Alexandrin, Plutarque, ou un autre Auteur qui nous a laiſſé le Traité *De placitis Philoſophorum*.

Fab. bib. gr. t. 4. p. 400, Senec. nat. qq. c. 2 p. 752 | Clem. Al. Str. l. 1. p 327 | Plut. pla. ph. l. 4. c. 1. p. 907.

Senec. ibid | Plut. ibid.

' Euthymenes étoit de Marſeille, comme Pytheas dont nous venons de faire l'éloge, & fleuriſſoit en même tems, vers la cent & douziéme Olympiade, plus de 320 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il a fait, comme l'autre, la gloire & l'ornement de ſa patrie,

tant par son savoir que par ses écrits. [a] Ces deux illustres Marseillois, qui passent pour avoir écrit autant en Philosophes & en Mathematiciens, qu'en Geographes, ont l'avantage d'avoir paru dans nos Gaules plus de cent ans avant que Rome eût produit aucun Ecrivain.

EUTHYMENES.

a Bail. jug. préj. c. 5. 9. p. 297. 308.

' On supose que la République de Marseille envoïa Euthymenes reconnoître les païs du Sud, comme nous avons vû qu'elle avoit envoïé Pytheas découvrir les contrées du Nord. ' Il est certain par un passage que Seneque raporte d'Euthymenes, que celui-ci avoit navigé sur la Mer Atlantique. Il écrivit sa rélation en grec qui étoit la langue de son païs, où le latin n'étoit pas encore connu ; & il a merité par-là de tenir rang entre les anciens Geographes.

Gall. t. 4. p. 530. 1.

Senec. ibid.

Ce que Pytheas avoit déja trouvé en la personne de Polybe, Euthymenes le trouva depuis en celle de Seneque : un rigide & severe censeur de ses sentimens. ' Ce Philosophe, qui avoit lû les écrits d'Euthymenes, ne put souffrir impunément qu'il y raportât les causes du débordement du Nil à la vertu des vents Etesiens, qui poussant selon lui ' les eaux de l'Ocean & de la mer exterieure dans dans ce fleuve, le faisoient enfler & répandre hors de son lit ordinaire. ' C'est ce que Seneque apuïé, comme il prétend, sur une nuée de témoins, traite de fable, & réfute par plus d'une raison. En effet, dit-il, si le débordement du Nil venoit des vents Etesiens, il faudroit que ce fleuve se grossît à proportion que ces vents soufflent avec plus d'impetuosité. Il faudroit qu'il commençât à s'enfler du côté que viennent ces vents. Or rien de tout cela n'arivé. D'ailleurs ses eaux seroient d'un verd de mer, au lieu qu'elles sont troubles, lorsqu'il déborde. ' Thalès le Philosophe étoit néanmoins dans la même opinion que notre Geographe, touchant l'inondation du Nil causée par la vertu des vents Etesiens.

ibid.

Plut. ibid.

Senec. ibid. p. 752. 753.

Plut. ibid.

' Euthymenes avançoit encore dans son Ouvrage, que les eaux de la mer qui enfloient le Nil étoient douces : ce qu'il jugeoit aparemment sur ce que ' celles de ce fleuve le sont au-dessus de toutes les autres eaux. ' Mais Seneque ne lui peut passer cette opinion, non plus que la précedente. Il ajoûte à ce sujet une reflexion, qui acheve le parallele entre Euthymenes & Pytheas. On avoit beau mentir, dit-il, & compter des fables en ce tems-là, que

Senec. ibid. p. 752.

p. 754 | Plut. ibid.

Senec. ibid. p. 753.

EUTHYMENES

l'on n'avoit pas de ces faits une connoissance aussi parfaite que l'on a euë dans la suite.

Voss. h. gr. l. 3. p. 174.

Outre les Auteurs que nous avons déja cités entre les anciens, ' Artemidore d'Ephese fait aussi mention de la description des païs etrangers qu'Euthymenes avoit laissée à la posterité. Cet ouvrage ne s'est perdu, comme l'on vient de voir, que depuis le siécle de Seneque tout au plûtôt.

Clem. Alex. str. l. 1. p. 326. 327.

Euthymenes avoit encore laissé un autre écrit de sa façon, que l'on ne trouve plus depuis plusieurs siécles. ' C'étoit une espece de chronique, ou Histoire des tems, comme il paroît par ces paroles de S. Clement d'Alexandrie, qui s'en est servi pour prouver en quel tems vivoit Homere, Εὐθυμένης δὲ ἐν τοῖς χρονικοῖς. C'est ainsi que la cite ce Pere entre les autorités de plusieurs autres Historiens très-anciens, tels que Philochore, Aristarque, Apollodore, Aquemaque. Ce dernier étoit de même sentiment qu'Euthymenes, touchant le tems auquel Homere avoit vêcu. L'un & l'autre le faisoient contemporain d'Hesiode sous Acastes, & disoient qu'il étoit né à Chio environ deux cens ans après la destruction de Troïes, ainsi vers l'an du monde 2967, cent quatre-vint treize ans avant le commencement des Olympiades.

C'est-là tout ce que l'on trouve, qui puisse ou meriter d'entrer dans l'histoire d'Euthymenes, ou nous donner quelque éclaircissement sur ses écrits.

ERATOSTHENES,

PHILOSOPHE ET HISTORIEN.

ERATOSTHEN.

Suet. ill. gram. c. 10.

LE nom d'Eratosthenes est fort connu dans la république des Letres. ' On y trouve un Erastothenes de Cyrene, qui le premier entre les anciens Ecrivains prit le titre de Philologue, pour la diversité des sciences qu'il possedoit.

Egass. Bul. t. 1. p. 301.

' On y trouve aussi un Eratosthenes Gaulois, qui s'aquit de la réputation par sa science dans les Mathematiques & dans l'Astronomie. Le premier fleurissoit dès la cent trente-cinquiéme Olympiade, & vêcut très-long-tems. L'autre ne

ne parut dans le monde qu'environ un ſiécle après l'époque precedente, vers l'Olympiade cent ſoixante & deuxiéme, & la cent trentiéme année avant le commencement de notre Ere vulgaire. On croit qu'il étoit ou de Marſeille même, ou au moins de cette partie des Gaules, à qui l'on donna depuis le nom de Narbonoiſe. ERATOSTHENES.

Si juſqu'ici ce dernier n'eſt pas devenu plus célebre, il faut s'en prendre aux malheurs des tems, qui l'ont fait confondre avec Eratoſthenes de Cyrene, qui a toûjours été plus connu. De ſorte que la conformité des noms, ſouvent avantageuſe à certains Auteurs, n'a été que fatale à celui qui fait le ſujet de cet article. Non ſeulement elle lui a ravi un des plus beaux traits de ſa gloire, en faiſant atribuer à un autre des ouvrages qui ſont de lui ; mais peu s'en eſt même fallu, qu'à la faveur de la confuſion elle ne l'ait fait entierement diſparoître lui-même.

Il eſt vrai qu'il ne faut pas être ſurpris, que des Ecrivains qui ne ſont venus que pluſieurs ſiécles après les deux dont il eſt ici queſtion, les aïent confondus enſemble. Rien n'eſt plus ordinaire que cette ſorte de confuſion. ʼNe voïons-nous pas que S. Gregoire de Nazianze, l'un des plus célebres Peres de l'Egliſe Gréque, eſt tombé dans la même faute à l'égard de S. Cyprien Evêque de Carthage, & de S. Cyprien Evêque d'Antioche en Orient ? Ce ſaint Docteur étoit cependant de l'Egliſe d'Orient comme le dernier de ces deux Saints, & vivoit au même ſiécle que lui. De même le Poëte Prudence a confondu auſſi pluſieurs ſaints Hippolytes enſemble, quoiqu'il ne fût pas fort éloigné de leur tems. Doit-il donc paroître étonnant qu'Etienne de Byzance, qui n'écrivoit tout-au-plûtot qu'au cinquiéme ſiécle, ait pareillement confondu Eratoſthenes le Gaulois avec Eratoſthenes le Cyreneen ? C'eſt néanmoins ce qu'il a fait, & que nous allons montrer. Till. H. E. t. 5. p. 329.

ʼCe Geographe en citant une ancienne hiſtoire des Gaulois, qui portoit le nom d'un Eratoſthenes, l'atribue à celui de Cyrene, dont il cite quelques autres écrits. Mais on peut aſſûrer qu'elle n'eſt point de cet Eratoſthenes ; & un endroit qu'Etienne en raporte lui-même, nous fournit le commencement des preuves pour le démontrer. En cet endroit, qui a été tiré du ſeptiéme livre de l'hiſtoire, l'Auteur parlant de Boos-cephale, dit, ſelon Etienne, que ce Stephan. Byz. p. 231.

ERATOSTHENES.

fut le lieu du combat entre Prusias & Attale, l'un Roi de Bithynie, & l'autre de Pergame.

Polyb. l. 1. n. 1. 2 | Syn. chr. p. 1625.

'Or il est constant par un Historien, qui a été des plus proches de ces tems-là, que ces deux Rois ne se firent la guerre, que vers la cent cinquante-quatrieme ou même cent cinquante-sixiéme Olympiade, & qu'ils conclurent la paix entre eux par l'entremise des Romains la seconde annee de la même Olympiade : c'est-à-dire plus de quarante ans après la mort d'Eratosthenes de Cyrene. Car 'cet Auteur étant né en la cent vingt-sixiéme Olympiade, & n'aïant vêcu que quatre-vints ans, ce qui est encore beaucoup, il mourut vers la fin de l'Olympiade cent quarante-cinquiéme. Il n'est donc pas possible qu'il ait parlé d'un fait, qui n'ariva que plusieurs années après sa mort.

Pined. brev. p. 762.

De-là il resulte clairement que l'histoire des Gaulois connuë sous le nom d'Eratosthenes, n'est point l'ouvrage du Cyrenéen, & qu'elle apartient à Eratosthenes le Gaulois. Et assurément n'est-il pas & plus naturel & plus convenable que ce soit un homme de la nation qui ait écrit sur ce sujet, plûtôt qu'un étranger ?

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 243.

Il paroît que c'est cette même histoire 'que César avoit en vue, lorsqu'il parle de la Forêt noire ou d'Hercynie ; & il semble même qu'il ait évité, en la voulant citer, la confusion où est tombé Etienne de Byzance. Ce qui fait naître cette pensée, est d'une part le détail que fait César en cet endroit de l'établissement des Tectosages, anciens peuples Gaulois, le long de cette forêt, & de l'autre, la maniére dont il s'exprime, en disant que cette forêt a été connuë d'Eratosthenes (1) & de quelques Grecs. Cette derniere expression est à remarquer. On y voit que César opose & distingue Eratosthenes des Auteurs grecs, quoiqu'il soit constant qu'Eratosthenes le Cyrenéen ait été toûjours mis de leur nombre. Or je demande si César eût ainsi parlé, s'il avoit voulu désigner un Historien grec ? Au contraire il pouvoit & devoit même s'exprimer de la sorte, s'il avoit en vûë Eratosthenes le Gaulois. Car, quoique celui-ci eût

Cæs. ibid.

(1) Il est à propos de faire observer ici le peu de justesse de la traduction de M. d'Ablancourt, qui détruit l'oposition que César établit en cet endroit entre Eratosthenes & les Historiens grecs. 'Le texte de César porte : *circum Hercyniam silvam, quam Eratostheni & quibusdam Græcis famâ notam esse video.* Et M. d'Ablancourt traduit : „ Le long de la Forêt noire, qui „ a été connuë des Grecs, comme il pa„ roît par Eratosthenes & quelques au„ tres.

écrit en grec, la langue latine n'étant pas encore de son tems en usage dans les Gaules, on savoit fort bien au siécle de César, que cet Auteur étoit Gaulois & non pas Grec de nation. ERATOSTHENES.

L'Histoire qu'il laissa à la posterité, & que l'on ne trouve plus aujourd'hui, ' est citée par Etienne de Byzance sous le titre de Γαλατικῶν, c'est-à-dire *de rebus Gallicis*, Histoire des Gaules, ou des Gaulois. ' Car on sait de reste que les Grecs nomment les Gaulois *Galata : Ita enim Gallos*, dit Ammien Marcellin, *sermo græcus appellat*. Steph. Byz. ibid. Amm. lib. 15 p. 97.

Cette Histoire devoit être un ouvrage considerable, ' puisqu'elle contenoit au moins trente-trois Livres, comme il paroît par Etienne, qui en cite le trente-troisiéme. ' Il est aisé de juger par ce qu'en raporte ce Geographe dans ce recueïl, qu'Eratosthenes y parloit avec quelque étenduë des conquêtes de nos anciens Gaulois en Asie. Il avoit un sujet particulier d'y parler d'Attale Roi de Pergame, dont il y faisoit effectivement mention. ' Ce Prince, après que les Gaulois par succession de tems eurent pénétré dans ses Etats, leur promit des terres à cultiver, & leur permit de se répandre vers l'Hellespont, où ils s'habituerent. Steph. Byzan. p. 725. p. 231. 301. 679. 725. Polyb. l. 5. n. 78.

Que si Etienne de Byzance ne cite de cette Histoire que des particularités qui regardent la Gallo-Gréce, ou Galatie, ce n'est pas à dire qu'elle ne traitât des autres païs qui étoient, ou avoient été sous la domination des Gaulois. Mais c'est ou qu'il n'a plu à cet Auteur d'en choisir que ces traits, ou que les autres qu'il en pouvoit raporter, sont perdus avec la plus grande partie de l'ouvrage de ce Geographe, dont nous sommes privés.

LUCIUS PLOTIUS,

RHETEUR.

PLOTIUS.

ROME ' fut le theâtre où ce Rheteur parut avec le plus d'éclat; mais ce fut dans les Gaules qu'il prit naissance. ' Quelques modernes prétendent, sans en aporter de preuves, qu'il étoit de l'une des provinces que l'on nomma Hier. chr. p. 40. Egass. Bul. t. 1. p. 59.

PLOTIUS.

a Long. de laud. Fr.

depuis Lyonoises. a D'autres veulent qu'il eût été élevé dans l'école de Lyon même; quoiqu'il ne paroisse nulle part qu'il y eût dès ce tems-là une école dans cette ville. Sa qualité d'homme versé dans l'eloquence latine fait juger qu'il étoit plûtôt de la Gaule Narbonoise, où l'on parloit dès-lors assez communément la langue latine.

Hier. ibid | Senec. cont. l. 2. pr. p. 147 | Suet. Cl. Rh. c. 2. p. 842.

' Plotius quitta sa patrie, pour aller s'habituer à Rome, vers la dix-septiéme Olympiade, plus de quatre-vint-dix ans avant le commencement de l'Ere Chretienne. Il y ouvrit la premiere école de Rhetorique qu'on y eut encore vûë, & enseigna aux Romains l'art de parler éloquemment

Quint. inst. or. l. 2. c. 4. p. 97.

leur propre langue. ' Il s'acquit dans cette profession une reputation extraordinaire: *insignis maxime Plotius fuit*, dit

Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 302.

Quintilien en faisant son éloge. ' Rome ne feroit donc que lui rendre justice, en le regardant comme le Pere, ou le Maître de ses premiers Rheteurs, & de ses plus grands Orateurs jusqu'à Ciceron.

Cic. frag. p. 469. n. 15 | Suet. ibid.

' Celui-ci, qui alors n'étoit encore qu'un enfant, se plaint avec amertume, de n'avoir pas eu l'avantage d'être disciple d'un homme si celebre. „ Je me souviens, dit-„ il dans une de ses letres, dont il ne nous reste qu'un frag-„ ment, qu'en mon enfance un certain Lucius Plotius com-„ mença à donner des préceptes pour bien parler le latin. „ Comme je voïois qu'il enseignoit avec un concours pro-„ digieux d'auditeurs, car tous ceux qui avoient le plus „ d'amour pour les letres, alloient prendre de ses leçons, „ j'étois bien fâché de ne pouvoir les imiter. Je me trou-„ vois retenu par de très-habiles gens, qui croïoient que le „ grec étoit plus propre pour former l'esprit de la jeunes-„ se „.

Suet. ibid. c. 1. p. 840.

' En effet ce fameux Orateur suivit tellement cet avis, qu'il plaida toûjours en cette langue jusqu'à sa Preture, & ne plaida en latin que sur ses vieux jours.

c. 2. p. 842.

' Il ne tint pas à Marcus Cœlius, que notre Rheteur ne perdît la haute reputation qu'il s'étoit acquise. Cet Orateur indigne de ce que Plotius, comme il croïoit, avoit composé le plaidoïer qu'Atracinus prononça contre lui, en se portant pour son acusateur, le traita avec beaucoup de mépris, & même de la maniere la plus injurieuse, dans le discours qu'il fit pour sa défense. Mais cela n'empêcha pas que Plotius ne fût toûjours en grande estime à Rome.

Cic. pro Arch. n. 9. p. 313.

' Marcius entre autres avoit pour lui une amitié toute singuliere,

dans l'esperance qu'il pourroit un jour emploïer ses talens à faire passer à la posterité les actions memorables de sa vie.

PLOTIUS.

Il ne paroît point cependant que Plotius ait jamais tenté cet ouvrage, ni même qu'il en ait formé le dessein. ' Mais Quintilien nous aprend qu'il avoit écrit un Traité du geste de l'Orateur, qu'il témoigne avoir lû. Plotius y prescrivoit entre autres choses à son Orateur de porter la robe trainante, comme les Grecs portoient leur manteau. C'est tout ce que nous savons de cet écrit, qui ne subsiste plus depuis long-tems.

Quint. ibid. l. 11. c. 3. p. 711.

' Plotius vêcut jusqu'à une extrême vieillesse. Il est sans doute different ' de ce Lucius Plotius, qui selon Pline l'Historien, fut proscrit par les Triumvirs, & contraint de s'aller cacher à Salerne. Celui-ci étoit frere de Lucius Plancus deux fois Consul & Censeur. ' Velleius Paterculus le nomme Plancus Plotius, ' & Valere Maxime, Caïus Plotius Plancus. Ainsi Pline, qui paroît avoir tiré ce trait d'Histoire de Valere Maxime, pouroit fort bien avoir écrit un prenom pour un autre.

Suet. ibid.
Plin. hist. l. 13. c. 5.
Pater. l. 2. n. 67.
Val. Max. l. 6. c. 8. n. 5.

MARCUS ANTONIUS GNIPHO,

PROFESSEUR DES BELLES-LETTRES ET D'ELOQUENCE.

GNIPHON.

MARC 'ANTOINE GNIPHON naquit dans les Gaules d'une famille libre, plus d'un siecle avant notre Ere vulgaire. Peu de tems après sa naissance il fut exposé & abandonné par ses parens. Celui qui le trouva en ce malheureux état, & qui voulut bien se charger de son éducation, prit soin de le faire étudier, & lui rendit sa liberté. L'on prétendoit au tems de Suetone, qu'il avoit été envoïé à Alexandrie, & qu'il y avoit été instruit des letres en la compagnie de Denys Scythobrachion. Mais cet Historien avoit de la peine à se le persuader, parce que les tems ne convenoient pas. Et pourquoi envoïer si loin Gniphon chercher des écoles? N'y avoit-il pas à Marseille une Aca-

Suet. il. Gram. c. 7. p. 824.

Egaff. Bul. t. 1. p. 20.
a Suet. ibid.

demie, qui passoit dès-lors pour l'une des plus célebres de l'Univers? 'Aussi croit-on que ce fut en celle-ci qu'il étudia. [a] Comme il avoit beaucoup d'esprit, & une memoire prodigieuse, il aprit parfaitement la langue gréque & la latine.

Avec de telles avances Gniphon alla à Rome, où il trouva Lucius Plotius son compatriote, qui y enseignoit l'eloquence depuis plusieurs années. 'Gniphon commença par y faire la profession de Grammairien: 'état incomparablement plus honorable & plus relevé en ces tems-là, qu'il ne l'est aujourd'hui. Par Grammairien on entendoit alors un homme versé dans la literature, qui savoit parler ou écrire sur quelque sujet, non seulement avec exactitude, mais aussi avec esprit & habileté.

ibid.
c. 4. p. 822.

'Les Grammairiens de ce genre enseignoient souvent la Rhetorique; quoiqu'ils ne laissoient pas de donner les principes pour parler correctement la langue en laquelle ils enseignoient. Gniphon paroît l'avoir fait lui-même. 'Au moins Quintilien le met-il au nombre de ces Grammairiens, qui se donnoient la licence de changer la terminaison de certains noms, tant au nominatif qu'aux cas obliques. Quelques-uns, dit cet Orateur, vouloient que l'on dît *robor* & *ebor*, pour *robur* & *ebur*; & la raison qu'ils en donnoient, est que le genitif de ces noms est en *oris*. Gniphon au contraire prétendoit que l'on devoit faire le genitif de ces noms en *uris*, parce que leur nominatif est en *ur*.

ibid.
Quint. inst. or. l. 1. c. 6. p. 51.

'D'abord Gniphon enseigna dans la maison de Jule César, qui n'étoit encore alors qu'un enfant. Depuis, il établit son école dans l'endroit même où il faisoit sa demeure. Il y professa la Rhetorique avec tant de reputation, 'que les personnes les plus distinguées dans Rome, & Ciceron même qui étoit alors Préteur, se faisoient un plaisir de l'aller entendre. Mais quoiqu'il donnât tous les jours des leçons d'éloquence, on remarque qu'il ne déclamoit jamais dans son école. Seulement il le faisoit dans les lieux où l'on tenoit les foires & le marché.

Suet. ibid. c. 7. p. 824.
p. 825.

'Au même-tems qu'il enseignoit ainsi dans cette capitale du monde, Valerius Cato un autre de ses compatriotes y faisoit aussi la même fonction. 'Il y avoit toutefois cette difference entre l'un & l'autre, que la methode de Gniphon tendoit à faire des Orateurs, & celle de Caton à former

c. 11. p. 828 | Bail. jug. prej. c. 7. §. 9. p. 306.

des Poëtes. [a] Gniphon se distinguoit encore des autres Professeurs par sa douceur, son affabilité, son desinteressement. Il n'exigeoit de ses disciples pour son salaire, que ce que leur liberalité les pouvoit porter à lui donner. Et cette liberalité, remarque l'un de ses Panegyristes, lui valoit mieux que ce qu'il auroit pû exiger lui-même. Que ces heureux tems sont aujourd'hui changés !

GNIPHON.

[a] Suet. ibid. c. 7. p. 824.

' Gniphon ne vêcut pas au-de-là de l'âge de cinquante ans. Il ne laissa pas dans l'espace d'une vie aussi courte, & malgrè le tems que lui emportoient ses leçons publiques, de composer plusieurs ouvrages. Néanmoins Atteïus le Philologue, qui avoit été l'un de ses éleves, ne lui atribuoit que deux volumes écrits en latin, & prétendoit que les autres qui avoient paru sous son nom, étoient de la composition de ses disciples.

p. 825.

On ne dit point de quoi traitoient ces ouvrages de Gniphon. Seulement ' Macrobe dit qu'il en avoit fait un sur ce que les anciens nommoient *Festra*; c'est-à-dire la petite ouverture du lieu consacré aux fausses Divinités du paganisme. Macrobe ajoûte que l'Auteur avoit recüeilli dans ce Traité plusieurs choses très-curieuses de l'antiquité la plus reculée.

Macr. sat. l. 3. c. 12. p. 412. 413.

' Gniphon eut au moins un fils nommé Lucius Hermas, qui enseigna aussi à Rome, où il eut comme son pere, Atteïus le Philologue pour disciple. Celui-ci écrivit diverses letres à Hermas, dans l'une desquelles il lui recommandoit fortement de faire valoir auprès des savans leur ouvrage intitulé *Hyles*. Ce titre qui est grec, ne veut pas dire aparemment que l'ouvrage fût en cette langue, mais seulement qu'il contenoit une abondance de matiéres & de sentences. Aussi ces deux Auteurs y avoient-ils recüeilli en huit cens Livres tous les differens genres d'érudition & de literature.

Suet. c. 10. p. 827.

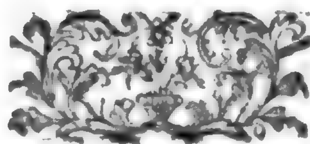

VALERIUS [1] CATO,

Poete et Grammairien.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Suet. ill. Gram. c. 11. p. 828.

VOici ' encore un savant qne nos Gaules formerent pour la ville de Rome. On ne marque pas précisément quelle fut celle de nos Provinces, qu'il eut pour patrie. Mais la présomption est en faveur de la Gaule Narbonoise, qui donna naissance à tous les savans, dont nous avons déja parlé, & presque à tous les autres, dont nous parlerons sur ces premiers tems.

ibid.

Valere Caton vint au monde un peu plus d'un siécle avant le commencement de l'Ere Chrétienne. ' Quelques-uns le vouloient faire passer pour l'affranchi d'un certain Bursenus; mais il assure lui-même qu'il étoit né libre. Etant encore jeune, & déja orphelin, ' il se vit dépouillé de tous ses biens, & contraint, quoiqu'innocent, de se bannir lui-même de sa patrie, à l'ocasion d'une guerre civile qui s'y étoit élevée au tems du fameux Sylla.

ibid | Epi. & poë. vet. l. 2. p. 64.

ibid.

' Après tant de pertes Caton se retira à Rome, comme le lieu le plus propre à se relever de sa mauvaise fortune, ' & y ouvrit une école publique. Bien-tôt il eut entre ses disciples plusieurs enfans des meilleurs maisons de la ville, & s'acquit la reputation d'un excellent maître. ' Il passoit pour un très-habile Grammairien. Nous avons déja marqué ailleurs l'idée que les anciens avoient de cette sorte de savans. Mais il étoit encore un plus grand Poëte. ' Il avoit sur tout un talent merveilleux pour former les autres à la Poësie. ' C'est ce qui a donné lieu à ces deux vers pompeux, qui suffiroient seuls pour faire son éloge. Ils sont du

Suet. ibid.

p. 829.

p. 828.

ibid | Epi. & poë. vet. l. 1. p. 58.

Mor. C. p. 239. 1.

(1) ' Moreri, ou ses continuateurs donnent encore à Caton le prénom de Marcus; mais on ne voit pas sur quel fondement. Ni Suetone, ni le titre qui est à la tête des Poësies qui nous restent de Caton, ne lui donnent point d'autre prénom que celui de Valere.

Poëte

Poëte Marcus Furius Bibaculus, ami particulier de Caton. CATON.

Cato Grammaticus, latina siren,
Qui solus legit, ac facit Poëtas.

' Valere Caton amassa d'abord quelque bien, en professant ainsi la grammaire & la poëtique, & se menagea une maison de campagne près de la ville de Tusculum. Mais ses affaires s'étant ensuite dérangées, ou par defaut d'œconomie, ou autrement, il fut obligé de ceder cette maison à ses créanciers, qui étoient en grand nombre. Ainsi dépoüillé de tout ce qu'il avoit de biens, il se retira dans un très-vil apartement. Il y vêcut jusqu'à une extréme vieillesse dans une grande pauvreté : sort ordinaire des gens de letres, qui vivent sans se souvenir de faire fortune. Cet état d'indigence auquel se voïoit reduit un si grand homme, & qu'il soûtenoit avec une constance heroïque, quoique païenne, a fait l'admiration de ceux qui ont vêcu après lui. C'est à ce sujet que Bibaculus s'écrie, en comparant la constance de son ami à celle de Zenodote & de Cratès. Suet. ibid. p. 828. 829 | Epi. & poë. ibid. p. 36.

Catonis modo, Galle, Tusculanum
Tota creditor urbe venditabat.
Mirati sumus unicum magistrum,
Summum Grammaticum, Optimum Poëtam
Omnes solvere posse quæstiones,
Unum difficile expedire nomen.
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.

' Le même Poëte, décrivant un peu auparavant la vie pauvre de Caton, nous en a laissé une triste peinture dans les huit vers suivans : ibid.

Si quis forte mei domum Catonis,
Depictas minio assulas, & illos
Custodis videt hortulos Priapi,
Miratur, quibus ille disciplinis
Tantam sit sapientiam assequutus,
Quem tres cauliculi, & selibra farris,
Racemi duo tegula sub una
Ad summam prope nutriant senectam.

CATON.

a Gir. poë. hist. dia. 4. p. 195. not. — [a] On a cru assez long-tems qu'Horace faisoit mention de Valere Caton, dans huit vers qu'on lisoit autrefois au commencement de la dixiéme satyre de son premier Livre, ' & que l'on trouve encore dans quelques manuscrits des ouvrages de ce Poëte. Caton y est représenté comme un des admirateurs de Lucilius, quoiqu'il ne laissât pas de corriger quelques-uns de ses vers. ' Mais Colomiès nous avertit que les plus habiles critiques ont retranché des œuvres d'Horace ces huit vers, comme n'étant point de ce fameux Poëte. ' Il est néanmoins vrai selon Suetone, que Caton faisoit quelquefois ses delices de la lecture des poësies de Lucile.

Hor. l. 1. sat. 10. p. 599. not.

Gir. ibid.

Suet. ibid. c. 2. p. 820.

§. II.

SES ECRITS.

Suet. ibid. c. 11. p. 828.

CATON ' laissa plusieurs ouvrages de sa façon, tant en prose qu'en vers. Mais il nous en reste aujourd'hui peu de connoissance.

ibid.

1°. ' Dans la classe des premiers Suetone marque divers Traités de Grammaire, ou qui concernent la Grammaire, *Grammaticos libellos*, dit cet Historien, sans en specifier aucun en particulier. C'est peut-être autant pour ces écrits sur la Grammaire, que pour la profession de Grammairien qu'avoit exercée Caton, ' que Messala Corvinus le qualifioit homme d'érudition, *Literatore Catone*.

c. 4. p. 822.

c. 11. p. 828.

2°. ' Valere Caton avoit encore composé divers poëmes, dont les plus estimés étoient ceux qui portoient pour titre *Lidia* & *Diana*. Le premier de ces deux poëmes meritoit, au sentiment du Poëte Caïus Ticida, d'être lû des savans avec un soin extréme.

Lydia doctorum maxima cura liber.

Epi. & poë. vet. l. 3. p. 64.

C'étoit aparemment l'éloge, ou l'adieu que faisoit ' Caton à sa chere Lydie, qu'il fut contraint de quiter avec sa patrie, ses parens, ses heritages, & dont le souvenir lui tenoit plus au cœur que toutes choses au monde, comme il s'en exprime lui-même ailleurs. On trouve des vers lyriques, qui commencent par ces mots, *Lydia bella puella*.

Ils ont long-tems porté le nom de Cornelius Gallus ; mais les critiques conviennent qu'ils ne sont pas de lui. Il ne paroît pas non plus qu'ils soient de Valere Caton.

3°. ' Le poëme intitulé *Diana*, n'étoit ni moins beau ni moins estimable, que le précedent, selon le jugement qu'en a porté un autre Poëte. C'est Caïus Helvius Cinna, qui en parle ainsi : Suet. ibid.

Sæcula permaneat nostri Diana Catonis.

4°. ' Valere Caton avoit fait un autre poëme, qui malgré le malheur des tems est venu jusqu'à nous. Il porte pour titre *Diræ*, Imprecations. ' Le Gyraldi auroit voulu substituer à ce titre celui d'*indignatio*, qui pouvoit signifier la même chose. ' Il semble même qu'au tems de Suetone il étoit ainsi intitulé. Car il ne paroît pas y avoir lieu de douter que ce ne soit le même ouvrage qu'il marque sous ce même titre. Epi. & poë. vet. l. 2. p. 61-64. Gyr. poë. hist. dia. 4. p. 195. Suet. ibid.

' Ce poëme avoit été précedé par quelques autres du même Auteur, & sur le même sujet, aparemment par celui de *Lydia*. C'est ce que font juger les deux vers suivans, qui sont à la tête du poëme. Epi. & poë. ibid. p. 61.

Battare cycneas repetamus carmine voces :
Divisas iterum sedes, & rura canamus.

' L'Auteur y déplore le malheur de son sort, de se voir obligé malgré lui de quiter son païs & sa chere Lydie. Ecoutons-le parler lui-même sur ce triste sujet : p. 64.

Tuque inimica tui semper discordia civis.
Exul ego, indemnatus, egens mea rura reliqui ;
Miles ut accipiat funesti præmia belli.
Hic ego de tumulo mea rura novissima visam :
Hinc ibo in silvas : obstabunt jam mihi colles,
Obstabunt montes, campos nec adire licebit.
Dulcia rura valete, & Lydia dulcior illis,
Et casti fontes, & felix nomen agelli.

On a long-tems atribué ce poëme à Virgile, entre les catalectes duquel il a presque toûjours été imprimé. Mais

CATON.

les meilleurs critiques l'ont enfin rendu à son veritable Auteur. [a] Il est inseré sous son nom dans le recüeil des anciennes épigrammes & petites poësies, qui parut à Paris l'an 1590 en un volume in-12. [b] On marque même une édition particuliere de ce poëme, faite à Leyde sous le nom de notre Poëte, l'an 1632, avec les notes de Christophe Arnod.

[a] Epi. & poë. vet. l. 2. p. 61.

[b] Mor. C. p. 239. 2.

Comme Pline l'ancien dans le dénombrement qu'il donne des Auteurs dont il s'est servi pour son histoire, nomme deux Catons, Cato Censorius, & Caton simplement dit, on pourroit croire que ce dernier est Valerius Cato. Ne seroit-ce point encore lui, ' que Lenæus, affranchi de Pompée, auroit voulu désigner dans un de ses écrits? C'est la satyre qu'il fit pour décrier les ouvrages de Saluste l'Historien, & où entre autres défauts il lui reproche d'avoir été un très-ignorant plagiaire des expressions de ceux qui avoient écrit avant lui, & nommément de Caton.

Suet. ibid. c. 15. p. 831. 832.

Q. ROSCIUS,

COMEDIEN.

ROSCIUS.

QUINTUS [a] ROSCIUS, le plus fameux Comédien qui ait paru dans toute l'antiquité, étoit Gaulois de nation, & selon toute aparence de la Gaule Narbonoise. La nature l'avoit orné de toutes les qualités imaginables pour le theâtre: aussi passa-t-il pour un prodige en ce genre. Seulement il avoit les yeux un peu de travers, & la vûë difforme. ' Mais cela ne diminuoit rien de la bonne grace qu'il avoit à parler, & ne l'obligea jamais à se servir de masque.

[a] Cic. de or. l. 1. p. 120. n. 20 | Sym. misc. l. 10. p. 259 | Crin. poë. lat. l. 2. c. 22.

Cic. ibid. l. 3. p. 205. n. 5.

Des Gaules, Roscius passa à Rome, comme le lieu le plus propre à exercer sa profession. ' Il s'y trouva en même-tems qu'Esope, cet autre personnage si fameux pour les jeux de theâtre. Ils s'y firent l'un & l'autre une réputation très-éclatante, mais qui ne fut pas égale: *Neque par Æsopo & Roscio fama processit.* Autant qu'Ambivius l'emportoit pour la déclamation au-dessus de Publius Pollio, autant Roscius l'emporta pour le theâtre au-dessus d'Esope. ' Celui-ci qui ne réprésentoit que des piéces tragiques, avoit plus de gra-

Sym. l. 1. ep. 25 | l. 10. ep. 2.

Quint. or. l. 11. c. 3. p. 706.

vité que Roſcius ; mais Roſcius, qui ne jouoit que des comédies, avoit plus de feu qu'Eſope. [a] L'un étoit un homme grave & ſerieux, ſelon Horace, & l'autre, ſelon le même Poëte, étoit un homme docte & ingenieux : *quæ gravis Æſopus, quæ doctus Roſcius egit.*

ROSCIUS.

a Hor. l. 2. ep. 1. p. 837.

Tout eſt plein des éloges de Roſcius. Ciceron entre autres ſemble avoir épuiſé ſon éloquence à relever ſon merite & ſes talens. 'Lorſqu'il paroiſſoit ſur le theâtre, c'étoit toûjours avec un air & une grace qui charmoient tous les ſpectateurs. Ses diſcours, ſon geſte, ſes moindres mouvemens, tout étoit de la plus grande juſteſſe & de la derniere regularité. C'eſt à ce Comédien, comme à un modéle achevé de ce que doit être un homme qui parle en public, que Ciceron renvoïe ſon Orateur. 'Et qui doute, dit-il, qu'en ce genre de perſonnage, un Orateur n'ait beſoin d'imiter le geſte, le port, la bonne grace de Roſcius ? 'Oüi, il faut qu'il ſache comme lui, s'atirer de frequens aplaudiſſemens, exciter de frequentes ſaillies d'admiration, faire rire lorſqu'il veut, faire pleurer lorſqu'il lui plaît. De ſorte que ceux qui ne le peuvent voir que de loin, comprennent néanmoins, ſans ſavoir de quoi il s'agit, qu'il a le don de plaire, & que c'eſt Roſcius qui eſt ſur le theâtre.

Cic. de or. l. 1. p. 120. n. 20.

p. 134. n. 25.

de cla. or. p. 240. n. 20.

'On regardoit ce Comédien comme un homme ſi acompli dans ſa profeſſion, que pour relever le merite de ceux qui excelloient en quelque art que ce pût être, on diſoit d'eux en eſpece de proverbe : C'eſt un autre Roſcius. 'Ciceron ne fait pas difficulté de dire, qu'il auroit regardé ou comme effrontés ceux qui auroient oſé répreſenter quelque piéce en preſence de ce Comédien ; ou comme gens qui auroient voulu riſquer leur reputation, ceux qui ſe ſeroient émancipés d'entrer en lice avec lui. 'Il étoit en une eſtime ſi extraordinaire, que tous ceux qu'il formoit pour le theâtre, paſſoient pour ſavoir beaucoup plus qu'ils ne ſavoient effectivement.

de or. l. 1. p. 120. n. 20.

l. 2. p. 163. n. 20. pro Quint. n. 24. p. 92.

pro Roſ. com. n. 10. p. 257.

Et ce qu'il y a de ſingulier 'pour Roſcius, c'eſt que ce ne furent point les jeux de theâtre qui le rendirent célebre ; mais ce fut plûtôt lui-même qui rendit célebres les jeux de theâtre. Car on remarque qu'il ne s'hazarda jamais de jouer aucun perſonnage, non pas même de faire un ſeul geſte en public, qu'il ne s'y fût exercé en ſon particulier.

Val. Max. l. 8. c. 7. n. 7.

ROSCIUS.

Ce n'est encore là que la moindre partie de l'éloge de Roscius. Il ne possedoit pas seulement tous les talens pour le theatre, il reunissoit aussi en sa personne toutes les qualités qui font l'homme d'honneur & de probité. Il ne lui en manquoit qu'une, sans laquelle les autres n'étoient rien aux yeux de Dieu : la grace de connoître l'Auteur de tous ces dons, & de lui en raporter toute la gloire. A cela près ' les vertus interieures de Roscius étoient au-dessus de tous ses talens exterieurs. Il avoit encore plus de bonne foi que d'industrie, plus de sincerité que d'habileté, & passoit parmi les Romains pour plus grand homme de bien, qu'habile homme pour le theâtre. Autant que son industrie à jouer des piéces comiques le mettoit au-dessus de tout autre pour le theâtre : autant sa temperance le rendoit plus digne que tout autre de remplir une place dans le Senat. En un mot, ' s'il étoit si habile Comedien qu'il semblât être le seul digne de monter sur le theâtre, il étoit si grand homme de bien, qu'il sembloit être le seul qui n'y dût jamais paroître. ' Personne ne passoit pour avoir ni des mœurs plus reglées, ni plus de pudeur, ni plus d'humanité, ni plus de zele pour obliger, ni plus de liberalité que Roscius.

Cicer. pro Rosc. com. n. 6. p. 242.

pro Quint. n. 25. p. 93 | Aug. con. Ev. l. 1. n. 5.

Cic. pro Rosc. com. p. 243.

' Il fit toûjours voir, même avant qu'il fût devenu riche, qu'il étoit & très-liberal & très-généreux. Mais il donna encore dans la suite de plus grandes marques de son desinteressement & de sa générosité. ' La République lui païoit par jour cent deniers de pension, sans y comprendre ce qu'elle donnoit à ceux de sa suite. ' Cette pension alloit par an, selon Pline, à une somme de sesterces qui faisoient environ cinquante à soixante mille livres de notre monnoïe. ' Roscius fut dix ans de suite sans être païé de sa pension, & negligea ainsi d'amasser une somme de six cent mille livres, sans cesser néanmoins ses répresentations de theâtre. C'est ce que Ciceron avec son éloquence ordinaire releve comme le trait de la plus grande générosité.

n. 8. p. 247.

Macr. sat. l. 2. c. 10. p. 360.

Plin. hist. l. 7. c. 40. not.

Cic. ibid| Plin. ib| not. 109.

' Tant d'excellentes qualités gagnerent à Roscius l'affection du Peuple, l'estime & les bonnes graces des Grands. ' Pison & Sylla entre autres avoient pour lui une estime singuliere ; & ce dernier, lorsqu'il étoit Dictateur, lui fit present d'un anneau d'or.

Val. Max. ibid.

Cic. ibid. n. 6. p. 242|Macr. ibid. p. 359.

a De même Ciceron, cet Orateur si célebre, avoit contracté une si étroite amitié avec Esope & Roscius, qu'il se faisoit un merite d'emploïer son éloquence pour les loüer ou les défendre en toute rencontre. On en trouve d'illustres preuves, dit Macrobe, tant dans ses epîtres, que dans ses autres écrits. ' Ce fut en consideration de Roscius, que cet Orateur entreprit de plaider la cause de Publius Quintius, qui avoit épousé la sœur de notre Comédien, contre Sextus Nævius pour qui Q. Hortensius devoit plaider.

a Macr. ibid.

Cic. pro. Quint. n. 24. p. 92.

n. 2. p. 11. 12.

' Il nous reste encore un autre plaidoïer de Ciceron en faveur de Roscius même, contre C. Fannius au sujet du different qu'ils avoient entre-eux. Celui-ci avoit donné à l'autre un esclave pour le former aux jeux de theâtre, à condition que l'esclave leur apartiendroit en commun. L'esclave deja instruit, un nommé Q. Flavius Tarquinensis le tua & s'acommoda ensuite avec Roscius. Voilà le sujet du different.

pro. Rosc. com. p. 223-277.

' Ciceron avoit coutume d'entrer agréablement en dispute avec Roscius, à qui des deux exprimeroit la même sentence en plus de differentes maniéres, ou l'un par ses gestes & le mouvement de ses yeux, ou l'autre par les divers tours de son éloquence. Cette émulation piqua noblement Roscius, & lui inspira une nouvelle estime pour son art. Il poussa même la confiance jusqu'à ce point, qu'il composa un Livre pour faire le parallele des jeux de theâtre avec l'éloquence. On ne nous aprend rien davantage de cet unique écrit, que nous sachions être sorti de la plume de Roscius.

Macr. ibid.

' Cet homme si fameux mourut à Rome sous le Consulat de M. Puppius Piso Frugi, & de Marcus Valerius Messala Niger, 61 ans (1) avant le commencement de notre Ere vulgaire. Nous tirons cette époque d'un discours que Ciceron prononça cette même année, & dans lequel il pleure la mort de Roscius comme recente, & comme aïant été un sujet de douleur à toute la ville. Il ne craint pas d'y dire que bien que Roscius fût mort dans une heureuse vieillesse, il sembloit néanmoins qu'il ne dût jamais mourir, tant à cause de sa bonne grace à parler en public,

Cicer. pro. Arch. poe. n. 8. p. 309.

(1) ' La derniere édition du Dictionaire de Moreri porte, que ce Comédien très-fameux florissoit vers l'an 50 de J. C. On a voulu dire sans doute 50 ans avant J. C. puisqu'il est constant que Roscius mourut assez long-tems avant Ciceron.

Moreri R. P. 197. 1.

ROSCIUS. que de son habileté extraordinaire pour les jeux de theâtre.

DIVITIAC,

PHILOSOPHE.

DIVITIAC.

a Cic. de div. l. 1. n. 3. p. 270.

CIceron, [a] qui avoit connu personnellement ce Philosophe, nous le represente comme un des plus savans entre ceux de la secte des Druides. En effet Divitiac avoit une connoissance particuliere des secrets de la Nature, & se mêloit même de penetrer dans les secrets de l'avenir, tant par le moïen des augures, que par les autres sortes de divinations. ' Il étoit un des premiers de la ville d'Autun, où son savoir, sa probité, son amour pour la patrie lui avoient acquis un grand credit.

ibid|Cæs. bel. Gal. l. 1. p. 16. 19.

Cæs. ibid. p. 30-33 | l. 6. p. 223.

' Les Etats des Eduens dont Autun étoit la capitale, ne pouvant arêter les ravages des Germains, des Sequanois, & des Auvergnats ligués ensemble, se resolurent d'avoir recours aux Romains. Divitiac fut choisi pour aller à Rome implorer du secours. Il se chargea de la commission avec plaisir, & fit le voïage. ' Arivé à Rome, il fut introduit dans le Sénat, & le harangua apuïé sur son bouclier. On lui acorda l'effet de sa demande; & il fut ainsi le premier qui introduisit les Romains dans cette partie des Gaules, où ils n'avoient point encore penetré.

Pan. p. 237.

Cæs. ibid. l. 1. p. 28-30.

' Aprés que César y fut entré à la tête de dix legions, & qu'il eut vaincu les Helvetiens, presque toutes les principales villes des Gaules lui envoïerent des Ambassadeurs, qui étoient des premiers de leurs citoïens, pour congratuler ce General, & le prier de les délivrer des incursions des Germains, & des entreprises d'Arioviste leur chef, & de celles des Sequanois. ' Divitiac, qui avoit si bien réussi dans sa premiere ambassade, fut chargé de porter la parole pour tous les autres. Il prononça en cette ocasion un autre discours, dont César nous a conservé lui-même le précis, & qui est important pour ce point d'histoire. César touché des raisons de Divitiac, se prêta aux besoins des Eduens,

p. 30-33 | l. 6. p. 223.

Eduens, & rétablit bien-tôt leurs Etats dans leur premiere splendeur. DIVITIAC.

' Ce fut dès-lors que ce Capitaine Romain connoissant tout le merite de Divitiac, voulut l'avoir toûjours près de sa personne. Il étoit celui de tous les Gaulois en qui César eût plus de confiance, & qui eût aussi plus de credit auprès de César. 'Il le logea chez lui à Autun, & fut son Panegyriste en toute rencontre. Cæs. ibid. l. 6. p. 46. Cic. ibid.

' Divitiac avoit un frere nommé Domnorix, esprit aussi inquiet & remuant, que son frere étoit tranquille & pacifique. Domnorix fit de grands mouvemens pour secouer le joug des Romains, & dominer à leur place dans les Gaules. De telles entreprises ne pouvoient qu'irriter l'esprit de César : ' mais à la consideration & à la priere de ce Divitiac, il pardonna généreusement & à Domnorix & aux autres Eduens qui avoient trempé dans sa revolte. Cæs. ibid. l. p. 6. 16. 17 | l. 5. p. 161. 163. p. 20.

' César pressé par le grand nombre d'autres revoltes qui se faisoient dans la Belgique, confia à Divitiac les forces de son païs, pour entrer dans les Etats de ceux de Beauvais, tandis que lui César entreroit dans un autre païs. ' Divitiac en cette ocasion fit le metier de Capitaine contre ceux de Beauvais, & bien-tôt après le personnage d'entremetteur pour leur obtenir grace de César. l. 2. p. 65. 66. p. 74. 75.

On ne sait point ce que devint depuis ce grand homme, dont César ne parle jamais qu'avec éloge. Il ne le faut pas confondre au reste ' avec un autre Divitiac qui avoit regné peu de tems auparavant dans le Soissonois & dans la grande Bretagne. p. 63.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

C. VALERIUS PROCILLUS,

FAVORI ET AMBASSADEUR DE CESAR.

PROCILLUS.

CAÏUS [a] VALERIUS PROCILLUS étoit le premier & le plus honête homme de la Gaule Narbonoise. [a] Il eut pour pere Caïus Valerius Caburus, qui avoit été fait citoïen Romain par Caïus Valerius Flaccus. A sa noblesse & à sa probité Procillus joignoit beaucoup d'éloquence & de courage. 'Toutes ces qualités le rendirent aimable à

[a] Cæs. bel. Gal. l. 1. p. 19. 60.
[a] p. 53.
p. 19. 60.

PROCILLUS. César, qui l'aïant connu pour avoir logé chez lui, lui donna depuis toute sa confiance.

Cæs bel. Gal. l. 1. p. 53. 'Comme Procillus possedoit parfaitement la langue gauloise, & qu'il étoit d'une fidelité éprouvée, César le choisit avec Marcus Muttius pour ses Ambassadeurs auprès d'Arioviste, Roi de ces Germains qui après avoir passé le Rhein, s'étoient établis dans la Sequanoise. Mais ce Roi, violant le droit des gens, fit charger de chaînes Procillus & son collegue, & les garda ainsi dans son camp. p. 60. 'On jetta même jusqu'à trois differentes fois le sort en présence de ce noble Gaulois, savoir si on le feroit brûler sans delai, ou si on le reserveroit à un autre tems. Heureusement pour lui le sort voulut que son suplice fût differé. p. 59. 'Au bout de quelque tems César aïant défait Arioviste, trouva son Ambassadeur en ce triste état, & l'en délivra avec autant de joïe, comme il le témoigne lui-même, qu'il en eut de triompher de son ennemi.

L'antiquité ne nous fournit rien davantage pour pousser plus loin l'histoire de Procillus. Seulement Pline l'ancien dans le dénombrement qu'il fait des Auteurs, dont il s'est servi pour composer son histoire naturelle, marque un Procillus, comme aïant profité de ses écrits pour son huitiéme & treiziéme Livre. Mais nous n'osons pas assûrer que ce soit le même dont nous venons de donner l'éloge; quoique la présomption soit en sa faveur.

Hard. ind. auc. Plin. p. 127. 'Pour ce qui est de ce Procillus, cité dans Varron au quatriéme Livre de la langue latine, & qualifié le plus excellent Grammairien de son siécle par Trebellius Pollio dans Emilien, il ne paroît pas y avoir de doute, qu'il ne soit different de Procillus le Gaulois, comme aïant fleuri assez long-tems avant lui.

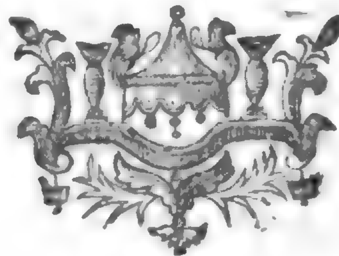

TELON
ET
GYARÉE,

ASTRONOMES ET MATHEMATICIENS.

LA nature avoit uni ces deux freres par tant de divers endroits, qu'il n'y a pas moïen de les séparer. Ils naquirent jumeaux en Provence, ou à Marseille même, vers le même-tems que Jule César à Rome. Il y avoit entre eux deux une si parfaite ressemblance, pour le corps, l'esprit & les manieres, que leurs propres parens prenoient souvent l'un pour l'autre. Lucan. bel. civ. l. 3. v. 603-608.

Leur inclination, qui se trouvoit aussi la même, les porta l'un & l'autre à s'apliquer aux mêmes sciences. Ils firent leur étude particuliere des Mathematiques & de l'Astronomie, & excellerent sur-tout dans l'art de la Marine. C'est ce qui fait dire à Lucain, qui nous a conservé leur memoire, qu'ils firent la gloire de leur patrie, comme ils avoient fait la fécondité de leur mere. v. 592. 600.

> Stant fratres gemini fecundæ gloria matris. v. 603.

Jusques-là, au sentiment de ce Poëte, l'on n'avoit point encore vû ni un plus savant Astronome, ni un plus habile homme de mer que Telon. v. 592-596.

> Dirigit huc puppim miseri quoque dextra Telonis,
> Qua nullam melius pelago turbante carinæ
> Audivere manum, nec lux est notior ulli
> Crastina, seu Phœbum videat, seu cornua Lunæ;
> Semper venturis componere carbasa ventis.

Au commencement de la guerre entre Pompée & César, le premier aïant sû gagner les Marseillois, ceux-ci réfuserent d'ouvrir leurs portes à son competiteur. César Cæs. bel. civ. l. 1. p. 475-476.

TELON & GYARE'E.

a Cæs. ibid. p. 493. 495. b l. 2. p. 526-529. piqué de cet affront, résolut de s'en venger, & de faire le siege de Marseille. [a] Avant qu'il en vînt à l'execution, les Marseillois excités par Domitius, l'un des premiers Officiers de Pompée, voulurent tenter un combat naval. [b] Il y en eut même deux qui se suivirent d'assez près. Lucan. ibid | Cæs. ibid. l. 1. p. 495 | l. 2. p. 527. ' Telon & Gyarée eurent le commandement des vaisseaux de la ville, & se distinguerent à cette action avec toute la valeur des plus braves Capitaines, & la conduite d'hommes de mer les plus habiles & les plus experimentés.

Lucan. ibid. ' Déja Telon avoit considérablement endommagé quelques vaisseaux romains, lorsqu'il reçut un trait dans l'estomac. Gyarée qui s'en aperçut, voulant sauter dans le vaisseau de son frere pour le secourir, fut aussi percé d'une fleche, qui lui passant par les flancs, l'atacha à son vaisseau, & lui ôta la vie.

v. 609. 634. ' Telon non-seulement survêcut à sa blessure, mais donna encore depuis dans le même combat des marques prodigieuses d'un courage & d'une valeur plus qu'heroïque. Car aïant ensuite perdu la main droite, il ne laissa pas de combatre encore & de manœuvrer. Il perdit peu après la main gauche; & bien loin de se mettre à fond de cale, comme étant hors de combat, il voulut demeurer exposé aux traits des ennemis. En cet état, ne pouvant plus leur nuire autrement, il se jetta tout percé de coups dans un de leurs vaisseaux, comme si par le poids de son corps il eût voulu le couler à fond. Enfin il fallut ceder au sort. Le vaisseau faisant eau de toutes parts, périt, & fit périr tous ceux qui étoient dessus, Telon comme les autres. Le Poëte, tout païen qu'il étoit, faisant réflexion sur ce genre de mort, v. 604. ' en prend ocasion de se rire de l'opinion de ceux qui croïent, que les freres jumeaux ont le même sort, comme nés sous la même constellation.

l. 3. v. 709-713. ' Dans ce même combat naval, où Telon & Gyarée furent tués, un nommé Lygdame soldat Marseillois perdit aussi la vie. Guesn. Mass. l. 1. ' Le P. Guesnai, qui le nomme Lydan, nous le donne pour un Philosophe qui fit honneur à sa patrie par sa science dans les Mathematiques, comme excellent dans les fortifications & la composition des machines de guerre. Lucan. ibid. ' Mais Lucain, qui est peut-être le seul des anciens qui nous fasse connoître ce Lygdame, ne nous le représente que comme un homme très-adroit à jetter la fronde. Ce fut

avec cette ſorte d'armes qu'avant que de recevoir le coup qui lui ôta la vie, il fit ſortir les yeux de la tête à un ſoldat Romain, nommé Tyrrene.

TELON & GIAREE.

CORNELIUS GALLUS,

POETE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

GALLUS.

CORNELIUS [a] GALLUS, l'un des plus célebres Poëtes de l'empire d'Auguſte, naquit à Frejus (1) dans la Gaule Narbonoiſe, en la 178 Olympiade, vers l'an 688 de la fondation de Rome. ' Il étoit de baſſe condition ; mais ſon merite & la faveur du Prince l'éleverent dans la ſuite à de grands honneurs.

[a] Hier. chr. p. 42.

Suet. Cæſ. l. 2. n. 66.

' Gallus quitta ſa patrie pour s'aller établir à Rome, comme en uſoient alors tous ceux qui vouloient ou faire fortune, ou briller entre les beaux eſprits. Il commença par y ſignaler ſon amour pour les gens de letres, en recevant chez lui avec beaucoup de bonté Quintus Cœcilius Epirota, Précepteur de la femme de Marcus Agrippa, qui avoit été diſgracié. L'on fit depuis à Gallus un crime de cet acte de générosité envers Epirota, qui devint enſuite un célebre Profeſſeur de Grammaire.

Ill. gram. c. 16. p. 832.

' Le principal talent de Gallus fut pour la Poëſie. Il excelloit particulierement dans l'élegie & le poëme épique. Bien-tôt il s'acquit une eſtime generale, & paſſa pour un des plus grands favoris des Muſes. En cette qualité ' il lia une étroite amitié avec les plus illuſtres Poëtes de ſon tems. Parthenius l'un d'entre eux, qui fleuriſſoit dès le

Virg. ecl. 6. v. 64-72 | Serv. in Virg. p. 40 | Crin. poe. lat. l. 3. c. 42.

Serv. ibid | Crin. ibid. l. 2. c. 31 | Voſſ. hiſt. gr. l. 2. c. 1.

(1) Comme le terme latin dont ſe ſert S. Jerôme pour exprimer la patrie de Gallus, ſignifie & la ville de Frejus en Provence, & le Frioul en Italie, quelques Italiens ſuivis par quelques François modernes, l'ont entendu en cette derniere ſignification. Mais il paroit indubitable qu'il faut l'entendre de Frejus, qui étoit alors une colonie Romaine plus célebre que le Frioul. D'ailleurs, outre que le nom de Gallus ſupoſe un homme originairement Gaulois, S. Jerôme marque ici le lieu fixe de la naiſſance de ce Poëte, plutôt que le nom general & indéterminé de ſon pais.

GALLUS.

commencement de l'empire d'Auguste, lui dedia l'Ouvrage erotique, que nous avons encore de lui, & qui est fort estimé de ceux qui aiment ces sortes de poëmes. C'est encore à Gallus que le Poëte Bibaculus adresse les vers qu'il fit sur Valere Caton, & que nous avons raportés ailleurs.

Serv. ibid | Amm. l. 17. p. 160.

' Mais le plus intime, comme le plus illustre ami de Gallus entre les savans de profession, fut le Poëte Virgile. Celui-ci emploïa sa plume en diverses rencontres, pour faire l'éloge de Gallus. Il y avoit consacré le quatrieme Livre de ses Georgiques, depuis le milieu jusqu'à la fin. Mais il fut obligé dans la suite par ordre d'Auguste, de substituer à cet endroit la fable d'Aristée. ' Il est néanmoins des Ecrivains, qui croïent que c'est toûjours de Gallus sous le nom du pasteur Aristée, que Virgile y parle, en faisant allusion à la fable prise du 18e Livre de l'Iliade. ' De même quelques autres estiment, que c'est aussi de notre Poëte sous le nom de Melibée que prétend encore parler Virgile dans sa premiere églogue.

Hier. chr. P. p. 513.

Crin. ibid.

Serv. ibid.

' Après que Cytheris affranchie de Volumnius, & l'une des maîtresses de Gallus, eut quité notre Poëte, pour s'attacher à Antoine, Virgile entreprit à ce sujet sa 10e églogue, afin d'adoucir la peine que cette infidelité causoit à son ami. ' Il fait encore de lui dans sa 6e églogue une mention beaucoup plus honorable, en nous le répresentant comme un Poëte célebre, cheri des Muses, & comparable à Hesiode.

Virg. ibid.

Suet. Cæs. l. 2. n. 66.
a Dio, l. 51. p. 513. 514.

' Auguste de son côté prit Gallus en une telle affection, qu'il l'éleva aux premieres charges de l'Empire. a D'abord il lui confia le commandement de quelques troupes contre Marc Antoine, sur qui Gallus prit la ville de Paretoine, & dont il défit la flote qu'il avoit en mer. ' Aussi-tôt après la défaite d'Antoine & de Cleopatre, Auguste reduisit l'Egypte en une Province de l'Empire, & en donna le gouvernement à Gallus, la seconde année de la 187e Olympiade, lorsque commençoit la nouvelle Ere Egyptienne. Gallus eut ainsi l'honneur d'être le premier Préfet qu'eurent les Romains dans cette Province; & son gouvernement fut de quatre ans.

p. 520. 521 | Suet. ibid | Hier. chr. p. 42 | Evag. l. 3. c. 41. p. 373.

' Mais Gallus oubliant bien-tôt une faveur si signalée, se livra à son mauvais génie, & s'atira l'indignation de l'Empereur par une conduite indigne d'un favori de Prin-

Suet. ibid | Dio, l. 53. p. 787.

ce. [a] Non seulement il ne se servit de l'autorité que lui donnoit sa charge, que pour amasser des richesses, épuisant en particulier la ville de Thebes ; [b] il se comporta encore comme s'il n'avoit point eu de Maître au-dessus de lui. Il se fit dresser des statuës par toute l'Egypte, fit graver ses grandes actions sur les pyramides, & répandit dans le public plusieurs choses injurieuses à son souverain. ' Il conspira même contre l'Empereur, s'il en faut croire Servius.

[a] Amm. l. 17. p. 159.
[b] Dio, ibid.
Serv. ibid.

' Auguste, qui ne pouvoit se livrer à tous les mouvemens de son indignation contre les personnes qu'il avoit une fois aimées, se contenta d'abord de bannir Gallus de tous ses Etats. Ensuite il l'abandonna à la discretion de ses acusateurs, & au jugement du Sénat, qui le condamna à mort. ' A cette nouvelle Gallus voulant sans doute éviter une mort & plus cruelle & plus honteuse, se tua de sa propre main. S. Jerôme place cet évenement en la seconde année de la 188[e] Olympiade, & la 40[e] de l'âge de Gallus, 26 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. ' Ovide & Properce font mention de cette mort, qui avoit précedé celle de Tibulle, de Catulle, & de Calvus, trois célebres Poëtes du même-tems.

Suet. ibid. | Dio, ibid.
Dio, ibid. | Hier. ibid.
Ovid. am. l. 3. el. 9. v. 64 | Prop. l. 2. el. 34. v. 91. 92.

Sanguinis atque animæ prodige Galle tuæ ;

dit Ovide.

Quelques modernes ont confondu par erreur notre Poëte avec C. Ælius Gallus, qui a écrit sur la signification des termes, qui regardent le Droit Civil. ' Mais Strabon intime ami de cet Ælius Gallus, le distingue clairement de Cornelius Gallus. Celui-ci, selon Strabon, fut le premier à qui Auguste confia le gouvernement d'Egypte ; & Ælius Gallus ne l'eut qu'aprés Caïus Petronius, qui avoit succedé à notre Poëte dans cette dignité. On l'a aussi confondu quelquefois, sans plus de fondement, avec les divers autres Gallus, dont parle Properce : ce qui lui a fait donner differens prénoms. Il est encore different d'un autre ' Cornelius Gallus, qui au raport de Valere Maxime, & de Pline l'ancien aprés lui, avoit été Préteur, & qui perdit la vie dans une action infame.

Strab. l. 17. p. 563.
Val. Max. l. 9. c. 12. n. 8 | Plin. hist. l. 7. c. 53.

§. II.

SES ECRITS.

LEs anciens Ecrivains qui parlent de Gallus, lui atribuent divers ouvrages. Mais il ne nous en reste peut-être rien aujourd'hui, ni en tout ni en partie; quoique son nom paroisse à la tête de quelques piéces de poësies.

Serv. in Virg. p. 40.

1°. 'Servius assure que Gallus avoit écrit quatre Livres de ses amours pour Cytheris, qu'il y nommoit Lycoris, afin de déguiser son nom au public. 'Ovide paroît marquer assez clairement cet Ouvrage, lorsqu'il dit:

Ovid. trist. l. 2. v. 445.

Nec fuit opprobrio celebrasse Lycorida Gallo.

am. l. 1. el. 15. v. 29. 30.

'Ce fut encore à l'ocasion de ces poësies de Gallus, que le même Poëte faisant l'éloge des plus illustres Poëtes, dont les écrits devoient être immortels, dit de Gallus en particulier:

Gallus & Hesperiis, & Gallus notus Eoïs:
Et sua cum Gallo nota Lycoris erit.

Mart. l. 8. epi. 73.

'Le même Ouvrage a fait naître à Martial la pensée, que c'étoit Lycoris qui avoit inspiré à Gallus le génie qu'il avoit pour la poësie.

Virg. ecl. 10|not| Serv. in Virg. p. 27.

2°. 'Gallus mit de grec en vers latins une partie, ou même tout l'Ouvrage d'Euphorion Poëte de Chalcide, Bibliothécaire d'Antiochus le grand, Roi de Syrie. On croit que c'est à cette traduction de Gallus, que Virgile fait allusion dans sa 10[e] églogue, où il fait ainsi parler notre Poëte:

Ibo & Chalcidico quæ sunt mihi condita versu
Carmina pastoris Siculi modulabor avena.

Crin. poë. lat. l. 3. c. 42.

3°. 'Gallus laissa un recueïl d'élegies, où brilloient, dit-on, les beautés de son esprit & de son style. Nous avons déja observé qu'il avoit un talent particulier pour cette sorte de poësie; & Diomede soûtient qu'il merite en cela d'aller de pair avec Tibulle & Properce. 'Quintilien néanmoins

Quint. or. l. 10. c. 1. p. 639.

néanmoins n'eſt pas tout à fait de ce ſentiment, avoüant que Gallus n'a pas la douceur & l'élegance de ces deux autres Poëtes : *Utroque durior Gallus.* Quoi qu'il en ſoit, ce recueïl d'élegies ſi vanté n'eſt peut-être autre choſe que les quatre Livres des amours de Gallus pour Lycoris, qui ne ſe trouvent plus nulle part.

'On voit ſix autres élegies, avec des vers lyriques, qui commencent par ces mots, *Lydia bella puella :* le tout ſous le nom de notre Poëte, & ſouvent imprimé à la fin des Oeuvres de Tibulle, Catulle, Properce, & ailleurs. 'Les modernes ſont fort partagés de ſentiment ſur ces ſix élegies, tant pour leur merite propre, que pour la perſonne de leur Auteur.

Poë. lat. corp. p. 742. 748 | Geſn. bib. un. t. 1. p. 178. 2.

Bail. jug. poë. lat. p. 124-127.

'Quant à leur merite, le P. Rapin y trouve une grande pureté, beaucoup de délicateſſe, & les juge mieux ſoûtenuës & plus rondes que celles & de Mecenas & de Catulle. 'Au contraire Scaliger le pere, outre pluſieurs autres défauts, y remarque la dureté que Quintilien avoit déja obſervée dans les veritables poëſies de Gallus. 'Il ne laiſſe pas toutefois d'avoüer, que cette dureté eſt moins deſagréable à cauſe de certaines beautés, & de quelques graces que l'Auteur y a ſû répandre. Pour les vers lyriques, il eſtime qu'ils ne peuvent venir que d'un Auteur fort impertinent & fort inepte des tems poſterieurs.

ibid. p. 124.

p. 126. 127.

p. 126.

'Les autres critiques vont encore plus loin, & jugent que le Poëte qui a prêté ſa plume à ces piéces, étoit un barbare, qui ne ſavoit pas la langue latine ; qu'elles ſont très-infames pour les choſes qu'elles contiennent ; que tout y eſt puerile, extravagant & peu correct.

p. 127.

On ne ſauroit néanmoins diſconvenir, qu'il n'y ait quelques beaux endroits dans ces élegies. Dans quel Auteur païen trouvera-t-on rien & de plus juſte & de plus ſenſé que ce que ce Poëte dit ſur la mort, & ſur l'avarice ? De même, la peinture qu'il fait de la vieilleſſe en un endroit, eſt auſſi inſtructive qu'humiliante. Le Lecteur en jugera par lui-même.

SUR LA MORT.

Poë, lat,corp. ibid.

ʹ Omnibus eſt eadem lethi via, non tamen unus
Eſt vitæ cunctis, exitiique modus.
Hac pueri atque ſenes pariter juveneſque feriuntur:
Hac par divitibus pauper egenus erit.

SUR L'AVARICE.

Quid mihi divitiæ, quarum ſi demeris uſum;
Quamvis largus opum, ſemper egenus ero?
Imo etiam pœna, eſt, partis incumbere rebus,
Quas cum poſſideas, eſt violare nefas.
Non aliter ſitiens vicinas Tantalus undas
Captat, & appoſitis abſtinet ora cibis.

SUR LA VIEILLESSE.

Stat dubius tremuluſque ſenex, ſemperque malorum
Credulus, & ſtultus quæ facit ipſe timet.
Laudat præteritos, præſentes deſpicit annos.
Hoc tantum rectum quod facit, ipſe putat.

....

Ortus cuncta ſuos repetunt, mortemque requirunt,
Et redit ad nihilum, quod fuit ante nihil.
Hinc eſt quod baculo incumbens ruitura ſenectus,
Aſſiduo pigram verbere pulſat humum.
Et numeroſa movens certo veſtigia paſſu,
Talia rugato creditur ore loqui:
Suſcipe me genitrix, nati miſerere laborum;
Membra velis gremio feſſa fovere tuo.

Mais il faut auſſi avoüer que toutes ces beautés ſont eclypſées par divers autres endroits, tout à fait indignes d'un lecteur qui a les yeux & le cœur chaſtes.

Fab. bib. lat. p. 331 Bail. ibid. p. 124. 128.

A l'égard de l'Auteur de ces poëſies, ʹ preſque tous les modernes depuis le Gyraldi, s'acordent à dire qu'elles ne ſont point de Cornelius Gallus. Il n'y a guéres que le P.

Rapin, qui les ſupoſe de ce Poëte. On les donne le plus ordinairement à un certain Maximien peu connu d'ailleurs. ' C'eſt ſous ſon nom que Pierre Pithou les fit imprimer en 1690, dans ſon recüeil des petites piéces de poëſie des anciens. L'Auteur en divers endroits s'y répreſente comme un vieillard, & ſe plaint des incommodités de la vieilleſſe. En faudroit-il davantage pour refuſer ces élegies à Gallus, qui finit ſes jours à la fleur de ſon âge? D'ailleurs l'endroit qui traite de la mort, n'étant viſiblement qu'une imitation des penſées ſuivantes d'Horace ſur le même ſujet, ſupoſe un Auteur poſterieur au ſiécle d'Auguſte. Voici les vers d'Horace qui ont fourni la matiere à ceux qu'on attribuë à Gallus.

Epi. & poë. vet. l. 2. p. 423.

———' ſed una manet nox;
Et calcanda ſemel via lethi.
———' ſed improviſa lethi
Vis rapuit, rapietque gentes.
———' æqua tellus
Pauperi recluditur,
Regumque pueris.
———' æquâ lege neceſſitas
Sortitur inſignes & imos.

Hor. l. 1. od. 23. — l. 2. od. 10. — od. 15. — l. 3. od. 1.

' Il y a une autre élegie que M. Pithou dans le même recüeil a laiſſée ſous le nom de notre Poëte, & qu'Alde Manuce avoit publiée long-tems auparavant ſous le même nom. Mais on n'oſe pas garantir qu'elle ſoit de l'ancien Gallus, quoiqu'elle paroiſſe faite ſous l'empire d'Auguſte, & qu'elle traite de Lycoris en particulier. Elle eſt plus entiere dans le recüeil de Pithou, que dans le chœur des Poëtes. Il y manque néanmoins pluſieurs vers dans l'une & l'autre édition.

Chor. poë. t. 1. p. 3263. 3264 | Epi. & poe. vet. l. 2. p. 418-422.

' On trouve encore ſous le nom de Cornelius Gallus une épigramme adreſſée à Auguſte, au ſujet de l'exil du Poëte Virgile, & à la loüange de ſon Eneïde. On l'a même miſe à la tête de pluſieurs éditions de ce Poëte. Mais on remarque qu'elle n'eſt pas de notre Gallus, n'étant qu'une imitation de Sulpice de Carthage.

Epi. & poë. vet. l. 1. p. 70.

4°. ' Quintilien fait mention d'une harangue contre Pollio, que les uns attribuoient à Labienus, d'autres à

Quint. or. l. 1. c. 5. p. 35.

GALLUS.

[a] Fab. ibid.
[b] Quint. ibid.

Cornelius Gallus. C'est peut-être sur ce fondement, [a] que quelques Ecrivains donnent à Gallus la qualité d'Orateur avec celle de Poëte. [b] L'Auteur dans cette piéce emploïoit le terme gaulois *Casnar*, au lieu d'*Assectator*, pour signifier un homme qui recherche une fille pour lui ravir son honneur.

PUBLIUS TERENTIUS VARRO,

POETE ET HISTORIEN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

VARRON.

[a] Voss. hist. lat. l. 1. c. 16.
Hier. chr. p. 40.

PUBLIUS [a] TERENTIUS VARRO commença à paroître sur le Parnasse dès le tems de Jule César & des Triumvirs, & continua à fleurir plusieurs années sous l'empire d'Auguste. ' Il étoit né à Atace petit bourg sur la riviere d'Aude, dans la Gaule Narbonoise, la seconde année de la 174[e] Olympiade, l'an 671 de la Fondation de Rome. C'est du lieu de sa naissance, que les anciens lui ont donné le surnom d'Atacinus, pour le distinguer de Marcus Terentius Varro, le Pere de l'érudition Romaine, avec lequel divers modernes l'ont confondu.

Gyr. hist. poët. dial. 4. p. 202.

' Il s'est toutefois trouvé des Ecrivains, qui prétendoient que ce surnom de notre Poëte étoit Atratinus, & non pas Atacinus, comme étant descendu d'une ancienne famille de Rome nommée Atratina. Mais cette nouvelle opinion, remarque un Italien même, ne peut prescrire contre l'autorité de S. Jerôme & de Porphirion, qui le font natif d'Atace dans la province de Narbone.

Crin. poë. lat. l. 2. c. 33 | l. 3. c. 53.

' Varron étoit un très-bel esprit, & avoit des dispositions merveilleuses pour la poësie. Il s'y apliqua avec succès, & merita d'être mis au nombre de ceux qui excel-

loient dans l'élegie & le poëme épique. [a] Mais il tenta en vain, selon Horace, de réussir dans la satyre.

a Hor. l. 1. sat. 10. v. 46.

Il quitta sa patrie pour aller à Rome, qui étoit alors le centre des beaux esprits, & le theâtre des savans. Il y fit connoissance, & lia même amitié avec les plus célebres Poëtes de son tems, Horace, Virgile, Ovide, Properce, qui ne parlent de lui qu'avec honneur. Virgile, le grand Virgile, faisoit en particulier tant d'estime de ce qui sortoit de la plume de notre Poëte, qu'il ne craignoit point de se deshonorer ' en imitant ses pensées & ses expressions, & en empruntant même quelques-uns de ses vers.

Frag. poë. p. 364. 365.

Varron ne se borna pas seulement à la poësie, il s'apliqua encore à l'étude de l'histoire ; & par l'aplication qu'il y donna en écrivant en ce genre de literature, il joignit au titre de Poëte celui d'Historien. ' Afin de mieux réussir à imiter le génie & l'érudition des Grecs, il étudia leur langue, étant alors âgé de 35 ans. Un travail aussi ingrat auroit pu rebuter tout autre homme de cet âge, qui auroit eu moins d'ardeur de se perfectionner dans toutes les belles connoissances. On peut juger du progrès que fit Varron dans cette langue, par l'estime que les anciens témoignent des traductions qu'il fit de grec en latin.

Hier. ibid | Crin. ibid. l. 2. c. 33.

Il vêquit encore plusieurs années depuis ce travail. Mais il semble qu'il n'étoit plus au monde, ' lorsque Properce disoit de lui

Prop. l. 2. el. 34. v. 85. 86.

Hæc quoque perfecto ludebat Jasone Varro ;
Varro Leucadiæ maxima flamma suæ.

Cette Leucadie étoit la Maîtresse cherie de Varron, en quoi il a fait voir qu'il étoit sujet aux mêmes foiblesses que les autres Poëtes païens. ' Velleïus Paterculus le compte parmi les plus grands génies qui illustrerent le regne d'Auguste : tels que furent Corvinus, Asinius Pollio, Saluste, Lucrece, Virgile, Rabirius, Catulle, Tibulle, Ovide.

Paterc. l. 2. n. 36.

VARRON.

§. II.

SES ECRITS.

A quelques vers près des poësies de Varron, qui se trouvent dans les anciens Auteurs, le malheur des tems nous a envié tout le reste. Nous n'avons même qu'une connoissance fort imparfaite des Ouvrages qu'on lui atribuë, & qui ne sont peut-être que la moindre partie de ceux qu'il avoit composés.

Voss. hist. lat. l. 1. c. 16. 1°. ' Il fit en vers l'histoire de la guerre des Sequanois. C'est aparemment de celle [a] dont parle César, lorsque les Sequanois ligués avec les Germains & les Auvergnats, ravagerent les Etats des Eduens: ce qui obligea ceux-ci à apeller les Romains à leur secours. ' Priscien en cite le second Livre.

a Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 223.

Voss. ibid.

ibid. 2°. ' Varron traduisit de grec en latin le poëme, qu'Apollonius de Rodes avoit composé en quatre Livres, sous le titre d'Argonautes, où il décrit la conquête de la Toison d'or par Jason. Ovide, Properce, Stace, Valerius Probus, & encore quelques autres, font mention de cette traduction par notre Poëte. Il paroît assez clairement par le texte de Properce que nous avons raporté plus haut, que cette traduction étoit en vers. ' Ovide la marque en deux differens endroits de ses poësies.

Ovid. ar. am. l. 3. v. 335. 336.

Dictaque Varroni fulvis insignia villis
Vellera Germanæ, Phryxe, querenda tuæ.

Am. l. 1. el. 15. v. 21. 22.

' Varronem, primamque ratem quæ nesciet ætas,
Aurea Æsonio terga petita duci?

Quint. or. l. 10. c. 1. p. 637. 638. ' Quintilien parle aussi de cet Ouvrage de Varron avec quelque estime. Quoiqu'il ne le trouvât pas assez riche en expressions pour servir à former son Orateur, il ne laisse pas d'avoüer qu'il a fait honneur à son Auteur, & qu'il n'est pas à mépriser. *Attacinus Varro, per quæ est nomen assequutus, interpres operis alieni, non spernendus quidem*, &c.

Prop. l. 2. el. 34. v. 85 | Crin. poë. lat. l. 2. c. 33. 3°. ' On tire de Properce, que Varron avoit composé divers poëmes ou élegies à l'honneur de sa chere Leucadie. En effet ce Poëte témoigne en termes assez clairs, que

VARRON.

Varron avoit fait en faveur de Leucadie, ce que lui Properce avoit fait pour sa Cynthie, Gallus pour sa Lycoris, Catulle pour sa Lesbie, & Calvus pour sa Quintillie. Ainsi il n'y a pas lieu de douter que Varron n'ait écrit quelque Ouvrage érotique, dont nous sommes privés sans avoir fait une grande perte.

4°. ' Festus au raport de Vossius, cite de notre Poëte un autre écrit intitulé l'*Europe*. C'est-là tout ce que l'on nous en aprend, & que nous pouvons peut-être esperer d'en savoir.

Voss. ibid|Poë. lat. c. 2. p. 237. 1.

Il semble ' que c'est sous le nom de notre Varron, que Macrobe parlant des honneurs que les païens rendoient à Hercule, cite une satyre intitulée περὶ κεραυνοῦ de la foudre. Plusieurs raisons le font juger ainsi. 1°. Il est certain, selon Horace, que notre Poëte composa quelques satyres, quoiqu'il n'eût pas autant de dispositions pour ce genre de poësie que pour d'autres. 2°. Nous avons vû qu'il savoit le grec; ainsi il pouvoit exercer sa muse en cette langue, comme en sa langue naturelle. 3°. Macrobe en nommant l'Auteur de cette satyre, lui donne le prénom de Terentius; & lorsqu'il cite Varron le Romain, ou il lui donne le prénom de Marcus, ou il le désigne par d'autres endroits qui le font aisément connoître. Il paroît donc par Macrobe, que cette satyre apartient à Varron d'Atace.

Macr. saturn. l. 2.

On pourroit faire à peu près le même raisonnement ' sur deux autres satyres citées sous le nom de Varron par Pline l'ancien. Elles sont intitulées, l'une *Sesculysses*, comme s'il vouloit dire, Sesqui-Ulysses, & l'autre *Flextabula*. Pline reprend l'Auteur de ce que dans la premiere il a fait trop serieusement de Furius Bibaculus un homme fin, adroit, poli, ingénieux, & d'avoir élevé au-dessus d'Ulysse, cet homme qui n'étoit que ce que porte son nom. Cette circonstance nous autorise à croire que ces satyres sont plûtôt de Varron d'Atace, que de Varron le Romain. Car celui-ci étant beaucoup plus ancien que le Poëte Bibaculus, mourut sans doute avant lui. Et il y a bien de l'aparence que la satyre *Sesqui-Ulysses* étoit l'apotheose de ce Poëte, qu'aura faite Varron d'Atace qui le survêquit. ' Ces deux satyres se trouvent encore citées sous le nom de Varron par Nonius en divers endroits. ' Au reste la ressemblance des noms a fait souvent atribuer à l'un de ces Var-

Plin. hist. pr. p. 10.

not. p. 10. t. 2.

Voss. poë. lat. c. 1. p. 235.

VARRON.

rons, des écrits qui apartiennent à l'autre. Le Gyraldi est tombé lui-même dans cette faute, en donnant à Varron le Romain les deux vers suivans, qui sont de Varron d'Atace.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo;
Pompeïus nullo: credimus esse Deos?

Il faut bien que les écrits de notre Poëte aïent été fort célebres dans l'antiquité, pour les voir ainsi cités par les anciens Ecrivains. Car outre ceux que nous venons de nommer, Probus, Seneque le pere, Priscien, Servius & quelques autres en font encore mention, & en raportent même des vers entiers. Pline l'Historien avoüe en avoir profité pour les Livres 3[e], 4[e], 5[e], & 6[e], de son Histoire naturelle. Ce n'est pas tout.

Senec. cont. ibid. p. 238.

' Julius Montanus, habile Poëte du tems de Tibere, témoignoit qu'il y a dans Virgile des vers imités sur ceux de Varron d'Atace. Seneque le pere, qui raporte le fait, raporte aussi les vers qu'il dit être excellens. Les voici.

Desierant latrare canes, urbesque silebant.
Omnia noctis erant placida composta quiete.

C'est en prenant la pensée de ces deux vers, que Virgile a fait les deux suivans.

Nox erat, & terras animalia fessa per omnes,
Alituum pecudumque genus sopor altus habebat.

Ovide portant son jugement sur les deux vers de Varron, prétendoit qu'ils auroient mieux valu, si l'Auteur en avoit retranché la fin, & qu'ils eussent fini par *Omnia noctis erant*. Mais Seneque soûtient le contraire, & prend contre Ovide la défense de leur beauté. Autre seroit, dit Seneque, la signification du vers ainsi coupé; autre est la signification du vers entier. Ovide trouvoit sa pensée dans l'un; Varron a fort bien exprimé la sienne dans l'autre.

Frag. poë. p. 364| poe. lat. corp. p. 519.

' On nous a encore conservé de notre Poëte les sept vers suivans, que Virgile a aussi imités pour les pensées, & dont il

VARRON.

il a même copié un vers entier au second livre de ses Georgiques.

Tum liceat Pelagi volucres tardæque paludis
Cernere inexpleto studio certare lavandi,
Et velut insolitum pennis infundere rorem.
Aut arguta lacus circumvolitavit hirundo,
Et bos suspiciens cœlum (mirabile visu)
Naribus aërium patulis decerpsit odorem:
Nec tenuis formica cavis non evehit ova.

' L'on remarque encore que Virgile a emprunté de Varron d'Atace cet autre vers, qui se lit au même endroit de ses poësies. Frag. poë. p. 365| Poe. lat. corp. ibid.

Frigidus & silvis aquilo decussit honorem.

' Priscien voulant montrer la justesse des pensées de notre Poëte, en raporte ces trois vers, que l'on a recüeillis dans le corps des anciens Poëtes latins, & ailleurs. Crin. ibid.

Ergo inter solis stationem, & sidera septem
Exporrecta jacet tellus: huic extima fluctu
Oceani, interior Neptuni cingitur ora.

' Ceux qui ont pris le soin de ramasser les petites piéces des anciens Poëtes, y ont inseré l'épigramme suivante, que l'on croit être de Varron d'Atace, & qui a beaucoup de raport aux trois vers précedens. Epi. & poë. vet. p. 483.

At quinque æthérius Zonis adcingitur orbis:
Ac vastant imas hiemes, mediamque calores
Sic terræ extremas inter mediamque coluntur,
Quam solis valido nunquam vis auferat igne.

' Priscien & Charisius citent du même Poëte les vers suivans, pour montrer que *mare* chez les anciens se disoit à l'ablatif. Frag. poë. p. 366| Poe. lat. corp. ib.

Cingitur Oceano, Lybico mare, flumine Nilo.

De même, Charisius raporte de lui cet autre vers, pour

VARRON.

prouver qu'*anguis* est du feminin : ce que fait aussi Nonius pour le même sujet.

Cujus ut aspexit torta caput angue revinctum.

TROGUS POMPEIUS,

HISTORIEN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

TROGUE POMPE'E.

Just. l. 43. c. 5. p. 614.

DE tous les Savans dont nous avons parlé jusqu'ici, aucun n'a fait plus d'honneur à sa patrie, que celui dont nous entreprenons l'éloge. ' Il tiroit son origine du païs des (1) Vocontiens, qui étoient alliés des Romains, & dont Vaison dans la premiere Viennoise étoit la capitale. Sa famille paroît avoir été une des plus distinguées des Gaules, tant par les charges honorables qu'elle avoit exercées, que par les grands services qu'elle avoit rendus à la République.

ibid.

'Trogue aïeul paternel de notre Historien, se signala dans la guerre de Sertorius, & merita par sa valeur le droit de citoïen Romain. Cnée Pompée en l'élevant à cet honneur, lui donna le surnom de Pompée, qui passa depuis à ses descendans.

ibid.

' Les enfans de Trogue soûtinrent dignement la gloire de leur naissance. L'un fut Tribun ou General d'une partie de la cavalerie Romaine du tems de la guerre contre Mithridate sous le même Pompée. L'autre se vit Secretaire du cabinet, & fut emploïé en diverses ambassades sous Jule César. ' On sait que ces deux emplois demandoient beaucoup de savoir & d'éloquence, & suposoient un habile homme. C'étoit en particulier aux Secretaires d'Etat à dresser les letres, les rescrits, les harangues &c. des Souverains qui les emploïoient.

Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 307.

(1) On voit par-là que c'est sans sujet que Jean de Gironne a prétendu que Trogue Pompée étoit Espagnol.

TROGUE POMPÉE.

a Ce fut de ce Secretaire que naquit Trogue Pompée notre Historien. Le fils n'eut ni moins d'éloquence, ni moins de savoir que le pere ; & s'il ne paroît pas avoir eu des emplois aussi éclatans, sa réputation le devint davantage. Il possedoit parfaitement l'ancienne Geographie, & savoit à fond la langue gréque comme la latine. Le goût qu'il avoit pour les sciences, le porta principalement à l'histoire. Avec tant d'avances, & le travail qu'il y joignit, il s'acquit la gloire d'un des plus célebres Historiens de son tems, où les belles letres étoient dans toute leur splendeur. a Just. ibid.

'Il entreprit un dessein presque immense, qui demandoit beaucoup de travail & un grand courage, & qui paroît à Justin aussi hardi en son genre, que le fut l'entreprise d'Hercule. Ce dessein ne se borna à rien moins, qu'à écrire une histoire generale de tout ce qui s'étoit passé dans le monde, depuis le commencement jusqu'au tems où il vivoit. 'Pour y réussir il ramassa tout ce que les Grecs avoient écrit en differens tems sur cette matiére ; puis en aïant retranché tout ce qui lui parut inutile, il fit du reste le fonds de son histoire. pref. p. 1. p. 2.

'Un des motifs qui l'engagerent à se charger d'un travail aussi pénible, fut le desir de procurer au public la satisfaction de lire en latin l'histoire des Grecs, comme il avoit déja le plaisir de lire en grec l'histoire des Romains. Quelque vaste que fût l'entreprise de Pompée, 'personne n'a mieux soûtenu que lui la dignité de l'histoire, tant par la gravité du sujet, que par la maniére de le traiter. ibid. Bail. ibid. p. 308.

'Trogue Pompee écrivoit sous Auguste, & vêquit au moins jusqu'après que cet Empereur eut vaincu les Espagnols, & reduit leur païs en une Province de l'Empire. 'Quelques savans le font contemporain de J. C. mais il y a plus d'aparence qu'il étoit mort quelques années avant la Naissance du Sauveur, ou au moins avant le commencement de notre Ere vulgaire. On ne doit donc point s'arrêter 'ni à ceux qui ne le font vivre que sous Tite Antonin, 'ni à ceux qui ne placent son pere que sous l'empire de Caligula, 'Saluste & Tite-Live avoient néanmoins publié déja leurs ouvrages, lorsque Pompée mit le sien au jour ; puisqu'il les acuse l'un & l'autre d'inexactitude à suivre les regles de l'histoire. Just. l. 44. c. 5. p. 625. Voss. hist. lat. l. 1, c. 19. Just. not. p. 2. Quint. decl. pr. P. Just. l. 38. c. 3. p. 553.

Il est peu d'Ecrivains dans l'antiquité, qui aïent reçu

TROGUE POMPE'E.

de la part de ceux qui les ont suivis, des éloges plus magnifiques, qu'en a reçu notre Historien. ' Pline l'ancien le qualifie un Auteur très-sévere, *& ipse auctor severissimus* : ce qui donne une grande idée & du jugement & de la critique de Trogue Pompée. ' Justin son abreviateur le nomme par excellence l'homme de l'ancienne éloquence, *vir prisca eloquentia*. ' Vopisque dans la vie d'Aurelien n'a pas cru pouvoir mieux marquer l'estime qu'il en faisoit, que de le mettre de niveau avec les Historiens du premier ordre, Saluste, Tite-Live, Tacite.

Plin. hist. l. 11. c. 114. p. 606.
Just. pr. p. 1.
Vop. vit. Aur. n. 2.

§. II.

SES ECRITS.

L'Histoire que laissa Trogue Pompée, étoit sans doute un ouvrage très-considerable ; ' puisqu'elle comprenoit 44 Livres ou volumes, qui en faisoient la division. Il est aisé de juger du merite de ce grand ouvrage, par tout ce que nous avons dit & des qualités de l'Auteur & du soin qu'il aporta à le composer.

Just. pr. p. 2.

' Il y suivit l'ordre chronologique, & la suite des choses comme elles s'étoient passées. Il y marquoit les regnes des Rois, & les évenemens les plus remarquables qui étoient arrivés chez toutes les Nations de la terre, en remontant jusqu'aux premieres origines de toutes choses. ' Il y donnoit une description des Roïaumes & des Provinces, comme l'annonce le titre de son ouvrage, tel qu'il se lit dans quelques manuscrits & en plusieurs éditions.

ibid. p. 1. 2.
p. 5.

' Pompée l'intitula les Histoires Philippiques, à l'imitation de Theopompe, qui avoit déja publié en grec un ouvrage sous le même titre. Trogue Pompée en usa de la sorte, parce que le regne de Philippe, à qui le Roïaume de Macedoine devoit son origine, étoit un des principaux sujets qu'il entreprenoit d'y traiter. Il y emploïoit effectivement depuis le 7[e] Livre, jusqu'au 41[e].

Voss. hist. lat. l. 1. c. 19 | Fab. bib. lat. p. 142.

De tout ce grand ouvrage il ne nous reste aujourd'hui que l'abregé qu'en a fait Justin. L'on ne sauroit trop en deplorer la perte ; & si l'abregé devoit faire périr l'original, comme il y a tout lieu de croire qu'il l'a fait, la posterité se seroit fort bien passée du travail de l'Abreviateur.

TROGUE POMPE'E.

a Le stile de cet abregé est néanmoins élegant & fleuri, & la diction plus pure, que ne le sembloit permettre le siécle où vivoit Justin. Il ne faut pas s'en étonner. C'est un éfet sans doute des beautés de l'ouvrage de Pompée, que Justin aura retenues en partie. Quelque estimable au reste que soit cet abregé, il ne peut nous consoler qu'imparfaitement de la perte de son original. ' Car outre les fautes sur l'histoire des Juifs en particulier, outre les négligences, les contrariétés qui s'y trouvent, & que l'on doit plûtôt mettre sur le compte de l'Abreviateur, que de les rejetter sur notre Historien, les tems y sont tellement confondus, ' que l'on n'y découvre aucune trace de l'ordre que Justin assûre lui-même avoir été suivi par l'Auteur original. De sorte que si, selon la remarque d'un savant, la chronologie est l'œil de l'histoire, on peut dire que l'abregé de Justin est aveugle.

a Just. fr. pr.

ibid. | Blou. cen. aut. p. 163.

Just. fr. pr.

' Justin ne qualifie son abregé, qu'un petit recüeil de fleurs, ou de ce qu'il y avoit de plus important dans le grand ouvrage de Trogue Pompée. Il a beau dire qu'il n'en a retranché, que ce qu'il a cru ne devoir pas plaire à ses lecteurs, ou ne servir de rien pour leur instruction, il nous donne suffisamment à juger que les retranchemens qu'il a faits sont très-considerables. Pourquoi, par exemple, n'avoir rien inseré dans son abregé des sept premiers Livres de l'original, qui comprenoient, comme l'on croit, ce que nous annonce le titre de l'histoire, ' que Justin a retenu lui-même ?

Just. pr. p. 2.

p. 5.

Il est des Ecrivains, qui sans y faire atention, ont prétendu que ce Justin Abreviateur de Trogue Pompée, étoit son propre fils. Il est néanmoins comme certain qu'il n'a fleuri tout au plûtôt que sous l'empire de Tite Antonin, vers le milieu du second siécle de l'Eglise. ' On supose même qu'il dédia son abregé à cet Empereur. ' Mais d'autres qui paroissent avoir examiné la chose de plus près, soûtiennent que cette suposition ne vient que de ce que par une erreur assez grossiere on a confondu ce Justin avec l'illustre S. Martyr de même nom, qui vivoit effectivement sous Antonin le débonnaire, à qui il adressa une apologie pour les Chrétiens. Effectivement Jacques Bongars, au raport de M. Fabricius, a observé que l'inscription ou dedicace prétenduë de l'Abreviateur de notre Historien à cet

Just. fr. pr.

Fab. bib. lat. p. 142.

TROGUE POMPE'E.

Empereur, ne se trouve dans aucun manuscrit. Ainsi l'on croit qu'il y a plus d'aparence qu'elle n'a point eu d'autre réalité, que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée.

Grand nombre d'anciens Ecrivains, tant ecclésiastiques que profanes, entre autres S. Jerôme, S. Augustin, Orose, Solin, Pline l'ancien, Priscien, Servius, Vopisque citent dans leurs écrits l'histoire de Trogue Pompée, & sous son nom. Il se pouvoit faire néanmoins que quelques-uns d'entre eux n'en eussent que l'abregé par Justin. Il semble

Aug. civ. l. 4. c. 6.

en effet ' que S. Augustin ne l'avoit point autrement; puisque pour montrer que Ninus Roi d'Assyrie fut le premier qui fit la guerre à ses voisins, afin d'étendre les terres de ses états, il cite le commencement de cette histoire tel qu'il est dans l'abregé.

Hier. in Dan. pr. p. 1074 | c. 5. p. 1091.

' Il y a toutefois des preuves, qu'elle subsistoit encore en son entier au commencement du cinquiéme siécle. S. Jerôme l'avoit lûë avec l'abregé par Justin; & il s'en est servi pour expliquer le Prophete Daniel.

Gesn. bib. un. t. 1. p. 474. 1 | Voss. ibid | Fab. ibid. p. 143.

' Alde l'aîné & George Major prétendoient même au commencement du 16e siécle, que cette histoire originale se trouvoit encore alors chez un savant, qui faisoit esperer de la donner bien-tôt au public. Mais Vossius croit avec raison, que ce savant avoit imposé à ceux à qui il a fait naître cette esperance.

Trogue Pompée est un des Auteurs, dont Pline l'Historien a le plus profité pour composer son histoire naturelle. Il avoüe lui-même s'en être servi particulierement pour treize de ses Livres, depuis le 6e exclusivement jusqu'au 18e inclusivement & pour le 31e.

Plin. hist. l. 7. c. 3. p. 15.

' Au septiéme Livre il raporte d'après Pompée, qu'en Egypte une femme avoit acouché de sept garçons à une

Solin. c. 1 p. 4.

seule fois. ' Solin dit la même chose d'après notre Histo-

Plin. ibid.

rien. ' Pline copie ailleurs un assez long texte du même Auteur, touchant les indices ou présages que les anciens ti-

not. t. 2. p. 606.

roient des traits du visage de l'homme. ' On observe que Pompée avoit pris cet endroit d'Aristote, qui dit la même chose & en mêmes termes au chapitre 9e du premier Livre de l'histoire des animaux. Quelque credule que fût Pline,

l. 17.

' il ne laisse pas de relever comme peu vrai-semblables certains endroits de l'ouvrage de notre Historien. Par exem-

ple, il ne peut croire ce qu'il y avançoit serieusement, en disant, que de semer des feüilles de palmier au païs de Babylone, il en naissoit des arbres. ' De même, Vopisque témoigne qu'il se trouvoit dans cette histoire bien des choses, que Trebellius Pollio convainquoit de fausseté.

TROGUE POMPE'E.

Vop. vit. Aur. n. 2.

' On ne sait ce que signifie le titre d'un ouvrage, que nous donne Thomas James sous le nom de Trogue Pompée en ces termes : *Epitome historiarum per Trogum Pompeium, libri IV*. James dit que cet ouvrage se trouve manuscrit dans la Bibliotheque du nouveau Collége d Oxford.

Voss. ibid. c. 32.

' Charisius cite le Livre des animaux par Trogue Pompée : ce qui joint à ce que notre Historien avoit emprunté d'Aristote, comme nous venons de le remarquer, fait juger qu'il avoit effectivement écrit sur cette matiere.

Voss. ibid. c. 19 | Fab. ibid. p. 142.

§. III.

Editions de ce qui nous reste de ses Ecrits.

ON ne sauroit disconvenir, que l'abregé que Justin nous a laissé de l'histoire de Trogue Pompee, n'apartienne encore plus à l'Auteur original qu'à son Abreviateur. C'est ce qui nous porte à en marquer les principales éditions, sans nous arrêter à presqu'une infinité d'autres de moindre conséquence, faites en divers endroits pour l'usage de la jeunesse qui suit le Collége.

' Les premieres éditions de cet ouvrage que l'on connoisse, sont celles de 1470, par Nicolas Jenson, & de 1472 par Sueinheim & Pannarts, qui imprimoient à Rome en même-tems. ' Il y en eut une troisiéme édition en un volume *in-folio*, à Milan, l'an 1476, & une quatriéme en même volume, l'an 1479, à Venise, où elle parut de nouveau aussi *in-folio*, les années 1493, ' & 1494. [a] Denys Roce, Imprimeur à Paris sur la fin du quinziéme siécle, en publia une édition en un volume *in-4°*. sans nulle date. [b] On en trouve deux autres éditions faites aussi à Paris, sans date comme la précedente : l'une en un petit *in-4°*. avec Lucius Florus & Sextus Aurelius Victor, chez Jenu Petit. Celle-ci fut faite sur celle de Marcus Antonius Sabellicus, qui par conséquent avoit deja publié le même ouvrage. ' L'autre est aussi en un volume *in-4°*. chez Jenu Petit,

Bib. an. & mod. t. 5. p. 232.

Fab. bib. lat. p. 143.

Bib. Lugd-Bat. p. 492. 2.

a Bib. ff. Præd. Laval.

b ... Cas. Ben.

... ff. Præd. cen| Miss. cen.

TROGUE POMPE'E.

mais l'Imprimeur fut Jean de Bonnemere. Elle paroît avoir été donnée par les soins de Jean Lermite de Montmirel, dont il y a une épigramme à la tête. On y a joint Lucius Florus, comme à l'autre; mais au lieu d'Aurelius Victor, on y a mis Sextus Ruffus.

Bib. an. & mod. t. 12. p. 236.

' C'est de l'une de ces deux éditions que prétend parler l'Auteur de la bibliotheque ancienne & moderne, lorsqu'il dit qu'il s'y trouve des endroits plus corrects que dans les précedentes, mais qu'elle n'est pas fort bonne d'ailleurs.

... Vatic.

' Celle que donna Sabellicus, se trouve dans la bibliotheque du Vatican. On n'y voit ni date, ni nom d'Imprimeur, ni rien qui indique le lieu où elle a été faite. L'Editeur y a joint l'abregé de Lucius Florus. Ces deux abregés furent ensuite réimprimés à Venise chez Jean Tacuini en 1507, avant Pâques. Cette édition fut faite sur celle de Sabellicus; & l'on y a joint l'ouvrage de Strabon.

... Cas. Ben.

' Pierre Danès aïant revû le texte de Justin sur un manuscrit du Collége de Lisieux ancien de 300 ans ou environ, le fit imprimer avec Florus & Ruffus à Paris chez Antoine Assurde pour Jean Petit en un volume *in-folio*. L'édition qui est fort belle, se trouve sans date; mais on peut la prendre d'une letre de l'Editeur écrite à l'Imprimeur au

... S. Steph. Niv.

mois de Juillet 1519, & placée à la tête de l'édition. ' En 1524 Josse Bade réimprima ces trois mêmes Historiens en un volume *in folio*.

Just. pr.

' L'année suivante les Juntes publierent à leur tour l'abregé de Trogue Pompée, en y joignant Cornelius Nepos & Velleïus Paterculus. Grævius fait beaucoup de cas de cette édition de Florence, & avoüe en avoir beaucoup pro-

Gesn. bib. un. t. 1. p. 474.

fité pour celles qu'il donna dans la suite au public. ' Alde imprima aussi l'abregé de Justin sous le titre *De externis historiis*. On ne caracterise pas davantage cette édition, qui nous paroît être une des trois de Venise, que nous avons déja

Bib. Colb. t. 3. p. 1109.

remarquées. ' Car celle qu'il publia en 1522 *in*-8°. porte pour titre: Abregé de l'histoire de Trogue Pompée.

Bib. S. Vinc. cen.

' En 1526 parut à Hanaw chez Jean Seer en un volume *in*-4°. l'édition qu'avoit préparée Jean Major. Cet Editeur y a joint une liste de tous les divers Empires de l'antiquité, en y marquant le tems que chaque souverain a regné.

Gesn. ibid.

' Major revit depuis l'ouvrage, le confronta avec les Historiens grecs & latins, & le fit réimprimer à Cologne chez Jean

Jean Gymnicus l'an 1543 en même volume. Melanchton témoigna beaucoup d'éstime pour cette édition. [a] Il y en eut une autre à Paris chez de Colines l'an 1530 en un volume *in*-8°.' — a Bib. Colb. ibid.

'Jean Sichard de son côté, après avoir revû l'ouvrage sur divers imprimés, le donna au public avec de savantes scholies de sa façon. L'on ne marque point en quelle année il fut imprimé de la sorte pour la premiere fois; 'mais il le fut pour la seconde fois en un volume *in*-8°. ou petit 4°. l'an 1532, à Lyon chez Melchior & Gaspar Trechel, '& pour la troisième fois en 1542 à Cologne chez Henri Petri. — Gesn. ibid. | Bib. ff. Præd. Laval. | Gesn. ibid.

'La même année Simon Gryné fit paroître à Lyon en un volume *in*-8°. le même ouvrage, auquel il joignit Sextus Aurelius Victor. Cette édition sortit de la boutique de Sebastien Gryphe, 'qui remit l'ouvrage sous la presse l'an 1551 en un volume *in*-16. 'ce qu'il fit encore l'an 1573 en un volume *in*-8°. toûjours avec Aurelius Victor, & aparemment sur l'édition de Gryné. — Bib. Cas. Ben. | ... ff. Præd. Cen. | ... S. Flor. Salm.

'A Paris Robert Etienne & Jean Loüis Tiletan publierent aussi l'abregé de Justin seul, l'an 1543 en un volume *in*-8°. — ... S. Petr. Mon. | ff. Præd. Laval.

'En 1553 parut à Bâle le même ouvrage avec les notes & les corrections de Sichard & de Major en même volume qu'à Paris. 'Six ans après, c'est-à-dire en 1559, on le réimprima à Venise en un volume *in*-12. 'Il y en eut une autre édition en même volume à Bâle l'an 1562, avec les notes de Henri Loriti Glareani. Une des meilleures éditions est 'celle que Jacques Bongars donna à Paris en un volume *in*-8°, après avoir revû le texte sur les manuscrits de Cujas, de Du Puy & six autres. Cette édition, dont on ne marque ni la date ni le nom de l'Imprimeur, est enrichie de notes trés-savantes & de tables chronologiques très-utiles. 'Denys Duval Imprimeur à Paris en fit paroître une autre fort belle édition, avec des notes & une chronologie des Variantes, l'an 1581, en un volume in 8°. 'Il y en eut une autre la même année à Strasbourg *in*-16. — ... Barb. t. 1. p. 585. 2. | ... Angel. | Bodl. bib. hist. p. 46. | Fab. ibid. | Bib. D. de Lorch. | ... Angel.

'Après celle-ci vinrent celles que Jerôme de Marnef & la veuve Guillaume Cavellat publierent aussi à Paris en 1585, '& celle qu'Elie Vinet publia en 1590. On en produit deux autres l'une & l'autre de Francfort en 1587, & 1591. Celle-ci fut dirigée par François Modius, qui la re- — ... S. Alb. And. | Fab. ibid | Bodl. ibid.

TROGUE POMPE'E.

vit dans la suite, & l'enrichit d'une table de toutes les monarchies. Après quoi elle parut de nouveau à Anvers l'an 1610, en un volume *in*-8°, comme la premiere fois. On la fit encore paroître depuis à Lyon, à Cologne, & ailleurs.

Bodl. ibid. ' Il s'en trouve d'autres éditions faites à Lyon l'an 1593 en un volume *in*-8°, à Anvers 1600 en un volume *in*-12, à Strasbourg 1602 ' & 1613 en un volume *in*-8°, avec les notes de Victorinus Strigelius. ' Celle-ci vit encore le jour en divers autres endroits. ' En 1605 & 1610 on réimprima le même ouvrage à Cologne, en 1612 à Marpurg en un volume *in*-8°. avec les notes de Bongars, de Modius & de Gruter; & en 1616 à Francfort en un volume *in*-16, après que le texte eut été revû sur les manuscrits. ' Il y en a encore une édition en même volume faite à Amsterdam en 1621.

Bib. Barb. ibid. — Fab. ibid. — Bodl. ibid. — Bib. Angel.

Fab. ibid. p. 144. ' Daniel Paré entreprit de publier à son tour l'abregé de Trogue Pompée, & le fit imprimer à Francfort l'an 1630 en un volume *in*-8°. ' L'année suivante il fut réimprimé à Strasbourg *in*-4°, par les soins de Matthias Bernegger ou Berneccer; ' & depuis en 1653, & [a] 1666 encore au même endroit en un volume *in*-8°, avec les notes de Bongars, & de quelques autres savans, & la table de Jean Freinshemius.

Bib. D. Flor. p. 17. — ... Kon. p. 502. — [a] Fab. ibid.

Bib. Tell. ibid. ' A Amsterdam 1638 Jansson en donna une nouvelle édition *in*-16, dont le public est redevable à Boxhornius. ' Cette même édition y reparut de nouveau en même volume l'an 1680. ' En 1640 parut à Leyde en un volume *in*-12. celle que le savant Vossius avoit preparée. 'Elle fut renouvellée à Amsterdam en même volume les années 1650, & 1673. ' Au même endroit l'an 1644 la veuve Jean Libert en donna au public une autre édition *in*-16. ' On en trouve une de Paris chez les Cramoisi en 1654 *in*-12, avec des notes, sans nom d'Editeur.

... Kon. ibid. — Fab. ibid. — Bib. Kon. ibid. — ... S. Mau. — ... Miss. Cen.

Fab. ibid. ' Antoine Thysius dès 1650 fit remetre à Leyde l'ouvrage sous la presse, avec les notes de divers savans, en un volume *in*-12. ' Il y eut une autre édition à Amsterdam chez les Elzevirs l'an 1659, en un volume *in*-8°, avec les notes de Bernegger, de Bongars, de Vossius, de Thysius & autres.

Bib. Tell. ibid.

Just. pr. ' Après cette édition vint celle de Grævius, qui la pu-

blia à Utrecht l'an 1668, comme il le témoigne lui-même; [a] quoique M. Fabricius, qui l'estime comme très-correcte, ne la marque que de l'année suivante. [b] Cette même édition après avoir été revûë par Grævius parut de nouveau à Leyde chez Haak l'an 1683, *in*-8°. ' & à Amsterdam 1694 *in*-12. C'est sans contradiction une des plus belles & des plus utiles pour les savantes notes & observations de l'Editeur.

a Fab. ibid.
b Bib. S. Vin. Cen.
Fab. ibid.

' Elle n'empêcha pas néanmoins que dès 1669 Cornelius Schrevelius n'en publiât une de sa façon, qui fut faite à Amsterdam en un volume *in*-8°, avec les notes de divers savans, (*variorum*) & renouvellée depuis à Leyde & à Breslaw en diverses années. ' Deux ans après, c'est-à-dire en 1671, Tannegui le Fevre fit réimprimer à Saumur l'abregé de Justin, avec des éclaircissemens qui levent bien des difficultés. Cette édition parut chez René Pean, *in*-12. ' Grævius fait beaucoup de cas du travail de le Fevre. L'année suivante Jean Vorstius remit sous la presse à Leipsick le même abregé, en profitant des remarques de Grævius, dont il s'est fait honneur comme d'un bien propre. ' L'édition de Vorstius parut de nouveau à Berlin dès 1673, en un volume *in*-8°. En 1674 ' un savant Anglois Anonyme en publia une autre à Oxford, de laquelle Grævius témoigne avoir tiré du secours pour retoucher celle qu'il nous donna en 1683. ' C'est aparemment celle de cet Anglois qui fut renouvellée à Oxford en 1705, en un volume *in*-8°.

ibid. | Blou. ibid.
Bib. D. de Lorchi
Just. pr.
Fab. ibid.
Just. pr.
Bib. Kon. ibid.

' Le Pere Cantel Jesuite en publia une nouvelle à l'usage de M. le grand Dauphin. Cette édition, qui est acompagnée de savantes observations historiques & geographiques, parut à Paris chez Frederic Leonard l'an 1677, en un volume *in*-4°. ' L'année suivante vit paroître en deux differens endroits, à Upsal & à Hambourg, en un volume *in*-8°. l'édition du même ouvrage que Jean Schefler avoit préparée avec de savantes remarques. Elle fut retouchée depuis sur celle qui avoit paru à Oxford. ' On ne dit point de qui est celle qui fut faite à Utrecht *in*-8°. l'an 1708.

... S. Vin. Cen.
Fab. ibid | Just. pr.
Bib. Kon. p. 501.

' A Londres 1713 parut en un volume *in*-12. une nouvelle édition de Justin chez Tonson & Wats. Mais on remarque que ceux qui l'ont donnée, auroient dû imprimer les argumens ou sommaires des Livres de Trogue Pompée

Bib. an. & mod. t. 5. p. 146. 150.

TROGUE POMPE'E.

qui sont à la fin de l'abregé de Justin, sur les corrections qu'en a faites Dom Bernard de Montfaucon dans son *Diarium Italicum.*

Bib. an. & mod. t. 12. p. 229.

' M. Abraham Gronovius, fils du savant Jacques Gronovius, a publié une derniere édition de ce qui nous reste des écrits de Trogue Pompée, avec les notes de plusieurs savans, & les siennes propres. Cette édition, qui est assez correcte & bien conditionnée, est sortie de la boutique de Haak, Libraire à Leyde, en un volume *in*-8°, l'an 1719. Elle est faite sur differens manuscrits très-estimés, & sur les plus anciennes éditions de notre Historien.

Bib. S. Flor. Salm.

Il y a eu en divers tems au moins quatre differentes traductions françoises de l'abregé de Justin. ' La premiere fut imprimée à Paris l'an 1540 en un volume *in*-8°, par Denys Janot pour Arnoul & Charles les Angeliers, sous ce titre: *Justin vrai Historiographe sur les Histoires de Trogue Pompée, contenant 44 Livres.* L'Auteur de cette traduction fut Guillaume Michel dit de Tours, dont le nom se trouve à la fin de l'ouvrage. Le privilege pour l'imprimer fut acordé dès 1537. ' Avant celle-là, Claude de Seyssel nommé à l'Evêché de Marseille, en avoit fait une qu'il dedia au Roi Loüis XII; mais qui ne fut imprimée qu'en 1559 en un volume *in-folio*, à Paris chez Vascosan.

:... D. de Lorch.

:.. S. Petr. Burgol.

' Le Sieur de Collomby Cauvigny donna au public une autre traduction du même abregé, qui fut imprimée plusieurs fois. Nous n'en avons encore pu voir que l'édition, qui parut à Saumur chez Dominique François de Gouy l'an 1686, quelques années après la mort de Tannegui le Fevre, qui l'avoit retouchée.

:.. S. Vin. Cen.

' Enfin une habile plume, qui a caché son nom sous ces trois letres initiales D. L. M. s'est donné la peine de traduire de nouveau le même ouvrage en notre langue. Cette derniere traduction est imprimée à Paris chez Thomas Guillain l'an 1693, en deux volumes *in*-12. On trouve à la fin de chaque Livre des remarques fort judicieuses, tant pour redresser que pour éclaircir l'Abreviateur de Trogue Pompée.

:.. Angel | Vatic.

' Les Italiens ont aussi voulu avoir le plaisir de lire Justin en leur langue maternelle. On en trouve une traduction Italienne imprimée à Venise l'an 1526 en un vol. *in*-12, & reimprimée au même endroit l'an 1590 *in*-4°, & dès 1560 en même volume.

HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE.

PREMIER SIECLE DE L'EGLISE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce Siécle.

CE seroit en vain que le titre que nous donnons à ce siécle, vous feroit naître l'espérance d'y voir traiter de quelque Auteur ecclésiastique, ou même de l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules. Quelques dispositions que parussent avoir nos Gaulois au-dessus de tant d'autres Nations, pour se rendre à la lumiere de l'Evangile, par la persuasion où ils étoient communément de l'immortalité de l'ame; Dieu néanmoins, dont les desseins sont impénétrables, ne leur fit pas si-tôt annoncer la parole de vie. Il est cependant vrai que plusieurs de

nos Ecrivains modernes ont prétendu, que dès ce siécle-ci la foi avoit été prêchée & reçuë dans nos Provinces. Mais c'est ce qu'ils ont avancé, sans que personne se soit mis en devoir de le prouver. Et comment auroit-on pu le faire ? Bien loin qu'il se trouve quelques preuves positives pour l'établir, il y en a plusieurs qui la détruisent, & qui ne sont pas de peu de poids. Telles sont les autorités de S. Sulpice Severe, cet Ecrivain si célebre & si respectable ; de l'Auteur des actes de S. Saturnin de Toulouse, qui écrivoit au moins dès le cinquiéme siécle de l'Eglise ; & de S. Gregoire de Tours, que nous regardons comme le Pere de nôtre histoire. Il s'agit d'un fait ; & tous les raisonnemens que l'on pourroit faire, ne sauroient l'établir, si le témoignage des anciens le dément.

II. Après vous avoir représenté en un aussi grand détail, que nous avons fait, l'état des letres dans les Gaules pendant les siécles précedens, il nous reste peu de choses à vous dire sur celui qui se presente. Les révolutions qui y arriverent dans la literature, ne furent pas à beaucoup près si sensibles, que celles qu'on y vit arriver dans l'Etat. Les sciences néanmoins ne laisserent pas d'y souffrir quelque peu d'alteration. Et par quelle espece de merveille se seroient-elles entierement garanties des desordres, que causerent dans tout l'Empire des regnes aussi fâcheux & turbulens, que ceux d'un Tibere, d'un Caligula, d'un Claude, d'un Neron, d'un Domitien ? Car il y a toûjours eu, & il y aura toûjours une étroite liaison entre le gouvernement de l'Etat & la république des letres. Le lustre de celle-ci dépend de la gloire de l'autre. La tranquillité, les avantages, la splendeur de l'un & de l'autre sont entierement connexes. Il en est de même de leur affoiblissement & de leur décadence. Mais ce que les sciences eurent à souffrir, ne fut pas encore considérable. Sur la fin du regne d'Auguste, & sous le regne entier de Tibere les chosesse maintinrent à peu près sur le même pied qu'auparavant.

III. Nos Gaulois voïant donc que les sciences continuoient à être la voïe ordinaire, pour parvenir aux charges de l'Empire, ils continuerent aussi à les cultiver avec une ardeur merveilleuse, & à les faire fleurir avec un nouvel éclat. Les écoles se multiplierent dans leurs Provinces, & y devinrent très florissantes. Jamais il ne parut parmi eux un plus grand nombre d'Orateurs. Jamais ils ne fournirent à la ville de Rome plus de Maîtres d'eloquen-

ce, & à l'Etat plus de Magiſtrats, plus de Capitaines, plus de Financiers. Nous ſommes en droit de comprendre tous ces Officiers au nombre des ſavans. On ſait de reſte que les charges qu'ils exerçoient, demandoient des hommes de letres & d'érudition, & qu'en ces heureux tems on n'y en mettoit point d'autres. Qu'eſt-il beſoin d'en donner des preuves ? L'hiſtoire de ce ſiécle en fournit cent exemples. A peine vit-on ſortir des Romains naturels plus de ces hommes de letres, qu'il en ſortit des Gaulois. De ſorte qu'on auroit été dès-lors en droit d'établir entre Rome & les Gaules ' par raport aux belles-letres & aux plus hautes ſciences, le paralléle qu'Auſone établiſſoit en ſon tems entre cette Maîtreſſe du monde & l'une de nos Provinces. Non, ce n'étoit pas ſeulement à Rome qu'il falloit chercher d'autres Catons, & des hommes qui parloient éloquemment la langue latine, non plus qu'à Athenes d'autres Ariſtides. Il s'en trouvoit en bon nombre dans nos Gaules & des uns & des autres. Auſ. mos. v. 381-388.

Æmula te latiæ decorat facundia linguæ.

....

Nec ſola antiquos oſtentat Roma Catones.

Aut unus tantum juſti ſpectator & æqui

Pollet Ariſtides, vetereſque illuſtrat Athenas.

IV. 'C'eſt ce que l'Empereur Claude reconnoiſſoit lui-même, & dont il nous a laiſſé quelques preuves dans la harangue qu'il fit au Sénat, en faveur de l'entrée qu'il poſtuloit pour les Gaulois. On y en avoit déja admis pluſieurs de la Gaule Narbonoiſe ; & l'on y en admit encore pluſieurs autres des villes de Lyon & d'Autun. Et tous ceux qui y furent reçus, ne firent pas moins d'honneur à cette auguſte compagnie, que les naturels du païs. *Num Italicus Senator provinciali potior eſt ?* ' *Num pœnitet.... inſignes viros e Gallia Narbonenſi tranſiviſſe ?* Entre ces illuſtres Gaulois, qui firent un des plus grands ornemens de Rome & de ſon Sénat, 'Claude nous fait connoître un Lucius Veſtinus l'un de ſes plus chers favoris, qu'il emploïoit dans ſes affaires domeſtiques, & dont il vouloit élever les enfans à la dignité du Sacerdoce, afin de les pouſſer enſuite à d'autres plus grands

Tac. an. l. 11. n. 24. 25 | Inſcr. antiq. p. 415.

Tac. ibid. n. 24.

Inſcr. ibid.

honneurs. Il nomme encore un Perſicus iſſu d'une des plus anciennes nobleſſes & ſon favori, qui avoit merité, comme ſes ancêtres, d'avoir une ſtatuë à Rome. Veſtinus & Perſicus étoient de la Viennoiſe. Latro, dont le nom a quelque choſe de dur & d'odieux, puiſqu'il ſignifie un voleur, étoit de la même Province. Il fit paroître une adreſſe ſi ſurprenante en toutes ſortes d'exercices, qu'elle le fit nommer le prodige des jeux. Il eut la gloire d'avoir mis le Conſulat dans ſa famille, avant que ſa colonie eût acquis le droit de Bourgeoiſie à Rome. Il avoit un frere qui eſt loüé comme lui par l'Empereur Claude, comme un homme d'un merite extraordinaire, & qui auroit été un excellent Sénateur, ſans le malheur qu'il eut de ſe voir l'entrée fermée dans le Sénat, par ſa qualité d'étranger, avant que Vienne eût obtenu le droit d'y entrer.

Senec. de conſt. c. 18 | Tac. an. l. 11. n. 1 | Till. Emp. t. 1. p. 197. 215.

V. Il faut joindre à ceux-là 'Valerius Aſiaticus, cet homme ſi célebre dans l'hiſtoire pour ſon courage & ſa probité. Il étoit de Vienne. Ses grandes alliances & ſes richeſſes le rendirent puiſſant dans la Province. Il ſe vit à deux differentes fois élevé à l'honneur du Conſulat. Caligula en fit un de ſes plus intimes amis. Mais cet Empereur abuſant de ſon autorité, deshonora depuis le mariage de ce fidele courtiſan, & lui en faiſoit ouvertement des railleries. Aſiaticus homme de cœur & de reſolution, ne put ſouffrir long-tems cette injure, ſans en tirer vengeance. Comme il étoit d'ailleurs fatigué du mauvais gouvernement de Caligula, il entra ſans peine dans la conjuration contre ce Prince; & après ſa mort il eut la fermeté de dire en plein Sénat, qu'il voudroit l'avoir tué lui-même.

Till. p. 220.

'Il étoit ſi univerſellement eſtimé, que l'on ſongea à l'élire même Empereur à la place de Caligula.

p. 146. 147.

'Cependant ſa propre grandeur & ſes grandes richeſſes furent cauſe de ſa perte. Meſſaline jalouſe de l'une, & envieuſe des autres, trouva le ſecret de ſe défaire de ce grand homme, malgré la force avec laquelle il repouſſa toutes les fauſſes acuſations de cette méchante Princeſſe. On nous pardonnera, ſi nous nous ſommes un peu étendus ſur l'éloge de cet illuſtre Gaulois, & ſi nous en uſons de même à l'égard de quelques autres. Nous n'aurons point d'autres ocaſions de parler d'eux; & l'on nous pouroit blâmer de ne pas faire connoître de ſi dignes éleves des écoles Gauloiſes.

VI.

VI. ’ Peu de tems après on vit briller dans les armées Romaines un autre Valerius Asiaticus, qui nous paroît avoir été fils du précedent. D'abord il fut un des principaux Officiers de l'armée de Vindex contre Neron, puis Gouverneur de la Gaule Belgique, & désigné Consul avec Mucien pour l'an 70. Lorsqu'Othon eut envahi l'Empire, Asiaticus se déclara des premiers pour Vitellius, qui fut bien-tôt Empereur, & qui lui promit, ou donna même sa fille en mariage. ’ Caïus Julius Vindex, qui descendoit des anciens Rois d'Aquitaine, & soûtenoit sa naissance par de grandes qualités, exerça aussi vers le même tems une des principales charges de l'Empire. Il étoit Gouverneur de la Gaule Celtique sous le titre de Propréteur. Il avoit de la prudence, beaucoup de cœur & de hardiesse, une grande experience dans la guerre, & autant d'amour pour la gloire, que d'aversion pour la servitude. Indigné des cruautés de Neron, qui tenoit alors l'Empire, il fut le premier qui se souleva contre lui, & se déclara pour Galba. Quoiqu'il n'eut point de troupes dans sa Province, il eut néanmoins bien-tôt amassé une armée de cent mille hommes, tant on étoit mécontent du regne de Neron. Mais il eut le malheur de sucomber sous le poids de cette entreprise. Il fut défait près de Besançon, & contraint de se tuer lui-même la derniere année de Neron, 68[e] de nôtre Ere commune.

Tac. hist. l. 1. n. 59 | l. 2. n. 94 | l. 4. n. 4.

Till. ibid. p. 161-357. 358 | Tac. t. 2. p. 3-5. 11. 124

VII. ’ Poppæus Vopiscus étoit en si grande consideration à Vienne sa patrie, que ce fut pour obliger cette ville, que l'Empereur Othon lui ceda le Consulat. C'étoit, comme on sait, la premiere dignité de l'Empire pour un particulier, à laquelle on n'élevoit encore que des personnes de savoir & de merite. ’ En 69 lorsque Vitellius & Vespasien se disputoient l'Empire, Valerius Paulinus natif de Frejus, étoit Intendant de la Gaule Narbonoise. Il savoit parfaitement la guerre, & avoit beaucoup de credit parmi les Prétoriens, dont il avoit été autrefois l'un des Tribuns ou Colonels. Comme il étoit ami de Vespasien avant même son élevation, il avança considerablement ses affaires, en faisant déclarer pour lui la ville de Frejus, avec la côte de tous les païs voisins. ’ Æbutius Liberalis, qui étoit de Lyon, se distingua aussi par une charge assez considerable qu'il exerça dans les troupes. ’ Mais de tous les Gau-

Tac. hist. l. 1. n. 77 | Till. ibid. p. 414.

Tac. ibid. l. 3. n. 42. 43 | Till. ibid. p. 453.

Senec. ep. 91 | Till. ibid. p. 641.

Tac. an. l. 14. n. 40 | hist. l. 2. n. 86.

lois qui parurent à la tête des armées, personne ne se signala ni avec plus de valeur ni avec plus de succès qu'Antonius Primus surnommé Bec de coq. Ces trois grands hommes savoient aussi bien manier la plume que l'épée, & ne firent guéres moins d'honneur aux letres, qu'aux armes qu'ils porterent. Nous aurons ocasion de parler plus amplement d'eux dans la suite.

Jul. Cap. Ant. vit. n. 1 | not. ibid.

VIII. Ici n'oublions pas Titus Aurelius Fulvius ou Fulvus, aïeul paternel de Tite Antonin le meilleur & le plus équitable de tous les Empereurs païens. Il étoit de Nisme dans la Gaule Narbonoise. Divers honneurs auxquels il fut élevé, le conduisirent jusqu'à la Préfecture de Rome, & au Consulat. Il remplit cette derniere dignité à deux differentes fois, la premiere en 85 avec Domitien, & la seconde en 89 avec Atratinus. Aurelius Fulvius son fils, loüé pour l'integrité de ses mœurs, fut aussi Consul comme son pere, mais subrogé à quelque autre; puisque son nom ne se trouve pas dans les fastes consulaires. Titus Fulvius avec toute sa famille quitta les Gaules, pour s'aller établir en Italie, & fut le premier des Gaulois qui en usa ainsi. Il choisit pour le lieu de sa demeure le village de Lanuvium. Ce fut là que Tite Antonin, depuis Empereur, prit naissance, & passa sa jeunesse sous la discipline de son aïeul. Il ne paroît pas y avoir lieu de douter, que Fulvius ne contribuât autant que tout autre, à former le jeune Antonin à cette rare éloquence, & à cette belle literature, que l'Auteur de sa vie loüa depuis en cet Empereur.

IX. Nous n'entreprenons pas de faire ici une énumeration exacte de tous les Officiers, que les Gaules donnerent à l'Empire en ce siécle. Il s'en faut de beaucoup que l'antiquité nous les fasse tous connoître. Nous marquons ceux qui se presentent d'eux-mêmes, afin de faire juger que le nombre en doit avoir été considerable, pour que la connoissance de ceux-ci ait échapé aux injures des tems. Une autre consequence que l'on en doit tirer, & qui est plus importante pour notre sujet, c'est qu'il faut que les écoles Gauloises fussent encore alors bien florissantes. En effet, qui avoit formé tous ces grands hommes & tant d'autres, & les avoit rendus capables de remplir aussi dignement les premieres charges de l'Etat? N'étoit-ce pas les academies publiques que nos Provinces avoient ouver-

tes à leur jeunesse ? 'Aussi ce fut à ce dessein, que les Empereurs dans les siécles suivans prirent un soin particulier de rétablir dans nos Gaules les écoles qui étoient tombées en décadence, & de mettre à leur tête de dignes Moderateurs, qui formassent de dignes sujets pour les besoins de l'Empire. Quoique les illustres Gaulois, dont nous venons de faire le dénombrement, aient moins brillé dans les letres, qu'à la tête des armées, dans le gouvernement des Villes & des Provinces, & dans l'administration des finances, ils ne laissent pas de nous être une preuve éclatante de l'aplication avec laquelle on cultivoit les sciences dans nos Gaules en ce siécle. Pan. B. p. 144. 145. n. 5.

X. A tous ces grands hommes de robe & d'épée nous devons joindre quelques Orateurs, qui pour n'avoir paru qu'en certaines occasions dans nos Provinces, n'en meritent pas moins de trouver place parmi nos hommes de letres. 'Tels furent Julius Auspex & Tullius Valentinus, qui donnerent quoique differemment quelques marques de leur éloquence dans l'assemblée des Gaules tenuë à Reims. C'étoit en l'an 70; & il s'agissoit de déliberer, s'il étoit à propos ou de profiter des divisions entre Vitellius & Vespasien pour se procurer la liberté, ou de demeurer dans l'obeïssance. Valentin Orateur & député des peuples de Treves, aprés avoir préparé une harangue pompeuse, parla avec beaucoup de vehemence, & contre la domination des Romains, & en faveur de la guerre. Auspex au contraire, l'un des premiers de la ville de Reims & son Orateur, esprit aussi moderé & pacifique, que Valentin étoit remuant & emporté, parla à son tour avec tant de force & de sagesse des avantages de la paix, & des suites funestes de la guerre, que son avis fut suivi de la plûpart des peuples des Gaules, comme le plus sage & le plus utile. *Sapientissimum quemque*, dit Tacite en parlant de ce discours d'Auspex, *reverentia fideque, juniores periculo ac metu continuit.* Tac. hist. l. 4. n. 68. 69.

XI. 'Les Helvetiens, qui faisoient encore alors partie des Gaules, avoient en ce même-tems en la personne de Claudius Cossus un Orateur encore plus célebre que les précedens. C'étoit, selon Tacite, un homme d'une éloquence reconnuë. Cossus en sut faire usage pour le bien de sa patrie. La ville d'Avenche étant tombée avec le reste l. 1. n. 67. 69.

du païs au pouvoir de Cæcina, elle fut remise à la discretion de Vitellius. En cette extrêmité Cossus fut deputé vers le nouvel Empereur, à qui il parla avec tant d'éloquence en faveur des siens, que ce Prince auparavant irrité, se laissa flechir, & leur pardonna. ' L'on trouve un Claudius, qui a traduit de grec en latin les Annales Romaines de Caïus Acillius. Mais, comme quelques-uns nomment ce Traducteur Clodius Licinius, nous ne prétendons pas assurer qu'il soit le même que l'Orateur Claudius Cossus. Celui-ci pouvoit être frere ' de Claudius Severus que les Helvetiens avoient choisi pour leur chef dans leur revolte. Ne seroient-ils point descendus l'un & l'autre ' d'un Claudius Paulus qui a écrit des Annales, comme nous l'aprend Appien dans son abregé de la guerre des Gaules ? Ce Claudius Paulus relevoit dans son ouvrage les victoires que les anciens Tigurins avoient remportées sur l'armée de Pison & de Lucius Cassius : ce qui pouroit faire penser que cet Auteur étoit du païs des Helvetiens. Si l'on en avoit des preuves, cet Historien, quoique très-peu connu d'ailleurs, augmenteroit le catalogue de nos anciens Ecrivains Gaulois.

Fab. bib. lat. app. p. 6.

Tac. ibid. n. 68.

Appian. bel. Gal. p. 1192.

XII. Ce n'est encore là que la moindre partie des preuves que ce siécle nous fournit, pour vous montrer quel honneur y ont fait les Gaulois à la république des letres. Vous allez vous en convaincre à n'en pas douter, en considerant ceux qui ont fait une profession particuliere des sciences, & que nos Gaules ont presque tous prêtés à Rome, soit pour ses écoles, soit pour le barreau. Ici se presente des premiers ' Vibius Gallus qui fit l'admiration des plus célebres Orateurs dans cette Capitale de l'Univers. Oscus ou Oscius, quoique son éloquence ne fût pas du goût de tout le monde, à cause des pointes malignes dont elle étoit herissée, ne laissa pas d'y faire un des ornemens du barreau. ' Votienus Montanus, dont Seneque le pere ne parle qu'avec éloge, y parut avec éclat entre les hommes les plus éloquens. Au même-tems que celui-ci y brilloit par son éloquence, Julius Montanus son frere s'y distinguoit par son talent pour la Poësie. ' Julius Græcinus y fit autant d'honneur au Sénat par sa probité, qu'aux letres par ses écrits sur l'agriculture. Claude le plus savant Empereur qu'eut Rome en ce siécle, prit naissance, & re-

Senec. l. 1. cont. 3. 4 | l. 2. cont. 9. 14 | l. 3. cont. 20 | l. 5. pr.

l. 3. cont. 20 | l. 4. cont. 24-29.

Tac. vit. Agr. n. 4 | Senec. de ben. l. 2.

çut ſa premiere éducation dans les Gaules. Petrone cet Ecrivain ſi delicat, fit les délices de la Cour de Neron, par ſa politeſſe & ſon bon goût pour les belles-letres.

XIII. Ne paſſons pas ſi legerement ſur les Orateurs. En voici encore d'autres, qui ne firent pas moins d'honneur à la ville de Rome, qui fut le theâtre où ils parurent, qu'aux Gaules qui furent le lieu de leur naiſſance. ' Domitius Afer s'acquit dans cette grande ville la reputation du plus célebre Avocat, qui y eût paru depuis l'empire d'Auguſte, & s'y vit élevé aux premieres dignités de la Republique. ' Agrotas, qui ſemble n'avoir plaidé qu'en grec, s'y fit admirer au-deſſus des Grecs naturels, ſinon par la politeſſe du diſcours, au moins par l'énergie de ſes ſentences. ' Clodius Quirinalis y enſeigna avec un ſi grand ſuccès, qu'il merita de paſſer pour un des plus fameux Rheteurs de ſon tems. ' Julius Florus & Julius Secundus, oncle & neveu, dont Quintilien qui les avoit connus, releve l'éloquence par de grands éloges, n'y brillerent pas avec moins d'éclat. ' Sextus Julius Gabinianus y pouſſa ſa reputation juſqu'à paſſer pour tenir le premier rang entre les Rheteurs de ſon ſiecle, comme Ciceron le tenoit entre les Orateurs de ſon tems. ' Marcus Aper un des plus beaux génies qu'on vît alors, y illuſtra le barreau autant que tout autre, & y merita d'aller de pair avec les Avocats les plus célebres. ' L'Orateur Ruffus, qui ſe piquoit de parler ſi purement que les écrits de Ciceron même n'étoient pas à couvert de ſa cenſure, fit auſſi quelque perſonnage ſur ce theâtre des ſavans. ' N'oublions pas Artanus ce Juriſconſulte de Narbone, dont Martial qui l'avoit connu à Rome, nous a laiſſé l'éloge.

Dio, l. 59. p. 753| l. 60. p. 790| Tac. an. 4. n. 52, 66.

Senec. l. 2. cont. 14. p. 212.

Hier. chr. l. 2. p. 160.

Dial. de or. n. 26.

n. 2. 10.

Juv. ſat. 7. v. 213. 214| Plin. l. 1. ep. 5.

Mart. l. 8. epi. 72.

XIV. Si de l'art de l'éloquence & de la ſcience des loix nous paſſons à la Medecine, nous verrons que nos Gaulois y ont excellé comme dans les autres ſciences, & que Rome a encore tiré des Gaules des ſecours conſiderables en ce genre. En effet ' Charmis & Crinas après le milieu de ce ſiécle y exercerent la Medecine avec un ſuccès prodigieux ; quoi qu'ils y ſuiviſſent une methode extraordinaire, & qu'ils s'y fuſſent fraïé des routes nouvelles. Demoſthene autre Medecin célebre, ne s'acquit pas ſeulement de l'eſtime parmi les Romains, ſa reputation s'étendit encore juſques chez les Grecs, où il a eu pour admirateurs

Plin. hiſt. l. 29. c. 5.

Galien l'un de leurs plus fameux Medecins, & quelques autres après lui. Pendant que ces doctes Gaulois faisoient un des plus grands ornemens de la ville de Rome par leur savoir, d'autres contens de briller dans leur propre païs, s'apliquoient à communiquer le leur à leurs compatriotes. L'histoire qui ne nous aprend pas tout, ne nous fait connoître qu'un Pacatus, un Castor, & un Statius Ursulus ou Surculus, qui enseignoient la Rhetorique : les deux premiers à Marseille, & le troisiéme à Toulouse. En un mot l'amour que les Gaulois avoient pour les sciences, jetta si loin son éclat en ce siécle, qu'il n'y eut pas jusqu'à la grande Bretagne, ce païs que la mer semble separer du reste du monde, qui ne se ressentît de ses effets. 'Agricole qui en fut Gouverneur sous Domitien, y établit les études avec tant de succès, que les peuples du païs, quelque barbares qu'ils fussent, devinrent passionnés pour l'éloquence.

Tac. vit. Agr. n. 21.

XV. Il nous est aisé de juger par tous ces traits, combien les études étoient encore alors florissantes dans nos Provinces, & que leurs écoles n'avoient encore rien perdu de leur premiere splendeur. Oüi, encore alors Marseille passoit pour une des plus célebres, comme une des plus anciennes Academies du monde. Encore alors elle étoit le séjour des Muses, la source des beaux arts, la mere & la pepiniere des savans. 'Comme les Marseillois avoient égalé les Lacedemoniens par leurs richesses, les Rhodiens par le nombre de leurs vaisseaux : aussi égaloient-ils les Atheniens par la profession de toutes les sciences. Encore alors on y cultivoit particulierement l'Astrologie, la Medecine, la Philosophie, la Jurisprudence, les Belles-Letres. Encore alors les Romains, cette Nation si polie, oublioient l'Athenes des Grecs, & quittoient Rome même, pour venir à Marseille l'Athenes des Gaules, aprendre à bien parler, & à bien vivre. On y conservoit encore en ce premier siecle cet amour des sciences & de la sagesse, que les Phocéens qui la fonderent, y avoient aporté du fond de la Gréce. Encore alors le luxe, le faste, la débauche, la licence, la comédie en étoient entierement bannis ; & l'on y voïoit regner la gravité, la modestie, l'honnêteté, la politesse, la frugalité. En un mot, 'Marseille étoit encore une école publique de sagesse & de science, où l'on aprenoit & à regler ses mœurs, & à devenir savant. C'est

Strab. l. 4. p. 123-127.

Tac. vit. Agr. n. 4.

autant à l'éducation qu'Agricole y avoit reçûë, qu'à son heureux naturel, que Tacite son gendre attribuë le merite & les vertus de son beau-pere.

XVI. Après Marseille ' Autun devint en ce siécle un lieu de très grand abord pour l'étude des belles-letres. Cette ville passoit pour une des plus riches de toutes les Gaules, ' & se vantoit d'en être une des plus nobles, comme elle en étoit une des plus asservies aux superstitions idolâtres. L'enceinte de ses murs étoit d'une fort grande étenduë. Nous avons parlé ailleurs de l'ancienneté de cette ville, & nous l'avons representée comme un lieu consacré aux sciences dés son origine, par la destination qu'en avoient fait nos anciens Philosophes pour y tenir leurs assemblées les plus ordinaires. ' Elle avoit ses aqueducs, son capitole, & les autres édifices publics, comme la ville même de Rome. ' Ses écoles, qu'on nommoit Menienes, étoient sur-tout fameuses tant par la magnificence & la beauté de leurs édifices, que par le grand concours des étudians. ' Elles se trouvoient situées à l'entrée de la ville entre le temple d'Apollon & le capitole, où il semble qu'il y eût aussi un temple dedié à Minerve la Déesse des sciences & des beaux arts. ' Dès l'empire de Tibere les enfans des meilleures familles des Gaules y alloient étudier en foule: *nobilissimam Galliarum Sobolem liberalibus studiis ibi operatam.* L'expression dont se sert ici Tacite, fait juger qu'on y enseignoit toutes les sciences en usage chez les Romains. Vous verrez dans la suite, ' que les Empereurs regardoient ces écoles comme étant d'un grand secours pour le gouvernement de l'Empire.

an. l. 3. n. 43.
Sur. 22. aug. p. 251.
Amm. l. 15. p. 103.
Lipf. in Tac. l. 3. an.
Pan. B. p. 143. n. 3.
p. 152. n. 9 | 153. n. 10.
Tac. ibid.
Pan. B. p. 144. 145. n. 5.

XVII. L'histoire de ce siécle ne nous fournit rien de particulier touchant les autres écoles de nos Provinces. Mais quoique l'on ne nous en aprene rien, il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'aparence que le nombre en étoit déja grand. En effet il n'est pas croïable que des villes aussi illustres que l'étoient Narbone, Arles, Vienne, & tant d'autres, n'eussent imité Marseille & Autun en un établissement aussi honorable pour la patrie, qu'avantageux pour le bien de l'Etat. Il en faut dire autant des colonies que les Marseillois avoient établies dans la Gaule Narbonoise. Le grand nombre de gens de letres sortis de divers endroits de cette Province en ces premiers siécles,

Strab. l. 4. p. 130. fortifie puiſſamment nôtre conjecture ' pour Toulouſe, que la célebrité de ſon temple fameux rendoit depuis long-tems une ville de très-grand abord; il n'y a guéres lieu de douter qu'elle n'eût dès ce tems-ci ſes écoles. ' On trouve effectivement en ce premier ſiécle un Statius Surculus de Toulouſe, qui enſeignoit la Rhetorique dans les Gaules avec beaucoup de reputation. Ne peut-on pas faire le même raiſonnement en faveur des autres endroits de nos Provinces, où nous avons vû paroître quelques Orateurs, comme à Avenche dans le païs des Helvetiens, à Treves & à Reims dans la Belgique?

Hier. chr. l. 2. p. 161.

XVIII. Il faut bien que Vienne cultivât les letres d'une maniere particuliere, pour avoir eu en ce ſiécle autant de ſavans, qu'elle avoit de citoïens. ' C'eſt l'idée que le Poëte Martial nous en donne, en nous aprenant que de ſon vivant même le recüeil de ſes poëſies étoit fort répandu dans cette ville. On l'y voïoit entre les mains de tout le monde. Les femmes comme les hommes, les jeunes gens comme les vieillards, tous l'y liſoient, & en faiſoient leurs délices. Un tel honneur flatoit extrêmement l'amour propre de ce Poëte, qui témoigne l'avoir plus eſtimé que tout l'or que le Tage jette ſur ſon rivage, & tout ce que l'Afrique & la Sicile ont de plus délicieux. Ecoutons-le s'en expliquer lui-même.

Mart. l. 7. ep. 87.

Fertur habere meos, ſi vera eſt fama, libellos
Inter delicias pulcra Vienna ſuas.
Me legit omnis ibi ſenior, juveniſque puerque,
Et coram tetrico caſta puella viro.
Hoc ego maluerim, quam ſi mea carmina cantent
Qui Nilum ex ipſo protinus ore bibunt:
Quam meus Hiſpano ſi me Tagus impleat auro,
Paſcat & Hybla meas, paſcat Hymettos apes.

Cet endroit de Martial en nous montrant que Vienne étoit remplie de gens de letres, nous montre auſſi que le latin y étoit la langue vulgaire, comme nous avons dit ailleurs qu'il l'étoit dans toutes les Gaules.

XIX. Si dès les commencemens la ville de Lyon n'eut pas une école reglée, ' elle eut au moins l'avantage de voir en ce ſiécle-ci établir dans l'enceinte de ſes murs des jeux literaires,

Suet. Cæſ. l. 4. n. 20.

literaires, qui devoient inspirer une émulation merveilleuse pour les belles-letres. Dans ces jeux ou exercices, qui se faisoient en grec & en latin, les Orateurs s'exerçoient à qui réussiroit le mieux. Ils prononçoient leurs piéces d'éloquence en public ; & ceux qui étoient vaincus étoient obligés de fournir le prix dû aux victorieux, & de faire leur éloge. Ceux qui avoient tout à fait mal réussi, & que les auditeurs avoient sifflés, étoient condamnés à effacer leurs piéces ou avec une éponge, ou avec leur langue ; à moins qu'ils n'aimassent mieux subir la peine de la ferule, ou être jettés dans la riviere. Ces combats literaires se livroient 'à un des deux autels qui étoient dans le fameux temple consacré à l'honneur d'Auguste au confluant du Rhone & de la Saône. La honte dont étoient couverts ceux qui y réussissoient mal, & la peine à laquelle ils étoient condamnés, rendoient ordinairement ces Orateurs pâles & tremblans. 'C'est ce qui a fait dire à Juvenal:

Strab. l. 4. p. 132. 133 | Juv. sat. 1. v. 44.

Juv. ibid. v. 43. 44.

——————————— & sic
Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

'Lyon fut redevable de l'établissement de ces exercices à l'Empereur Caligula, qui les y établit la troisiéme année de son regne, quarantiéme de notre Ere vulgaire. 'Le temple où ils se faisoient, avoit été dedié par Drusus l'an 742 de la fondation de Rome, quelques années avant la naissance de J. C. 'On croit qu'il étoit nommé *Athanacum*, pour *Athenæum*, qui signifie un lieu destiné aux exercices des letres, & que c'est au même endroit que fut bâtie dans la suite l'Abbaïe d'Aînai, qui porta le même nom latin, & qui a été convertie depuis quelques années en une Eglise collégiale.

Suet. ibid.

Till. H. E. t. 3. p. 597.

p. 26.

XX. Vous voïez donc que non-seulement Vienne, mais que nos autres principales villes aussi étoient remplies de gens savans, & que l'on cultivoit dans les Gaules ailleurs qu'à Marseille & dans la Narbonoise, la langue gréque avec la latine. Les combats literaires, dont nous venons de parler, en sont une preuve éclatante pour Lyon, & sans doute aussi pour le païs circonvoisin. On sait qu'avant

ce tems-ci cette ville étoit un lieu de très grand abord. L'assemblée qui se trouvoit à cette sorte de spectacle nouveau, ne pouvoit donc qu'être fort nombreuse. Or il faloit que les auditeurs sussent bien le grec & le latin pour juger, comme on supose qu'ils jugeoient, des pieces d'éloquence qu'ils entendoient prononcer en l'une & l'autre langue. Et jusqu'où de tels exercices n'en devoient-ils pas étendre la connoissance? Il arriva sur la fin de ce siecle un autre évenement, qui ne put qu'être préjudiciable à la ville de Rome pour les sciences; mais qui ne servit qu'à les répandre davantage dans quelques-unes de nos Provinces, qui ne paroissent pas s'y être fait beaucoup de reputation auparavant. 'Vers l'an 94 l'Empereur Domitien publia un edit contre tous les Philosophes, qui étoient alors en grand nombre à Rome, d'où se voïant expulsés, ils se dispersérent en divers païs éloignés. Quelques-uns se retirerent dans les extrêmités les plus occidentales des Gaules, & y communiquerent les connoissances qu'ils avoient acquises.

Till. Emp. t. 2. p. 106. 107.

XXI. Autant que l'on s'apliquoit dans les Gaules à y cultiver les sciences, autant on y avoit soin d'y faire fleurir les beaux arts. Vous pouvez juger sur quel pied ils y étoient 'par ce que Pline l'Historien nous aprend de la cizelure, de la sculpture ou art statuaire. On ne voïoit point en ce siecle ni à Rome ni dans tout le reste de l'Empire d'aussi habiles maîtres en ces arts, qu'il y en avoit dans nos Gaules. Un certain Zenodore entre autres s'acquit la reputation d'un des plus excellens graveurs & sculpteurs qui eussent jamais paru. Il laissa divers ouvrages de sa façon, dont les anciens faisoient une estime extraordinaire. Il fit dans la capitale de l'Auvergne une statuë d'une grandeur énorme, qui representoit Mercure, & que l'on estimoit quatre millions de nôtre monnoïe. Zenodore emploïa dix ans pour finir cet ouvrage. Pendant qu'il y travailloit, il cizela avec tant de perfection deux coupes sur deux autres d'un prix infini, gravées par Calamide, qu'on ne trouvoit nulle difference entre la copie & l'original. La grande reputation où étoit Zenodore, porta l'Empereur Neron à l'apeller à Rome. Cet habile homme fit le fameux Colosse qu'on avoit résolu d'ériger à ce Prince, & qui fut ensuite dedié à l'honneur du Soleil, après que

Plin. hist. l. 34. c. 18.

Dieu eût delivré l'Empire d'un si méchant Empereur. C'étoit une piéce de cent dix, ' ou même six-vingt pieds de hauteur. Suet. Cæs. l. 6. n. 31. ' Les Romains se plaisoient fort à hanter le laboratoire de notre sculpteur, & ne pouvoient assez admirer son habileté à faire des figures de terre & d'osier, qui étoit la premiere maniere de travailler en cet art. Pline, qui nous aprend tous ces traits d'histoire, étoit lui-même un des admirateurs de Zenodore. Plin. ibid.

XXII. Après tout, quelque florissantes que fussent les belles-letres dans nos Gaules, & les autres Provinces de l'Empire en ce siecle, l'éloquence ne laissa pas d'y souffrir quelque alteration, en perdant quelque chose de ses premieres beautés. ' Ce seroit se tromper que de s'imaginer qu'il en a été de ce bel art comme de quelques autres, qui se sont perfectionnés par la suite des tems. Quint. inst. or. l. 12. c. 11. p. 756. ' A cette noble maniére de s'énoncer pure & sans fard, & qui bien loin d'avoir rien d'empoulé, savoit se soûtenir par sa beauté naturelle, Petr. sat. p. 8. 9. ' on commença en ce siecle à lui substituer des expressions enflées, & une vaine cadence de mots, qui ne sont que des phantômes d'éloquence, & qui ne servent qu'à énerver la force du discours. p. 6. ' Les choses allerent jusqu'à ce point, qu'au lieu de ces grands Orateurs qui par la beauté de leur génie, & la majesté de leur éloquence faisoient la gloire des siecles passés, à peine trouvoit-on en celui-ci quelqu'un qui meritât le nom de véritable Orateur. Dial. or. n. 1. C'est de quoi se plaignoient amerement divers savans des regnes de Neron & de Vespasien. Le mal venoit de differentes causes qu'ils ont eu soin de marquer, & qui nous paroissent trop importantes pour ne les raporter pas ici d'après eux. Elles meritent d'autant plus d'être connuës dans tous les tems, qu'elles y ont produit de plus mauvais effets, encore plus dans le nôtre, qu'au siécle de ceux qui s'en sont plaints les premiers.

XXII. ' Le peu de soin que les parens prenoient de la premiere éducation de leurs enfans, fut la premiere cause de la décadence de l'art de bien parler en ce siecle. n. 28. Autrefois les meres se faisoient un devoir indispensable de les nourrir elles-mêmes. Elles mettoient leur principale gloire à les élever, & à veiller sur leur domestique. Les Dames de la plus grande distinction ne s'en dispensoient pas plus que les autres. Nous en avons d'illustres exemples en la

personne de Cornelie mere des Gracques, d'Aurelie mere de César, & d'Attie mere d'Auguste. Aussi ce devoir est-il de droit naturel pour toutes les meres en general, & devient d'une double obligation pour des meres chrétiennes. Lorsque les enfans étoient sevrés, on les faisoit passer sous la conduite d'une sage matrone de la famille, dont la gravité imprimoit le respect à tous les domestiques, & la presence les tenoit dans le devoir. Cette matrone faisoit son capital de veiller sur toutes les paroles & les moindres actions de ses éleves, & ne leur souffroit rien qui pût blesser la plus severe honnêteté. Telle étoit dans les siécles passés la conduite que tenoient les parens envers leurs enfans dans leur plus tendre jeunesse.

Dial. or. n. 29. XXIV. ' En celui-ci au contraire, si-tôt qu'un enfant étoit né, on le donnoit à nourrir à quelque étrangere gréque ou autre, à laquelle on associoit un indigne laquais; & l'enfant suççoit avec le lait les vices du langage & les mauvaises maniéres de ses nourriciers. On le negligeoit tellement, que personne ne se mettoit en peine de lui donner en cet âge tendre la moindre leçon, soit pour bien parler, soit pour former ses mœurs. Ainsi les parens bien loin de l'acoûtumer de bonne heure à garder les regles de la modestie, & à prendre les premieres teintures de l'honnête homme, l'abandonnoient à un libertinage, qui avoit toûjours de très-fâcheuses suites. Une des premieres, c'est que ses nourriciers qui n'entendoient rien à l'éducation de la jeunesse, faisoient paroître leurs jeunes éleves au theâtre, aux combats des gladiateurs, aux courses des chevaux, & autres semblables amusemens. Qu'arrivoit-il de-là? L'esprit de l'enfant se remplissant de ces spectacles, se nourrissoit de leurs idées, ne se plaisoit qu'à en parler, & perdoit
n. 28. par-là presque toute aptitude pour les arts liberaux. ' On observe que le mal commença par l'Italie, & que de-là il se répandit bien-tôt dans les autres Provinces de l'Empire.

n. 29. XXV. ' Une autre cause de l'affoiblissement de l'éloquence vint de la part des Maîtres, & de leur maniere
Petr. sat. p. 3. 5. 6. d'enseigner. ' En effet les Rheteurs de ce siécle furent les premiers, qui commencerent à corrompre la vraie éloquence en acoûtumant leurs disciples à des expressions délicatement tournées, & à ne parler qu'avec un assortiment

de paroles qui n'étoit pas naturel. De sorte que bien loin de conduire dans le vrai chemin de l'eloquence ceux qui souhaitoient d'arriver à sa perfection, ils emploïoient des manieres si enflées, & une pompe de discours si vaine, qu'elles ne servoient à autre chose aux jeunes gens, lorsqu'ils entroient dans le Barreau, qu'à leur faire croire qu'ils étoient transportés dans un autre monde. Et comment ceux qu'on elevoit de la sorte, auroient-ils pû parvenir à la delicatesse du goût si necessaire pour la belle éloquence? Ils étoient aussi peu capables de le faire, selon l'expression d'un Ecrivain fort poli, qu'il est possible de conserver une odeur gracieuse en frequentant les cuisines. Dial. or. n. 29.
' D'ailleurs on ne voïoit plus en ces maîtres d'éloquence cette aplication, cette assiduité, cette émulation si loüable des anciens à connoître le fort & le foible de leurs disciples, à les exercer selon la portée de leur esprit, à s'entretenir avec eux pour les former. La plûpart, pour ne pas dire tous ceux qui se mêloient d'enseigner, avoient des disciples, moins pour les conduire selon les sages regles d'une severe discipline, que pour s'attirer leurs saluts, leurs loüanges, leurs aplaudissemens.

XXVI. ' Anciennement un Orateur qui entreprenoit d'en former d'autres, ne les perdoit point de vûë. Non seulement ils assistoient avec assiduité à ses leçons particulieres; mais il vouloit encore qu'ils l'acompagnassent par tout où il avoit à parler en public, au Barreau, & aux autres lieux d'assemblée. Il les obligeoit même de se trouver à ses disputes personnelles, & d'en recueillir ce qu'ils pouvoient, afin qu'ils aprissent à combattre, pour ainsi dire, dans le combat même. Quels avantages n'en devoit-il point revenir à de jeunes gens, qui étudioient ainsi sous les yeux de tout le monde, & au milieu des dangers, où personne ne pouvoit avancer impunément aucune parole, soit mal à propos, soit à contre sens, qu'elle ne fût aussitôt ou rejettée par le Juge, ou relevée par la partie adverse, ou enfin sifflée par les autres Orateurs? Ils ne pouvoient manquer de se former bien-tôt le jugement, & d'acquerir en peu la hardiesse & les autres qualités nécessaires pour parler eux-mêmes en public. Quoiqu'ils ne suivissent qu'un Orateur, ils ne laissoient pas de connoître tous les autres, qui se trouvoient à ces frequentes assemblées. Ils y étoient n. 34.

témoins des divers jugemens que portoit le peuple, & qui leur faisoient aisément comprendre ce qu'il avoit goûté & ce qui lui avoit déplu. Ils avoient par-là un excellent maître, qui leur montroit non le phantôme, mais la realité de l'éloquence. Des émules & des adversaires, ils étoient assurés de n'y en jamais manquer, qui savoient attaquer & se defendre en braves. Et afin qu'il n'échapât rien de ce qui s'y disoit de bon & de mauvais, il s'y trouvoit toûjours un auditoire composé de personnes bien & mal affectionnées.

Dial. or. n. 35. XXVII. ' En ce siecle au contraire, on se contentoit d'envoïer les jeunes gens aux écoles, où il seroit difficile de dire ce qui leur gâtoit le plus l'esprit & le jugement, ou le lieu, ou les condisciples, ou enfin les études. Le lieu, on n'y observoit ni ordre ni discipline, & il n'étoit ouvert qu'à des ignorans : les disciples, c'étoient des enfans avec d'autres enfans, des jeunes gens avec d'autres jeunes gens, qui parloient entre eux & s'entre-écoutoient avec la même assûrance : les études, elles leur étoient nuisibles pour la plus grande partie. Car les Rhéteurs de ce tems se bornoient à des pieces, ou de dispute, ou de persuasion. Ils occupoient les enfans à celles-ci, parce qu'elles demandoient moins d'esprit, & laissoient les autres à ceux qui étoient plus avancés. Mais quelles pieces pouvoient sortir de telles plumes ? On faisoit servir à cet exercice des sujets honteux, oposés à la verité, & par consequent plus propres à gâter l'esprit qu'à le former. Tantot c'etoit le prix accordé à des meurtriers de tirans, qu'il falloit relever par de grands discours. Tantôt c'étoit quelque autre sujet encore plus indigne,
Petr. sat. p. 4. 5. qu'il falloit amplifier par des raisonnemens imaginés. ' Ici c'étoient des pirates qui paroissent sur un rivage préparant des chaînes ; là des Tirans faisant des ordonnances cruelles ; ailleurs des réponses d'oracles qui ne respirent que le sang. On tomboit ainsi dans deux défauts essentiels, en aprenant d'une part à cette jeunesse ce qu'elle auroit dû ignorer, & de l'autre, en ne lui enseignant pas les choses qui sont de l'usage ordinaire.

p. 12. XXVIII. 'Il est vrai, que selon Petrone, le mal ne venoit pas tant des Professeurs d'éloquence, que des parens de la jeunesse. Ceux-là étoient contraints de suivre

la manie des jeunes gens qu'ils enseignoient, sans quoi leurs écoles se seroient trouvées desertes. 'Mais le mal venoit en particulier de la faute des parens, qui poussoient trop tôt leurs enfans au Barreau. 'Ils agissoient en cela avec tant de contradiction, que bien qu'ils avouassent qu'il n'y a rien de plus grand que l'eloquence, ils en faisoient faire profession à des enfans qui etoient encore dans la premiere jeunesse, & qui n'avoient que des etudes mal digerées. 'Et c'est ce qui fait distinguer une troisiéme cause d'affoiblissement de l'eloquence en ce siecle. 'Les anciens avoient soin de faire preceder la leur par l'etude de tous les arts liberaux. Personne ne s'y apliquoit, qu'il n'eût apris auparavant la Grammaire, la Geometrie, la Philosophie, ou Dialectique, la Morale, la Musique même, & surtout la Jurisprudence. 'Lorsqu'un jeune homme possèdoit toutes ces connoissances, & non plutôt, son pere ou ses proches le presentoient à l'Orateur, qui avoit le plus de reputation dans la ville, & le jeune homme le suivoit assiduëment, comme nous avons deja dit, soit au Barreau, soit à son école, ou ailleurs, afin de se former sur son modele & celui des autres Orateurs.

Petr. sat. p. 13. — p. 14. — Dial. or. n. 29. — n. 30. 31. — n. 34.

XXIX. 'On commença en ce siecle à s'écarter d'une si excellente methode. On apliquoit les enfans à l'etude de l'éloquence, avant qu'ils eussent pris une connoissance necessaire de l'antiquite, de la nature des choses, du caractere des hommes, de la proprieté des tems. 'On les poussoit au Barreau, sans qu'on les eût fait passer par les degrés du travail, & qu'on les eût rendus dociles par l'assiduité à la lecture, & maîtres de leurs passions par les préceptes de la Philosophie. On en vouloit faire des maîtres dans l'art de bien parler, avant qu'ils eussent apris à corriger sans complaisance les defauts de leurs compositions, 'à écouter long-tems les choses qu'ils avoient à imiter, enfin à mépriser ce qui est du gout ordinaire des jeunes gens. Ce fut pour avoir discontinué de suivre ce bel ordre des anciens, que l'on ne vit plus l'eloquence paroître avec la grandeur & le poids de cette majesté qu'elle avoit autrefois. 'Les Ecoliers de ce siecle traitoient l'étude comme un jeu, & n'y faisoient des progrès que très-superficiellement. Aussi se faisoient-ils siffler, lorsqu'ils

n. 29. — Petr. sat. p. 14. — p. 15. — p. 16.

paroissoient au Barreau, où se trouvoient encore plusieurs de ces grands Orateurs formés sur le modéle des anciens. Telles furent les principales causes de l'alteration que l'éloquence eut à souffrir en ce siécle.

XXX. Il faut avoüer que les gens de Letres de ce tems-là, s'étant fraïé de nouvelles routes pour parvenir à l'éloquence, celle qu'ils acquirent, ne pouvoit qu'être differente de celle des anciens. 'Et c'est dequoi l'un des plus zelés Partisans de la nouvelle éloquence, convenoit lui-même sans peine. Mais il prétendoit en même-tems, que celle-ci pour être nouvelle n'en étoit pas moins estimable que l'autre. 'Il portoit même sa confiance jusqu'à la lui préferer, & à dire qu'il en étoit de cette nouvelle éloquence par raport à l'ancienne, comme de celle du tems de Ciceron à l'égard de celle des siécles précedens. Tout ce que l'on pourroit néanmoins accorder à celui qui raisonnoit de la sorte, c'est que l'on ne vit jamais plus de personnes qu'en ce siécle, courir après l'éloquence, parce qu'elle étoit encore 'ou recompensée par des charges & des dignitez, ou suivie d'autres avantages très-considerables. En effet les Orateurs continuerent en ce siécle, comme auparavant, à se voir comblés d'honneurs, à entrer dans la faveur du Prince, à acquerir du crédit dans le Sénat, à gagner l'estime du peuple, à étendre leur réputation jusques chez les étrangers le plus éloignés. C'étoient eux qui remplissoient encore les places dans le Sénat. C'étoient eux qui le gouvernoient par leur conseil, & le peuple par leur autorité. L'on étoit encore persuadé que quiconque n'avoit point d'éloquence, étoit incapable de remplir les places honorables de la République, & même indigne du droit de citoïen Romain.

Dial. or. n. 18.

n. 22.

n. 36.

VIBIUS

VIBIUS GALLUS,

ORATEUR.

VIBIUS GALLUS.

VIBIUS [a]GALLUS, l'un des plus éloquens Orateurs de son tems, vint au monde dans les Gaules, sans qu'on sache precisément en quel endroit il prit naissance. Pour le tems, il paroît qu'il étoit plus âgé de quelques années, que Seneque le pere, de qui nous aprenons le peu que nous savons de son histoire. Il naquit par conséquent au siécle de Ciceron, lorsque l'éloquence étoit dans sa plus grande splendeur. Mais il ne fleurit que sous l'Empire d'Auguste, où il commença à s'introduire divers changemens dans l'ancienne éloquence. Il fut néanmoins un de ceux qui lui firent plus d'honneur depuis Ciceron.

a Senec. l. 7. cont. pr. p. 65. 67 | l. 2. cont. 9. p. 160 | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 302.

'Il alla à Rome hanter le Barreau, & y plaida avec distinction, au même-tems que les autres fameux Orateurs que Seneque suivit dans sa jeunesse: Porcius Latro, Marillius, Cestius Pius, Arellius Fuscus le pere, Junius Bassus, Albutius Silus, Argentarius, Pompeïus Silo, Fabianus, Triarius, Gorgias, Hispo Romanus, & tant d'autres, qu'il seroit trop ennuïeux de nommer ici. Il est aisé de juger & de l'affluence des cliens qui avoient recours à notre Orateur, & de la reputation qu'il s'acquit dans le Barreau, par le grand nombre des causes qu'il y plaida. Il parut avec éclat dans presque toutes celles qui s'y plaiderent pendant le jeune âge de Seneque. Celui-ci faisoit tant de cas de son éloquence, qu'il a cru devoir nous en conserver quantité de traits dont il a grossi le Recüeil qu'il a dressé sur cette matiére pour laisser à la posterité quelque connoissance des grands hommes qui avoient illustré le Barreau de son tems.

Senec. l. 1. cont. 3. 4. p. 10 & 113.

pr. p. 67.

'Seneque, pour nous donner quelque idée du succès avec lequel plaidoit Vibius Gallus, a eu la complaisance de nous décrire avec quelque détail la maniére dont il défendit la cause d'un fils desavoüé par son pere. Il s'agissoit d'un homme, qui aïant desherité ses trois fils pour

l. 2. cont. 9. p. 148. 161.

VIBIUS GALLUS.

certaines raisons, avoit demandé à un pauvre homme le fils unique qu'il avoit, afin de l'adopter à la place de ceux qu'il avoit deshérités. Le pauvre acorde volontiers son fils; mais ce fils refusant constamment de se séparer de son propre pere pour se donner à un étranger, son pere le desavoüa. 'Vibius entreprit la défense du fils desavoüé; & quoique Fabianus eut plaidé la même cause avec beaucoup d'art le jour précédent, Vibius le surpassa, & par la force de son raisonnement, & par la douceur de son éloquence. Il eut le secret de persuader à son auditoire tout ce qu'il voulut, & réüssit particuliérement à lui inspirer beaucoup de mépris, & même de l'horreur pour les richesses.

Senec. l. 1. cont. 9. p. 160. p. 161.

'Dès lors notre Orateur fit paroître quelques traits de l'état humiliant, où il tomba depuis. En faisant la description des richesses; ce qu'il executa avec un grand flux d'éloquence; il lui échapa de dire souvent avec une espece de fureur: Je veux décrire les richesses. 'Prenant dans la suite cette espece de fureur pour un agrément de l'esprit, il la poussa si loin, & s'habitua tellement à cette maniére de s'écrier dans ses descriptions, qu'il ne plaisantoit point qu'il ne décrivit l'amour, & qu'à chaque trait de cette description il ne s'écriât avec un enthousiasme de furieux: Je veux décrire l'amour. Puis continuant sa description, il s'écrioit encore: c'est l'amour que je veux décrire. Enfin après avoir fait ainsi le furieux, il le devint réellement, & tomba dans un excès de folie, qui le rabaissa autant aux yeux des hommes, que l'éclat de son éloquence l'y avoit auparavant élevé. De sorte, remarque Seneque, qu'il devint fou par sentiment, au lieu que les autres ne le deviennent que par quelque accident fâcheux.

ibid.

p. 160.

OSCUS,

ORATEUR.

OSCUS.

OSCUS, ᵃou OSCIUS selon d'autres, paroît par ses habitudes avoir été de Marseille, ou du voisinage de cette ville. ᵇQuelques modernes prétendent qu'il y enseigna d'abord la Rhétorique avec un grand concours, & qu'il fut ensuite la professer à Rome, où il prit des leçons d'eloquence du fameux Orateur Porcius Latro. Mais c'est de quoi les anciens auteurs qui nous font connoître Oscus, ne nous aprennent rien. 'Ils démentent même cette derniére circonstance; & il est visible que les modernes qui l'avancent, ont entendu d'Oscus ce qui est dit du Rhéteur Sparsus.

a Senec. cont. l. 5. pr. p. 352.

b Egass. Bul. t. 1. p. 20 | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 303.

Senec. ibid. p. 353.

'Seulement il est certain qu'Oscus alla de Marseille à Rome hanter le Barreau, & qu'il y parut entre les plus célebres Orateurs de l'Empire d'Auguste & de Tibére. 'Mais il eut le malheur de ne s'y faire ni aimer ni beaucoup estimer, pour la passion qu'il avoit d'hérisser de pointes aiguës & malignes ses discours familiers, & même l'éloquence qu'il emploïoit dans ses déclamations. Nous ne pouvons mieux faire connoître son génie, qu'en copiant le jugement qu'en a porté Seneque le pere, qui l'avoit souvent entendu plaider.

ibid. p. 352 | Suas. 1. p. 2.

cont. p. 352.

» 'Oscus, dit-il, ne déclamoit pas mal; mais il fit beau- » coup de tort à sa reputation, en ne prononçant jamais de » discours sans y mêler en mots couverts quelque chose de » piquant & de malin. Son style étoit mauvais, & denué de » figures. Un jour au matin que le Rhéteur Pacatus le ren- » contra à Marseille, il lui dit plaisamment en le saluant : » je pourrois bien dire avec raison *ave Osce*. Pacatus faisoit » par-là allusion, & aux impertinences qu'Oscus avoit a- » coutumé de débiter, & à son nom latin qui exprimoit un » tel caractere. 'En effet, les anciens croïent que le terme » *obscenus* est venu de celui d'Oscus, parce que les Osques » étoient habitués à se servir de paroles obscenes.

ibid.

Fest. p. 316. 317.

OSCUS.

» [a] Ce n'est pas sans sujet, ajoûte Seneque, que Pacatus traitoit Oscus de la sorte ; puisqu'il étoit bien éloigné de la vraie éloquence, & qu'il sembloit n'être né que pour dire des injures à tout le monde. Quand une fois il avoit noté quelqu'un en lui donnant un nom odieux, celui-ci ne pouvoit plus éviter de porter une telle qualification. C'est ainsi que le célébre Passicnus porta un nom infame, parce qu'Oscus avoit changé la premiere sillabe (1) de son nom. 'En une autre occasion Oscus fit une injure sanglante au Rhéteur Fulvius Sparsus, lui disant en public pour lui reprocher sa stupidité : comment pourriez-vous entendre quelque chose à un plaidoïer, vous qui ne comprenez pas même, lorsque vous levez de terre une tuile ? «

[a] Senec. ibid.

p. 353.

p. 352.

'Après tout, quoique Seneque ne fit pas beaucoup d'estime de l'éloquence d'Oscus, comme l'on vient de voir, 'il ne laisse pas de le mettre au-dessus de plusieurs autres Orateurs de son tems, dont la réputation ne s'étoit pas étenduë au-delà des bornes de leur vie, & d'avoir inseré dans son Recüeil plusieurs traits de ses déclamations ou plaidoïers. Il paroît qu'Oscus n'étoit plus au monde, lorsque ce Rhéteur Romain parloit ainsi de lui à ses enfans, vers le milieu de l'Empire de Tibére.

p. 347.

(1) Les savans sont partagés sur le changement de cette premiere syllabe du nom de Passicnus. On a inseré dans le texte qu'Oscus l'avoit changé en une syllabe gréque. Mais d'autres prétendent qu'il faut lire *in Gras*, pour *in græcum*, & qu'au lieu de Passicnus on diroit Grassicnus, qui aprochoit de la signification d'*hircosus*.

AGROTAS,

ORATEUR.

ET

PACATUS,

RHETEUR.

AGROTAS & PACATUS.

AU [a] même-tems que Vibius Gallus & Oſcus, dont nous venons de donner les éloges, hantoient le Barreau à Rome, Agrotas y parut auſſi entre les autres Orateurs. Il étoit de Marſeille, & ne plaidoit qu'en Grec, qui étoit la langue naturelle de ſa patrie, comme nous avons dit ailleurs. Quoiqu'Agrotas ne la parlât pas ſi poliment que les Grecs naturels, ſon ſtyle étoit beaucoup plus nerveux & plus énergique que le leur. On reconnoiſſoit aiſément par-là, remarque un ancien, que cet Orateur étoit né ſujet des Romains, plutôt qu'en Gréce. Il ſemble néanmoins qu'il ne fut pas ſi emploïé dans le Barreau que les autres Orateurs de ſon tems. Car Seneque le pere, qui l'y avoit ſuivi, ne raporte dans ſon Recüeil qu'une ſeule ſentence de ſes déclamations ou plaidoïers.

a Senec. l. 2. cont. 14. p. 212.

'Tout ce que l'on ſait de bien certain ſur l'Hiſtoire de Pacatus, c'eſt qu'il étoit contemporain d'Oſcus, & qu'il enſeignoit la Rhétorique à Marſeille. Cette ville, comme nous l'avons montré en ſon lieu, cultivoit encore alors toutes ſortes de ſciences avec une émulation merveilleuſe. Il n'y a pas ſujet de douter, qu'elle ne fût redevable en partie à ce Rhéteur de la réputation qu'elle conſerva encore en ce ſiécle pour les letres, même chez les étrangers.

ibid. l. 5. pr. p. 352.

Mais on a peine à comprendre la raiſon pourquoi, 'certains critiques ne placent Pacatus que ſous les regnes de Galba & de Veſpaſien. On vient de voir par Seneque le pere, qui vivoit de ſon tems, qu'il portoit déja le titre de Rhéteur, avant qu'Oſcus dont la mort préceda celle

Bail. jug. préj. c. p. 7. §. 9. p. 304.

AGROTAS & PACATUS

de Seneque, quittât Marseille pour aller à Rome faire preuve de son éloquence. Ainsi puisque Pacatus étoit contemporain d'Oscus, il est plus conforme à la verité de le mettre sous Auguste & sous Tibere, que sous Galba & Vespasien, plus de cinquante ans après qu'il eut commencé à paroître sur le Theatre des savans.

Bayl. jug. préj. ibid | Schot. Cl. Rh. p. 13. 1.

Suid. 2. p. 4.

'On fait une autre faute aussi énorme, en donnant à Pacatus le prénom de Minutius, parce qu'on paroît le confondre par-là, comme a réellement fait André Schot, 'avec Minucius Pacatus Irenæus Grammairien Grec natif d'Alexandrie. Celui-ci a écrit par ordre alphabetique sept livres sur le dialecte des Alexandrins, ou sur le Grecisme; trois autres livres sur l'usage des Attiques; sur l'Atticisme; sur les proprietés du dialecte Attique & du Dorique; & plusieurs autres ouvrages. Il y a bien de l'aparence que le prénom de Minutius aura été donné à ce Grammairien pour la même raison, 'qui le fit porter à Lucius Præconimus : c'est-à-dire, pour s'être trop attaché à des minuties dans ses écrits. Nous verrons encore reparoître le nom de Pacatus en la personne de plusieurs autres savans Gaulois des siecles suivans.

Egass. Bul. t. 1. p. 20.

CASTOR,

RHETEUR.

CASTOR.

QUelques [a] Ecrivains modernes nous donnent un Castor qu'ils font natif de Marseille, & qu'ils pretendent avoir enseigné la Rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de reputation. Mais, comme ils ne citent aucun ancien auteur pour leur garant, on peut légitimement douter, ce semble, de l'existence de ce Rhéteur. En effet on ne voit qu'incertitude & confusion dans tout ce qu'on en dit; & l'on a même poussé les choses sur ce sujet, jusqu'à tomber dans des anachronismes intolerables.

[a] Egass. Bul. t. 1. p 20 | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 303.

Egass. Bul. ibid.

S'il en faut croire un de ces modernes, 'Castor étoit fils de Secondaire, & fut le maître, ou même le pere du fameux Petrone. N'aïant reçu qu'une naissance obscure, il trouva le moïen de la relever de la maniere la plus

CASTOR.

glorieuse, en épousant la fille de Dejotare Roi de Galatie, qui le fit mourir dans la suite du tems. Mais qui ne voit que l'on confond ici un Rhéteur de l'Empire de Tibere, avec le gendre de Dejotare, qui vivoit près d'un siécle auparavant, du tems de Ciceron & de César, & qui ne put guéres vivre après, puisque son beau-pere le fit mettre à mort?

Ce n'est encore là que le moindre anachronisme. En voici un autre beaucoup plus monstrueux. 'Castor, cet éloquent Orateur laissa, dit-on, divers ouvrages de sa façon fort bien écrits: des traités sur Babylone, sur l'art de bien parler, sur la maniére de persuader; un recueil d'ignorances chronologiques, & quelques autres écrits remplis d'érudition. Mais il est visible que l'on confond encore ici notre Rhéteur, avec un autre Castor plus ancien que lui d'environ deux cens ans. 'Joseph fait mention de celui-ci, qu'il qualifie Chronographe, & qu'il place après Timagenes & avant Apollodore pour l'ordre des tems. 'Aussi remarque-t-on que ce Castor auteur des ignorances Chronologiques vivoit tout au plus tard sous Ptolemée Evergete; puisque ses écrits sont cités par Apollodore qui fleurissoit alors, vers l'an de Rome 625. Or il ne paroît nulle part que ni ce Castor, ni le gendre de Dejotare aïent été de Marseille; & il est évident qu'ils ont vêcu l'un & l'autre fort long-tems avant le Rhéteur qui fait le sujet de cet article.

Egass. Bul. ibid.

Jos. l. 2. in Ap. p. 1065.

Bayl. D. p. 1048. 1.

De tous ceux que l'on fait avoir porté le nom de Castor dans l'antiquité, nul n'aproche plus du tems de ce Rhéteur Gaulois, 'qu'un Antoine Castor celébre Botaniste, qui entretenoit un jardin des plus curieux & des plus riches en toutes sortes de simples. Il vivoit encore du tems de Pline l'ancien, âgé de plus de cent ans, sans avoir jamais été malade. Pline l'avoit connu personnellement, & avoit visité son jardin. Dira-t-on que cet Antoine Castor voisin de Pline, comme il paroît, soit le même que le Rhéteur de Marseille? Non sans doute; quoique le P. Hardoüin ait avancé à ce sujet un paradoxe aussi insoûtenable, en prétendant que cet Antoine Castor étoit le gendre de Dejotare, qui ne put vivre jusqu'au tems de Pline; puisque son beau-pere l'avoit fait mourir plus de soixante ans auparavant.

Plin. hist. l. 25. c. 5.

GERMANICUS CE'SAR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

GERMANICUS CE'SAR.

ON ne trouve nulle part dans les anciens quel fut le lieu de la naissance de Germanicus. Mais la suite de l'histoire fait juger qu'il naquit à Lyon, comme l'Empereur Claude son frere puis-né, pendant qu'Antonia leur mere y faisoit sa residence, environ l'an 740 de la fondation de Rome, & que Drusus leur pere étoit ocupé à domter les Grisons & les Germains. ' Du côté paternel il se trouvoit neveu de Tibere, & du côté maternel petit-fils de Marc Antoine, & petit-neveu d'Auguste. Il fut ensuite adopté dans la famille de l'Empereur, & donna lui-même un Souverain à l'Empire en la personne de Caligula l'un de ses fils.

Tac. an. l. 2. n. 43| Suet. Cæs. l. 4. n. 1. 7.

' Germanicus vint au monde avec toutes les qualités qui font les plus grands Princes. On ne vit jamais tant de dons de la nature réunis ensemble, qu'il en parut en lui, soit pour l'esprit soit pour le corps. Il étoit parfaitement bien fait; & l'on ne pouvoit assez admirer la bonne grace qu'on découvroit en son port & en ses discours. Bien different de Tibere, qui étoit un esprit altier & d'une humeur difficile: Germanicus dès son jeune âge se montra gracieux, poli, obligeant, officieux envers tout le monde, & fit voir qu'il avoit un talent merveilleux pour gagner les cœurs. Aussi fut-il uniquement aimé & cheri de tous les Romains, à qui tant d'excellentes qualités faisoient esperer qu'il rétabliroit un jour la République dans son premier lustre. Sa douceur étoit incomparable, & alloit jusqu'à tenir contre les injures les plus sanglantes & les plus mauvais services. Il n'avoit pas cependant moins de valeur & de courage, que de bonté & de clemence.

Dio, l. 57. p. 705| Suet. ibid. n. 3| Tac. ibid. l. 1. n. 33. 72.

A tout

GERMANICUS CE'SAR.

ª A tout cela se trouvoient joints tous les talens de l'esprit. Et comme il étoit né dans le siécle le plus florissant pour les letres, on eut soin de l'en faire instruire d'une maniére convenable à sa naissance. ' Il n'y a pas de doute qu'il ne fût un de ces petits-fils d'Auguste, à qui cet Empereur, selon le témoignage d'un de ses Historiens, se plaisoit d'enseigner lui-même les letres & l'art de l'écriture. ' Germanicus y fit des progrès proportionnés à la grandeur de son génie. Son inclination le porta particulierement à l'éloquence & à la poësie en l'une & l'autre langue, la gréque & la latine. Il sut se servir de l'éloquence pour haranguer dans le Sénat & plaider dans le barreau, où il plaida même après avoir reçu les honneurs du triomphe. Il fit usage de la poësie, pour se délasser quelquefois des fatigues de Mars par ce doux & innocent amusement ; ' & il y réussissoit fort bien au jugement d'un des plus célebres Poëtes de son siécle.

ª Suet. ibid. l. 2. n. 64. | l. 4. n. 3. | Ovid. Fast. l. 5. pr.

' Tel étoit Germanicus aux yeux de tous les Romains & d'Auguste même, qui connoissant mieux son merite que personne, pensa serieusement à l'adopter pour son fils & son successeur. Mais vaincu par les importunités de sa femme, il se trouva comme forcé à adopter Tibere. Il ne le fit néanmoins qu'à condition que Tibere adopteroit lui-même Germanicus, quoiqu'il eût déja un fils à lui. ' Cette double adoption se fit le 27 de Juin de la 25ᵉ année d'Auguste, & la 4ᵉ de nôtre Ere commune.

Dio, l. 55. p. 637 | Suet. ibid. n. 1. 4 | Tac. ibid. l. 1. n. 3 | l. 4. n. 57. | Paterc. l. 2. n. 103. 104 | Till. Emp. t. 1. p. 38.

' Bien-tôt Germanicus quoiqu'encore jeune entra dans les charges publiques. Il fut Questeur cinq ans avant qu'il eût ateint l'âge requis pour exercer cette charge. Elle lui fraïa la voïe au Consulat, auquel il fut élevé aussi-tôt après, ' l'an de Rome 765, douziéme de l'Ere vulgaire, avec C. Fonteïus Capito pour collegue. ' Soit avant ou après cette époque, Auguste l'envoïa commander les huit legions qui étoient sur le Rhin. Germanicus à la tête de cette puissante armée vainquit les ennemis de l'Etat, & en alla triompher à Rome. ' Il se signala ensuite dans la guerre de Dalmatie, où il s'acquit la réputation de grand Capitaine. ' De-là on le fit passer en Orient, toûjours à la tête des armées, pour y rétablir les affaires de la République. Il subjugua le Roi d'Armenie & réduisit la Cappadoce en une province de l'Empire. ' Tibere voulant en quelque

Suet. ibid. n. 1. | Dio, l. 56. p. 659 | Suet. ibid | Tac. ibid. l. 1. n. 3. | Paterc. ibid. n. 116. | Suet. ibid. n. 3. | Dio, l. 57. p. 680.

GERMANICUS CE'SAR.

forte reconnoître tant de services, l'éleva pour la seconde fois au Consulat, en le prenant pour collegue dans cette dignité, l'an de Rome 772, dix-huitieme de l'Ere Chrétienne.

Dio, ibid. p. 705 | Tac. ibid. l. 2. n. 72.

Mais quelque glorieux que fussent pour Germanicus tous ces heureux succès, ils furent beaucoup au-dessous ' & de la modération avec laquelle il sut soutenir la grandeur & le poids de la plus haute fortune, & de la sagesse qu'il fit paroître dans toute sa conduite. Il fut si prudent & si circonspect dans toutes ses démarches, qu'il évita toûjours de rien faire, ou que Tibere put blâmer, ou qui fut capable de lui atirer l'envie de Drusus son fils.

Dio, ibid. p. 693 | Suet. ibid. n. 1.

' Ce qu'il fit en ce genre à la mort d'Auguste, est du plus heroïque. A la nouvelle de cette mort, les legions qu'il commandoit en Germanie se mirent en devoir de le proclamer Empereur à la place de Tibere, & en vinrent presque à une sédition ouverte pour l'engager à y consentir. Mais ce Prince sage & moderé en tout ce qu'il faisoit, refusa constamment les offres de cette nombreuse armée, & sortit même des bornes de sa modération naturelle, pour arrêter un zéle, qui bien que juste en lui-même, lui paroissoit indiscret. On ne sauroit dire ce qui éclata le plus en cette ocasion, ou la modestie de Germanicus à refuser ainsi l'Empire, ou sa grandeur d'ame à concilier à Tibere l'affection des soldats. Exemple rare, & peut-être unique dans toute l'antiquité! Il eut l'adresse de donner aux troupes au nom du nouvel Empereur, comme s'il en eût reçu l'ordre de sa part, le double de ce qu'Auguste leur avoit

Dio, ibid. p. 706.

legué par son testament. ' Ce ne fut pas la seule rencontre où il auroit pu se faire Empereur, s'il l'avoit voulu. Mais il le méprisa toûjours; & ce mépris l'en rendoit encore plus digne.

Tant de signalés services rendus à la République, & à la personne de Tibere en particulier, ne furent point capables de mettre Germanicus à couvert des traits de la méchanceté de cet Empereur naturellement jaloux & défiant.

P. 705. 706 | Tac. ibid. n. 71. 72 | Suet. ibid. n. 1. 5. 6.

' Aïant su gagner Pison & Plancine sa femme pour se défaire de ce grand homme, il se servit de leurs artifices pour lui donner un poison lent, qui lui ôta la vie en la 34e année de son âge, lorsqu'il étoit à Antioche en Syrie. Ainsi mourut cet excellent Prince, comparable en tout à Alexandre

le grand. Sa mort fut pleurée non-seulement de toute la province, mais aussi de tous les peuples des environs. Les nations mêmes les plus éloignées, comme les Parthes, & leurs Rois avec elles, en temoignerent leur regret par un deuil public. Rome en parut inconsolable, sans que ni les édits de l'Empereur pour prévenir les saillies de sa consternation, ni tout autre chose fût capable d'adoucir sa juste douleur. Tibere fut le seul à qui cette mort fatale donna de la joïe.

' Germanicus avoit épousé Agrippine, fille de M. Agrippa & de Julie, & en eut neuf enfans. Deux moururent dans leur premiere enfance, & un troisiéme un peu plus âgé. Les autres survécurent le pere. Il y avoit trois garçons & trois filles. Les garçons étoient, Neron qui epousa Julie petite-fille de Tibere; Drusus, & Caligula qui fut Empereur. Neron & Drusus moururent de faim. Les trois filles étoient la fameuse Agrippine mere de l'Empereur Neron, Drusille qui epousa Lucius Cassius, & Liville, ou Julie selon Tacite, qui fut mariée à M. Vinicius. Les anciens Historiens sont pleins des éloges de Germanicus. ' Il n'y a que Velleïus Paterculus, qui bien qu'il lui rende justice en un endroit, en parle très-mal en un autre, par des vûes d'une politique qu'on ne sauroit lui pardonner. ' Voici son épitaphe telle qu'on nous l'a conservée de la façon d'un ancien Poëte.

Suet. ibid. n. 7.

Paterc. Ibid. n. 116. 125.

Epi. & poë. vet. l. 1. p. 97.

Parce hospes tumulo, Cæsar Germanicus hic sum:
Sæpe etiam ignotis ipse dedi requiem.
Quod si quem tumuli nihil hujus gratia tangit,
Admoneat patriæ fraude quod hic jaceo.
Sed jaceo, quamvis non vitæ & plenus honore:
Hoc uno ingratus quod genui patriæ:
Testata est mores lacrymis plebesque patresque.
Hæc sunt sinceri judicia ingenii.

§. II.

SES ECRITS.

QUoique Germanicus fît sa principale ocupation du commandement des armées, il ne laissa pas de cultiver beaucoup les letres, & de leur faire honneur. C'est le

GERMANICUS CE'SAR.

témoignage que lui rendent presque tous les anciens qui parlent de lui. [a] Ovide entre autres en lui dédiant ses Fastes, releve avec éloge la beauté de son genie, son éloquence, sa grande érudition, le talent qu'il avoit pour la poësie. ' Il laissa divers monumens de son savoir, entre lesquels Suetone marque des comédies en grec. Il ne paroît plus rien des piéces gréques de Germanicus, non plus que de ses harangues ou piéces d'eloquence. Il en avoit cependant prononcé plusieurs, tant au barreau que dans le Sénat, & en d'autres ocasions. ' Il faut seulement en excepter certains petits fragmens de quelques-unes entre celles qu'il fit à la tête des troupes & au lit de la mort. Tacite qui semble les avoir vûes en entier, a pris soin de nous en conserver ce qui en reste.

a Ovid. Fast. l. 1. pr.

Suet. Cal. l. 4. n. 3.

Tac. an. l. 2. n. 14. 71.

' Germanicus laissa aussi des épigrammes de sa façon. On en voit encore aujourd'hui quelques-unes latines sur divers sujets, tant dans le corps des Poëtes latins, que dans le recueil des épigrammes & petites poësies des anciens. Il y en a une fort ingénieuse sur un enfant de Thrace, qui se joüant un jour sur l'Ebre qui étoit glacé, rompit la glace & périt dans l'eau. L'on ne sait sur quel fondement on donne à Germanicus à la tête de cette épigramme le prénom de Caïus & la qualité d'Auguste. Une autre de ces épigrammes de Germanicus est faite pour orner le tombeau d'Hector. Elle est immediatement suivie de quatre autres sur Caton, & d'une cinquiéme sur Scævola, qui ne portant avec elles aucun nom d'Auteur, paroissent être du même Poëte. Toutes ces épigrammes sont en vers élegiaques.

Poë. lat. corp. p. 1091 | Epi. & poë. vet. l. 1. p. 49. 50.

' Le principal ouvrage qui nous reste de Germanicus, est une traduction latine des phénomenes d'Aratus de Cilicie. Ces phénomenes sont un poëme grec sur les constellations, dont S. Paul au 17e chapitre des Actes des Apôtres, où il parle aux Philosophes d'Athenes, cite le commencement du 5e vers : τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν. Ciceron en sa jeunesse & Rufus Festus Avienus avoient déja traduit le même poëme. Mais la traduction de Germanicus a sur celles des autres l'avantage d'être enrichie de notes qui passent pour un commentaire. Elle est en vers hexametres & assez bien executée, quoiqu'avec un peu de liberté. Il s'y en trouve moins cependant que dans les tradu-

Fab. Bib. lat. p. 46 | Bib. Lugd-Bat. p. 173.

ctions ni de Ciceron ni d'Avienus, que l'on ne regarde presque que comme des paraphrases. GERMANICUS CE'SAR.

' Aux phénomenes d'Aratus se trouvent joints des fragmens de prognostiques, qui ne sont pas tant pris d'Aratus que des autres Astrologues Grecs, & qui ont été aussi traduits en vers latins par Germanicus. Divers critiques ont tenté d'ôter cette traduction à ce Prince, pour la donner à l'Empereur Domitien, qui porta le surnom de Germanicus pour avoir vaincu les Germains. Mais d'autres savans ont fait voir par des preuves convaincantes qu'elle apartient à notre Germanicus. Fab. ibid. p. 46. 47.

' Cette traduction des phénomenes & des prognostiques a été fort souvent imprimée. On en trouve une ancienne édition faite à Boulogne dès 1474, peu de temps après l'invention de l'Imprimerie. ' Il y en eut une autre à Venise sans le texte original, mais avec les notes ou le commentaire de Germanicus, la paraphrase d'Avienus, & quelques autres anciennes piéces. Cette édition est de l'an 1488 en un volume *in*-4°. ' La traduction de Germanicus acompagnée du texte grec d'Aratus & de la paraphrase d'Avienus, fut réimprimée au même endroit les années 1500 & 1502. On joignit à cette derniere édition le commentaire dont Germanicus avoit enrichi sa version; mais on en retrancha celle d'Avienus. P. 47. Bib. Thua. t. 2. p. 64 | ... Lugd-Bat. p. 64. 2. ... Barb. t. 1. p. 64. 2.

' Il semble que ce fut cette même édition de Venise qui servit de modele à celle qu'on vit paroître à Basle l'an 1549, en un volume *in*-8°, avec l'Astronomicon de C. Julius Hyginus. ... Lugd-Bat. ib.

'Morel publia à son tour à Paris l'an 1559 en un volume *in*-4° la traduction de Germanicus & son commentaire. Il y joignit le texte grec de l'Auteur original, les traductions gréques de Theon & de Leonce le Mechaniste, avec les versions latines de Ciceron, d'Avienus, & l'Astronomicon d'Hyginus. ' Cette édition revûë par Morel fut renouvellée à Cologne l'an 1568 en un volume *in-folio*. ' On la vit renaître *in*-8° l'an 1589 chez Saint-André, qui n'y laissa avec le texte grec que l'ouvrage de Germanicus, & ce qui nous reste des paraphrases de Ciceron & d'Avienus; mais qui y ajoûta le Scholiaste de notre Poëte recouvré en Sicile, & quelques autres piéces etrangeres. ibid. Bib. Barb. ibid. ... Lugd-Bat. ib | Fab. ibid.

'En 1600 Hugues Grotius encore jeune publia sous la Fab. ibid. p. 48.

GERMANICUS CESAR.

direction de Joseph Scaliger un recueil des écrits d'Aratus, où il insera la traduction de ses phenomenes par Germanicus, avec des notes de sa façon, dont il enrichit ce recueil. L'édition qui est en un volume *in*-4°, & faite à Leyde, passe pour la plus parfaite & la plus entiere de toutes celles qui avoient vû le jour. 'La traduction de Germanicus fut encore imprimée à Lyon l'an 1608, avec le texte grec d'Aratus.

Bib. Barb. ibid. 1.

VOTIENUS MONTANUS,

ORATEUR.

VOTIENUS MONTANUS.

VOTIENUS[a] MONTANUS, l'un des grands hommes de Letres de son siecle, naquit à Narbone, quelques années avant le commencement de l'Empire d'Auguste. [b]Il avoit reçu de la nature un génie des plus heureux, mais il n'eut pas soin de le cultiver autant qu'il auroit été à souhaiter. C'est ce qui l'a fait qualifier par un ancien, qui l'avoit connu personnellement, *homo rarissimi, etiamsi non emendatissimi ingenii.* 'Il ne laissa pas néanmoins d'acquerir beaucoup d'éloquence, & de devenir un des plus habiles déclamateurs du regne d'Auguste & de celui de Tibere.

a Mart. l. 8. epi. 72.
b Senec. l. 4. cont. 28. p. 335.
p. 335. 336.

'Il quitta sa patrie pour aller à Rome suivre le barreau, où il plaida avec une réputation peu commune; quoique son éloquence ne fût pas sans quelques défauts considérables. Son coup d'essai fut son plaidoïer pour Galla Numisia en présence de tout le Sénat. Montan y avança plusieurs traits si admirables d'éloquence, que Seneque le pere qui s'y trouva présent, a cru devoir les conserver en partie à la posterité. 'Car quand il vouloit s'en donner la peine, il traitoit son sujet d'une maniere majestueuse. 'Il avoit sur-tout le secret de faire sentir avec une adresse fine & polie le foible des personnes; & il en faisoit quelquefois usage pour tourner en ridicule les inepties des Rheteurs.

ibid l. 3. cont. 20. p. 264.
Cont. 25. p. 308.
Cont. 29. p. 340.

VOTIENUS MONTANUS.

a Mais ces grandes qualités étoient un peu ternies par un défaut auquel il se trouvoit sujet, & que ses meilleurs amis n'ont pu lui passer. C'est qu'il gâtoit ses discours par trop de fréquentes répetitions des mêmes choses. Pour avoir neglige de s'en corriger d'abord dans ses harangues, où l'on s'en apercevoit moins, il le fit passer dans ses plaidoïers, où il étoit intolérable à cause de la précision que demandent ces sortes de piéces. Comme l'on reprochoit le même défaut au Poëte Ovide contemporain de Montan, le célébre Scaurus avoit pris de-là ocasion de surnommer Montan l'Ovide des Orateurs, & de qualifier Montaniana les répétitions d'Ovide.

a Senec. l. 3. cont. 28. p. 335. 336.

'Montan poussoit ce défaut si loin, qu'il alloit quelquefois jusqu'à répéter même ce que d'autres avoient dit. On en remarque un exemple bien frapant. Un jour que cet Orateur fut acusé juridiquement devant l'Empereur, par Vinitius Avocat de la ville de Narbone sa partie adverse, il ne fit presque que répéter pour sa défense ce que Vinitius avoit dit contre lui : de sorte qu'on auroit pensé qu'il faisoit le personnage d'acusateur.

l. 3. cont. 20. p. 264. 265.

Ce défaut qui marquoit en Montan une grande stérilité, ne venoit, sans doute, que de la négligence qu'il avoit à se préparer, lorsqu'il etoit obligé à parler en public. Seneque son ami s'en étant aperçu, lui demanda un jour la raison d'une telle conduite. C'est, lui dit Montan entre autres choses, pour éviter une mauvaise coutume que je ne puis souffrir. En effet, ajouta-t-il, celui qui se prépare pour déclamer, le fait non pour gagner sa cause, mais pour plaire à son auditoire. Il laisse la force du raisonnement, parce qu'elle l'incommode, & qu'elle ne fournit aucune fleur d'éloquence, '& ne s'atache qu'à des sentences choisies & à des narrés ; parce qu'il sait qu'ils plairont. Il se contente de flater les oreilles & de se faire aplaudir, sans se mettre en peine du droit qu'il défend. Il ne recherche que des choses spécieuses, & laisse les nécessaires : ce qui est un défaut pernicieux dans le barreau. 'Seneque le pere qui nous a conservé cette réponse judicieuse de Montan, mais qu'il ne faut prendre qu'avec ménagement & discretion, remarque à la loüange de cet Orateur, qu'il ne parla jamais en public par ostentation, ou pour se faire admirer. Bel exemple à imi-

l. 4. pr. p. 290.

p. 291.

p. 290.

VOTIENUS MONTANUS.

ter pour les Orateurs de nos jours, qui travailleroient d'ailleurs à éviter les défauts de Montan !

Tac. an. l. 4. n. 42. ' Ce grand homme, après avoir illuſtré aſſez long-tems le barreau, eut le malheur d'encourir l'indignation de Tibere. Le ſujet de ſa diſgrace vint de ce qu'Æmilius homme de guerre ne ſongeant qu'à montrer que cet Orateur étoit coupable, l'acuſa d'avoir dit de ce Prince tout ce que l'on en diſoit effectivement dans le ſecret. Il n'en fallut pas davantage pour charger Montan du crime de leze-Majeſté.

Hier. chr. l. 2. p. 158. ' En punition il fut exilé aux iſles Baleares, où il mourut quelque tems après, la 14^e^ année de l'Empire de Tibere, 28^e^ de notre Ere commune.

Schot. cl. Rh. p. 21, 1. C'eſt ainſi que ce méchant Empereur fit périr pluſieurs des grands hommes qui avoient immortaliſé le ſiecle d'Auguſte.

Tac. ibid | Senec. l. 4. cont. 28. p. 335. ' Tacite s'acorde avec Seneque pour nous repréſenter Montan comme un des beaux eſprits de ſon tems. Quelques modernes en ont voulu faire un Poëte ; mais c'eſt pour l'avoir confondu avec Julius Montanus ſon frere, dont nous allons parler. Outre Seneque le déclamateur,

Senec. cont. 29. p. 344. ' Votienus Montanus avoit encore pour ami particulier l'éloquent Marcellus Marcius, dont il faiſoit ſouvent mention dans ſes écrits.

On voit par-là qu'au tems de Seneque il ſe trouvoit quelques ouvrages de notre Orateur. Il faut que ce fût autre choſe que ſes déclamations ou plaidoïers ; puiſque nous avons montré qu'il ne les redigeoit jamais par écrit. On ne ſait point au reſte ce que ce pouvoit être ; & il ne nous reſte plus de lui que quelques fragmens inſerés dans le recueil de Seneque, tels qu'il ſe ſouvenoit de les avoir entendus au barreau de la bouche de Montan.

JULIUS MONTANUS,

POETE.

JULIUS MONTANUS.

C'Eſt aſſûrement une preuve fort équivoque, que la ſeule identité de nom qui ſe rencontre en deux perſonnes differentes, pour les croire ou freres ou de la famille.

mille. Mais lorsque cette preuve se trouve fortifiée par des circonstances qui la fixent, en ce cas on ne peut raisonnablement se refuser à la probabilité qu'elle établit. Ainsi de dire simplement que Julius Montanus étoit frere de Votienus Montanus, parce que l'un & l'autre portoit le même nom, ce seroit avancer une conjecture assez frivole. On pourroit penser la même chose de diverses autres personnes de même nom, comme de Montanus Hispo, Montanus Traulus, Curtius Montanus, Lucius Titius Montanus, & autres que nous omettons. Mais lorsqu'avec l'identité de nom on voit que deux personnes vivoient en même-tems, qu'elles suivoient la même Cour, qu'elles ont couru la même fortune, que la disgrace de l'une a été suivie de celle de l'autre : alors on convient sans peine, que ces deux personnes pouvoient être réellement freres. C'est aparemment pour ces raisons, 'que quelques modernes ont cru, & que nous le croïons après eux, que Julius Montanus étoit frere de Votienus Montanus, dont nous venons de faire l'éloge.

JULIUS MONTANUS.

Egass. Bul. t. 1. p. 35.

Sur ce principe, Julius étoit de la ville de Narbone, d'où il passa ensuite à Rome, le centre des gens de Letres & des beaux esprits. 'Il parut sur ce Theâtre des savans avec la plûpart de ces grands hommes, qui illustrerent l'Empire d'Auguste & celui de Tibere. Son génie le porta à la poësie, dont il fit sa principale ocupation ; & l'on soûtient qu'il y acquit beaucoup de gloire. En effet Seneque le pere ou le déclamateur, qui l'avoit connu personnellement à Rome, nous le donne pour un excellent Poëte, & un homme d'une grande politesse : *qui comis fuit, quique egregius Poëta.* 'De même, Ovide son contemporain, comme Seneque, le met au nombre des plus célébres Poëtes latins, qui avoient paru jusqu'alors, & fait une estime particuliere de ses pieces en vers héroïques & elegiaques.

Ovid. pont. el. 16. v. 11. 12 | Senec. l. 3. cont. 16. p. 238.

Ovid. ibid.

Quique vel imparibus numeris, Montane, vel æquis.
Sufficis, & gemino carmine nomen habes.

'Toutefois Seneque le fils ou le Philosophe ne portoit pas de Montan un jugement aussi avantageux. Il se contentoit de le regarder comme un Poëte du commun : *tolerabilis Poëta* ; n'en jugeant sans doute, que par ses

Senec. ep. 122. p. 610.

JULIUS MONTANUS.

poësies qu'il en avoit lûës. Car autre chose est de ne faire que lire les piéces des Poëtes : autre chose de les leur entendre prononcer. 'Dans leur bouche rien n'est plus harmonieux : hors de là, elles perdent presque toutes leurs beautés, & deviennent comme muëtes. C'est Julius Montanus qui mettoit lui-même cette difference entre les vers de Virgile sur le papier, & les mêmes vers en la bouche de ce Poëte. Il disoit à ce sujet, qu'il lui auroit volontiers enlevé certains endroits de ses poësies, s'il avoit pû lui enlever également sa voix, sa maniére de prononcer, & son geste.

Senec. Frag. 37.

'Nous aprenons du même Seneque, que l'Empereur Tibere fit d'abord paroître beaucoup d'amitié pour notre Poëte, mais qu'ensuite il eut pour lui autant d'indifference : *Et amicitia Tiberii notus & frigore.* Ce fut selon toute aparence à l'ocasion de la disgrace où tomba Votienus Montanus son frere, comme nous avons dit en son lieu. 'Crinitus paroît confondre les deux freres, attribuant à Julius les défauts de Votienus. [a] Tacite parle d'un Julius Montanus, qui fut contraint de se tuer lui-même au commencement de l'Empire de Neron, qui ne lui put pardonner d'avoir voulu s'oposer à ses violences. Mais ce Julius Montanus étoit de l'ordre des Sénateurs, & beaucoup plus jeune que celui qui fait le sujet de cet éloge : ce qui doit suffire pour l'en distinguer.

ep. 122. p. 610.

Crin. poë. lat. l. 3. c. 49.

a Tac. an. l. 13. n. 25.

De toutes les piéces de notre Poëte, 'il ne nous reste plus que six vers, que Seneque le Philosophe nous a conservés. Ils paroissoient avoir fait partie d'un poëme sur le jour & la nuit. Les voici, afin que le lecteur en puisse juger.

Senec. ibid.

Incipit ardentes Phœbus producere flammas,
Spargere se rubicunda dies, jam tristis hirundo
Argutis reditura cibos immittere nidis
Incipit, & molli partitos ore ministrat.

....

Jam sua pastores stabulis armenta locarunt;
Jam dare sopitis nox nigra silentia terris
Incipit . . . . .

'Montan prenoit tant de plaisir à réciter ses poësies,

ibid.

qu'il déclamoit volontiers depuis le matin jusqu'au soir. Cela déplaisoit beaucoup à ceux de ses auditeurs, qui aimoient mieux un bon repas qu'une piéce de poësie. Un jour qu'il récitoit le poëme dont nous venons de donner un fragment, Varus Chevalier Romain, homme de bonne chere, qui devoit aller souper chez Atilius Buta, interrompit brusquement notre Poëte, lorsqu'il en fut aux deux derniers vers cités, quoique ce ne fût qu'une partie de la piéce, & dit hautement qu'il étoit déja nuit, & qu'il alloit trouver Buta.

JULIUS MONTANUS.

JULIUS GRÆCINUS,

PHILOSOPHE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

LA [a] ville de Frejus, ancienne & illustre colonie des Romains dans la Gaule Narbonoise, fut le lieu de la naissance de ce grand homme. Il eut pour pere un chevalier Romain, qui avoit été Procureur du Fisc, ou Intendant de province: charge qui consistoit à faire la recette & la mise des impôts & autres revenus de l'Empire. Græcinus fit une étude particuliére de ce que les honnêtes païens entendoient par l'amour de la sagesse; & il acquit assez de vertu pour se rendre odieux à ceux qui n'aimoient que le vice. Il s'apliqua aux belles Letres avec tant de succès, qu'il se fit la réputation d'homme éloquent, ' & qu'il devint un des Ecrivains le plus poli de son siecle.

JULIUS GRÆCINUS.

[a] Tac. vit. Agr. n. 4.

Colu. l. 1. c. 1. p. 77.

' Sa vertu lui mérita une épouse digne de lui pour sa rare chasteté. Elle se nommoit Julia Procilla, & avoit eu pour pere un autre Chevalier Romain, qui avoit aussi exercé la Charge d'Intendant de province. De ce mariage naquit le célébre Agricole, ' qui se vit élevé aux premiéres dignités de l'Empire, & dont nous parlerons dans la suite de cette histoire.

Tac. ibid.

n. 7-9. 18.

JULIUS GRÆCINUS.

[a] Tac. ibid. n. 4.

Senec. de ben. l. 2. c. 21 | ep. 24. p. 109.

[a] On fut reconnoître le mérite de Græcinus, en lui acordant une place dans le Senat, à laquelle on peut dire qu'il fit autant d'honneur, qu'elle put lui en procurer elle-même. En effet il soutint le rang de Senateur par une probité & une grandeur d'ame, dont on trouve peu d'exemples parmi les Païens. Seneque le Philosophe en étoit si grand admirateur, qu'il ne parle jamais de Græcinus, que comme d'un homme d'un mérite tout extraordinaire : *Vir egregius*, le qualifie-t-il en divers endroits de ses écrits. Il a même cru ne pouvoir mieux édifier la posterité, qu'en lui conservant quelques traits de la vertu & de la générosité de ce grand homme.

ben. ibid.

Græcinus portoit l'une & l'autre jusqu'à ce point, qu'il ne pouvoit souffrir le vice, ni avoir aucune communication avec les personnes mal notées, non pas même rien recevoir de leur part, de quelque qualité qu'elles fussent. Un jour Fabius Persicus, homme Consulaire, lui aïant envoïé une grande somme d'argent pour fournir aux frais des jeux publics, que Græcinus devoit donner, celui-ci refusa constamment de l'accepter. Et comme ses amis le blâmoient de son refus, il leur fit cette réponse si judicieuse. » Voudriez-vous, leur dit-il, que je reçusse » une faveur d'un homme avec qui je rougirois de me » trouver à table? « Quelque tems après Rebilus, autre homme Consulaire, mais aussi mal noté que Persicus, lui envoïa à son tour une somme encore plus considerable que la précédente, avec de grandes instances pour l'engager à la recevoir. Mais Græcinus s'en défendit encore, en disant pour excuse : » Eh ! je n'en ai pas même voulu » recevoir de Persicus, lui laissant inferer : à plus forte » raison n'en recevrai-je pas de vous, puisque vous êtes » une personne aussi infame, & d'une moindre nais» sance. «

ep. 29. p. 108. 109.

Seneque raporte un autre trait de l'histoire de Græcinus, qui montre le grand cas que l'on faisoit de son jugement. Les beaux esprits de Rome se trouvant embarassés à assigner une secte au Philosophe Ariston, qui ne sortoit jamais de la chaise où il se faisoit porter, soit pour disputer, soit pour composer ses ouvrages, s'adresserent à Græcinus pour savoir ce qu'il en pensoit. Scaurus avoit déja dit : » Assurement, Ariston n'est pas Peripate-

» ticien. « Græcinus consulté à son tour, répondit : » Je » ne puis vous en rien dire ; car je ne connois pas même » sa démarche.

JULIUS GRÆCINUS.

' Græcinus se faisoit de plus en plus honneur par sa sagesse & sa probité, lorsqu'il devint la victime de celle-ci. L'Empereur Caligula, qui regnoit alors, & qui haïssoit autant la vertu qu'il aimoit le vice, lui commanda de se porter pour acusateur contre Marcus Silanus. Græcinus en eut horreur, & refusa généreusement de le faire. Il n'en fallut pas davantage pour porter ce Prince inhumain à lui faire ôter la vie, vers l'an 40 de notre Ere vulgaire, lorsque Græcinus étoit encore jeune, ' puisque son fils n'avoit tout au plus que deux ans en ce tems-là. ' Seneque parlant avec indignation de cette mort, & proposant Græcinus pour le modéle d'un grand courage, dit que Caligula ne le fit tuer, que parce que Græcinus étoit meilleur qu'il ne convenoit à personne d'être à l'égard d'un tiran.

Tac. ibid.
n. 4. 44.
Senec. ben. ibid.

Telle fut la fin de cet excellent homme, à qui il semble qu'il ne manquoit que d'être Chrétien. Je ne sai si cette grace ne fut pas acordée peu de tems après à quelqu'un de sa famille, & si ' la célébre Pomponia Græcina', l'une des premieres Dames de Rome, a qui fut acusée comme Chrétienne l'an 57 sous Neron, n'étoit pas sœur ou proche parente de notre Sénateur. Il est au moins certain que la vertu dont cette famille Païenne faisoit profession, étoit une grande disposition pour embrasser le Christianisme.

Tac. an. l. 13. n. 32.
a Till. H. E. t. 2. p. 79.

§. II.

SES ECRITS.

Columelle ' faisant d'abord l'énumération de ceux qui avoient écrit avant lui sur l'agriculture, puis venant à ceux qui l'avoient fait en son siecle, nous aprend que Julius Græcinus avoit laissé deux livres de sa façon sur la maniére de cultiver les vignes. Comme Cornelius Celsus avoit déja composé un traité particulier sur le même sujet, & que Græcinus en avoit profité pour son ouvrage, Columelle ajoute que celui-ci avoit imité Celsus, comme s'il avoit été son disciple.

Colu. l. 1. c. 1. p. 77.

JULIUS GRÆCINUS.

a Plin. hist. l. 14. c. 4. p. 119.

[a] Pline l'Historien, qui avoit dans sa Bibliothéque les écrits de notre Auteur, prétend aussi qu'il avoit copié Celsus. Mais cela ne doit pas se prendre à la letre; & il est à croire que Græcinus n'avoit pas si litéralement copié Celsus, qu'il n'eut inseré dans son ouvrage bien des choses nouvelles. Cela est si vrai, que Pline lui-même, qui s'étoit servi de Celsus pour son histoire naturelle, avoüe néanmoins avoir pris de l'ouvrage de Græcinus divers endroits, sur-tout pour ses livres 14, 15, 16, 17, & 18.

Colu. ibid.

'Une autre difference remarquable entre les écrits de ces deux Auteurs; c'est que ceux de Græcinus l'emportoient de beaucoup sur ceux de Celsus, & pour l'agrément du style & pour l'érudition. On ne trouve plus depuis long-tems l'ouvrage de notre Ecrivain. Il est ou perdu, ou enseveli dans la poussiére de quelque Bibliotheque. 'Græcinus y avançoit entre autres observations, que les vignes pouvoient durer soixante ans, sans être renouvellées.

Plin. hist. l. 16. c. 90.

CLAUDE,

EMPEREUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

CLAUDE.

a Senec. de m. cl. p. 849 | Suet. Cæs. l. 5. n. 2.

CLAUDE, [a] depuis Empereur, naquit à Lyon dans les Gaules le premier jour d'Août, sous le Consulat de Julius Antonius & de Fabius Africanus, environ quinze ans après le rétablissement de cette ville, & dix ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il se nommoit Tiberius Claudius Drusus; & après que son frere aîné eut été adopté dans la famille de l'Empereur, il prit le surnom de Germanicus. 'On trouve qu'il portoit encore le prénom de Nero avant celui de Drusus; mais il n'est guéres connu dans l'histoire que sous le nom de Claude, qui étoit celui de sa famille. 'Par sa mere An-

Till. Emp. t. 1. p. 208.

Suet. ibid. n. 1. 5 | l. 60. p. 764.

tonia, il étoit petit-fils de Marc-Antoine, & d'Octavia sœur d'Auguste; & par son pere Drusus si célébre par la conquête de la Germanie & ses autres grands emplois militaires, il se trouvoit petit-fils de Livie femme d'Auguste, neveu de Tibere, & oncle de Caligula. CLAUDE.

'Dès sa plus tendre jeunesse on l'apliqua aux études convenables à un enfant de sa naissance; & il donna souvent des marques publiques du progrès qu'il y faisoit. Il se rendit même assez habile, pour composer dans la suite divers ouvrages en grec & en latin. 'Quoiqu'il eût une difficulté de langue qui l'empêchoit de parler distinctement, néanmoins il ne déclamoit pas mal, au jugement de ceux qui s'interessoient le plus à son avancement dans les sciences. Suet. ibid. n. 3; 42| Dio, ibid. Suet. ibid. n. 4.

Il s'en faut de beaucoup que l'on prît le même soin de former ce jeune Prince aux bonnes mœurs, que l'on avoit eu de le faire instruire dans les Letres. 'On lui laissa mener une vie privée en la compagnie des femmes, des affranchis, & des gens les plus debauchés; & cette mauvaise éducation en fit un Prince lâche, timide, effeminé, & presque imbecile. 'Comme il passoit pour n'avoir ni jugement ni capacité, cela fut cause qu'on le méprisa longtems, & qu'on le laissa dans le rang de simple Chevalier, jusqu'à l'âge de quarante-six ans. Alors l'Empereur Caligula le fit Sénateur, & le prit pour collégue dans le Consulat. A ces défauts Claude en joignoit d'autres beaucoup plus insuportables, & qui venoient peut-être de la même source. 'Il étoit fort sujet à toutes sortes d'excès de vin & de viandes, & aux autres qui en sont la suite, & avoit une passion demesurée pour le jeu. n. 5| Dio, p. 764. 765. Suet. n. 2| Dio, l. 59. p. 739. Suet. n. 33.

'Tout cela néanmoins ne l'empêcha pas d'arriver à l'Empire. Il y fut élevé, lorsqu'il s'y atendoit le moins, par le ministere des soldats, le 25 de Janvier de l'an 41 de notre Ere vulgaire, après la mort de Caïus Caligula son neveu. Claude étoit alors en la cinquantiéme année de son âge. 'Avant son élevation il avoit épousé Valeria Messalina, si fameuse dans l'histoire pour ses crimes & ses débauches. C'étoit sa troisiéme femme, en aïant épousé deux autres qui lui donnerent divers enfans. Il avoit eu de Messaline une fille nommée Octavia, qui fut ensuite mariée à l'Empereur Neron. Claude déja parvenu à l'Em- n. 10. n. 25. 26.

CLAUDE. pire en eut encore un fils, nommé d'abord Claudius Tiberius Germanicus, & depuis Britannicus César. ' Mais il eut la modestie de ne lui point donner, non plus qu'à sa mere, le titre d'Auguste. ' Non content de tant de mariages, il épousa encore, par un inceste sans exemple chez les Romains, Agrippine sa propre niéce, fille de Germanicus.

Dio, p. 773.

Suet. n. 26.

Le regne d'un tel Prince ne pouvoit être ni heureux pour ses sujets, ni glorieux pour lui-même. ' Aussi ne fut-il gueres moins cruel & sanglant que l'avoient été ceux de Tibere & de Caligula; & l'on a dit de Claude qu'il tuoit des hommes comme un chien des mouches. L'on comptoit plus de cinq cens soixante personnes tant Sénateurs, & Chevaliers qu'autres, à qui il avoit ôté la vie. Il en vouloit sur-tout à ses amis qu'il épargnoit moins que les autres.

Senec. ib. p. 854. 859| Dio, p. 774. 778.

' D'ailleurs sa timidité naturelle, qui alloit jusqu'à l'excès, le rendoit incapable de la fermeté necessaire pour remedier ou réprimer les desordres. Elle l'empêchoit de s'élever au-dessus de ceux qui abusant ou de sa simplicité, ou de sa foiblesse, changeoient souvent ce qu'il avoit reglé, mettoient tout à prix, & le dominoient entierement. Tels furent entre autres ces principaux affranchis, Messaline & Agrippine ses femmes. ' De sorte que Claude étoit moins leur Prince, que le ministre de leur interêt & de leurs passions. Nous ne chargerons point cette histoire de toutes les infamies, dont ses femmes & ses favoris ont deshonoré son regne. Il faut tirer un rideau sur tout ce qui ne peut ni instruire ni édifier.

Suet. n. 29 | Tac. an. l. 11. n. 28 | l. 12. n. 3 | Dio, p. 764 | Phil. vit. Ap. l. 5. c. 8. p. 233.

Dio, p. 770. 786.

Sa timidité le porta, lorsqu'il fut parvenu à l'Empire, à ordonner que nul n'aprocheroit de sa personne, qu'on ne l'eut auparavant visité, pour voir s'il n'auroit point quelque poignard caché sous ses habits. Cette coutume s'observa jusqu'à Vespasien, qui l'abolit. ' Claude fut le premier entre les Romains qui se servit d'une chaise à porteurs qui fut couverte; & l'usage en passa dans la suite aux autres Empereurs, & aux personnes Consulaires. ' Il fut si prodigue du droit de bourgeoisie Romaine, que cet honneur qui coutoit des sommes immenses, tomba alors en un très-grand mépris. ' On disoit par dérision qu'on l'avoit pour un verre cassé; & Seneque prétendoit que si ce Prince

p. 765 | Suet. n. 35.

Dio, p. 764.

p. 777.

Senec. ibid. p. 648.

CLAUDE.

Prince eut vêcu un peu plus long-tems, il auroit fait citoïens Romains tous les Grecs, les Gaulois, les Espagnols & les Bretons.

Il faut pourtant dire à la louange 'de Claude, qu'il ne laissa pas de faire quelque bien, lorsque revenant à lui-même, il savoit se rendre maître de ses passions. 'On remarque même qu'il avoit de la douceur & de la bonté pour les peuples; Dieu lui aïant inspiré ce bon esprit, pour donner à son Eglise qui commençoit alors à se former à Rome, le loisir de croître & de se fortifier dans la paix & le repos. 'En effet S. Jerôme a cru que ce fut en la seconde année de l'empire de Claude, que S. Pierre alla prêcher l'Evangile dans cette capitale du monde.

Dio, p. 765.
Till. H. E. t. 1. p. 171.
Hier. chr. l. 2. p. 160.

'Sitôt que ce Prince se vit Empereur, il remedia à divers abus qui s'étoient introduits sous le regne précedent, reforma plusieurs choses mal établies, & rapella d'exil tous ceux qui y avoient été condamnés sans sujet. 'Il fit même paroître qu'il avoit quelque connoissance, & quelque amour pour la justice. Il s'apliquoit volontiers à vuider les procès, quoiqu'il ne le fit pas toujours avec la même atention & la même prudence. Les Avocats furent sous lui en leur regne. Les Jurisconsultes au contraire avoient alors peu de credit; parce qu'il étoit moins atentif à la rigueur des loix, qu'à ce que l'équité demandoit dans les circonstances particulieres. 'Mais comme ceux-là faisoient un commerce sordide de leur éloquence, tirant de leurs parties de très-grandes sommes, il ordonna qu'ils ne pourroient exiger qu'un certain salaire qui leur fut marqué.

Dio, p. 766.
ibid | Suet. n. 14. 15 | Senec. p. 856.
Tac. an. l. 11. n. 5-7.

Les vûes de Claude, quoique bornées, allerent encore plus loin pour le bien public. 'Il augmenta l'enceinte de la ville de Rome; 'il acheva avec de très-grandes dépenses l'aqueduc que Caligula avoit commencé, il entreprit avec des travaux immenses de sécher le lac Fucin; 'il fit construire auprès d'Ostie le fameux port qui retient encore aujourd'hui le nom de Porto: ouvrage digne de la grandeur & de la puissance Romaine.

L. 12. n. 23.
Suet. n. 20.
ibid | Dio, p. 772.

Quoiqu'il ne fut ni grand capitaine, ni grand politique, il ne laissa pas néanmoins de se maintenir dans les conquêtes de ses prédécesseurs, '& d'en faire de nouvelles. Il acheva de réduire la Mauritanie, qu'il divisa en deux

Dio, p. 770. 771.

CLAUDE. Provinces, la Tingitane & la Césarienne. [a] Il eut encore l'avantage de conquerir la grande Bretagne, ce que Caligula n'avoit osé entreprendre.

[a] Tac. vit. Agr. n. 13.

Tel fut l'Empire de Claude, mêlé de bien & de mal, selon ceux qui le conseilloient. 'Enfin après avoir regné treize ans, huit mois, & vingt jours, il fut empoisonné par Agrippine, pour mettre sur le thrône Neron son fils, qu'elle avoit eu le credit de faire adopter, au préjudice de Britannicus propre fils de Claude. Cette mort tragique arriva le 13[e] jour d'Octobre de l'an 54 de notre Ere vulgaire, lorsque Claude étoit en la soixante-quatriéme année de son âge. 'On croit que ce fut dans un ragoût de champignons qu'on avoit caché le poison qui lui ôta la vie. Et comme l'on ne craignit pas de vouloir mettre au rang des Dieux un homme qui étoit mort de la sorte, Neron son successeur en prit ocasion de dire ce bon mot, qui marque fort bien la folie d'une telle prétention : » Les » champignons, disoit-il, sont devenus la viande des » Dieux, puisque Claude est devenu Dieu pour en avoir » mangé. «

Suet. n. 43. 44 | Dio, p. 789-791.

Dio, p. 792.

'Mais rien n'aproche pour la dérision, de la plaisante apotheose que Seneque fit de ce Prince, & dans laquelle il le répresente proprement comme une bête, & le transforme en courge. La philosophie de ce prétendu sage n'étoit pas assez forte, pour l'empêcher de se venger par-là de l'exil auquel cet Empereur l'avoit condamné, peut-être sans sujet.

Senec. de m. cl. p. 844-860.

'Claude étoit bien fait de corps, & avoit une taille avantageuse. Mais il lui étoit resté de ses grandes maladies une foiblesse qui lui causoit un tremblement de tête & de jambes, avec une espece de begaïement. D'ailleurs ses gestes & sa contenance étoient de mauvaise grace.

Suet. n. 30 | Dio, p. 764.

'Malgré ses défauts de corps & d'esprit, il ne laissoit pas d'avoir quelques bonnes qualités pour les mœurs. Il étoit au-dessus de l'avarice, & n'aimoit ni le faste ni la vanité. 'Quoiqu'il ait passé pour un Prince cruel & sanguinaire, 'il avoit néanmoins de la bonté, point de fiel, ni de passion pour la vengeance. De sorte que ce n'est pas sans sujet, que l'on rejette sur Messaline & ses favoris les cruautés que l'on vit sous son regne. Il étoit populaire, 'liberal sur-tout envers les soldats, & généreux à l'égard

Till. Emp. t. 1. p. 210. 211.

Suet. n. 34.

Dio, p. 765-770. 773.

Till. ibid. p. 226.

des Princes. Exemt de jalousie, il ne mettoit point sa gloire à étouffer celle des autres, comme l'on avoit vû sous Tibere & Caligula.

'Il donna en plusieurs ocasions des preuves de sa modestie. En faisant jurer l'observation des loix d'Auguste, il ne voulut point qu'on fit la même chose pour les siennes. Il refusa plusieurs honneurs que le Sénat lui offrit, & ne se mit jamais en peine d'en faire ordonner ni pour lui ni pour les siens. 'Le Consul Vipsanius voulant qu'on lui donnât le titre de pere du Sénat, Claude s'oposa à son zéle, qui marquoit trop d'adulation. 'Il ne voulut pas même prendre le titre d'Empereur.

Till. ibid. p. 228.

Tac. an. l. 11. n. 25.

Suet. n. 12.

Exemple rare dans un Souverain! 'Lorsqu'il donnoit des charges ou des emplois à quelqu'un, il ne pouvoit souffrir qu'on l'en remerciât; disant que c'étoit lui qui devoit être obligé, de ce qu'il se trouvoit des personnes qui voulussent bien porter avec lui une partie du poids de son gouvernement.

Dio, p. 772. 773.

Nous ne pouvons mieux finir l'éloge de cet Empereur que par les quatre vers suivans, qui peuvent lui servir d'épitaphe. 'Ils sont du Poëte Ausone, qui y a fort bien pris le caractere de Claude.

Aus. Cæs. p. 219.

Claudius irrisæ privato in tempore vitæ,
In regno specimen prodidit ingenii.
Libertina tamen, nuptarum & crimina passus,
Non faciendo nocens, sed patiendo fuit.

§. II.

SON SAVOIR ET SES ECRITS.

SI 'Claude a passé pour n'avoir aucun jugement, il n'étoit pas néanmoins sans quelque génie. [a] Jean de Salisberi pretend même, supposé que cela se doive entendre de Claude, que c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & de beaucoup de prudence. Mais cette opinon ne se peut soutenir. Seulement il est certain, comme nous l'avons montré, que ce Prince avoit assez bien réussi dans ses premieres études. 'Il avoit une grande connoissance du grec & du latin, & faisoit souvent des harangues publiques en

Suet. Cæs. l. 5. n. 40.

a Salesb. polic. l. 8. c. 10.

Suet. ibid. n. 41. 42.

CLAUDE. l'une & l'autre langue. Il préferoit toutefois la gréque à la latine, & ne pouvoit s'empêcher de le faire paroître en presque toute ocasion. Il possédoit si bien Homere, qu'il le citoit presque toûjours dans ses jugemens. Il aimoit les belles-letres, & ceux qui en faisoient profession; ' & ses discours, lorsqu'il vouloit prendre la peine de les mediter, ne manquoient ni d'ornement ni de politesse.

Tac. an. l. 13. n. 3.

Dio, l. 60. p. 784.

'Il n'etoit point ignorant dans l'astronomie. Il en donna une preuve publique, étant déja Empereur. Prevoïant une année qu'il devoit y avoir une éclypse de soleil le jour anniversaire de sa naissance, & craignant que cela ne causât quelque tumulte parmi le peuple, il l'annonça lui-même au public, en lui en detaillant les causes naturelles.

Suet. n. 41.

' Claude en sa jeunesse s'apliqua beaucoup à l'histoire à la solicitation de Tite-Live; & avec le secours de Sulpicius Flavius il entreprit d'écrire en ce genre de literature. Il forma le dessein de deux histoires differentes. L'une commençoit après la mort de César, & comprenoit deux livres ou volumes. L'autre commençoit à la paix civile. Mais comme l'Auteur n'avoit pas la liberté de dire la verité en parlant de ceux qui étoient élevés au-dessus de lui, sa mere & l'une de ses aïeules tâcherent souvent de le detourner de son entreprise. Leurs remontrances néanmoins ni le peu de cas qu'on avoit paru faire de quelque essai de ses écrits, qu'il avoit soumis à la censure, ne l'empêcherent pas de pousser cet ouvrage jusqu'à 41 Livres.

n. 42.

' L'aplication qu'il donna à l'étude, lui fit inventer trois caracteres nouveaux, qui lui parurent être assez nécessaires pour meriter d'entrer dans l'ancien alphabet. Il composa même, lorsqu'il n'étoit encore que simple particulier, un traité sur cette matiere. Et lorsqu'il fut parvenu à l'empire, il fit une ordonnance pour faire passer ces trois nouveaux caracteres dans l'usage commun. ' Il n'en vint à bout qu'avec peine; mais après sa mort on ne tint plus compte de son ordonnance. On voïoit encore du tems de Tacite & de Suetone ces trois caracteres en divers monumens propres à les conserver à la posterité.

Tac. an. l. 11. n. 14 | Suet. ibid.

Tac. not. ibid | Quint. inst. or. l. 1. c. 8. not. p. 59. 1.

' L'on convient que le digamme Eolique Ⅎ, & l'antesigma ↃC étoient deux de ces trois letres inventées, ou ajoûtees à l'alphabet latin par notre Empereur. On ignore la forme de la troisiéme; & puisque les anciens n'ont pas jugé à

propos de nous la conserver, pourquoi perdre du tems à en faire la recherche? ' Quintilien aïant trouvé de l'utilité dans l'usage du digamme, il est surprenant que l'on n'ait pas continué à s'en servir. Quint. ibid.

' Jean de Salisberi cite le Livre de l'Analogie sous le nom de l'Empereur Claude : ce qui désigne clairement le traité sur ces trois letres dont nous venons de parler. ' Mais M. Tristan soûtient qu'il s'est glissé une erreur dans le texte de cet Ecrivain par la faute des Copistes, & qu'au lieu de *Claudium Cæsarem*, il faut lire *Caïum Cæsarem*, Jule César pour Claude. ' Il est certain que César composa deux Livres de l'analogie des mots. Ainsi il y a plus d'aparence que c'est cet écrit que Jean de Salisberi a eu en vûë; puisqu'il donne à l'Auteur les titres d'homme de beaucoup d'esprit, & de beaucoup de prudence, ce qui ne convient nullement à l'Empereur Claude. Saresf. ibid. Trist. com. hist. t. 1. p. 180. Quint. p. 60. Suet. l. 1. n. 56.

' Suetone nous aprend que ce Prince, avant que de monter sur le thrône, avoit composé un traité du jeu des dez, qu'il aimoit à la fureur. ' Seneque en plaisantant sur sa mort, & faisant allusion à cette passion de Claude, le fait condamner aux enfers à continuer ce jeu avec un cornet percé par les deux bouts. Suet. l. 5. n. 33. Senec. de m. cl. p. 859. 860.

Asinius Gallus avoit fait un ouvrage, dans lequel il établissoit le parallele d'Asinius Pollio son pere avec Ciceron, mais en élevant le premier au-dessus de l'autre. Claude ne put souffrir l'injure qu'on faisoit en cela au plus célebre Orateur entre les Romains. ' Il entreprit donc l'apologie de Ciceron contre l'écrit d'Asinius Gallus, & l'executa avec quelque érudition. Suet. n. 41.

' Aprés que ce Prince fut chargé du gouvernement de l'Empire, il ne discontinua point pour cela à donner toûjours du tems à l'étude. Il trouva même assez de loisir pour composer plusieurs autres ouvrages, qu'il avoit grand soin de faire lire devant les gens de letres. On nomme entre ces derniers écrits l'histoire de sa propre vie. ' Auguste & Tibere lui en avoient déja donné l'exemple, qui fut imité dans la suite par divers autres Princes. ' Cette vie de Claude étoit divisée en huit Livres. On y trouvoit de l'elegance, mais peu de jugement. ' Tous les ouvrages de Claude que nous venons de nommer, étoient écrits en latin. ibid. l. 2. n. 85 | l. 3. n. 61. l. 5. n. 41. n. 41. 42.

' Il en fit deux autres en grec : l'un intitulé Τυῤῥηνικῶν, n. 42.

CLAUDE. c'est-à-dire l'histoire de Tyr ; l'autre Καρχηδονιακῶν, l'histoire de Carthage. La premiere étoit divisée en vingt Livres, & la seconde en huit. Pour empêcher que ces deux ouvrages ne tombassent si-tôt ou dans l'oubli, ou dans le mépris, Claude fit ajoûter un nouveau Musée à l'ancien, Till. Emp. t. 1. p. p. 265. 266. ' établi comme l'on croit par Ptolemée Philadelphe, qui y avoit mis sa Bibliotheque. C'étoit un apartement dans le palais d'Alexandrie, où étoient logés & entretenus des hommes de letres, partagés en plusieurs compagnies ou colléges, selon les sciences ou les sectes, dont ils faisoient Suet. ibid. profession. ' Ensuite Claude ordonna que ces deux histoires seroient lûes en entier à certains jours de chaque année, l'une dans l'ancien Musée, l'autre dans le nouveau, & que chacun des Academiciens feroit tour à tour cette lecture, comme en un auditoire reglé. Malgré cette précaution, il ne nous reste plus rien depuis long-tems de ces écrits de Claude, non plus que des autres du même Auteur. Il semble que ce soient particulierement les deux histoires gréques dont nous venons de parler, que Pline l'ancien a voulu marquer, lorsque dans l'énumeration des Auteurs dont il s'est servi pour son histoire naturelle, il témoigne en divers endroits avoir profité des écrits de cet Empereur pour la composer.

Suid. 1. p. 590. ' On est redevable en quelque façon à Claude de l'ouvrage de Dyctis sur la guerre de Troïes. Car il prit soin d'en faire multiplier les exemplaires, après qu'on eut recouvré l'original dans l'ouverture d'un sepulcre, qu'un tremblement de terre avoit fait entre-ouvrir à Crete.

Tac. an. l. 11. n. 24. ' Tacite nous a conservé la harangue que Claude, soit par inclination pour les Gaulois ses compatriotes, soit par quelque autre motif, prononça devant le Sénat, afin d'en tirer un decret, pour que les Peuples des Gaules, qui joüissoient deja du droit de citoïens Romains, pussent être reçûs au nombre des Sénateurs. C'est l'unique piéce qui soit n. 25. venuë jusqu'à nous des productions de ce Prince. ' Elle eut son effet ; & dès-lors on admit dans le Sénat quelques Gaulois qui étoient d'Autun.

Au XVI siécle on trouva sur la côte S. Sebastien deux tables de cuivre, que l'on conserve à Lyon dans l'Hôtel de ville, & sur lesquelles est gravée en partie la harangue dont il est ici question. Mais elle n'y est pas en si beau style que

Tacite la met en la bouche de Claude. Guillaume Paradin l'a copiée d'après les tables de cuivre, pour la mettre à la tête de son histoire de Lyon, où elle se lit avec quelques fautes qui sont corrigées ' dans l'autre édition qu'il a donnée de cette piéce à la tête de ses anciennes inscriptions. Inscr. ant. p. 415.

'Claude fit diverses loix & ordonnances pour établir le bon ordre dans l'Empire. Une des principales fut de défendre à toutes sortes de personnes de pratiquer la religion des Druides. Ce n'est pas à dire, comme nous l'avons expliqué ailleurs, qu'il abolit la secte de ces Philosophes. Il abolit seulement leurs sacrifices, où ils répandoient le sang humain, & leurs divinations, qui n'étoient pas moins cruelles que leurs sacrifices. ' Il travailla toutefois à conserver la vaine science des Aruspices, qui prétendoient trouver l'avenir dans les entrailles des bêtes. Suet. n. 25 | Dio, p. 772. Tac. ibid. n. 15.

JULIUS FLORUS,

ORATEUR.

On ne peut placer la mort de cet Orateur guéres plus tard qu'en ce tems-ci, c'est-à-dire vers le commencement de l'Empire de Neron. C'est de quoi l'on se convaincra sans peine par la suite de sa vie. ' Quintilien fait en deux mots l'éloge de Julius Florus, en lui donnant le glorieux titre de Prince de l'éloquence des Gaules. Quint. inst. or. l. 10. c. 3. p. 653.

Presque tous les modernes sur cet endroit de Quintilien, n'ont fait nulle difficulté de regarder Florus comme Gaulois de nation. Ce n'est pas sans sujet. Le texte cité le supose suffisamment ; (1) & nous ferons voir sur de bonnes

(1) Il est vrai que Quintilien semble ne qualifier de la sorte Florus, qu'à cause qu'il avoit fini sa vie en professant l'éloquence dans les Gaules ; ce qui nous suffiroit pour lui donner place dans notre histoire. Mais le texte de cet Orateur bien entendu supose encore autre chose. Ce n'étoit du tout point la coutume de voir des Orateurs quitter la ville de Rome, qui étoit le centre des beaux esprits, & le lieu le plus propre à faire fortune, après qu'ils y avoient brillé ou dans le barreau, ou dans les écoles, pour venir ensuite dans les Gaules, à moins qu'ils ne fussent eux-mêmes Gaulois. Nôtre nation étoit assez féconde en cette sorte de savans, pour n'être pas obligée à en mandier d'ailleurs. Au contraire, c'étoit une chose fort commune de voir les Orateurs quitter leur patrie, pour aller à Rome ou y hanter le barreau, ou y ouvrir des écoles publiques. Nous en avons déja donné grand nombre d'exem-

JULIUS FLORUS.

preuves, que Julius Secundus neveu par son pere de Julius Florus étoit reellement Gaulois.

D'ailleurs nous ne voïons pas que rien puisse empêcher de croire que notre Orateur ne fut de la même famille, Tac. an. l. 3. n. 40. ' que cet autre Julius Florus son contemporain natif de Treves. Celui-ci descendoit de parens nobles, qui pour les grands services qu'ils avoient rendus à l'Empire, avoient été honorés du droit de bourgeoisie Romaine, ce qui étoit encore fort rare en ces temps-là; puisque cela dut se faire ou sous César ou sous Auguste. n. 42. ' Mais ce Florus de Treves, aïant eu le malheur de se soulever contre les Romains avec Julius Sacrovir d'Autun, vers la sixiéme ou septiéme année de Tibere, il prit le miserable parti de prévenir par une mort volontaire, la juste peine que meritoit sa rébellion.

Senec. l. 4. cont. 25. p. 301. Florus l'Orateur après ses premieres études, ' alla à Rome, où il se perfectionna dans l'eloquence sous la discipline du fameux Porcius (1) Latro. Hier. chr. l. 2. p. 156. ' Il faut que cela soit arrivé avant la quatriéme année de la 194[e] Olympiade, & l'an de Rome 753., auquel tems S. Jerôme place la mort de ce déclamateur. On peut tirer de-là que Florus étoit né 18 à 19 ans auparavant, & ainsi environ 20 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il ne laissa pas de faire du fruit sous la discipline de Latro, malgré Senec. ibid. ' sa maniere assez bizarre d'enseigner. Car il étoit le seul entre les Latins, qui vouloit que ses disciples se bornassent à l'écouter, sans qu'ils s'exerçassent eux-mêmes à la déclamation; disant pour raison qu'il étoit non un maître, mais un modele. p. 311. ' Enseigner de la sorte, dit plaisamment Seneque le pere, c'étoit vendre son éloquence, plûtôt que

ples; & l'on en verra encore beaucoup d'autres dans la suite. Il arrivoit quelquefois que ces Orateurs Gaulois, après s'être acquis de la reputation dans cette capitale de l'Empire, revenoient ensuite dans leur païs. C'est justement ce qui sera arrivé à Julius Florus; & Quintilien a seulement voulu dire, qu'après que cet Orateur se fut fait admirer à Rome par son éloquence, il retourna finir ses jours dans les Gaules en continuant sa profession. Ce raisonnement soûtenu par celui que nous ferons sur la patrie de Julius Secundus, prouve de reste que Florus étoit réellement Gaulois. Nous avons cru devoir donner cet éclaircissement, pour ne laisser aucun lieu aux difficultés que l'on pourroit faire naître à ce sujet.

Schot. cl. Rh. p. 15. 2. (1) ' André Schot doute que notre Orateur soit le même que Florus disciple de Porcius Latro, parce que ce Latro étoit Espagnol. Mais que cela fait-il? C'est à Rome où Latro enseignoit, comme il paroit par Seneque le pere, & non pas en Espagne, que Florus l'aura eu pour maître dans l'éloquence.

sa

sa patience & son travail. Ce fut pourquoi les disciples de Latro se nommerent auditeurs par derision : terme qui est passé depuis chez les Latins pour signifier un disciple. JULIUS FLORUS.

'Florus supléa de reste à ce foible secours, par la force de son génie, & par son aplication à l'étude. Bien-tôt il devint un des plus éloquens hommes de son siécle, & merita de passer pour un Orateur digne du tems des anciens : *inter paucos disertus, & dignus illa propinquitate.* 'Il parut avec distinction dans le Barreau, où il plaida sous Auguste & Tibere au moins. Seneque qui avoit assisté quelquefois à ses plaidoïers, nous a conservé quelques traits de celui qu'il fit contre Flaminius. Ce Préteur avoit été acusé du crime de leze-Majesté, pour avoir fait contre les loix executer un criminel pendant un festin, afin de plaire à une courtisane, qui disoit n'avoir jamais vû décoller personne.

Quint. ibid.
Senec. ibid.
p. 301. 311.

'Depuis, Florus revint dans les Gaules, 1 où il continua jusqu'à la fin de ses jours la profession d'Orateur, soit en plaidant devant les Préfets du Prétoire, soit en enseignant publiquement l'art de bien parler. 'On prétend qu'il le fit dans l'école de Lyon, & que Julius Secundus, son neveu, autre Orateur fort célebre, dont nous parlerons ensuite, y avoit étudié. 'Celui-ci étoit encore sous la ferule, lorsque Florus le trouva un jour triste & pensif. Florus lui demanda la cause de son embaras. Secundus lui avoua, qu'il y avoit déja trois jours qu'il avoit beau mettre son esprit à la torture, & qu'il n'avoit pu néanmoins venir à bout de l'exorde du sujet qu'on lui avoit donné à traiter : ce qui lui faisoit beaucoup de peine, & le jettoit dans le desespoir pour la suite. Alors Florus lui dit en souriant : » Est-ce que vous prétendez mieux écrire que vous » n'êtes capable de le faire» ? En effet, ajoûte Quintilien, tout consiste à aporter ses soins pour réussir de son mieux ; mais au reste il le faut faire selon sa capacité.

Quint. ibid.
Egass. Bul. t. 1. p. 62.
Quint. p. 653.

Florus ne pouvoit qu'être vieux, lorsqu'il mourut.

1 Il seroit inutile de chicaner sur le texte de Quintilien, & de le vouloir entendre de la Gaule cisalpine par raport aux Romains, comme quelques modernes l'ont prétendu. Car cet Ecrivain se sert du nom plurier *Galliarum*. Or il seroit difficile de produire dans l'antiquité un exemple qui puisse apuier la prétention que *Gallia* au plurier signifie la Gaule cisalpine, que les anciens nomment presque toûjours *Gallia togata*, *Gallia cispadana*, *transpadana*, afin d'écarter toute équivoque.

I SIECLE.

Quint. ibid.

ibid. not | Voss. hist. lat. l. 1. c. 30.

Nous avons vû qu'il étoit né environ 20 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne ; & il vêquit au moins jusques vers l'an 55 ou 56 de la même Ere ; ' puisqu'il vit Julius Secundus son neveu dans son adolescence, & que Secundus étant de l'âge de Quintilien, n'avoit alors gueres plus de 15 à 16 ans. ' Plusieurs modernes ont cru que Lucius Julius Annæus Florus, Auteur d'un abregé de l'histoire Romaine, étoit descendu de notre Orateur. C'est ce que nous examinerons plus à fond dans la suite. La Popeliniere au 6e Livre de son histoire page 364, a avancé sans y penser, que Florus l'Orateur étoit le même que Florus l'Historien, qui n'écrivit que sous l'empire de Trajan.

CLODIUS QUIRINALIS,

RHETEUR.

Hier. chr. l. 1. p. 160.

Suet. cl. Rh. not. p. 845.

UN ' seul trait de l'histoire de ce Rhéteur, que nous aprenons de S. Jerôme, nous fait juger que c'étoit un très-grand homme de Letres. Mais ce ne sont pas toûjours ceux dont les actions nous sont plus connuës. Nous ne savons que très-peu de choses de celui-ci, ' par la perte que nous avons faite de la vie que Suetone en avoit écrite, avec celles de plusieurs autres Rhéteurs, qui ne sont pas toutes venuës jusqu'à nous, comme nous aurons encore ocasion de le remarquer plus d'une fois.

Hier. ibid.

Guef. an. Mass. p.

Hier. ibid.

Guef. ibid.

' Quirinalis étoit natif de la ville d'Arles dans la Gaule Narbonoise. Il s'apliqua avec tant de succès à l'étude des belles Letres, qu'il se trouva en état de les enseigner aux autres avec honneur. ' On croit qu'il commença d'abord à le faire à Marseille, & qu'il fut un de ces Rhéteurs qui contribuerent à illustrer en ce siécle les écoles de cette ville. ' Mais il passa ensuite à Rome, où il professa publiquement la Rhétorique avec une réputation très-éclatante : *Romæ insignissime docet.* C'est ce que S. Jerôme place vers la seconde année du regne de Claude. ' Quelques-uns néanmoins ne le font fleurir que sous Vespasien, environ trente ans après : ce qui ne se peut soûtenir, puisqu'il paroît qu'il mourut dès les premieres années de l'Empire de Neron.

En effet il y a toute l'aparence possible, que notre Rhéteur est le même que ce Clodius Quirinalis, qui au raport de Tacite étoit Préfet ou Intendant des forçats que l'on entretenoit à Ravenne. On sait, & nous en avons donné divers exemples; on sait que les gens de Letres étoient alors presque toûjours élevés aux Charges & dignités de l'Etat. Quirinalis eut le malheur d'encourir l'indignation du Prince, pour les malversations commises dans sa charge. Afin de satisfaire son inhumanité, & de fournir à ses dépenses excessives, il exerça des concussions criantes sur l'Italie, comme si ç'eût été la derniere & la plus méprisable province de l'Empire. Il fut donc envelopé dans la proscription que Neron fit de quelques Officiers. Mais Quirinalis évita la juste peine que méritoient ses crimes, en se faisant mourir lui-même par le poison. Tacite met cette mort sous le Consulat de P. Volusius & de P. Cornelius Scipio, qui se trouve lié avec la cinquante sixiéme année de notre Ere commune, & la seconde du regne de Neron.

Tac. an. l. 13. n. 30.

Il y a dans Martial une épigramme sur un Quirinalis, que ce Poëte raille finement de ce que faisant profession du célibat, il ne laissoit pas d'avoir des enfans de ses esclaves, qui lui servoient de femmes. Comme Martial mourut fort âgé sous l'Empire de Trajan, après avoir passé sa jeunesse à Rome, & y avoir demeuré long-tems, on pourroit croire que cette épigramme regarde Clodius Quirinalis.

Mart. l. 1. epi. 85.

URSULUS, *OU* SURCULUS,

RHETEUR.

IL nous reste peu de connoissance de l'histoire de ce Rhéteur. Suetone avoit écrit sa vie avec celles des autres illustres Rhéteurs que nous avons encore de lui. Mais cette vie est perduë, aussi-bien que celles de plu-

Suet. cl. Rh. not. p. 845.

I SIECLE.

sieurs autres, dont on trouve les titres à la tête de l'ouvrage de Suetone dans deux divers manuscrits. Notre Rhéteur y est nommé Lucius Statius Ursulus, 'S. Jerôme dans sa chronique lui donne le nom de Surculus, & le prénom seul de Statius. Personne ne doute néanmoins que ce ne soit le même Rhéteur, dont ces deux Ecrivains ont voulu parler.

Hier. chr. l. 2. p. 161.

'Surculus étoit de Toulouse : ce que les éditions de la chronique de S. Jerôme par Scaliger & le Mire expriment par *Tolosensis*. Mais l'édition par de Pontac porte *Tolosanus*, qui écarte l'équivoque, & tranche toute difficulté. Il enseigna la Rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation, sous l'Empire de Neron, vers l'an 58 de l'Ere Chrétienne : *in Galliis celeberrime Rhetoricam docet*, dit S. Jerôme.

ibid.

'Pierre Pithou a même prétendu qu'Ursulus avoit exercé aussi la même profession à Rome ; & il y a toute aparence que cela s'est fait ainsi. La preuve se presente d'elle-même. S'il est vrai que Suetone ait écrit la vie d'Ursulus, comme l'on n'en peut guéres douter, c'est une marque que celui-ci avoit effectivement enseigné à Rome. 'Car Suetone s'est borné à ne donner les éloges que des Rhéteurs & des Professeurs des belles Letres, qui avoient brillé dans cette capitale de l'Empire. Il y a lieu de s'étonner de ce que S. Jerôme, qui est atentif à marquer ailleurs ces sortes de circonstances, ne l'ait fait ici.

Quint. decl. pr. p.

Suet ill. Gr. p. 819. 820 | cl. Rh. p. 839. 842. 843.

Le prénom de Statius que portoit Ursulus, '& la qualité de Poëte qu'il joignoit à celle de Rhéteur, l'ont fait confondre mal à propos par quelques-uns, avec Publius Papinius Statius Auteur de la Thebaïde, que nous avons encore. Ce dernier étoit natif de Sella en Epire, ou de Naple selon quelques autres, & ne fleurissoit que sous l'Empereur Domitien à la fin de ce siécle.

Voss. poë. lat. c. 3. p. 245 | Gir. hist. poe. dia. 4. p. 241.

I SIECLE.

DOMITIUS AFER,

ORATEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ON vit en la perſonne de cet Orateur deux extrêmités fort opoſées: beaucoup d'excellentes qualités,& beaucoup de grands défauts. 'Il avoit pris naiſſance à Niſme capitale du païs des Arecomiciens, qui fait aujourd'hui partie du Languedoc, environ quinze ou ſeize ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne.' Frontin, outre le prénom de Domitius, lui donne encore celui de Cnæus qu'il place le premier. 'Mais il ne le faut pas confondre avec un autre Cnæus Domitius Afer, qui vivoit ſous Veſpaſien, & peut-être encore aſſez long-tems depuis; au lieu que celui qui fait le ſujet de cet éloge, mourut ſous Neron, comme nous dirons dans la ſuite.

Hier. chr. l. 2. p. 160.

Front. de aq. l. 2. p. 251.

Till. Emp. t. 1. p. 686. 2. 687. 1.

Afer au ſortir des écoles de ſon païs, 'alla à Rome hanter le Barreau, où il paſſa pour un prodige d'eloquence. ' Il ſe vit même élevé aux premiers honneurs dans cette capitale du monde, & continua à y briller ſous quatre Empereurs conſecutifs; Tibere, Caligula, Claude & Neron. Il fut Prêteur ſous Tibere, Conſul ſubrogé ſous Caligula, & Intendant des eaux ſous Claude & Neron l'eſpace d'onze ans.

Quint. inſt. or. l. 12. c. 11. p. 756.

Dio, l. 59. p. 753| Tac. an. l. 4. n. 52 | Front. ibid.

Au reſte quelques honorables que fuſſent pour Afer ces Charges & ces dignités, il ſe ſeroit acquis encore plus de gloire par ſon éloquence, 's'il n'avoit terni ſa réputation par une horrible corruption de mœurs. Joignant, comme il faiſoit, une vie licentieuſe à une grande éloquence, il ne pouvoit manquer de faire dans le Barreau plus de mal que de bien. 'Auſſi Dion, aſſûre-t-il qu'il fut le plus puiſſant Avocat qu'eurent les criminels de ſon ſiécle. 'De même Tacite le blâme d'avoir fourni beaucoup plus par l'heureux ſuccès de ſon éloquence, que par la regularité

Tac. ibid. n. 52. 66.

Dio, l. 60. p. 790.

Tac. ibid. n. 52.

I SIECLE. de sa conduite, le modéle à former les acusations, ou à défendre les criminels.

ibid. 'Sous Tibere il ouvrit en quelque sorte la voïe à la perte d'Agrippine, en acusant Claudia Pulcra sa cousine, & lui reprochant ses crimes. n. 66. 'Peu de tems après il se porta encore pour acusateur contre Varus Quintilius fils de Claudia & proche parent de l'Empereur. n. 52. 'Et après avoir donné en ces ocasions & autres semblables des preuves de son esprit, il tint bien-tôt un des premiers rangs entre les Orateurs, sur tout lorsqu'on vit que Tibere même lui donnoit le titre d'éloquent.

Quint. ibid. l. 5. c. 7 | l. 10. c. 1. p. 269. 645. 'Il meritoit justement cette qualité selon Quintilien, qui avoit été son disciple, & qui assûre que de tous les Orateurs qu'il avoit connus, il n'en avoit point trouvé de plus excellens que Domitius Afer & Julius Africanus. Mais le premier, à son avis, étoit préferable à l'autre, & pour l'arangement des expressions, & pour tout ce qui fait un bon Orateur. Il ne craignoit pas même de le mettre de niveau avec les plus grands Orateurs de l'antiquité. Dia. or. n. 15. 'Il faut pourtant avoüer avec un autre Ecrivain du même tems, que l'éloquence au siécle d'Afer avoit bien dégeneré de ce qu'elle étoit au siécle de Ciceron & d'Asinius. Quint. l. 12. c. 11. p. 756. 757. 'Quoi qu'il en soit, il est au moins vrai qu'Afer passoit sans nulle contradiction pour le premier homme du Barreau en son tems, & pour un Orateur acompli. Plin. l. 2. ep. 14. p. 122. 123. 'On observe que sa maniére de déclamer étoit grave & posée, Quint. l. 11. c. 3. p. 708. '& qu'il y évitoit les gestes & trop frequens & trop vehemens.

Dio, l. 59. p. 752. 'Son éloquence toutefois pensa lui coûter bien cher sous l'Empereur Caligula. Ce Prince par une sotte vanité s'imaginant être le plus éloquent homme de son siécle, fit un crime à Domitius Afer, de ce que sa réputation lui disputoit cette gloire. Il prit ocasion de l'inquieter d'une inscription qu'Afer avoit fait mettre à une statuë qu'il avoit érigée à cet Empereur. L'inscription portoit que Caligula à vingt-sept ans avoit été Consul pour la seconde fois. Mais bien loin que cette action fût de quelque mérite pour Afer, & qu'elle lui atirât quelque récompense, il fut mis en justice sur cela même, comme s'il eut voulu reprocher à l'Empereur sa jeunesse & le violement des loix, qui défendoient d'entrer si jeune dans

les charges. Caligula voulut être lui-même son acusateur, & lut en plein Senat un grand discours qu'il avoit fait contre lui.

ibid.

'Afer étoit perdu s'il y avoit voulu répondre. Aussi il s'en donna bien de garde. Mais il évita le coup par un tour des plus ingenieux. Il commença à loüer le discours du Prince, comme s'il n'eût pas été contre lui, & qu'il n'en eût été qu'un simple auditeur. Il lui donna de grands éloges, en admira la force & l'éloquence, en répeta tous les mots, les pesa chacun en particulier, en releva la beauté. Puis quand on lui eut ordonné de répondre, il n'emploïa que les suplications & les larmes. Enfin s'étant prosterné en terre, il demanda pardon à Caligula, moins comme à un Prince, que comme au maître de l'éloquence. L'Empereur s'imaginant qu'il lui cedoit volontairement la gloire de la parole, fut si aise de sa soûmission, qu'à la priere de Calliste son affranchi & ami d'Afer, il s'apaisa & laissa là cette affaire. C'est ainsi qu'Afer feignant d'avoir perdu l'usage de l'éloquence, évita sa condamnation.

Plin. l. 2. ep. 14. p. 122. 123.

'En son tems il s'introduisit dans le Barreau une maxime pernicieuse à l'éloquence. On s'avisa d'y donner des aplaudissemens publics aux Orateurs, lorsqu'ils plaidoient. On prioit, on gageoit même un certain nombre d'auditeurs pour cet effet. Cette nouvelle invention pour faire valoir les Orateurs devoit, disoit-on, son origine à Largius Licinius. Afer ne pouvant la souffrir, usa du stratagême suivant pour l'abolir. C'est Quintilien qui le racontoit à Pline le jeune son disciple, après en avoir été lui-même témoin oculaire.

p. 123.

'Un jour Afer plaidant une cause devant le Sénat, entendit un bruit extraordinaire au tribunal le plus proche de celui où il plaidoit. Il faut savoir qu'il y en avoit quatre differens dans la sale, où s'assembloient les Senateurs. Afer parut étonné de ce bruit, & se tut. Le silence aïant succedé au tumulte, il reprit son discours. On fit encore du bruit; il se tut de nouveau: & après que le bruit eut cessé, il revint à son discours pour la troisiéme fois. Enfin il demanda qui plaidoit au tribunal voisin; on lui répondit: c'est Licius. Alors laissant-là le sujet qu'il traitoit, il s'adressa aux Juges, & leur dit:

I SIECLE. Messieurs, cet artifice n'est plus de saison. Et certes, ajoûte Pline, il commençoit réellement à tomber, dès qu'il paroissoit à Afer l'être déja.

ibid. 'Il n'en restoit presque plus aucun vestige au tems de Pline, p. 122. 'qui ne le pouvoit souffrir non plus qu'Afer. Pendant qu'il fut en usage, il étoit inutile de prêter l'oreille aux plaidoïers des Avocats. On devinoit sans peine celui qui faisoit le plus mal. C'étoit toûjours celui qui recevoit le plus d'aclamations.

Quint. l. 12. c. 11. p. 756 | Tac. an. l. 4. n. 52. 'Afer vêquit jusqu'à une extrême vieillesse. Il perdit alors beaucoup de la gloire qu'il avoit acquise ; parce qu'aïant l'esprit & le corps usés par son grand âge, il voulut continuer à plaider, au lieu de renoncer à cet exercice. Quint. ibid. p. 757. 'Quintilien cite cet exemple pour autoriser ce qu'il établissoit touchant les qualités necessaires à un Orateur. Elles ne consistent pas, dit-il, ces qualités en une science qui se perfectionne à mesure qu'on avance en âge ; mais elles consistent en la voix, la vigueur du corps, & une bonne poitrine. Si cela vient à manquer soit par vieillesse ou maladie, il n'y a plus d'Orateur.

Tac. an. l. 14. n. 19. ' Tacite lie la mort d'Afer avec celle de Marcus Servilius autre Orateur qui alloit de pair avec Domitius Afer, tant pour l'esprit & l'éloquence, que pour les honneurs ausquels ils avoient été élevés l'un & l'autre. Mais il y avoit cette difference entre ces deux Orateurs, que Servilius s'étoit rendu aussi recommandable par la regularité de sa vie, qu'Afer insuportable par la dissolution de la sienne. La mort de celui-ci eut quelque conformité avec sa vie. ibid | Hier. chr. l. 2. p. 160. Car 'il mourut dans un repas pour y avoir mangé avec trop d'excès, sous l'Empire de Neron, & le Consulat de Caïus [1] Vipsanius & de Fonteïus Capito, la cinquante-neuviéme année de notre Ere vulgaire. Plin. l. 8. ep. 18. p. 525. 527. 'Il semble qu'il ne laissa point de posterité, puisqu'il avoit adopté pour ses fils Domitius Tullus & Domitius Luca-

1 Le dernier Dictionnaire de Moreri place la mort d'Afer l'an 60 de J. C. sous le Consulat de C. Cæsonius Pætus & de C. Petronius Turpilianus. Ce sont deux fautes à la fois. Car il est certain que ce Consulat est lié avec l'année 61e de J. C. ou plûtôt de notre Ere vulgaire ; & il est visible par le texte de Tacite que cette mort arriva l'année à laquelle nous la raportons : ce qui se peut confirmer par Frontin.

nus

nus Freres. Pline le jeune raporte quelques-unes de leurs avantures assez plaisantes.

§. II.

SES ECRITS.

Domitius Afer ne se borna pas à faire usage de son savoir pour plaider seulement de vive voix ; il sut encore l'employer à écrire divers ouvrages pour la postérité. Mais il y a long-tems qu'ils ne subsistent plus ; & il ne nous reste de lui que quelques Sentences que l'on trouve dans Quintilien, Dion & Pline le jeune.

1°. 'Il avoit fait un traité divisé en deux Livres sur les témoins que l'on doit oüir dans les causes. Quintilien traitant le même sujet dans les instructions qu'il donne à son Orateur, parle avec éloge de cet écrit d'Afer. Il ne fait pas difficulté de dire qu'il suffisoit pour prendre une entiere connoissance de cette matiere, sans qu'il fût besoin de rien écrire de nouveau sur ce sujet. Afer y établissoit comme un point fondamental que le principal devoir de l'Orateur à l'égard des témoignages qui regardent les causes qu'il doit plaider, est de s'instruire familierement de toutes les circonstances de l'affaire. Quint. inst. or. l. 5. c. 7. p. 269.

2°. Du tems qu'écrivoit Quintilien il se voïoit encore des recueils publics des bons mots de Domitius Afer. Ceux qui l'ont mieux connu, remarquent qu'étant fort poli & fort agréable, il avoit un talent particulier pour ces sortes de saillies d'esprit fines & enjoüées. 'Quintilien en étoit si charmé, & les trouvoit acompagnées de tant de grace & de douceur, qu'il les donne souvent pour modéle à ceux qu'il entreprend de former à la belle éloquence. l. 6. c. 3. p. 378. p. 375. 378. 391. 392.

3°. 'Il y avoit aussi de notre Orateur un recueil public de ses plaidoïers, dans lesquels on trouvoit quantité de ses bons mots, tant ils lui étoient familiers. p. 378 | l. 10. c. 1. p. 624.

'En géneral Quintilien fait beaucoup d'estime des écrits de Domitius Afer, & témoigne avoir beaucoup profité de leur lecture. Il avoüe aussi n'avoir pas moins tiré de fruit des entretiens de ce grand Orateur, qu'il avoit fort cultivé dans sa jeunesse, lorsqu'Afer étoit déja l. 5. c. 7. p. 269 | l. 10. ibid.

I SIECLE.

avancé en âge. [a] Il raporte quelques préceptes touchant le geste de l'Orateur qu'il en avoit apris. Afer blâmoit les gestes trop frequens, aussi-bien que ceux qui marquent trop de vivacité. 'L'on observe qu'il usoit souvent de transpositions dans ses pièces, particulierement dans ses exordes, non pour rendre ses periodes plus completes, mais pour rendre son discours plus simple, & ne pas devenir suspect à son auditoire par un art trop étudié.

a l. 11. c. 3. p. 708.

l. 9. c. 4. p. 592 | not. 116.

'Dion raporte un des bons mots d'Afer qui peut trouver ici sa place. Une personne l'aïant prié de plaider sa cause dont l'Orateur Julius Galicus avoit refusé de se charger, Afer ne fit que lui répondre : » Qui vous a dit » que j'étois meilleur nageur que Galicus « ? Par où il faisoit allusion à l'ordre que Claude avoit donné de jetter Galicus dans le Tibre.

Dio, l. 60. p. 790.

PETRONE,

POETE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

IL n'est peut-être point d'Auteur parmi les anciens, qui ait plus partagé les modernes, que celui dont nous entreprenons l'éloge. Nous n'avons garde toutefois d'entrer dans le détail de tout ce qui s'est dit de part & d'autre, soit sur sa personne, ou sur ses écrits. Cette discussion demanderoit un autre personnage que celui que nous faisons ici. Nous nous bornerons simplement à en raporter ce qui nous paroîtra & le plus autorisé & le plus convenable à notre sujet.

'Petrone portoit le prénom de Tite, selon Pline l'ancien & Plutarque. 'Neanmoins le texte vulgaire de Tacite le nomme Caïus Petronius ; [a] mais on ne doute pas aujourd'hui que ce ne soit un vice des copistes, qui transcrivant les premiers manuscrits de cet Historien, auront mis un C. pour un T. Caïus au lieu de Titus. 'Les anciens &

Petr. sat. p. 1.
Tac. an. l. 16. n. 17. 18.
a Petr. vie, p. 24.
proleg. p. 4. 5.

les modernes s'acordent assez uniformément à lui donner
le surnom d'Arbiter, sous lequel ils le citent presque aussi
souvent, que sous celui de Petrone. Cela lui sera venu
sans doute ' ou de ce qu'il passoit pour l'arbitre des plaisirs Tac. n. 18.
de Neron, ou de ce que Tacite le qualifie *elegantiæ arbiter*,
comme étant l'homme le mieux fait & le plus poli de son
tems.

' Il nâquit aux environs [1] de Marseille dans la Gaule Sid. Car. 23.
Narbonoise, où son pere pouvoit alors exercer quelque 155. 156.
charge. Car pour sa famille, il y a toute aparence qu'elle
étoit la même ' que celle des Petrones originaire des Sa- Petr. vie, p. 12
bins, qui a donné tant de grands hommes à la Républi-
que. ' Il pouvoit descendre en ligne directe de Publius Pe- Pr.
tronius, ' qui succéda à Cornelius Gallus au Gouvernement Strab. l. 17. p. 563.
de l'Egypte ' & qui étoit Chevalier Romain : qualité que Petr. pr.
l'on donne également à notre Poëte.

' On ne doit pas douter que Petrone ne fut élévé avec vie, ibid.
tous les soins que l'on donnoit dans l'Empire à l'éducation
des enfans de naissance. Il s'adonna particulierement aux
belles Letres; & ses écrits font juger qu'il s'atacha sur-
tout au bon goût, qu'il acquit avec toute sa délicatesse.
Après qu'il eut fini ses premieres études, on le vit paroî-
tre à la Cour de l'Empereur Claude. ' Mais l'assiduité qu'il p. 14
y fit voir, ne l'empêcha pas de se perfectionner dans les
sciences. Il s'exerça à la déclamation, comme faisoient
en ce tems-là les jeunes gens de la premiere qualité, afin
de se former à parler en public.

Nous avons déja montré ailleurs quelle étoit la Cour de
Claude. Il n'est pas étonnant ' que Petrone qui étoit por- ibid.

1 ' Quelques Ecrivains pour infirmer l'autorité de S. Sidoine qui établit la naissance de Petrone aux environs de Marseille, s'expriment ainsi. „ Il y a aparence, „ disent-ils, qu'Apollinaire dit que Petro„ne étoit Marseillois de nation & par sa „ liberté de parler peu honnêtement, se„lon le proverbe ancien, *Massiliam na„viges* „. Mais ces Ecrivains voudront bien que l'on observe qu'ils n'ont pas fait assez d'atention à la force de ces deux vers de S. Sidoine : *Et te Massiliensium per hortos sacri stipitis, Arbiter, colonum.* Le sens qu'ils y prétendent donner, pourroit se trouver dans le vers suivant : *Hellespontiaco parem Priapo.* D'ailleurs ils conviennent eux-mêmes que d'autres apliquent aux Massyliens peuples d'Afrique le proverbe ancien qu'ils aportent en preuve. Ce n'est pas sans raison; puisque nous avons montré ailleurs, que l'on ne voïoit point chez les païens de mœurs plus reglées & plus édifiantes, que celles des anciens Marseillois. La remarque de ces critiques ne fait donc rien contre l'autorité de S. Sidoine, qui se trouve apuïée par une inscription déterrée en 1560. Selon cette inscription il semble que Petrone avoit donné son nom à un village du Diocése de Silleron, dit *Petruis*, en latin *Vicus Petronis.* Mor. P. p. 894.

I SIECLE. té aux plaiſirs par temperament, devînt inſenſiblement voluptueux dans un tel ſéjour. On remarque néanmoins

Petr. vie, p. 3. qu'il n'aimoit pas les plaiſirs de l'amour juſqu'à la brutalité, ni ceux de la table juſqu'à la crapule. Seulement il goûtoit les uns & les autres d'une maniere galante & délicate, qui ſatisfaiſoit encore plus ſon eſprit que ſes ſens.

Tac. ibid. n. 18. De cette ſorte il emploïoit la plus grande partie du jour au ſommeil, & donnoit toute la nuit aux plaiſirs & aux affaires.

Petr. vie, ibid. Sa maiſon étoit le rendez-vous de tous les honnêtes gens de Rome. Il paſſoit agréablement la vie avec ceux

Tac. ibid. qui le viſitoient. Et comme les autres ſe rendent célebres par intrigue, Petrone ſe mit en reputation par une agreable oiſiveté. Il ſavoit ſi adroitement donner à ſes manieres d'agir un air aiſé & negligé, que plus elles étoient libres, & mieux elles étoient reçues ſous cet air de ſimplicité aparente. Enfin il dépenſoit ſon bien, non comme un débauché & un prodigue, mais comme un homme habile dans la ſcience des voluptés.

ibid|Petr. vie, p. 4. Cependant il ſe vit obligé de mettre un intervalle à ſes plaiſirs, pour aller exercer la charge de Proconſul en Bythynie. Il en remplit les fonctions avec aplaudiſſement, & fit voir tout enſemble & l'étenduë de ſon eſprit, & ſa capacité pour les premiers emplois. Après ſon retour à Rome, Neron qui avoit ſuccedé à Claude, voulant récompenſer ſes ſervices le fit Conſul, aparemment ſubrogé; car ſon nom ne paroît pas dans les Faſtes conſulaires. Cette nouvelle dignité donna à Petrone un grand accès auprès du Prince, qui l'honora d'abord de ſon eſtime, puis de ſon amitié. Petrone eut ſoin de cultiver l'une & l'autre par les fêtes galantes qu'il préparoit quelquefois à Neron, pour le délaſſer de la fatigue des affaires.

Tac. ibid. Il y réuſſit avec tant de ſuccès, qu'il devint bien-tôt l'un des confidens de l'Empereur, qui ne trouvoit rien de bien entendu que ce que Petrone avoit ordonné. Et cette poſſeſſion où il étoit de décider du bon goût, lui fit donner le ſurnom d'Arbiter, comme à celui qui en étoit le

Petr. vie, p. 5. maître. Pendant que Petrone avoit ainſi l'intendance des plaiſirs de Neron, ce Prince changea & à l'égard du gouvernement de l'Empire, & à l'égard de ſa propre perſonne.

p. 6. Il écouta d'autres conſeils que ceux de Petrone; & s'engageant inſenſiblement dans une débauche brutale, il s'a-

bandonna tout entier à ses passions, & devint un aussi méchant Prince, qu'il avoit auparavant paru doux & équitable.

' D'ailleurs la faveur où Petrone étoit élevé, lui avoit atiré la jalousie de ceux qui prétendoient, aussi-bien que lui, aux bonnes graces du Prince, & entre autres celle de Tigillin Capitaine des Gardes, qui étoit un dangereux rival. Cet homme de basse naissance, s'étant rendu maître de l'esprit de Neron, ' entreprit la ruine de son concurrent, qu'il savoit être un plus habile maître que lui en fait de volupté. Il en vint à bout, mais par les voïes les plus odieuses. Il commença par faire à Petrone un crime de l'amitié qu'il portoit à Scevin, & excita par ce moïen la cruauté du Prince, qui étoit la plus violente de ses passions. Il corrompit un esclave, pour s'en servir dans son dessein, ôta à Petrone tout moïen de se justifier, & fit jetter dans les fers la plûpart de sa famille. Petr. vie, p 7. Tac. ibid.

' Petrone se vit bien-tôt après arrêté lui-même à Cumes par ses ordres, durant un voïage que l'Empereur y fit. ' Mais comme l'on fut quelque tems à déliberer, si l'on feroit mourir un homme de cette consideration, ' il se résolut à s'ôter lui-même la vie, sans atendre l'issuë bonne ou mauvaise qu'auroit son affaire. Neanmoins pour ne pas se donner une mort précipitée, il se fit ouvrir les veines, & ensuite se les fit bander, afin de laisser couler le sang à sa volonté, & d'avoir ainsi le tems de s'entretenir avec ses amis. En ces derniers momens qu'il s'entretint avec eux, il ne leur parla, & ne voulut qu'ils lui parlassent, ni de l'immortalité de l'ame, ni de ce qui lui pouvoit acquerir une constance heroïque, ni des axiomes des Philosophes; en un mot de rien de serieux, mais de certains vers legers, & de poësies galantes. n. 19. Petr. vie, p. 12. Tac. ibid.

' Enfin pour mieux cacher son genre de mort, il continua ses fonctions ordinaires. Il entra dans le détail de son domestique, recompensa quelques-uns de ses esclaves, en fit chatier d'autres. Il prit même du sommeil, ou fit semblant d'en prendre. De sorte que sa mort, quoique violente, parut aux yeux de ses amis de même que si elle eût été naturelle. ibid.

' Comme Petrone avoit en horreur les gens du caractere de Neron [a] & de Tigillin, il n'eut pas la bassesse d'imiter Plin. hist. l. 37. c. 7. a Tac. ibid.

I SIECLE. la complaisance de ceux qui mourant en ces tems-là par les ordres du Prince, le faisoient leur heritier, & remplissoient leurs testamens des éloges de ce tyran, & de son favori.

Plin. ibid. ' Au contraire il brisa un vase très-précieux qu'il avoit, afin que Neron qui s'en seroit emparé après sa mort, ne le pût servir à sa table.

Tac. ibid. ' Et il trouva à propos de ne lui envoïer pour tout present que la satyre ingénieuse qu'il avoit composée contre les débauches de ce Prince. Ensuite il rompit son cachet avec lequel il l'avoit cacheté, de crainte qu'après sa mort on ne le fît servir d'instrument pour la perte de ceux entre les mains de qui on l'eût trouvé.

n. 20. ' Neron voïant que les infamies qu'il avoit cru dérober à la connoissance de Petrone, lui étoient connues, en eut un extréme chagrin. Après avoir porté ses soupçons sur ceux qui pouvoient lui avoir revelé ses secrets; il les arrêta enfin sur la femme d'un Sénateur nommée Silia, parce qu'elle étoit beaucoup des amies de Petrone. S'imaginant donc que par un chagrin particulier, elle s'étoit hazardée à découvrir ce qu'elle avoit néanmoins d'autant plus d'interêt de cacher elle-même, qu'elle y avoit eu la meilleure part, elle fut envoïée en exil. Petrone mourut sous le Consulat de Caïus Suetonius Paulinus, & de L. Pontius Telesinus, l'an 66 de l'Ere Chrétienne.

Petr. pr. fr. p. 13. ' Comme il ne seroit pas raisonnable de chercher un Chrétien en la personne de Petrone, on doit être satisfait si l'on y trouve un honnête païen, un homme de bon sens, qui ait raisonné & vécu suivant les veritables principes de la connoissance naturelle, qui ne laisse rien à esperer au-delà du trépas. C'est ce qu'un moderne a cru découvrir en la personne de notre Poëte, & il le justifie particulierement par la maniere dont il mourut. En effet, dit-il, cette mort est la plus belle de toutes celles que l'antiquité païenne a admirées. On ne peut y remarquer ni crainte, ni affection, ni désespoir, ni orgueil.

p. 14 | Tac. ibid. n. 18. ' Il est remarquable d'ailleurs que Tacite n'a pas osé dire que Petrone étoit voluptueux, mais seulement que sa conduite en avoit les aparences, par le desir de plaire à l'Empereur, *revolutus ad vitia, seu vitiorum imitationem.*

Petr. ibid. ' On peut encore moins conclure que ses mœurs étoient corrompues, parce qu'il a fait des peintures libres des débau-

ches de Neron & de sa Cour. Cette maniere d'écrire étoit en usage de son tems. On se donnoit par-là un air de Philosophe sévere, qui découvroit librement les vices, & qui nommoit chaque chose par son nom.

Il faut pourtant avouer que la conduite de Petrone, jointe à ses écrits, ne présente pas d'abord à l'esprit une idée aussi avantageuse de sa personne. Aussi 's'est-il trouvé des Auteurs qui l'ont regardé comme un vrai Epicurien: 'ce qui pouroit se confirmer par l'éloge qu'il fait d'Epicure en le qualifiant le pere de la verité. Mais, puisqu'on a cru depuis devoir user d'indulgence à son égard, nous n'y contredirons pas.

Proleg. p. 20.

Sat. p. 481.

Au reste on ne peut disconvenir que Petrone ne fût un homme d'érudition, & un esprit élevé, vif, enjoué, qui savoit méler avec art le plaisant avec le serieux. Il est même peu d'Ecrivains parmi les païens, 'qui soient plus polis, plus agréables, & plus dignes d'admiration en toutes choses; mais il en faut toûjours excepter ses obscenités.

Quenst. p. 63.

§. II.

SES ECRITS.

QUelque ocupé que nous aïons representé Petrone, soit à satisfaire ses passions, soit à remplir les fonctions de ses charges, il paroît néanmoins qu'il donnoit un tems considerable à l'étude & à la composition. Outre l'ouvrage qui nous reste de lui, il en avoit composé quelques autres dont nous sommes privés depuis long-tems.

'Fabius Planciades Fulgentius fait mention d'un de ses écrits intitulé *Euftion*, que l'on ne connoît point d'ailleurs. Petrone y qualifioit un certain Avocat le Cerbere du Barreau. 'Il semble que le même Auteur lui attribuë encore un autre ouvrage, qui avoit pour titre *Albutia*, & qui paroît avoir été une espece d'apologie pour justifier les femmes de leur trop grand parler. 'D'autres l'ont pris ou pour une satyre contre les amans d'Albutia, qui étoit une Dame que Petrone aimoit beaucoup, 'ou pour une piéce de vers tendres à la loüange d'Albucilla, si fameuse par ses amours sous l'empire de Tibere. 'Mais cette Albucilla aïant voulu se tuer elle-même, & s'étant

Fulg. Virg. cont.

Myth. l. 1. p. 23.

Petr. pr. fr. p. 16.

Saty. p. 516. not.

Tac. an. l. 6. n. 48.

I SIECLE. seulement blessée, fut mise en prison plus de trente ans avant la mort de Petrone, & par conséquent avant qu'il fût en âge de composer des écrits pour le public.

Gir. hist. poë. dia. 4 p. 256. 'Servius au raport du Gyraldi témoigne que Petrone avoit fait un traité sur les mœurs des Marseillois. On n'a point d'autre connoissance de cet ouvrage. Seulement Petr. sat. p. 511. 512. 'on trouve quelques traits sur cette matiére à la fin de la satyre qui nous reste de Petrone, lesquels on chercheroit inutilement ailleurs. Mais cela ne peut que foiblement insinuer qu'il ait traité ce sujet dans un ouvrage particulier.

De tous les écrits de Petrone, si l'on en excepte peut-être quelques petites poësies, nous n'avons aujourd'hui que sa fameuse satyre, qui a fait tant de bruit dans le monde savant. A. Gel noc. att. l. 2. c. 18. Elle est du genre 'de celles que Varron avoit composées à l'imitation de Menippe, en mêlant agréablement la prose avec les vers, & qu'il avoit intitulees Satyres Menippées. Petr. pr. fr. p. 17. 'Ce genre d'écrire qu'on nomme aussi mixte ou mêlé, pour le distinguer des satyres composées toutes en vers de même mesure, se renouvella en France avec quelque éclat vers la fin du XVI. siécle.

ibid. 'Ce mot *Satyricon* qu'on lit à la tête de l'ouvrage de Petrone, & qui paroît y avoir été ajoûté par les premiers copistes, fait voir qu'ils l'ont consideré comme une veritable satyre. Jean de Salisberi n'en a point eu d'autre idée, lorsqu'il a dit au sujet de cet écrit : *Fere totus mundus ex Arbitri nostri sententia mimum videtur implere, ad comediam suam respiciens.* Macr. som. Scip. l. 1. c. 2. p. 6. 'Avant lui Macrobe n'a point non plus regardé autrement l'ouvrage dont il est ici question, que comme un roman fait pour censurer les débauches de ce tems-là.

Petr. ibid. 'Il faut donc convenir que c'est un roman satyrique, qui nous represente Rome, ou pour parler plus juste, la Cour de Neron, sa propre personne, & sa vie cachée. C'est ce que l'Auteur de la traduction françoise qui parut de cette satyre sur la fin du dernier siécle, prouve fort bien & dans la préface qu'il a mise à la tête, & par la clef des principaux personnages qui paroissent dans la satyre.

Mais il suffit pour notre dessein d'en donner quelques preuves

preuves tirées de l'ouvrage même, auxquelles il n'est possible que des personnes raisonnables se refusent. 'Petrone dans la description du festin de Trimalcion fait ainsi parler un homme, à qui il avoit demandé qui étoit une certaine femme agissante qu'il voïoit aller de côté & d'autre par la salle du festin : » C'est la femme de Trimalcion, lui » répond cet homme. Elle se nomme Fortunata, & me» sure les écus au boisseau. Vous me pardonnerez si je » ne vous dis point ce qu'elle étoit, il n'y a pas long» tems. Il suffit que vous n'eussiez pas daigné prendre » du pain qu'elle vous auroit presenté. Mais je ne vous » puis dire pourquoi ni comment elle est à present aussi » heureuse, que si elle étoit dans le ciel. C'est le tout de » Trimalcion. Enfin elle a un si grand pouvoir sur son » esprit, que si en plein jour elle lui disoit qu'il fait nuit, » il la croiroit. Sat. fr. t. 1. p. 191.

On ne peut s'y tromper. On reconnoît aisément dans ce portrait 'l'Histoire d'Actée sous le nom de Fortunata. 'C'étoit une affranchie de Neron, qui l'aimoit si éperdûëment, que voulant l'épouser à toute force, il gagna des personnes Consulaires pour assûrer le Sénat qu'elle étoit de sang Roïal. p. 190. not. clef.

Ajoûtons pour finir son portrait 'ce que Petrone continuë à en dire. » Cette bonne ménagere, dit-il, a le soin » de tout; & elle est si agissante, que souvent elle se trou» ve dans des lieux où l'on ne l'atend pas. Elle boit peu; » elle est sobre & de bon conseil; toutefois sa langue est » dangereuse. Quand elle a la tête sur le chevet, elle » cause comme une pie. Lorsqu'elle aime, elle aime bien; » mais elle haït de même ce qu'elle prend en aver» sion. « Sat. fr. p. 193.

Il n'est guéres moins possible de ne reconnoître pas Neron au portrait que Petrone trace de lui sous le nom ingenieux de Trimalcion. 'Ce nom qui selon la force des deux mots grecs dont il est composé, signifie un homme consommé en toutes sortes de débauches, lui convient à merveille. On assûre même qu'on voïoit anciennement cet Empereur répresenté sur des Medailles avec ces mots : C. NERO. AUGUST. IMP. & sur le revers, TRIMALCHIO. » 'Cet homme, dit Petrone en nous » le dépeignant, a des fonds de terre d'une aussi grande clef. Sat. p. 193.

I SIECLE. » étenduë, qu'un Milan en peut passer d'un vol. Et un » peu plus bas : il est si riche, qu'il ne sait pas la quantité » des biens qu'il possède. Outre cela, il joüit de beaucoup de rentes ; & même il y a plus d'argent dans la » loge de son portier, qu'aucun homme de la plus haute » fortune n'en possède de nos jours. Quant au nombre » de ses domestiques, hélas ! il est si grand, que je crois » en verité que la dixiéme partie ne connoît pas son » maître. Enfin ils le craignent si fort, qu'il les feroit mettre dans un trou. « En voilà bien assez pour y reconnoître un Empereur tel qu'étoit Neron, sur-tout si l'on y joint les traits d'extravagance & de folie, dont Petrone charge ce portrait dans toute la suite du festin.

Pr. fr. p. 23. Après cela on a sujet ' d'être surpris de ce que certains modernes ont prétendu que le Petrone de Tacite n'est pas le même que l'Auteur de cette satyre, & qu'elle n'a point été composée pour Neron. Comment pouvoir douter d'une chose aussi claire ? En effet on y voit par-tout un parfait raport avec les mœurs de Neron, & les coûtumes de son tems. On y trouve Seneque, Lucain, Silia, Actée, & les affranchis de Neron. Comment refuser de reconnoître cette satyre' dans le livre que Petrone, au raport de Tacite, envoïa à Neron, avant que de mourir, & dans lequel il décrivoit sous des noms de débauchés & de femmes perdues les vices de ce Prince ?

Tac. an. l. 16. n. 19.

La plûpart des vers inserés dans cette satyre de Petrone, sont d'une grande beauté, & font voir que l'Auteur avoit beaucoup de talent pour la poësie. Le poëme sur la guerre civile, ou le renversement de la République Romaine, est sans contredit la plus considerable de ces intercalations poëtiques. ' Petrone semble l'avoir fait pour critiquer celui de Lucain, qui lui paroissoit trop enflé & hors du naturel. Mais il lui est échapé à lui-même quelques vers où se trouvent les mêmes défauts. ' Ce sont ceux où il parle des tombeaux de César, de Pompée & de Crassus. Voici ses paroles.

Petr. sat. p. 417.

p. 427, 428.

Tres tulerat Fortuna Duces, quos obruit omnes
Armorum strue diversâ feralis Enyo.
Crassum Parthus habet, Libyco jacet æquore Magnus ;
Julius ingratam perfudit sanguine Romam.

Et quasi non posset tot tellus ferre sepulcra ;
Divisit cineres ; hos gloria reddit honores.

Or on demande où se trouvent dans ces deux derniers vers la justesse, la verité, ou au moins la vrai-semblance que l'on doit garder en quelque genre que l'on écrive ? Il n'y a que trois tombeaux ; & l'Auteur parle, comme s'il y en avoit une quantité prodigieuse, *tot*. Quel plus grand fardeau pour la terre de porter les cendres de ces trois Héros réünies ensemble, que de les porter divisées & séparées les unes des autres ? Dira-t-on ou que l'idée de la grandeur de ces Maîtres de la terre, ou que la magnificence des monumens superbes érigés à leur mémoire, suffit pour justifier la pensée de Petrone ? Mais qu'étoit devenuë leur grandeur après leur mort ? Et qu'étoit-ce que les monumens qu'on leur avoit élevés ? Crassus n'eut point de mausolée. Le tombeau de Pompée ne méritoit pas le nom de tombeau, ou pour mieux dire, il n'en eut point du tout, ' selon l'expression d'un ancien Poëte. Voss. poë. lat. c. 1. p. 235.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeïus nullo. ——————

' Ce poëme de Petrone sur le renversement de la République Romaine a été démembré de la satyre dont il fait partie, & imprimé avec diverses autres piéces de poësie des anciens. On le trouve aussi à la fin de la traduction des œuvres de Lucain par Mr. de Maroles, imprimée à Paris en 1654. Il y est joint à la traduction Françoise qu'en a fait le même Traducteur, & dont les Savans connoissent assez les défauts. ' A la suite de ce poëme dans le chœur des Poëtes on a mis les autres poëmes de Petrone qui se trouvent inserés dans sa prose. Fab. bib. lat. p. 27 | Chor. poë. t. 2. p. 3281. 3285. Chor. poë. ibid. p. 3286-3290.

On ne doute presque point que la plûpart des petites poësies, qu'on a mises à la fin de la satyre de Petrone, & qui composent ce qu'on nomme le jeu sur Priape, ne soient de la façon de notre Poëte. Elles sont tout-à-fait de son génie. On porte le même jugement de plusieurs épigrammes qui se trouvent à la fin, particuliérement de celles qui ont en tête le nom de quelque Petrone. ' Quelques Savans prétendent néanmoins, qu'il y en a beaucoup qui apartiennent au Poëte Publius Optatianus Porphyrius. Till. Emp. t. 4. p. 222.

I SIECLE.

ᵃRaphaël de Volterre a atribué à notre Petrone quelques vers sur la Médecine. Mais Gesner croit avec raison que cet Ecrivain a confondu en cela Petronius avec Petrichus, ' que Pline l'Historien assûre avoir écrit en vers sur la même matiére.

ᵃ Gesn. bib. un. t. 1. p. 542. 2.

Plin. hist. l. 22. c. 40.

§. III.

SA MANIERE D'ECRIRE.

Petr. pr.

TOut ' le monde n'a pas porté le même jugement de la maniére d'écrire de Petrone. Quelques-uns ont envisagé son ouvrage comme un ramas de toutes sortes d'obscenités, que l'Auteur auroit écrites sans ordre, & sans d'autre but que de se satisfaire. Mais on ne peut s'empêcher d'avoüer que ce jugement est outré. Ce que nous avons déja dit & de l'Auteur & de l'ouvrage, suffiroit pour détruire une telle idée.

ibid[prolog. p. 14. 15.

' D'autres au contraire ont non seulement fait l'apologie de ce Livre, mais ont encore poussé son éloge, jusqu'à dire qu'il n'y en avoit point de plus propre à donner l'intelligence de ce que Saint Paul dit des desordres des Romains & des Grecs dans ses Epîtres aux Romains, aux Corinthiens & aux Galates. Penser de la sorte, c'est donner dans un autre extrêmité, & établir une opinion aussi outrée qu'elle est oposée à la précédente.

Nous croïons devoir tenir un milieu, en loüant dans Petrone ce qu'il y a de bon, & en y blâmant ce qu'il y a de mauvais. Mais assûrément le dernier l'emportera toûjours sur l'autre. Il faut convenir que le style en est beau, énergique, noble, élevé. Sa douceur, son élegance, sa délicatesse sont inimitables. Le tour aisé qu'il donne à ses pensées, y ajoûte un prix que l'on ne sauroit trop estimer. ' C'est ce qui l'a fait qualifier par quelques Ecrivains, *Eloquentissimus & doctissimus scriptor Petronius Arbiter* : & par d'autres, *purissimæ latinitatis impurissimus scriptor.* Toutefois malgré ces belles qualités, la lecture de Petrone sera toûjours dangereuse : à moins qu'armé d'une solide vertu, on ne le lise comme une satyre fine & ingenieuse, où l'Auteur ne décrit les vices que pour les

Rut. it. not. p. 218| Bon. not. auc. p. 35.

rendre odieux. Encore y aura-t-il à craindre du côté de ses expressions trop vives & trop frapantes contre la pudeur.

Les anciens & les modernes, qui ont le mieux étudié Petrone, l'ont regardé dans ce même point de vûe. Nous en avons déja donné quelques preuves, auxquelles il ne sera pas inutile d'ajoûter celle-ci. ' Un ancien Poëte, dont on nous a conservé l'épigramme suivante, où la longueur du tems a laissé glisser quelques fautes, s'en explique de la sorte. Epi. & poë. vet. l. 1. p. 62.

Petroni carmen divino pondere currit;
Quo juvenum mores arguit atque Senum.
Quare ille * prœsa gaudet lasciva puella,
At quoque delicias frigida sentit anus.
Nam * iter diri scripsitque Neronis amictu
Arbiter, arbitrio dictus & ipse suo.

' Petrone dans son ouvrage, remarquent quelques modernes, fait le personnage d'un jeune homme, quoiqu'il y paroisse avec toute l'expérience d'un vieillard. Comme un espion adroit il parcourt la mer & la terre, pour y observer tout ce qui s'y passe. Il entre dans toutes les parties de plaisir; il se met de tous les voïages; il se mêle dans toutes les assemblées; il se glisse à la Cour, au Barreau, dans les écoles, les cabinets d'étude, les sales de festin, les ménages, en un mot les lieux les plus secrets, & en raporte fidélement tous les desordres pour les censurer avec autant d'esprit que de délicatesse. Petr. pr.

' Tantôt c'est une critique vive des injustices que commettoient les Juges, & des calomnies que faisoient entrer les Avocats dans les affaires qui se plaidoient au Barreau. Tantôt c'est une censure mordante des concubinages honteux des faux Prêtres, du luxe & des dépenses excessives des festins, de la légereté & de la coqueterie du beau sexe, des actions infames qui se passoient dans les bains publics. Ici c'est une déclamation pathétique contre l'hypocrisie & la dissimulation des Philosophes, les mœurs corrompues de ceux qui étoient préposés pour élever la jeunesse, la paresse & la négligence que l'on aportoit à cultiver les sciences & les beaux arts. Ailleurs c'est un ibid.

I SIECLE. tour ridicule ingénieusement donné à la simplicité, ou plûtôt à la folie de certains testateurs, qui se laissant aller aux flatteries de gens avares, les rendoient leurs héritiers au préjudice de ceux qui devoient l'être naturellement; & aux supercheries, aux fraudes, aux duplicités, aux bassesses dont usoient ces avares pour se suplanter les uns les autres.

Pr. fr. p. 26. 'C'est ce qui a fait dire à un autre moderne, qu'il ne faut pas se récrier sur la maniére d'écrire de Petrone; puisqu'étant considerée du bon côté, elle censure plûtôt la débauche qu'elle ne l'autorise, & qu'elle est très-différente de celle des autres Poëtes, qui expriment les choses avec moins d'honnêteté que lui. p. 15. 16. 'Dans les plus vives descriptions qu'il fait des débauches de l'Empereur & de ses favoris, il en adoucit toûjours les images par des termes dont l'honnêteté & la modestie ne peuvent être blessées. Jamais on ne le voit emploïer aucuns de ces mots grossiers, dont Catulle, Martial & tant d'autres semblables se trouvent remplis; quoique le latin permette une certaine liberté que la pudeur de notre langue ne peut souffrir.

p. 15. 'Il témoigne par-là que ce n'est point par un esprit de corruption qu'il a écrit, mais plûtôt par le chagrin d'un Courtisan philosophe, dont la vûë étoit blessée par les desordres de l'Empereur & de sa Cour. p. 17. 'C'est une satyre, comme on l'a montré. L'ouvrage est donc assez distingué par-là de ceux qui sont faits pour flatter les vices; & le titre seul lui sert d'apologie.

p. 5. 'Tout est exquis dans cet ouvrage, au sentiment de l'Ecrivain moderne déja cité. Soit que l'Auteur ataque les défauts de l'esprit, soit qu'il combate les foiblesses du cœur, il se soûtient par-tout de même force, suivant les differens caracteres de ses personnages. Mais s'il est vrai de dire que les hommes p. 6. 'ont rarement les mêmes pensées, comme ils se rencontrent encore moins dans la maniére de les exprimer, Petrone est encore plus distingué des autres Auteurs par le tour de l'expression, que par les pensées mêmes. Et au lieu que la plûpart sont lûs seulement pour les choses qu'ils ont écrites, celui-ci est également cheri & pour les pensées, & pour les manieres dont il les a exprimées. Il est le seul de tous les anciens

qui a connu la véritable galanterie, qui fait aujourd'hui un des caracteres de la politesse. Il a su la distinguer de la tendresse & de l'emportement ; & comme elle consiste principalement dans les expressions, il a eu un soin particulier de choisir celles dont il s'est servi.

'Aucun Auteur de l'antiquité n'a écrit avec plus de pureté, plus de force, ni plus galamment. 'Son style est un style de Cour. Ses expressions sont fines, délicates, & la noblesse de sa latinité fort élevée. De sorte que pour l'entendre, il n'est pas si nécessaire d'être savant, que d'avoir le bon gout, afin d'entrer en le lisant dans le caractere de son esprit. Pr. fr. p. 19. p. 27.

Tant de beautés qui s'y presentent à ceux qui le lisent comme il faut, 'lui ont atiré une foule de partisans. Car dans l'opinion de quelques Ecrivains, Petrone n'est pas moins estimé aujourd'hui, qu'il l'étoit dans l'ancienne Rome. 'On prétend même que M. le Prince de Condé faisoit tant de cas de cet Auteur, qu'il entretenoit auprès de lui des hommes d'érudition pour lui en faire la lecture. p. 9. p. 10.

§. IV.

Histoire abregée de la découverte de ses derniers fragmens.

UNe certaine destinée n'aïant pas voulu que l'ouvrage de Petrone passât d'abord tout entier jusqu'à nous, n'a permis qu'il y vînt que par morceaux, en nous en faisant de tems en tems des presens par de nouvelles découvertes. Jusqu'au dernier siécle on n'en avoit reçu de la premiere antiquité, que de simples fragmens, qui passoient pour des collections qu'un studieux avoit faites de quelques lieux choisis de cette satyre. Petr. pr. fr. p. 18.

'En 1663 on en recouvra un autre fragment considerable, qui contient la suite du recit de ce repas manifique, que Trimalcion donne à ses amis. On est redevable de la découverte de ce monument à Mr. Petit, qui ne se fit d'abord connoître que sous le nom supose de Marinus Statilius. Il déterra ce fragment à Trau en Dalmatie dans la Bibliothéque de Nicolas Cippius. Mais à peine l'eut-on exposé au grand jour, qu'il excita parmi les Sa- not. p. 73.

vans une fameuse dispute. Les uns se déclarerent pour; les autres contre. Les principaux entre ceux-ci furent Henri Valois, Mr. de Wagenseil & Thomas Reinesius, qui publierent divers écrits pour tâcher de montrer la supposition de la piéce nouvellement découverte. Adrien Valois vint à leur secours par une petite dissertation dont il fit present au public en 1666.

ibid. 'Mr. Petit se voïant de si puissans adversaires sur les bras, pensa tout de bon à leur faire tête. Il prit la plume, & composa une apologie, pour défendre le nouveau fragment contre les injures dont on le chargeoit. Et pour faire voir qu'il n'imposoit pas au public, il envoïa le manuscrit nouvellement découvert à Mr. Grimani Ambassadeur de la Republique de Venise à la Cour de Rome, p. 74. 'à dessein de le soûmettre à l'examen & au jugement des connoisseurs. Il y eut à ce sujet une assemblee à Rome le 28 d'Août 1668, dans laquelle le manuscrit fut reconnu pour être du XV siécle, au caractere de l'écriture & à la nature du papier. Ce manuscrit est passé depuis à la Bibliothéque du Roi.

En France il se tint quelques conférences sur ce célebre differend en presence de M. le Prince de Condé; & il paroît qu'elles ne furent qu'avantageuses aux prétentions de l'Auteur de la nouvelle découverte. Tout cela réveilla l'atention des Savans, dont quelques-uns se déclarerent publiquement en faveur de Mr. Petit. Mr. Mantel sous le nom de Caïus Tilebomenus, qui est l'anagramme de son nom latin, se signala entre les autres. La cause de Mr. Petit prit le dessus; & le fragment de Trau se trouva victorieux de tous ceux qui lui avoient déclaré la guerre.

Aussi-tôt on l'insera dans l'ancien texte de Petrone, comme faisant naturellement partie de son ouvrage. Il y en eut toutefois avant & après differentes éditions particuliéres. p. 75. 'D'abord il fut imprimé à Padoüe en 1663 avec beaucoup de fautes, & plus correctement l'année suivante au même endroit par les soins de Paulus Trambrottus. L'année suivante 1664, Mr. Mantel en donna une nouvelle édition 'à Paris, où il eut soin de faire encore réimprimer l'ouvrage l'an 1666 en un volume *in*-8° avec l'apologie de Mr. Petit. En 1665 Jean Scheffer le publia à Upsal

Fab. bib. lat. p. 83.

à Upsal avec des notes de sa façon, & Thomas Reinesius à Leipsik en 1666 avec les mêmes notes, & de nouvelles observations critiques. 'Ce fragment parut encore à Nuremberg l'an 1667, avec un précis de ce que l'on avoit alors écrit pour & contre. 'En 1670 & 1661 il y en eut deux autres éditions à Amsterdam chez Jean Blaeu, auxquelles on joignit l'apologie de Mr. Petit. On en trouve aussi une édition faite à Rome la même année que le manuscrit qui contient ce fragment, y fut examiné.

Petr. not. ibid.

Fab. ibid | Bib. S. Vin. cen.

Pendant que le fragment de Trau joüissoit ainsi des avantages de sa victoire, on crut recouvrer à Belgrade en 1688, le reste qui manquoit à l'ouvrage de Petrone. Nous aprenons les avantures de cette dernière découverte prétendue, d'une letre de Mr. Nodot à Mr. Charpentier Directeur de l'Academie Françoise, en date de Strasbourg le 12 d'Octobre 1690. Mr. Dupin Gentilhomme François, qui s'étoit engagé au service de l'Empereur dès le commencement de la guerre contre le Turc, se logea à la prise de Belgrade chez un Grec renegat. Ce fut là qu'il trouva parmi les manuscrits, dont ce renegat avoit hérité de son pere homme savant, les nouveaux fragmens dont il est ici question.

Sitôt que Mr. Nodot eut avis d'une si heureuse découverte, comme il pensoit, il mit tout en œuvre pour avoir une copie du manuscrit. Il y réüssit, & la communiqua sans délai à Mr. Charpentier, pour savoir ce que lui & les autres Savans en penseroient. Le jugement qu'en porterent d'abord quelques-uns, fut tout en faveur du manuscrit nouvellement récouvré. L'on crut y apercevoir un discours suivi & sans interruption, par-tout le même esprit qui conduit l'ouvrage, par-tout le même style, les mêmes pensées, les mêmes expressions, en un mot tout le génie de Petrone.

On ne tarda pas à donner au public sur la copie du manuscrit de Belgrade Petrone en son entier, ainsi qu'on le suposoit, esperant que les gens de Letres auroient un vrai plaisir de se voir ainsi en état d'admirer les beautés de cet ancien Auteur dans toute leur étenduë. Il y en eut qui se laissant éblouir à la première lecture, ne firent nulle difficulté de prendre les nouveaux fragmens pour le vrai ouvrage de Petrone: tant les liaisons leur parois-

soient naturelles, & le style semblable entre ce que nous avions déja de cet Ecrivain & ces mêmes fragmens. L'ardeur qu'on montra à les avoir fut si grande, qu'on en fit aussi-tôt plusieurs éditions en France, en Alemagne, en Angleterre & en Hollande.

Cependant d'autres Savans moins crédules, & plus sur leurs gardes que les autres, ne pouvant se persuader que notre siecle fût assez heureux pour récouvrer les restes qui manquoient à l'ouvrage de Petrone, examinerent selon toutes les régles de la bonne critique les nouveaux fragmens, & reconnurent qu'ils n'avoient été fabriqués que pour imposer au public. Un d'entre eux entreprit d'en montrer la suposition, & l'exécuta par un assez long écrit sous le titre d'observations. Il y prouve par de puissantes raisons, que les derniers fragmens de Petrone ne sont rien moins qu'une production de la plume de cet Auteur, & qu'ils ont tout l'air de piéces suposées, comme pleins de Gallicismes & même de barbarismes. De sorte que ces observations furent prises pour le tombeau du faux Petrone de Belgrade. Cela n'empêcha pas que Mr. Nodot environ six mois après n'y fit une réponse, qu'il donna au public comme le triomphe des nouveaux fragmens. Mais cet écrit n'a point eu l'effet que l'Auteur en atendoit; & tout le monde savant ne regarde point autrement le prétendu Petrone de Belgrade, que comme une pure suposition.

Ce n'est pas à dire pour cela que Mr. Nodot, qui soûtient le contraire, après avoir été le premier qui a publié ces fragmens, soit le fourbe qui les a fabriqués pour duper le public. Il s'ensuit seulement que les aïant reçus d'une main étrangére, comme il l'assûre, il n'y a pas regardé d'assez près, & que sa bonne foi l'a empêché de soupçonner que d'autres fussent capables d'en manquer dans une chose de cette nature. Mais quel sera, dira-t-on, l'homme assez habile pour avoir assez bien pris & imité le génie & le tour des pensées de Petrone? Une lecture assiduë & meditée de cet Ecrivain étoit suffisante pour y réüssir. De quelque maniére au reste que la chose ait pu se faire, les Gallicismes & les expressions barbares qui se trouvent dans cette piéce de raport, découvriront toûjours l'imposteur, & trahiront ses précautions.

§. V.

Editions de sa Satyre.

ON ' compte jusqu'à plus de trente Grammairiens de toutes les Nations, qui ont éclairci la satyre de Petrone, ou par des notes, ou par des commentaires, & qui presque tous en ont donné différentes éditions. Petr. pr. &c. p. 223

' On en trouve une *in*-4°. à laquelle on a joint les panegyriques de Pline & des autres anciens Orateurs. Elle est parfaitement belle; mais on n'y voit ni marque du tems, ni nom du lieu où elle fut faite. Seulement on y lit le nom de l'Editeur qui fut François du Puits ou de Pouzzol, lat. *Puteolanus*. Si c'étoit ce François du Puits de Lyon, Docteur en l'un & l'autre droit, & ensuite Prieur de la grande Chartreuse vers 1530, cette édition auroit paru avant l'entrée de l'Editeur dans le cloître, où il n'est pas juste de croire qu'il se fût ocupé à un travail de cette nature. Elle auroit été faite par conséquent avant la fin du XV siécle. Bib. Vatic.

' La premiére que l'on connoisse porter quelque date, est celle qui fut faite à Venise en 1499. Mais on ne dit point si le texte de Petrone parut seul, ou s'il fut acompagné de quelques notes dans cette édition, non plus que dans la suivante. Fab. Bib. lat. p. 80; Petr. 76. not.

' En 1500 il y en eut une autre édition à Leipsic chez Jâques Tanner. Celle-ci avoit été précédée d'une autre faite à Milan, mais dont on ne marque pas l'année. A Paris l'an 1520 Regnaud Chaudiere remit sous la presse l'ouvrage de Petrone, sur une des éditions précédentes, que l'on ne spécifie pas. Petr. proleg. p. 8, 9.

' Jean Sambuens le fit réimprimer à Vienne en Autriche l'an 1564, sur une édition faite à Paris, il y avoit plus de quarante-cinq ans : ce qui montre qu'elle étoit différente de celle de Chaudiere. Il revit le texte sur un manuscrit qui lui apartenoit, y corrigea quantité de fautes, & y joignit les notes de Pulman, d'Adrien du Jon ou Junius, & celles de sa façon. ' Cette édition ainsi ornée parut de nouveau l'année suivante 1565 à Anvers chez Christophe Plantin en un volume *in*-8°. ' Nous ne savons si ce fut sur celle de Paris ou sur celle de Vienne, que p. 28. | Bib. S. Serg. Aud. | ... Barb. t. 2. p. 196. 2.

I SIECLE. Robert Etienne réimprima à Paris l'ouvrage de Petrone dès 1564 en même volume.

... S. Flor. Sal. 'Jean de Tournes Imprimeur à Lyon donna au public en 1575 le texte seul de Petrone, sans aucunes notes en même volume. ... D. Flor. 'Cette édition fut suivie de près par celle qui se fit à Paris en 1577. 'Six ans après, c'est-à-dire en 1583, Jean Dousa ou de Does en publia à Leide une de sa façon, qu'il enrichit de notes, Bib. Tell. p. 397. 2. '& qui vit encore le jour au même endroit chez Jean Pacts, avec des additions considerables, l'an 1585 en un volume *in*-8°. ... Barb. ibid. '& à Paris deux ans après en 1587. ... Cord. p. 499. 'La même année on en vit paroître une autre à Paris chez Guillaume Linocier en même volume, par les soins de Jean Sichard qui l'acompagna de ses remarques.

Petr. proleg. p. 39. 'Jean de Woweren travailla à son tour sur le texte de Petrone, & en prépara une nouvelle édition qu'il dedia à Joseph Scaliger. Elle parut à Leide en 1595, Bib. Miss. cen | Petr. pr. 'puis à Paris chez Etienne Vallet en 1601, & encore à Leide en 1623 *in*-12. Bib. Cord. p. 520. 'Il y en eut une autre à Francfort sur le Mein l'an 1610 en un volume *in*-8°. avec les observations de divers Savans. Petr. pr. 'On l'attribuë à George Erhard, qui s'y est caché sous un nom emprunté.

Bib. D. de Lorch. 'En 1615 Paul Frellon Imprimeur à Lyon remit sous la presse l'ouvrage de Petrone, & y joignit les notes de plusieurs Auteurs, dont il fit avec le texte un assez gros volume *in*-12. Cette édition est belle, & a l'avantage sur les précédentes d'être & plus ample & plus correcte.

... Cord. ibid. 'L'année 1618, en enfanta deux autres éditions tout à la fois, l'une en un volume *in*-8°. à Leide chez Jean Marc, l'autre en même volume à Paris chez Isaac Mesnier, avec les commentaires de Jean Bourdelot. Fab. ibid. 'En 1621 il en parut encore une autre à Francfort en même volume avec des notes & des observations.

Ce que l'on avoit déja vu en 1618, on le vit encore en 1629 : deux éditions de notre Auteur tout à la fois. Pet. pr | Bib. Cord. p. 471. 'Pierre Lotichius prit soin d'en publier une à Francfort chez Wolfgang Hofman en un volume *in*-4°. avec les commentaires de Joseph Antoine Gonsale de Solas. Bib. S. Vinc. Cen. 'L'autre a été faite chez Jean Mercier Imprimeur à Geneve. Elle est en même volume que la précédente, mais très-mauvais papier. Theodore de Juges, qui a donné

ſon travail à celle-ci, a trouvé le ſecret de la rendre plus ample qu'aucune autre qui ait encore vû le jour, par la préface, les longs prolegomenes, & la grande quantité d'obſervations dont il l'a chargée.

'En 1645 on réimprima à Leide l'ouvrage de Petrone avec les notes de Mr. Bourdelot. Les bons connoiſſeurs font beaucoup d'eſtime de cette édition. Bail. jug. poë. lat. p. 385.

'Dix ans après, en 1654 Simon Abbes Gabbema en donna une, qui parut à Utrecht chez Gilbert Azill en un volume *in*-8°. On l'a enrichie de notes, & mis à la fin ce qu'on nomme le Jeu ſur Priape, & d'autres ſemblables pieces, qu'il auroit mieux valu laiſſer enſevelies dans la pouſſiere d'où on les a tirees, que de les expoſer au grand jour. Bib. Tell. ibid.

'On trouve une autre édition de la ſatyre de Petrone, faite à Amſterdam en 1663, avec les fragmens du même Auteur, ſans doute, ceux qui furent récouvrés cette même année à Trau, comme nous avons dit. ... Kon. p. 529.

'L'année ſuivante 1664 Michel Hadrianides fit imprimer encore cette ſatyre à Amſterdam chez Jean Blaeu en un volume *in*-8°. 'Elle fut réimprimée au même endroit l'an 1669 par les ſoins du même & en même volume. Cette édition eſt la plus complete & la mieux aſſortie qu'aucune autre de celles qui avoient paru auparavant. On y a inſeré en ſon lieu le fameux fragment trouvé à Trau; & on l'a enrichie de quantité de ſavantes notes choiſies. A la fin ſe trouvent en façon d'appendice le Jeu ſur Priape & les autres poëſies de cette nature, dont on crut devoir acompagner Petrone. 'C'eſt ſur cette édition & ſur dix-neuf autres qui l'avoient précédée, que Jean Boſchius en publia une autre en un petit *in*-24 l'an 1677, à Amſterdam chez Adrien Gaeſbequius. Il la revit auſſi ſur quelques manuſcrits. Cette édition acompagnée des notes de l'Editeur, dont la date eſt de l'année précédente, paroît fort rare en France. ... Tell. ibid. ... S. Vinc. cen. ... D. de Lorch.

'A Paris en 1677 ſortit de la boutique de Claude Audinet en un volume *in*-12, une autre fort belle édition de Petrone, avec les notes de Bourdelot. Elle contient le fragment de Trau, & les poëſies étrangéres à la ſatyre de Petrone, comme l'édition d'Hadrianides. ibid.

Depuis la prétenduë découverte faite à Belgrade de

Mor. P. p. 894. 1| Bib. Casan.

Bib. Kön. p. 529.

ce qui manquoit à Petrone, on l'a remis plusieurs fois sous la presse tel qu'on suposoit l'avoir récouvré. 'Il fut, dit-on, imprimé de la sorte dès 1692, à Londres, à Roterdam & ailleurs. Il y en a une édition faite à Paris chez Jean-Baptiste Langlois en un volume *in*-12. l'an 1693, '& une autre beaucoup plus ample faite à Utrecht chez Van de Water l'an 1709, en deux volumes *in*-4°. On est redevable de celle-ci à Mr. Burman, qui l'a enrichie des notes de Mrs. Heinsius & Goësius. Mr. le Clerc n'en parle pas avantageusement. Voilà ce que nous avons pû découvrir touchant les éditions du texte original de Petrone. Il ne nous reste plus qu'à parler des traductions que l'on en a publiées en notre langue, & auxquelles on a ordinairement joint le texte latin.

Petr. pr. fr. p. 2.

Bib. Till. ibid.

Jusqu'à la traduction qu'en donna Mr. Nodot en 1694, 'ce qui avoit paru traduit de la satyre de Petrone, étoit très-imparfait. Les uns s'étoient bornés à en traduire ou paraphraser quelques morceaux. D'autres avoient poussé un peu plus loin. Mais personne n'avoit touché ni au festin de Trimalcion, ni aux vers intercalés dans la satyre, ni à ce qui se rencontre de plus difficile dans cet ouvrage. Mr. l'Abbé de Marolles est celui qui en a plus fait que tout autre, au sentiment de Mr. Nodot. Mais son travail n'a pas eu un succès plus heureux que ses autres traductions. 'Il parut néanmoins en 1687, un an avant la découverte du manuscrit de Belgrade, une nouvelle traduction de Petrone, imprimée à Cologne chez P. Marteau en un volume *in*-12. Le Traducteur avoüe avoir trouvé dans son travail deux embarras particuliers: la crainte de salir l'imagination de ses Lecteurs, & la difficulté de bien entendre & d'exprimer plusieurs endroits de Petrone. Il a surmonté le premier en suprimant les ordures les plus grossieres, & l'autre en y supléant par des paraphrases: ce qui l'a obligé de faire des observations qu'il a mises à la fin de sa traduction. Il a aussi laissé deux poëmes de son Auteur sans les traduire.

La traduction qu'en publia Mr. Nodot, est entiére, aïant été faite sur l'édition du texte de Petrone imprimé à Cologne, tel qu'on avançoit l'avoir récouvré à Belgrade. Afin de mieux faire paroître & l'exactitude & la justesse de son travail, Mr. Nodot a mis le latin à

côté de son françois, rendant les vers latins par d'autres vers en notre langue : ce qui doit lui avoir beaucoup coûté. Il a orné les marges de sa traduction de notes latines, qui servent à expliquer les termes les plus difficiles de Grammaire ; & au bas des pages il a mis des remarques historiques, qui éclaircissent plusieurs endroits de son Auteur par des faits tirés de l'antiquité.

Outre la vie de Petrone que le Traducteur a placée à la tête de l'ouvrage, après l'avoir puisée dans les meilleurs Auteurs, il y a encore mis une préface pour rendre compte de l'exécution de son dessein. Dans cette préface Mr. Nodot montre l'estime que l'on a toûjours faite de Petrone, & prouve fort bien que son livre est une veritable satyre des débauches de Neron & de ses favoris, & qu'il est facile de le justifier des reproches qu'on lui fait pour en empêcher la lecture. Après cette préface suit la clef pour donner l'intelligence des principaux personnages que l'Auteur a fait entrer dans sa satyre.

Cette traduction ainsi enrichie fut imprimée l'an 1694 en deux petits volumes *in*-12. à Cologne chez Pierre Groth, suivant l'inscription qui se lit au frontispice de l'ouvrage ; mais plûtot à Paris ou quelque autre ville de France, comme il est aisé d'en juger & par le papier & par les caracteres. Bib. S. Vinc. cen.

Mr. Nodot retoucha cette traduction dans la suite ; & après y avoir fait quelques additions, il la donna de nouveau au public en deux volumes *in*-8°. C'est sur cette édition qu'a été faite 'celle qui a paru l'an 1713 en deux volumes *in*-12. sans nom ni de lieu ni d'Imprimeur. Celle-ci se trouve enrichie de plusieurs remarques & additions considerables, & de la contre-critique ou réponse aux observations du Censeur des fragmens de Petrone trouvés à Belgrade. ... D. de Lorch.

'Dès 1691, avant qu'eût paru la traduction de Mss. Petrone par Mr. Nodot, Mr. Venette Médecin de la Rochelle entreprit le même travail à la solicitation de l'illustre Mr. Begon. Sa traduction fut imprimée à Amsterdam six ans après en 1697. Elle paroît fort rare ; & quelques mouvemens que nous nous soïons donnés, il ne nous a pas été possible de la voir. Mr. Venette avoit aussi composé un Dictionaire raisonné pour mieux entendre Pe-

I SIECLE. trone; mais cet ouvrage quoique plein d'érudition, est demeuré manuscrit. Nous aprenons tout ceci d'une personne d'esprit & de mérite de la Rochelle même, qui peut avoir connu ce Traducteur.

DEMOSTHENE,

MEDECIN.

TRois Medecins Gaulois, que nous trouvons avoir fleuri ensemble sous l'Empire de Neron, font juger que nos Gaules en avoient produit bien d'autres en ces premiers tems. Ce n'est point là de ces conjectures hazardées. Le soin qu'aportoient & nos anciens Druides & les Marseillois à cultiver la Medecine avec les autres arts & sciences dont ils faisoient profession, autorise de reste nôtre conjecture. L'antiquité néanmoins jusqu'au II, & IV siécle ne nous fait connoître, que Demosthene, Charmis & Crinas entre ceux qui ont exercé la Medecine avec quelque éclat, Demosthene est devenu sans contradiction le plus célebre des trois.

Gal. rem. per. gen. l. 5. c. 15. p. 511. — 'Il étoit de Marseille, & se trouve quelquefois nommé simplement le Marseillois dans le texte original de Galien, de qui nous aprenons le plus de particularités de son histoire. diff. pulf. l. 4. c. 4. — 'Il eut pour maître Alexandre surnommé Philaléthe, c'est-à-dire ami ou amateur de la verité. Strab. l. 12. p. 399. — 'Cet Alexandre du tems de l'Empereur Tibere, étoit à la tête d'une célebre école de Medecine de la secte d'Herophile, située prés de Laodicée en Phrygie. On juge de-là que Demosthene ne commença à briller que plusieurs années après, & qu'il continua à le faire jusques sous l'Empire de Neron.

L'on ne pouvoit nous mieux marquer combien il fut un digne Gal. ibid. — ' disciple de son maître, qu'en nous aprenant qu'il merita de porter comme lui le glorieux surnom de Philaléthe. La secte qu'ils suivoient l'un & l'autre, Plin. hist. l. 26. c. 6. 8 | l. 29. c. 5. — ' passoit pour la plus raffinée de toutes les sectes des Medecins; & il falloit être habile dans les letres pour pouvoir l'embrasser. Herophile, qui l'établit vers la 53^e Olympiade, fut le

le premier Medecin qui introduisit l'usage de commencer par rechercher les causes des maladies pour y remedier. En établissant sa secte, il fit tomber toutes les autres. Mais la sienne eut ensuite le même sort ; & elle étoit presque tombée elle-même dès le tems que Pline écrivoit son histoire. Nous marquons ces circonstances, parce qu'elles servent à nous donner une idée avantageuse du savoir & de l'industrie de Demosthene. Les anciens qui l'ont suivi n'en ont pas moins d'estime. Galien entre autres se déclare son partisan en divers endroits de ses écrits.

Demosthene laissa de sa façon trois Livres sur les differentes maladies des yeux, & le secret d'y remedier. Il traitoit de la chassie, des inflammations, des fluxions, ou épanchement de quelque humeur sur les yeux ; des pailles, des moucherons, ou autres choses semblables qui s'y jettent quelquefois ; de la foiblesse ou débilité de la vûe ; du renversement des paupieres ; des abscès internes & externes qui s'y forment ; des lagophthalmes, ou maladies des yeux, lorsqu'on ne peut fermer les paupieres comme les lievres. En traitant de ces differentes sortes de maladies, notre Medecin avoit soin d'enseigner aussi la maniere de les guérir. Galien témoigne que cet ouvrage étoit fort estimé. Il nous en reste quelques fragmens considerables inserés parmi les écrits d'Aëce & d'Atmide. Demosthene avoit écrit en grec, qui étoit sa langue naturelle, & celle du païs où il avoit étudié, & peut-être aussi composé son ouvrage. Car il n'y a pas lieu de douter que ce fut plûtôt en Asie où il étoit allé voïager, qu'en son propre païs, qu'il étudia sous Alexandre. Gal. ibid. c. 5 | Aët. l. 7. c. 12. 16. 44. 50. 71. 73. 74. 79.

' Oribase parlant du collyre de l'invention de notre Medecin, le loue comme un remede specifique contre les indispositions inveterées de la vûë. C'est aparemment dans ses Livres sur les maladies des yeux, que Demosthene donnoit le secret de ce collyre. Mais on ne sauroit assurer si c'est du même ouvrage, plûtôt que de quelque autre qu'il auroit composé sur d'autres matieres de Medecine, ' que Galien a pris ce qu'il nous aprend des opinions & des secrets de ce Medecin. Touchant le pouls, il dit que Demosthene en donnoit la même définition qu'Alexandre son maître, & qu'il établissoit la difference des pouls dans la dilatation, ou la contraction du cœur ou des arteres se- Orib. Syn. l. 4. p. 52. Gal. ibid.

I SIECLE.

parément, & dans la dilatation ou la contraction des deux ensemble. [a] Ailleurs il raporte la composition de son emplâtre pour guerir les dartres ou feux volages; [b] & en un autre endroit celle de son remede contre les charbons de peste, dont il ateste l'efficacité.

a Rein. sec. loc. l. 5. p. 325.
b Per. gen. l. 5. c. 5. p. 511.

Anti-Bail. t. 1. c. 20. p. 68.

' M. Menage dans son Anti-Baillet releve la bevue du Mazzoni; qui dans son commentaire sur la comédie de Dante, a confondu Demosthene le Medecin avec Demosthene de Bithynie, en atribuant au premier le poëme des Bithyniaques, qui apartient à l'autre.

CRINAS,

MEDECIN.

Plin. hist. l. 29. c. 5. p. 666.

CRINAS' est mis par Pline l'Historien au nombre des Medecins, qui passent pour auteurs de sectes particulieres dans la medecine. Il étoit de Marseille, comme Demosthene dont nous venons de parler, & fleurissoit au même tems que lui.

p. 665. 666.

Après avoir professé quelque tems la medecine en son païs, ' il alla à Rome sous l'Empire de Neron. Il y trouva toute la ville éprise des nouveautés de Thessale, autre fameux Medecin, ' chef de la secte des Methodiques, [a] qui à force de déclamer contre les autres Medecins qui l'avoient précedé, s'étoit fait une telle réputation que tout le monde couroit à lui. ' Lors qu'il paroissoit dans les rues, il étoit suivi d'une multitude de peuple, comme si c'eût été ou un Comedien qui alloit au theâtre, ou un Athlete qui alloit au cirque.

not. ibid.
a p. 665.
p. 666.

ibid.

' Crinas ne fut pas long-tems, non-seulement à partager les pratiques de Thessale, mais aussi à s'atirer & plus d'estime & plus de confiance que ce fameux Medecin. Pour agir avec plus de précaution & moins de risque dans ses remedes, il avoit joint l'étude des mathematiques & de l'astrologie à la connoissance de la medecine. C'est pourquoi Pline semble le faire auteur d'une secte que l'on pourroit qualifier la secte des Iatromathematiciens. Il se regloit sur le cours des astres dans tout ce qu'il ordonnoit à ses mala-

des; jusqu'au boire & au manger : a maxime dont Juvenal dès ce tems-là ou peu après se rioit en la personne du Mathematicien de Petosiris, qui la mettoit en pratique comme Crinas. a Juv. sat. 6. 378, 379.

——————— capiendo nulla videtur
Aptior hora cibo, nisi quam dederit Petosiris.

' Cela n'empêcha pas néanmoins que Crinas n'amassât des richesses immenses dans sa profession. Il legua par son testament dix millions de sesterces, ' qui font un million de notre monnoïe, selon l'évaluation d'un savant, ' ou même douze cent mille livres suivant la suputation d'un autre, ' pour les fortifications de Marseille sa patrie. Et il n'en avoit guéres moins dépensé à faire fortifier d'autres villes. Plin. ibid. not. ibid. Gass. t. 4. p. 532. 2. Plin. ibid.

Il y avoit peu de tems que Crinas n'étoit plus au monde, lorsque Pline écrivoit son histoire sous le regne de Vespasien vers l'an 74. C'est ce qu'il est aisé de juger par la maniere dont cet Historien parle de lui.

Si Crinas laissa quelques écrits de sa façon, comme il y a tout sujet de le croire d'un homme aussi célebre, que l'on nous répresente comme chef d'une nouvelle secte dans la medecine; l'antiquité ne nous en donne nulle connoissance.

CHARMIS,

MEDECIN.

Dans' le même-tems que Crinas, dont nous venons de parler, & Thessale son émule partageoient entre eux presque toutes les pratiques de Rome pour la medecine, on y vit paroître avec un certain éclat Charmis autre Medecin de Marseille. Poussé ou par la passion de faire fortune, ou par le désir de s'acquerir de la réputation, il quitta les Gaules, & acourut dans cette capitale de l'Empire y faire parade de ses nouveaux secrets. Plin. hist. l. 29. c. 5. p. 666.

' En effet, il se distingua entre les autres Medecins en renversant leurs systêmes, & se fraïant dans son art des routes nouvelles. Il condamnoit les bains chauds, & or- ibid.

I SIECLE. donnoit à ses malades des bains d'eau froide, même pendant les plus grands froids de l'année. J'ai vû moi-même, dit à cette ocasion Pline l'Historien, qui vivoit du tems de Charmis, j'ai vû des vieillards hommes consulaires se soûmettre aveuglement aux bizarres ordonnances de ce Medecin, & se faire gloire de prendre des bains froids dans la plus grande rigueur de l'hyver. Seneque, ajoûte Pline, s'en faisoit lui-même avec toute sa sagesse une espece d'honneur. ' On voit effectivement que ce Philosophe parle avec une certaine ostentation dans quelques-unes de ses letres, de ces bains froids dont il usoit au mois de Janvier.

Senec. ep. 53 | ep. 83. p. 181. 340.

' Pline jugeoit sans doute plus sainement de ces sortes de remedes, que ni Seneque ni ces anciens Consuls, lorsqu'il invectivoit avec feu contre une telle bizarrerie, & qu'il traitoit en vrais charlatans ceux qui en étoient les auteurs. Il avoit bien raison, puisqu'il étoit hors de doute que ces gens-là ne cherchoient par leurs nouveautés affectées, qu'à s'acquerir de la réputation, & à faire un profit sordide aux dépens de la vie des hommes.

Plin. ibid. p. 666. 667.

' On ne peut néanmoins s'empêcher de convenir, qu'il faut que Charmis eût & beaucoup d'industrie & un grand fonds d'éloquence, pour changer de la sorte les regles de la medecine, & faire ainsi prévaloir ses nouvelles ordonnances aux anciens avis de Chrisippe, d'Erasistrate, d'Herophile, d'Asclepiade, & des autres Medecins de l'antiquité tant Grecs que Romains.

Long. or. de laud. Tir.

A dire le vrai, Charmis n'étoit pas le premier Medecin qui eût mis en usage les bains d'eau froide, en quelque saison que ce fût. Dès l'Empire d'Auguste ' Antonius Musa en avoit fait quelque experience en la personne d'Horace, à qui il avoit defendu les bains des eaux chaudes de Baïes, & ordonné des bains d'eau froide au milieu même de l'hiver. C'est dequoi semble se plaindre ce Poëte, en se soûmettant néanmoins à une aussi cruelle ordonnance.

Hor. l. 1. ep. 15. v. 2-5.

Quoi qu'il en soit, il paroît que Charmis amassa de grands biens dans sa profession, ' & qu'il faisoit païer bien cher les soins qu'il prenoit de ses malades. Car pour avoir conduit un homme de province dans une maladie, & une rechûte qui la suivit, il en tira deux cens mille sesterces, ' ou vingt-mille livres de notre monnoïe.

Plin. ibid. c. 8. p. 671.

not. ibid.

On ne nous aprend point si Charmis écrivit quelque

chose pour soûtenir son nouveau systême. Il y a néanmoins tout lieu de le présumer.

ÆBUTIUS LIBERALIS,

PHILOSOPHE.

ÆBUTIUS LIBERALIS étoit de la ville de Lyon. Il quita depuis les Gaules, & alla à Rome, soit pour se perfectionner dans les sciences, soit pour s'avancer dans les charges. Mais quelque éloigné qu'il fût de sa patrie, il conserva toûjours pour elle la tendresse & l'atachement d'un bon citoïen. Senec. ep. 91. p. 417.

A Rome il lia une étroite amitié avec Seneque le Philosophe, qui le choisissoit quelquefois pour son Mécene, en lui dediant quelques-uns de ses ouvrages. Cette union forma entre eux un commerce de literature, particulierement sur des matieres de philosophie, dont la posterité a tiré quelque fruit. ibid | de ben. l. 1. c. 1 | l. 6. c. 6.

Liberalis meritoit à bon droit de porter la qualité de Philosophe, non-seulement parce qu'il s'ocupoit à l'étude de la philosophie, mais aussi parce qu'il avoit su faire passer dans ses mœurs les préceptes qu'elle donne pour bien vivre. C'étoit un homme incomparable, selon l'éloge que nous en a laissé Seneque son ami. Sa bonté lui avoit merité le glorieux titre de meilleur de tous les hommes. Sa liberalité, sa generosité, sa grandeur d'ame n'avoient point d'exemples. Personne n'avoit plus d'inclination à obliger & à rendre service ; & lorsqu'il le faisoit, c'étoit non-seulement sans ostentation, & avec désinteressement, mais il vouloit encore paroître rendre plutot ce qu'il avoit reçu, que d'acorder une faveur. de ben. l. 5. c. 1.

Autant qu'il se plaisoit à priser les moindres graces qu'il recevoit : autant il avoit de peine à entendre loüer celles qu'il acordoit aux autres. Il s'étoit fait une loi de rendre toûjours au-de-là de ce qu'il recevoit. Il regardoit même comme une chose indigne d'un cœur genereux de se laisser vaincre dans le genre d'obliger : *turpe est beneficiis vinci*, disoit-il souvent avec complaisance. Ce fut sans ibid. c. 2.

I SIECLE.

Senec. de ben. l. 1. c. 1.

doute autant en consideration de ces excellentes qualités, qu'à titre d'ami & d'homme de letres, ' que Seneque lui dedia son traité des bienfaits. Pouvoit-il trouver quelque autre personne à qui cette dedicace convînt mieux?

ep. 91. p. 418.

' Toutefois quelque constance & quelque courage dans les adversités que l'étude de la philosophie eût inspiré à Liberalis, il ne put tenir contre la nouvelle de l'embrasement de Lyon sa patrie, sans se laisser aller à une douleur extréme. ' Cet accident arriva vers 65, un peu moins de cent ans après que Plancus avoit rétabli cette ville. ' C'est ce que Seneque nous aprend dans une fort belle letre à Lucillus ami particulier de Liberalis & le sien. Il y prend de-là ocasion de décrire en Philosophe la fragilité des choses de ce monde, & le peu de cas que les hommes en doivent faire.

p. 421.

p. 417.

Jos. bel. Jud. l. 7. c. 16.

' On trouve un Liberalis [1] Capitaine des Gardes de Tite qui fut depuis Empereur. Il y a toute aparence que c'est le même que celui qui fait le sujet de cet article. Liberalis exerçoit cette charge au moins dès l'an 70, auquel il se trouva avec ce Prince à la destruction de Jerusalem. Ce fut ce Capitaine qui eut ordre d'empêcher l'incendie de cette malheureuse ville, & de frapper sur les soldats qui refuseroient d'éteindre le feu, afin de pouvoir conserver le Temple. Mais les ordres de l'Empereur, & les soins du Capitaine furent inutiles; ' parce que c'étoit le Seigneur qui avoit allumé ce second feu, comme le premier qui reduisit en cendres la même ville au tems du Prophéte Ezechiel.

Ezech. 20. 48.

1 Le texte grec de Joseph nomme Liberalis Λιβεράλιος: mais on sait que cet Historien se trompe quelquefois en semblables rencontres; comme de mettre Julie pour Livie, & ainsi de quelques autres noms propres.

GABINIEN,

RHETEUR.

SI l'antiquité nous fournit peu de chose pour l'histoire de ce Rhéteur, il faut s'en prendre à la négligence qu'on a eue de nous conserver ' la plûpart des vies des illustres Rhéteurs que Suetone avoit laissées à la posterité. Il

Suet. cl. Rh. p. 845.

avoit composé celle de Gabinien, qui n'existe plus aujourd'hui, non plus que celles de plusieurs autres. Il l'y nommoit Sextus Julius Gabinianus; ' & c'est par corruption qu'il se trouve nommé Gabinius dans quelques autres Ecrivains. Schot. cl. Rh. p. 15. 2.

On ne dit point de quel païs étoit Gabinien, quoique la présomtion soit en faveur de nos Gaules. ' Seulement on nous aprend qu'il y enseigna la rhétorique environ vingt ans après le milieu de ce premier siécle sous l'Empire de Vespasien, & qu'il acquit dans cette profession une reputation très-eclatante: *celeberrimi nominis Rhetor*, dit S. Jerome. ' C'étoit, selon le même Pere, un torrent d'éloquence; & ses discours passoient pour des piéces achevées. Hier. chr. l. 2. p. 163. in Is pr. 8. p. 207.

' On peut même le regarder comme le Prince de l'éloquence du siecle qui suivit celui d'Auguste. C'est au moins l'idée que nous en donne un Auteur contemporain. Car si les Orateurs de ce tems-là, enflés de leur propre suffisance, & infatués de la nouvelle éloquence qui avoit pris la place de celle des anciens, ne faisoient pas difficulté de se mettre au-dessus de Ciceron, ils avoient au moins la modestie de ne se mettre qu'après Gabinien. Dia. or. n. 26.

Il ne paroît nulle part aujourd'hui aucun écrit sous le nom de ce Rhéteur. ' Il est toutefois certain qu'au tems de S. Jerôme il se trouvoit un recueil de ses discours ou harangues; puisque ce Pere y renvoïe ceux qui aiment une éloquence féconde, & se plaisent à la délicatesse & à l'élegance du style. On doit même juger que ces écrits de Gabinien étoient fort estimés; car S. Jerôme les met de pair avec ceux de Ciceron, de Quintilien & de Gallion. *Qui si flumen eloquentiæ*, dit-il, *& concinnas declamationes desiderant, legant Tullium, Quintilianum, Gallionem & Gabinianum.* Hier. ibid.

JULIUS SECUNDUS,

ORATEUR.

Quint. or. l. 10. c. 1. p. 645.

JULIUS ' SECUNDUS, quoique mort dans un âge peu avancé, ne laissa pas de s'acquerir la reputation d'Orateur célebre. ' Il étoit neveu par son pere de Julius Florus, dont nous avons donné l'éloge, & Gaulois [1] de nation comme lui. Mais on ne sait pas précisement quel fut le lieu de sa naissance. ' On dit qu'il fit ses premieres études dans l'école de Lyon, où son oncle enseignoit l'art de bien parler. On ne peut au moins douter que ce ne fût dans les Gaules. Nous avons raporté ailleurs ' l'embaras où il se trouva un jour, lorsqu'il étoit encore sous la ferule, & de quelle maniere son oncle l'en délivra.

c. 3. p. 653.

Egass. Bul t. 1. p. 61.

Quint. ibid.

' Secundus alla ensuite à Rome hanter le barreau. Il logea quelque tems avec Saleïus Bassus célebre Poëte de ce tems-là, dont il se fit un intime ami. Il contracta aussi une amitié très-étroite avec Marcus Aper son compatriote, & divers autres beaux esprits, ' sur-tout avec Quintilien, qui étant de même âge que Secundus, s'étoit d'autant plus ataché à lui, qu'il avoit découvert de plus grands talens en sa personne.

Dia, or. n. 2. 5.

Quint. ibid | c. 1. p. 645.

Quint. or. l. 10. c. 3. p. 653.

1 La preuve que Julius Secundus étoit Gaulois, se prend non-seulement ' de ce qu'il étoit neveu par son pere de Julius Florus, que nous avons montré être de la même nation; mais elle se tire encore des écoles où Secundus faisoit ses premieres études. Quintilien nous donne assez clairement à entendre que ces écoles étoient dans les Gaules. Car il dit d'une part que la derniere ocupation de Florus fut d'y enseigner la rhetorique, & de l'autre que Secundus étant encore écolier fut repris par Florus de ce qu'il mettoit trop son esprit à la torture pour mieux réussir qu'il n'en étoit capable. Or ce dernier fait n'a pû arriver, que lorsque Florus enseignoit ou plaidoit dans les Gaules. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à raprocher les unes des autres les époques de l'âge de l'oncle & du neveu. L'oncle avoit été disciple de Porcius Latro mort un an avant le commencement de notre Ere vulgaire; ainsi il devoit être né environ 18 à 19 ans auparavant. Le neveu étoit de même âge que Quintilien, comme celui-ci le dit lui-même; de sorte qu'en la 56[e] année de l'Ere Chrétienne il pouvoit avoir 15 à 16 ans, lorsque Florus son oncle en avoit 75 à 76. Celui-ci, selon Quintilien, a fini le cours de sa vie, qui ne peut gueres avoir excedé ce terme, en professant l'éloquence dans les Gaules. Donc c'est dans les Gaules que Secundus son neveu étudioit, avant que d'aller à Rome; & par conséquent on est en droit de le regarder comme Gaulois. Nous avons détruit ailleurs toutes les autres chicaneries que l'on pourroit faire sur le texte de Quintilien contre notre opinion.

Secundus

[a] Secundus s'apliqua avec tant de succès à l'éloquence, qu'il y fit bientôt des progrès merveilleux, [b] & qu'il passa pour un des plus célebres Avocats de son siécle. Ses discours étoient élegans, concis, & aussi coulans qu'on pouvoit souhaiter ; quoique de mauvais esprits eussent tenté de le faire passer pour un homme qui ne parloit pas aisément. ' On y trouvoit toutes les graces de l'éloquence réunies ensemble : la majesté & la politesse dans les termes, le choix dans l'invention, la netteté dans les pensées, la justesse dans le raisonnement, le bel ordre dans la division, enfin un style ou diffus ou serré, selon que le sujet le demandoit.

[a] Quint. c. 3. p. 653.
[b] Dial. or. n. 2.
n. 2.

' Quintilien se plaint seulement de ce que notre Orateur se donnoit trop de peine à travailler ses piéces, ' & de ce qu'il avoit plus d'égard à ses expressions qu'aux choses mêmes. Il jugeoit aussi qu'il n'avoit pas assez de feu. Mais c'étoient des défauts que Secundus tâchoit de corriger tous les jours ; & il le faisoit avec tant de succès, que s'il eût joui d'une plus longue vie, il auroit acquis toutes les qualités qui font les plus grands Orateurs.

Quint. ibid.
c. 1. p. 645.

' L'Auteur du dialogue sur la corruption de l'éloquence ne laisse pas néanmoins de nous le répresenter comme un Orateur très-suivi, & de le faire paroître avec beaucoup de distinction dans cette savante dispute. ' Elle se passa la 6e année de l'Empire de Vespasien, 74e de l'Ere Chrétienne. ' Secundus vivoit encore alors, comme on le voit par-là. ' Mais il n'étoit plus au monde, lorsque Quintilien faisoit son éloge dans ses Livres de l'Orateur, ' qu'il composa entre les années 86 & 94. De sorte qu'on peut placer la mort de Secundus vers l'an 80 de nôtre Ere commune, lorsqu'il n'avoit environ que 40 ans.

Dial. or. n. 2. 3. 5. 14. 23. 28.
n. 9.
n. 2.
Quint. ibid.
an. n. 21. 22. 26.

' Vipsanius Messala l'un des personnages du dialogue, dont nous venons de parler, faisoit alors esperer au public divers ouvrages de la façon de Julius Secundus. Mais on ne nous a conservé la notion d'aucun de ces écrits, sinon de la vie de Julius Asiaticus, à laquelle notre Orateur travailloit dès-lors : encore ne sait-on s'il y mit la derniere main. C'est peut-être l'unique monument de l'antiquité, où il soit fait mention de cet ouvrage de Secundus.

Dial. or. n. 14.

MARCUS APER,

ORATEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Dial. or. n. 2. 7. 10. MARCUS APER, 'l'un des plus beaux génies du Barreau en son tems, étoit Gaulois de nation. L'endroit des Gaules, où il prit naissance, ne nous est désigné que par un lieu qui n'avoit pas encore été gratifié du droit de Bourgeoisie Romaine.
n. 17. 'L'inclination d'Aper en son jeune âge le porta à voïager; & il la suivit quelque tems. Il poussa ses courses jusques dans la grande Bretagne, où il assure avoir vu un homme qui avoit porté les armes du tems que César passa dans cette isle pour la subjuguer.

n. 7. 'Aper alla ensuite à Rome, où il paroît qu'il fixa sa
n. 2. demeure. 'Il se mit d'abord à hanter le Barreau; & il s'y acquit beaucoup de réputation tant par la beauté de son
n. 7. esprit, que par la force de son éloquence. 'Quoiqu'il fût reconnu à Rome pour étranger, il ne laissa pas de s'y voir élevé aux plus hautes dignités. Il fut Sénateur, Questeur, Tribun, & Préteur. Mais s'il l'en faut croire, tous les agrémens attachés à ces Charges honorables avoient moins d'attrait pour lui, que l'exercice de sa premiere profession.

n. 5. 'En effet il estimoit l'éloquence au-dessus de tout le reste, fondé sur ce principe, que tous nos desseins comme toutes nos actions doivent tendre à l'utilité publique. Or que peut-il y avoir de plus utile, disoit-il, que l'éloquence? Avec cet art admirable on est en état de proteger ses amis, de servir les étrangers, de secourir les oprimés, de se mettre au-dessus de ses jaloux, & de ré-
n. 4. primer ses ennemis. 'C'est aparemment sur le même principe, qu'il ne pouvoit souffrir les Poëtes, dont les occupations ne sont le plus souvent que de vains amusemens.

'Apliqué tout entier aux exercices du Barreau, Aper suivoit moins la maniere des anciens Orateurs, que celle des nouveaux Rhéteurs de son temps, 'dont il fut un partisan très-zélé. 'Outre la beauté de l'esprit, on remarquoit en lui du feu, de l'art, de l'érudition, du brillant, & un torrent d'éloquence. Dial. or. n. 14. n. 22. n. 24.

'Néanmoins quelque grande que fût sa réputation, ses jaloux ou ses ennemis ne laisserent pas de tenter à la faire échoüer. Pour y réüssir ils s'aviserent de semer dans le public, qu'Aper en étoit plus redevable à la trempe de son esprit & à l'heureux naturel de son génie, qu'au soin qu'il auroit pris de cultiver l'étude des belles Letres. Mais en quoi cela pouvoit-il nuire au mérite de notre Orateur? C'étoit déja faire son éloge que de convenir des grands talens qu'il avoit reçûs de la nature. Il est vrai qu'il sembloit affecter de mépriser l'érudition, quoiqu'il n'en manquât pas, à dessein de faire paroître davantage l'heureux caractere de son esprit, & de montrer qu'il tiroit tout de son propre fonds. n. 2.

'Cela n'empêchoit pas toutefois qu'Aper ne fût en une très-grande estime à Rome. On le suivoit non-seulement au Barreau, mais aussi en tous les lieux où il avoit à parler. On couroit même à ses leçons particulieres, afin d'en recueillir les plus beaux endroits. ibid.

Aper est un des Orateurs qui brillent le plus dans le fameux dialogue sur la corruption de l'éloquence. 'Le principal but de la piéce est pour soûtenir l'opinion que notre Orateur défendoit en faveur des avantages de la nouvelle éloquence au-dessus de l'ancienne. 'Ce dialogue se tint la sixiéme année de l'Empire de Vespasien, soixante-quatorziéme de notre Ere commune. Ainsi Aper vêquit au-delà de cette époque; puisqu'il paroît qu'il étoit encore alors dans une grande vigueur. Mais il semble qu'on ne peut placer sa mort guéres plus loin qu'en l'année 85. Il faut se souvenir qu'il avoit vû dans la grande Bretagne un homme, qui avoit porté les armes du tems de Cesar: circonstance qui porte à juger qu'il ne put faire ce voïage plus tard que vers l'an 30, lorsqu'il avoit environ vint ans. n. 15-23. n. 17.

§. II.

SES ECRITS.

ON a atribué pendant fort long-tems tantôt à Quintilien, tantôt à Tacite le fameux dialogue des Orateurs sur la corruption de l'éloquence. ' Mais les Savans qui ont examiné ce point de critique avec le plus de soin, conviennent aujourd'hui qu'il n'est ni de l'un ni de l'autre de ces deux célébres Ecrivans. Après avoir mûrement pesé toutes choses à notre tour, il nous paroît qu'il y a des preuves suffisantes pour donner cette piéce à Marcus Aper.

Till. Emp. t. 1. p. 37. 38; Quint. an. n. 28.

Dial n. 1.

1°. ' Elle est faite exprès pour établir le sentiment où étoit Aper, que l'éloquence de son tems méritoit la préférence sur l'éloquence des anciens. C'est par où débute l'Auteur du dialogue avec une espece de triomphe.

2°. L'opinion d'Aper y est soûtenuë avec plus de feu que celle de son adversaire. Que si les raisons de celui-ci paroissent plus solides, il faut l'atribuer à la bonté de la cause qu'il défend. D'ailleurs il manque à cette piéce, comme nous le dirons dans la suite, au moins une autre partie, qui devoit comprendre la replique d'Aper aux raisons de son adversaire.

n. 3. 5. 13. 24.

3°. ' Les personnes qu'on avoit prises pour Juges dans ce differend, comme Julius Secundus qui s'étoit déja déclaré pour les Poëtes, & Materne qu'Aper avoit d'abord ataqué, aplaudissent avec éloge à son raisonnement.

4°. Les particularités de la vie d'Aper sont beaucoup plus détaillées dans ce dialogue, que celles de l'histoire d'aucun autre des personnages qui y paroissent.

On pourroit à la verité repliquer, que les mêmes raisons pour lesquelles on refuse ce dialogue à Quintilien & à Tacite, empêchent qu'on ne l'atribue à Marcus Aper. Car il est faux que ce dernier, ' en la sixiéme année de Vespasien, à laquelle se tint ce dialogue, fût un jeune homme, & même un très jeune homme, *juvenis admodum*.

n. 1. 17.

Mais qui ne voit que cet endroit du dialogue est une pure fiction de l'Auteur, afin de se dérober à la connoissance du public ? En effet est-il croïable que cet Ecrivain quel qu'on le puisse supóser, ait été long-tems après en

état de rédiger par écrit ce dialogue avec le ſecours de ſa mémoire, *memoria & recordatione*, & avec tant d'exactitude qu'il n'y avoit rien oublié, *iiſdem nunc numeris iiſdemque rationibus*, pour y avoir ſeulement aſſiſté à un âge auſſi jeune qu'il veut le faire entendre ? Aſſûrement cela paroît impoſſible ; vû ſur-tout la diverſité des faits, des noms, des époques, & l'abondance d'érudition dont la piéce eſt remplie. Il faut donc avoüer qu'elle ne peut mieux convenir qu'à notre Orateur, qui l'aura entrepriſe pour faire triompher ſon opinion favorite à l'avantage des Orateurs de ſon ſiécle, que les perſonnes de meilleur goût mettoient beaucoup au-deſſous des Orateurs de l'antiquité. C'eſt ce qui paroîtra encore mieux par l'œconomie du dialogue que nous allons donner.

'Juſtus Fabius s'étant plaint pluſieurs fois en preſence d'Aper, de ce que les Orateurs de leur tems étoient bien differens de ceux qui avoient brillé dans les ſiécles paſſés, & de ce qu'à peine quelqu'un méritoit le nom de véritable Orateur, Aper entreprit de répondre à ſes plaintes par le dialogue dont il eſt ici queſtion. Afin de l'exécuter avec plus d'agrément & de facilité, il a recours à la fiction ſuivante. Il promet de ne raporter préciſément qu'une conférence à laquelle il s'étoit trouvé étant encore fort jeune, & dans laquelle en traitant doctement ce ſujet, on avoit fait paroître beaucoup de mépris pour l'éloquence des anciens, & donné la préférence à celle des modernes. Dial. or. n. 1.

'Aper ſupoſe que l'ocaſion de cette conférence fut telle. Materne célebre Avocat en ce tems-là avoit compoſé quelques tragédies. Son Caton entre autres faiſoit beaucoup de bruit dans le public, comme ſi les puiſſances en avoient été offenſées. Marcus, Aper & Julius Secundus en prennent ocaſion de rendre viſite à Materne' & le trouvent ocupé à compoſer ſon Thyeſte. Aper le voïant ainſi plongé dans la poëſie, lui fait des reproches, de ce qu'aïant autant de talens qu'il en avoit pour le Barreau, il en négligeoit l'exercice, & préféroit une ocupation auſſi vaine que celle de compoſer des tragedies, aux nobles & utiles fonctions d'Avocat. n. 2. n. 3-5.

'Ces reproches pouſſés vivement engagerent Materne à prendre la défenſe de l'exercice de la poëſie ; & les ré- n. 11-14.

I SIECLE. ponses de celui-ci atirerent de nouvelles repliques de la part de l'autre. La dispute s'échauffoit, lorsque parut Vipsanius Messala, qui venoit aussi rendre visite à Materne. On lui dit le sujet de la dispute, 'qu'Aper ranima aussi-tôt, en la faisant tomber insensiblement sur ce qui fait le principal sujet du dialogue.

n. 15.

n. 15-23. 'Il s'agissoit de savoir laquelle des deux sortes d'éloquence est préférable à l'autre, si c'est l'éloquence des anciens, ou celle du siécle après Ciceron. Aper se déclara hautement en faveur de celle-ci, prétendant ne faire que ce que Ciceron avoit fait lui-même avant lui. Comme ce célébre Orateur Romain avoit soûtenu que l'éloquence de son tems étoit beaucoup au-dessus de celle des siécles passés : de même Aper prétend qu'on doit porter le même jugement de l'éloquence de son siécle, & la préférer à l'éloquence des anciens. 'Il passe ensuite à critiquer les principaux Orateurs du siécle de Ciceron ; puis il vient à prouver son sentiment par tous les avantages qu'il croit atachés à la nouvelle éloquence, & finit en donnant de très-beaux préceptes pour y réüssir.

n. 24-26. 'Au contraire Messala prend la défense de l'éloquence des anciens, & l'éleve au-dessus de celle des modernes par divers raisonnemens très-solides. Après en avoir donné les premieres preuves, 'il entre dans le détail des causes de la corruption de l'éloquence, & apuïe par-là le sentiment qu'il avoit entrepris de défendre.

n. 33-41.

Till. ibid. p. 38. 'Au reste ce dialogue est imparfait, & n'est que comme une premiere partie, qui en demande au moins une seconde. 'C'est ce qui paroît visiblement par la fin, qui en fait esperer une suite. 'D'ailleurs le dessein de l'Auteur de la piéce étant de donner la préférence à l'éloquence de son siécle, & n'aïant fait qu'en aporter les premieres preuves, contre lesquelles Messala en avoit donné d'autres en faveur de l'opinion oposée, il restoit au premier à repliquer aux raisons de l'autre, & à confirmer les siennes ; ce qui ne se trouve pas dans ce dialogue.

Dial. or. n. 42.

n. 1.

La piéce est remplie d'érudition, & de faits importans pour l'histoire. La critique qui y regne, est le plus souvent juste & judicieuse. Le style en est beau & agréable, quoi qu'on y trouve des expressions qui ne sont pas de la plus pure latinité. On nomme cette piéce indifferem-

ment ou dialogue des Orateurs, parce que ce sont tous Orateurs qui y parlent ; ou dialogue sur la corruption de l'éloquence, parce qu'on y traite ce sujet fort au long, quoique par incidens.

'Ce dialogue se tint la sixiéme année de l'Empire de Vespasien, comme nous l'avons déja dit, six vints ans aprés la mort de Ciceron. Comme on l'a long-tems atribué & à Quintilien & à Tacite, on le trouve ordinairement à la suite des œuvres de ces deux Ecrivains. Les meilleures éditions de cette piéce que nous connoissions, sont celles de Leide & de Roterdam, à la fin de Quintilien de l'année 1665 *in*-8° & d'Amsterdam, à la fin de Tacite de l'année 1685 en même volume. Nous avons une traduction en notre langue de ce dialogue, faite par Mr. Giry de l'Academie Françoise, qui n'y a pas mis son nom. Elle a été imprimée à Paris l'an 1626 en un volume *in*-4° avec une Préface, qui est de Mr. Godeau Evêque de Vence. Dial. or. n. 17.

ANTONIUS PRIMUS,

POETE.

LE genre de vie où Primus brilla davantage, fut la profession des armes. Il ne laissa pas toutefois d'étudier les belles Letres, & de s'atacher à ceux qui les cultivoient. Il mérita même leur estime & leurs éloges, autant pour son propre savoir que pour l'affection qu'il leur portoit.

'Il nâquit à Toulouse après les premieres années de ce siécle ; & il fut selon Martial, un des grands ornemens de cette ville. Il se nommoit Marcus Antonius Primus, & avoit porté dans son enfance le surnom de bec de coq. Mart. l. 9. ep. 100| Suet. cæs. l. 7. n. 18.

'D'abord il fut honoré d'une Charge de Sénateur à Rome. Mais il fut chassé du Sénat sous Neron, pour avoir fait une fausseté. Il y rentra néanmoins dans la suite sous Galba, qui le fit Tribun de la septiéme Légion. Tac. hist. l. 2. n. 86.

'Primus étoit un homme d'intrigue & d'exécution, Tac. an. l. 14. n. 40| ibid| l. 4. n. 90.

I SIECLE.

hardi de la langue & de la main, propre à décrier qui il vouloit, promt à piller & à prodiguer, impérieux & arrogant jusqu'à ne pouvoir souffrir d'égaux, pernicieux dans la paix, & de grand service dans la guerre. 'Il avoit d'ailleurs de l'éloquence & des manieres propres à toucher un peuple & des soldats.

Tac. hist. l. 3. n. 10.

'Avec toutes ces qualités tant bonnes que mauvaises, il se fit lui-même Général d'Armée, & s'offrit à Othon qui méprisa ses services. Primus voïant depuis le mauvais état de Vitellius, qui peu après avoit succedé à Othon, il prit le parti de Vespasien. Personne ne servit ce nouveau contendant à l'Empire ni avec plus de valeur, ni avec plus de succès que Primus. 'Il poussa si vigoureusement le parti de Vitellius, qu'en peu de jours il remporta plusieurs victoires, prit & brûla Cremone deux cens-quatre-vint-six ans après sa fondation, subjugua toute l'Italie, & se rendit enfin maître de Rome, où Vitellius fut tué & tous ses gens défaits. Il donna sur-tout des marques prodigieuses de valeur à la bataille de Bedriac, aujourd'hui Cancto, où il fit tout ensemble le métier de capitaine & de soldat. Ce fut aparemment en reconnoissance de ses services, 'qu'il fut fait Consul, mais seulement subrogé, puisque son nom ne se trouve pas dans les fastes Consulaires.

l. 2. n. 86.

l. 3. n. 16-34| Jos. bel. Jud. l. 5. c. 13. p. 902| Suet. ibid.

Tac. hist. l. 4. n. 3.

'Il paroît que Primus se retira ensuite dans le lieu de sa naissance, peut-être après que Domitien eut succedé à Tite fils & successeur de Vespasien. La principale, pour ne pas dire l'unique, ocupation de Primus dans sa retraite, fut l'étude des belles Letres & l'exercice de la poësie. Il avoit toutes les qualités nécessaires pour y réüssir, beaucoup d'esprit, une grande éloquence, de l'érudition autant que tout autre. C'est l'idée que nous en donne Martial, qui l'avoit connu à Rome, & qui étoit lié avec lui d'une amitié très-étroite. Ce Poëte regarde Primus comme un de ses Mecenes; & nous avons encore plusieurs de ses épigrammes qui lui sont adressées.

Mart. l. 1. epi. 6| l. 9. epi. 100| l. 10. epi. 23. 32. 73| l. 6. epi. 11.

'Le retour de Primus à Toulouse ne fut point capable d'interrompre le commerce de literature qu'il avoit avec Martial. Celui-ci avoit soin de lui envoïer de Rome ses ouvrages, comme à un ami judicieux, & capable d'en juger sainement. Primus de son côté les lisoit avec complaisance,

l. 6. epi. 11| l. 9. epi. 100| l. 10. epi. 73.

plaiſance, & en ſavoit faire tout le cas poſſible, ſouvent même au-delà de ce qu'ils méritoient. Pour reconnoître le plaiſir que Martial lui faiſoit, il lui envoïa en une ocaſion une robe de grand prix. Ce preſent accompagné d'un jugement auſſi avantageux en faveur de ſes ouvrages, flattoit extrêmement l'amour propre de Martial. C'eſt à cette robe que ce Poëte fait alluſion dans pluſieurs de ſes épigrammes, où il en releve le prix juſqu'à dire que ni Apicius avec tout ſon faſte, ni Mecenas avec toute ſa magnificence n'auroient pas craint de ſe deshonorer en la portant.

'Primus, ſelon Martial, vêquit au moins juſqu'à l'âge de ſoixante-quinze ans. S'il en faut croire ce Poëte, Primus étoit non-ſeulement un bel eſprit, & un homme d'une valeur extraordinaire; mais il étoit encore d'une probité ſi ſcrupuleuſe, qu'il n'auroit jamais eu rien à ſe reprocher. C'étoit autant pour ces belles qualités, qu'à titre d'ami, que Martial gardoit précieuſement ſon portrait. 'Mais un Hiſtorien qui connoiſſoit peut-être mieux le caractére de Primus, que Martial, eſt bien éloigné de convenir de ſa prétendue probité, & découvre en lui, comme nous avons déja vu, beaucoup de vices contraires.

Mart. l. 10. epi. 23. 32.

Tac. hiſt. l. 3. n. 49.

'Martial fait mention d'un recueil d'épigrammes de la façon de Primus. Mais il ne nous reſte plus rien de ſes écrits, 'que quelques harangues ou fragmens de harangues, & des letres que Tacite nous a conſervées. [a] Le même Hiſtorien parle auſſi de la relation que Primus dreſſa de ce qui s'étoit paſſé en Germanie avant la journée de Cremone, & qui fut apuïée de l'Edit de Cæcina.

Mart. l. 1. epi. 6.

Tac. hiſt. l. 3. n. 1. 20. 53.

[a] l. 4. n. 31. 32.

SATRIUS RUFUS,

ORATEUR;

ET

ARTANUS,

JURISCONSULTE.

NOus réüniſſons enſemble ces deux ſavans Gaulois, tant parce qu'ils fleuriſſoient en même-tems ſous l'Empire de Veſpaſien, qu'à cauſe qu'il nous reſte peu de

I SIECLE.

chose pour leur éloge. [a] Juvenal met Rufus au nombre de ceux qui professoient de son tems les letres & l'eloquence à Rome. Rufus, selon l'ancien Scholiaste de ce Poëte, étoit Gaulois de nation. Il fit à Rome même successivement divers personnages. Il paroît qu'il y enseigna d'abord la jeunesse, en quoi il n'eut pas l'agrément qu'il auroit été en droit d'atendre de ses travaux. Non seulement les gens de letres, & nommément les Professeurs, étoient alors mal récompensés; mais la jeunesse étoit encore si insolente, qu'elle se révoltoit impunément & insultoit à ceux qui prenoient soin de l'instruire. C'est ce qui a donné ocasion à la septiéme satyre de Juvenal, qui nous y représente Rufus comme un des plus maltraités.

a Juv. sat. 7. v. 213. 214 | not. p. 236. 1.

'Rufus se mit ensuite à hanter le Barreau, où il acquit la réputation d'un des plus diserts Orateurs de son siécle. Il avoit tant de délicatesse pour l'éloquence, qu'il ne souffroit qu'impatiemment celle qui étoit en usage. Il poussa même la hardiesse à ce sujet, jusqu'à oser disputer la palme à Ciceron. 'En effet aux termes dont en parle Juvenal, il paroît qu'il se piquoit de parler si purement latin, que Ciceron même n'étoit pas exemt de sa critique, le nommant un Allobroge ou un barbare à cause de certains termes qu'il ne pouvoit souffrir dans ses écrits.

Plin. l. 1. ep. 5. p. 13 | Juv. not. ibid.

Juv. sat ibid.

'Il est vrai que Rufus n'étoit pas le premier qui eût trouvé à redire à l'éloquence de Ciceron. Calvus & Brutus long-tems avant lui y avoient repris des défauts considérables, ne le trouvant ni assez nerveux, ni assez bien soûtenu. Mais cela suffisoit-il pour autoriser la hardiesse de Rufus?

Dia. or. n. 18.

'Nous avons deux letres de Pline le jeune sur divers sujets, adressées à un Rufus son ami, qui ne nous paroît pas different de celui dont nous donnons ici l'éloge. 'Comme Pline le nomme ailleurs Satrius Rufus, on pourroit croire qu'il descendoit 'de ce Satrius Rufus qui succeda à Atteïus Capito dans la Charge d'Intendant des eaux à Rome, sous le Consulat de L. Martius & d'Antistius Vetus, quelques années avant le commencement de notre Ere vulgaire. 'Un Savant s'est même persuadé que notre Orateur exerça lui-même cette Charge, & que c'est lui que Frontin nomme dans l'énumeration qu'il fait des Intendans des eaux. Mais le tems où Frontin place ce Satrius Rufus, est bien éloigné de celui où fleurissoit notre Orateur.

Plin. l. 5. ep. 21 | l. 7. ep. 25.

L. 1. ep. 5. p. 13.

Fron. de aq. l. 2. p. 251.

Plin. ibid. not.

[a] Artanus nous est répresenté comme un Jurisconsulte, qui par son savoir faisoit un des grands ornemens de son païs. Mais nous avons la douleur de voir qu'il est du nombre de ceux dont le tems nous a envié les écrits, & dont il ne nous reste qu'une légere connoissance. [a] Mart. l.8. epi.72. [b] Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 310.

' Il étoit né à Narbone, d'où il alla ensuite à Rome se perfectionner dans la Jurisprudence & les autres connoissances convenables à sa condition. Ce fut dans cette capitale du monde, qu'il se lia d'amitié avec le Poëte Martial, qui y brilloit alors sous l'Empire de Domitien. Artanus fut depuis rapellé dans le lieu de sa naissance pour y exercer quelque Charge de Magistrature, & y faire usage de la science des loix qu'il avoit acquise. A son départ Martial auroit bien souhaité de l'acompagner dans son voïage: mais il fut contraint de se borner à lui faire des vœux de prosperité. Et pour lui donner quelque marque de son attachement, il lui fit present d'un exemplaire de ses poësies, quoique l'ouvrage ne fût pas encore porté à sa perfection. On y lit l'épigramme suivante que Martial composa à ce sujet. Mart. ibid.

Nondum murice cultus, asperoque
Morsu pumicis aridi politus,
Artanum properas sequi, libelle:
Quem pulcherrima jam redire Narbo,
Docti Narbo paterna Votieni
Ad leges jubet annuosque fasces:
Votis quod paribus tibi petendum est,
Continget locus ille, & hic amicus.
Quam vellem fieri meus libellus!

AGRICOLE,

GOUVERNEUR DE LA GRANDE BRETAGNE.

CNÆUS' JULIUS AGRICOLA, l'un des plus illustres Conquerans de la grande Bretagne, & le premier Instituteur de l'étude des letres dans cette isle, nâquit à Frejus ancienne & célébre Colonie Romaine dans les Gaules. ' Le texte de Tacite place cette naissance au treiziéme jour de Juin sous le troisiéme Consulat de Caligula; ' mais il faut lire sous le second, l'an 38 de l'Ere Tac. vit. Agr. n. 4. 21. 33. n. 44. Till. Emp. t. 2. p. 538.

I SIECLE.

Chrétienne, comme il paroît par la suite[1] de cet Historien.

Tac. ibid. n. 4. 'Agricole eut pour pere le Sénateur Julius Græcinus, dont nous avons parlé en son lieu, & qu'il perdit, lorsqu'il n'avoit pas encore trois ans acomplis. Sa mere qui se rendit fort recommandable pour sa rare chasteté, se nommoit Julia Procilla. Après en avoir reçu la premiére éducation, il fut envoïé tout jeune à Marseille, pour y faire ses études. Strab. l. 4. p. 125. 'Les Romains, comme nous l'avons vu, préféroient depuis long-tems cette ville à Athénes pour cette sorte d'exercice. Tac. ibid. 'Elle étoit encore alors le Siége & la Maîtresse des sciences & des beaux arts; & l'on y voïoit encore regner une excellente police, avec toute la politesse des Grecs, soûtenue par la temperence Gauloise.

ibid. 'Ce fut là qu'Agricole, à la faveur d'un heureux naturel, d'un esprit élevé & pénétrant qu'il avoit aportés en naissant, fit de très-grands progrès dans la vertu, & dans la connoissance des belles Letres & des plus hautes sciences. Il se sentoit tant de passion pour arriver au faîte de la gloire, que si sa mere n'eût eu la prudence de le retenir, il auroit poussé dès sa premiere jeunesse l'étude de la Philosophie & de la Jurisprudence au-delà des bornes prescrites à un Romain & à un Sénateur. L'âge & la raison vinrent aussi au secours, & aiderent à corriger cette noble impetuosité pour l'étude, & à le garantir lui-même de l'ostentation assez ordinaire aux personnes qui savent beaucoup.

n. 5. 'Après ses études il suivit la profession des armes, & alla en faire le premier essai dans la grande Bretagne sous Suetonius Paulinus. Bien loin de se servir de cette profession pour mener une vie oisive & voluptueuse, comme en usoient la plûpart des jeunes gens, Agricole s'apliqua sérieusement à se former au métier de la guerre. Il se donna tout entier tantôt à prendre des leçons des plus habiles, & à imiter les plus estimés, tantôt à connoître la province, & à se faire connoître lui-même à l'armée autant par sa prudence que par sa bravoure.

n. 6. 'Lorsqu'il eut fait quelques campagnes avec la qualité de Tribun ou Colonel, il alla ensuite à Rome, pour entrer dans quelque Charge de Magistrature. Ce fut dans

Till. ibid. 1 'En effet Tacite disant qu'Agricole vêquit 56 ans, & qu'il mourut sous le Consulat de Collega & de Prisque, c'est-à-dire l'an 93 de nôtre Ere commune, ce terme de 56 ans doit se compter, non du troisiéme Consulat de Caligula, qui tomboit en l'an 40, mais du second, deux ans auparavant. On ne voit point d'autre moien de corriger le texte défectueux de Tacite.

ce voïage qu'il épousa à Rome même Domitia Decidiana, issue d'une famille illustre : alliance qui lui fraïa une voïe honorable pour arriver à une plus haute fortune. I SIECLE.

'Bien-tôt il repassa dans la grande Bretagne, où il eut le commandement de la vintiéme légion, & où il donna de nouvelles preuves & de sa sagesse & de sa valeur. 'A son retour à Rome l'Empereur Vespasien l'honora de la dignité de Patrice & lui donna le Gouvernement d'Aquitaine, qui lui faisoit esperer le Consulat, auquel le Prince l'avoit destiné. Il ne gouverna pas cette province trois ans entiers, '& fut ensuite Consul subrogé l'an 77. Dès ce tems-là il promit sa fille [1] en mariage à Tacite l'Historien, '& la lui donna effectivement après son Consulat. Tac. n. 7. 8. n. 9. Till. ibid. p. 38. Tac. ibid. n. 19.

'Aussi-tôt après ce mariage en 78 vers le milieu de l'Eté, Agricole fut renvoïé dans la grande Bretagne avec le titre de Gouverneur. Quoique la campagne fût déja fort avancée, il ne laissa pas de gagner une bataille, & de réduire sous l'obeïssance des Romains le païs de Nort-Galles avec l'Isle d'Anglesey qui y est jointe. Et dès sa troisiéme campagne il poussa ses conquêtes jusqu'au Golfe du Tay riviere d'Ecosse. n. 9. 18.

'Ces expéditions heureusement terminées, Agricole s'apliqua à établir dans le païs une bonne discipline. Afin d'y mieux réüssir, il commença par sa propre maison : ce qui, selon Tacite, n'est pas moins difficile à quelques-uns que de gouverner une Province. Il eut grand soin de moderer la rigueur des impôts, & de les proportionner aux facultés d'un chacun. Il n'eut pas moins d'atention à retrancher toutes les vexations, que l'avarice a de coûtume d'y ajoûter. 'Par cette sage conduite il éloigna les revoltes, affermit & fit aimer la paix. Il fit encore plus ; il porta les peuples à suivre les mœurs des Romains, à faire passer à leur usage le bain, les festins, la splendeur des habits, la magnificence des bâtimens. n. 19. n. 21.

'Quant aux études, il les y établit avec tant de succès, que les Bretons qui avoient auparavant en horreur la langue latine, devinrent passionnés pour la belle éloquen- ibid.

1 'Le dernier Dictionaire de Moreri, outre plusieurs autres fautes qu'il fait dans l'article d'Agricole, brouille extrémement ce qui regarde le trait au sujet duquel nous faisons cette note. Il dit que Vespasien en faisant Consul Agricole, lui promit sa fille en mariage. C'est ce qui est certainement contraire au texte de Tacite, 'qui dit bien clairement que ce fut Agricole, déja marié & pere d'une fille nubile, qui lui promit à lui Tacite sa fille en mariage. Mor. a. p. 181. 2. Tac. ibid. n. 9.

I SIECLE. ce. [a] C'est peut-être à cet évenement si honorable pour nos Gaules, que Juvenal fait allusion, lorsqu'il dit :

[a] Juv. sat. 15. v. 111. 112.

> Gallia Causidicos docuit facunda Britannos,
> De conducendo loquitur jam Rhetore Thule.

Tac. ibid. n. 29. 33. 'Agricole signala sa huitiéme campagne par la défaite des Caledoniens au mont Grampius ou Grantzbain : ce qui acheva de domter & de soûmettre toute la grande Bretagne. n. 38. 'Ensuite il fit faire le tour de cette Province par sa flotte, & s'assûra par lui-même que la grande Bretagne est une Isle. n. 39. 'Il dressa une relation de tous ces exploits : ce qui pouvoit comprendre un détail des divers évenemens de son Gouvernement, & former ainsi une histoire des guerres de la grande Bretagne pendant les huit ans qu'il la gouverna.

n. 39. 42. 'Domitien, à qui il l'envoïa, la reçut avec une joïe aparente, mais avec une inquiétude réelle. Cet Empereur jaloux & envieux de tant de victoires qu'Agricole avoit remportées, & de la haute réputation qu'il s'étoit acquise, le rapella à Rome l'an 85, & l'y reçut fort froidement. Belle recompense pour tant de signalés services qu'il avoit rendus à l'Empire ! Agricole se voïant ainsi reçu, eut besoin & de toute sa prudence & de toute sa modération, pour n'irriter pas la mauvaise humeur du Prince, qui le craignoit pour ses bonnes qualités, & qui se seroit inhumainement défait de lui, comme de tant d'autres. C'est ce qui le porta à refuser le Proconsulat d'Asie & d'Afrique qu'on lui offrit, & lui fit prendre le parti de passer le reste de ses jours en simple particulier. Crin. poë. lat. l. 4. c. 73. 'Il se lia alors avec divers Savans de Rome, & fit sans doute comme eux sa principale ocupation de la belle Literature. Tac. ibid. n. 44. 'Ce grand homme mourut le vingt-troisiéme jour d'Août de l'an 93, dans la cinquante-sixiéme année de son âge.

Nous avons sa vie écrite par Tacite son gendre ; & ce que nous en venons de raporter n'est qu'un abregé de ce précieux monument. On y a pu remarquer combien Agricole dès sa jeunesse aima les belles Letres, & cultiva les plus hautes sciences. Ce qu'il fit dans la grande Bretagne en y établissant les études, est encore une preuve éclatante de son amour pour la Literature. Du reste nous n'avons aucun monument subsistant de son savoir, n. 33. 34. 'sinon une de ses harangues que Tacite nous a conservée dans sa vie.

HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE.

SECOND SIECLE DE L'EGLISE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce Siécle.

JUſqu'ici nous n'avons encore vu dans nos Gaules, qu'une Philoſophie purement humaine & des ſciences toutes profanes. Mais le ſiécle où nous entrons, nous y va découvrir l'établiſſement de la véritable ſageſſe, & de la ſcience qui fait les Saints. Nos Gaules n'avoient pas mérité d'être préférées à tant d'autres païs qui avoient

déja été instruits de la connoissance du vrai Dieu, & du mystere de la redemtion des hommes. C'est une grace qui ne dépend que de la pure misericorde de Dieu, qui la fait à qui il veut, & lorsqu'il lui plaît, sans que personne ait lieu de s'en plaindre, & de lui dire : pourquoi en usez-vous de la sorte ? Mais au moins en ce siécle il voulut bien regarder d'un œil favorable nos vastes Provinces, & faire à quelques-unes une grace qu'il n'a pas encore accordée à tant d'autres païs éloignés de nous.

Act. Mar. p. 110. n. 2.

'Après donc que la foi eut été annoncée peu à peu & comme par dégrés dans l'Occident, elle se répandit, à mesure du progrès qu'elle faisoit, jusques dans les Gaules. On y vit alors des ouvriers Evangeliques, qui y répandant la lumiere de l'Evangile, en chasserent avec le tems les ténébres du Paganisme.

Sul. hist. l. 2. n. 46. p. 366.

'De sorte, dit le célébre S. Sulpice, que ce ne fut qu'un peu tard que le Christianisme s'établit en deçà des Alpes ; & l'on ne commença à y voir des Martyrs que sous Marc Aurele.

Eus. l. 5. c. 1. p. 154. 159.

II. 'Mais, quoique dès ce siécle-ci l'on vît des Evêques & des Eglises formées dans les Gaules, on ne vit encore que très-peu de monumens de la science que les Chrétiens y professoient. Ce n'est pas qu'ils eussent, comme les Druides du Paganisme, la bizarre fantaisie ou de ne rien écrire, ou de se cacher dans les bois pour donner leurs leçons ; mais c'est qu'ils s'apliquoient beaucoup plus à bien vivre, qu'à laisser après eux des marques de leur savoir. Ils ne manquoient ni de matiere ni de capacité pour faire usage de leur plume ; mais ils avoient plus à cœur de pratiquer les vertus Chrétiennes pour former par leur exemple ceux qui vivoient de leur tems, que d'en écrire pour instruire une posterité éloignée. Ils ne laissoient pas néanmoins de le faire quelquefois, lorsqu'il y avoit necessité ; & il est aisé de juger de ce qu'ils auroient été capables de mettre au jour, par le peu de leurs écrits qui nous a été conservé. Quoi de plus admirable, par exemple, que ce qui nous reste de la letre des Eglises de Lyon & de Vienne aux fidéles d'Asie & de Phrygie sur la mort de leurs premiers Martyrs ? Le Paganisme a-t-il jamais produit un monument de literature, qui puisse entrer en paralléle avec celui-là, soit pour le sens, soit pour le style d'une noble simplicité ?

III.

III. Dieu se servit du ministére des Grecs pour communiquer à nôtre païs les premieres lueurs de l'Evangile, comme il s'en étoit autrefois servi pour y introduire les maximes & les coûtumes de la Gréce Païenne. Quelque chose que l'on puisse dire, 'S. Pothin sorti d'Asie, où il avoit pû être instruit par les Apôtres mêmes, & depuis premier Evêque de Lyon, S. Irenée son Prêtre, & ensuite son successeur, avec quelques autres disciples de S. Polycarpe, sont les premiers que nous sachions certainement être venus prêcher la foi dans les Gaules. 'S. Irenée en particulier travailla avec tant de zéle & tant de soin à l'étendre dans Lyon, qu'en peu de tems il rendit Chrétienne presque toute la ville entiere. 'Dès le tems de S. Pothin, sous l'Episcopat duquel parurent les premiers Martyrs que l'Eglise Gallicane ait enfantés, il y avoit aussi à Lyon un Chrétien nommé Alexandre, né en Phrygie & Médecin de profession, qui aïant reçu de Dieu quelque part à la grace Apostolique, contribua beaucoup à l'œuvre du Seigneur. Imitant l'exemple d'Aquila autre laïque comme lui, si célébre dans les Actes des Apôtres & les Epîtres de S. Paul, Alexandre se distingua par son grand zele envers Dieu, & sa généreuse liberté à annoncer la parole de vie.

Gr. T. h. F. l. 1. n. 27 | Till. n. 3. 1 3. p. 10. 599.

Gr. T. ibid.

Eus. l. 5. c. 1. p. 163 | Sul. ibid.

IV. De Lyon la prédication de l'Evangile se répandit bientôt en divers autres endroits des Gaules. Avant l'Episcopat de S. Irenée il y avoit à Vienne une Eglise toute formée, & intimément unie à celle de Lyon, comme en aïant tiré son origine. 'D'un autre côté, S. Marcel, aparemment disciple de S. Pothin, remontant la Saône à main droite du côté de la Sequanoise, alla porter la foi aux environs de Châlons, où il souffrit le martyre. S. Valerien son compagnon en fit de même du côté du château de Tenorque, au pied duquel est aujourd'hui la ville de Tournus. S'il faut s'en raporter aux actes de S. Benigne & de ses compagnons, ce Saint acompagné de S. Andoche & de S. Thyrse disciple de S. Polycarpe, auxquels on joint S. Felix marchand de Saulieu au diocése d'Autun, allerent aussi prêcher l'Evangile dans ce dernier diocése. S. Benigne & S. Andoche étoient Prêtres, & S. Thyrse Diacre. 'D'Autun S. Benigne passa à Langres, & de-là à Dijon, où il scella de son sang la foi qu'il annonçoit.

Till. ibid. p. 35. 36.

P. 39. 41. 42.

V. Ce que les disciples de S. Polycarpe & de S. Pothin firent en faveur de la propagation de l'Evangile à Lyon, à Autun, & dans les autres lieux des Gaules que nous venons de nommer, ceux de S. Irenée le firent dans nos Gaules mêmes & en d'autres païs éloignés. ' S. Ferreol Prêtre, & S. Ferrutien Diacre, S. Felix Prêtre, S. Fortunat & S. Achillée tous deux Diacres, que le saint Evêque avoit formés pour les Gaules, allerent établir le Christianisme, les deux premiers à Besançon, & les trois autres à Valence en Dauphiné. De même Caïus Evêque des Nations & Docteur de l'Eglise, & S. Hippolyte Evêque & Martyr, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise au III siecle, tous deux disciples de S. Irenée, allerent porter la foi en divers endroits

Till. ibid. p. 174. parmi les Nations étrangeres, ' sans avoir ni aucun peuple ni aucun diocése limité. Evenement tout-à-fait digne de remarque pour l'histoire de l'Eglise Gallicane : En effet on y peut observer qu'à peine nos Gaules eurent reçu les lumieres de la foi, qu'elles devinrent une pepiniere d'illustres ouvriers Evangeliques, qui allerent dans les lieux éloignés comme dans les circonvoisins convertir les peuples idolâtres & les gagner à J. C.

Eus. l. 3. c. 37. p. 103. VI. ' » Ces hommes divins, pour parler d'après Eusebe, » imitant le zéle de leurs maîtres, élevoient l'édifice des » Eglises, dont les Apôtres avoient jetté les fondemens. Ils » travailloient avec une aplication infatigable à la prédi- » cation de l'Evangile, & répandoient par toute la terre » la semence divine de la parole. Car la plûpart de ceux qui » embrassoient alors la foi, étant remplis de l'amour d'une » sainte philosophie, commençoient par distribuer leurs » biens aux pauvres, & alloient ensuite en divers païs faire » les fonctions d'Evangelistes, annoncer J. C. à ceux qui » n'en avoient point encore oüi parler, & leur donner les » Livres sacrés de l'Evangile. Lorsqu'ils avoient ainsi posé » les fondemens de la Religion dans un païs d'infideles, ils » y établissoient des Pasteurs à qui ils confioient le soin des » ames qu'ils avoient acquises à J. C. & puis ils passoient » en d'autres païs. Dieu travailloit par-tout avec eux par » la force de la grace. Car le S. Esprit operoit encore alors » par ses serviteurs un grand nombre de prodiges extra- » ordinaires. De sorte que dès qu'ils commençoient à prê- » cher dans un païs, on voïoit quelquefois des peuples en-

tiers embraſſer tout d'un coup la croïance du vrai Dieu, «
& recevoir dans leur cœur les regles de la pieté. «

VII. En voilà aſſez pour vous donner une juſte idée de la maniere que la foi Chrétienne s'établit dans les Gaules, & du progrès qu'elle y fit dès ce ſecond ſiécle. Ce progrès doit d'autant moins nous ſurprendre, que les Gaulois devoient avoir moins d'éloignement que les autres nations idolâtres pour embraſſer le Chriſtianiſme. Ils étoient déja, comme nous l'avons obſervé ailleurs, dans l'opinion de l'immortalité de l'ame, & d'une vie éternelle dont celle ci devoit être ſuivie. Et c'eſt ce que la doctrine de l'Evangile leur annonçoit, en leur en donnant des preuves inconteſtables, & leur en découvrant les ſuites avantageuſes qui leur étoient inconnues. De ſorte que les ſciences que les Gaulois cultivoient avec tant de ſoin depuis long-tems, 'entrerent dans le deſſein que Dieu avoit de les apeller un jour à la vraïe Religion. C'eſt la penſée de S. Clement Alexandrin, qui ſoûtient que ce ne fut que par une providence particuliere de Dieu, que les Gentils s'adonnerent aux ſciences, qu'il comprend ſous le nom de philoſophie, avant qu'on leur prêchât l'Evangile. En effet, dit ce Pere, les ſciences furent pour les Gentils ce que la loi fut pour les Hebreux. Comme la loi a ſervi de conducteur à ceux-ci pour les conduire comme des enfans à J. C. il en a été de même de la philoſophie & des autres ſciences par raport aux Gentils.

Clem. Alex. ſt. l. 1. p. 282.

VIII. Si les ſciences profanes furent de quelque ſecours pour le progrès de l'Evangile, l'Evangile à ſon tour favoriſa encore davantage le progrès des ſciences. On ſe tromperoit beaucoup ſi l'on croïoit que l'établiſſement du Chriſtianiſme dans nos Gaules en eût chaſſé la politeſſe & les ſciences que les étrangers y admiroient auparavant, & y venoient puiſer de divers endroits fort éloignés. Non; la veritable Religion ne préjudicie en rien à la politeſſe. Tant s'en faut. Comme elle enſeigne les bonnes mœurs, elle enſeigne par conſéquent la ſeule politeſſe qui merite de juſtes louanges. De même, bien loin qu'elle ſoit contraire aux letres, elle ne fait que les perfectionner où elle les trouve déja établies, & ſert à les établir & les répandre où elles ne ſont pas encore connues. Combien pourrions-nous compter de nations, qui n'ont eu connoiſſance des letres

Ram. mor. Gal. p. 79. que par la prédication de l'Evangile ? Les Alemands nos voisins avoüent eux-mêmes qu'ils sont de ce nombre. Disons plus, jamais nos Gaules ne produisirent ni de plus grands hommes, ni en plus grand nombre, que depuis qu'elles furent éclairées des lumieres de la foi. C'est dequoi la suite de cette histoire fournira toutes les preuves necessaires.

IX. Il est vrai qu'il ne nous reste que très-peu de monumens de ce second siécle de l'Eglise. Nous n'entendons parler que de ceux qui ont vû le jour dans nos Gaules. Mais combien en est-il péri ? Combien avons-nous perdu d'actes de Martyrs & de Conciles, & d'autres ouvrages aussi précieux ? Nous n'avons que la moindre partie de ceux qui sont sortis de la plume de S. Irenée, & de celle des Eglises qu'il gouvernoit. Néanmoins le peu qui nous reste est un thrésor inestimable. Encore est-ce un miracle que ce peu d'écrits nous ait été conservé au travers de quinze siecles, après tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages & d'incendies. Ajoûtés encore la fureur des infideles, la malice des hérétiques, l'ignorance de cinq à six des derniers siécles. N'importe, ce peu d'écrits avec la notion que nous avons des autres dont nous sommes privés, & de ceux qui ont paru dans la suite des siécles de l'Eglise, nous prouve de reste que le Christianisme n'a fait que favoriser les letres. Nous verrons même dans le cours de cette histoire, que sans lui elles seroient entiérement tombées, sans esperance de se relever jamais.

Fleu. dis. 2. n. 17. p. 75.

X. Les premiers ouvriers de l'Evangile qui parurent dans les Gaules, particulierement ceux qui s'arrêterent à Lyon, ne s'y trouverent pas tout-à-fait étrangers. On y parloit assez communément leur langue qui étoit la greque. C'est dequoi il ne paroît pas que l'on puisse douter pour ce qui regarde Lyon & les lieux circonvoisins. Leur proximité du païs qu'on a depuis nommé Provence, & où l'usage de cette langue étoit établi depuis long-tems ; le commerce continuel de Lyon avec Marseille, où le Grec étoit la langue naturelle du païs, les jeux publics & les combats literaires qui se donnoient à Lyon en grec & en latin depuis l'Empereur Caligula, & dont nous avons déja fait la description ; l'abord du grand monde de l'Em-

pire, que ces ſpectacles & la réſidence des Gouverneurs atiroient dans cette ville: tout cela joint à ce que l'on ſait que la langue gréque étoit alors fort connuë dans tout l'Empire Romain, ne permet pas que l'on revoque en doute qu'elle ne fût très-commune dans cette partie de nos Gaules en particulier. Ce n'eſt pas encore tout; en voici d'autres preuves.

XI. La conduite qu'y tinrent ces hommes Evangeliques, ajoûte à tout ce que nous venons de dire un degré de force, auquel il eſt difficile de ſe refuſer. En effet c'eſt une maxime ordinaire aux ouvriers de l'Evangile, lorſqu'ils vont annoncer la foi en quelque endroit, d'aprendre la langue qu'on y parle, s'ils ne la ſavent déja, & de faire leurs inſtructions en cette même langue. Or bien loin que non ſeulement S. Pothin, S. Irenée, & les autres Grecs qui vinrent à Lyon prêcher l'Evangile, mais encore leurs diſciples, qui étoient pour la plûpart du païs, s'y ſerviſſent ou de la langue gauloiſe ou de la latine, nous voïons au contraire que dans tout ce qu'ils font, & dont il nous reſte ou quelque monument ou quelque autre connoiſſance, ils n'emploïent par-tout que la langue gréque. S'agit-il d'écrire l'hiſtoire de ceux d'entre les fidéles que Dieu apelloit à lui par le martyre? C'eſt en grec qu'on l'écrit; & cette hiſtoire eſt autant pour l'inſtruction des Egliſes de Lyon & Vienne, que pour celles d'autres Egliſes qui parloient cette langue, & auxquelles elle eſt envoïée. Faut-il écrire ou au Pape ou à d'autres ſur les affaires de l'Egliſe? C'eſt encore la langue gréque qu'on emploïe; & ceux qui écrivent, ſont des fideles du lieu, qui le font au milieu des fers. S. Irenée ſe trouve-t-il obligé d'écrire contre les héréſies? Il le fait auſſi en grec; ' & ſon ouvrage n'eſt pas ſeulement pour réfuter les hérétiques, il eſt encore pour faire revenir de l'erreur juſqu'aux femmes qu'ils avoient ſéduites le long du Rhône.

Iren. l. 1. c. 13. n. 7.

XII. Si à ces faits inconteſtables vous voulez joindre le raiſonnement, vous aurez une nouvelle preuve du ſentiment que nous établiſſons ici. Il eſt hors de doute que le premier but que ſe propoſa S. Irenée en écrivant ſon ouvrage, fut d'inſtruire le peuple que Dieu avoit confié à ſes ſoins. C'eſt à quoi l'obligeoit eſſentiellement ſa charge Paſtorale. Et cette raiſon a paru ſi puiſſante à quel-

ques Ecrivains, qui ne pensent pas comme nous sur la connoissance de la langue grèque à Lyon, 'qu'ils ont suposé que le saint Evêque fit traduire son ouvrage en latin, si ses autres ocupations ne lui purent pas permettre de le traduire lui-même. Mais cette prétendue traduction latine, que l'on se plaît à faire remonter si haut, est une pure fiction, comme nous nous flatons de le faire voir en son lieu. Si donc la langue grèque n'eût pas été commune à Lyon & dans le voisinage, lorsque S. Irenée y écrivit sur la fin de ce siécle, les fideles de cette Eglise, pour lesquels il composoit particulierement son ouvrage, auroient été frustrés du fruit de son travail. Eh! quelle difficulté après tout à croire que le grec étoit alors tout commun à Lyon, sachant qu'au IV & même au VI siécle il l'étoit encore à Arles? Car il faut bien que le peuple de cette ville l'entendît communément, puisqu'on lui fit en cette langue l'oraison funébre de Constantin le jeune mort en 340, '& que sous S. Césaire on emploïoit la même langue dans les offices de l'Eglise. Ignore-t-on qu'en ces premiers siécles on se servoit dans les offices de l'Eglise de la langue la plus connue en chaque païs?

Till. ibid. p. 92.

Cæs. vit. not. p. 662.

XIII. De ce que nous venons de dire il seroit aisé de conclure que le grec étant la langue naturelle des premiers ouvriers de l'Evangile à Lyon, & cette même langue y étant entendue communément, on l'auroit emploïée dans les offices divins, comme dans les affaires Ecclesiastiques. Mais nous ne prétendons pas, il est vrai, qu'on l'y parlât dans toute sa pureté. Au contraire il y a beaucoup d'aparence qu'elle y étoit fort corrompue parmi le peuple, qui parlant aussi le gaulois & le latin, pouvoit faire un mauvais mêlange de ces trois langues. 'C'est pourquoi S. Irenée s'excusant sur son style, dit que s'il n'écrivoit pas assez purement, il faut s'en prendre à la résidence qu'il faisoit au milieu des Gaulois, avec lesquels il étoit obligé de parler un langage barbare. Paroles remarquables, qui fortifient ce que nous venons d'établir; puisqu'elles suposent une corruption dans la langue dont le saint Evêque se servoit, sans quoi son excuse n'auroit pas été valable. Jugeons-en par ces exemples. Une personne qui sait bien le latin, ne perd point la pureté de cette langue, non plus qu'un François qui possede bien

Iren. l. 1. pr. n. 3.

celle de sa nation, quoique l'un & l'autre se trouve obligé d'user d'une langue etrangére, quelque barbare qu'elle soit. Mais si ces deux personnes que nous suposons savoir bien, l'une le latin, & l'autre le françois, se trouvent en un païs, où l'on parle un latin ou un françois corrompu, il est aisé que l'une & l'autre ne conserve pas sa langue dans sa pureté. Il est encore à observer que S. Irenée ne dit pas que le langage barbare, auquel il étoit accoûtumé dans les Gaules, lui a fait oublier sa langue maternelle; mais il dit seulement qu'il peut y avoir fait quelque altération. Il s'agissoit donc d'un grec corrompu.

XIV. Pour ce qui est de la langue latine, elle étoit aussi commune dans nos Gaules en ce siécle, que le gaulois même. Ce que nous avons déja dit ailleurs sur ce sujet, est plus que suffisant pour n'y laisser aucun doute. Si néanmoins vous en souhaitez de nouvelles preuves pour ce siécle en particulier, vous les trouverez dans les actes des premiers Martyrs de Lyon. Il y est expressément marqué que le Diacre Sanctus étant interrogé au milieu des tourmens, répondit toûjours en latin: *Je suis Chrétien.* De même le Martyr Attale obligé de parler au peuple au milieu des suplices de son martyre, lui parla aussi en la même langue. C'étoit encore en latin qu'on avoit mis les paroles de l'écriteau qui précedoit le saint Martyr, lorsqu'on lui fit faire le tour de l'amphitheatre pour le faire connoître au peuple, qui étoit extrêmément animé contre lui, parce que ce Saint s'étoit rendu très-célebre par son attachement & son zele pour la Religion Chrétienne. On lisoit donc en latin sur cet écriteau les paroles suivantes: *C'est le Chrétien Attale.* Tout cela prouve de reste que les Gaulois entendoient communément alors la langue latine.

Eus. l. 5. c. 1. p. 161-163.

XV. Ajoûtez encore que le raisonnement que nous avons fait ailleurs à ce sujet par raport aux poësies de Martial, qui se trouvoient à Vienne entre les mains de tout le monde, nous le pouvons faire ici à l'égard des écrits de Pline le jeune & de divers autres Auteurs. Dès le commencement de ce siécle au moins il y avoit à Lyon des Libraires qui y débitoient les livres des étrangers comme ceux des Ecrivains du païs. Pline en écrivant à Geminius son ami, qui y faisoit alors sa demeure, & qui

Plin. l. 9. ep. 11. p. 566.

y composoit lui-même, se rejoüit beaucoup de ce que ses ouvrages étoient passés de Rome dans cette ville des Gaules, & qu'ils y avoient acquis la même estime qu'ils avoient deja en Italie. A cette ocasion Pline temoigne beaucoup de sensibilité de savoir que les Gaulois faisoient autant d'honneur à ses écrits, que ses propres concitoïens. Il ajoûte qu'il ne pouvoit s'empêcher de regarder comme parfait en quelque sorte, ce que tant de gens s'acordoient à estimer. Voilà donc en ce siécle les ouvrages de Pline entre les mains des Gaulois, comme y étoient au siécle précedent ceux du Poëte Martial. Par conséquent les Gaulois de ce siécle, comme les Gaulois du siécle précédent entendoient également le latin, qui est la langue en laquelle ces écrits sont composés. Mais pourquoi tant s'arrêter à prouver un fait, qui n'est deja que trop constaté ? Revenons à l'utilité dont fut la Religion Chrétienne pour les letres dans les Gaules.

XVI. Autant qu'il s'y formoit d'Eglises particulieres, c'étoit autant d'écoles Chrétiennes qui s'y etablissoient.

Eus. l. 5. c. 10. 11. p. 175.

'L'histoire nous represente à Alexandrie une école de cette nature, établie au moins dès ce second siécle, & nous en aprend des choses merveilleuses. Elle étoit gouvernée par de très-habiles maîtres; & l'on y enseignoit l'Ecriture sainte, à quoi l'on joignoit une explication des dogmes de la Religion. Ces instructions se faisoient, selon Eusebe, tant par écrit que de vive voix. C'est de cette école qu'il sortit en ce siécle & le suivant tant de saints & savans hommes, dont quelques-uns furent la lumiere de l'Eglise. A la verité nous ne trouvons pas de vestiges d'écoles si célebres dans nos Gaules en ces premiers siécles. Mais il est hors de doute que les villes, où le Christianisme étoit établi, n'étoient pas sans instruction. Il y avoit des Catécumenes à instruire, & des Clers à former. On y faisoit donc en quelque maniere ce qui se pratiquoit à Alexandrie. Oüi, l'on a des preuves que nos saints Evêques dès ces tems heureux ne se bornoient pas à faire avancer leurs disciples dans la vertu, mais qu'ils les portoient encore à s'avancer dans les letres.

Act. Mart. p. 63. n. 3 | Till. ibid. p. 31.

' C'est ce qui paroît par l'exemple de S. Epipode & S. Alexandre disciples de S. Pothin, lesquels firent de grands progrès dans les letres, quoiqu'en un âge peu avancé. C'est ce qui parut avec encore

core plus d'éclat dans la suite en la personne de Caïus, & celle de S. Hippolyte, l'un & l'autre disciples de S. Irenée.

XVII. Les Eglises où les Fidéles s'assembloient, étoient à proprement parler, des écoles pour eux. Là les Evêques, & quelquefois les simples Prêtres, leur expliquoient les saintes Ecritures, après que les Lecteurs en avoient lû ce qui convenoit, & leur donnoient des instructions proportionnées & à leurs besoins & ' à leur portée. Ils avoient une atention toute particuliere à les entretenir dans la doctrine de l'Eglise, à les précautionner & à les fortifier contre les hérésies, & à leur donner des régles pour la conduite & la correction des mœurs. De sorte que la morale & les hérésies du tems sont la matiere de tous les Sermons des Peres. Sans cette clef souvent on ne les entend pas, ou du moins on ne les peut goûter. ' Ils savoient raporter à leurs lectures, & faire entrer dans leurs discours tout ce qu'ils jugeoient le plus utile pour l'instruction de leur troupeau. C'est ce qui les obligeoit souvent à quitter le sens literal de l'Ecriture, pour suivre le sens moral & allegorique, & revenir toûjours à certain point de doctrine. Comme ces instructions étoient frequentes, & que les Fideles étoient assidus à s'y trouver, il est aisé de juger du progrès qu'ils pouvoient faire dans la science convenable à des Chrétiens.

Fleu. dis. 1. n. 14. p. 69.

p. 70.

XVIII. ' Au reste les Peres étoient fort retenus sur les questions de Religion. Ils n'ignoroient pas qu'elles atirent trop souvent après elles des disputes qui ne servent qu'à aliener ou même aigrir les esprits, & à affoiblir la piété. Ils se contentoient donc de résoudre celles qu'on leur proposoit, sans en proposer de nouvelles. Ils reprimoient même avec soin la curiosité des esprits legers & remuans, & ne permettoient pas à tout le monde de disputer sur la Religion. ' Ils n'étudioient eux-mêmes ni pour satisfaire leur curiosité naturelle, ni pour s'atirer l'admiration qu'excite dans les ignorans la connoissance des choses rares. Ils étoient bien au-dessus de ces puerilités. Toute leur Théologie consistoit dans l'étude & la connoissance des saintes Ecritures. C'est-là qu'ils alloient puiser la science des Saints. ' Elle n'étoit pas alors cette divine science ce qu'elle est devenuë depuis, un art méprisable, comme parle S. Gregoire

ibid.

n. 15. p. 71.

Gr. Naz. or. 33. p. 529.

de Nazianze, & un exercice bizarre de vaines ſubtilités, ſemblables à ces tours de mains dont les charlatans trompent les yeux d'une populace ignorante, ſans ſe propoſer d'autre but, que de ſe faire admirer des ſpectateurs.

XIX. Quiconque portoit le nom de Chrétien, prouvoit les myſtéres de la Religion, non par des raiſonnemens de Philoſophie, ni par des principes de Métaphyſique, mais par l'autorité de l'Ecriture & de la tradition, par les paroles expreſſes de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, par la pratique conſtante établie dans l'Egliſe. C'étoit-là les deux ſeules ſources où les Fideles de ces premiers tems puiſoient la ſcience dont ils faiſoient profeſſion. Comme l'Ecriture étoit commune & aux Catholiques & aux hé-
Fleu. ibid. n. 14. p. 70. retiques, 'ceux-ci en tiroient leurs objections, & les autres leurs réponſes. Lorſque les premiers diſciples diſputoient avec les autres, ils ſe bornoient au ſens literal; ou s'ils ſuivoient un ſens figuré, c'étoit celui dont leurs adverſaires convenoient. Dans ces diſputes les Catholiques ſavoient auſſi faire à propos uſage de la tradition, qui leur fourniſſoit toujours des armes invincibles. C'eſt pourquoi ils avoient un ſoin extrême de la conſerver cette tradition, & de la tranſmettre aux autres avec une entiere fi-
Aug. in Jul. l. 2. n. 34. délité. 'Ils ont gardé, diſoit S. Auguſtin en ſon tems, ce qu'ils avoient trouvé établi dans l'Egliſe. Ils n'ont enſeigné que ce qu'ils avoient apris; & ils ont été atentifs à enſeigner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs peres.

XX. Les écoles dont nous venons de parler, & les inſtructions que l'on y donnoit, étoient communes & aux Clers & aux ſimples Fideles. Mais cela n'empêchoit pas
Fleu. ibid. n. 13. p. 67. 'que les Evêques n'euſſent d'ordinaire auprès d'eux un certain nombre de jeunes Clers, qu'ils inſtruiſoient avec un ſoin particulier comme leurs enfans, & qui dans la
diſ. 3. n. 21. p. 124. ſuite devenoient maîtres eux-mêmes. 'Ces diſciples en aprenant la ſcience Eccleſiaſtique, ſe formoient en même-tems ſous les yeux de l'Evêque & aux bonnes mœurs & aux fonctions de leur miniſtere. C'eſt ainſi que ſe ſont formés tous les grands Evêques & autres ſavans hommes, qui dans preſque tous les tems ont éclairé nos Gaules & d'autres païs par la lumiere de leur doctrine. S. Pothin ſous S. Polycarpe, & peut-être même ſous S. Jean l'Evan-

gelifte & S. Philippe l'Apôtre ; S. Irenée fous S. Polycarpe & S. Pothin ; le Prêtre Caïus & S. Hyppolyte fous S. Irenée ; & dans les fiécles poftérieurs S. Martin fous S. Hilaire de Poitiers, & fous S. Martin & S. Hilaire d'Arles la plûpart de faints Evêques qui illuftrerent nos Provinces aux IV & V fiécles.

XXI. En ces premiers tems il n'y avoit donc prefque point d'autres maîtres pour les Chrétiens que les Evêques. 'Ils étoient & les Prédicateurs & les Théologiens de leurs Eglifes. Ils préfidoient ordinairement aux affemblées des Fidéles, offroient le facrifice, & l'acompagnoient de difcours inftructifs & édifians. Ils entroient, autant qu'il étoit poffible, dans le detail de l'inftruction des Catécumenes, de la converfion des pécheurs, de la conduite des pénitens, de la réfutation des hérefies. Comme ils fe rendoient les modéles du troupeau qu'ils gouvernoient, non par un honteux defir du gain, mais par une charité defintereffée, s'ocupant uniquement du fpirituel, la Religion étoit merveilleufement foûtenue par leur conduite. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, foûtenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche des fimples Prêtres fouvent étrangers ou mercenaires. La Théologie étoit traitée plus férieufement & plus noblement par ces Pafteurs fi ocupés, qu'elle ne l'a été dans la fuite des tems par des Docteurs oififs, qui ne cherchoient qu'à fubtilifer, & à rencherir les uns fur les autres par de nouvelles queftions.

dif. 4. n. 10. p. 163.

XXII. Quels fruits ne devoient pas produire les inftructions de fi dignes maîtres ? 'Les anciens ont défini l'Orateur, un homme de bien qui a le don de la parole. 'En effet la confiance fait la moitié de la perfuafion. Celui qui paffe pour méchant & artificieux, n'eft pas écouté. L'on fe défie de celui que l'on ne connoît pas. Pour écouter volontiers il faut croire celui qui parle, également inftruit & bien intentionné. Il faut être perfuadé qu'il eft incapable de tromper & de ne rechercher que fon interêt propre. Sans cela il devient fufpect, & fes difcours ne font aucune impreffion. Il feroit l'homme le plus éloquent du monde, s'il ne réünit en fa perfonne toutes ces qualités, il ne viendra jamais à bout de per-

Senec. cont. l. 1. pr. p. 66.

Fleu. dif. 2. n. 16. p. 74.

ſuader perſonne. Après cela que ne devoient point perſuader des Evêques d'une vertu ſi éprouvée, d'une capacité ſi connue, d'une telle autorité ? Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à ſe montrer. On étoit convaincu qu'ils ne recherchoient que l'avantage de leur troupeau, & qu'ils ne parloient que pour le leur procurer. C'en étoit aſſez pour engager à les écouter, & à retenir ce qu'ils diſoient.

XXIII. Dans la ſuite des ſiécles le nombre des Fidéles venant à croître prodigieuſement, chaque Evêque étendit bien loin au-delà de l'enceinte de ſa ville Epiſcopale les limites de ſon Diocèſe. 'Les Egliſes Cathedrales prirent auſſi leur acroiſſement & leur forme. Alors on y établit des écoles reglées, tant pour les Clers que pour ceux qui aſpiroient à entrer dans le Clergé. L'on y enſeignoit le chant & les letres humaines. Mais comme les Evêques n'auroient pû fournir à tant de fonctions, on choiſit quelque perſonne du corps du Chapitre de ces Egliſes pour prendre ſoin de ces ſortes d'écoles. On nomma ce Moderateur quelquefois Scolâtre ou Scholaſtique ; d'autrefois Chancelier, Primicier ou Chefcier : dignités qui ſubſiſtent encore dans pluſieurs Cathedrales, mais ſeulement de nom, quoiqu'il y ait des revenus conſiderables qui y ſont atachés. Les Monaſteres de leur côté ouvrirent auſſi des écoles, qui de particulieres qu'elles étoient d'abord ne tarderent pas à devenir publiques. On vit enſuite ſe former divers Colléges, où l'on enſeigna généralement toutes les ſciences en uſage, & dont on ſe ſervit depuis pour ériger ce que l'on nomme aujourd'hui Univerſité. Mais comme ces établiſſemens ne ſe firent qu'à diverſes repriſes & divers tems, nous atendons à en parler avec quelque détail ſur les ſiécles qui les ont vûs naître.

Joly ecol. t. 1. c. 13.

XXIV. Avant le IV ſiécle il ne paroît pas que les Chrétiens étudiaſſent, au moins dans les écoles publiques, les ſciences profanes, la Rhétorique, la Poëtique, la Dialectique, & le reſte de la Philoſophie, la Geometrie & les autres Mathématiques. Ils les regardoient comme des études étrangeres à la Religion, parce que c'étoit les Païens qui les avoient cultivées. Ils n'avoient point non plus encore alors de ces écoles publiques à leur uſage pour ces ſortes d'études. Les Païens ne l'auroient pas ſouffert.

Mais dès le IV siécle au moins nous voïons par Ausone que les Chrétiens comme les Païens fréquentoient ces écoles publiques, qui étoient alors communes aux uns & aux autres. Au reste, quoique les maîtres qui enseignoient parmi les Chrétiens, se bornassent à la Théologie & à la morale, telle que nous les avons expliquées, ils ne laissoient pas ' de regarder les sciences humaines comme utiles à la Religion, & de quelque secours pour ceux qui vouloient joindre le raisonnement à l'autorité afin de s'affermir dans la foi. ' Ils alloient même plus loin, & les regardoient comme necessaires en certaines ocasions. Oüi, disoit Tertulien, la connoissance de la Théologie Païenne enseignée par les Poëtes & les Philosophes, est necessaire aux défenseurs de la verité, soit qu'ils agissent contre les Païens pour les réfuter & les combatre par leurs propres armes, ' soit qu'ils agissent contre les hérétiques, dont les Philosophes ont été les Patriarches.

Clem. Alex. str. l. p. 282.

Tert. test. an. p. 146. 1.

in Herm. p. 121.

XXV. ' Les Peres vouloient cependant qu'on y aportât une modération reglée par une prudence chrétienne. Et lorsqu'il dépendoit d'eux, ils faisoient toûjours passer l'étude des sciences profanes avant celle des Livres sacrés. La raison qu'ils avoient d'une telle conduite, étoit le danger où l'on se seroit exposé, en passant de celle-ci à celle des sciences humaines, à laisser corrompre sa foi, & à mêler les idoles du mensonge, comme parle Origene, avec les verités qu'on auroit puisées dans la parole de Dieu. ' C'est ce qui portoit S. Augustin à loüer Dieu de ce qu'il lui avoit fait lire d'abord les Philosophes, & ensuite les Livres sacrés, parce que s'il les eût lûs après avoir goûté dans les saintes Ecritures combien le Seigneur est doux, ils auroient peut-être détruit en lui le fondement de la pieté. ' Les Peres ne faisoient donc point difficulté, lorsqu'ils trouvoient des esprits curieux & élevés, d'emploïer les sciences humaines, la Grammaire, la Rhétorique, la Geometrie, l'Astronomie & la Musique même, pour les préparer à la vraie Philosophie. C'est ainsi qu'Origene instruit S. Gregoire Thaumaturge; & il semble que S. Irenée avoit aussi été instruit de la même sorte.

Orig. phil. l. 13. p. 106. 110. 111.

Aug. conf. l. 7. c. 20. 21.

Orig. ibid. p. 106. 107.

XXVI. Ainsi ce ne pouvoit qu'être un avantage pour l'Eglise, lorsque la connoissance des sciences profanes se trouvoit en ceux qu'on élevoit au sacré ministere.

Fleu. dis. 2. n. 13. p. 67. 68. Mais généralement parlant' il n'étoit pas necessaire de les posseder pour être Prêtre ou Evêque. On savoit que les Apôtres & leurs disciples ne s'y étoient point apliqués ; & l'on ne croiroit pas devoir l'exiger de leurs successeurs. La connoissance des langues paroissoit encore moins necessaire. On faisoit par-tout les lectures, les instructions & les prieres publiques en la langue la plus commune du païs. Aussi la plûpart des Prêtres & des Evêques n'en savoient point d'autres : c'est-à-dire, le latin dans l'Occident, & le grec dans la plus grande partie de l'Orient, & dans quelques endroits de nos Gaules, comme nous l'avons fait voir. Toute la science que l'on demandoit à un Prêtre ou à un Evêque, étoit d'avoir lû & relû l'Ecriture sainte, jusqu'à la savoir par cœur s'il étoit possible ; de l'avoir bien meditée pour y trouver les preuves de notre foi, & les regles des mœurs & de la discipline ; de savoir les Canons, & d'en avoir soigneusement conservé
p. 69. l'usage. ' Ces dispositions jointes & à une solide pieté & à une grande prudence pour le gouvernement, suffisoient ; & l'on n'en demandoit pas davantage à ceux à qui l'on confioit la conduite des ames & l'instruction des Fideles.

XXVII. Mais quoique les Peres de ces premiers siécles n'eussent pas etudié pour l'ordinaire les sciences humaines, il ne faut pas néanmoins s'imaginer qu'ils n'eussent
n. 15. p. 71. ni science ni éloquence. ' Quand on prendroit le nom de science improprement, comme fait le vulgaire, en nommant savans ceux qui par une lecture assidue ont acquis la connoissance d'un grand nombre de faits ; les anciens Peres ne manquoient pas de cette espece de science, ou plutôt d'érudition. Combien en voïons nous dans les écrits de S. Irenée, de Lactance, de S. Hilaire de Poitiers ? Il est vrai qu'ils étudioient peu les langues étrangeres pour les raisons que nous en avons aportées. Nos Gaulois se bornoient au grec & au latin. Encore le grec n'étoit
p. 72. guéres cultivé qu'en certaines Provinces des Gaules. ' Mais si nous avons égard à ce qui mérite proprement le nom de science, où en trouverons-nous plus que chez les Peres ? Je dis cette vraie Philosophie, cette Philosophie subtile, sublime & solide, qui se servant d'une exacte dialectique remonte par la Métaphysique jusqu'aux premiers principes, &

à la connoissance du vrai bon & du vrai beau, pour en tirer par des conséquences sûres les régles des mœurs, & rendre les hommes fermes dans la vertu, & heureux autant qu'ils en sont capables? Les Ecrivains Ecclesiastiques qui ont paru dans nos Gaules, ne sont guéres inférieurs en cela à ceux des autres païs qui ont illustré l'Eglise. Qu'elle sublimité de pensées, quelle force de raisonnement ne trouve-t-on point dans leurs ouvrages?

XXVIII. 'Pour la méthode, les anciens Peres ne la découvroient point sans besoin, & la diversifioient selon les sujets. Ils n'écrivoient que dans l'ocasion, ou même par necessité, pour répondre à quelqu'un qui demandoit instruction, ou pour réfuter les hérésies qui s'élevoient. Ainsi ils ne suivoient pas d'ordinaire la méthode Geometrique, 'qui ne s'atache qu'à l'ordre des verités en elles-mêmes, mais la methode dialectique qui s'acorde aux dispositions de celui à qui l'on parle, & qui est le fond de la véritable éloquence. Elle travaille cette méthode à ôter les obstacles que les passions, où les préjugés ont mis dans l'esprit de l'auditeur. Puis ayant netoïé la place, elle y trace la verité; profitant de ce qu'il connoît, & dont il convient, pour l'amener à ce qu'on lui veut persuader. 'Que si les Peres ne parlent pas le grec & le latin aussi purement que les anciens Orateurs, il n'en faut pas conclure qu'ils en soient moins éloquens. Il faut bien distinguer l'éloquence de l'élocution qui n'en est que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, & quelque mal qu'on la parle, on sera éloquent, si l'on sait choisir les meilleures raisons, & les bien arranger; si l'on emploïe des images vives & des figures convenables; si l'on sait parler ou se taire à propos, de quoi il faut parler, & les mouvemens qu'il faut ou apaiser ou exciter. Le discours pour n'être pas plus poli, n'en sera pas moins persuasif, mais seulement moins agréable.

ibid.

p. 73.

n. 16. p. 73.

XXIX. Après cela si nous passons à faire l'aplication de ces régles, elle ne pourra qu'être glorieuse pour notre nation. En effet qui les a mieux suivies ces régles que les anciens Ecrivains de l'Eglise Gallicane? Voïez l'usage admirable qu'en ont fait S. Irenée contre les héretiques de son tems, malgré le cahos & les épines de sa matiere; Lactance contre les ennemis de la Religion Chrétienne;

S. Hilaire de Poitiers contre les Ariens & leurs fauteurs ; S. Prosper contre les Semipelagiens ces ennemis si rusés, quoique mitigés, de la grace de Jesus-Christ ; S. Eucher dans son incomparable letre à Valerien pour le retirer de l'erreur. Et s'il s'agit même de l'élocution, ou politesse de la langue, qui a écrit plus poliment que le même Lactance, S. Severe Sulpice, & Salvien ? Il faut convenir que l'on auroit bien de la peine à trouver dans toute l'Eglise latine des Ecrivains & plus polis & plus éloquens. Mais ce que nous ne disons ici qu'en peu de mots & par ocasion, nous le montrerons avec quelque détail en son lieu.

XXX. Outre la voïe d'instruction que l'on emploïoit envers les Clers & les simples Fideles, la convocation des Conciles que l'on commença à mettre en usage dès ce siécle-ci dans l'Eglise des Gaules, fut encore un moïen pour y étendre & affermir la doctrine. Les Evêques avoient grand soin de se trouver à ces saintes assemblées, à moins qu'ils ne fussent retenus par des empêchemens insurmontables. ' Là se trouvant ensemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, & s'instruisoient mutuellement. On y examinoit avec atention & maturité les affaires Ecclesiastiques, ce qui regardoit le relâchement introduit dans la morale, dans la discipline, & les erreurs qui se glissoient dans le dogme. L'Ecriture & la tradition contenue dans les écrits des Peres & les Canons des Conciles qui avoient précedé, étoient les régles des jugemens que l'on prononçoit dans ces saintes assemblées. On les lisoit avant que d'opiner sur chaque article ; & personne ne s'avisoit d'y faire prevaloir ses sentimens particuliers, pour dominer sur la foi de ses confreres. Le premier Concile que l'on sache s'être tenu dans les Gaules, fut celui qui s'assembla au sujet du differend sur le jour auquel on devoit célébrer la fête de Pâque. Reprenons les choses de plus haut, afin de mettre tous nos lecteurs plus au fait de cette fameuse dispute qui fut agitée en ce siécle avec beaucoup de chaleur.

dif. 3. n. 20. p. 123.

XXXI. ' Une partie des Fideles croïoit qu'il falloit finir le jeûne du carême, & célebrer la fête de la Resurrection du Seigneur le quatorziéme de la Lune du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, conformément à l'usage des Juifs qui faisoient leur Pâque ce même jour.

Eus. hist. l. 5. c. 23 p. 190.

Jour. Les Eglises d'Asie étoient les seules dans cette pratique, ' & prétendoient suivre en ce point la tradition de l'Apôtre S. Jean. ' Toutes les autres Eglises du monde Chrétien soûtenoient au contraire qu'on ne pouvoit finir le jeûne, & célébrer la Pâque que le Dimanche. ' Dès le tems du Pape S. Anicet, vers l'an 158, S. Polycarpe Evêque de Smyrne fit un voïage à Rome pour régler sur ce point la discipline Ecclesiastique, & la rendre uniforme dans toutes les Eglises. Ces deux saints Evêques, après avoir conferé ensemble, ne purent s'acorder, aucun d'eux ne voulant se départir des usages établis dans son Eglise dès le commencement. Mais ils convinrent de ne point rompre les liens de la charité & de la communion pour ce point de discipline. Ils se séparerent en paix; & cette paix étoit commune à toutes les Eglises qui célébroient la Pâque ou le quatorziéme jour de la Lune, ou le Dimanche d'après.

Eus. hist. c. 24. p. 193.
a c. 23. p. 190.
c. 24. p. 193.

XXXII. ' Sous le Pontificat de S. Victor, vers l'an 194 ou 196, cette dispute se rechauffa, & fut agitée de part & d'autre avec beaucoup plus de chaleur qu'auparavant. On assembla sur cela plusieurs Conciles en diverses provinces, où il fut arrêté que l'on ne feroit point la Pâque le quatorziéme de la Lune comme les Juifs, mais toûjours le Dimanche. Les Eglises des Gaules que S. Irenée gouvernoit, assemblerent aussi leur Concile, dont nous donnerons l'histoire en son lieu, & se trouverent unies dans le même sentiment de ne célébrer que le Dimanche la fête de la Resurrection. S. Victor n'aïant pû engager Polycrate Evêque d'Ephese, ni les autres Eglises d'Asie à se départir de leurs anciennes coûtumes, il fut prêt de les déclarer excommuniés. Le zéle inconsiré de ce Pontife déplut à beaucoup d'Evêques. S. Irenée entre autres le blâma avec beaucoup de génerosité. Il lui écrivit au nom des Chrétiens des Gaules, dont il étoit le chef, une letre dans laquelle il tombe d'acord qu'il faut célébrer la Resurrection le Dimanche, mais que l'on ne doit point pour cela se séparer de la communion des autres Eglises. Il en écrivit aussi une autre intitulée *du Schisme*, à Blaste Prêtre de Rome, qui avoit voulu, ce semble, se conformer aux usages des Asiatiques. Comme Eusebe ne dit rien davantage de cette dispute, il est à

c. 23. 24. p. 191-193.

croire que S. Irenée la calma par sa prudence, & qu'il arrêta le schisme qui étoit sur le point de diviser les Eglises d'Asie & d'Occident.

XXXIII. Dieu ne permet point de mal qu'il n'en sache tirer un plus grand bien; & cela est de l'ordre de sa souveraine sagesse. On ne connoît point de plus grand mal que les heresies. Cependant elles procurent toûjours un très-grand bien dans l'Eglise. Car outre qu'elles servent à séparer de la paille le bon grain, & à discerner ceux qui ont une vertu éprouvée, comme parle S. Paul, elles sont toûjours d'une grande utilité pour l'avancement & la perfection des sciences. Elles engagent à l'étude & ceux qui enseignent l'erreur, & ceux qui veulent s'en défendre & la combatre. De cet exercice il naît toûjours de nouveaux éclaircissemens pour mieux connoître la verité, & très-souvent des ouvrages considerables, qui servent à la perpetuer, après l'avoir mise dans un nouveau jour. C'est ce qui est arrivé dans l'Eglise des Gaules presque en tous les siécles, avec un avantage qui lui est glorieux dans l'esprit de tous ceux qui en savent connoître le prix. Ce siécle-ci & les trois suivans, sans descendre plus bas, en fournissent d'illustres exemples. A peine les heresies de Valentin, de Novatien, d'Arius & des Semipelagiens y eurent-elles paru, qu'elles y furent puissamment ataquées & combatues par des ouvrages pleins de lumiere. Mais ne prévenons pas les tems, & ne nous atachons qu'au siécle que nous parcourons.

XXXIV. L'heresie des Valentiniens, que l'Orient avoit vû naître vers l'an 135, ' se répandit en Occident sur la fin de ce second siécle. Valentin auteur de cette secte fit un voïage à Rome du tems du Pape S. Hygin, & y demeura sous S. Pie, S. Anicet, & jusqu'au Pontificat de S. Eleuthere son successeur. ' Un de ses disciples nommé Marc, natif d'Egypte, passa dans les Gaules, & y sema ses erreurs particulierement dans les provinces qu'arrose le Rhône. Il y séduisit plusieurs personnes, & sur-tout grand nombre de femmes. On nomma ses disciples Marcosiens ou Gnostiques. S. Irenée Evêque de Lyon, ne pouvant voir les peuples confiés à ses soins embrasser la nouvelle heresie, sans y aporter de remede, entreprit d'écrire son ouvrage contre les heresies, que nous avons en-

Iren. l. 3. c. 4. n. 3.

Iren. l. 1. c. 13. n. 7 | Hier. in c. 64. Is. p. 474.

core. Il y ataque particulierement les Valentiniens, & y découvre d'une maniere admirable le ridicule de leur secte. C'est dequoi nous parlerons plus en détail au siécle suivant, au commencement duquel on raporte la mort du saint Prélat. Telle étoit la premiere constitution des letres parmi les Chrétiens des Gaules en ce second siécle de l'Eglise. Il nous reste à dire quelque chose de l'état où elles étoient en ce même siécle parmi les Païens.

XXXV. Depuis Pline le jeune, qui avoit travaillé avec succès à soûtenir l'éloquence Romaine, on la vit tomber à Rome dans presque une entiere décadence. Mais elle se maintint encore glorieusement avec la Greque dans les principales villes des Gaules en ces premiers siécles. ' C'est pourquoi le Poëte Juvenal avant la fin du regne de Domitien, y renvoïoit ceux qui souhaitoient de se perfectionner dans l'art de bien parler. En effet nos Gaules eurent encore la gloire de fournir à l'Empire ses plus célebres Rhéteurs, ses Orateurs & ses Panegyristes les plus estimés. Qui ne sait que les deux Mamertins, Eumene, Nazaire, Arbore, Patere, Minerve, Alcime, Delphide, Ausone, Drepane, ces grands Maîtres d'éloquence étoient tous Gaulois? La suite de cette histoire vous en decouvrira bien d'autres, qui ' dédommageront amplement l'Empire de la sterilité des autres provinces de l'Occident. De sorte qu'il est vrai de dire que nos Gaules furent le païs où l'éloquence se conserva le plus long-tems & avec le plus de splendeur. Ce que nous disons de l'art de bien parler, nous le pouvons dire aussi des autres sciences que l'on avoit acoutumé d'y cultiver.

Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 304.

Juv. sat. 7. v. 147. 148.

Bail. ibid.

XXXVI. Mais sans nous transporter hors du siécle qui fait le sujet de ce discours, nous sommes en droit de suposer, que les écoles établies dans les Gaules dès les siécles précédens, y subsisterent encore pendant celui-ci avec honneur, tant que nous ne les trouverons point tombées en décadence. Ainsi il y avoit encore des écoles florissantes à Marseilles, à Autun, à Lyon, à Arles, à Narbone, à Toulouse & ailleurs. ' On n'en peut douter pour Autun, où le grand-pere de l'Orateur Eumene, natif d'Athenes, après avoir enseigné la rhétorique à Rome avec une très-grande reputation, vint s'établir, & exercer le même emploi; ce qu'il continua à faire jusqu'au-

Pan. B. p. 157. n. 17.

de-là de l'âge de 80 ans. Bien davantage. Il y a toutlieu de croire que les écoles qui dévinrent si célebres dans les deux siécles suivans à Treves, à Besançon, à Bourdeaux, à Auch, à Poitiers, à Angoulême, & en diverses autres villes, prirent leurs commencemens au moins dès ce second siécle. 'A l'égard d'une espece d'Academie ou Université, que l'on dit avoir été érigée à Orleans par les soins de l'Empereur Marc Aurele, c'est une pure imagination, qui n'est appuïée sur aucune preuve solide. Le Vigilius que l'on se plaît à mettre à la tête de cette Academie imaginée, est inconnu à toute l'antiquité.

Guy. hist. d'Orl. t. 1. p. 41.

XXXVII. Au reste quelque nombreuses & florissantes que pussent être encore les écoles Gauloises, l'histoire ne nous fait connoître que très-peu de leurs éleves en ce siécle. Les premiers dont nous allons donner les éloges, avoient fleuri dès le siécle précédent, & continuerent à illustrer celui-ci. Mais si ceux qui ne furent formés, & ne commencerent à briller qu'en ce second siécle, se trouvent en petit nombre, leur merite peut supléer à ce défaut. Il en est peu en tous les autres tems, qui aïent fait plus d'honneur à leur patrie par leurs grands talens pour les letres. Tel est un Sentius Augurinus, dont les poësies ont fait le sujet de l'admiration de Pline le jeune cet Ecrivain si poli. Tel est un Favorin le plus célebre Sophiste de son tems, qui après avoir fait preuve de son savoir dans les Gaules, alla se faire admirer & à Athenes & à Rome, où il ne se trouva que le seul Plutarque qui lui fût comparable pour le grand nombre d'écrits qu'il donnoit au public. Tel est un Marcus Cornelius Fronto, le second Maître de l'éloquence Romaine après Ciceron. Tel est encore Lucius Florus cet Historien si fleuri & si agréable; car nous ferons voir que nos Gaules sont au moins autant en droit de le compter au nombre de leurs savans citoïens, que l'Espagne de le mettre au rang de ses Ecrivains.

XXXVIII. Comme l'on ne nous a conservé la connoissance que de peu d'hommes de letres de ce siécle: de même il ne nous reste que peu de productions de leur savoir. Mais il est certain qu'il s'en est perdu un très-grand nombre. Outre ce que nous avons déja remarqué au sujet des monumens ecclésiastiques, nous sommes privés de quantité d'écrits profanes, que ce siécle avoit vû sortir de la

plume de nos savans Gaulois. Nous n'avons rien ni des letres que Valerius Paulinus, Geminius & Trebonius Rufinus ont écrites à Pline le jeune leur ami commun, ni des discours, plaidoïers, harangues de ceux de nos Orateurs qui parurent en ce siécle. De même la multitude d'ouvrages dont Favorin avoit enrichi la république des letres, & qui auroient suffi pour composer une petite bibliothéque, est entierement perie, si vous en exceptez quelques endroits que l'on trouve cités dans les Ecrivains qui l'ont suivi de près. Le malheur des tems nous a aussi envié toutes les poësies de Sentius Augurinus. De sorte que ce qui est venu jusqu'à nous en genre de literature profane, se borne presque à l'histoire abregée de Florus. On voit par cet ouvrage, que la beauté de l'histoire & la majesté des belles letres se soûtenoient encore au commencement de ce siécle. ' Mais on remarque qu'elles commencerent à dégenerer après l'Empire des deux Antonins, & que l'on doit regarder la fin de ce siécle comme l'époque de la vieillesse & de la décadence de l'histoire. Voss. hist. lat. l. 2. c. 1.

PAULIN,

SENATEUR.

' VALERIUS PAULINUS fleurissoit plusieurs années avant la fin du siécle précedent. Nous y avons déja donné quelques traits de son histoire. Il étoit de Frejus dans la Gaule Narbonoise, dont il fut Intendant dans la suite. Il exerça depuis la charge de Tribun ou Colonel dans les Prétoriens, & donna à Vespasien de grandes marques de son attachement, même avant qu'il fût reconnu pour Empereur. ' On trouve vers le même-tems un Paulin Gouverneur d'Alexandrie, qui avoit succédé à Lupus. Mais on ne sauroit assûrer si c'est le même que celui qui fait le sujet de cet éloge. Tac. hist. l. 3. n. 42. 43. Jos. bel. Jud. l. 7. c. 30. p. 996.

Après que Paulin se fut distingué dans ces divers emplois, ' il se retira à Rome, où il fut reçu au nombre des Sénateurs. Il se fit beaucoup de reputation dans cette auguste compagnie par sa fermeté & son amour pour la justi- Plin. l. 4. ep. 9. p. 231.

II SIECLE. ce. Le loisir que lui pouvoit laisser cette nouvelle charge; ' il l'emploïoit à l'étude, ne s'ocupant jamais de rien que de grand & d'immortel. Mais c'est un Païen qui parle ainsi d'un autre Païen, & qui par conséquent ne connoissoit pas en quoi consiste la veritable grandeur & la veritable immortalité.

ep. 16. p. 250 | l. 9. ep. 3. p. 554. 555.

Mart. l. 2. epi. 14 | l. 3. epi. 78 | Plin. l. 2. ep. 2 | l. 4. ep. 16 | l. 5. ep. 19 | l. 9. ep. 3.

' Paulin entra en commerce avec les gens de letres qui brilloient de son tems à Rome, & se lia d'amitié particulierement avec le Poëte Martial & Pline le jeune. Le premier lui adressa quelques-unes de ses épigrammes, & l'autre plusieurs de ses letres. Il paroît que celui-ci & Paulin s'écrivoient reglément. Paulin aïant été quelque tems sans le faire, Pline lui porta ses plaintes d'une telle négligence, & lui déclara qu'il n'en recevroit point d'autre excuse qu'un grand nombre de très-longues letres. Il faisoit tant de cas du merite de Paulin, qu'il lui communiquoit comme à un ami sage & judicieux les réflexions qu'il faisoit tous les jours, afin de cesser d'en faire, si elles ne se trouvoient pas de son goût.

Plin. l. 4. ep. 16. p. 250.

' En une ocasion que Pline avoit plaidé durant sept heures avec un concours extraordinaire, il en donna avis à Paulin, & prit de-là ocasion de l'animer à travailler soit à quelques discours pour être prononcés de vive voix, soit à quelque ouvrage pour la posterité. ' Il lui proposoit pour motif l'honneur qui accompagnoit encore alors l'ocupation des gens de letres: *adhuc honor studiis durat*. Mais l'on ne trouve plus rien aujourd'hui, ni de ces écrits de Paulin, supposé qu'ils aïent jamais existé, ni du grand nombre de letres que produisit son commerce avec Pline & les autres Savans.

p. 249.

l. 9. ep. 37. p. 612. 614 | Till. Emp. t. 2. p. 177.

' L'Empereur Trajan ne faisoit pas moins d'estime du merite de Paulin, qu'en faisoit Pline lui-même; puisqu'il le désigna Consul, comme l'on croit, pour l'année 101e. Pline son ami, ne pouvant se trouver à la ceremonie de son entrée dans le Consulat, lui en écrivit pour s'excuser. On ne trouve point toutefois le nom de Paulin dans les fastes Consulaires; & l'on ne sauroit dire qu'il fut seulement Consul subrogé, parce que les termes de Pline ne peuvent s'entendre que de Consul ordinaire. On ne peut pas dire non plus que la mort empêcha que Paulin n'entrât dans cette dignité si honorable pour un particulier; car il pa-

roît assez visiblement qu'il vêquit au-de-là de l'époque que nous venons de marquer.

' Paulin pour derniere preuve de l'amitié qu'il portoit à Pline, lui ceda à la mort le droit qu'il avoit sur ses affranchis ; & Pline leur obtint de Trajan le droit de Bourgeoisie à Rome. Si les letres de Pline suivent l'ordre des tems, comme on le croit, celle où il parle de cette cession, paroît écrite vers l'an 104, qui auroit été la derniere année de la vie de Paulin. Plin. l. 10. ep. 105. p. 730.

GEMINIUS,

HOMME DE LETRES.

' GEMINIUS étoit un savant Gaulois, qui faisoit sa résidence ordinaire à Lyon, où aparemment il avoit aussi pris naissance. Il fleurissoit dès le siécle précedent, & continua à briller au commencement de celui-ci. De Lyon ' Geminius faisoit d'assez frequens voïages en Italie, & à Rome même, soit pour y visiter ses amis, soit pour les affaires ou de quelque charge qu'il exerçoit, ou de sa propre famille. L'un des plus intimes comme des plus illustres amis qu'il acquit en ce païs-là, fut Pline le jeune, ' avec qui il avoit lié un commerce reglé de letres, tant sur la literature, que sur les affaires du tems. Nous en avons encore cinq de celles que Pline lui écrivit ; & il paroît par-là qu'il ne se passoit presque rien de considerable que Pline n'en donnât avis à Geminius. Celui-ci en usoit de même à l'égard de son ami. Plin. l. 9. ep. 11. p. 566. — ep. 30. p. 602. — l. 7. ep. 24 | l. 8. ep. 5. 22 | l. 9. ep. 11. 30.

' Leur commerce étoit si reglé, que Pline n'aïant pas d'autre matiere pour une letre, prenoit quelque sujet de morale pour lui en servir, afin de n'être pas trop longtems sans écrire à Geminius. Et cette morale, quoique de Païen à Païen, seroit capable de confondre celle de plusieurs Chrétiens de nos jours. Comme elle servoit d'entretien à l'un & l'autre, il ne peut qu'être glorieux pour ces deux grands hommes, d'en raporter quelques traits choisis. l. 8. ep. 22. p. 539. 540.

' Je ne connois point de plus grande perfection, dit « Pline à son ami, que de pardonner avec autant de bon- « ibid.

II SIECLE. » té, que si chaque jour nous tombions en des fautes que » nous voudrions qu'on nous pardonnât, & de les éviter » avec autant de soin que si personne ne nous pardonnoit. » Nous ne devons avoir rien plus à cœur, ajoûte Pline, » dans toute la conduite de notre vie, soit dans notre do- » mestique, soit parmi le grand monde, que d'être inexo- » rables pour nous-mêmes, & indulgens pour les autres, » même pour ces sortes de gens qui ne savent excuser » » qu'eux seuls ».

Plin. l. 9. ep. 30. p. 602. 603.

' Rien n'est plus édifiant que ce que Pline dit ailleurs à Geminius sur le détachement des richesses, & la maniere de les répandre. Geminius lui avoit fait l'éloge de la liberalité de Nonius son ami. Pline lui répond que la liberalité est toûjours digne de loüange, parce qu'elle est fort rare, l'avarice s'etant tellement emparée du cœur de l'homme, qu'il semble qu'il soit plus possedé par ses richesses qu'il ne les possede lui-même. Mais que la liberalité a ses regles. Qu'il faut d'abord être content de ce que l'on a, puis en aider ceux que nous savons en avoir plus de besoin. Que la veritable liberalité consiste, non à imiter ces personnes qui ne donnent qu'à ceux qui sont en état de rendre davantage, mais à donner à ceux qui sont réellement pauvres, entre lesquels on peut distinguer ses proches, ses alliés, ses amis, ses compatriotes, pour les préferer aux autres.

ep. 11. p. 566.

Ces traits de morale doivent nous faire regreter la perte que nous avons faite des letres de Geminius, qui en traitoient comme celles de Pline, ' & qui faisoient les délices de celui-ci. Nous n'avons rien non plus des autres écrits que Geminius préparoit pour le public, & pour la perfection desquels il avoit demandé des mémoires à Pline.

Hier. in Jov. l. 1. p. 170.

' On trouve un Varius Geminius, 1 qui étoit un excellent Orateur, selon S. Jerôme, & dont le même Pere écrivant contre Jovinien, cite cette belle sentence : *Qui non litigat, cælebs est* : Il faut se resoudre à ne point prendre de femme, si l'on veut passer sa vie sans dispute & sans querelle. Mais nous n'avons point de preuve que cet Orateur, très-peu connu d'ailleurs, soit le même que Geminius, dont nous venons de faire l'éloge.

1 Les anciennes éditions de S. Jerôme le nomment ainsi, quoique la derniere porte Varius Geminus.

RUFIN.

RUFIN,

ORATEUR.

TREBONIUS' RUFINUS, autre ami de Pline le jeune, nâquit à Vienne capitale de la Viennoise, où il exerça depuis une des premieres charges de Magistrature de la ville. Il fleurissoit sous l'empire de Trajan, à la fin du siécle précedent, & au commencement de celui-ci. Pline n'en parle qu'avec éloge, & comme d'un homme d'un merite extraordinaire. Aussi réunissoit-il en sa personne toutes les qualités d'un bon citoïen, avec cette noble liberté & cette prudence qui faisoient le caractere des Romains de l'antiquité. Plin. l. 4. ep. 22. p. 258.

' Rufin avoit de l'éloquence, dont il semble qu'il avoit fait usage en hantant le Barreau à Rome. Ce fut là sans doute qu'il contracta une étroite amitié avec Pline. ' Ils entrerent depuis en commerce de letres, s'écrivant ordinairement l'un à l'autre ce qui se passoit de remarquable dans leurs villes. Ils en usoient ainsi, tant pour leur satisfaction mutuelle, que pour se former par la connoissance des évenemens divers. Ce sont les motifs que Pline proposoit à Rufin, pour l'engager à continuer cet aimable commerce. Mais de toutes les letres qu'ils s'écrivirent l'un à l'autre, il ne nous en reste qu'une seule de Pline, dans laquelle il raconte à son ami quelques avantures assez plaisantes des fils adoptifs de l'Orateur Domitius Afer. ibid. l. 8. ep. 18. p. 125-130.

Il se presenta sous Trajan une ocasion, qui fit voir que Rufin étoit un aussi grand homme de bien, que le pouvoit être un homme élevé dans le Paganisme, & qui donna beaucoup de relief à sa vertu. ' En consequence du testament d'une certaine personne on avoit établi à Vienne des combats où des hommes tous nuds s'exerçoient à la lutte. Rufin s'apercevant que cet exercice infame étoit une source de corruption pour les mœurs de ses concitoïens, ' l'abolit sans detour, pendant qu'il exerçoit les fonctions du Duumvirat. C'étoit une charge établie dans les villes qui joüissoient du droit de Bourgeoisie Romaine. On la nom- l. 4. ep. 22. p. 257. 258. p. 258.

II SIECLE. moit Duumvirat, parce qu'elle s'exerçoit par deux personnes conjointement.

'De mauvais esprits firent à Rufin un crime d'une action aussi digne de louange, prétendant qu'il n'avoit pas pour cela une autorité suffisante. 'L'affaire fut portée à Rome devant l'Empereur. ª Rufin y alla, & plaida lui-même sa cause avec autant de succès que d'éloquence. Il parla avec tant d'énergie, de sagesse & de gravité, que non-seulement le Sénat aprouva ce qu'il avoit fait, mais que même quelques Sénateurs opinerent à ce qu'on en fît autant à Rome.

Plin. l. 4. ep. 22. p. 257. ª p. 258.

ABASCANTE,

MEDECIN.

Gal. de ant. l. 2. c. 12. p. 235.

ABASCANTE' exerçoit la Medecine à Lyon vers les commencemens de ce second siécle. Il paroît qu'il se rendit célebre dans sa profession. Galien qui ne fleurissoit que plusieurs années après lui, & dans des lieux assez éloignés de Lyon, a eu connoissance & de sa personne & de ses écrits. Il témoigne même en avoir fait quelque estime par l'honneur qu'il lui a fait de lui donner le rang entre les Medecins, dont il avoüe avoir profité. Il est vrai qu'il en raporte peu de chose, ne nous aïant conservé que le secret de son antidote ou contre-poison.

On voit par-là qu'Abascante avoit écrit sur la Medecine; mais on ne connoît point d'ailleurs ses ouvrages. Seulement on peut juger qu'ils étoient en grec, que nous avons montré avoir été une langue fort connuë à Lyon. Ce qui porte à en juger ainsi, c'est qu'il n'étoit pas ordinaire aux Grecs de lire & de citer des Auteurs latins. C'est tout ce que l'on sait & peut-être même tout ce que l'on peut se flater de savoir de certain touchant ce Medecin Gaulois. Le reste se reduit à de simples conjectures.

Egass. Bul. t. 1. p. 62.

'Un Ecrivain moderne a cru qu'il étoit le même que cet Abascance, en faveur de qui Pline le jeune écrivit à l'Empereur Trajan, pour lui en obtenir le droit de Bourgeoisie Romaine. 'Dans ce cas notre Medecin se seroit nommé Lucius Satrius Abascantius. Mais outre que Ga-

Plin. l. 10. ep. 12. p. 632.

lien ne lui donne que le ſeul nom d'Abaſcante, & non pas Abaſcance, Pline ne le qualifie point Medecin, quoiqu'il en uſe de même dans la même letre à l'égard de Poſthumius Marinus. De ſorte qu'il y a tout lieu de douter que ce ſoit notre Medecin dont parle Pline en cette ocaſion.

' L'on nous a conſervé une épigramme latine, qui porte le nom d'un Quintus Sulpitius Abaſcantus. Elle eſt ſur la paſſion qu'il avoit conçuë pour une femme de mauvaiſe vie. Mais nous n'avons point d'autres preuves pour la croire d'Abaſcante qui fait le ſujet de cet article, que l'identité de nom, ce qui eſt un aſſez leger fondement. Au reſte cette piéce ne feroit pas honneur à ſa memoire, même devant d'honnêtes Païens. Epi. & poë. vet. l. 1. p. 140.

SALVIUS LIBERALIS,

ORATEUR.

IL n'y a point de preuves préciſes que cet Orateur ait été Gaulois de nation. Nous ne laiſſons pas néanmoins de lui donner place dans cette Hiſtoire, ſur ce qu'il nous paroît avoir été ou de la même famille qu'Æbutius Liberalis, ce Philoſophe de Lyon, dont nous avons parlé ailleurs; ou le même ' que ce Salvius député ou Orateur d'Aquitaine, à qui l'Empereur Adrien adreſſe un reſcrit ſelon Caliſtrate. Plin. l. 2. ep. 11. p. 108. not.

' Liberalis, de l'aveu de Pline le jeune, qui le connoiſſoit perſonnellement, & qui étoit bien capable d'en juger, avoit de l'éloquence, du feu, de la ſubtilité, & beaucoup d'ordre dans ſes piéces. ' Il hantoit le Barreau à Rome dès l'Empire de Veſpaſien, & plaidoit dès lors avec quelque réputation. En une ocaſion qu'il défendoit la cauſe d'un homme riche en preſence du Prince, il lui échapa de dire avec vehemence : *Que cela fait-il à l'Empereur qu'Hipparque ait un million de bien ?* Cette ſaillie toutefois, quoi qu'un peu hardie, remarque Suetone, ne déplut pas à Veſpaſien, qui étoit naturellement bon. Plin. ibid. Suet. Cæſ. l. 8. n. 13.

Liberalis continua à faire uſage de ſon éloquence dans le Barreau ſous trois autres Empereurs au moins, Tite, Plin. ibid.

II SIECLE. Domitien & Trajan, l'espace de plus de quarante ans. On peut juger en quelle estime il étoit à Rome, par le choix que fit de lui Marius Priscus pour défendre sa cause contre le célébre Tacite, qui devoit plaider pour sa partie adverse.

Plin. ibid. p. 101. 'Priscus avoit été Proconsul, ou Gouverneur d'Afrique, & y avoit fait des concussions criantes. Il en fut acusé par les Africains; & sans chercher d'autre voïe pour se justifier, il demanda à paroître en justice reglée. p. 105. 'La cause fut plaidée par les plus habiles Avocats en presence de Trajan & de tout le Sénat. Liberalis ne pouvoit trouver une plus belle ocasion pour faire valoir son éloquence. p. 108. 'Aussi, ajoûte Pline, mit-il en usage tout ce qu'il avoit d'habileté. Mais cela n'empêcha pas que sa partie ne fut condamnée, comme elle le méritoit.

Si notre Orateur est réellement le même que Salvius, dont parle Calistrate, il aura vêcu jusques sous l'Empire d'Adrien. not. ibid. 'On dit qu'il fut acusé sous Domitien, sans nous en aprendre le sujet. Il n'étoit alors que trop ordinaire de voir d'honnêtes gens mis en cause, sans qu'ils fussent coupables.

SENTIUS AUGURINUS,

POETE.

De tous les hommes de letres dont nous avons parlé jusqu'ici, il n'en est point qui ait reçu des loüanges plus pompeuses que le Poëte qui fait le sujet de cet article. Aussi a-t-il eu pour Panegyriste un des Ecrivains le plus poli de son siécle. Plin. l. 4. ep. 27 | l. 9. ep. 8. p. 265. 563. 'C'est Pline le jeune son ami particulier, à qui il sera peut-être arrivé d'en parler plutôt selon les sentimens de son cœur, que suivant les lumieres de son discernement. Au moins a-t-il prévû lui-même qu'on pourroit l'en soupçonner.

p. 265. 267. 'Augurin, selon cet Auteur, faisoit dès sa jeunesse l'ornement de son siécle, & par la beauté de son esprit, & par l'éclat de ses vertus, qui n'étoient néanmoins que des vertus Païennes. Dès lors son mérite étoit si connu, &

rendoit sa personne si aimable, que les vieillards les plus respectables & les plus distingués dans Rome, se tenoient honorés de sa societé. En ce jeune âge il passoit son tems partie avec le célebre Vestricius Spurinna son allié, partie avec l'illustre Arrius Antoninus aïeul maternel de l'Empereur Tite Antonin. 'Il eut par-là un moïen favorable pour cultiver, pour perfectionner même les heureuses dispositions qu'il avoit pour les belles letres. Les deux illustres amis avec lesquels il étoit lié, en faisoient profession dans le repos honorable dont ils joüissoient alors, & passoient pour gens très-habiles dans l'une & l'autre langue, la gréque & la latine. Plin. l. 3. ep. 1 | l. 4. ep. 3. 18 p. 152. 153. 215 - 218. 253.

Outre les qualités du cœur & de l'esprit, Augurin avoit encore de quoi soûtenir ses liaisons, par le relief que lui donnoit sa naissance. 'Il étoit fils de Cnæus Sentius, Gaulois de nation, qui portoit le titre d'Illustre, le plus honorable parmi les Romains, & qui s'étoit signalé dans la guerre contre les Juifs & les Bretons. 'C'est sans doute le même Sentius que Pline l'ancien avoit vû exercer la Charge de Préteur. De même il y a tout lieu de croire que son fils dont nous parlons, est ce Sentius Augurinus qui fut Consul l'an 132 avec Arrius Severianus. not. p. 265. Plin. hist. l. 14. c. 17. p. 144.

'Augurin hanta le Barreau, où il plaidoit quelquefois. Nous avons observé ailleurs, que les anciens Poëtes, jusqu'à Trajan, en usoient ainsi. 'Mais son talent particulier fut pour la poësie. Les premieres productions de sa Muse charmerent les Savans jusqu'à l'admiration. Il intitula ce premier Recueil *Poëmatia*, c'est-à-dire petites Poësies. Il y en avoit de toutes les especes, de délicates, de sublimes, de galantes, de tendres, de satyriques. Jusques-là, au jugement de Pline le jeune, on n'avoit rien vû de plus achevé en ce genre. 'Les pensées en étoient vives & ingenieuses, les aplications justes, les expressions énergiques, & tout l'ouvrage parfaitement soûtenu. Plin. l. 4. ep. 27. p. 266. p. 265. p. 267.

'Ces poësies n'avoient point encore paru dans le public, lorsque Pline en parloit avec tant d'éloge à Falcon son ami, à qui il en promettoit un exemplaire, sitôt qu'elles auroient vu le jour. Seulement Pline en avoit eu communication. 'Elles ne tarderent pas à devenir publiques, & nous avons encore une letre de Pline à Augurin, pour le remercier de lui avoir donné une place honorable dans ibid. l. 9. ep. 8. p. 563.

II SIECLE. son Recueil. Pline le félicite dans cette letre & sur la beauté de ses vers, & sur le soin extrême avec lequel il écrivoit toûjours en faveur de ses amis.

Plin. l. 4. ep. 27. p. 266 | Priap. p. 114.

'Pline nous a conservé lui-même l'endroit de ces poësies qui le regarde. On le trouve encore ailleurs plus correctement que dans cet Ecrivain. Le voici, afin que le Lecteur en puisse juger. Ce sont des vers de onze syllabes.

Canto carmina versibus minutis
His, olim quibus & meus Catullus,
Et Calvus, veteresque; sed quid ad me?
Unus Plinius est mihi prior [1]: is
Mavult versiculos foro relicto,
Et quærit quod amet: juvatque amare
Illos. Plinius ille, quid Catones?
I nunc, qui sapias amare noli.

On voit par-là que Pline aimoit mieux voir Augurin ocupé à faire des vers, qu'à suivre le Barreau. Il y a pourtant bien de la difference entre l'ocupation d'un Poëte & celle d'un Orateur.

Priap. ibid.

'On trouve quelques autres vers d'Augurin parmi les petites poësies imprimées ordinairement à la fin de la satyre de Petrone sous le titre d'*Errones Venerei*. Mais comme ce ne sont que des vers érotiques, ils ne valent pas la peine que l'on s'y arrête. Nous ne savons point que l'antiquité nous ait conservé autre chose de toutes les productions de notre Poëte.

1. On lit *priores* dans le texte de Pline : ce qui est une faute assez visible, que le dernier Editeur a sentie, sans la corriger.

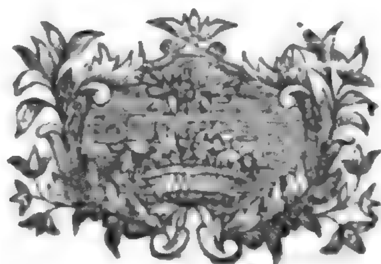

LUCIUS ANNÆUS JULIUS FLORUS,

HISTORIEN ET POETE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ICi se presente à éclaircir une de ces contestations, que l'amour pour la gloire de la patrie fait quelquefois naître entre deux nations differentes, sans alterer la paix qui regne entre elles. En voici le sujet en peu de mots. Les Espagnols prétendent que Florus étoit de leur nation ; & en conséquence ils l'ont mis au nombre de leurs Ecrivains. C'est ce que nous croïons être en droit de leur disputer, prétendant à notre tour qu'il étoit plutôt Gaulois qu'Espagnol. Il seroit fort inutile pour apuïer la prétention de nos Contendans, d'alleguer la possession où ils se sont mis de cet Historien. Un titre de cette nature est assez frivole, & toûjours insuffisant pour prescrire. Il s'agit d'une sorte de bien, qui ne souffre jamais de prescription. Lorsqu'on a droit d'y prétendre, on est toujours reçu à le revendiquer. Bib. Hisp. t. 1. p. 79. n. 351.

Mais quelle est la prétention la plus légitime & la mieux fondée ? Est-ce celle des Espagnols ? Est-ce la nôtre ? Le Lecteur judicieux en va juger lui-même ?

' D'abord nos Contendans conviennent que la leur n'est apuïée sur aucune preuve décisive. Nous convenons de la même chose par raport à la nôtre. Il ne se trouve rien ni dans le texte de l'Historien dont il est ici question, ni dans les Auteurs contemporains, ou ceux qui l'ont suivi de près, sur quoi l'on puisse se fonder pour le faire plutôt Espagnol que Gaulois, plutôt Gaulois qu'Espagnol. Jusqu'ici nous nous trouvons égaux en preuves de part & d'autre. n. 354.

Il y a deux autres choses qui peuvent aider à décider le

differend : la tradition des siécles postérieurs à notre Historien, & les divers noms qu'il a portés. Pour la tradition, si nous la reprenons du plus loin, elle n'est pas assurément favorable aux Espagnols ; & l'Auteur de la Bibliothéque de leurs Ecrivains l'a bien senti.

En effet depuis le regne de la critique, tous ou presque tous ceux qui ont parlé de notre Historien, ou l'ont pris pour Julius Florus l'Orateur, comme la Popeliniere ; ou pour Julius Secundus, comme Raphaël Maffei de Volterre, & par conséquent l'ont regardé comme Gaulois : ' ou bien ils l'ont cru descendu de l'un de ces deux Orateurs Gaulois, comme Raphaël le Roi, Turnebe, Vossius, ce qui revient à la même chose par raport au point que nous discutons. ' D'autres, comme Christophe de Longueil, qui fleurissoit dès le commencement du XVI siécle, sont encore allés plus loin, & n'ont point fait difficulté de compter Florus au nombre des Savans, que nos Gaules ont donnés à la République des letres. Ce n'est pas tout.

Quint. inst. l. 10. c. 3. not. 48 | Voss. hist. lat. l. 1. c. 30.

Longol. de laud. Franc.

Cette tradition, à la bien prendre, remonte bien plus haut que le XV siécle, où vivoient quelques-uns des garants que nous en venons de citer. Car ou Florus portoit originairement le prénom de Julius que lui donnent les manuscrits, ou il ne lui a été donné que dans la suite des tems. S'il le portoit originairement, cela ne peut que favoriser notre opinion, puisque cet Auteur aura eu les deux noms que portoit la famille des Florus. S'il ne lui a été donné que dans la suite, on ne l'a fait que parce qu'on l'a cru descendu de cette même famille. Or comme les manuscrits où il porte ce prénom, sont anciens, la tradition qui le fait Gaulois de nation, ne peut aussi être qu'ancienne.

Tout le fondement de la prétention des Espagnols se reduit donc au seul nom d'Annæus, que notre Historien se trouve avoir porté. L'on ne peut disconvenir que ce nom ne soit celui d'une famille Espagnole, qui étoit celle des Séneques. Mais l'on doit convenir aussi que le nom de Florus qu'il portoit également, & sous lequel il a toûjours été plus connu, est le nom d'une famille Gauloise. Nous voilà donc de ce côté-là aussi autorisés que les Espagnols à revendiquer cet Historien.

Mais quoi ! aura-t-il été & Gaulois & Espagnol ? Non, disent

disent nos Contendants. Le nom de Florus ne lui sera venu, que de ce qu'il aura été adopté dans la famille de ce nom, qui étoit Gauloise. On ne peut rien de plus ingenieux. Mais d'où sait-on ce fait sur lequel l'histoire garde un profond silence ? Vossius, dit-on, le croit ainsi. Vossius est un habile homme ; mais il est aussi un Auteur trop recent, pour le croire sur un fait qu'il n'a tiré que de son propre fonds, sans en avoir nulle preuve. De sorte que nous sommes autant, & peut-être plus en droit que lui, de dire que le prénom d'Annæus que porte Florus, lui sera venu de son adoption dans la famille d'Annæa, qui étoit Espagnole.

Nous disons que nous sommes peut-être plus en droit de faire cette conjecture, que Vossius la sienne. En voici la raison. C'est que depuis la fin de l'Empire d'Auguste presque tous ceux que l'on connoît avoir été adoptés par d'autres, prenoient pour prénom le nom de la famille de ceux qui les adoptoient. Les letres de Pline le jeune nous en fournissent plusieurs exemples. Or Florus avoit Annæus pour prénom, & paroît par conséquent avoir été plutôt adopté par les Annæus que par les Florus.

Peut-être trouvera-t-on mauvais que nous nous soïons si fort étendus sur cette dispute. Mais la crainte d'être soupçonnés de trahir en cette rencontre la cause de notre nation, n'a pu nous permettre de dissimuler ce qui nous a paru le plus vrai-semblable sur ce point de critique.

Florus étoit donc probablement Gaulois de nation. Il pouvoit descendre ou de l'Orateur de même nom, ou de Julius Secundus son neveu. 'Il fleurissoit dès l'Empire de Flor. pr. p. 3.
Trajan, '& continua à briller sous celui d'Adrien. Il paroît qu'il passa presque toute sa vie à Rome. [a]Il prenoit beaucoup de plaisir à la versification. Aussi le style de l'histoire qu'il nous a laissée, se sent-il d'un naturel porté à la poësie. 'Il est sans doute le même que le Poëte Florus, qui s'exerçoit avec l'Empereur Adrien à faire des vers. Ils en faisoient quelquefois l'un contre l'autre. Il nous en reste d'Adrien contre lui, lesquels ne sont pas honorables à sa mémoire. Florus y est representé comme un homme mal-propre qui hantoit les cabarets : ce qui étoit très-infame même parmi les Païens. 'Il ne laissa pas de se faire de la réputation par son talent pour la poësie, '& encore

Spar. vit. Adr. n. 16.
a Flor. pr. S.
Spar. ibid.
Flor. ibid.
Quint. ibid | Bon. not. auc. p. 29.

II SIECLE. plus par celui qu'il avoit pour écrire l'histoire. On le regarde communément comme le meilleur Historien qui ait paru depuis les siecles de la pure latinité.

§. II.

SES ECRITS.

Comme Florus étoit Historien & Poëte, il laissa divers ouvrages en l'un & l'autre genre de literature.

Flor. p. 3-190. 1°. 'Nous avons de lui un abregé de l'Histoire Romaine, depuis Romulus jusqu'à Auguste inclusivement. Il est divisé en quatre livres, dont le premier commence à Romulus, le second à la premiere guerre Punique, le troisiéme à la guerre de Jugurtha, & le quatriéme à celle de Catilina. pr. p. 2. 'L'Auteur avertit, qu'épouventé par la grandeur & la diversité de sa matiere, qu'il se croïoit incapable de traiter avec étenduë, il a imité les Geographes, qui representent en petit les vastes païs qu'ils ont découverts.

Lipf. elec. l. 2. c. 5. 'Ce n'est point un abregé de Tite Live, comme quelques Ecrivains l'ont avancé, & comme on l'a mis à la tête de quelques-unes des éditions de cet abregé; puisque souvent Florus ne s'acorde pas avec cet Historien. L'Abreviateur a puisé ce qu'il raporte, dans divers Auteurs qu'il a négligé de nommer.

Till. Emp. t. 2. p. 301 | Flor. not. p. 3 | Frif. Bib. ph. p. 35. 2. 'On ne s'acorde pas unanimement sur le tems auquel Florus a écrit son abregé. Les uns veulent que ce soit sous Trajan, d'autres sous Adrien; & quelques autres en reculent même l'époque jusqu'à l'Empire de Severe, à la fin de ce second siécle. Il faut avoüer que l'opinion de ces Flor. pr. p. 3. derniers trouve son fondement 'dans le texte même de notre Historien, qui ne compte guéres moins de deux cens ans depuis la mort d'Auguste jusqu'au tems qu'il écrivoit. not. 'Mais il y a toute aparence que cet endroit est corrompu, & qu'au lieu de cent, écrit originairement en chiffre Romain, les copistes peu atentifs auront mis deux cens

pr. p. 3. Cet endroit ainsi rétabli, '& ce que Florus dit du lustre que reprenoit l'Empire sous le regne de Trajan, comme d'une chose qui se passoit actuellement alors, nous détermine à croire que notre Historien a fait son abregé sous

le regne de cet Empereur, vers l'an 110, environ quatre-vint-quatorze ans après la mort d'Auguste. Voilà justement l'espace de guéres moins de cent ans qu'il compte lui-même selon la correction que nous venons de marquer, depuis Auguste jusqu'au tems qu'il travailloit à son ouvrage. On a beau raisonner, les paroles suivantes qui terminent la petite Préface de Florus, désignent nettement le regne actuel de Trajan, & ne peuvent souffrir toute autre opinion : *Nisi quod sub Trajano principe movet lacertos, & prater spem omnium, senectus imperii, quasi reddita juventute, revirescit.*

'L'Abregé de Florus est fort estimé même des plus habiles connoisseurs. Le style en est concis, élegant, agréable ; & il y a beaucoup de choix dans la matiere. On blâme toutefois l'Abreviateur d'avoir renversé en quelques endroits l'ordre des tems, '& de s'ocuper si entierement à loüer les grands exploits du peuple Romain, qu'il fait moins le personnage d'Historien que d'Orateur. On juge aussi que son style est trop fleuri, & qu'il aproche plus de celui d'un Poëte, que de celui d'un Historien.

T ill. ibid|Bon.not auc. p. 29.

Fab. Bib. lat. p. 125.

2°. 'On n'est pas éloigné de croire que les abregés, ou sommaires des livres de l'histoire de Tite Live, qui se trouvent à la tête de cet Historien, & à la fin de plusieurs éditions de Florus, apartiennent à notre Abreviateur. Ils sont au nombre de cent quarante, & ainsi des Livres de Tite Live que nous avons perdus, comme de ceux qui nous restent. Il a pû néanmoins se faire que l'idée qu'on a, que ces sommaires sont l'ouvrage de Florus, ne soit venue que de l'opinion de ceux qui ont cru mal-à-propos que son histoire étoit un Abregé de celle de Tite Live.

p. 126|Till. ibid.

3°. 'Il nous est resté quelques petites piéces de poësies de Florus. Spartien nous en a conservé trois vers badins contre l'Empereur Adrien, qui y répond par quatre autres. On a réimprimé ailleurs ces mêmes vers qui sont très-peu de chose.

Spar. vit. Adr. n. 16|Ep. & poë. vet. l. 1. p. 79.

'Divers Savans croïent devoir donner aussi à Florus le petit poëme *de qualitate vita*, & l'épigramme [1] sur les roses. Pierre Pithou avoit d'abord publié le poëme sous le nom de Floride. Il se trouve ailleurs plus correct ; & M.

Spar. not. p. 155| Priap. p. 80. 87. 88| Fab. ibid. p. 124.

1. Cette épigramme est differente de l'Idylle d'Ausone sur le même sujet.

Scriverius assûre que le manuscrit d'où il l'a tiré, l'attribue à Florus, aussi-bien que l'épigramme sur les roses. Il n'est pas même éloigné de croire que le *Pervigilium Veneris* est aussi de notre Poëte. Vossius lui donne encore la tragedie intitulée Octavie, qui est la derniere de celles qui portent le nom de Seneque. Mais il n'en aporte point de preuve ; ' & le P. Briet prétend que c'est faire injure à Florus que de lui atribuer cette piéce.

Bib. Hisp. t. 1. p. 81. n. 158.

§. III.

EDITIONS DE SON HISTOIRE.

L'Estime qu'on a toûjours faite de l'abregé de Florus, nous en a procuré un grand nombre d'éditions ; & l'usage qu'en fait la jeunesse qui suit le College, a beaucoup contribué à les multiplier. Mais la plûpart de celles-ci ne valent pas la peine qu'on s'y arrête. Ainsi nous les laisserons, pour ne parler que des plus considerables.

On ne sait pas précisément quelle a été la premiere édition de cet ouvrage, parce qu'il s'en trouve quatre differentes sans nulle date ; quoiqu'elles paroissent ou de la fin du XV siécle, ou tout au moins du commencement du suivant. ' La premiere de ces quatre éditions est celle que Marc-Antoine Sabellicus donna au public, avec l'abregé de Trogue Pompée par Justin. Ni le lieu où elle parut, ni le nom de l'Imprimeur n'y sont point marqués. On lit à la fin une petite épigramme où l'on fait entendre sans sujet, que l'histoire de Florus est un abregé de Tite Live. ' La seconde de ces quatre éditions sans date est en un volume *in-folio*, sans nom ni d'Imprimeur ni de lieu où elle a été faite. ' La troisieme sortit des presses de Jean de Bonnemere Imprimeur à Paris, & se débita chez Jean Petit. Elle est en un volume *in-4°*, dans lequel on a joint l'abregé de Justin & Sextus Rufus. L'Editeur paroît avoir été Jean Lermite de Montmirel, dont il y a une épigramme qui se lit à la tête du volume. ' La quatrieme se débita aussi à Paris chez Jean Petit en un volume *in-8°* avec Justin & Sextus Aurélius Victor. Il y est marqué qu'elle fut faite sur celle qu'avoit deja publiée M. Ant. Sabellicus.

Bib. Vatic. — ... Lugd-Bat. p. 238. 1. — ... ff. Præd. Cen. — ... Cas. Ben.

' En 1510 Alde imprima à Venise l'ouvrage de Florus,

... Hisp. t. 1. p. 81. 1.

On ne caractérise point autrement cette édition. Freinshemius en fait beaucoup de cas. II SIECLE.

'Deux ans après en 1512 parut à Paris en un volume *in-folio* celle dont Philippe Beroalde enrichit la République des letres. Bib. Lugd-Bat. ibid.

'Pierre Danès en fit present d'une autre au public, à laquelle il joignit l'abregé de Trogue Pompée & Sextus Rufus. Cette edition qui est aussi en un volume *in-folio*, fut faite à Paris chez Antoine Assurde pour Jean Petit l'an 1519. ... Caf. Ben.

'A Venise Alde réimprima en 1521 l'ouvrage de Florus, avec cinq livres de l'histoire de Polybe, sur la revision qu'en avoit faite Nicolas Perotti. 'Cette édition fut suivie de celle que Bade publia à Paris l'an 1524, avec Justin & Sextus Rufus, le tout en un volume *in-folio*. Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 486. 2. Bib. S. Steph. Niv.

'Jean Ricutius Vellini, Cordelier, surnommé Camers du lieu de sa naissance, revit l'abregé de Florus, qu'il enrichit de notes, & le fit imprimer à Strasbourg chez Jean Hervagius l'an 1528 en un volume *in*-8°. L'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols met par erreur cette édition à Basle, 'où l'ouvrage ne parut que l'an 1532, en un volume *in folio* avec Sex. Rufus. Ce fut sur l'édition de Jean Camers, & avec ses notes que Florus fut réimprimé dans les villes suivantes : 'à Cologne chez Gemnycus l'an 1537 en un volume *in*-8° : 'à Maïence l'an 1547, en même volume, dans lequel se trouvent aussi Sex. Rufus & Messala Corvinus, ce dernier imprimé pour la premiere fois : 'à Basle chez Henri Petri l'an 1557, avec C. Julius Solinus & Pomponius Mela, le tout en un volume *in-folio* : 'à Paris chez Jerôme de Marnef l'an 1564. Mais au lieu de Solin & de Mela, cette édition qui est *in*-8° est acompagnée de Velleïus Paterculus, Sex. Rufus & Messala Corvinus. ... Caf. Ben | ... Hisp. ibid. ... Lugd-Bat. ibid. Gesn. ibid. Bib. S. Vin. Cen. ... ff. Min. Cen. ... S. Alb. And.

'En 1533 les héritiers d'Alde réimprimerent à Venise en un *in*-8°, l'ouvrage de Florus, avec les sommaires de Tite-Live qu'ils placerent à la tête. 'Cinq ans après en 1538 François Gryphe le remit aussi sous la presse à Paris. Cette édition est en un volume *in*-4° & parfaitement belle. ... S. Pet. Burg. ... ff. Min. Cen.

'Il y eut une autre édition de Florus l'an 1542, encore à Paris chez Chrestien Wechel, qui y joignit Sex. Rufus, ... Hisp. ibid.

II SIECLE. & une autre à Maïence l'an 1551 en un volume *in*-4°.

Bib. S. Vin. cen. ' Celle-ci fut suivie d'assez près de l'édition qui parut à Paris chez Thomas Richard l'an 1554 *in*-4°.

... Colb. t. 2. p. 538. ' Elie Vinet à son tour donna aussi l'ouvrage de Florus, qu'il croïoit être un abregé de Tite Live. Son édition parut à Poitiers en 1563, ... Bodl. ibid. puis ' à Paris l'an 1575 en un *in*-4° où il est marqué que c'étoit pour la troisiéme fois que l'Editeur avoit revu le texte. Nous n'avons pu découvrir l'autre édition de Vinet, qui semble avoir précédé celle-ci.

... ff. Præd. cen. ' Après tant d'éditions de Florus, Jean Stadius Professeur d'histoire & de mathématiques à Paris, en prépara une nouvelle, qui parut d'abord chez Christophe Plantin à Anvers l'an 1567 *in*-8°. ... Hisp. ibid | Bold. Bib. hist. p. 170. ' Elle vit de nouveau le jour à Cologne en 1579. Depuis Jerôme Stadius, fils de l'Editeur, la revit après la mort de son pere, & la fit paroître derechef à Anvers chez Plantin en 1584, & à Cologne les années 1592 & 1600. Bib. Cord. p. 228. ' Elle fut encore renouvellée à Anvers chez Martin Natius l'an 1607 en même volume, ... S. Pet. Mon. ' & à Oxfort l'an 1631 en un volume *in*-12.

Depuis la troisiéme édition de Stadius, l'abregé de Florus fut inseré dans le recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine imprimée differentes fois, comme à Francfort en 1588, à Geneve en 1609, à Hanaw en 1611, & encore à Geneve en 1653.

Bold. ibid. ' Jean Gruter voulut aussi enrichir le public d'une nouvelle édition de Florus. Celle qu'il en prépara, parut chez Commelin l'an 1597 en un volume *in*-8°, Bib. ff. Præd. Cen. ' puis à Lyon chez Claude Morillon l'an 1606 en un volume *in*-16, ... Cord. ibid. ' ensuite à Heidelberg chez Commelin l'an 1609 *in*-8°. On a joint dans cette derniere édition les notes de Saumaise à celles de Gruter. ... S. Serg. And. ' La même édition vit encore le jour à Paris chez Sebastien Cramoisy l'an 1636 en un *in*-16 dans lequel on a uni à Florus, Sex. Rufus Festus revu par Pierre Pithou.

Bold. ibid. ' On trouve encore d'autres éditions de Florus faites à Lyon en 1599 *in*-4°, à Cologne 1695 *in*-8°, Bib. S. Vin. Cen. ' à Geneve chez Jean Vignon l'an 1606, avec les notes d'Elie Vinet, de Jean Camers, de Juste Lipse, de Gruter, & les sommaires de Tite Live avec les notes de Sigonius. ... Cord. p. 230. ' Florus a aussi été imprimé à Leyde chez Rafflenghen l'an 1607 *in*-8° avec

Velleïus Paterculus & quelques autres Hiſtoriens : [a] à Amſterdam chez Guillaume Janſſon l'an 1625, [b] & au même endroit chez Jean Janſſon l'an 1630 *in*-16. ſans notes, mais avec les Hiſtoriens precedens : ' à Leyde chez Jean de Maire l'an 1632 en même volume & avec les mêmes Hiſtoriens & les notes de Marc Boxhorn-Zuerius : ' & dès 1631 à Rouen chez Jean de la Marc en un volume *in*-12. Cette édition eſt remarquable en ce qu'elle donne à Florus le prénom de Séneque.

a Bib. D. de Lorch.
b ... S. Flor. Sal.
... ff. Præd. Cen.
... S. Pet. Moiſ.

' Celle que Jean Freinshemius avoit préparée, parut à Straſbourg l'an 1632 en un volume *in*-8°. Elle eſt enrichie de notes, d'une chronologie & de tables très-utiles ; & les Savans en font beaucoup de cas. Ce fut ſur cette édition que l'on réimprima encore Florus les années 1636 ' & 1669 au même endroit chez Dolhophius, & en même volume.

... Bal. t. 1. p. 760| Fab. Bib. Lt. p. 125.
Bloun. Cenſ. aut. p. 186.

' Dès 1633 parut *in*-8° à Hardervik chez Nicolas de Viengen une autre édition de Florus avec les notes politiques de Jâques Zevecotius ; ' & depuis à Amſterdam chez Janſſon en 1635 *in*-24, ' & encore à Hall en 1665 *in*-12.

Bib. Cord. p. 228.
... Hiſp. ibid.
... Kon. p. 482.

' Il y en eut une autre édition avec Lucius Ampelius, & les notes de Saumaiſe & d'autres Savans. Celle-ci qui eſt en même volume que la précédente, fut faite en 1638 à Leyde chez les Elzevirs, ' qui remirent Florus ſous la preſſe en 1648, & y joignirent les mêmes notes avec quelques autres nouvelles : le tout en un volume *in*-8°. Le texte de cette édition avoit été revu par Blanchard.

... S. Serg. And.
... Teſſ. p. 278.

' En 1655 on vit paroître au même endroit & en même volume celle que Saumaiſe avoit préparée en revoïant le texte ſur un manuſcrit ancien de huit cens ans. Elle eſt enrichie de notes, & fort eſtimée. ' Elle ſervit de modéle à celles qui furent faites au même endroit l'an 1657 *in*-12 avec Lucius Ampelius : à Roterdam l'an 1670 en même volume : ' & dès 1660 à Amſterdam chez les Elzevirs *in*-8°. ' Florus fut encore imprimé à Paris chez Claude Thibouſt en 1661 *in*-16 avec les notes de Jean-Iſaac du Pont. ' Rutger Hermand en donna une nouvelle édition à Nimegue en 1662. ' Enſuite Arnoul Leers réimprima à Roterdam l'Abregé de Florus avec les obſervations de Jean Minelli en 1664 & 1670.

... Lugd-Bat. ib.
... Kon. ibid.
... Hiſp. ibid.
... Miſſ. Cen.
Fab. ibid.
Bib. Hiſp. ibid.

II SIECLE.

aFab. ibid | Bib. S. Serg. And.

a L'annee 1672 en vit deux differentes éditions, l'une qui fut faite à Amsterdam chez les Elzevirs avec les notes de divers Savans, & l'autre qui parut à Saumur chez René Pean *in*-16, par les soins de Tannegui le Fevre.

Bib. S. Vin. Cen.

' Deux ans après en 1674 Anne le Fevre sa fille, depuis Madame Dacier, donna la belle édition du même Florus à l'usage de M. le Dauphin. Celle-ci parut à Paris chez Frederic Leonard en un volume *in*-4° enrichi de notes fort judicieuses. ' La même année on vit éclore une autre édition, qui fut faite à Amsterdam chez les Elzevirs en un *in*-8°. Le texte a été imprimé sur l'édition de Commelin, & se trouve acompagné de L. Ampelius, & des notes choisies de Saumaise & autres Savans.

ibid.

Bib. Bal. ibid.

'Tant d'éditions de Florus n'empêcherent pas le docte Mr Grævius de dérober quelques momens à ses savantes ocupations, pour nous en donner une nouvelle. Celle qu'il publia, parut à Utrecht chez Jean Ribbius l'an 1680 en un volume *in*-8° avec des médailles & les observations de l'Editeur. 'On la renouvella depuis à Amsterdam les années 1692 & 1702, toûjours en même volume; & l'on eut soin de l'enrichir des notes de Grævius, de Saumaise, de Jean Camers, de Stadius, de Vinet, de Gruter & de Freinshemius. Nous ne savons si ce ne fut point la même édition, qui servit de modele 'à celle qu'on donna l'an 1715 à Londre chez Tonson & Walt en un volume *in*-12.

Fab. ibid. Bib. Kon. ibid.

Bib. an. & mod. t. 5. p. 144.

' Les François non contens d'avoir le texte original de Florus, ont voulu aussi le lire en leur langue maternelle. L. Constant le mit en François, & le publia l'an 1580 en un *in*-8°. Cette traduction fut imprimée avec celle d'Eutrope chez Jâques Berjon, & dediée au Vicomte de Turenne.

;.. ff. Min. Cen.

'Au siécle suivant Nicolas Coëffeteau Prédicateur ordinaire du Roi Loüis XIII, en donna une nouvelle traduction, qui se débita chez Sebastien Cramoisy l'an 1618 en même volume que la précédente. 'Elle fut réimprimée depuis en 1625 & 1629, avec l'Histoire Romaine que le Traducteur composa, comme pour servir de suite à Florus, après l'avoir tirée de divers Historiens. Le tout est en un volume *in-folio* 'Cette traduction de Florus par Coëffeteau fut encore imprimée, mais séparément en un petit

;.. Cord. p. 228.

... S. Vin. Cen... Colb. t. 1. p. 134.

petit *in*-16[a] à Lyon chez Antoine Chard l'an 1628[b] & à Paris chez Guillaume Buray l'an 1632 en un volume *in*-4° qui contient aussi l'Histoire Romaine du Traducteur.

[a] Bib. S. Serg. And.
[b] ibid.

'Il y a eu une autre traduction de Florus en notre langue, mais qui est fort rare. On la donne à M. Philippe de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Loüis XIV. Elle parut en un volume *in*-8° l'an 1661, sans nom de lieu ni d'Imprimeur. On y trouve le latin à côté du françois, avec une chronologie, & des remarques de François de la Mothe le Vayer le fils.

Bib. Colb. t. 3. p. 1111. 1112.

On trouve dans la Bibliothéque de M. le Cardinal Ottoboni à Rome, une traduction espagnole de l'abregé de Florus sous ce titre, *Compendio de las decadas de Tito Livio*. Elle fut imprimée à Strasbourg l'an 1550 en un volume *in*-8°. Le titre feroit juger que ce ne seroit qu'une traduction des Sommaires de Tite Live que l'on croit être de Florus. Mais comme cette traduction peut avoir été faite sur l'ancienne édition de notre Auteur, qui supose son histoire tirée de Tite Live, ainsi que nous l'avons remarqué, ce peut être réellement l'abregé même de Florus traduit en espagnol.

Bib. Ottob.

FAVORIN,

HISTORIEN, PHILOSOPHE, ET ORATEUR.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

FAVORIN, 'l'un des plus savans hommes de son tems, nâquit à Arles, entre le milieu & la fin du premier siécle de l'Eglise. Il commença à se faire de la reputation dès l'Empire de Trajan, & continua à briller sous le regne entier d'Adrien, & une partie de celui de Tite Antonin. On remarque qu'il vint au monde hermaphrodite, & que c'est pourquoi il n'eut jamais de barbe, même dans sa vieillesse, & qu'il avoit la voix aigue, comme l'ont ordinairement les Eunuques. On ne laissa pas toute-

Phil. vit. Soph. l. 1. p. 493 | Suid. p. 572. 573 | Till. hist. Emp. t. 2. p. 290.

II SIECLE. fois de l'acuſer de crimes dont les hommes de cette eſpece ſemblent être incapables ; ' & Lucien paroît avoir cru qu'il y avoit donné ocaſion.

Luci. Dem. p. 844.

Mais ſi la nature avoit fait de Favorin une eſpece de monſtre pour le corps, elle le dédommagea amplement du coté de l'eſprit. On peut juger & de la beauté & de l'étenduë de ſon génie par la grandeur de ſon ſavoir. ' Il ſe rendit très-habile dans le grec & dans le latin. Il étudia la Philoſophie, & ſuivit la ſecte des Academiciens & des Pyrrhoniens, qui diſputoient ſurtout, ſans prendre aucun parti. Il en pouſſa les ſentimens ſi loin, qu'il alla juſqu'à enſeigner l'incomprehenſibilité de toutes choſes. Il oſoit même nier que l'on pût comprendre, qu'il y a un Soleil qui nous éclaire.

Gal. opt. doc. gen. p. 59. 61.

' L'étude de l'éloquence qu'il joignit enſuite à celle de la Philoſophie, le rendit très-célebre entre les Sophiſtes. ' On nommoit ainſi dans l'antiquité ceux qui faiſoient profeſſion de la Rhétorique & de la Philoſophie tout enſemble.

Phil. ibid.

p. 486.

' Favorin parloit avec beaucoup de facilité & ſans préparation. ' Certains Philoſophes jugeoient néanmoins qu'il étoit trop grand parleur. C'eſt ce qui faiſoit dire de lui par alluſion à ſa qualité d'Eunuque, qu'il étoit du caractere de toutes les vieilles femmes. Quoiqu'il en ſoit, ' il avoit un génie ſi fécond, qu'il ſe trouvoit en état de diſputer tous les jours ſur quelque ſujet qu'on pouvoit lui propoſer. ' Lorſqu'il parloit en public il le faiſoit avec grace & d'un air riant, mais cependant avec quelque négligence. ' On prétend auſſi que ſon ſtyle non plus que ſon enonciation & ſa cadence n'étoient pas aſſez graves pour un Philoſophe. ' Mais cela n'empêcha pas qu'il n'effaçât les Geometres, les Rhétoriciens, les Aſtrologues, & qu'il ne paſſât pour un des plus ſavans Hiſtoriens de ſon ſiécle.

p. 495.
p. 540. 541.
Gal. præcog. c. 5. p. 438.
Phil. ibid. p. 495.
Luci. Dem. p. 862.
Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 309.

Avec tant d'avances Favorin entreprit de voïager dans les païs étrangers, qui avoient le plus de réputation pour les ſciences. Il paſſa en Aſie, ' demeura aſſez long-tems à Athenes, à Epheſe & puis alla ſe fixer à Rome. Il vit dans ſes voïages les hommes les plus célébres de ce tems-là pour les Letres, & fit connoiſſance avec eux. Il ſe rendit diſciple de Dion Chryſoſtome ; quoiqu'au jugement de

Phil. ibid. p. 494-496.

Philostrate il fut aussi éloigné de l'imiter, que ceux qui n'avoient jamais pris de ses leçons. 'Il semble qu'il eut aussi pour maître le Philosophe Epictete. [a]Il se lia d'amitié avec Herodes Atticus le pere, fameux Sophiste d'Athenes, Plutarque & plusieurs autres. Il regardoit [1] le premier de ces deux grands hommes comme son pere & son maître. 'L'autre lui adressa dès le regne de Trajan un de ses ouvrages intitulé *De primo frigido*, & une letre sur l'amitié, qui est perduë.

Gell. noct. att. l. 17. c. 19.
[a] Phil. ibid. p. 494.
Jons. l. 3. c. 7. p. 245.

'Favorin ne fut pas aussi heureux pour gagner les bonnes graces de Polemon autre Sophiste comme lui. Il s'éleva entre eux deux une forte dispute, qui alla jusqu'à partager les esprits, ceux d'Iconie tenant pour Favorin, & ceux de Smyrne pour Polemon. 'Celui-ci ne mettant point de bornes à sa passion s'échapa de prononcer publiquement plusieurs discours contre le mérite & l'honneur de Favorin. Mais, quoiqu'il fût obligé de lui en faire excuse dans la suite, comme font les enfans qui craignent la ferule, 'leur dispute qui avoit commencé à Ephese, ne laissa pas de s'aigrir encore davantage à Rome, & de faire tort à leur réputation. Car sur ce que les premiers de la ville se trouvoient partagés dans le jugement & l'estime que l'on faisoit de ces deux Sophistes, ils s'échaufferent de telle maniere l'un contre l'autre, qu'ils firent voir à tout le monde que leur vieillesse n'étoit exemte ni de jalousie ni de vaine gloire.

Phil. ibid. p. 495.
p. 535.
p. 495.

'Cependant de tous les hommes de letres que l'Empereur Adrien affectoit d'avoir à sa suite, il n'y en avoit aucun qui disputât à Favorin l'honneur des bonnes graces de ce Prince. Aussi savoit-il le ménager en habile courtisan, faisant céder à propos la sincerité & la droiture dont se piquent les Philosophes, à la complaisance qu'inspire la politique. 'L'Empereur qui se croïoit plus savant que tout autre, l'aïant un jour repris de quelque expression comme n'étant pas assez pure, Favorin lui ceda sans disputer, quoiqu'il l'eût pu faire avec avantage. Et ses amis s'éton-

Spar. vit. Adr. n. 16.
n. 15.

1 Quelques Ecrivains consultant moins le texte original de Philostrate que la traduction latine, ont avancé que cet Herode avoit été disciple de Favorin. [a] Mais le texte grec porte expressément que c'est Favorin qui regardoit Herode comme son maitre; Ἐπιτηδειότατος μὲν οὖν Ἡρώδης τῷ σοφιστῇ ἐγένετο, διδάσκαλόν τε ἡγούμενος, &c. On a confondu en ceci [b] Herodes Atticus avec Herode son fils, qui fut réellement disciple de Favorin & son heritier.

[a] Phil. p. 494.
[b] Jons. l. 3. c. 6. p. 240.

nant qu'il se fût rendu avec tant de facilité, il leur répondit
» en riant : Est-ce que vous ne voulez pas que je croïe qu'un
» Prince qui a trente légions, est le plus habile homme du
monde ?

Phil. ibid. p. 494. ' En une autre ocasion Favorin aïant été élu Grand-Prêtre par ses Concitoïens, il cessa de se mêler de Philosophie, conformément aux loix de son païs. L'Empereur lui en sut mauvais gré. Mais Favorin s'étant aperçu de son mécontentement, trouva le secret de l'apaiser par
» cette adresse. Il le fut trouver, & lui dit : » Je ne puis mon
» Prince, me dispenser de vous faire part de ce qui m'est
» arrivé en songe. Il m'a semblé voir Dion mon maître,
» qui m'a recommandé de ne rien faire contre la justice,
» m'avertissant que nous ne sommes pas seulement nés pour
» nous-mêmes, mais encore pour nôtre patrie. C'est pour-
» quoi, mon Prince, je ne puis ni refuser la sacrificature, ni
» desobeïr à mon maître «. L'Empereur parut satisfait ; & l'on remarque qu'il en fut encore plus atentif qu'auparavant à consulter les Sophistes & les Philosophes.

Suid. a. p 57. ' La complaisance de Favorin ne put néanmoins l'emporter sur la legereté d'Adrien, & la jalousie qu'il avoit contre ceux qui le surpassoient en quelque chose. Ce Prince se dégouta enfin de lui, & tâcha de le rabaisser par divers moïens, même en lui préférant des gens sans
Phil. ibid. p. 494. mérite. ' Sur le bruit qu'il n'étoit plus dans les bonnes graces de l'Empereur, les Magistrats & le peuple d'Athenes coururent abattre la statuë d'airain qu'ils lui avoient dressée. Favorin l'aïant apris, ne fit que dire sans s'émou-
» voir : » Il eût été heureux pour Socrate si les Atheniens,
» au lieu de lui donner du poison, se fussent contentés de
» le traiter comme moi «.

p. 493. ' On ne sait si ce fut en cette ocasion que Favorin aïant eu dispute avec Adrien, il ne lui en arriva aucun mal : ce
Suid. ibid. que l'on regardoit comme fort extraordinaire. ' Car cet Empereur aïant la sotte vanité de vouloir passer pour le plus savant homme du monde, il ne pouvoit souffrir ceux
Phil. ibid. qui en savoient plus que lui. ' Cette circonstance de l'histoire de Favorin jointe à deux autres que nous avons déja marquées, lui faisoit dire à lui-même, qu'il se trouvoit dans sa vie trois choses qui tenoient du prodige. 1°. De ce qu'étant Gaulois il se servoit de la langue gréque. 2°.

De ce que se trouvant Eunuque on l'avoit acusé d'adultere. 3°. De ce qu'aïant eu dispute avec un Empereur, tel qu'étoit Adrien, il ne lui en avoit pas couté la vie.

Durant le tems que Favorin enseigna à Rome, il y inspira à tout le monde une émulation merveilleuse pour les letres. Ceux mêmes qui n'avoient aucune connoissance de la langue gréque, ne laissoient pas d'assister à ses leçons & à ses discours. Ils y étoient attirés par l'harmonie de sa voix, & le langage de ses yeux, qui savoient annoncer à leur maniere ce qu'il exprimoit par la parole. Phil. ibid. p 496.

'Entre les principaux disciples qu'il eut dans cette capitale de l'Empire, on compte le fameux Aulu Gelle, [a] & Herode fils du Sophiste Herodes Atticus. 'Le premier se trouvant un jour embarassé à prononcer sur une affaire que les Preteurs avoient laissée à sa décision, & où il craignoit de juger contre sa conscience, il alla consulter Favorin, à qui il avoit recours dans ses difficultés. Il s'agissoit d'un homme qui demandoit à un autre une somme d'argent, qu'il assuroit lui avoir prêtée. Le demandeur ne le prouvoit que par des indices fort foibles, n'aïant ni acte ni témoins. Mais c'étoit constamment un homme d'honneur, d'une vie irreprochable, & d'une integrité reconnue. Sa partie qui nioit la dette, étoit au contraire un homme avare & sordide. Il y avoit même des preuves qu'il avoit été souvent convaincu de mensonge, de fraude & de perfidie. Sur cela Favorin lui raporta un endroit de Caton, qui dit qu'en cette sorte de rencontre, où il n'y a point de preuves, l'ancienne maxime des Romains étoit d'examiner lequel des deux étoit le plus homme de bien. Que s'ils l'étoient également, de juger en faveur de celui à qui l'on demandoit. De-là Favorin concluoit qu'entre les deux personnes si differentes, dont lui parloit Aulu Gelle, il n'y avoit point de difficulté à croire un homme de bien contre un méchant. Gell. noct. att. l. 14. c. 2. p. 761. a Jonf. ibid. Gell. ibid. p. 757-765.

'On met encore au nombre des disciples de Favorin Alexandre de Seleucie surnommé Peloplaton, qui fut depuis Secretaire de l'Empereur Marc Aurele en la langue gréque, '& Demetre d'Alexandrie. Celui-ci avoit coutume, comme son maître, de disputer publiquement tous les jours sur quelque sujet qui se presentât. Jonf. l. 4. p. 351. Gal. ibid.

'Favorin en mourant institua Herode son héritier, & Phil. ibid. p. 494. 495.

lui legua ses livres avec sa maison qu'il avoit à Rome, où il paroît avoir fini ses jours. Il y joignit un Indien extrêmement noir qu'il avoit à son service, & qui servoit de bouffon à l'un & à l'autre. 'Il semble avoir vêcu jusques après le Consulat de Cornelius Fronto, c'est-à-dire jusques bien avant sous le regne de Tite Antonin.

Gell. ibid. l. 2. c. 26 | Till. ibid. p. 290.

La vie de Favorin a éte écrite par Philostrate, qui parle de lui avec beaucoup d'estime. Grand nombre d'autres Ecrivains de l'antiquité n'en parlent aussi qu'avec éloge. 'Aulu Gelle nous le donne pour un des plus grands Philosophes de son siécle, & le plus fidéle à citer les anciens qui l'avoient précede. 'Phrynicus Arabius, qui fleurissoit sous Commode, regardoit notre Sophiste comme un homme fait pour l'éloquence, ἀνὴρ λόγȣ ἄξιος, & qui sembloit éclypser tous les Grecs. Diogene de Laerce témoigne assez le cas qu'il en faisoit par le grand usage qu'il a fait de ses écrits. 'Eusebe & Suidas n'en parlent que comme d'un homme très-celebre, & très-profond en toute sorte de literature.

Gell. ibid. l. 9. c. 8 | l. 10. c. 12.

Fab. Bib. gr. t. 4. p. 526.

Eus. chr. p. 212 | Suid. φ p. 572.

§. II.

SES ECRITS.

Suid. φ p. 573.

FAVORIN 'laissa un très-grand nombre d'ouvrages de sa façon. Il disputoit, dit-on, avec Plutarque à qui en feroit davantage. Mais de cette multitude d'écrits aucun n'est venu jusqu'à nous. Il ne nous en reste que quelques endroits cités par les Ecrivains qui l'ont suivi, & les titres avec les notions que nous en allons donner d'après ceux qui nous les ont conservés. On voit que tous ces écrits étoient partie sur l'histoire, partie sur des matieres de morale ou de Philosophie, & qu'il s'y trouvoit quelques piéces d'éloquence. Le tout étoit écrit en grec.

1°. Un des principaux ouvrages de notre Sophiste étoit celui' qui portoit pour titre, Παντοδάπη ἱςορία, Histoires diverses, ou Recueil de toutes sortes d'histoires, selon le titre que lui donne Etienne de Byzance. Cet Ecrivain & Diogene de Laërce ont tiré beaucoup de choses de cet ouvrage, 'qui contenoit au moins huit livres; puisque ce dernier en cite le huitiéme.

Diog. vit. Ph. l. 2. n. 1. 20 | Steph. Byz. p. 157. 705.

Diog. l. 3. n. 24 | l. 8. n. 12.

'L'Auteur y avoit semé mille circonstances curieuses de

l. 2. n. 1. 20 | l. 3. n. 3. 19. 24.

II SIECLE.

l'histoire des plus fameux Philosophes de l'antiquité, que le même Diogene a eu soin de recueillir en partie dans les vies qu'il en a écrites. Favorin y aprenoit à la posterité, qu'Anaximandre fut le premier qui composa une Geographie générale, & qui trouva le secret du *Gnomon*, dont il fit l'experience à Lacédemone. Que Socrate fut aussi le premier, qui avec son disciple Æschinès ouvrit une école pour former des Orateurs. Que Platon est le premier Auteur de la maniere d'écrire par dialogue. Il y detailloit plusieurs autres traits de l'histoire de ce Philosophe. 'Il en usoit de même à l'égard des Philosophes Bion, Carneadès, Demetre, Pythagore & Alcmæon. Il comptoit celui-ci pour le premier entre ceux qui avoient écrit sur la nature. 'Il y raportoit que Démocrite, qui avoit eu Protogoras pour disciple, assuroit que les sentimens qu'Anaxagoras avoit publiés sur le Soleil & la Lune, n'étoient pas de lui, mais qu'il les lui avoit derobés à lui Democrite.

l. 4. n. 54. 63 | l. 5. n. 5. 9. 77 | l. 8. n. 15. 83.

l. 9. n. 34. 50.

2°. 'Un autre ouvrage très-considerable de Favorin, & que l'on croit devoir distinguer du précédent, quoiqu'en même genre de literature, étoit 'ses Απομνημονεύματα, c'est-à-dire ses commentaires. Diogene de Laërce a beaucoup profité de cet ouvrage, dont il cite les trois premiers livres avec le cinquiéme. On trouve plus de quarante passages tant de ces commentaires que des histoires diverses, inserés dans les écrits de cet Auteur. Favorin y touchoit comme dans l'ouvrage précédent plusieurs particularités de la vie des anciens Philosophes. Entre les principales qu'on nous a conservées, il y prétendoit que le livre attribué à Platon sous le titre d'Alcyon, n'est point de ce Philosophe, mais d'un certain Leon. Il y marquoit la mort du premier en la treiziéme année du regne de Philippe Roi de Macédoine. Il y montroit que le discours de Polycrate contre Socrate étoit une piéce suposée, en ce qu'il s'y trouvoit des faits qui n'étoient arrivés que six ans après la mort de Socrate. Il y raportoit les chefs d'acusation contre ce Philosophe, que Diogene copie d'après Favorin, & quelques-uns des bons mots de Cratès.

Voss. hist. gr. lat. l. 2. c. 10. p. 122. 1.

Diog. ibid. l. 1. n. 79 | l. 2. n. 23. 39. 40 | l. 3. n. 25. 40. 62 | l. 4. n. 5 | l. 5. n. 76 | l. 6. n. 89 | l. 8. n. 12 | l. 9. n. 23.

Peut-être est-ce dans l'un de ces deux ouvrages 'que Favorin disoit ce que nous en aprend Aulu Gelle au sujet d'un pigeon de bois de la façon d'Archytas de Tarente

Gell. noct. att. l. 10. c. 12. p. 525.

II SIECLE.

Philosophe & Méchaniste. Ce pigeon voloit en l'air jusqu'à ce qu'il se posât; mais sitôt qu'il se posoit, il ne pouvoit plus reprendre son vol.

Steph.Byz. p.655.

3o. Etienne de Byzance, ou le Geographe, cite sous le nom de Favorin une histoire abregée de la Pamphylie, qui ne faisoit que la quatriéme partie d'un ouvrage.

p. 96.
* p. 82. 225.

4o. 'Il lui atribue aussi une histoire de Cyrene, & * le cite en divers autres endroits sans nommer ses écrits. Il ne dit pas d'où il a tiré, que Favorin assûroit qu'en Bisaltie Province de Macédoine, on prenoit des liévres qui presque tous avoient deux foïes.

Holst. in Steph. p. 16.

'A l'égard du traité ou apparat aux noms des nations, que quelques-uns atribuent à notre Philosophe, suivant la citation d'Etienne au mot Ethiopien, cela ne vient que d'une leçon corrompue dans le texte original, & rétablie par Berkel, & encore mieux par Holstenius.

Diog. ibid. not. l. 3. n. 41.

5o. 'Il faut aparemment mettre aussi au nombre des écrits de Favorin sur l'histoire, celui qu'il composa περὶ τῆς Ἀκαδημαϊκῆς διαθέσεως, sur l'établissement de la secte des Academiciens. On croit que Favorin le fit pour répondre à celui que Plutarque avoit publié pour prouver, que Platon n'étoit point l'Auteur de cette secte. Il lui donna pour titre le nom du Philosophe auquel il répondoit.

Gal. op. doc. gen. p. 59.

'Galien fait mention de ce livre sous le même titre. Mais il semble qu'on a mal traduit le grec qui exprime le sujet dont il traitoit, en le rendant par ces mots latins *De affectione Academica*.

Phil. vit. Soph. l. 1. p. 495 | Gell. noct. att l. 11. c. 5. p. 585.

6o. 'Philostrate témoigne beaucoup d'estime pour les livres de morale & de philosophie, qui étoient sortis de la plume de Favorin. Il estime particulierement ceux qu'il composa sur les maximes des Pyrroniens. Il y en avoit dix qui étoient intitulés Πυῤῥωνείων τρόπων. Aulu Gelle assûre que cet ouvrage étoit écrit avec beaucoup d'art & de subtilité. Philostrate remarque que l'Auteur n'y ôtoit point aux Pyrroniens la faculté de juger des choses, quoiqu'ils fissent profession de ne se fixer à rien.

7o. Il est aisé de juger combien ces sentimens tenoient au cœur à Favorin, par le grand nombre d'écrits qu'il a faits pour les apuïer.

Gal. ibid.

'Il composa un autre ouvrage divisé en trois livres, dont l'un étoit adressé à Adrien, l'autre à Dyson ou Dryson, & le troisiéme à Aristarque. Ils portoient

toient tous trois pour titre, *que l'imagination a la faculté de comprendre*. Mais malgré ce titre ſpécieux, il ne tendoit à rien moins qu'à y établir l'incomprehenſibilité de toutes choſes. Il y donnoit pour la meilleure maniere d'enſeigner, celle des Academiciens, qui ne conſiſtoit qu'en des problêmes continuels ſans définir ou aſſûrer rien certainement, & à nier même quelquefois que l'on pût comprendre ce qui eſt le plus clair.

8°. 'De même dans un autre ouvrage de même nature, adreſſé à Alcibiade, Favorin établiſſoit encore qu'il lui ſembloit probable, que l'on ne peut ſavoir rien certainement. Gal. ibid.

9°. 'Il porta ſi loin le caprice Academicien, qu'il fit un écrit particulier pour prouver, qu'il n'eſt pas même poſſible de comprendre qu'il y a un Soleil qui éclaire la terre. p. 61.

'Ce fut pour détruire l'abſurdité de ces principes, que Galien écrivit contre nôtre Sophiſte ſon traité *de la meilleure maniere d'enſeigner*, que nous avons encore. Comme Favorin tomboit quelquefois en contradiction avec lui-même dans ſes écrits, admettant dans les uns certaines connoiſſances, loüant en d'autres ceux d'entre les Academiciens, qui promettoient à leurs diſciples de choiſir ce qui leur paroiſſoit le plus vrai entre des opinions opoſées: Galien ſait profiter avec eſprit de cette contradiction, & réfute par des raiſonnemens très-ſolides, quoiqu'en peu de mots, le faux ſyſtême de ſon adverſaire. p. 59-61.

10°. 'Galien prit encore une autre fois la plume contre Favorin en faveur d'Epictete. Mais cet ouvrage ne paroît plus aujourd'hui. C'étoit aparemment pour répondre à celui que Favorin avoit adreſſé à ce Philoſophe, & dans lequel il introduiſoit Oneſime valet de Plutarque diſputant avec le même Epictete, à qui il pouvoit faire dire des choſes qui ne plaiſoient pas à Galien. On voit par-là que cet écrit de Favorin étoit une eſpece de dialogue. p. 59.

11°. 'Il ne paroît pas non plus que l'on nous ait conſervé un autre ouvrage de Galien contre notre Sophiſte en faveur de Socrate. 'Il ſemble que Favorin étoit un peu prévenu contre ce Philoſophe; puiſqu'il avoit affecté de recueillir dans ſes commentaires les chefs d'acuſation contre lui. De ſorte qu'il pouvoit n'en parler pas avantageu- ibid. Diog. vit. Ph. l. 2. n. 40.

ſement [a] dans un de ſes écrits qu'il avoit intitulé *de Socrate & de ſon art d aimer.*

a Suid. φ. p. 573.

Ibid.

12°. 'Favorin laiſſa auſſi de ſa façon un *recueil de Sentences, ou de bons mots.* Aulu Gelle ſon diſciple en raporte pluſieurs dans ſes Nuits Attiques. Une des plus remarquables eſt 'celle qui regarde les gens qui poſſedent beaucoup de choſes. Favorin diſoit d'eux, que plus ils ont, plus il leur manque. On en trouve juſqu'à quinze autres inſerées dans la compilation de Jean Stobée. Il y a de l'eſprit en quelques-unes. Mais on ne ſait qui a pu porter le Compilateur à recueillir les autres, quoiqu'aſſez longues; car il n'y paroît ni ſel ni beauté.

Gell. ibid. l. 9. c. 8. p. 473.

Suid. ibid.

13°. Outre tous ces écrits, 'Suidas atribue encore à Favorin les ſuivans: un traité *De la Philoſophie d'Homere*, dont il ne nous aprend rien davantage.

ibid.

14°. 'Un autre traité *Sur Platon*, qui paroît devoir être diſtingué de l'ouvrage qu'il intitula *Plutarque*, & dont nous avons parlé plus haut.

ibid.

15°. 'Un troiſiéme traité *Sur le genre de vie des Philoſophes*, dont ni Suidas ni d'autres ne nous donnent point de plus grande connoiſſance.

Fabr. Bib. gr. t. 4. p. 526.

16°. 'Il faut compter auſſi entre les écrits philoſophiques de Favorin, celui que Phrynicus Arabius lui attribuë ſous ce titre Περὶ ἰδεῶν, traité des idées, que l'on ne connoît point d'ailleurs.

ibid.

17°. 'Le même Ecrivain lui en donne encore un autre qu'il nomme Περὶ εὐχῆς, du ſouhait ou du deſir, du vœu ou du ſuffrage; car le mot grec peut ſouffrir toutes ces interpretations.

Phil. vit. Ap. l. 4. c. 8. p. 181.

18°. 'Quant aux piéces d'éloquence de Favorin, Philoſtrate témoigne qu'au tems qu'il écrivoit, c'eſt-à-dire ſous l'Empire de Severe, il y avoit un recuëil des harangues de nôtre Sophiſte. Philoſtrate le cite lui-même au ſujet de Demetre Philoſophe de Corinthe, dont il y étoit parlé avec éloge.

Vit. Soph. l. 1. p. 495.

19°. 'On ne ſauroit dire ſi les diſcours pour les gladiateurs, pour les bains & ſur un avorton, que le même Ecrivain cite ailleurs, faiſoient partie du recuëil precedent. Quoi qu'il en ſoit, Philoſtrate les reconnoît pour être veritablement des écrits de Favorin, pleins d'élegance. Mais il ſoûtient que ceux qu'on lui prêtoit contre Proxene, n'é-

roient point de lui, n'aïant pu avoir pour Auteur qu'un homme ou yvre ou furieux.

20°. 'Aulu Gelle nous a conservé un fragment de la harangue que Favorin prononça contre le luxe & les festins du soir. Comme l'on ne sait pas si cette harangue étoit entrée dans le recueil dont nous venons de parler, nous avons cru devoir lui donner un article à part. Gell. ibid. l. 15. c. 8. p. 809. 810.

21°. 'Une des plus belles piéces d'éloquence de Favorin étoit, au jugement d'un Auteur grec, celle qu'il avoit intitulée Περὶ τῆς Δημάδους σωφροσύνης, l'éloge de la sagesse, tempérance, ou modération de Démadès. Les beautés qu'Arabius trouvoit dans cet écrit, lui ont fait dire que Favorin y sembloit s'élever au-dessus de tous les Grecs. Fab. ibid.

22°. 'Non-seulement Favorin exerçoit sa plume à traiter des sujets graves & serieux; mais il se plaisoit aussi quelquefois à écrire sur des matieres plaisantes & enjouées. Il en usoit de la sorte tant pour égaïer l'esprit, que pour avoir lieu d'éclaircir des difficultés, ou s'exercer à la dispute. Aulu Gelle dit qu'il composa en ce genre d'écrire *l'éloge de la laideur sous le nom de Thersitas*, & *l'éloge de la fievre quarte*, qu'il traitoit non en Medecin, mais en Orateur ou Sophiste. Le même Ecrivain témoigne que Favorin avoit fait entrer dans ces deux écrits quantité de choses aussi rares qu'agréables. Gell. ibid. l. 17. c. 12. p. 961. 962.

'Favorin au reste n'est pas le seul entre les anciens, qui se soit amusé à traiter des sujets de cette nature. Synese laissa l'éloge d'une tête chauve, Aristophanes celui de la pauvreté, Alcidamas celui de la mort. Philostrate fait mention d'un jeune homme, qui composa aussi les éloges de la goute, de la surdité & de l'aveuglement. De même parmi les modernes Passerat nous a donné à son tour l'éloge de l'aveuglement, Cardan celui de la goute, & Erasme celui de la folie. not. ibid. p. 992. 2.

23°. 'Frisius remarque qu'Adrien du Jon cite l'ouvrage de Favorin intitulé *la corne d'abondance*; mais il ajoûte que cet écrit ne subsiste plus aujourd'hui. Il ne faut pas croire non plus qu'il existât, lorsque du Jon le citoit. L'on ne dit point où il avoit puisé la connoissance qu'il paroît en avoir eue. Fris. hist. Ph. p. 34. 2.

C'est-là tout ce que nous avons pû découvrir touchant les écrits de Favorin. Mais quoique le nombre en soit

II SIECLE.

grand, on peut dire que ce n'est encore qu'une petite partie de tous ceux qu'il composa. Si le 8[e] Livre des Nuits Attiques d'Aulu Gelle, dont il ne nous reste que les sommaires des chapitres, fût venu en son entier jusqu'à nous, peut-être nous auroit-il apris quelques autres particularités des ouvrages de Favorin. ' Il est certain qu'il y parloit amplement de ce Sophiste, qu'il y raportoit diverses choses qu'il en avoit aprises, & qu'il y decrivoit la dispute enjouée qu'eut Favorin avec un autre sur l'ambiguité des mots.

Gel. l. 8. p. 449. 453.

MENECRATE,

JURISCONSULTE.

Luci. tox. p. 49.

' MENECRATE, dont nous entreprenons de parler, ne doit pas être confondu avec les Historiens, les Poëtes, les Grammairiens & les Medecins qui dans l'antiquité ont porté le même nom. Il nâquit à Marseille d'une famille noble, qui lui laissa de grands biens, & remplit une place dans le Senat de la ville. ' On dit qu'il se distingua par la science du droit parmi les Jurisconsultes, & qu'il étoit si habile dans la jurisprudence, qu'on le nommoit communément un second Scævola. On croit même qu'il laissa quelques ouvrages de sa composition, mais dont les malheurs des tems nous ont privés.

Gu.f. an. l. 3. cor. 8.

' Ce qu'il y a de plus certain dans son histoire, c'est qu'aïant eu le malheur de prononcer une sentence injuste, il fut dégradé de sa noblesse, & tous ses biens confisqués. Telle étoit alors la rigueur des loix de Marseille, & ce ne seroit qu'un bien qu'elles fussent encore aujourd'hui en vigueur dans tous les Etats. Menecrate se vit donc tout d'un coup declaré infame, déchu d'une haute fortune & d'une condition brillante, & réduit à une extrême pauvreté.

Luci. ibid.

' Pour comble de malheur, il se trouvoit chargé d'une fille déja nubile, mais très-laide, contrefaite, & presque acablée de deux differentes maladies très-fâcheuses. Neanmoins ce qui sembloit le rendre plus malheureux, fut contre son atente la source de son rétablissement. En

ibid.

effet il trouva en la personne de Zenothemis un ami genereux, qui non seulement partagea ses richesses avec lui, ' mais qui oubliant encore & sa noblesse & sa fortune, pour se livrer tout entier aux nobles sentimens de l'amitié, voulut bien épouser sa fille malgré tous ses défauts. Luci. ibid. p. 50.

' De ce mariage vint le plus bel enfant du monde, qui fut comme l'Avocat de son grand-pere auprès du Senat. Car un jour Menecrate aïant mis à cet enfant une robe noire & sur la tête une couronne d'olivier, afin d'exciter la compassion de tous ceux qui le verroient, il le porta au milieu des Senateurs assemblés. L'enfant, bien loin de s'épouvanter de la gravité de ces Juges, se prit à leur sourire, & sembla leur aplaudir en frapant des mains. Ce spectacle inopiné toucha si fort toute l'assemblée, qu'elle annulla la confiscation des biens de Menecrate, & le rétablit dans ses premiers honneurs. ibid.

TITE ANTONIN,

EMPEREUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'TITUS AURELIUS FULVIUS BOÏONIUS ANTONINUS, plus connu sous le nom d'Antonin le bon, étoit originaire de la ville de Nisme dans la Gaule Narbonoise, lieu de la naissance d'Aurelius Fulvius son pere, & de Titus Aurelius son aïeul, qui firent entrer à trois differentes fois le Consulat dans leur maison. Il nâquit le 19[e] jour de Septembre de l'an 86, à Lanuvium ou Lavinium dans la campagne de Rome, où sa famille s'étoit allée établir. La cause de cette transmigration fut peut-être le mariage d'Aurelius Fulvius avec Arria Fadilla, qui fut mere de nôtre Empereur. Elle étoit fille ' d'Arrius Antoninus, personnage aussi recommandable pour ses mœurs, qu'illustre par son savoir & les grands honneurs auxquels il fut élevé; aïant été Proconsul d'Asie, & deux fois Consul ordinaire. Jul. Cap. vit. Ant. n. 1. ibid | Plin. l. 4. ep. 3. 18.

II SIECLE.

a Jul. Cap. ibid.

a Antonin passa une partie de sa jeunesse sous les yeux de son aïeul paternel, qui ne contribua pas peu à cultiver en lui les excellentes qualités qu'il avoit aportées en naissant.

n. 2.

' Il étoit un des hommes le mieux fait de son siécle. Il avoit un visage majestueux, une humeur agréable, des maniéres aisées, beaucoup d'esprit. Il étoit doux, liberal, ennemi des injustices, en un mot louable en toute sa conduite, & digne d'être comparé à Numa Pompilius

Suid. a. p. 234 | Jul. Cap. ibid.

' comme Trajan avoit merité de l'être avec Romulus. A mesure qu'il crût en âge & qu'il s'avança dans les charges, il donna de plus grandes preuves de cet heureux naturel. Il se rendit si aimable à tout le monde par sa bonté & ses bons offices, que dès qu'il fut Empereur, le Sénat lui donna le surnom de debonnaire ou de bon.

Jul. Cap. ibid.

' A ces qualités naturelles il en joignit d'acquises, qui ne le rendirent pas moins recommandable. Il acquit sur-tout une rare eloquence & une grande connoissance de la belle literature : *singularis eloquentiæ, nitidæ literaturæ*, dit un de ses Historiens.

ibid.

' Quoiqu'il aimât beaucoup la campagne, où il passa une grande partie de sa vie, il ne laissa pas d'entrer dans les emplois, & d'y réussir avec l'estime & l'aprobation de tout le monde. D'abord il fut Questeur, puis Sénateur, ensuite Préteur & Consul avec Catilius Severus l'an 120. ' Quelque tems après l'Empereur Adrien lui confia en qualité de Consulaire le gouvernement de la quatriéme partie de l'Italie, où Antonin possedoit de grands biens. Après quoi il le fit Proconsul d'Asie; & il exerça cette nouvelle charge avec encore plus de reputation, que n'avoit fait son aïeul maternel qui s'y étoit atiré l'affection des peuples.

Jul. Cap. ibid. n. 1 | Till. Emp. t. 2. p. 334.

' Antonin épousa Anna Galeria Faustina, tante paternelle de Marc Aurele son successeur à l'Empire. Il en eut deux fils & deux filles, dont l'aînée fut mariée à Lamia Silanus, & l'autre nommée Anna Faustina, fut femme de Marc Aurele son cousin germain. Quant aux deux garçons, il est à croire qu'ils moururent jeunes; puisqu'il n'en est jamais parlé dans l'histoire.

Jul. Cap. n. 4 | Till. p. 339. 340.

' Antonin fut adopté par l'Empereur Adrien le 25 de Février 138, & eut dès-lors le titre de César, la puissance proconsulaire avec celle du Tribunat, & peut-être même

la qualité d'Empereur. En reconnoissance il prit les noms d'Ælius Adrianus, ' & adopta lui-même Marc Aurele & Lucius Verus, comme Adrien en étoit convenu avec lui. Spar. vit. Adr. n. 24.

' Adrien étant mort le 10e de Juillet de cette même année, ' Antonin se vit seul maître de tout l'Empire. Ce fut alors qu'il donna de nouvelles marques encore plus éclatantes de sa bonté & de son atachement pour le bien public. Il conserva dans leurs charges tous ceux qu'Adrien y avoit établis, & eut soin d'envoïer tous les sept ou tous les neuf ans de bons Gouverneurs dans les provinces. Il eut plusieurs guerres, qu'il soûtint glorieusement par le ministere de ses Generaux. n. 25. Jul. Cap. n. 5 | Suid. ibid.

' Il gouverna ses sujets avec autant d'aplication, & prit un aussi grand soin de tout ce qui leur apartenoit, que s'il eût été leur propre pere. Sous son empire les provinces furent plus florissantes que jamais. Il en bannit les concussions ; & on ne vit point ces proscriptions cruelles & frequentes des gens de bien, qui avoient deshonoré tant de regnes précedens. ' Il fut un Empereur vraiment pacifique, aïant souvent à la bouche cette belle sentence de Scipion : » Qu'il aimoit mieux conserver un seul citoïen, que de mettre à mort mille ennemis ». Tant d'excellentes qualités lui meriterent ' le glorieux titre de pere de la patrie. Jul. Cap. n. 7 | Aur. vic. epit. p. 205. Jul. Cap. n. 9. Eus. chr. p. 212.

' Nul cependant de ses prédecesseurs n'eut ni plus de credit dans l'Empire ni plus d'autorité chez les étrangers. Ses letres seules suffisoient pour contenir les Princes voisins dans le devoir ; & toutes les nations le regardoient plûtot comme leur protecteur & leur arbitre, que comme un Empereur ou un Maître. ' Lorsqu'il s'élevoit quelque sedition, il la reprimoit non par l'effusion du sang, mais par sa modestie & sa gravité ; ' & son plus grand plaisir étoit de suivre l'extrême inclination qu'il avoit à pardonner. Jul Cap. n. 9 | Aur. vic. ibid | Suid. ib. Jul. Cap. n. 12. n. 10.

' Philostrate a cru édifier la posterité en lui en aprenant un trait qui merite de trouver ici sa place. Antonin se trouvant à Smyrne en Asie, lorsqu'il étoit Proconsul de la province, on le logea dans la maison du Sophiste Polemon, comme la plus belle de la ville. Polemon, qui étoit absent, arriva chez lui durant la nuit, & voïant son logis ocupé, cria si haut à l'injustice, qu'Antonin fut contraint d'aller loger ailleurs. Le Proconsul, bien loin de se venger Phil. vit. Soph. l. 1. p. 533.

II SIECLE.

d'une telle insulte, n'oublia rien pour montrer qu'il l'avoit entierement oubliée. Il voulut qu'on donnât à Polemon dans les édits imperiaux le titre de Conseiller d'Etat, & procura encore à ce Sophiste d'autres honneurs.

Phil. vit. Soph. l. 1. p. 534.

'Au bout de quelque tems un Comédien, qui étoit d'une tragédie que Polemon avoit fait répresenter aux Jeux Olympiques, s'étant allé plaindre à Antonin de ce que Polemon l'avoit chassé dès le commencement de son rôle, le Proconsul lui demanda : à quelle heure cela vous est-il arrivé ? Le Comédien lui répondit : environ midi. » Et moi repartit agréablement Antonin, j'ai été chassé à minuit, & néanmoins je n'en ai fait aucune plainte «.

Jul. Cap. n. 11.

'Cette moderation & cette bonté l'accompagnerent toûjours. Elevé sur le thrône, il vêquit avec ses amis, comme s'il n'eût encore été qu'une personne privée. En un mot il ne se servit de la souveraine dignité d'Empereur, que pour donner des marques plus éclatantes de sa generosité, de sa sagesse & de sa modestie.

n. 11. 12.

'Il avoit beaucoup d'estime pour les Rhéteurs & les Philosophes, & assigna des pensions & des privileges à ceux qui enseignoient dans les Provinces, comme à ceux de la ville capitale. Il retenoit près de sa personne plusieurs savans Jurisconsultes, par le conseil desquels il fit grand nombre de reglemens pour la police. (n. 8.) 'Il rétablit ou éleva de nouveau plusieurs bâtimens publics à Rome, aux environs & ailleurs. Il fit construire le port de Gaïete, rétablit celui de Terracine, acheva le palais d'Agrippa & d'Adrien, avec le tombeau de celui-ci. Il bâtit le palais de Lorie, les bains d'Ostie, l'aqueduc d'Anzio; & plusieurs autres villes se ressentirent de ses liberalités.

n. 12 | Till. ibid. p. 359.

'Enfin cet Empereur, à qui il ne manquoit que d'être Chrétien, mourut dans le palais de Lorie le 7^e^ jour de Mars de l'an 161. Et quoiqu'il eût regné 22 ans, 7 [1] mois & 26 jours, & qu'il eût vêcu au-de-là de 73 [2] ans, il fut regreté comme s'il fût mort à la fleur de sa jeunesse. (Jul. Cap. n. 13 | Till. ibid. p. 313.) 'On remarque comme une chose memorable & glorieuse pour

Eus. chr. p. 212.

1 'Eusebe ne lui donne que 22 ans & trois mois de regne.

Hier. chr. l. 2. p. 169. a Jul. Cap. n. 12. b Aur. Vic. Cæs. p. 172 | epit. p. 206.

2 'S. Jerôme prolonge sa vie jusqu'à l'âge de 77 ans. a Capitolin ne le fait que septuagenaire. b Aurelius Victor lui donne en un endroit 75 ans de vie, & en un autre seulement 72. Il y a encore diverses autres opinions sur ce fait historique.

lui,

lui, que non seulement il n'a fait aucune persecution contre les Chrétiens, mais qu'il est même presque le seul Empereur Païen qui ait vêcu sans répandre du sang soit de ses sujets, soit de ses ennemis, autant qu'il a pû l'empêcher.

Jule Capitolin a écrit la vie de ce Prince, que nous n'avons presque fait qu'abreger dans ce que nous en venons de dire. ' Gordien qui prit le nom d'Auguste à Carthage l'an 237, & qui mourut la même année, avoit composé l'Antoniade. C'étoit un poëme où il répresentoit en 30 Livres les guerres d'Antonin & de Marc Aurele. Mais cette piéce ne subsiste plus aujourd'hui. ' Nous mettons ici en maniere d'épitaphe ce que dit Ausone de notre Empereur.

Till. ibid. p. 36[illegible]

Aus. Cæs. p. 113.

Antoninus abhinc regimen capit: ille vocatu,
Consultisque PIUS, nomen habens meriti
Filius huic fato nullus: sed lege suorum.
A patria sumsit, qui regeret patriam.

§. II.

SES ECRITS.

NOus avons déja remarqué que Tite Antonin avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition, & qu'il aimoit & protegeoit les gens de letres. ' Avant que Capitolin écrivît sa vie, on avoit publié divers discours sous le nom de cet Empereur, à qui cependant plusieurs les disputoient. Mais Marius Maximus, au raport du même Auteur, soûtenoit qu'ils étoient veritablement d'Antonin le bon.

Jul. Cap. ibid. c. 11.

De tous les écrits de ce Prince ceux qui lui ont fait le plus d'honneur, sont les letres qu'il écrivit en faveur des Chrétiens. ' S. Justin fait mention de celle qu'il adressa à toute la province d'Asie en date de la 15^e^ année de son Empire, & Eusebe de celles qu'il écrivit pour le même sujet aux Atheniens, aux Thessaloniciens, à ceux de Larisse en Thessalie, & à tous les Grecs. ' Il ne nous reste aujourd'hui que cette derniere letre, qui est la même que celle dont parle S. Justin. On la croit écrite en l'année 152, à peu près dans le tems que ce saint Martyr paroît lui avoir presenté son apologie, ' ou écrit contre les Gentils en faveur des Chrétiens, dont on ne voit point que l'Empereur

Till. ibid. p. 358.

p. 418.

Hier. vir. ill. c. 33.

II SIECLE.

s'irritât, quoique le Saint y parlât avec autant de liberté que de force.

Till. ibid | Euſ. l. 4. c. 13. p. 127.

' Cette letre ſe trouve dans Euſebe, dans S. Juſtin à la fin de ſon apologie, dans la chronique d'Alexandrie & ailleurs. On la peut regarder comme la juſtification, ou plûtôt le panegyrique des Chrétiens, prononcé par la bouche d'un Prince idolâtre. ' Il eſt vrai qu'il y a quelques Savans qui atribuent cette letre à Marc Aurele; mais Mr. de Tillemont refute ſi ſolidement les raiſons ſur leſquelles ils apuient leur ſentiment, qu'il lui ôte toute probabilité.

Till. ibid. p. 692.

p. 360.

' S. Auguſtin cite ſous le nom de l'Empereur Antonin un reſcrit, qui ne peut être que de celui dont nous venons de faire l'éloge. ' Par ce reſcrit Tite Antonin ordonne qu'un mari ne pourra pourſuivre ſa femme comme adultere, s'il ne lui donne lui-même l'exemple de la chaſteté conjugale; que ſi l'on trouve par les informations que l'un & l'autre eſt coupable, ils ſeront auſſi tous deux punis, étant tout-à-fait injuſte, ajoûte ce Prince, qu'un mari veuille obliger ſa femme à lui garder la fidelité, lorſqu'il ne la lui garde pas lui-même. Ce reſcrit eſt raporté dans le ſecond Livre des mariages illégitimes, où il eſt marqué qu'il ſe trouvoit dans le code Gregorien. ' Il ſe lit effectivement dans le peu qui nous reſte de ce recueil; mais on croit qu'il y a été inſeré, après avoir été tiré de S. Auguſtin. On en trouve auſſi une partie dans Ulpien.

Aug. conj. adul. l. 2. n. 7.

not. p. 408.

' Il paroît par Capitolin qu'il y avoit beaucoup d'autres reſcrits, loix, ordonnances de notre Empereur. Mais les malheurs des tems en ont privé la poſterité.

Jul. cap. ibid. n. 12.

FRONTON,

ORATEUR.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gell. noct. att. l. 2. c. 26 | l. 19. c. 8. 10 | Pan. B. p. 176. n. 14.

' MARCUS CORNELIUS FRONTO, homme Conſulaire, paſſoit en ſon tems pour le ſecond Maître de l'éloquence Romaine après Ciceron, ou plûtôt comme

égal à lui, quoiqu'en un autre genre: *Romanæ eloquentiæ non secundum, sed alterum decus.* 'Quelques-uns le font natif d'Auvergne, d'autres de Perigord, & quelques autres d'Aquitaine indeterminément. Quoiqu'il en soit, il semble qu'on ne peut guéres douter qu'il ne fût Gaulois de nation. ' Il est certain qu'à la fin du IV siécle & au commencement du V, il y avoit à Clermont en Auvergne une famille du nom de notre Orateur, & que S. Sidoine le compte au nombre des aïeux du docte Leon, qui étoit de Narbone, & Ministre du Roi Euric.

Egass. Bul. t. 1. p. 57 | Marcel, hist. t. 1. p. 282.

Sid. S. l. 4. ep. 21 | l. 8. ep. 3. p. 958. 959. 1055.

'Fronton passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où son logis étoit comme le centre, ou le lieu d'assemblée des gens de letres & des beaux esprits. Aulu Gelle, qui s'étoit rendu son disciple, loue beaucoup son érudition & sa politesse. Il assure ne l'avoir jamais été voir, ce qu'il faisoit souvent en son jeune âge, sans y aprendre beaucoup.

Gell. ibid.

'Dès l'Empire d'Adrien, Fronton étoit regardé comme le plus célebre Avocat de Rome. [a] Il fut choisi pour enseigner l'éloquence à Marc Aurele & à Lucius Verus, qui furent ensuite élevés à l'Empire l'un & l'autre. [b] Il fit même l'office de Philosophe à l'égard du premier. Ce Prince témoigna en effet avec reconnoissance, que Fronton lui avoit apris à détester cet esprit malin, envieux, trompeur, dissimulé, que l'on voit avec horreur dans les Tyrans, & à se défendre contre une certaine indifference trop ordinaire aux personnes de qualité pour leurs propres enfans.

M. Ant. l. 1. not. p. 14. 1.
a Jul. Cap. vit. M. Ant. n. 2 | vit. ver. n. 2.
b M. Ant. l. 1. n. 11.

'Marc Aurele poussa encore plus loin sa reconnoissance pour Fronton. Non seulement il le considera toûjours plus que tous ses autres maîtres; mais il lui fit même décerner une statue par le Sénat, ' & le fit Consul pour deux mois, subrogé à quelque autre, sans qu'on en sache précisément l'année. 'On croit néanmoins que cela se fit dès le regne de Tite Antonin, c'est-à-dire avant l'an 160.

Jul. Cap. vit. M. Ant. n. 2.

Aus. Cons. p. 714.

Till. Emp. t. 2. p. 368.

'Fronton vêquit au-de-là de cette époque. Eusebe le fait particulierement fleurir sous l'Empire de Marc Aurele; & S. Jerôme parle de lui sur l'an 164 comme d'un très-illustre Orateur. 'Quelques années avant sa mort il fut sujet à de grandes douleurs de pieds, qui l'obligeoient souvent à garder le lit. Il ne laissoit pas malgré son mal de donner

Eus. chr. p. 214 | Hier. chr. l. 2. p. 169.

Gell. ibid.

II SIECLE. toûjours dans les conversations de grandes marques de son profond savoir & de sa belle éloquence. Les plus doctes personnages qui l'alloient visiter, ne pouvoient assez admirer l'un & l'autre.

Till. ibid.

' La posterité de Fronton fut très-florissante. Aufidius Victorinus, qui paroît avoir été son gendre, Fronton son petit-fils, & Marcus Aufidius Fronto son arriere-petit-fils, furent tous trois Consuls avant la fin de ce siecle. ' Catanée a confondu sans raison notre Orateur avec Fronto Catius celebre Avocat sous Trajan, dont Juvenal & Pline le jeune parlent avec éloge.

Plin. l. 2. ep. 11. not. p. 102.

Sid. S. l. 1. ep. 1. p. 838.

' Fronton eut beaucoup de partisans de son éloquence, qui formerent une secte, & se firent gloire de porter son nom. Cela étoit assez ordinaire dans les bons siécles de la latinité, par raport aux gens de letres qui avoient le plus de reputation. ' L'on sait que Virgile & Ovide parmi les Poëtes, Cassius & Proculianus parmi les Jurisconsultes eurent aussi leurs sectateurs ; de même que les Orateurs les plus celebres.

not. ibid.

L'eloquence de Fronton differoit de celle des Orateurs qui l'avoient précedé, en ce qu'elle étoit & plus grave & moins fleurie. ' C'est pourquoi Macrobe distingue quatre sortes de style, ou genres d'écrire : un style riche & diffus, dans lequel Ciceron a excellé ; un style concis, qui est propre à Saluste ; un style moueleux & fleuri, auquel Pline le jeune s'est exercé ; & un style sec, sans figures & sans ornement qu'il dit avoir été celui de Fronton.

Macr. sat. l. 5. c. 1. p. 436.

§. II.

SES ECRITS.

On ne nous a conservé la connoissance que de peu d'écrits de Fronton. Encore nous reste-t-il très-peu de chose de ceux qu'on nous fait connoître.

Auct. ant. lat. p. 1327-1335.

' 1°. Nous avons de lui quelques extraits d'un traité sur la proprieté des mots. L'Auteur y fait voir de quelle maniere on doit se servir des mots propres, de peur que trompé par la ressemblance, on ne les confonde avec les synonymes. Il marque, par exemple, la difference qu'il y a entre *ultio* & *vindicta*, *præda* & *rapina*, *cur* & *quare*,

delictum & *peccatum*, sans garder autrement aucun ordre. 'On remarque qu'Ammonius parmi les Grecs a ecrit sur la même matiere. Gesn. Bib. un. t. 1. p. 187. 2.

Il est aise de reconnoître dans cet ouvrage tout le genie de Fronton, quand on a lû ' une dispute qu'il eut un jour avec un célebre Poëte de ses amis touchant la proprieté des mots. On ne peut guéres pousser plus loin la délicatesse sur ce sujet, qu'il faisoit dans cette dispute, dont Aulu Gelle nous a conservé la relation. Gell. noct. att. l. 19. c. 8.

'Ces extraits du traité de notre Orateur se trouvent dans les recueils des anciens Grammairiens & Auteurs de la langue latine, imprimés à Basle chez Adam Petri l'an 1537, & plusieurs autres fois ailleurs, nommément les années 1585 & 1595 en un volume *in-folio*. 'Frisius assûre qu'il y en eut une édition particuliere faite à Leipsick en 1569. Gesn. ibid. Fris. hist. Ph. p. 34. 2.

'Raphael de Volterre raporte dans sa Geographie qu'en 1494, on trouva à Bobio en Italie les élegances latines de Cornelius Fronto. Mais Gesner croit avec raison, que cet écrit n'est pas different de celui que nous venons de marquer. 'Frisius n'a pas laissé neanmoins d'avancer peut-être sur la foi de Raphael de Volterre, que l'on voïoit encore manuscrites ces élegances de Fronton redigées par ordre alphabetique. Si cela étoit bien vrai, auroit-on manqué d'en faire present au public ? Gesn. ibid. Fris. ibid.

2°. 'Fronton avoit laissé plusieurs discours de sa façon, qui subsistoient encore, au moins en partie, du tems de S. Sidoine, qui en loue la gravité. Mais il n'en paroît plus aucun aujourd'hui. Le plus estimé, au jugement des anciens, étoit celui contre Pelops. On pretend que Fronton, qui surpassoit les autres Orateurs dans ses autres pieces d'éloquence, se surpassa lui-même dans celle-ci : de même que Ciceron, qui s'etant élevé au-dessus de tous les Orateurs de son siécle dans ses autres oraisons, s'éleva au-dessus de lui-même dans celle qu'il fit pour A. Cluentius. On vit encore la même chose en la personne de Pline le jeune, qui s'acquit plus d'estime par son plaidoïer pour Attia Viriola, qu'il n'avoit fait par son excellent panegyrique de Trajan. S. Sidoine, qui porte ce jugement, en rend aussi-tôt raison. C'est, dit-il, que les habiles Orateurs font plus paroître leur esprit en traitant de petits sujets, que lorsqu'ils en traitent de grands. Sid. l. 4. ep. 3 | l. 8. ep. 10 | not. p. 1071.

II SIECLE.

[a] Pan. B. p. 176. n. 14.

[a] Eumene dans un de ses Panegyriques fait mention d'une autre harangue, que Fronton prononça à la loüange de l'Empereur Tite Antonin, sur l'heureux succès de la guerre de la grande Bretagne. Till. ibid. p. 347. 'Cette guerre n'est apparemment autre chose que l'incursion des Brigantes qui ocupoient le Roïaume de Northumberland, & qui s'étant jettés sur les païs sujets aux Romains, furent vaincus par Lollius Urbicus Gouverneur de la province pour l'Empereur. C'est ce qui arriva au commencement du regne de Tite Antonin vers l'an 138.

M. Ant. l. 1. not. p. 14. 1.

'On trouve dans Sosipater Charisius quelques mots d'une autre harangue, ou letre de Fronton à Marc Aurele, au sujet de sa reconnoissance envers ce Prince pour les honneurs auxquels il l'avoit élevé.

Macr. Sat. l. 7. c. 3. p. 586 | Salis. Polyc. l. 8. c. 10.

3°. 'Macrobe, selon Jean de Salisbery, comptoit Fronton au nombre de ceux qui ont écrit des questions pour servir d'entretien à table, en le joignant ainsi à Aristote, Plutarque & Apulée, qui l'ont fait. Mais à dire le vrai, il pourroit se faire qu'en cet endroit on prît un autre Fronton pour nôtre Orateur.

Min. Oct. p. 88-|115. 303.

4°. 'Il y a dans Minutius Felix un assez long fragment d'un discours très-vehément & calomnieux à l'excès contre les Chrétiens, où l'Auteur leur fait les plus horribles reproches. Il y est d'abord cité sous le nom indeterminé d'un Orateur de Cirte, qui est une ville d'Afrique, puis sous le nom d'un Fronton Orateur. Ces expressions désignent assez naturellement Fronton de Cirte célébre au commencement du III siécle. n. p. 89. 1. 303. 1 | M Ant. l. 1. not. ibid. 'Néanmoins plusieurs Savans prétendent qu'il les faut entendre de Cornelius Fronto dont il est ici question.

CHARMOLÆUS ET ZENOTHEMIS,

JURISCONSULTES.

ON a déja vû à l'article de Menecrate quelques traits de l'histoire de Zenothemis. ' C'étoit un des premiers citoïens de la ville de Marseille, tant pour les richesses, que pour la naissance, & un des hommes le mieux faits de son tems. ' Il eut pour pere Charmolæus, que l'on nous represente comme un celebre Jurisconsulte, qui fit beaucoup d'honneur à son païs par sa science dans le droit. Zenothemis marchant en cela sur les traces de son pere, acquit aussi une grande connoissance des loix, & se distingua par son experience & l'équité de ses oracles. Ils ne se contenterent pas l'un & l'autre de servir leur patrie seulement de vive voix ; ils le firent encore, comme l'on prétend, par des écrits sur la Jurisprudence, qui malheureusement ne sont pas venus jusqu'à nous.

Luci. tox. p. 48.

Guef. an. l. 3. cor. 8 | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 310. 311.

' Zenothemis en particulier a immortalisé sa mémoire en une autre maniere encore plus éclatante ; faisant voir en sa personne une générosité d'ami, dont il seroit difficile de trouver beaucoup d'exemples. Il étoit intime ami de Menecrate, ce Sénateur dont nous avons parlé. Celui-ci se voïant tombé d'une brillante fortune dans un état très-pauvre, comme nous l'avons dit, trouva une source abondante de consolation dans l'amitié de Zenothemis. Ce qui rendoit Menecrate plus sensible à sa misere, c'est qu'il se voïoit chargé d'une fille nubile, âgee de dix-huit ans, contrefaite, percluse de la moitié du corps, ataquée d'une fluxion sur les yeux, & que l'on disoit épileptique.

Luci. ibid. p. 49.

' Menecrate répandant un jour dans le sein de son ami les justes sujets de son chagrin, Zenothemis sincerement touché de sa peine, ne se borna pas à lui dire quelques paroles de consolation ; mais il voulut encore lui montrer qu'il la partageoit réellement avec lui. Il prit donc Me-

ibid.

II SIECLE.

Luci. ibid. p. 50.

necrate par la main, le conduisit à son logis, & le mit en possession de la moitié de ses biens. Ce ne fut encore là qu'une partie de la générosité de Zenothemis. 'Il assembla une compagnie choisie, & après un somptueux festin, il dit à Menecrate qu'il vouloit épouser Cydimaque, c'étoit le nom de sa fille. Menecrate frapé d'une telle proposition, répondit qu'il ne souffriroit jamais que son ami fît une telle folie. Mais il eut beau lui remontrer combien il seroit deshonoré par une telle alliance, toutes ses representations furent inutiles. Le mariage fut conclu ; & Zenothemis qui pouvoit esperer d'épouser une fille qui auroit beaucoup de biens & de la beauté, méprisa l'un & l'autre pour l'amitié qu'il portoit à Menecrate, & voulut bien épouser sa fille, qui avec des biens immenses n'auroit pas osé prétendre s'allier avec le dernier des hommes d'une condition libre.

ibid.

'Mais ce qui n'est ni moins charmant ni moins merveilleux, c'est que Zenothemis soûtint cette alliance avec la même générosité qu'il l'avoit contractée. Il eut toûjours pour sa femme la tendresse d'un bon mari, & ne faisoit presque point de voïage qu'elle ne fût de la partie : comme se faisant un honneur de montrer par son exemple, que l'amitié doit toûjours l'emporter & sur la beauté & sur les richesses. De cette femme si disgraciée Zenothemis eut le plus bel enfant du monde, qui servit, comme nous l'avons dit ailleurs, à rétablir la fortune de son aïeul maternel.

LES PREMIERS
MARTYRS DE LYON.

Till. H. E. t. 3. p. 2.

Sulp. hist. l. 2. n. 46. p. 366.
a Act. Mar. p. 47. n. 3.

LEs 'Saints Martyrs qui sont le sujet de cet article, sont peut-être ceux de toute l'Eglise dont l'histoire est plus belle, plus illustre, & en même-tems plus certaine. 'S. Severe Sulpice les compte pour les premiers qui aïent souffert dans les Gaules. 'On fait communément monter leur nombre jusqu'à quarante-huit. Il y en avoit de tout sexe, de tout âge, & presque de toute condition.

Ils

Ils furent tous illustres par leur qualité de Martyrs, bien que quelques-uns, comme Sainte Blandine, soient aujourd'hui plus célébres par leur culte. Le plus remarquable pour sa dignité étoit sans contredit 'le bienheureux Evêque Pothin, âgé de plus de quatre-vint-dix ans. 'Il est reconnu pour le premier Evêque de Lyon, & pouvoit aisément avoir été disciple des Apôtres mêmes. Il fut de la sorte le Pontife de ce grand sacrifice de son peuple; '& malgré son âge aussi avancé, & la foiblesse de son corps, il fit paroître un grand courage & beaucoup d'ardeur pour le martyre.

II SIECLE.

Eus. l. 5. c. 1. p. 159.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 27 | Till. p. 10. 11.

Eus. ibid.

'Un des plus distingués par la naissance, étoit Vettius Epagathus, homme illustre par sa qualité. 'Leocade qui descendoit de lui, est qualifié par S. Gregoire de Tours le premier Sénateur des Gaules. 'On sait d'ailleurs que la famille de Vettes ou Vectes a été long-tems célébre à Rome. 'Mais il devint encore plus recommandable par une vie passée dans l'innocence, par son amour pour Dieu, par sa charité pour le prochain, par son zele pour la Religion, qu'il ne l'étoit par sa naissance. On le nomma dans la suite l'Avocat des Chrétiens, pour avoir repris hautement la passion du Gouverneur, & avoir demandé permission de parler pour leur défense; promettant de prouver clairement qu'ils n'étoient coupables ni de crimes ni d'impieté.

p. 156.

Gr. T. ibid. n. 29.

Till. ibid. p. 5.

Eus. ibid. p. 155. 156.

'Tous ces saints Martyrs souffrirent à Lyon, non en la cent soixante-septiéme année de l'Ere Chrétienne, comme le prétend Dodwel, ou la cent soixante-quinziéme, comme le veut Pearson son maître; mais en la cent soixante-dix-septiéme, la dix-septiéme de l'Empire de Marc Aurele, au commencement du Pontificat de S. Eleuthere. Leur genre de mort fut different, quoique la cause en fût la même. 'Les uns rendirent l'esprit dans la prison, d'autres furent exposés aux bêtes; & tous les autres eurent la tête tranchée, comme Citoïens Romains. Les Eglises de Lyon & de Vienne écrivirent aussi-tôt l'histoire de leur martyre, ainsi qu'on va incessamment le voir.

Act. Mar. p. 47. n. 2 | Till. ibid. p. 3. 597.

Act. Mar. ibid. n. 3.

'L'hérésie des Montanistes troubloit alors l'Eglise; & les saints Martyrs de Lyon, plus sensibles à ce trouble qu'à leurs propres souffrances, oublierent tout le reste pour travailler à lui procurer la paix. Au milieu même

Eus. l. 5. c. 3. p. 168.

II SIECLE.

de leurs liens ils écrivirent diverses letres sur ce sujet aux Eglises d'Asie & de Phrygie, que ce trouble regardoit particulierement; & au Pape Eleuthere, 'à qui ils députerent S. Irenée alors Prêtre, a & depuis Evêque de Lyon.

Euf. l. 5. c. 4. p. 168.
a c. 5. p. 170.
Till. ibid. p. 19. 20.

'On ne sauroit dire, si ces Eglises, dont celle de Lyon tiroit, comme l'on croit, son origine, avoient consulté nos saints Martyrs; ou si ce fut la seule charité qui les engagea à prendre part à leurs maux. 'Ces letres, aussi-bien que celle qui étoit adressée au Pape, étoient écrites en grec, que nous avons montré avoir été une langue fort commune à Lyon. 'Elles furent toutes envoïées à Rome, avec celle qui contenoit l'histoire de leur martyre.

p. 28.
p. 29.

Assûrement c'est une grande perte pour l'Eglise, que la privation où elle est de monumens aussi respectables. 'Il ne nous en reste qu'un très-petit fragment qu'Eusebe nous a conservé. Ce fragment regarde la députation que les saints Martyrs avoient faite de S. Irenée à Rome vers le Pape S. Eleuthere. C'est le commencement de leurs letres à ce Pontife, & l'eloge abregé de S. Irenée, qui n'étoit alors que simple Prêtre, & qu'ils qualifient leur frere, leur collegue, & un zelé partisan de la loi de Jesus-Christ. Leur dessein étoit que ce saint Prêtre fût le porteur de leurs letres en Asie comme à Rome: mais il y a toute aparence que cela ne fut pas exécuté, 'à cause de l'élection que l'Eglise de Lyon fit de ce Saint pour son Evêque aussitôt aprés le martyre de S. Pothin.

Euf. l. 5. c. 4. p. 168.
c. 5. p. 170.

LES EGLISES DE LYON ET DE VIENNE.

Euf. l. 5. c. 1. p. 154-156.

APrès 'que les saints Martyrs, dont nous venons de parler, eurent consommé leur sacrifice, les Fideles des Eglises de Lyon & de Vienne, qui avoient été les témoins, & ce semble même les compagnons de leurs souffrances, se hâterent d'en aprendre l'histoire à leurs freres d'Asie & de Phrygie. Ils la dresserent en forme de letre qu'ils écrivirent en grec, avec ce titre à la tête : *Les Ser-*

viteurs de JESUS-CHRIST qui demeurent à Vienne & à Lyon de Gaule, aux Freres d'Asie & de Phrygie, qui ont la même foi & la même esperance. Que J. C. notre Seigneur vous donne la paix, la grace & la gloire. II SIECLE.

'Cette letre, comme l'on voit, est au nom des Fideles de Vienne & de Lyon, soit parce que la persécution avoit été commune à ces deux Eglises, & avoit envelopé les principaux membres de l'une & de l'autre; soit parce qu'étant les principales des Gaules & très-voisines, elles se joignoient ensemble dans les ocasions importantes. On croit que c'est particulierement ceux de Lyon qui l'écrivirent, & qu'ils nommerent par civilité ceux de Vienne les premiers. 'On l'atribuë même à S. Irenée, alors Prêtre de l'Eglise de Lyon. Till. H. E. t. 3. p. 28. p. 2.

'Eusebe l'avoit inserée tout entiere dans son recueil des Actes des Martyrs, tant il la jugeoit digne d'une éternelle mémoire, comme il le dit lui-même. 'Il y a quelque lieu de croire qu'elle se trouvoit encore en son entier au tems de S. Gregoire de Tours. Mais aujourd'hui il ne nous en reste qu'une partie, qui paroît néanmoins la plus considérable. Nous en avons l'obligation au même Eusebe, qui la raporte aux chapitres 1, 2, & 3 de son cinquiéme livre; & c'est peut-être le plus bel endroit de son Histoire Ecclesiastique. 'Ce qui nous en reste, a été traduit en latin par Rufin & ensuite par M^r Valois. La traduction du premier se trouve au second jour de Juin dans le recueil des Continuateurs de Bollandus, & celle de l'autre entre les Actes choisis de Dom Ruinart. 'Il y en a aussi une traduction françoise, qui fut publiée en 1667 après la mort de M^r le Maître qui en est le Traducteur, avec la vie de S. Ignace Martyr traduite par le même, & quelques autres vies des Saints. Eus. l. 5. c. 1. p| c. 4. p. 153. 168. 169. Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 26. Boll. 2. jun. p. 162. 167 | Act. Mar. p. 48-58. Till. ibid. p. 3.

'Les Fideles de Lyon & de Vienne relevent particulierement dans leur letre le mérite de Vettius Epagathus, la constance, le courage, la force de Sancte Diacre de l'Eglise de Vienne, de Mature Neophyte, d'Attale natif de Pergame, mais qui avoit toûjours été l'apui & le soûtien des Eglises de Vienne & de Lyon, & de Sainte Blandine, qui bien que d'une complexion fort délicate, fut la plus cruellement tourmentée. 'Malgré la violence des suplices; on ne put jamais tirer autre chose de Sancte, Eus. l. 5. c. 1. p. 155-157. p. 158.

II SIECLE. finon ces paroles qu'il proferoit en latin : *Je suis Chrétien.*

Euf. l. 5. c. 1. p. 156. 'Ils y parlent de la douleur la plus amere qu'ils eurent de voir environ dix des Confesseurs céder à la violence des tourmens. Mais leur nombre ne tarda pas à être rempli par d'autres qui étoient dignes de prendre leur place. p.159. 'Il paroît par la réponse de l'un des Martyrs, que les Chrétiens observoient encore la défense de ne point manger du sang des animaux.

p. 155. 'Ils nous y ont laissé des traits remarquables de leurs sentimens sur la toute-puissance de la grace. En y faisant la relation de ce que les saints Martyrs eurent à souffrir & de la constance qu'ils firent paroître dans leurs tourmens, ils disent, que c'est la grace de Dieu qui combattoit pour eux contre le démon ; que c'est cette même grace qui lui oposa les forts comme autant de colonnes inébranlables, & qui soûtint les foibles contre ses ataques.

c. 2. p. 166. 'On trouve encore dans cette excellente letre des vestiges remarquables de l'humilité profonde des saints Martyrs, qui bien qu'ils eussent souffert plusieurs differens genres de suplices, ne vouloient pas qu'on leur donnât le titre de Martyrs, ne prenant que celui de vils & méprisables Confesseurs. p. 167. 'On y voit des traits admirables de leur charité envers leurs freres tombés, qu'ils retirerent de la puissance du diable par l'ardeur & l'assiduité de leurs prieres.

c. 1. p. 162. 'Il y est fait mention des Foires solennelles qui se tenoient à Lyon & à Vienne, & auxquelles se rendoit une infinité de personnes de toutes sortes de nations.

pr. p. 154. 'Cette letre des Eglises de Lyon & de Vienne n'étoit pas seulement pour aprendre aux Chrétiens d'Asie & de Phrygie l'histoire de leurs Martyrs ; elle contenoit encore des instructions importantes. c. 3. p. 168. 'Les Fideles des Gaules y donnoient aussi leur jugement touchant l'affaire des Montanistes. Eusebe n'exprime point quel étoit leur sentiment sur cela. Il se contente de dire seulement qu'il étoit très-sage, & conforme à la pieté & à la foi Orthodoxe. Cette partie de la letre nous manque.

Con. sup. p. 1. 'A l'ocasion du jugement qu'on y portoit sur l'affaire des Montanistes. M^r Delalande établit un Concile tenu dans les Gaules, & composé des deux provinces de Lyon & de Vienne. Mais on ne trouve rien dans Eusebe, qui

est le seul qui en parle, pour autoriser l'idée qu'on se forme d'une assemblée de cette nature.

Il seroit difficile de rencherir sur les éloges que l'on a faits du précieux monument dont il est ici question. ' Les plus habiles connoisseurs le regardent comme plein de pieté & d'une éloquence toute sainte. Le style, disent-ils, en est si grave, si saint, si édifiant, que toutes les pensées & les paroles respirent cette vigueur évangelique & cette vertu mâle & heroïque de l'Eglise primitive. Till. ibid. p. 2.

' M. Bosquet, Evêque de Lodeve & ensuite de Montpellier, dans son Histoire Ecclesiastique de France, a témoigné l'estime extraordinaire qu'il faisoit de cette letre toute apostolique, en s'écriant comme par un transport d'admiration : » Qui est celui qui oseroit entreprendre d'imiter l'éloquence de ces Peres ? Le bienheureux esprit de ces Martyrs est encore vivant dans ces paroles toutes mortes qu'elles sont. Le sang répandu pour Jesus-Christ y paroît encore tout boüillant. Ils ne parlent que des choses qu'ils ont vûes, qu'ils ont touchées, qu'ils ont endurées ; & ils ne raportent que les paroles qu'ils ont recueillies de la bouche de ces Saints, ou celles qu'ils ont emploïées pour les exhorter à remporter la victoire sur l'idolatrie «. Bosq. l. 2. c. 18. p. 83.

' Joseph Scaliger, quoique separé du sein de la veritable Eglise, n'a pas laissé d'écrire ces paroles mémorables touchant les actes de S. Polycarpe & ceux des saints Martyrs des Gaules : » ' La lecture de ces saints Martyres, qui sont, dit-il, les plus anciens de l'Eglise, édifie & touche tellement l'esprit des Lecteurs devots & religieux, que l'on ne s'ennuïe jamais de les lire ; & il n'y a personne qui parlant selon les mouvemens de sa conscience, ne reconnoisse cette verité. Pour moi, ajoûte-t-il, je puis dire que je n'ai jamais rien lû dans l'histoire Ecclesiastique, qui m'emporte si fort hors de moi-même, qui me laisse si transporté de zéle & d'ardeur pour la foi, & qui me change en une autre personne que je ne suis «. Et parlant en particulier de l'histoire des Martyrs de Lyon. » Peut-on rien lire, dit-il, dans les monumens de l'antiquité Chrétienne, qui soit & plus auguste & plus digne de respect « ? Till. ibid. p. 3. Eus. chr. not. p. 221.

FAUSTE,

AUTEUR DES ACTES DE S. ANDOCHE ET DE SES COMPAGNONS, MARTYRS.

Act. M. p. 69. n. 1 | Boll. 17. jan. p. 77. n. 5. FAUSTE ' étoit d'Autun & d'une famille illustre, qui donna dans la suite plusieurs Martyrs à l'Eglise. Il tenoit à Autun le rang de Sénateur avec les marques de Préteur. Till. H. E. t. 3. p. 38. ' C'est-à-dire aparemment qu'il étoit du nombre des Décurions qui formoient le conseil & le corps de ville, & qu'il en avoit été Duumvir, ou l'un des premiers Magistrats. Act. Mar. ibid | p. 72. n. 7. ' Dieu lui donna une épouse parfaitement digne de lui pour sa foi vive, & son zéle pour le Christianisme. De ce mariage vint un fils nommé Symphorien, qu'ils eurent soin de faire instruire dans la connoissance des letres & dans la science des bonnes mœurs, & qui fut depuis un des plus illustres Martyrs de nos Gaules. Boll. ib. | p. 74. n. 1. ' On donne aussi à Fauste pour sœur une sainte Dame nommée Leonille, qui demeuroit à Langres, où elle se rendit célébre par son habileté dans l'art de la Médecine, & qui fut aïeule des trois Martyrs connus sous le nom des trois Jumeaux.

p. 77. n. 5. ' Fauste faisoit déja profession de la Religion Chrétienne, mais seulement en secret, à cause de la violence de la persécution, lorsque S. Benigne, S. Andoche & S. Thyrse allerent prêcher la foi à Autun. Il les logea chez lui avec beaucoup de charité; & sachant qu'ils étoient Prêtres, il leur fit baptiser sa famille & quelques-uns de ses amis. n. 6. ' Il engagea ensuite S. Benigne à aller à Langres, rendre le même office de charité à la famille de Leonille, & faire dans la ville ce qu'ils avoient commencé à faire à Autun.

ibid. ' Après le martyre de S. Andoche & de ses Compagnons, qui suivit d'assez près, & qui paroît être arrivé sous l'Empire de Marc Aurele, Till. ib. p. 48. ' Fauste avec Symphorien son fils prit soin d'enterrer leurs corps. Et afin de conserver à la posterité la mémoire de leurs souffrances, Fauste dressa l'histoire de leur martyre. C'est ce qu'on aprend des actes de ces Saints, qui nous restent aujourd'hui. p. 603. 1. ' Ils ne sont encore que manuscrits; peut-être ne valent-ils pas la peine de les imprimer. On en peut juger par ce trait. Ils

commencent par une aparition de S. Irenée, deja mort, à S. Polycarpe. Mr de Tillemont n'a pas laissé d'en tirer diverses choses pour l'histoire des saints Martyrs. Il semble que M. du Saussay en ait vu d'autres differens de ceux-ci, mais qui ne valent peut-être pas mieux. On peut assurer que ni les uns ni les autres ne sont point ceux que Fauste, dont nous parlons, laissa à la posterité. Son ouvrage doit être mis au nombre de ceux dont l'Eglise se trouve privée. C'est une vraie perte. Il auroit servi sans doute, à eclaircir l'histoire, d'ailleurs fort obscurcie, de la premiere prédication de l'Evangile dans les Gaules. II SIECLE.

◆◆

I. CONCILE DE LYON.

IL 'est des Ecrivains qui mettent deux Conciles à Lyon sur la fin de ce siécle: l'un où Valentin & Marcion furent dit-on, condamnés, & l'autre où il fut arrêté que la fête de Pâque ne se devoit célébrer qu'au jour du Dimanche. 'Le premier de ces Conciles est fort incertain selon le jugement qu'en portent les plus habiles connoisseurs. En effet on n'en a de connoissance que par le Synodique, livre de trop peu d'autorité pour y pouvoir fonder quelque certitude. Eus. not. p. 105. 2|Conc. sup. p. 1. Eus. ibid.

'L'opinion de Mr Valois est, que comme S. Irenée a écrit contre Valentin & les autres héretiques de cette trempe, l'Auteur du Synodique en aura pris ocasion de suposer que le saint Evêque avoit assemblé un Concile pour condamner solennellement ces hérétiques. C'est-là aparemment tout le fondement de ce prétendu Concile: à moins qu'on ne l'établisse, 'comme fait Mr. Delalande sur ce que dit Eusebe du jugement que les Eglises de Lyon & de Vienne portoient touchant l'affaire des Montanistes dans leur letre aux Fideles d'Asie & de Phrygie. Mais rien ne nous oblige à reconnoître ici l'assemblée d'un Concile en forme. Ces Eglises s'étant assemblées pour dresser une relation des souffrances de leurs Martyrs, y insererent, sans beaucoup de façon, ce qu'elles pensoient de l'hérésie des Montanistes, & du scandale qu'elle causoit dans l'Eglise. Eusebe ne nous en donne point d'autre idée. ibid. Conc. sup. ibid| Eus. l. 5. c. 3. p. 168.

II SIECLE.

a Euſ. not. ibid.

a Il n'en eſt pas de même du Concile touchant le jour auquel il falloit célébrer la fête de Pâque. Ce Concile ſe trouve bien expreſſément marqué dans Euſebe. Nous n'entreprenons donc de parler que de celui-ci, que nous comptons pour le premier de Lyon, n'aïant aucune preuve certaine qu'il s'y en ſoit tenu quelque autre auparavant.

Euſ. l. 5. c. 22. p. 189. 190.
c. 23. p. 190.

'Sous l'Empire de Commode qui regnoit depuis dix ans, & le commencement du Pontificat de S. Victor, 'il s'éleva dans l'Egliſe une grande diſpute à l'ocaſion du jour auquel on devoit célébrer la reſurrection du Seigneur. Toutes les Egliſes d'Aſie apuïées ſur une ancienne tradition, faiſoient cette fête le quatorziéme de la lune, auquel les Juifs avoient reçu ordre d'immoler l'Agneau Paſcal, quelque jour de la ſemaine que tombât ce quatorziéme. Elles finiſſoient par conſequent ce même jour le jeûne du Carême. Au contraire toutes les autres Egliſes du monde Chrétien, ſur une tradition qui venoit des Apôtres, ne célébroient cette ſolennité, & ne finiſſoient leur jeûne que le jour du Dimanche.

ibid.
p. 191.
c. 24. p. 192. 193.
not. p. 105. 2.

'C'eſt ce qui fut confirmé dans pluſieurs Conciles aſſemblés en divers lieux ſur ce ſujet : à Rome, en Paleſtine, 'dans le Pont, dans l'Oſdroene, à Corinthe. Les Egliſes des Gaules, qui avoient S. Irenée à leur tête, aſſemblerent auſſi leur Concile, & confirmerent ces mêmes points de diſcipline. 'On voïoit encore leur letre ſynodale au tems d'Euſebe, qui nous en a conſervé un fragment conſiderable. Elle étoit au nom des Freres que S. Irenée gouvernoit dans les Gaules. 'Par le nom de Freres emploïé en cet endroit, quelques Savans croïent qu'il faut entendre des Evêques. Le P. Sirmond en compte juſqu'à treize, qu'il ſupoſe avoir compoſé ce Concile avec S. Irenée à leur tête. Mais ce que l'on peut dire de plus certain ſur cela, c'eſt que l'on ne ſait rien de leur nombre.

l. 5. c. 24. p. 192.

Le Concile ne ſe borna pas ſeulement à établir que le myſtere de la Reſurrection du Seigneur ne ſe doit célébrer que le Dimanche ; il crut encore devoir interpoſer ſon credit & ſes remontrances, pour procurer la paix à l'Egliſe troublée à ce ſujet. Car 'le Pape Victor voïant que les Egliſes d'Aſie perſiſtoient à ſuivre leur ancienne coûtume dans la célébration de ce myſtere, il entreprit

auſſitôt

aussi-tôt de les excommunier. [a] Il les excommunia même effectivement si l'on s'en raporte à Eusebe & à Socrate. [b] Mais cette conduite aïant déplu à divers Evêques, ils écrivirent fortement au Pape, pour le porter à avoir des sentimens plus conformes à la paix, à l'union & à la charité Chrétienne.

a ibid | Socr. l. 5. c. 22. p. 284.

b Eus. ibid.

'Le Concile de Lyon se signala en cette rencontre. Sans sortir du respect dû au souverain Pontife, il le pria de ne point séparer ainsi de la communion un aussi grand nombre d'Eglises, pour ne faire que suivre une coûtume qu'elles avoient reçue de leurs peres. Il lui representa au sujet du jeûne, qu'il ne s'agissoit pas seulement du jour auquel on le finissoit, mais encore de la maniere de jeûner. Que quelques-uns ne croïoient devoir jeûner qu'un jour, d'autres deux, quelques autres davantage. Qu'il s'en trouvoit même qui fixoient leur jeûne à quarante heures, 'en y comprenant la nuit comme le jour. Que cette varieté de discipline étoit déja ancienne dans l'Eglise; quoiqu'elle eût aparemment sa source dans la negligence des Pasteurs, & la simplicité des Fidéles. Que néanmoins ce n'avoit jamais été un sujet pour rompre la paix. Que même à le bien prendre, la varieté dans ce point de discipline servoit à relever l'unanimité de la foi dans le dogme.

ibid.

p. 193.

Et afin de persuader le Pape par des exemples domestiques, 'le Concile lui rapelle la conduite de ses saints prédécesseurs Anicet, Pie, Hygin, Telesphore & Xyste, qui tous conserverent inviolablement la paix avec ceux des Eglises où l'on suivoit des pratiques differentes de celles qu'ils suivoient eux-mêmes. Jamais, dit le Concile, ils ne retrancherent de leur communion personne pour ce sujet. Ils continuerent toûjours à leur envoïer l'Eucharistie, comme une marque de leur union mutuelle. » Bien plus, ajoûte le Concile, lorsque sous le Pontificat de S. Anicet S. Polycarpe fit « le voïage de Rome, ces deux Saints ayant eu entre eux quel- « que légere contestation sur certaines choses, ils se recon- « cilierent aussi-tôt, sans se mettre beaucoup en peine de la « diversité qui partageoit leurs Eglises sur ce point de dis- « cipline. Ni S. Anicet ne put persuader à S. Polycarpe de « quitter une coûtume qu'il avoit toûjours observée après « S. Jean l'Evangeliste & les autres Apôtres, dont il avoit « été disciple. Ni S. Polycarpe pareillement ne peut ame- «

ibid.

II SIECLE. „ ner S. Anicet à suivre sa pratique; ce Pape se croïant obligé à observer celle qu'avoient suivie ses prédecesseurs. Les „ choses en demeurerent là; & ces deux grands hommes communiquerent ensemble sans difficulté. S. Anicet fit encore „ davantage. Il acorda par honneur à S. Polycarpe d'offrir les „ saints mysteres dans sa propre Eglise. Enfin ils se separerent „ en paix, conservant l'un & l'autre la communion avec l'Eglise universelle, malgré la diversité de leurs pratiques ».

Telles sont en partie les remontrances que le Concile de Lyon fait au Pape S. Victor; & il y a tout lieu de croire qu'elles eurent leur effet. La letre synodale, qui les contenoit, fut dressée par S. Irenée comme le Président & l'ame du Concile. Les malheurs des tems nous ont envié cette piece en son entier. Nous n'en avons qu'une partie qui se trouve dans l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe. Ce peu qui nous en reste nous doit faire extrémement regreter ce qui s'en est perdu, ' & meritoit bien de trouver place dans la collection des Conciles de France, & dans les autres collections générales des Conciles. M. Valois avoit averti le P. Sirmond de ne le pas oublier dans son recueil. Mais ce Pere s'est contenté d'en dire un mot dans sa préface, & a commencé sa collection à Constantin le grand.' Il est vrai que M. Delalande son neveu a supléé à son défaut, aïant inseré la version latine de ce précieux monument, dans ce qu'il a publié pour servir de suplément à l'édition des Conciles de son oncle. ' M. Baluze nous a aussi donné ce même fragment en grec, avec la version latine de Rufin & celle de M. Valois.

Euf. ibid. not. p. 105. 2.

Conc. sup. p. 2.

Bal. conc. p. 7-10.

' On place ordinairement ce I Concile de Lyon vers l'an 198 de l'Ere Chrétienne. Cependant Eusebe' témoigne que la grande dispute qui en ocasionna la tenuë, se passa dès le commencement du Pontificat de S. Victor, qui monta sur le S. Siege, comme l'on croit, en l'année 194. Il est vrai que la suputation d'Eusebe n'est pas exacte en cet endroit; puisqu'il lie cette époque avec la dixiéme année de l'Empire de Commode, qui fut empoisonné dès 192 après douze ans de regne. Mais il peut s'être trompé en cela, sans qu'il l'ait fait en mettant vers le commencement du Pontificat de S. Victor la dispute dont nous venons de parler. Et comme il paroît que l'on commença par tenir des Conciles, pour éclaircir & constater la verité qui faisoit le sujet de la dispute, on pourroit avancer au moins de deux ans le Concile dont il est ici question, & le placer en l'année 169.

p. 6 | conc. sup. p. 1.
Euf. l. 5. c. 22. 23. p. 189. 190.

Humblot inv. Baquoy fecit

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE.

TROISIEME SIECLE DE L'EGLISE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce Siécle.

LEs œuvres de Dieu dans l'ordre des creatures ont leur commencement & leur progrès, comme celles des hommes, avec cette difference toutefois; que la fin qu'il s'y propose, a toûjours infailliblement son effet, & qu'il pourroit faire tout d'un coup ce que sa souveraine sagesse ne juge à propos de faire que par degrès. Ne soïez donc pas sur-

pris de ne voir pas encore toutes les Gaules devenues Chrétiennes. Non, quelque heureux succès qu'y ait eu la prédication de l'Evangile au siécle precedent, & quelque progrès qu'elle continuât à y faire en celui-ci, elle n'y fut pas néanmoins embrassée de tout le monde. Une partie demeura opiniâtrement attachée aux erreurs damnables de son infidelité, pendant que l'autre se soûmit volontiers au joug salutaire du Christianisme. Ainsi l'on vit encore nos Gaulois former comme deux peuples distingués l'un de l'autre par les differentes religions dont ils faisoient profession. Les uns abandonnés à leurs propres tenébres, continuerent à vivre en Païens : les autres aïant ouvert les yeux à la lumiere de la foi, ne vêquirent plus qu'en disciples de l'Evangile. Ceux-ci ne cultiverent presque plus que les sciences qui convenoient au nouvel état qu'ils avoient embrassé : ceux-là ne s'apliquerent qu'à celles qui étoient connues dans le Paganisme. De sorte que pour vous donner une juste idée de l'état des letres dans les Gaules en ce siécle, il faut y distinguer deux genres de literature, la sacrée & la profane. Parlons d'abord de la premiere, ensuite nous passerons à l'autre.

II. La literature sacrée, ou les sciences ecclésiastiques se developerent & s'étendirent dans les Gaules à mesure que le Christianisme y prit ses acroissemens. Vous avez vû dans ce que nous avons dit sur le siécle d'où nous sortons, en quoi les Chrétiens faisoient consister ces sciences. Il ne s'agit ici que de vous montrer quel fut leur progrès dans nos Gaules en ce troisiéme siécle. Il seroit à souhaiter pour vous satisfaire pleinement, que nous fussions mieux instruits que nous ne sommes, de l'histoire particuliere de l'Eglise des Gaules. Nous n'en savons que très-peu de choses pour ce qui concerne ces premiers siécles; & nous en avons déja touché ailleurs quelques raisons. C'est que les Fidéles de l'Eglise primitive, tout occupés à pratiquer les préceptes de l'Evangile, se mettoient peu en peine d'écrire leurs annales. Que si quelques-uns l'ont fait, & que leurs écrits nous aïent été conservés, on voit qu'ils ne s'y sont presque attachés, qu'à ce qui regardoit l'Eglise en general. Ou s'ils ont laissé quelque ouvrage qui regardât l'Eglise des Gaules en particulier, il n'est point venu jusqu'à nous. Tels sont les actes de S. Irenée, que l'on croit avoir été

écrits dès ce siécle, & qui ne se trouvoient plus du tems de S. Gregoire Pape. Tels sont encore les actes de S. Denys de Paris, & les vies des autres saints Missionnaires qui furent envoïés dans les Gaules avec lui. Quel secours ne tirerions-nous point de ces monumens pour notre histoire? Mais il faut se contenter du peu que la providence nous a conservé. L'on ne laissera pas d'y voir en partie les progrès que firent les sciences ecclésiastiques parmi les Gaulois en y considérant ceux qu'y fit la Religion Chrétienne.

III. Il est aisé de juger de l'état florissant où étoient les Eglises des Gaules au commencement de ce siécle, par les soins qu'aporta S. Irenée à les gouverner. Outre que le sang qu'y avoient répandu les Martyrs, étoit devenu une semence féconde, qui y avoit multiplié les Chrétiens, quels fruits n'y devoient pas produire les travaux qu'entreprit ce grand Evêque pour y étendre la foi, détruire les héresies, & former des disciples qui fussent capables d'en faire autant à leur tour? Quelles impressions n'y devoient pas faire les exemples éclatans qu'il y donna de son amour pour l'unité, de son zéle contre l'erreur & de son attachement pour la saine doctrine? Son amour pour l'unité se fit connoître dans tout ce qu'il entreprit pour procurer la paix aux Eglises divisées touchant le jour auquel on devoit célebrer la Pâque. Son zéle contre l'erreur se manifesta, non seulement par les livres qu'il écrivit contre les héretiques de son tems, qui tâchoient de séduire son troupeau, mais encore par la vigueur avec laquelle il la poursuivit jusques dans Rome même, où Florin & Blaste, qu'il terrassa par ses écrits, avoient la hardiesse de l'enseigner. Son attachement pour la saine doctrine se fit admirer par l'attention qu'il aporta à instruire son peuple de ce qu'il devoit croire, en même tems qu'il lui montroit ce qu'il devoit rejetter, par la réfutation qu'il faisoit des dogmes aussi ridicules qu'impies, que l'on osoit répandre dans le public.

IV. Non, ce saint & savant Evêque ne se bornoit point dans ses écrits à reprimer la licence des héretiques; il tâchoit encore d'y affermir la foi qu'il avoit prêchée, & de former les mœurs des Fideles. Dans le peu qui nous en reste on trouve établies presque toutes les verités fondamentales de la Religion Chretienne: l'unité d'un Dieu en

trois Personnes ; l'incarnation du Verbe dans le sein d'une Vierge ; son éternité & son égalité avec son Pere ; la verité de sa chair, de sa passion, de sa resurrection ; la chute de l'homme, & les suites funestes de cette chute ; la redemtion du genre humain par J. C. la necessité de sa grace pour le salut ; la liberté de l'homme ; le mystere de l'Eucharistie ; la confession des pechés secrets comme des autres ; le jugement dernier ; la resurrection de la chair. On y trouve les regles & des exemples d'une sainte morale : autant d'humilité que de prudence, autant de charité que de zéle & de vigueur. En y enseignant la maniere de combatre les héresies, il y marque en même-tems l'obligation de le faire sans cesser d'aimer ceux qui les soûtiennent. Quelles instructions ne contenoient point tant d'autres Livres, dont il avoit enrichi l'Eglise, & dont nous avons le malheur d'être privés ? C'est par-là que cette grande lumiere de tout l'Occident ne cessa point de luire & d'éclairer, même après que la tyrannie d'un Empereur Païen l'eut éteinte. C'est par-là que cet Oracle des Eglises des Gaules continua encore à parler, même après qu'on lui eut fermé la bouche par le martyre qu'on lui fit souffrir vers l'an 202.

V. Non seulement S. Irenée continua après sa mort à instruire les Eglises des Gaules par les écrits dont il les avoit enrichies ; il le fit encore par le ministere des disciples qu'il avoit rendus les heritiers de sa doctrine & de son zéle. Nous avons déja touché quelques traits de ceux qu'il forma & pour des païs éloignés & pour quelques-unes de nos provinces. La connoissance que nous avons de ceux-là, doit nous faire juger du merite des autres qui nous sont inconnus. On ne nous aprend rien de ceux qu'il retint près de sa personne. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne fussent de dignes éleves d'un aussi excellent maître. Sa place fut remplie selon toute aparence par quelqu'un d'entre eux, qui sut y enseigner ce qu'il avoit apris, & y continuer ainsi la tradition de la doctrine des Apôtres. 'Il est au moins certain que vers le milieu de ce siécle le Siége de Lyon étoit encore ocupé par un S. Evêque, fort zélé pour la pureté de la doctrine de l'Eglise. 'Il a échapé aux injures des tems un trait précieux de la conduite que tenoit S. Irenée envers ses disciples, pour leur inspirer du respect

Cyp. ep. 67.

Eus. l. 5. c. 20. p. 187.

& de l'attention à conserver pure la tradition ecclésiastique. C'est ce que nous aprend l'instante priere qu'il faisoit à ses copistes, de transcrire ses ouvrages avec une exactitude la plus scrupuleuse. Précaution qui a paru si importante, qu'elle est passée de l'Eglise des Gaules dans les autres Eglises d'Orient & d'Occident ; plusieurs Peres grecs & latins s'étant fait un devoir de l'imiter.

VI. Mais de tous les disciples qui sortirent de l'école de S. Irenée, nous n'en connoissons point qui le fissent mieux revivre après sa mort, que Cajus & S. Hippolyte. Formés l'un & l'autre sur cet excellent modéle, ils le copierent parfaitement. Il auroit été difficile de se tromper à reconnoître le maître dans ces deux disciples. Il est vrai que l'Eglise des Gaules qui les avoit élevés, ne jouit pas longtems des fruits de l'éducation qu'ils y avoient prise. Ils allerent les produire dans des terres étrangeres ; soit que la violence de la persécution qui éclata sur-tout dans les Gaules au commencement de ce siécle, ne leur permît pas de se fixer dans nos provinces ; soit que les limites des Gaules fussent trop étroites pour la grandeur de leur zele ; soit enfin que S. Irenée les eût destinés lui-même pour porter la foi dans les païs éloignés. Mais, quoique l'Eglise des Gaules n'ait pas toûjours joui de leur présence, on ne pourra jamais lui ravir la gloire d'avoir instruit & formé ces deux grands hommes. Il sera toûjours glorieux pour elle, de savoir que ce fut dans son sein qu'ils puiserent le premier fonds de cette profonde érudition, qui les fit regarder l'un & l'autre comme deux des plus célebres Docteurs de l'Eglise en ce siécle. Il sera toûjours vrai de dire que la source de cette éminente doctrine, qu'ils répandirent en tant de divers endroits par leurs prédications, & dont ils remplirent le grand nombre de Livres qu'ils laisserent à la posterité, remontoit jusqu'à l'Eglise de Lyon.

VII. Quels avantages ne tira point toute l'Eglise des travaux de ces deux grands Docteurs ? Fideles imitateurs de celui qui les avoit formés, ils firent en presqu'une infinité de lieux, ce qu'il avoit fait le premier avec tant de succès dans les Gaules. Caïus imitant son zéle contre les héresies, ' combatit celle des Montanistes en la personne de Procle ou Procule, [a] celle contre la divinité de J. C. dans les héretiques Artemon & Theodote, & les erreurs grof-

Eus. l. 6. c. 20. p. 222.
a Phot. c. 48. p. 36. 37.

Euf. l. 3. c. 28. p. 100 | Thdrt. hær. l. 1. c. 2. p. 220.

ſieres des Grecs qui ſe prétendoient plus anciens que le Peuple de Dieu, en la perſonne d'un certain Alcinoüs. ' Il pouſſa même ſon zéle juſqu'à réfuter ceux qui abuſant de l'endroit de l'Apocalypſe, où il eſt parlé d'un calme de mille ans, établiſſoient un regne imaginaire & charnel de même durée pour J. C. & ſes Elus. De ſorte que ſi ce fut une tache pour l'Egliſe des Gaules, d'y voir paroître les erreurs des Millenaires, ce fut une plus grande gloire pour elle d'avoir formé un Docteur qui portât les premiers coups à ces erreurs naiſſantes. Ce ne fut pas une moindre gloire pour cette Egliſe, d'avoir donné en la perſonne de S. Hippolyte un ſavant Interprête de l'Ecriture, qui ſervit & de motif & de modéle au grand Origene pour entreprendre le même travail. ' S. Irenée eſt le premier des Peres que l'on connoiſſe avoir travaillé à éclaircir quelque Livre de l'Ecriture. S. Hippolyte ſon diſciple eſt allé bien plus loin, & a travaillé ſur ce ſujet peut-être plus qu'aucun des anciens. En effet il eſt peu de Livres de l'Ecriture ſur leſquels il ne composât des commentaires, ou dont il n'expliquât les principales difficultés. Il confondit encore par ſes écrits, comme S. Irenée avoit fait par les ſiens, tous les héretiques qui parurent depuis la fin du II ſiécle juſqu'à ſon tems.

Hier. vir. ill. c. 61.

Iren. l. 3. c. 7. n. 1 | diſſ. 2. n. 41.

VIII. Dieu ne fut pas long-tems ſans dédommager l'Egliſe des Gaules des deux éleves qu'elle avoit cedés à d'autres Egliſes. Pour ces deux Miſſionnaires ' il lui en envoïa ſept autres, que l'on croit être tous de Rome. S. Gatien qui fixa ſon ſiege à Tours, S. Trophime à Arles, S. Paul à Narbone, S. Saturnin à Toulouſe, S. Denys à Paris, S. Auſtremoine à Clermont en Auvergne, & S. Martial à Limoges. Ce fut par la prédication de ces grands Evêques, que la lumiere de l'Evangile, qui dès le ſiécle précedent s'étoit répanduë, comme vous l'avez vû, dans la Gaule Celtique par le miniſtere des diſciples des Apôtres & des hommes Apoſtoliques de la Gréce, pénétra dans preſque tout le reſte des Gaules. De ſorte que la doctrine que S. Pierre & S. Paul avoient enſeignée en Occident, & celle que les Apôtres S. Jean & S. Philippe avoient prêchée en Aſie, ſe trouverent réunies dans nos Gaules, pour y former ce que l'on nomme aujourd'hui l'Egliſe Gallicane. Prérogative auſſi avantageuſe que remarquable!

Gr. T. hiſt. Fr. l. 1. n. 28 | Gl. conf. c. 27.

Prérogative

Prérogative dont peu d'autres Eglises pourroient se vanter! Telles furent les sources d'où sortirent les ruisseaux de cette eau salutaire qui arrosa nos provinces. Telle est l'origine de la doctrine que l'on y enseigne encore aujourd'hui d'une maniere beaucoup plus pure qu'en tout autre païs, par le soin que l'on y a aporté dans tous les siécles à conserver dans sa pureté ce que l'on avoit reçu par le canal de ces Apôtres de nôtre foi.

IX. Comme ceux qui jetterent les premiers fondemens de l'Eglise des Gaules, étoient Grecs, & qu'ils se servoient de la langue gréque, au moins dans les affaires ecclesiastiques, il y a tout lieu de croire qu'ils suivoient aussi le rit grec, tel qu'il se pratiquoit dans les Eglises d'Asie. Il en faut néanmoins excepter quelques points particuliers, comme de faire la Pâque le quatorziéme de la Lune. Sur le même principe il n'y a pas sujet de douter qu'ils ne se servissent aussi de l'Ecriture Sainte en grec, du texte original pour le nouveau Testament, & de la version des Septante pour l'ancien. Mais, lorsque les sept Evêques, dont nous venons de parler, y vinrent de Rome fonder de nouvelles Eglises, il est hors de doute qu'ils y introduisirent le rit latin, qui ne tarda pas à y prendre le dessus. De même il y a toute aparence qu'ils y aporterent dès-lors l'ancienne Italique, ou version latine de l'ancien & du nouveau Testament. Il est au moins certain qu'elle étoit en usage dans les Gaules au IV siécle. Delà il est tout naturel de conjecturer que cette introduction fit négliger le texte original, & tomber insensiblement l'usage de la langue gréque dans les Eglises où il s'étoit introduit. Delà il arriva encore que les Ecclesiastiques en particulier venant à négliger la langue gréque, négligerent aussi de conserver les ouvrages écrits en la même langue. C'est-là, comme il paroît, la source primitive des pertes irréparables qu'a fait l'Eglise des Gaules de plusieurs ouvrages grecs, nommément de ceux de S. Irenée, dont il ne nous reste en leur langue originale que ce que les Peres de l'Eglise gréque nous en ont conservé.

X. 'De la maniere que S. Gregoire de Tours parle de la Mission de ces sept Evêques, on s'imagineroit qu'ils seroient venus en même tems dans les Gaules. 'Mais cela ne s'est pas fait ainsi. Le but de cet Historien en plaçant

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 28.

Act. Mart. p. 108. n. 2.

cette mission sous l'Empire de Dece vers 250, qui est l'époque de celle de S. Saturnin, n'est autre que de designer le tems de la mission des six autres, qu'il croïoit d'ailleurs l'avoir acompagné dans les Gaules. Il est au moins indubitable que S. Trophime y étoit venu, & avoit fixé son Siége à Arles assez long-tems avant S. Saturnin à Toulouse. On n'en peut douter, lorsque l'on fait atention ' qu'avant 253 il avoit pour successeur à Arles l'Evêque Marcien, engagé dès-lors dans l'hérésie de Novatien, & qu'entre S. Trophime & ce Marcien il y a eu au moins un autre Evêque, qui est S. Regule. C'est ce qui est clair & par les anciens catalogues des Evêques d'Arles, & par la soixante-septiéme letre de S. Cyprien au Pape S. Etienne, écrite avant leur différend au sujet de la rebaptisation. De sorte qu'il faut avancer de trente ans ou environ la mission de S. Trophime dans les Gaules. Il en peut aisément avoir été de même des autres cinq Evêques. Les uns seront venus plutôt, les autres plus tard; quoique nous n'aïons pas les mêmes preuves pour l'assûrer. Comme Arles étoit alors une des principales villes des Gaules, & des plus voisines d'Italie, il paroît fort naturel qu'elle fut une des premieres, où quelqu'un de ces saints Missionnaires établit son Siége.

Cyp. ep. 67. p. 115-117 | Gall. chr. nov. t. 1. p. 521.

XI. ' On ne doute point que ces sept Evêques ne fussent accompagnés de plusieurs autres Ministres inférieurs. On ne doit pas douter non plus qu'avant que de fixer leurs Siéges dans les Gaules, ils n'eussent prêché la foi en divers lieux sur leur passage ou autrement. ' Jusqu'alors la prédication de l'Evangile ne s'étoit répandue que foiblement dans nos provinces. On n'y voïoit que peu d'Eglises élevées en quelques endroits par la devotion des Fidéles, pendant que les temples des idoles fumoient de tous côtés par les sacrifices que l'on y offroit au démon. ' Mais après l'arrivée de ces saints Missionnaires, on vit les peuples auparavant Païens se convertir en foule à Jesus-Christ, & la lumiere de la foi pénétrer presque partout. Ces grands hommes ' après avoir baptisé leurs disciples, les instruisoient dans les choses de la Religion, & même dans les letres, lorsque les peuples les ignoroient. Ainsi en détruisant l'idolâtrie & les superstitions Païennes, ils n'interdisoient point les letres humaines & la Philoso-

Till. H. E. t. 4. p. 445.

Act. M. p. 110. n. 2.

Gr. T. ibid.

Till. H. E. t. 3. p. 303.

phie. Ils ne faisoient que les perfectionner, en y ajoûtant la connoissance des sciences qui regardent le Christianisme. Il y eut donc alors dans les Gaules autant d'écoles Chrétiennes, qu'on y vit d'Eglises établies & formées. Et jusqu'à quel point ne s'y multiplierent-elles pas en peu de tems, malgré les efforts de Satan pour en empêcher le progrès? Ce ne sera point sortir de notre sujet, que d'entrer dans quelque détail. Vous vous souvenez de l'observation que nous avons déja faite. Le progrès de la prédication de l'Evangile dans les Gaules, prouve le progrès qu'y firent les letres.

XII. 'S. Saturnin aïant établi son Siége Episcopal à Toulouse vers 250, y forma avant que de souffrir le martyre, plusieurs disciples qui étant imbus de sa doctrine, allerent la répandre en d'autres lieux, & y fonder des Eglises. L'histoire ne nous les fait pas connoître tous. Mais on croit que S. Honorat son successeur immediat dans le Siége de Toulouse, S. Papoul, qui donna son nom à l'Eglise qu'il établit, S. Honeste, Prêtre de Nisme, Apôtre de la Navarre, & le B. Cerace premier Fondateur de l'Eglise d'Eause, furent tous disciples de S. Saturnin. Cette derniere Eglise étoit autrefois Métropole du païs que l'on a depuis nommé la Gascogne; mais le Siége en a été transferé dans la suite à Auch. On prétend même que S. Saturnin, soit après s'être arrêté à Toulouse, soit auparavant, avoit établi diverses Eglises en Espagne. 'Ses disciples formerent des éleves, dont Dieu se servit pour étendre le Christianisme en d'autres parties des Gaules. On met de ce nombre particulierement S. Firmin, qui après avoir été instruit par S. Honeste, & ordonné Evêque, alla prêcher l'Evangile en Albigeois, en Auvergne, en Anjou, d'où il passa à Beauvais, & de Beauvais à Amiens, dont il est consideré comme le premier Evêque, & où il reçut la couronne du martyre vers l'an 287. 'Il y a bien de l'aparence que l'Eglise d'Albi, qui fut fondée au moins dès avant la fin de ce siecle, eut pour Fondateur quelque éleve ou de S. Saturnin ou de ses disciples.

Till. ibid. p. 298. 302. 303.

p. 303. 304.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 3.

XIII. Ce que vous venez de voir s'être fait par le ministere de S. Saturnin & de ses disciples, en faveur de la propagation de la foi dans les provinces voisines de Toulouse, les autres Missionnaires & leurs disciples le firent de

Gr. T. ibid. n. 29. leur côté en d'autres endroits. ' C'est ce que S. Gregoire de Tours reconnoît en particulier au sujet de l'Eglise de Bourges, dont il raporte la fondation à un des éleves des Apotres de nôtre foi. ' Quoiqu'il dise ailleurs que le premier Evêque de cette Eglise reçut sa mission des Disciples des Apotres mêmes, cela ne doit pas tirer à conséquence. C'est une maniere de parler, qui à la verité a été trop souvent prise à la letre, mais qui ne signifie autre chose dans la plupart des Ecrivains, que recevoir sa mission de Rome, qui est le Siége Apostolique. ' Dès l'Empire de Valerien & Gallien, peu après le milieu de ce siécle, il y avoit une Eglise à Gabales en Gevaudan, gouvernée par S. Privat. Celui-ci pouvoit être disciple de S. Austremoine, qui sans doute en forma bien d'autres, & dont ' le Püy en Velai, qui est une ancienne Eglise dans le voisinage d'Auvergne, put recevoir S. Gregoire son premier Evêque. De même les autres Eglises de l'autre partie de l'Aquitaine, eurent selon toute aparence leurs premiers Evêques de la main de S. Martial. ' On croit en effet que S. Ausone premier Evêque d'Angoulême fut l'un de ses disciples. Rien n'empêche que les Fondateurs des Eglises de Bourdeaux, de Saintes, de Poitiers, de Perigueux & peut-être d'Agen, n'aïent eu le même avantage. Il est au moins vrai que ces Eglises étoient trop célébres dès le commencement du IV siécle, pour n'avoir pas été établies dès le siécle précédent. Ce n'est pas encore tout.

Gl. conf. c. 80. p. 961.

Hist. Fr. l. 1. n. 30. 32.

Gall. Chr. nov. t. 2. p. 688.

Till. H. E. t. 4. p. 477.

XIV. Si nous continuons le detail, combien trouverons-nous d'autres Eglises fondées dans les Gaules en ce siécle ? Celles de Chartres, de Senlis & de Meaux doivent sans doute leur origine à S. Denys de Paris. ' La tradition porte effectivement que S. Regule ou Ricule son disciple fut Evêque de Senlis, après l'avoir été d'Arles. Il y a néanmoins plus d'aparence qu'il le fut d'abord de Senlis, & ensuite d'Arles, où la violence de la persécution qui emporta S. Denys, & fit tant d'autres Martyrs en ces quartiers-là, le contraignit d'aller chercher un azyle. De Paris la foi put aisément se répandre dans la Belgique, & le long de la Seine du côté de Roüen. L'Eglise de Cologne, qui avoit un Evêque fort célébre au commencement du IV siécle en la personne de S. Materne, est aparemment redevable de son établissement à quelqu'un des disciples

Gall. Chr. nov. t. 1. p. 521.

de S. Denys, ou des éleves de ses disciples. Il en faut dire autant des Eglises du Mans, d'Angers, & peut-être de quelques-unes de l'Armorique, par raport à S. Gatien premier Evêque de Tours. Il y a tout lieu de croire qu'il avoit instruit & ordonné S. Julien, que la premiere de ces Eglises honore comme l'Apotre du Maine. De même enfin les villes les plus considérables du voisinage d'Arles & de Narbone, qui n'avoient point encore reçu la foi à l'arrivée de S. Trophime & de S. Paul dans les Gaules, ne tarderent pas à voir former des Eglises dans leurs enceintes par le ministere de ces deux grands Evêques. Vous aurez pû remarquer que si l'on avoit eu égard à l'ancienneté des Eglises pour les ériger en Métropoles, Paris, Clermont & Limoges auroient dû joüir de cette prérogative. Mais c'est le rang qu'elles tenoient dans le gouvernement civil qui a fait donner cette prééminence aux unes plutôt qu'aux autres.

XV. Outre le grand nombre d'Eglises, dont nous venons de faire l'énumeration, & où vous pouvez observer une succession de doctrine, il y avoit encore des Evêques dans presque toutes les autres principales villes des Gaules, où ils vinrent s'établir de divers endroits. ' Quelques-uns y furent envoïés de Rome même comme les sept dont nous avons parlé. L'on met de ce nombre S. Peregrin, envoïé à Auxerre sous Sixte II en 257, ou 258, ' S. Genoul ou Genulfe à Cahors sous le même Pape, & sans doute plusieurs autres qui nous sont moins connus. D'autres y purent venir d'ailleurs. La plûpart enfin y furent ordonnés par ceux qui y étoient établis les premiers. ' On parle avec éloge de l'éloquence d'un nommé Eodal, l'un des Païens que S. Savinien premier Evêque de Sens convertit à la foi de Jesus-Christ. Si après tant d'établissemens d'Eglises dans les Gaules, il se trouva encore quelque païs où la lumiere de l'Evangile n'eût pas pénétré dès ce siécle-ci, Dieu se servit d'un autre moïen assez extraordinaire pour y porter le flambeau de la foi. Mais tout instrument réüssit en la main de ce souverain Maître. Divers peuples barbares firent en ce siécle de fréquentes irruptions dans les Gaules; & ce fut ces irruptions mêmes qui acheverent d'y étendre la Religion Chrétienne, & qui la firent passer à ces peuples, qui n'en

Till. ibid. p. 480.

Gall. Chr. ibid. p. 118.

Till. ibid. p. 482.

Soz. l. 2. c. 6. p. 450. 451 | Till. Emp. t. 3. p. 439. 440.

avoient nulle connoissance auparavant. 'Parmi les prisonniers que cette multitude composée de diverses nations emmenoit avec elle, il se trouvoit plusieurs Prêtres d'une vie irréprehensible, d'une vertu au-dessus de toute sorte de reproches, qui guérissoient même les malades, & délivroient les possedés par l'invocation de Jesus-Christ. Plusieurs des barbares, touchés par la sainteté & les miracles de ces Prêtres, les prirent pour leurs Docteurs, écouterent avec respect leurs instructions, reçurent le baptême, adorerent le même Dieu, & fonderent des Eglises.

Cyp. ep. 67. p. 115.

Amm. l. 15. p. 102.

[a] Cyp. ibid.

XVI. Après vous avoir exposé le progrès du Christianisme dans les Gaules, il est de l'ordre de vous montrer quel y étoit l'état de la doctrine. Vers l'an 252, 'l'hérésie de Novatien trouva moïen d'y pénétrer. Marcien Evêque d'Arles l'embrassa; mais il fut le seul d'entre les Evêques Gaulois, qui prit le parti de l'erreur. Contre le sentiment de tous les Evêques Catholiques il refusoit la paix aux pénitens. C'est ce qui reveilla le zéle & l'atention des Evêques de la province de Narbone, 'qui comprenoit alors & la Viennoise & la Lyonoise. [a] Plusieurs de ces Prélats instruits de la doctrine de l'Eglise, & zelés pour sa défense, n'aïant pu sans doute remedier au mal par eux-mêmes, ni vaincre l'obstination de leur confrere, s'adresserent à Rome pour en tirer quelque secours contre un mal si dangereux. S. Faustin de Lyon y signala son zele entre tous les autres. Non content d'avoir écrit au Pape avec ses collegues à ce sujet, il en écrivit encore au moins deux fois à S. Cyprien de Carthage. Celui-ci joignit ses instances à celles des Evêques Gaulois; & comme l'obstination de Marcien dans le schisme & l'hérésie étoit notoire, 'il prioit le Pape, qui étoit alors S. Etienne, de prononcer lui-même l'excommunication, & d'engager les Evêques de la province à déposer Marcien, & les Fidéles d'Arles à élire un autre Evêque. 'Il semble que Marcien avoit été deja jugé par les Evêques ses comprovinciaux, 'mais que n'aïant point été encore excommunié par le Pape ni par les Evêques d'Afrique, il en étoit devenu & plus orgueilleux & plus insolent.

p. 116.

p. 117. |

p. 115.

XVII. On ne sait point au juste quelle fut l'issue de cette grande affaire. Il y a néanmoins beaucoup d'aparence que l'on fit porter à Marcien la peine que méritoit

ſon crime, & qu'il fut déposé; car ſon nom ne ſe trouve point dans les plus anciens catalogues de l'Egliſe d'Arles. On ne voit point d'ailleurs que l'héréſie qu'il avoit embraſſée, fît alors aucun progrès dans les Gaules. Seulement il y a quelque ſujet de croire, ou qu'il y en reſta quelque germe qui ſervit à l'y reproduire dans la ſuite, ou qu'elle y fut introduite de nouveau par quelque autre moïen. En effet il ne paroît pas qu'il y eût de raiſon plus naturelle, que les ſuites de cette héréſie dans les Gaules, qui pût porter 'S. Retice Evêque d'Autun, l'un des plus illuſtres Prélats de l'Egliſe des Gaules au commencement du IV ſiécle, à prendre la plume pour la combatre dès la fin de ce ſiécle-ci. C'eſt ce qu'il exécuta par un grand ouvrage, dont les anciens ne parlent qu'avec éloge. Cet écrit qui ſubſiſtoit encore du tems de S. Jerôme ' & de S. Auguſtin, ne ſe trouve plus aujourd'hui. Il ne nous en reſte qu'un paſſage que ce dernier Pere a beaucoup fait valoir contre les Pelagiens, comme établiſſant clairement le peché originel & ſes ſuites, ce que nioient ces hérétiques. S. Retice en y parlant du baptême, diſoit pour réfuter la prétention de Novatien, que c'eſt là la grande & principale indulgence qu'acorde l'Egliſe, & qu'elle n'en exclud perſonne.

Hier. vir. ill. c. 82. p. 169.

Aug. in Jul. l. 1. n. 7 | Op. imp. l. 1. p. 899.

XVIII. L'ouvrage de S. Retice contre Novatien, n'eſt pas le ſeul monument eccleſiaſtique de ce ſiécle, que nous avons perdu. Nous n'avons point non plus ' le commentaire qu'il compoſa ſur le Cantique des Cantiques avant la fin de ce ſiécle, comme il paroît, '& dans lequel S. Jerôme reconnoiſſoit beaucoup d'éloquence & de travail, quoiqu'il y trouvât bien des fautes d'ailleurs. Et pour remonter plus haut, on ne nous a conſervé aucune des letres que S. Fauſtin de Lyon & les autres Evêques de la Narbonoiſe écrivirent ſur l'affaire de Marcien d'Arles. Il nous manque encore ' pluſieurs écrits de S. Irenée: ſon livre contre Marcion, ſes dialogues, ſes letres, ſes traités de la Monarchie, de l'Ogdoade, du Schiſme, de la ſcience contre les Gentils, de la diſcipline, de la prédication des Apôtres, '& peut-être un traité pour faciliter l'intelligence des Epîtres de S. Paul. De même nous avons perdu les ouvrages de Caïus contre Artemon, Theodote, les Montaniſtes, les Millenaires, Alcinoüs,

Hier. ibid.

ep. crit. p. 622. 623 | ep. 4. p. 6.

Euſ. l. 5. c. 15. 20. 24. 26 | Hier. vir. ill. c. 35.

Iren. l. 3. c. 7 | diſſ. 2. n. 41.

& les erreurs de Platon. De plus de trente ouvrages que l'on ſait être ſortis de la plume de S. Hippolyte, il nous en manque plus de vingt en leur entier, la plûpart ſur l'Ecriture. Des autres, nous n'en avons que de ſimples fragmens ; ſi néanmoins vous en exceptez peut-être le traité ſur l'Antechriſt & le cycle paſcal. Voilà ſans doute bien des écrits perdus. Mais on peut aſſûrer que ce n'eſt pas encore tous ceux que ce ſiécle avoit vûs naître dans l'Egliſe des Gaules, ou ſortir de la plume de ſes éleves, & dont nous ſommes privés. Ce n'en eſt même peut-être que la moindre partie ; les malheurs des tems nous aïant enlevé juſqu'à la connoiſſance des autres.

XIX. Ceux qui nous reſtent, quelque précieux qu'ils ſoient, ſont peu de choſe en comparaiſon des autres dont nous ſouffrons la perte. Nous n'avons que les cinq livres de S. Irenée contre les héréſies. Encore ne les avons-nous pas en leur langue originale. On nous a auſſi conſervé, comme nous avons dit, quelques morceaux de ceux de S. Hippolyte, avec deux ou trois de ſes opuſcules. Mais c'en eſt aſſez avec la connoiſſance que nous avons de ceux qui n'exiſtent plus, pour nous donner une idée du goût & du genie des Ecrivains Eccleſiaſtiques qu'ont produits nos Gaules en ce ſiécle. On y voit qu'ils traitoient dignement la Théologie, s'atachant à prouver par l'Ecriture & la tradition ce qu'ils vouloient perſuader à ceux qui admettoient l'une & l'autre. On y voit qu'ils n'écrivoient ni par curioſité, ni par le deſir de ſe produire, mais uniquement ou par ocaſion ou par neceſſité : pour réfuter les hérétiques, convertir les Païens, inſtruire les Fideles. On y voit qu'ils ſavoient à propos faire uſage des connoiſſances que l'on cultivoit dans le Paganiſme, de la Théologie fabuleuſe, & de tout ce qui entre dans l'érudition profane. Ne ſoïez point ſurpris au reſte de ce que preſque tous les livres que nous venons de nommer, fuſſent ou pour réfuter les héréſies, ou pour expliquer les livres ſacrés. Il n'eſt point de ſiécles où il s'élevât plus de differens hérétiques qu'en celui-ci & le précédent. Et comme ils abuſoient des ſaintes Ecritures pour apuïer leurs erreurs, il étoit important de les expliquer en un ſens catholique. On voit cependant par le peu qui nous reſte de ces explications, que

l'on donnoit beaucoup dans la figure. S. Hippolyte y donna le plus, & fraïa le chemin aux autres. Aussi croit-on qu'Origene, qui fut lui-même un si grand Figuriste, avoit été son disciple.

XX. Il s'en faut de beaucoup que la literature profane fît dans les Gaules en ce siécle le même progrès que la literature sacrée. On peut toutefois assûrer qu'elle s'y soûtint encore avec plus d'honneur qu'en nulle autre province de l'Empire. Vous avez déja vû que l'on regarde communément la fin du second siécle de l'Eglise, comme l'époque de la vieillesse & de la décadence de l'histoire & des belles letres. En ce siécle-ci le mal ne fit qu'aller en croissant. Ce n'est pas, [1] comme le remarque judicieusement un Savant moderne, que le vrai goût, la vraïe maniere d'écrire ne subsiste toûjours essentiellement; puisqu'elle n'est atachée qu'à l'idée que les hommes se doivent former de la justesse, de l'ordre & des bienséances du langage. Mais les hommes frapés de quelque autre chose ou plus sensible, ou plus séduisante, n'aportent pas toûjours le soin nécessaire pour se former cette idée. Mille incidens sont capables de les en détourner. Que ceux, par exemple, qui pourroient le plus contribuer à soûtenir les sciences, soit par l'estime qu'ils en feroient, soit par les récompenses qu'ils atacheroient aux soins que l'on prendroit de les faire fleurir, viennent à les mépriser: il n'en faut pas davantage pour que les autres négligent de prendre les moïens propres à les cultiver. Qu'il s'éleve des guerres civiles dans l'Etat; qu'il y arrive d'autres fâcheux évenemens, qui en troublent la tranquillité, & qui exposent la vie, les biens, la liberté des citoïens, c'en est assez pour leur faire oublier tout le reste, afin de ne penser qu'à ce qui les touche & les interesse. Voilà les principales causes de la décadence des belles letres en ce siécle dans nos Gaules comme ailleurs.

XXI. Quel progrès voudriez-vous qu'elles y eussent fait par exemple, sous l'Empire d'un Caracalla? Ce Prince, qui bien que fils d'une mere très-savante, & bien qu'instruit lui-même par un des plus habiles Sophistes de son tems, n'avoit néanmoins que du mépris & de la hai-

1 L'Auteur anonyme des letres à Mr. Houteville, letre 2.

ne pour les gens de letres ; qui les faisoit même tuer cruellement, & qui avoit déclaré une guerre ouverte aux écrits des anciens ? De même, quel progrès pouvoient-elles faire dans ces tristes irruptions que firent dans les Gaules plusieurs nations barbares, à la faveur des guerres civiles qui s'y exciterent en ce siécle ? dans ces mouvemens continuels, & ce renversement presque général, toûjours funeste aux Muses ennemies du bruit & du tumulte ? Au lieu que chacun ne devoit agir que pour le bien commun, & concourir à la tranquillité de l'Empire, chacun ne songeoit ou qu'à se défendre contre les barbares, ou qu'à avancer sa propre fortune. Il n'y avoit presque point d'Officier d'armée, pour peu de crédit qu'il eût sur les soldats, qui n'aspirât à l'Empire. ' Jamais on ne vit plus de tyrans à la fois. Les Gaules sur-tout furent étrangement divisées par ces factions, ce qui dura plusieurs années, après avoir commencé vers l'an 260. Poscume y regna environ sept ans en qualité d'Empereur, & y eut des successeurs de sa tyrannie plusieurs années après lui. L'on peut aisément juger combien tous ces troubles étoient contraires à la tranquillité si necessaire au progrès des sciences.

Till. Emp. t. 3. p. 448-479.

XXII. ' Il y avoit treize ans que les Gaules étoient ainsi démembrées, lorsque l'Empereur Aurelien les aïant recouvrées, les réünit à l'Empire. Mais elles ne joüirent pas long-tems du calme que leur procura ce Prince. Dès 275 on y vit fondre les peuples d'Allemagne, les Lyges, les François, les Bourguignons, les Vandales ; qui rompant les barrieres que les Romains leur avoient oposées au-delà du Rhin, se jetterent dans nos Provinces, & y ocuperent en un ou deux ans soixante-dix villes les plus riches & les plus considérables. Ces barbares en demeurerent comme les maîtres, ' jusqu'à ce que Probe les en chassa en 277, après les avoir vaincus en divers combats, & leur avoir tué quatre cens mille hommes. ' A ces troubles succeda la révolte de Procule & de Bonose, qui ne finit que par leur défaite en 280. ' Mais à peine commençoit-on à respirer, qu'arriva le soulevement d'Elien & d'Amand chefs des Bagaudes, dont on ne vit la fin que vers le milieu de l'année 287. Après quoi suivirent encore de nouvelles courses de la part des Allemans, des Bour-

p. 521. 522. 552.

p. 565.

p. 573.

t. 4. p. 9. 12.

guignons, des Herules, des Chaibons ou Cavions par terre, des François & des Saxons par mer. Parmi les maux que causerent aux Gaules ces fréquentes irruptions, elles ne laisserent pas de procurer un bien. Elles furent une ocasion de faire connoître Jesus-Christ à divers peuples idolâtres, qui n'en avoient jamais oüi parler. 'Elles atirerent même dans les Gaules, on ne sait comment, un Grammairien, qui y enseigna quelque tems, après y avoir épousé une femme du païs. Ce Grammairien devint sur-tout fameux, pour avoir donné naissance au tyran Bonose, dont nous venons de parler. Till. Emp. t. 3. p. 574.

XXIII. Autant que les irruptions des barbares dans les Gaules y furent préjudiciables aux sciences & aux beaux arts : autant leur y fut favorable la presence des Empereurs, qui y vinrent faire leur séjour avant la fin de ce siécle. On sait de reste que la Cour Imperiale atiroit toûjours les gens de lettres & les personnes habiles, qui y acouroient comme à la source des recompenses & des faveurs, avec plus ou moins d'empressement, à proportion de l'amour qu'avoient ces Princes pour les lettres, & de l'estime qu'ils faisoient de ceux qui prenoient soin de les cultiver. Dans ce changement de résidence ils choisirent la ville de Treves pour leur séjour ordinaire, afin d'être plus à portée de repousser les ennemis au-delà du Rhin. 'Postume & Tetrice en userent ainsi. Maximien Hercule, & ceux qui regnerent dans les Gaules après lui, imiterent leur exemple. 'Ce fut là qu'en 289 & 291 Claude Mamertin prononça en presence de cet Empereur deux panegyriques à sa loüange. 'Treves étoit aussi le siége du Préfet des Gaules, qui avoit encore sous lui l'Espagne & la grande Bretagne. C'est pourquoi les Evêques de cette ville avoient un rang distingué & une grande autorité dans l'Eglise durant le IV siécle. Tout concouroit alors à faire de Treves une ville célébre & d'un grand abord. Mais dès le commencement du siécle suivant les barbares devenus les plus forts, la ravagerent plusieurs fois, & les Préfets furent obligés d'aller résider à Arles. t. 4. p. 15. Pan. B. p. 223. n. 14. Till. ibid.

XXIV. 'Treves étoit ainsi devenuë la ville capitale de l'Empire, lorsqu'en 292 Constance Chlore pere du grand Constantin y vint fixer sa demeure. C'étoit un Prince très-puissant, quoiqu'il ne fût encore que César. L'Em- p. 21. 231

pire aïant été partagé entre les deux Empereurs & les deux Césars, il avoit eu pour son apanage les Gaules, la grande Bretagne, l'Espagne & la Mauritanie Tingitane, qui

p. 81. 82. étoit une dépendance de cette derniere province. ' Jusques-là on n'avoit point encore vû de gouvernement ni plus paisible ni plus heureux que celui de ce Prince. Son regne, lorsqu'il eut succedé à l'Empire, eut les mêmes avantages. ' De sorte que sous lui les Gaules joüirent d'une paix profonde & d'une entiere liberté, tant pour l'exercice du Christianisme, que pour la profession des sciences & des beaux arts. Bien davantage. Quoiqu'il n'eût pas étudié lui-même, il ne laissa pas de travailler à faire fleurir les sciences dans ses Etats, & de proteger les gens de letres. On peut juger de son zéle à cet égard, & par l'empressement avec lequel il sollicita Eumene à prendre soin de la jeunesse d'Autun, & à enseigner la Rhétorique dans cette ville, & par la générosité qu'il fit paroître dans les apointemens considérables qu'il lui assigna. Doit-on douter que ce Prince en fit moins pour Treves sa ville capitale, qu'il n'en fit en cette ocasion pour Autun ?

XXV. Tout conspira donc en quelque sorte à faire de Treves, dès avant la fin de ce siécle, comme une autre Rome, comme le centre de la politesse, des sciences &

Auf. Mos. v. 381-388. des beaux arts dont les Romains faisoient profession. ' Il est au moins certain qu'au siécle suivant cette ville avec son territoire étoit devenue une pepiniere de gens de letres & de beaux esprits, qui faisoient revivre les Aristides d'Athenes, les Catons & les Orateurs de l'ancienne Ro-

ep. 18. p. 644-648. me. ' Il n'est pas moins certain que ses écoles étoient alors en grande réputation, & qu'elles avoient de très-habiles Professeurs à leur tête. Cela ne se fit pas tout à coup. Ainsi il y a tout lieu de croire qu'elles commencerent dès ce siécle-ci à devenir célébres. En effet la résidence qu'y faisoient les Empereurs, étoit fort propre à y atirer de bons Maîtres. Les Professeurs d'éloquence, de poëtique, de droit Romain, de Philosophie, assûrés de trouver dans une certaine ville & de l'ocupation & la récompense de leurs travaux, n'en cherchoient point d'autres. C'en étoit assez pour les y atirer. Or où pouvoient-ils mieux rencontrer ces avantages que dans la ville impériale ? Les étudians de leur côté, assûrés d'y trouver de bons maî-

tres avec toutes les commodités de la vie, devoient s'y rendre en foule de toutes parts. Et combien la qualité de résidence ordinaire de la Cour, qu'avoit alors la ville de Treves, pouvoit-elle multiplier le nombre de ces étudians?

Parmi les Savans qui y brilloient à la fin de ce siécle, 'nous connoissons en particulier un Claude Mamertin, qui y prononça publiquement, comme nous avons déja dit, deux panegyriques à la loüange de Maximien Hercule. On ne peut presque pas douter que Mamertin n'y enseignât l'éloquence, & qu'il n'y formât plusieurs autres Orateurs. 'Il est certain qu'au commencement du IV siécle, on y en vit paroître au moins un autre, qui y prononça aussi publiquement deux panegyriques à la loüange de Constantin le grand, dont il se qualifie le panegyriste ordinaire. 'Or de la maniere que cet Orateur parle & de son païs & de son éducation, il paroît qu'il étoit de la Belgique, & qu'il avoit effectivement fait ses études à Treves. Lui & Mamertin ne furent pas les seuls panegyristes, que les Gaules donnerent dès-lors à l'Empire. Eumene, le célébre Eumene, en augmenta le nombre, & mérita d'y tenir un des premiers rangs. Il nous reste encore de lui quatre panegyriques, deux desquels furent prononcés avant la fin de ce siécle. Il semble que ces trois panegyristes inspirerent tant d'émulation à leurs compatriotes, que ceux-ci se firent depuis une espece de devoir de ne point céder aux étrangers la gloire de cette noble fonction. En effet nos Gaules devinrent dès ce siécle-ci ce que Rome avoit été auparavant; la mere & la nourrice des Panegyristes de l'Empire, qui durant les IV & V siécles n'en eut presque point d'autres que ceux qu'elles lui fournirent.

Pan. B. p. 109. 124.

p. 188. 230.

p. 232.

XXVII. La résidence ordinaire que la Cour Imperiale faisoit à Treves, pouvoit en rendre les écoles plus brillantes, que n'étoient celles d'Autun. Mais il y a toutefois cette difference entre les unes & les autres, que nous sommes un peu mieux instruits de l'histoire de celles-ci, que de ce qui regarde celles de Treves. Autun, comme vous l'avez vû, étoit une des villes les plus considerables des Gaules. Ses écoles se soûtenoient encore avec éclat au siécle précédent 'sous la conduite du grand-pere d'Eume-

p. 157. n. 17.

ne, qui continua à les gouverner encore en ce siécle avec beaucoup de réputation. Etant mort âgé de plus de quatre-vints ans, 'on lui donna pour successeur un autre très-habile homme, 'à qui en succeda un troisiéme qu'Eumene semble nommer Glaucus. Celui-ci n'étoit pas grec, comme le premier des trois; mais il possédoit parfaitement la langue gréque. Malgré l'habileté de ces grands maîtres d'éloquence, 'les écoles d'Autun ne laisserent pas de perdre en ce siécle une partie de leur ancienne splendeur. 'On discontinua même d'y enseigner, avant qu'Eumene entrât dans sa jeunesse, c'est-à-dire, vers l'an 270. Cette interruption vint sans doute, 'des ravages que les barbares, nommément les Bagaudes, firent dans la ville. 'Car l'histoire nous aprend qu'Autun fut ruiné sous l'Empire de Claude II, pour avoir invité ce Prince au recouvrement des Gaules. 'Il paroît que les édifices du Collége, qui étoient magnifiques, ne furent pas plus épargnés que les autres.

Pan. B. p. 145. n. 5. — p. 157. n. 17. — p. 143. n. 3. 4. — p. 157. n. 17. — p. 143. n. 3. 4. — Till. Emp. t. 4. p. 28. — Pan. ibid.

XXVIII. 'Un Empereur avoit déja fait travailler avec quelque magnificence aux réparations de la ville, 'lorsque Constance Chlore entreprit de la rétablir dans sa premiere splendeur & la rendre comme la mere des autres. 'Ce Prince, qui n'étoit encore que César, touché des heureuses dispositions qu'il trouvoit dans la jeunesse Gauloise pour les sciences, n'oublia rien pour rétablir le College. Le dessein formé de le rendre aussi florissant que jamais en faveur de cette jeunesse, qui venoit de perdre un habile Modérateur, Constance s'adressa aux deux Empereurs, afin de mieux exécuter son entreprise. Il en obtint un rescrit adressé à Eumene, cet Orateur si recommandable par son éloquence & la probité de ses mœurs, pour l'engager à se charger de la conduite & de l'instruction des écoles d'Autun. Eumene exerçoit actuellement la Charge de Secretaire d'Etat, ou n'en étoit sorti que depuis peu. Mais on ne regardoit point alors la profession de Maître d'éloquence indigne d'un homme de ce rang. Au contraire les Empereurs jugeoient eux mêmes qu'elle n'étoit propre qu'à lui donner un nouveau relief; n'y aïant rien, disent-ils, de plus grand, que de former la jeunesse dans les sciences & les bonnes mœurs pour les besoins de l'Etat. Aussi Eumene accepta-t-il volontiers la

p. 144. n. 4. — Till. ibid. p. 29. — Pan. p. 144-146. 155. n. 5. 6. 14.

chaire d'éloquence qu'on lui offroit. Et comme il joüissoit déja d'une pension considérable atachée à sa Charge de Secretaire d'Etat, 'on lui doubla ses apointemens, qui montoient à plus de vingt-six mille livres de notre monoïe. Mais par un trait de générosité bien rare il voulut que ce riche honoraire fût emploïé au rétablissement du College. Tout cela se passa en 296 & 297; & dès le commencement du siécle suivant, avant l'an 310, ces écoles étoient devenuës si florissantes, 'qu'elles avoient donné grand nombre de sujets de mérite, dont plusieurs brilloient dans le Barreau, & d'autres dans les premieres charges de l'Empire.

Pan. p. 154. n. 11

p. 217. n. 23.

XXIX. Nous avons observé dans le discours sur le siécle précédent, que dès-lors il pouvoit y avoir eu des écoles à Besançon. 'Elles y étoient au moins florissantes avant le milieu de ce III siécle, sous la conduite de Jule Titien, qui gouvernoit aussi celles de Lyon à l'alternative. Ausone nous le donne assez à entendre, en témoignant que Titien se fit plus d'honneur par cette profession, que par l'exercice du Consulat auquel il fut élevé. D'ailleurs la réputation où il étoit, & le grand savoir qu'il avoit acquis, font juger de reste qu'il soûtint dignement la gloire de ces deux écoles. 'On ne peut douter qu'il ne fût un des plus célébres Rhéteurs de son tems; puisque l'Empereur Maximin I le choisit pour enseigner l'éloquence au jeune Maximin son fils vers l'an 235. 'Titien n'étoit pas seulement Rhéteur; il étoit encore & Poëte & Geographe. Ce fut aparemment en faveur de la jeunesse qui hantoit ses écoles, qu'il mit de vers grecs en prose latine les fables d'Esope. Il laissa aussi particulierement sur la Geographie divers autres écrits, dont les anciens ne parlent qu'avec éloge. Tel étoit le Modérateur des écoles de Besançon & de Lyon en ce siécle; & l'on conviendra sans peine qu'elles ne pouvoient qu'être célébres sous la conduite d'un si savant homme. Ce n'est donc pas sans sujet que nous soûtenons que celles de Lyon en particulier, si célébres dès le premier siécle par ces disputes publiques qui s'y faisoient en grec & en latin, continuerent à se maintenir dans leur premiere splendeur.

Aus. Conf. p. 712. 713; ep. 16. p. 636.

Jul. Cap. vit. Max. jun. n. 1.

ibid | Aus. ep. 16. p. 636.

XXX. Rien n'empêche de croire la même chose des autres dont vous avez déja vû l'établissement aux siécles

passés. Il est même hors de doute, qu'il s'en établit encore beaucoup d'autres dans les principales villes de nos provinces, quoiqu'il ne nous reste pas d'anciens monumens pour le justifier. Si le commencement de celles de Bourdeaux, qui furent si florissantes au siecle suivant, & où l'on voïoit en même tems plusieurs chaires de Professeurs en l'une & l'autre éloquence, la gréque & la latine, ne remonte pas plus haut, 'nous avons des preuves pour le placer au moins en ce III siécle. On y vit effectivement paroître un Eusebe, inconnu d'ailleurs, qui fit dès lors à Bourdeaux, ce que tout le monde sait y avoir fait Ausone au siécle suivant, en y enseignant les belles letres. C'est ainsi que l'on croit devoir entendre ce qu'Ausone dit lui-même de cet Eusebe, dans l'éloge de Veria Liceria arriere-petite fille d'Eusebe, & femme d'Arbore neveu d'Ausone par sa sœur. Voici le texte de ce Poëte.

Aus. par. c. 16. p. 130 | Vin. in Aus. §. 121.

——————procul & de manibus imis.
Arcessenda esset vox proavi Eusebii.
Qui quoniam functo jam pridem conditus ævo.
Transcripsit partes in mea verba suas.

Il seroit difficile de dire combien fut utile au progrès des sciences dans les Gaules l'institution de ces Colleges. Le zéle & l'émulation qu'elle y inspira pour les letres, faisoient étudier à l'envi & les maîtres & les disciples. Et cette émulation étoit d'autant plus grande, qu'il y avoit plus de maîtres qui enseignoient comme à la vüë les uns des autres.

XXXI. Outre les hommes de letres, dont nous avons déja donné quelque notion dans ce discours, nous ne connoissons presque point d'autres éleves des écoles Gauloises, qui aïent paru en ce siécle avec quelque distinction. Mais on sait assez que l'antiquité ne nous a pas apris tout ce qui s'est passé sous ses yeux. Il faut toutefois joindre aux grands hommes que nous avons déja nommés, Jule Titien le pere, dont quelques modernes font un célébre Orateur, & à qui ils atribuent les ouvrages, qui sont plus vraisemblablement de Jule Titien son fils. Quant aux autres personnes de marque que produisirent nos Gaules en ce siécle, l'on compte jusqu'à six ou sept Princes qu'elles

qu'elles donnerent à l'Empire. Mais ils ne lui firent pas tous également honneur. Personne n'ignore quel fut Caracalla, qui étoit né à Lyon, & dont nous serons peut-être obligés de parler ailleurs. Carus, qui avoit pris naissance à Narbone, tient le milieu entre les bons & les mauvais Empereurs. Carin & Numerien ses fils & ses successeurs, étoient des esprits bien differens l'un de l'autre. Numerien devint aussi aimable, que Carin se rendit odieux. Bonose fils de ce Grammairien, que vous avez vû être venu s'établir dans les Gaules, trouva le secret de se faire proclamer Empereur par les troupes qu'il commandoit sous l'empire de Probe. Mais après avoir joui quelque tems du titre qu'il avoit usurpé, il fut enfin vaincu, & termina sa vie par un genre de mort infamant. Saturnin, qui se trouva comme forcé à prendre la pourpre, auroit été un bon Prince, si la providence l'avoit placé sur le thrône, & qu'il n'y fût pas monté de lui-même.

XXXII. Il y a plus de choses à dire sur Carause, lesquelles ne reviendront pas ailleurs. ' Il passoit pour l'un des plus savans hommes dans la Marine, que l'on eût encore vû. Mais comme il avoit apris cette science plûtôt par un long & frequent exercice, que par l'étude des Livres qui en traitoient, nous ne parlons de lui avec quelque détail, que pour ne pas laisser absolument ignorer son histoire. Il étoit de fort basse condition, & avoit pris naissance, non dans le païs que l'on a depuis nommé la Hongrie, mais dans cette partie de la Gaule Belgique, à laquelle on a donné le nom de Flandre ou de Brabant. Carause dès sa jeunesse s'étoit exercé à conduire des vaisseaux, pour avoir de quoi vivre. Il acquit par cet exercice une parfaite connoissance de la mer. Il fut ensuite emploïé dans les armées navales, où il parut avec éclat, sur-tout dans la guerre contre les Bagaudes. Mais étant devenu ou suspect ou odieux à Maximien Hercule, ce Prince donna ordre qu'on le fît mourir. A cette nouvelle ' Carause prit le titre d'Auguste en 287, passa dans la grande Bretagne, avec la flote qu'il commandoit pour défendre les Gaules, & trouva moïen de s'y faire reconnoître Empereur. Il soutint cette hardie entreprise avec autant de courage que d'habileté ; '& les deux Empereurs Diocletien & Maximien furent obligés de traiter avec lui, & de le laisser jouir 6 à

Pan. B. p. 120. not | Till. Emp. t. 4. p. 12. 13.

Eus. chr. p. 223.

Till. ibid. p. 27.

1 7 ans [1] du fruit de sa conquête, & du titre qu'il avoit usurpé. L'on voit encore une preuve de cet acord dans une medaille, qui porte pour inscription : *La paix des trois Augustes.* Carause fut tué dans la grande Bretagne par Alecte [2] un de ses Officiers, qui prit la pourpre, & regna environ trois ans.

XXXIII. Les écrits qu'enfanta dans les Gaules en ce siécle la literature profane, n'eurent pas un sort plus heureux que les ouvrages ecclésiastiques. L'antiquité peu soigneuse pour l'avenir, s'est contentée d'en profiter, sans prendre de justes mesures pour les faire passer jusqu'à nous. L'on ne nous a rien conservé de tout ce que Titien écrivit sur la Geographie, l'Agriculture. la Rhétorique & quelques autres sujets. On doit croire qu'il avoit beaucoup écrit; puisque S. Isidore de Seville le compte entre les Orateurs, qui avoient le plus contribué à soûtenir l'éloquence. Nous n'avons rien non plus des déclamations & des poësies de l'Empereur Numerien. Il nous manque aussi quelques pieces d'éloquence de Claude Mamertin. Voilà les écrits perdus dont nous avons quelque connoissance en genre de literature profane. Mais combien en est-il péri d'autres, dont il ne nous reste ni le moindre vestige ni la moindre notion ? Tout ce que nous possedons aujourd'hui en ce genre de literature, se reduit à quatre panegyriques, deux de Mamertin & deux d'Eumene. Car pour les deux autres de cet Orateur, ils ne furent faits & prononcés qu'au siécle suivant. On voit par ce peu de monumens que l'éloquence, qui tomboit sensiblement dans les autres provinces de l'Empire, se conservoit encore avec quelque lustre dans nos Gaules. Elle étoit à la verité bien differente de celle des bons siécles. Au lieu de cet air aisé & naturel, qui fait le prix de l'éloquence comme de la poësie, au lieu de ces expressions nobles & majestueuses, au lieu de cette justesse & de ce bel arangement que l'on admire dans les écrits des siécles de Ciceron & d'Auguste : le génie des Orateurs de ce tems-ci étoit de s'exprimer par des pensées guindées, des tours de phrase embarassés, & un

Eus. ibid. p. 224. 1 ' Eusebe dit que Carause ne regna que trois ans; ne comptant peut-être que le tems qu'il regna paisiblement.

ibid. 2 ' Le même Historien nomme Asclepiodote, cet Alecte qui tua Carause.

assemblage confus de mots qui souvent ne signifient pas grand'chose.

XXXIV. Les superstitions fondées sur l'Astrologie, ont presque toujours regné dans les Gaules & dans la France. On y a consulté les Devins en tout tems ; & nous ne verrons presque aucun siécle, où cette superstition ennemie de la verité, n'ait infecté la republique des letres. ' En ce siécle l'Empereur Alexandre Severe étant allé au-devant des Germains qui ravageoient les Gaules, une femme Druide lui prédit en quelque maniere sa mort, en lui disant en langue Gauloise : Allez, mais n'esperez pas la victoire, & ne vous fiez pas à vos soldats. Lampride met ces paroles entre les présages de la mort de ce Prince, qui fut tué en 235. ' L'Empereur Aurelien consulta d'autres femmes Druides, qui se mêloient encore dans les Gaules, comme la précedente, de deviner l'avenir, & leur demanda si l'Empire demeureroit dans sa famille. On tient qu'elles lui répondirent, qu'aucune famille ne seroit plus illustre parmi les Romains, que la posterité de Claude II. La prédiction fut acomplie en la personne de Constance Chlore pere du grand Constantin. 'De même une autre Druide prédit à Diocletien, qui n'étoit encore que simple soldat, qu'il seroit un jour Empereur. ' La profession dont se mêloient ces femmes Druides, a fait dire à Saumaise, qui veut qu'on les nomme Dryades, qu'elles n'étoient autres que ces Nymphes des bois, ou ces Fées, dont nos romans ont fait tant de contes fabuleux. Pomponius Mela nous les caracterise encore mieux, lorsqu'il nous les represente comme des Prêtresses Vierges Gauloises, qui usoient de charmes pour exciter des tempêtes sur mer, guérir les maladies qui paroissoient incurables, & prédire des choses avenir.

Lamp. Vit. Al. n. 60.

Vopi. vit. Aur. n. 44 | Till. Emp. t. 4. p. 78.

Vop. vit. Num. n. 14.

Vit. Aur. not. p. 533. a.

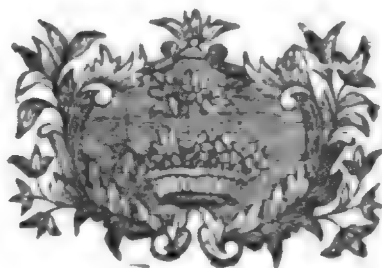

S. IRENÉE,

EVESQUE DE LYON, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET MARTYR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Iren. pr. p. 164. diss. 2. n. 1. 2.

S. Irenée, la lumiere des Gaules & de tout l'Occident, comme le qualifie Theodoret, ' étoit Grec de nation. Il vint au monde vers l'an 130 [1] de nôtre Ere vulgaire, dans l'Asie mineure, peut-être à Smyrne même ou dans le voisinage. C'est ce que fait juger la maniere ' dont il parle de S. Polycarpe Evêque de cette ville. Il eut le bonheur d'être instruit dans la pieté dès sa premiere jeunesse par ce grand Maître, qui avoit été lui-même disciple des Apôtres. Dès cet âge si tendre il avoit un soin particulier d'observer tout ce qu'il voïoit en la conduite de ce saint Vieillard, pour le faire passer dans la sienne. Il écoutoit atentivement toutes ses paroles, les gravoit non sur des tablettes, mais dans le plus profond de son cœur, & les rouloit continuellement dans son esprit. De sorte qu'à un âge un peu avancé il avouoit les avoir plus présentes, que ce qui s'étoit passé depuis peu sous ses yeux. Tout cela fait croire que nôtre Saint nâquit de parens Chrétiens, & qu'il fut toûjours élevé dans la vraie Religion.

l. 3. c. 3. n. 4| Eus. l. 5. c. 20. p. 188.

Iren. l. 4. c. 27. n. 1.

Outre S. Polycarpe ' il eut encore pour Maître, comme il le témoigne lui-même, un Eleve des disciples des Apôtres, qu'il cite souvent sans le nommer, & dans la suite S. Pothin Evêque de Lyon. ' Par cet Anonyme quelques modernes entendent Papias. ' Mais Papias avoit été disciple

vie, p. 16.

l. 5. c. 33. n. 4.

1 Quelques modernes, font naître S. Irenée dès l'an 120 ou environ. D'autres ne placent cette naissance que 20 ans plus tard. Mais les premiers n'ont pas fait assez d'atention, que ce Saint disant que dès sa premiere jeunesse il avoit été disciple de S. Polycarpe, il donne pour preuve de ce fait que ce S. Martyr vequit jusqu'à un très-grand âge. Que cela signifie-t-il, sinon que S. Irenée étoit encore jeune, lorsqu'en 166 S. Polycarpe souffrit le Martyre? De ne mettre aussi la naissance de S. Irenée qu'en 140, c'est ce que les autres circonstances de sa vie ne permettent pas, comme on le verra par la suite.

des Apôtres mêmes ; & lorsque notre Saint le cite, il le fait en le nommant. ' Cela n'empêche pas toutefois que S. Jerôme ne dise que S. Irenée fut effectivement sous sa discipline : ce qu'il n'aura peut-être avancé qu'en prenant lui-même Papias pour l'Anonyme dont nous venons de parler. Quoiqu'il en soit, ' on ne peut nier que S. Irenée ne fît depuis une étude particuliere de ses écrits, & qu'il n'y puisât les sentimens des Millenaires.

Hier. ep. 53. p. 581.

Iren. ibid.

' A la science ecclesiastique il joignit l'étude des letres humaines, & la connoissance de la théologie Païenne, comme on le remarque par les frequentes citations qu'il fait des Poëtes & des Philosophes le moins connus. ' C'est ce qui fait dire à Tertulien, que S. Irenée avoit aprofondi toutes les sciences avec beaucoup de soin & de lumiere : *Omnium doctrinarum curiosissimus explorator.*

diss. 2. n. 4.

Tert. in Val. c. 5. p. 291.

' Il est vrai que notre Saint avoüe lui-même n'avoir jamais apris à composer des Livres, ni étudié les regles de la rhétorique ; qu'il déclare ignorer la politesse du discours, & l'art de persuader adroitement. Mais il faut prendre cet aveu pour des sentimens que son humilité lui avoit inspirés, & lui faisoit croire très-veritables. D'ailleurs il pouvoit fort bien n'avoir pas étudié à dessein de devenir Auteur ; mais il ne laissa pas de se rendre très-habile & par les talens qu'il avoit reçus de la nature, & par l'aplication qu'il donna à l'étude. ' L'érudition profane, selon les Peres, étoit nécessaire pour refuter les erreurs des Païens ; & il n'y a pas lieu de douter que S. Irenée n'eût emploïé une partie de son tems à l'acquerir.

Iren. l. 1. pr. n. 2. 3.

diss. 2. n. 4 | Till. H. E. t. 3. p. 80.

' En effet quelque épineuse & embarassante que soit la matiere qu'il traite dans ses Livres contre les hérésies, & quelque barbares que soient & le peu du texte grec qui nous en reste, & encore plus la version latine que nous en avons, S. Jerôme n'a pas laissé d'y trouver beaucoup d'éloquence & d'érudition. De même les Connoisseurs y remarquent un génie vif, agréable, élevé : ce qui paroît dans les comparaisons dont il se sert, & dans quelques autres endroits où s'élevant au-dessus de son sujet, il donne quelque liberté à son esprit.

Ibid | Hier. ib.

' On ne sait ni quand ni à quelle ocasion S. Irenée vint dans les Gaules. On ignore également par qui il y fut envoïé. ' Seulement S. Gregoire de Tours raporte cette Mis-

Iren. diss. 2. n. 5.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 27.

III SIECLE.

a Iren. vie, l. 1. p. 25. 26. 29-31.

sion à S. Polycarpe. [a] D'autres ont conjecturé qu'Irenée aïant fait le voïage de Rome avec ce Saint en 157, on l'envoïa de Rome à Lyon, sur les remontrances de S. Anicet à qui S. Pothin avoit demandé du secours pour son Eglise. Mais cette conjecture n'a nul fondement, & paroît démentie par la maniere [1] dont notre Saint parle lui-même.

Il y a plus d'aparence qu'il passa dans les Gaules avec quelques-uns de ces autres Grecs Asiatiques, qui y vinrent établir l'Eglise de Lyon, & peut-être avec S. Pothin même, quelque tems avant que S. Polycarpe entreprît son voïage de Rome. Irenée étoit alors encore jeune, n'aïant que 22 à 23 ans. Dans la suite 'S. Pothin l'ordonna Prêtre, pour servir en cette qualité l'Eglise dont il étoit Evêque. Les premiers Martyrs de Lyon font en deux mots l'éloge de ce saint Prêtre, en disant que c'étoit un zélé partisan de la loi de J. C. Ils ne trouverent personne entre leurs freres & leurs collegues, qui fût plus propre qu'Irenée, pour porter en 177 les letres qu'ils écrivirent dans leur prison au Pape S. Eleuthere, ' & aux Eglises d'Asie & de Phrygie sur l'hérésie de Montan. ' Ils le choisirent donc pour faire les voïages de Rome & d'Asie. Mais Dieu en disposa autrement, au moins quant à ce dernier & plus long voïage.

Eus. l. 5. c. 4. p. 168. Hier. vir. ill. c. 35.

Eus. c. 3. p. 168.

c. 4. p. 168.

'Après que S. Pothin eut souffert le martyre, ce qui arriva la même année 177, comme nous l'avons montré ailleurs, S. Irenée fut mis en sa place, & fut le second Evêque de Lyon. Cette élection ne permit pas sans doute qu'il abandonnât une Eglise affligée, persecutée & privée de son Pasteur, pour faire le voïage d'Asie auquel on l'avoit destiné. Il est néanmoins des Ecrivains qui prétendent le contraire. ' Mais Mr. Valois refute solidement leur opinion, & soûtient même qu'il ne fit point le voïage de Rome. 'S. Jerôme l'assure néanmoins; & rien n'empêche qu'il ne l'ait effectivement fait, soit avant, soit après son élection. Il y a même quelque lieu de croire que ce fut à Rome

c. 5. p. 170 | Gr. T. ibid | Phot. c. 120. p. 301.

Eus. not. p. 92. 1.

Hier. ibid | Iren. diss. 2. n. 11. 12.

1 En effet, comment S. Irenée qui pour autoriser ce qu'il avance, dit qu'il avoit vû dans sa plus tendre jeunesse le saint vieillard Polycarpe, ne diroit-il pas plûtôt qu'il avoit passé plusieurs années en sa compagnie, & jusqu'à l'âge de 36 à 37 ans qu'on lui donne alors, & qu'il l'avoit accompagné dans ses voïages, si comme on le prétend, il avoit réellement fait le voïage de Rome, & conversé à un âge mûr avec cet homme Apostolique?

qu'il reçut l'ordination épiscopale ; quoiqu'il y ait plus d'aparence que ce fut dans les Gaules mêmes.

'S. Irenée élevé à l'Episcopat, y brilla par une sainteté admirable ; & en peu de tems il rendit par ses prédications la ville de Lyon presque toute Chrétienne. 'Il eut beaucoup à travailler, pour y reparer les ravages que la fureur des Païens y avoit causés. Mais ce travail ne fut point au-dessus de son zéle ; '& il ne borna pas ses soins à la seule Eglise, ni même au Diocése de Lyon. Il forma plusieurs disciples pour porter la lumiere de la foi en divers autres endroits. On le vit quelquefois lui-même aller chercher l'erreur jusques dans Rome, pour la combatre en la personne de Blaste & en celle de Florin.

Gr. T. ibid.
Iren. ibid. n. 17.
Till. ib. p. 83.

'On lui atribue beaucoup de miracles pour la conversion des infideles. Cela peut être vrai ; 'puisqu'il nous assure lui-même comme témoin oculaire, que de son tems il se faisoit grand nombre de merveilles dans l'Eglise, & qu'il auroit été impossible de faire l'énumeration des dons & des graces qu'elle recevoit de Dieu, & qu'elle répandoit encore tous les jours par toute la terre sur les Gentils au nom de J. C. crucifié.

p. 84.
Iren. l. 2. c. 31. n. 2 | c. 32. n. 4. 5.

'On sait peu de choses en détail de la vie de ce grand Evêque. Seulement il paroît qu'elle fut toute ocupée ou à soûtenir la verité en combatant les héretiques & de vive voix & par écrit, ou à former les Eglises des Gaules en les instrûisant de la doctrine apostolique. Mais autant qu'il avoit de zéle pour combatre l'erreur, autant il avoit de charité pour ceux qui l'enseignoient. 'Rien ni de plus touchant ni de plus instructif, que ce qu'il dit lui-même de cette charité sincere qu'il portoit aux héretiques.

Till. ib. p. 85.
Iren. l. 3. c. 25. n. 7.

'Ce fut autant l'effet de cette charité, que le devoir de sa charge pastorale, qui l'engagea à écrire le grand nombre d'ouvrages dont il enrichit l'Eglise, & dont nous ferons le dénombrement en son lieu. Il ne nous en reste malheureusement que celui qu'il fit contre les héresies qui avoient paru jusqu'à son tems. Il eut une ocasion particuliere d'écrire sur ce sujet, à cause des héretiques Marcosiens, 'ou Gnostiques, comme les nomme S. Jerôme, qui aïant d'abord séduit quelques femmes de qualité dans les païs qu'arrosent le Rhône & la Garonne, en firent de même en Espagne.

l. 1. pr. n. 2 | c. 13. n. 7.
Hier. in. Is. c. 64. p. 474 | ep. 53. p. 581.

III SIECLE.

a Iren. l. 3. c. 3. n. 4.
b pr. p. 164.

Personne n'étoit ni plus propre ni plus capable de refuter ces héresies, que l'étoit S. Irenée. Non seulement [a] il avoit été instruit par les disciples des Apôtres; [b] non seulement Dieu l'avoit préparé à ce combat en lui donnant une foi très-pure & une lumiere très-pénetrante des plus grandes verités, & en le comblant de tous les dons celestes du S. Esprit, comme parle S. Epiphane: ' mais il avoit encore une connoissance parfaite de toute la doctrine de ces hérétiques, qu'il avoit étudiée à fond. ' Aussi ne fait-il pas difficulté de dire lui-même, sans sortir des bornes de son humilité, que ceux qui avoient entrepris avant lui de la refuter, n'y avoient pas tout-à-fait réussi, parce qu'ils n'en avoient pas assez connu les faux principes.

l. 1. pr. n. 2.
l. 4. pr. n. 2.

A ce zéle ardent pour combatre l'erreur, si-tot qu'elle osoit se montrer, ' S. Irenée savoit joindre un amour extrême pour la paix. Il fit voir à tout le monde, dit Eusebe, que son nom qui signifie pacifique, n'étoit point démenti par ses actions. ' Mais cet amour de la paix dans ce grand Evêque n'étoit point un amour du repos au préjudice de la verité. ' Il en donna des preuves éclatantes dans les fameuses disputes au sujet du jour auquel on devoit célebrer la Pâque. Gardant en cette rencontre un juste temperament, si d'un côté il soûtint la verité de la tradition que les Asiatiques combatoient, de l'autre il s'oposa fortement au Pape S. Victor, qui vouloit troubler la paix en séparant de la communion de l'Eglise ces mêmes Asiatiques.

Eus. l. 5. c. 24. p. 193.
Till. ibid.
Eus. ib. c. 23. 24. p. 191. 192.

Nous avons raporté ailleurs avec quelque détail ce que fit S. Irenée en cette rencontre; & nous avons déja donné l'histoire du Concile qu'il assembla à ce sujet, & dont il fut l'ame, & conduisit toute l'action. ' Outre la Letre Synodale de ce Concile, que l'on regarde comme l'ouvrage de notre Saint, il en écrivit plusieurs autres tant au Pape qu'aux Evêques pour assoupir cette dispute, en quoi il réussit heureusement.

p. 192-194 | Phot. ibid.

' Les mouvemens qu'il se donna pour procurer la paix à l'Eglise, & le soin qu'il prit d'achever son grand ouvrage contre les héresies, furent des dernieres actions de sa vie. Il la finit par le martyre l'an 202, dans cette violente persecution qu'excita contre l'Eglise l'Empereur Severe la 12[e] année de son regne. La mort de notre Saint est marquée au 28[e] de Juin dans les anciens Martyrologes. ' Son corps fut

Iren. diss. 2. n. 30.
Gr. T. Gl. Mar. l. 1. c. 50. p. 780.

fut inhumé entre ceux de S. Epipode & S. Alexandre sous l'Autel de l'Eglise de S. Jean. III SIECLE.

' La plûpart des anciens Peres de l'Eglise rencherissent les uns sur les autres en faisant l'éloge de nôtre saint Evêque. Iren. pr. p. 163. Tertullien le compte entre les Peres les plus recommandables pour leur sainteté & leur excellence, & qui ont refuté les hérétiques par les écrits les plus achevés. Eusebe & S. Epiphane le regardent comme un défenseur intrepide de la foi Catholique, qu'il a soûtenuë pendant toute sa vie ' avec une lumiere qui a dissipé toutes les illusions & les vaines chimeres des hérétiques, & triomphé de tous leurs efforts. p. 164. S. Augustin le produit contre les Pelagiens sur le peché originel, en le qualifiant un ancien homme de Dieu, un défenseur de la verité, un Docteur célebre pour sa doctrine, devant qui les Pelagiens les plus obstinés eussent été contraints de rougir & de se rendre à la verité. Theodoret le nomme un homme Apostolique, un homme admirable, qui a répandu la lumiere de la verité dans les Gaules & dans tout l'Occident.

S. Irenée forma un nombre considerable de disciples, qui tous furent illustres ou par leur pieté, ou par leur savoir, & dont quelques-uns eurent le bonheur de verser leur sang pour la foi. Les plus célébres furent le Prêtre Caïus & S. Hippolyte, dont nous donnerons bien-tôt l'histoire, comme aïant été instruits, & peut-être étant nés dans les Gaules. Pour les autres, nous en avons déja parlé ailleurs en plus d'un endroit; & nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit.

§. II.

Ecrits qui nous restent de lui.

DE tous les ouvrages que S. Irenée laissa de sa façon, il n'est venu jusqu'à nous que ses cinq livres contre les hérésies. Encore ne les avons-nous pas tous en leur langue originale, ni peut être même en tout leur entier. Au moins ' paroît-il quelques lacunes tant dans l'ancienne version que dans le texte grec du premier livre. Iren. l. 1. c. 11. n. 4|c. 12. n. 2.

' Les motifs qui porterent l'Auteur à y mettre la main, étoient dignes & de son zéle & de sa charité. l. 1. pr. n. 2. D'une part, il craignoit de voir périr par sa faute plusieurs Fideles, qui ne sachant pas discerner les loups sous la peau empruntée

III SIECLE. des brebis dont ils tâchoient de se couvrir, seroient devenus leur proïe. Iren l. 1. c. 13. n. 7. 'De l'autre il desiroit de retirer de l'erreur grand nombre de femmes, que les disciples d'un certain Marc avoient séduit dans les provinces qu'arrose le Rhône. n. 1. 'Ce Marc étoit un des plus insignes imposteurs de la secte de Valentin, & un homme très-habile dans l'art de la magie. S. Irenée ne fait pas difficulté de le qualifier le vrai précurseur de l'Antechrist. Avec ses charmes & ses prestiges il séduisit quantité de personnes de l'un & de l'autre sexe. n. 3. 'Il s'ataquoit particulierement aux femmes, & en vouloit sur-tout à celles qui étoient & de qualité & les plus riches. Tel étoit le Maître, n. 7. '& tels furent ses disciples.

Ce fut donc pour détruire en particulier les erreurs des Valentiniens & des Marcosiens, que S. Irenée entreprit ce grand ouvrage; pr. n. 2. 'se proposant tout à la fois d'en garantir les Fideles, l. 4 c. 41. n. 4. '& de confondre ceux qui les enseignoient, pour les faire revenir de leurs égaremens.

l. 1. pr. n. 2. 'Mais avant que d'y travailler, il prit toutes les mesures possibles pour y réüssir. Il eut soin de s'instruire à fond des sentimens de ses adversaires, tant par la lecture des écrits des disciples mêmes de Valentin, que par des conferences qu'il eut avec eux. Ainsi ce ne fut qu'après avoir sondé la profondeur de leurs mysteres, comme il parle lui-même, qu'il entreprit d'en montrer & les extravagances & les impietés. c. 9. n. 1. 'En le faisant il se sert de leurs propres termes, afin d'en faire mieux sentir le ridicule.

pr. n. 3. 'Il marque expressément que ce fut dans les Gaules qu'il composa cet ouvrage. Mais il n'y mit la main qu'à differentes reprises. C'est ce qui paroît par les préfaces qu'il a mises à la tête de chaque livre. l. 3. c. 3. n. 3. 'Les trois premiers furent achevés avant la mort du Pape S. Eleuthere, que l'Auteur compte pour le douzieme Evêque de Rome depuis les Apôtres. Till. H. E. t. 3. p. 89. 'On croit que les deux autres livres ne furent faits que sous le Pontificat de S. Victor, & peut-être même les dernieres années de la vie de S. Irenée. Iren. l. 1. pr. n. 2. 3 | c. 31. n. 4 | l. 3. pr. | l. 4. pr. | l. 5. pr. 'Ils sont tous adressés à un intime ami du Saint, qui ne le nomme nulle part. Mais on ne peut presque pas douter que ce ne fût un Evêque, & un Evêque de merite. C'est ce qui paroît par le portrait qu'il nous en a tracé. Il lui parle comme à une personne qui avoit plus de savoir que

lui, qui étoit lui-même capable de refuter la doctrine des heretiques, & qui devoit instruire les autres, & les garantir de l'erreur. S. Irenée avoit un autre motif de lui adresser son ouvrage; puisque cet ami l'avoit souvent pressé de l'entreprendre.

'Eusebe & Photius nous ont conservé en grec le titre de cet ouvrage, que [a] l'interprête de saint Irenée a traduit ainsi: *Exposition & renversement de la doctrine qui porte faussement le nom de science.* Le latin ajoûte encore, *ou contre les hérésies*, ce qui revient au même. Cet ouvrage est divisé en cinq livres, comme nous avons déja dit

Eus. l. 5. c. 7. p. 171 | Phot. c. 120. p. 300.
a l. 2. pr. n. 2 | l. 4. pr. n. 1.

'L'Auteur en fait lui-même l'analyse en peu de mots. Le premier livre, dit-il, contient les sentimens des héretiques, leurs maximes, & les traits qui caracterisent leurs personnes. Dans le second on trouve renversées & refutées leurs impertinences & absurdités, après les avoir dévoilées & montrées telles qu'elles sont. Le troisiéme livre est emploïé à raporter les preuves de l'Ecriture oposées aux rêveries des hérétiques. 'Dans le quatriéme on les refute par les propres paroles du Sauveur, & dans le cinquiéme par celles de S. Paul, expliquant en particulier quelques endroits de cet Apôtre dont les hérétiques abusent criminellement. Donnons à cette analyse un peu plus d'étendue.

Iren. l. 3. pr.
l. 4. pr. n. 1 | c. 41. n. 4 | l. 5. pr.

'Dans le premier livre S. Irenée fait une exposition exacte des foles imaginations de Valentin & de ses disciples. Il leur opose ensuite la doctrine de toutes les Eglises du monde, qu'il explique brievement, & qu'il soûtient être la même dans chacune, quoique ces Eglises se trouvent éloignées les unes des autres, & qu'elles usent de differentes langues: au lieu que la doctrine des Valentiniens étoit diverse & changeante, y aïant parmi eux presque autant de differentes opinions, qu'il y avoit de sectateurs. Il met à la fin une énumeration de tous les hérétiques qui avoient paru jusqu'alors, suivant l'ordre des tems, depuis Simon le Magicien, qu'il regarde comme la tige d'où sont sortis tous les autres, jusqu'à Tatien disciple de S. Justin Martyr.

l. 1. c. 1-31.

'S. Irenée emploïe le second livre à refuter par divers raisonnemens solides les rêveries & extravagances qu'il a détaillées dans le premier. Il y démontre qu'il n'y a

l. 2. c. 1-35.

III SIECLE. qu'un seul Dieu, qu'il ne peut y en avoir davantage ; que ce Dieu est un Etre suprême & très-simple, le Pere de nôtre Seigneur Jesus-Christ, que c'est par son Verbe, & non par le Dieu de Marcion, ou par les Anges, que le monde a été créé. De-là il passe à prouver que l'on ne doit point rechercher avec curiosité à savoir autre chose de Dieu que ce que nous en aprenent les saintes Ecritures, qui parlent de lui d'une maniere claire & sans ambiguité. Il donne ensuite de beaux préceptes pour l'intelligence de l'Ecriture, réfute la metempsycose, & établit l'immortalité de l'ame.

l. 3. c. 1-25. ' Dans le troisiéme livre S. Irenée prouve l'unité d'un Dieu Créateur du ciel & de la terre, l'unité & la divinité de Jesus-Christ, son incarnation dans le sein d'une Vierge, la verité de sa chair & de sa passion ; qu'il y a un S. Esprit distingué du Pere & du Fils, qui nous a donné la grace & le secours necessaire pour le salut. Et comme les herétiques convaincus de l'évidence de ces verités par les quatre Evangiles, se plaignoient de ce qu'ils avoient été corrompus, & en apelloient à la tradition, il leur montre que c'est dans l'Eglise Catholique que se trouve cette tradition pure & sans mêlange, & que c'est-là qu'il faut chercher la verité ; étant impossible que toutes les Eglises du monde se fussent acordées pour changer la doctrine des Apôtres. Aïant eu ocasion de parler d'Adam, il soûtient contre Tatien & ses sectateurs que Dieu lui avoit remis son peché, & fait misericorde.

l. 4. c. 1-41. ' Il établit dans le quatriéme livre l'inspiration des Livres sacrés, & emploïe leur autorité pour continuer à prouver l'unité d'un Dieu, Auteur de l'ancien & du nouveau Testament. Il montre que c'est le même Pere, qui a été annoncé dans l'une & l'autre alliance ; que le Verbe en se faisant voir aux anciens Patriarches & aux Prophetes, a fait connoître la divinité d'un seul Dieu, & que ce seul Dieu est son pere. Il a soin de raporter de tems en tems les objections des hérétiques pour les réfuter : ce qu'il fait quelquefois en se servant de leurs propres armes. Il y montre en particulier que c'étoit en vain qu'ils tâchoient de se servir des paraboles de l'Evangile pour apuïer leur mauvaise cause. Après avoir donné ses preuves, il dit qu'il n'en faut pas davantage pour condamner les Juifs, les

Gentils, les Marcionites, les Valentiniens, & toute sorte de faux Prophetes, d'Hérétiques & de Schismatiques. Il finit en établissant la liberté de l'homme, & en réfutant l'opinion de ceux qui pretendoient que les hommes étoient les uns naturellement bons, les autres naturellement méchans.

'Il emploïe le cinquiéme livre à établir la Redemption des hommes par Jesus-Christ, dont il prouve l'incarnation & la divinité contre les Valentiniens & les Ebionites. Et comme ceux-là nioient la resurrection des corps, S. Irenée insiste sur cette verité qu'il prouve par divers raisonnemens invincibles. Il traite ensuite du jugement dernier, de l'Antechrist, de son nom, de son avenement, de son regne, de sa tyrannie, de l'état des ames après la mort. A cette ocasion il s'étend beaucoup sur le regne terrestre de Jesus-Christ & de ses Elus, inventé par Papias chef des Millenaires. l. 5. c. 1-36.

Les anciens ont fait beaucoup de cas des écrits de S. Irenée. On a déja vû avec quels éloges Tertullien, S. Epiphane, S. Jerome, S. Augustin & d'autres en parlent en louant sa personne. 'Eusebe releve en particulier la vigueur & la constance avec lesquelles nôtre Saint va chercher les secrets les plus obscurs des hérétiques dans les antres & les tenebres où ils se cachent, pour les découvrir à la lumiere du jour, & pour que l'on ait de ces serpens l'horreur qu'ils meritent. Eus. l. 4. c. 11. p. 124.

'Le même Auteur, S. Epiphane, Theodoret, S. Jean de Damas & autres, ont beaucoup lû l'ouvrage de S. Irenée, & en ont tiré plusieurs choses dont ils ont enrichi leurs écrits. C'est de-là que le premier a tiré le catalogue des Papes depuis les Apotres jusqu'à S. Eleuthere inclusivement, & les preuves qu'il donne de la continuation des miracles, des dons de prophetie & des langues que l'on voïoit encore dans l'Eglise après le siecle des Apôtres. l. 5. c. 6. 7. p. 170-172. 'C'est encore là qu'il a puisé ce qu'il dit des quatre Evangiles, de l'Apocalypse, de l'Antechrist, & touchant divers autres points importans. c. 8. p. 172. 173. 'De même S. Epiphane a copié de mot à mot une partie considerable du même ouvrage de S. Irenée. Gesn. bib. ur. t. 1. p. 221. 1.

'Dès le vivant même de nôtre saint Docteur ses écrits étoient devenus si célébres, que S. Clement d'Alexandrie Till. ib. p. 92.

son contemporain, en eut connoissance & en fit usage pour composer les siens.

Il est étonnant de voir que des Savans aïent été partagés sur la langue en laquelle les cinq livres contre les herésies ont été écrits originairement. Il suffisoit de lire avec la moindre atention la version latine que nous en avons, pour juger certainement qu'ils n'avoient pas été écrits en latin. Ni le second ni le troisiéme, nous pouvons même dire, ni le quatriéme siécle n'ont jamais rien enfanté de si barbare en cette langue. Que si ces livres n'ont pas été écrits en latin, il faut qu'ils l'aïent été en grec; puisque ces deux langues étoient les plus usitées dans l'Empire en ces tems-là. Et c'est ce que devoit faire juger le grand usage que les Peres grecs, peu ou point du tout acoûtumés à citer les latins, ont fait de ces écrits aux IV & V siécles. D'ailleurs ignoroit-on que ce fut en cette même langue que les Fideles de Lyon & de Vienne, du nombre desquels étoit alors S. Irenée, que l'on croit même avoir tenu la plume en cette ocasion, avoient écrit les actes de leurs premiers Martyrs ? Pourquoi donc n'auroit-il pas emploïé la même langue à écrire contre les herésies ? On peut se rapeller ce que nous avons dit ailleurs de l'usage tout commun de la langue gréque dans les Gaules en ces premiers siécles, sur-tout à Lyon & dans la Narbonoise.

Cependant malgré ces preuves qui se presentent d'elles-mêmes, 'Erasme a douté si S. Irenée avoit écrit en grec ou en latin. Possevin & Feuardent ont cru qu'il s'étoit d'abord servi de la premiere de ces deux langues, puis de la seconde : ce qui revient à l'opinion 'de M. Huet, qui semble avoir supposé que S. Irenée est lui-même Auteur de la traduction latine que nous avons de ses cinq livres. Mais tous les bons critiques sont aujourd'hui revenus de ces erreurs, '& conviennent que ce fut en grec qu'écrivit nôtre Saint. En effet il est visible que le texte grec de son ouvrage est un discours aussi naturel, que le latin est une traduction barbare & forcée.

Fab. bib. lat. app. p. 55.

Vig-Marv. t. 2. p. 23-24.

Till. ib. p. 89.

Il ne nous reste plus de ces cinq livres en leur langue originale que le premier, qui s'est trouvé presque tout entier cité dans S. Epiphane. Il se trouve aussi quelques petits fragmens des autres livres dans Eusebe, S. Basile,

Theodoret, S. Jean de Damas, & dans les chaînes des anciens Peres grecs. [a] Quelques Savans, que la pieté dont ils faisoient profession, rendoit croïables, avoient assûré qu'ils avoient vû dans la Bibliothéque de la République de Venise un exemplaire grec de l'ouvrage de S. Irenée. Mais lorsqu'eux-mêmes ou d'autres allerent l'y chercher, il ne s'y trouva plus. D'autres disent qu'on en a vû un autre exemplaire grec dans la Bibliotheque du Vatican : mais on ne doit plus y compter après toutes les recherches que le dernier Editeur de S. Irenée a fait faire dans cette Bibliothéque pour recouvrer ce précieux monument.

[a] Sand. vet. scri. eccl. p. 24.

' Quant à la traduction latine que nous en avons, Jean Cornaro reconnoît qu'elle est fort défectueuse, & assûre que l'on auroit pû plus aisément la corriger sur le texte de S. Epiphane, qu'elle n'auroit pû servir elle-même à entendre le texte grec de ce Pere. ' Quelques Savans la croïent plus ancienne que Tertullien ; mais la plûpart la jugent plus recente, quoiqu'ils prétendent qu'elle ait neanmoins précédé la fin du IV siécle. Quelques-uns, comme Dodwel qui a fait une dissertation sur ce point de critique, en fixent l'époque à l'an 385, à l'ocasion des Priscillianistes. Si c'est-là faire honneur à cette traduction, ce n'est pas assûrement en faire beaucoup au siécle où on la place.

Gesn. ibid.

Iren. diss. 2. n. 53 | Fab. ibid | Vig-Marv. ibid.

En effet, qu'il nous soit permis de demander que l'on produise quelque piece latine de ce siecle, ou même du suivant, écrite en un langage aussi corrompu que l'est cette traduction. Sans parler de la construction grammaticale & de l'arrangement des termes, dans quels monumens de ces tems-là trouvera-t-on des mots aussi barbares ' que ceux-ci & autres semblables qui se lisent en une infinité d'endroits de cet ouvrage : *Suadenter, blasphematio, quaternatio, mysterialiter, impudorate, praeconare, perexivimus, adfationes, postremitas, fiens, efficabile, incapabilis* ? Il n'est presque point de page de cette traduction, qui ne pût fournir de semblables façons de s'énoncer. Que conclure de-là ? Sinon qu'elle n'aura été faite qu'après que la barbarie eut pris la place de la bonne latinité, c'est-à-dire au VI siécle, & tout au plûtôt avant la fin du Pontificat de S. Gregoire le grand. ' Peut-être la demande que fit à ce Pape Ethere de Lyon, en le priant de lui com-

Iren. l. 1. pr. n. 2 | c. 1. n. 1 | c. 3. n. 1 | l. 2. pr. n. 1 | c. 17. n. 11 | c. 22. n. 4 | l. 3. c. 11. n. 8.

Gr. M. l. 11. ep. 56.

III SIECLE. muniquer les écrits de S. Irenée, & la réponse de S. Gregoire qui l'assûra qu'il n'avoit encore pû les deterrer, quoiqu'il les eut cherchés, firent-elles naître le desir de les rechercher avec un nouveau soin, & l'ocasion de les traduire en latin.

Iren. diss. 2. n. 53. 54. 'On a beau dire en faveur de l'ancienneté de cette version, qu'elle se trouve citée dans Tertullien, S. Cyprien & S. Augustin : cette raison ne peut tenir contre celles que nous venons de donner. Il est vrai que ces trois Peres latins citent quelques endroits de S. Irenée; mais outre qu'ils ne les citent pas dans les mêmes termes qui se lisent dans la traduction latine, le Traducteur n'aura-t-il pas pû profiter de ce qu'il en aura trouvé de traduit dans ces Peres ? De-là la conformité qui se trouve entre ces endroits cités & la traduction.

Il ne serviroit de rien d'alleguer l'ignorance de S. Cyprien & de S. Augustin, dans la langue grêque, pour donner à entendre qu'il faut qu'ils aïent eu une version latine pour citer ce qu'ils citent de S. Irenée. Car s'ils ne savoient pas assez de grec pour cela, n'ont-ils pas pu s'adresser à des personnes qui le savoient, comme cela s'est toûjours pratiqué, & se pratique encore aujourd'hui entre les Savans par raport aux langues étrangeres ?

Till. ibid. p. 77. 78. 'Il a semblé à un très-habile homme, que l'ouvrage de S. Irenée avoit été aussi traduit en Syriaque. Il établit cette opinion sur ce que dans un discours sur la vertu atribué à S. Ephrem, il en est raporté un assez long endroit, & que la langue syriaque est la seule qu'entendît S. Ephrem.' Mais la remarque que nous venons de faire sur un sujet presque semblable, à l'égard de S. Cyprien & de S. Augustin, détruit les preuves qu'on donne de cette opinion.

Au reste quelque barbare & défectueuse que soit la version latine des cinq Livres de S. Irenée, elle ne laisse pas d'être un monument très-précieux pour l'Eglise. Il est néanmoins vrai qu'elle nous fera toûjours regreter la perte que nous avons faite du texte original des quatre derniers Livres & de quelques chapitres du premier. Si l'on trouve tant de beautés dans cette version, par raport à la force du raisonnement, la justesse des comparaisons, l'élevation d'esprit, le choix des pensées, que seroit-ce si nous pouvions lire cet ouvrage en sa langue originale ? Nous y

trouverions

trouverions sans doute autant [a] d'éloquence qu'y en trouve S. Jerome.

[b] Les critiques ne laissent pas de juger du style de nôtre Saint par le peu qui nous reste de son texte grec. Ils le trouvent serré, net & plein de force, mais peu élevé. Aussi sa matiere ne demandoit point d'élevation dans le style; & d'ailleurs ce n'étoit pas le genie des Auteurs ecclésiastiques en ces siécles de simplicité. ' S. Irenée assure lui-même qu'il a traité son sujet sans art, & sans y rechercher autre chose qu'à faire connoître la verité telle qu'elle est. Que pour la beauté du style, il ne s'en est pas mis beaucoup en peine, se servant d'une langue vulgaire, qui n'étoit pas dans toute sa pureté dans les Gaules où il écrivoit. En effet les Gaulois, comme nous avons dit ailleurs, parlant la langue Gauloise, & la latine avec la gréque, pouvoient avoir corrompu considérablement celle-ci. En général on peut dire ' après Erasme que les écrits de S. Irenée respirent cette ancienne vigueur de l'Evangile, & que son style marque un cœur tout préparé au martyre. Ils sont particulierement précieux, en ce qu'ils contiennent beaucoup de traditions que le Saint avoit aprises de S. Polycarpe, & des autres hommes Apostoliques, aussi-bien que de leurs disciples.

Entre les Auteurs ecclésiastiques qu'y cite S. Irenée, on remarque Hermas, S. Clement Pape, S. Ignace Martyr, S. Polycarpe, Papias, S. Justin Martyr, Joseph, quelques Anonymes disciples des Hommes Apostoliques, & entre les heretiques, Ptolemée Valentinien, & divers Anonymes. Entre les profanes il cite Homere, Hesiode, Pindare, Platon, Sophocle, Menandre, Antiphane.

a Hier. ep. 53. p. 581.
b Dupin. Bib. t. 1. p. 222.
Iren. l. 1. pr. n. 3.
Gesn. ibid. p. 466. 2.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

Outre les cinq Livres contre les hérésies, dont nous venons de parler, S. Irenée en composa plusieurs autres. Mais par un malheur que nous ne saurions assez déplorer, il ne nous en reste ou que de très-petits fragmens, ou même que les simples titres.

1°. ' Il écrivit contre Florin un traité *De la Monarchie*,

Euf. l. 5. c. 20. p. 187|Hier. vir. ill. c. 35.

III SIECLE. c'est-à-dire d'un seul principe, pour montrer que Dieu n'est point auteur du mal. ' De-là on pouroit conjecturer, dit Mr Valois, que Florin admettoit deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal, suivant les erreurs de Marcion & de Cerdon. 'Mais il paroît par les paroles de S. Irenée même, que l'erreur de Florin étoit encore plus grave; puisqu'il lui dit qu'aucun autre hérétique n'auroit osé l'avancer.

Euſ. not. p. 101, 1.

Iren. diſſ. 2. n. 58.

' Nous avons dans Euſebe un précieux fragment de ce traité, ou letre, comme la nomment quelques anciens, d'où nous aprenons plusieurs circonstances remarquables de la vie de S. Irenée, de S. Polycarpe, & de Florin même. Celui-ci étant encore jeune, se trouvoit dans l'Asie mineure à la suite de quelque Officier de l'Empire, à qui il faisoit sa cour en bon politique. Frappé de la grande reputation de S. Polycarpe, qui vivoit encore, Florin se rendit son disciple. Ce fut une ocasion à S. Irenée, qui l'étoit aussi, de connoître Florin. Dans la suite étant obligé d'écrire contre lui, il sut faire usage de cette circonstance, & lui reprocher la nouveauté de ses sentimens, bien differens de la saine doctrine qu'ils avoient puisée l'un & l'autre auprès de cet homme Apostolique. Il ne craint pas de lui dire, que si ce grand homme l'avoit entendu avancer des erreurs aussi étonnantes, il se seroit écrié, comme il avoit coûtume de faire en semblables rencontres : » O mon Dieu ! à quels tems m'avez-vous reservé, pour voir des choses aussi affligeantes ? » & se seroit enfui en faisant cette exclamation. 'Depuis Florin entra dans le Clergé, & fut fait Prêtre de l'Eglise de Rome. Mais l'obstination dans ses erreurs le fit deposer du Sacerdoce. On ne dit point quelle impression fit sur lui ce premier écrit de S. Irenée.

Euſ. l. 5. c. 20. p. 187. 188.

c. 15. p. 178.

2°. ' Seulement on sait qu'il embrassa ensuite l'hérésie de Valentin. S. Irenée qui avoit son salut à cœur ne se rebuta point & le suivit dans ses écarts. Il reprit la plume contre lui, & lui adressa un traité *De l'Ogdoade*, ou nombre de huit; 'c'est-à-dire des huit premiers Eons de Valentin, qu'il ataquoit comme la base & le fondement de son ridicule systême. On croit que ce traité étoit comme le précis du grand ouvrage contre les hérésies, auquel S. Irenée travailloit peut-être dès-lors, ou auquel il mit bien-tôt après la main.

c. 20. p. 187.

Iren. ibid.

a Dans ce second écrit contre Florin, le Saint marquoit qu'il avoit touché à la premiere succession des Apôtres. Eusebe & S. Jerôme nous en ont conservé la fin, qui contient cette célebre & instante priere que l'Auteur faisoit pour reveiller l'exactitude de ses copistes. Il les conjure par J. C. & son avénement glorieux, d'avoir un soin extrême de copier exactement son écrit, de collationner leur copie à l'original, & d'y ajoûter la même priere, afin que les autres copistes en usassent de même dans la suite, & que l'écrit pût passer dans sa pureté aux siécles à venir. C'est le même motif qui a porté Eusebe à nous conserver cette priere. Il déclare lui-même qu'en nous remettant ainsi sous les yeux la conduite de ces grands hommes de l'antiquité, qui passent sans contradiction pour les plus saints personnages de l'Eglise, il a dessein de nous laisser l'illustre exemple d'une exactitude scrupuleuse à copier les Livres des anciens.

a Eus. ibid | Hier. ibid.

' Il a été lui-même des premiers qui l'ont imité, aïant mis à la tête de sa chronique la même priere pour ses copistes, que S. Irenée pour les siens, telle que nous la venons de voir. ' C'est aussi ce que quantité d'autres anciens Ecrivains ecclésiastiques ont imité ; & M[rs] Fabricius & Lilienthal nous ont donné plusieurs de leurs formules de prieres, l'un au 5[e] tome de sa Bibliothéque gréque, l'autre dans un traité de l'Exorcisme literaire, imprimé en 1715.

Eus. chr. pr. 3.

Hier. ibid. not. p. 105.

3°. ' S. Irenée écrivit encore contre Blaste, autre Prêtre de Rome, déposé comme Florin. Blaste étoit un Grec Asiatique, qui vouloit ramener le Judaïsme, & s'atachoit à célebrer la Pâque le 14[e] jour de la premiere lune. Il troubloit par-là l'Eglise, & y causoit des divisions pernicieuses. S. Irenée lui adressa un traité *Du Schisme*. On croit que cet écrit fut composé sur la fin du Pontificat de S. Eleuthere.

Eus. l. 5. c. 15. 20. p. 178. 187 | Iren. ibid. n. 59| Hier. vir. ill. c. 35.

4°. ' A l'ocasion des disputes qui s'éleverent dans l'Eglise sous le Pape S. Victor, touchant le jour auquel on devoit célebrer le mystere de la résurrection du Sauveur, ce Pontife aïant voulu pour ce sujet séparer de sa communion ceux qui faisoient cette fête le 14[e] de la lune, S. Irenée lui adressa une letre au nom des Fideles qu'il gouvernoit dans les Gaules, pour le porter à avoir des sentimens

Eus. l. 5. c. 23. 24. p. 190-193.

III SIECLE.

plus conformes à la paix. Cette letre étoit comme le résultat du Concile que nôtre Saint assembla sur ce differend, & dont nous avons donné l'histoire ailleurs. Eusebe nous a conservé un fragment considerable de cette letre, digne en toute maniere de celui qui l'avoit écrite. Elle nous aprend divers traits précieux d'histoire & de discipline.

Socr. l. 5. c. 22. p. 284.

'Socrate la regarde comme pleine de force & de vigueur, & dit que S. Irenée ne faisoit pas difficulté d'y blâmer la trop grande chaleur que fit paroître Victor en cette ocasion.

Hier. ibid | Phot. c. 120. p. 301.

'S. Jerôme & Photius comptent plusieurs letres de nôtre Saint au même Pape sur le même sujet. Le premier de ces deux Ecrivains témoigne qu'elles existoient encore de son tems.

Eus. ibid. p. 194.

'Eusebe en reconnoît encore d'autres de S. Irenée à divers Evêques sur la même affaire.

Iren. ibid. n. 60 | Till. H. E. t. 3. p. 91.

'On croit que c'est de quelqu'une de ces letres que l'Auteur des questions & des réponses aux Orthodoxes parmi les œuvres de S. Justin, parle sous le nom de S. Irenée de la coûtume qu'avoient reçu les Chrétiens dès le tems des Apôtres, comme le saint Docteur le remarquoit, de ne se mettre point à genoux ni le Dimanche, ni les 50 jours du tems pascal, pour marque de la joïe que doit nous inspirer la grace de la résurrection du Sauveur.

Eus. c. 26. p. 194.

5°. 'Eusebe nous aprend encore que S. Irenée avoit composé un ouvrage très-court à la verité, mais très-nécessaire contre les Grecs, ou les Gentils, selon d'autres. Il avoit pour titre *De la Science*, & subsistoit encore du tems d'Eusebe.

Hier. ibid.

'Il semble que saint Jerôme ait divisé ce titre, & d'un seul écrit en ait fait deux, qu'il nomme, l'un *Contre les Gentils*, l'autre *De la Discipline*.

Eus. ibid | Hier. ibid.

6°. 'Mais ce Pere & Eusebe s'acordent en nous aprenant que saint Irenée avoit fait un autre ouvrage dedié à Marcien, que le Saint qualifioit son frere. Cet écrit étoit pour faire connoître quelle avoit été la prédication des Apôtres.

Hier. ibid. not. p. 105.

'Quelques Savans ont crû mal à propos que cet ouvrage étoit contre Marcion, trompés d'une part par la presque ressemblance des noms de Marcion & de Marcien, & apuïés de l'autre sur ce que saint Irenée avoit promis d'écrire contre Marcion.

7°. Eusebe donne aussi à nôtre Saint un *Recueil de diverses disputes*, *Διαλέξεων διαφόρων* dans lequel l'Auteur faisoit

mention de l'Epître aux Hebreux, de la Sagesse de Salomon, & en citoit quelques endroits. a S. Jerome entend par cet ouvrage un recueil de divers traités, ' & Rufin des dialogues, ce qui plaît davantage. III SIECLE. a Hier. ibid. c. 35. Euſ. not. p. 101. 1.

8°. ' S. Irenée avoit promis, comme l'on vient de voir, d'écrire en particulier contre Marcion, & de le réfuter par des raisonnemens tirés de ses propres écrits. On ne doit pas douter que le saint Docteur n'ait exécuté ce dessein projeté & digne de son zéle. Eusebe en effet le met au nombre de ceux qui ont fait des ouvrages considérables contre cet hérésiarque. Iren. l. 1. c. 27. n. 4 | Euſ. l. 5. c. 8. p. 173.

9°. ' On conjecture avec fondement de ce que dit saint Irenée au chapitre 7e de son troisiéme Livre contre les hérésies, touchant la figure hyperbate emploïée souvent par saint Paul, qu'il avoit écrit quelque traité particulier sur ce sujet. Il assure effectivement qu'il avoit montré ailleurs fort au long, que cette figure étoit très-familiere à saint Paul. Or comme il n'en parle en nul autre endroit de ces Livres contre les hérésies, on est fondé à croire qu'il en aura fait quelque traité particulier. Iren. diſſ. 2. n 41.

10°. ' S. Maxime Abbé & Confesseur cite de saint Irenée Evêque de Lyon des discours sur la foi, adressés à Demetre Diacre de Vienne, & en raporte le commencement & un autre endroit. C'est tout ce qui nous en reste. ' Car pour le fragment latin d'un autre discours au même Demetre raporté par Feuardent, les Savans le regardent comme fort suspect. Frag. p. 343. diſſ. ibid.

11°. Nous avons parlé ailleurs assez au long de la belle letre des Eglises de Lyon & de Vienne sur les souffrances de leurs premiers Martyrs. ' De très-habiles gens sont persuadés que saint Irenée en fut l'Auteur. Il est même difficile, disent-ils, qu'un autre que lui, ait pû faire une piece aussi digne de sa piété, de son esprit & de sa science. ' Aussi l'on assure qu'elle est citée sous son nom dans le commentaire d'Oecumenius sur la premiere Epître de saint Pierre. Till. ibid. p. 82. ibid | Iren. ibid. n. 60.

' Si l'on s'en raportoit à ce qu'on lit dans la chronique de saint Jerôme, & dans l'éloge qu'il a fait de saint Jean l'Evangeliste, on croiroit que saint Irenée auroit composé un commentaire sur l'Apocalypse. On ne sauroit dire comment cette faute a pû se glisser dans les deux endroits Hier. chr. l. 2. p. 164 | vir. ill. c. 9. p. 56.

marqués de cet Ecrivain. Mais il nous suffit de savoir que ce qu'on y lit à ce sujet, est une faute. Que c'en soit une, cela est évident. Car outre que ni Eusebe, ni saint Jerôme même en donnant le catalogue des écrits de notre Saint, ne font nulle mention de ce prétendu commentaire, ' le texte grec de la chronique d'Eusebe corrige l'endroit de celle de saint Jerôme, qui n'en est, comme l'on sait, qu'une traduction paraphrasée. ' Celle de ce dernier porte, que saint Jean relegué dans l'isle de Patmos, reçut la Révélation ou Apocalypse que saint Irenée interpreta depuis. ' Au lieu de ces dernieres paroles on lit dans le texte original d'Eusebe, ὡς ἅγιος ὁ Εἰρηναῖος φησι comme le témoigne saint Irenée.

Eus. chr. p. 80.
Hier. chr. ibid.
Eus. ibid.

1 De même ceux 1 qui prétendent que saint Irenée avoit formé le dessein de composer un commentaire sur l'Evangile & les Epîtres de saint Paul, n'ont pas mieux rencontré que les auteurs de la faute que nous venons de relever. L'endroit où ils croient avoir trouvé des vestiges de ce dessein, digne d'ailleurs de l'érudition & du zéle de saint Irenée, ' est la fin de son 4e livre. Le Saint y dit à la verité qu'après avoir réfuté les hérétiques par les paroles du Sauveur, il va entreprendre de les combatre par celles de saint Paul, en expliquant sa doctrine, & montrant qu'ils ne l'entendoient pas, quoiqu'ils l'oposassent aux Catholiques. Qu'il y joindroit les paroles les plus précises & les plus claires de J. C. sans y emploïer ses paraboles. Qu'il reservoit tout cela pour un autre Livre. Mais il s'agit du Livre suivant, qui est le cinquiéme de son ouvrage, & non de quelque commentaire particulier. C'est de quoi l'on conviendra sans peine, pour peu d'atention que l'on aporte à lire cet endroit des écrits de nôtre saint Docteur.

Iren. l. 4. c. 41. n. 4.

' Photius témoigne que quelques-uns atribuoient encore à saint Irenée un Livre intitulé *De la nature de l'Univers, ou substance du monde.* Mais il assure en même-tems que cet ouvrage étoit plûtôt de Caïus Prêtre de Rome, disciple de saint Irenée.

Phot. c. 48. p. 36.

Avant que de finir ce qui regarde les écrits de nôtre Saint, il est bon d'avertir, ' qu'il contribua autant que

Iren. pr. p. 164.

1 Remarques sur la Bibliothoque des Auteurs ecclésiastiques de Mr. Dupin, to. 1, page 154.

tout autre à conserver à la posterité l'histoire du martyre de saint Polycarpe. Peut-être même lui sommes-nous redevables de ce qu'elle est venuë jusqu'à nous. Car il prit soin de faire lui-même une copie de la letre de l'Eglise de Smyrne, où ce martyre étoit décrit ; & sa copie se multiplia ensuite par le moïen de Caïus l'un de ses disciples, qui la transcrivit, & après celui-ci Socrate de Corinthe.

§. IV.

Divers points particuliers de sa Doctrine.

NOus avons déja touché plusieurs points importans de la doctrine de S. Irenée, dans l'analyse que nous avons faite de ses cinq livres contre les hérésies ; outre ceux-là il s'y en trouve encore d'autres dignes de remarque.

'On y voit des vestiges de la confession des pechés cachés & secrets comme des autres. Car en parlant des femmes que Marc avoit séduites, S. Irenée dit qu'étant revenuës à l'Eglise, elles confessoient & les peches de la chair qu'elles avoient commis avec lui, & l'excès de l'amour impur qu'elles lui portoient. Iren. l. 1. c. 13 n. 5.

'On y trouve l'exemple d'une pénitence prolongée jusqu'à la mort, en la personne de la femme d'un Diacre de Lyon, laquelle avoit eu le malheur de se laisser corrompre par le même imposteur. ibid.

'S. Irenée s'apuïant sur ce que les Juifs répondirent à J. C. qu'il n'avoit pas encore cinquante ans, soûtient contre les Valentiniens, qui prétendoient qu'il n'avoit prêché qu'un an, & qu'il étoit mort à trente ans acomplis, qu'il avoit vêcu au-delà de quarante. Et il ajoûte que c'étoit le sentiment de S. Jean l'Evangeliste, des autres Apôtres & de leurs disciples. l. 2. c. 22. n. 5. 6.

Il dit que S. Matthieu écrivit son Evangile en hébreu, lorsque S. Pierre & S. Paul fondoient l'Eglise de Rome, en y prêchant la foi de Jesus-Christ. 'Il établit comme un principe incontestable, que c'est dans l'Eglise seule que se trouve la verité, & que c'est-là que les Apôtres ont mis comme dans un riche thrésor tout ce qui concerne cette verité immuable. l. 3. c. 1. n. 1. c. 4. n. 1.

III SIECLE.

[a] Iren. l. 4. n. 2. [a] Il assûre que de son tems il y avoit parmi les nations barbares des Eglises qui se conservoient dans la pureté de la foi qu'elles avoient reçuë des Apôtres, sans avoir nulle écriture. ' Il fait mention des Eglises de Germanie & d'Espagne.

l. 1. c. 10. n. 2.

l. 4. c. 2. n. 7. ' Il établit clairement le peché originel & ses suites, en disant que les hommes ne sont gueris de l'ancienne plaïe du serpent, qu'en croïant en celui, qui aïant été élevé de la terre sur le bois de la Croix, selon la ressemblance de la chair du peché, a atiré tout à lui, & donné la vie à tous les morts. ' C'est un des endroits de ce Pere que S. Augustin cite contre Julien disciple de Pelage, pour prouver le peché originel. ' En un autre endroit S. Irenée reconnoît que le bien qui nous conduit au salut, vient de Dieu & non pas de nous-mêmes.

Aug. in Jul. l. 1. n. 5.

Iren. l. 3. c. 20. n. 3.

Till. H. E. t. 3. p. 94. ' Ceux qui ont étudié la matiere avec plus de soin, soûtiennent que hors le terme de consubstantiel, qui n'étoit pas encore en usage, aucun des Ecrivains qui ont défendu la foi de Nicée, sans en excepter S. Athanase, n'a parlé du Verbe d'une maniere plus digne de lui, que S. Irenée. De même aucun des anciens Peres n'a établi ni plus solidement ni plus clairement les autres grands mysteres de nôtre Religion, comme ceux de la Trinité, de l'Incarnation, ' & nommément celui de l'Eucharistie. Il insiste en plusieurs endroits sur celui-ci, comme contenant réellement le corps & le sang de Jesus-Christ. C'est ce qu'il prouve tant par les paroles du Sauveur, que par les préparations & dispositions qu'exige ce sacrifice, & par les effets qu'il produit.

Iren. l. 4. c. 17. n. 5 | c. 18. n. 1-6 | c. 33. n. 2 | l. 5. c. 2. n. 2. 3.

A ces traits plus importans de la doctrine de S. Irenée, nous en pouvons ajouter d'autres qui le sont moins. ' Il excuse l'inceste des filles de Lot sur leur simplicité. ' Il a cru qu'Adam & Eve étoient tombés dans la desobeïssance à pareil jour qu'ils avoient été créés; que ce jour étoit le sixiéme de la semaine, & que Jesus-Christ est mort à pareil jour. ' Il conjecture que comme le monde a été six jours à recevoir sa perfection, il subsistera autant de milliers d'années, avant que d'être détruit. Il établit sa conjecture sur ce que les six milliers d'années sont figurés par les six jours. Ce n'est pas le seul endroit où S. Irenée donne dans la figure. Il s'en trouve beaucoup d'autres dans ses écrits

l. 4. c. 31. n. 2.

l. 5. c. 23. n. 2.

c. 28. n. 3.

écrits ; mais nous ne nous arrêterons pas à les marquer.

' Il confond l'Antechrist avec la Bête dont parle Daniel dans sa prophetie, & S. Jean dans son Apocalypse. Quant à son nom, qui doit comprendre le nombre de six cens soixante-six, il veut que l'on atende l'acomplissement de la prophetie, avant que de le déterminer. Il ne laisse pas de proposer trois divers noms, où se trouve le nombre marqué. ' Il soûtient avec S. Justin qu'il cite que Satan ignoroit sa condamnation avant l'avenement de Jesus-Christ.

Iren. l. 5. c. 28-30.

c. 26. n. 2.

' Etienne Gobare cité par Photius dit que S. Irenée ne reconnoissoit pas l'Epître aux Hebreux pour l'ouvrage de S. Paul. Mais outre que c'est un hérétique qui parle ainsi, ' il est certain par Eusebe que S. Irenée regardoit cette Epître comme faisant partie des Livres sacrés, puisqu'il l'a citée comme Ecriture sainte. ' D'ailleurs quand il auroit été dans l'opinion que l'on prétend, elle ne lui étoit point particuliere ; lui étant commune avec S. Clement Pape, S. Hippolyte & Eusebe. ' Mais ce qu'il y a encore de plus puissant pour repousser l'acusation de Gobare, c'est que nôtre Saint dans un de ses fragmens publiés en 1715 par Mr. Pfaff, cite sous le nom même de S. Paul un endroit pris du treiziéme chapitre de cette même Epître.

Phot. c. 232. p. 904.

Eus. l. 5. c. 26. p. 194.

Phot. ibid.

Hipp. t. 2. p. 65.

' On lui reproche au contraire de citer le livre d'Hermas comme Ecriture sainte. Mais plusieurs Peres grecs en ont usé de la sorte, comme il est aisé de le voir par les passages qu'en a publiés Mr. Cotelier à la tête de ce même livre. Il est vrai que les Latins n'ont jamais eu autant de vénération pour l'ouvrage d'Hermas ; & c'est ce qui a fait voir qu'il n'y avoit point une tradition constante qu'il fût écrit par l'inspiration du S. Esprit.

Iren. diss. 3. n. 7.

D'autres Ecrivains, ceux-ci poussés par un certain interêt qu'ils ont d'affoiblir l'autorité respectable des Peres de l'Eglise, ceux-là faute d'avoir aporté toute l'atention requise à lire leurs ouvrages, ont imputé à S. Irenée d'autres erreurs beaucoup plus grossieres que les précédentes. Mais comme il en a été pleinement justifié par plusieurs habiles plumes, nous nous contenterons d'y renvoïer. On peut voir à ce sujet le P. Halloix dans la vie de S. Irenée ; M^r de Tillemont dans la cinquiéme note sur l'histoire du même Saint ; le premier volume des Remarques des Be-

III SIECLE. nedictins de S. Vanne sur la Bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiques de Mr du Pin; & sur-tout la troisiéme dissertation de Dom Massuet à la tête de l'édition qu'il a publiée des œuvres de S. Irenée, où il discute avec autant de soin que d'érudition & d'étenduë tous les divers points de la doctrine de nôtre Saint.

Il seroit à souhaiter qu'on le pût aussi bien justifier des erreurs qu'il a avancées sur l'état des ames après la mort. Mais il n'y a pas moïen d'y réüssir. 'Il dit nettement que les ames des Justes au sortir de leur corps vont dans un lieu invisible que Dieu leur a assigné, & que là elles atendent la resurrection de leurs corps, qui se fera au dernier jour.

Iren. l. 5. c. 31. n. 2.

'D'ailleurs frapé de l'autorité de quelques anciens, & sur-tout de Papias, qu'il savoit avoir été disciple de S. Jean l'Evangeliste, il embrassa le sentiment des Millenaires. Il etablit clairement après cette vie & avant le jugement dernier un regne terrestre pour les Justes. Ce regne selon lui sera le commencement de leur incorruption & comme un essai de ce Roïaume éternel, où ils joüiront de la vûë de Dieu. Ils y feront, dit-il, comme un aprentissage de la gloire à laquelle ils seront un jour élevés avec les saints Anges.

c. 32-36.

Cette erreur ne fut pas long-tems sans être combatuë. Caïus disciple de S. Irenée même' l'ataqua bien-tôt après, en réfutant un livre de Cerinthe qui avoit encheri sur ce que Papias en avoit débité. S. Denys d'Alexandrie en fit autant contre le même Cerinthe, 'où selon S. Jerôme contre S. Irenée même. C'est sans doute à cause de cette erreur que nôtre Saint avoit établi dans les cinq derniers chapitres de son ouvrage, que l'on en avoit retranché ces mêmes chapitres dans la plûpart des manuscrits.

Thdrt. hær. l. 2. c. 3. p. 220.

Hier. in Is. l. 18. pr.

Au reste il faut se souvenir, que lorsque S. Irenée a avancé ces erreurs, les points de la doctrine catholique auxquels elles sont contraires, n'avoient pas encore été éclaircis, comme ils l'ont été dans la suite, & que l'Eglise n'avoit encore rien défini à ce sujet. D'ailleurs quelles qu'aïent été ces erreurs, le saint Martyr les a suffisamment lavées dans le sang qu'il a répandu pour la foi de Jesus-Christ.

§. V.

Editions de ses Ouvrages.

'ON nous a donné dans l'espace d'un peu moins de deux siécles six principales éditions des cinq livres de S. Irenée contre les héréfies. Erasme fut le premier qui les tira de la poussiere. L'édition qu'il en prépara sur trois divers manuscrits, parut pour la premiere fois à Basle chez Jean Froben l'an 1526 en un volume *in-folio*. Mais quelque habile que fût cet Editeur, & quelque soin qu'il aportât à son travail, cette édition est si remplie de fautes & de lacunes, qu'en la lisant on cherche quelquefois S. Irenée dans S. Irenée même. Iren. pr. p. 5. 6.

'Deux ans après, c'est-à-dire en 1528, Erasme l'aïant revûë, la fit paroître de nouveau un peu plus correcte que la premiere fois, au même endroit, chez le même Imprimeur & en même volume. 'Elle y vit encore le jour pour la troisiéme fois aussi *in-folio* l'an 1534, '& ensuite à Paris chez Vivant Gaultherot en 1545 *in*-8°. Bib. Cas. Ben. ... S. Sulp. Bit. ... ff. Min. Cen.

'En 1548 Jerôme Froben & Nicolas Episcopius Imprimeurs à Basle, réimprimerent *in-folio* les œuvres de S. Irenée sur les éditions précédentes. 'Ils le firent encore les années 1554 & 1560 en même volume. [a] On en trouve aussi deux autres éditions faites sur celle d'Erasme, à Paris chez Oudin ou Audoin le Petit les années 1563 & 1567 en un volume *in*-8°. ... S. Vin. Cen. ... Barb. t. 1. p. 577. 1 | Fab. Bib. gr. t. 5. p. 67. a Bib. Tell. p. 27. 2.

'La seconde édition de S. Irenée fut publiée en 1570 à Geneve chez Jean le Preux, par les soins de Nicolas Gallais Ministre du même endroit. Erasme qui n'avoit consulté que trois manuscrits, a donné, comme nous l'avons dit, une édition peu exacte & pleine de fautes. Gallais les a copiées dans la sienne : ce qui fait voir qu'il n'a revû le texte de S. Irenée sur aucun manuscrit. Seulement il y a ajoûté de nouveaux sommaires, une traduction latine, mais peu fidele, des passages grecs cités par S. Epiphane, & des notes de sa façon, dans lesquelles il tâche de rendre S. Irenée favorable à Calvin. Iren. ibid. p. 6.

'La troisiéme édition est celle de Jean Jâque Grynée autre Calviniste. Celle-ci parut à Basle l'an 1571 en un ibid.

III SIECLE. volume *in*-8°. & l'on ne voit point qu'elle ait été renouvellée depuis, non plus que celle de Gallais. Aussi n'en valoient-elles pas la peine ni l'une ni l'autre. Cette troisiéme édition n'est point differente de celles d'Erasme & de Gallais, si non en ce que l'Editeur a retranché la version latine des premiers chapitres du premier livre cités en grec par S. Epiphane, & y a substitué la traduction latine de Jean Cornaro sans y ajoûter le texte grec.

Iren. ibid.

'Nous sommes redevables de la quatriéme édition de S. Irenée à François Feuardent Cordelier Docteur de Sorbone, 'qui la publia d'abord à Paris chez Sebastien Nivelle les années 1575 & 1576 en un volume *in-folio*. Il la donna, comme il dit lui-même, sur les trois précedentes & sur un ancien manuscrit. Il l'enrichit de la traduction latine des dix-huit premiers chapitres du premier livre faite sur le grec par Jâque de Billi, & ajoûta à la fin du cinquiéme livre les cinq derniers chapitres qui manquoient dans les autres éditions. Enfin il mit à la tête la vie de l'Auteur tirée de ses propres écrits & des meilleurs Historiens. Quelque imparfaite que fût cette édition, 'l'on ne laissa pas de s'en servir pour réimprimer en un volume *in*-8°. le texte de S. Irenée à Paris l'an 1577, & à Cologne l'an 1595 *in-folio*.

Bib. S. Vin. Cen.

Sand. vet. script. eccl. p. 24.

Iren. ibid | Fab. ibid. p. 68 | Bib. Miss. Cen.

'Depuis, Feuardent remit la main à son ouvrage, & revit le texte latin sur deux manuscrits, l'un du Vatican & l'autre encore plus ancien, par le moïen desquels il remplit plusieurs lacunes, & corrigea beaucoup de fautes. Il y joignit le texte grec des dix-huit premiers chapitres du premier livre raportés par S. Epiphane, & divers autres fragmens grecs qu'il tira des autres Peres, avec quelques fragmens de S. Polycarpe, la dispute entre Arnobe & Serapion, & les éloges de S. Irenée pris des anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui en ont parlé. Il enrichit ce recueil des observations de Jâque de Billi & de Fronton le Duc, & des notes de sa façon. Cette édition ainsi ornée parut à Cologne chez Birckman pour Arnoul Milius l'an 1596 en un volume *in-folio*, & a servi de modéle à toutes celles qui sont venues depuis jusqu'en 1702.

Ainsi ce fut sur cette derniere édition de Feuardent, 'que les œuvres de S. Irenée furent réimprimées à Cologne chez Birckman pour Herman Milius l'an 1625 *in*-

Bib. S. Serg. And.

folio, ᵃ ensuite à Paris au grand navire l'an 1639 en même volume. ᵇ En 1675 il y en eut une autre édition au même endroit aussi *in-folio*. Depuis on insera le texte de S. Irenée au second tome de la Bibliotheque des Peres de Lyon en 1677.

III SIECLE.
a ... Tell. p 18. 1.
b ... Miss. Cen.

'Quoique l'édition de Feuardent passât pour la plus complette qu'on eût encore vûë, il s'en falloit bien qu'elle ne fut parfaite. Les notes de l'Editeur, savantes à la verité, sont trop longues pour la plûpart; & le Lecteur y trouve peu de lumiere pour entendre le texte original. D'ailleurs ce texte est encore plein de fautes; & l'Editeur a negligé de l'acompagner des secours necessaires pour abreger le travail de ceux qui en voudroient faire usage.

Iren. ibid.

Toutes ces raisons avoient fait naître le dessein à divers Savans de donner une nouvelle édition de S. Irenée; 'quoique Mr. du Pin l'eût jugé inutile, à moins que l'on ne recouvrât le texte grec de ce Pere. 'Matthias Launoi Conseiller à Anvers avoit entrepris de l'exécuter; '& Dodwel avoit promis d'y mettre aussi la main. Mais ni l'un ni l'autre n'a executé son dessein projeté. Après ces tentatives 'Jean Ernest Grabe de la Religion Anglicane, aïant reçu ce qu'avoit deja preparé Dodwel, se chargea de l'entreprise, & nous donna une cinquiéme édition de l'ouvrage. Elle a paru à Oxford l'an 1702 en un volume *in-folio*, fort bien conditionnée pour le papier, le caractere & les ornemens du frontispice. 'Grabe a enrichi cette édition de plusieurs fragmens nouveaux, & de notes fort étenduës. Mais on lui reproche avec raison d'y paroître trop partial, en s'y atachant moins à éclaircir le texte de son Auteur qu'a y faire voir contre l'évidence, les principes & les dogmes de la Religion qu'il professoit.

Dupin, Bib. t. 1. p. 224.
Fab. ibid.
Bib. lat. app. p. 56.
Bib. S. Vin. Cen.
Iren. ibid.

'Enfin la sixiéme & derniere édition des œuvres de S. Irenée, est celle qu'a publiée Dom René Massuet Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. Elle est sortie de l'Imprimerie de Jean-Baptiste Coignard Imprimeur Libraire à Paris l'an 1710 en un volume *in-folio* fort bien conditionné. L'Editeur l'a revûë sur les precédentes & sur trois manuscrits, dont l'un est ancien au moins de huit cens ans. Il l'a enrichie de nouvelles notes, dans lesquelles il s'est particulierement ataché à éclaircir le texte original. Il a mis à la tête trois dissertations aussi

Bib. S. Vin. Cen.

III SIECLE. ſavantes que curieuſes. Dans la premiere il fait connoître les hérétiques contre qui ſaint Irenée a écrit, & develope ſavamment leurs erreurs & leurs myſtéres. Dans la ſeconde il traite à fond de la vie & des ouvrages de ſaint Irenée. La troiſiéme eſt emploïée à examiner les divers points de la doctrine de ce Pere.

Ces diſſertations ſont ſuivies des témoignages que les anciens ont rendus & aux écrits & à la perſonne de ſaint Irenée. Après le texte des cinq livres l'Éditeur a mis tous les divers fragmens qui nous reſtent des autres ouvrages de notre Saint, & ceux que l'on a cités ſous ſon nom. Enſuite vient un recueil curieux de tous ceux des écrits des Gnoſtiques que l'on a pu ramaſſer. Les differentes préfaces, prolegomenes, notes, obſervations de tous ceux qui ont travaillé ſur le texte de ſaint Irenée, terminent cette édition. A tout cela Dom Maſſuet a eu ſoin de joindre les gloſſaires & tables neceſſaires pour ſoulager le travail des Lecteurs. De ſorte que l'on peut dire avec ſujet, que cette édition eſt la plus exacte & la plus acomplie de toutes celles qui ont paru juſqu'ici.

Tant de ſoins aportés pour lui donner ce degré de perfection, n'ont pas empêché que Mr. Grabe, & d'autres après lui n'aïent pris la plume pour la décrier. ' Caſimir Oudin entre autres n'a pas rougi d'acuſer Dom Maſſuet d'avoir inſéré diverſes choſes dans le texte de ſon Auteur, en vûe de flatter le ſaint Siége, à qui ces changemens étoient favorables. Pour être en droit de former une acuſation auſſi grave, il falloit qu'Oudin eut examiné les manuſcrits dont s'eſt ſervi Dom Maſſuet, & qu'il eût marqué les endroits changés ou alterés. Ne l'aïant pas fait, & ne donnant aucune autre preuve de ſon acuſation, qui croira ſur ſa ſimple parole un homme qui a été capable de renoncer à la foi de ſes peres & à la profeſſion monaſtique qu'il avoit embraſſée ? Les traits dont lui & les autres ont voulu percer Dom Maſſuet, ſe ſont tournés contre eux-mêmes ; & le public, qui eſt un juge équitable & deſintereſſé, n'a point ceſſé de rendre juſtice au travail du dernier Editeur de ſaint Irenée.

Oud. ſcri. t. 1. p. 208.

' Depuis cette derniere édition, Mr. Pfaff a publié quatre fragmens des écrits de ce Pere, qu'il a trouvés dans quelques chaînes manuſcrites de la Bibliothéque de Tu-

Bib. an. & mod. t. 3. p. 449.

rin. Ces fragmens acompagnés des dissertations & remarques de Mr. Pfaff, ont paru à la Haye chez Scheurleer l'an 1715 en un volume *in*-8°. L'Editeur n'a pas oublié d'en prendre ocasion de relever l'opinion de sa secte touchant l'Eucharistie, & de faire valoir ses préjugés sur cette matiere, malgré la dissertation qu'il y a jointe sur les préjugés Théologiques, & qui dépose contre lui-même.

'Après Mr. Pfaff, Mr. Fabricius nous a donné en grec & en latin ces mêmes fragmens dans son spicilege des Peres du III siécle, qui passe pour le second tome des œuvres de saint Hippolyte, & qui parut à Hambourg en 1718. On ne peut douter que ces quatre fragmens n'aïent fait partie des ouvrages de saint Irenée. On y trouve la plûpart des caracteres de sa doctrine. Hipp. t. 2. p. 64. 65.

'Dans le premier saint Irenée établit en quoi consiste la vraïe science pour l'oposer à celle dont se glorifioient les Gnostiques. Il fait ensuite un abregé de la doctrine des Apotres, & de la foi qu'ils ont laissée aux Fideles. » Cet « abregé, dit-il, est à la portée des gens grossiers comme des « Savans. Il consiste à eviter les généalogies qui n'ont point « de fin, & à s'apliquer avec soin à reformer ses mœurs; de « peur que se rendant indigne des graces du saint Esprit, « on ne perde l'héritage céleste. Car la premiere chose ne- « cessaire est de se renoncer soi-même, & de suivre Jesus- « Christ. Quiconque tient cette conduite, tend à la perfec- « tion, & acomplissant ainsi la volonté du Sauveur, devient « fils de Dieu par la regénération spirituelle, & héritier du « Roïaume des Cieux «. S. Irenée, comme l'on sait, touche ces mêmes points dans ses livres contre les hérésies, nommément dans le quatriéme d'où il y a bien de l'aparence que ce fragment aura été tiré. p. 64.

De même, le second fragment paroît faire une suite naturelle du 17e chapitre du même Livre. Ce chapitre tel que nous l'avons dans les éditions de saint Irenée est seulement en latin; & très-court dans quelques-unes. Il traite du même sujet que ce second fragment. ' Il s'y agit du sacrifice nouveau que J. C. a institué dans la nouvelle loi, selon la prédiction du Prophete Malachie. S. Irenée l'entend & de l'Eucharistie & des prieres des Saints. ' En parlant de l'oblation de l'Eucharistie en particulier, il dit, » Qu'elle « p. 64. 65.

III SIECLE. „ ne se fait point d'une maniere charnelle, mais toute spi-
„ rituelle, en quoi elle est pure. On offre à Dieu, poursuit-
„ il, du pain & le calice de benediction, en rendant graces
„ au Seigneur de ce qu'il fait produire à la terre ces fruits
„ pour nôtre nourriture. Après l'oblation nous invoquons
„ le S. Esprit, afin que le pain & le vin deviennent le corps
„ & le sang de J. C. & que ceux qui y participeront, reçoi-
„ vent la remission de leurs pechés & meritent d'avoir part
„ à la vie éternelle ».

Peut-on parler plus clairement du mystere de l'Eucharistie, tel qu'on l'a toûjours cru dans l'Eglise catholique? Que l'on se donne la peine de raprocher ici les autres endroits marqués plus haut, où saint Irenée établit la même verité en écrivant contre les héresies, & que l'on juge si c'est avec raison que Mr. Pfaff se prévaut de ce fragment en faveur de l'opinion de son Eglise sur l'Eucharistie.

ibid. ' C'est dans ce même fragment que saint Irenée cite sous le nom de saint Paul un endroit pris du 13e chapitre de l'Epître aux Hébreux.

ibid. ' Le 3e fragment roule sur les fêtes & les jeûnes que nous devons observer, & semble tout naturellement avoir fait partie de quelqu'une des letres qu'écrivit saint Irenée au sujet des troubles touchant le jour auquel on devoit faire
„ la Pâque. » Nous faisons consister nos fêtes, dit ce Pere,
„ dans le levain de la malice & du peché; nous déchirons
„ l'Eglise de Dieu; nous observons des céremonies exte-
„ rieures & laissons des pratiques plus excellentes, comme
„ celles de la foi & de la charité. Ces sortes de fêtes & de
„ jeûnes, ajoûte S. Irenée, ne sont point agréables au Sei-
„ gneur. »

Hipp. ibid. ' Le 4e fragment semble avoir été tiré du 5e Livre de nôtre Saint contre les héréses, & regarde les deux avénemens de J. C.
» mens de J. C. » Il est venu, dit-il, la premiere fois dans
» la plenitude des tems, afin de nous délivrer de la servitu-
» de du peché, nous purifier par son sang, & nous représen-
» ter sans tache à son Pere comme ses enfans, si néanmoins
» nous nous rendons dociles à ce qu'il exige de nous. Il
» viendra de nouveau à la fin des tems, pour détruire tou-
» te sorte de malice, reconcilier toutes choses, & mettre fin
» à toutes les iniquités ».

ANTONIN

ANTONIN CARACALLA,

EMPEREUR.

SI dans l'histoire literaire il ne devoit entrer que des hommes de letres, le Prince qui se montre ici, devroit en être exclu. Mais comme l'on y parle de tout ce qui concerne la literature, il merite d'y trouver place pour les dommages qu'il lui a causés, & la guerre qu'il fit aux Savans & à leurs écrits. De sorte que son éloge sera ici à peu près ce qu'est l'ombre dans un tableau.

1 'Il nâquit à Lyon le 4[e] [1] jour d'Avril de l'an 188, lorsque Severe son pere, qui fut depuis Empereur, gouvernoit la Lyonnoise pour les Romains. Il eut pour mere la fameuse Julie, qui vouloit passer pour Philosophe, mais dont les mœurs ne répondoient nullement à cette qualité. Il porta d'abord le nom de Bassien, 'qui demeura aboli dans la suite, lorsque Severe lui eut donné ceux de Marc Aurele Antonin. 'Et après qu'il eut aporté des Gaules à Rome les Caracalles, sortes d'habits qui descendoient jusqu'aux talons, & que les Romains nommerent Antoninienes à cause de lui, il lui en revint à lui-même le surnom de Caracalla, sous lequel il est plus connu dans l'histoire. Spar. Vit. Sev. n. 3 | Aur. Vic. epit. p. 211 | Till. Emp. t. 3. p. 16. 108. Till. ibid. p. 44. Spar. Vit. Carac. n. 9.

'On croit que ce Prince eut une nourrice Chrétienne par le moïen de Procule Torpacion, qui faisoit profession du Christianisme, & qui après avoir gueri Severe d'une maladie, demeuroit dans son palais. On vit en lui quelques fruits de ce lait Chrétien, pendant ses premieres années. 'En effet il fit paroître alors les plus excellentes inclinations. Il étoit doux, clement, liberal, officieux, & se portoit avec ardeur à l'étude des letres. S'il voïoit quelques malheureux exposés aux bêtes, il en détournoit ses yeux, comme ne pouvant suporter la vûë d'un si cruel spectacle. De sorte qu'il se rendoit aimable à tout le monde. Till. ibid. p. 91. 108. Spar. ibid. n. 1.

'Mais à peine fut-il sorti de l'enfance, que ces heureuses dispositions se changerent en autant de vices oposés, & qu'il devint aussi odieux, qu'il etoit chéri auparavant. Pour tout dire en un mot, il sembla rencherir sur les n. 2.

1 'Selon d'autres le cinquiéme ou le vingt-septiéme du même mois. Tr. st. com. hist. t. 2. p. 148.

III SIECLE. cruautés de Tibere, de Caligula & de Neron; & ses propres Historiens ne le représentent eux-mêmes que comme l'horreur du genre humain. Il porta le caprice jusqu'à vouloir s'égaler à Alexandre le Grand. Il avoit continuellement à la bouche & le nom & les actions de ce Héros.

Aur. Vic. ibid. p. 212. ' Il affectoit même d'en imiter la contenance, & vouloit qu'on lui en donnât le nom.

Till. ibid. p. 109. ' Il ne manquoit pas d'esprit, quoiqu'il l'eût plus vif que solide. Il avoit beaucoup de conception, pensoit bien, & s'énonçoit avec facilité. p. 110. ' Severe ne négligea rien pour cultiver de telles qualités qui faisoient beaucoup esperer. Il lui donna les plus habiles maîtres, & le fit instruire dans tous les exercices du corps & de l'esprit, & pour les mœurs & pour les sciences. Il lui faisoit même étudier la philosophie la plus grande partie du jour. p. 109. ' Mais tout cela fut inutile. Caracalla, soit faute de jugement, soit par défaut d'aplication, ne fit aucun progrès dans les letres. Il avouoit lui-même son ignorance, qui étoit entiere, & qui lui faisoit mépriser toutes les personnes d'érudition.

p. 43. 53. ' En 196 il fut fait César; & deux ans après il reçut la puissance du Tribunat. Spar. vit. Sev. n. 16. ' Dès la 13e année de son âge les soldats l'associerent à l'Empire avec son pere, [a] qu'il eut aussi pour collegue dans le Consulat en 202. a Till. ibid. p. 60. 66. Avant qu'il eût achevé la 5e année de sa puissance Tribunitienne, il épousa Plautille, fille de Plautien Préfet du Prétoire; & il eut de ce mariage une dot, qui auroit suffi pour marier cinquante Reines.

p. 112. ' Le 4e de Fevrier 211 il se vit maître de l'Empire par la mort de son pere, qu'il avoit avancée selon quelques Historiens. Mais il semble qu'il ne monta sur le thrône, que pour exercer plus impunément sa tyrannie. Spar. ibid. n. 21. ' Il commença par faire tuer Gete son frere entre les bras de sa propre mere, afin d'avoir lui seul toute la puissance souveraine, & continua à se signaler par de semblables cruautés tout le reste de son regne. Il en vouloit sur-tout aux hommes de letres. Le célebre Papinien, que l'on regardoit comme un thresor inépuisable de jurisprudence, & l'asyle de la science du droit, fut une des victimes qu'il immola à sa fureur. Jons. l. 3. c. 13. ' Il fit tuer de même presque tous les Medecins, parce qu'ils refusoient d'exécuter ses ordres sanguinaires, & de donner du poison à ceux dont il vouloit se défaire.

a Plautien, qu'il devoit respecter pour l'alliance qu'il avoit contractée avec lui, ne fut pas plus épargné que les autres. Il seroit difficile de faire l'énumeration de tous les autres meurtres qui souillerent son regne. a Till. ibid. p. 66. 68.

Ce n'étoit pas assez pour satisfaire la cruauté de ce méchant Prince, que de persécuter les personnes vivantes, il étendit encore sa fureur sur celles que la mort sembloit en avoir mis à couvert. Ne pouvant faire pis, il déclara une guerre ouverte à leurs écrits. Il se déchaîna particulierement contre ceux d'Aristote, parce qu'il s'imaginoit qu'il avoit été cause de la mort d'Alexandre le grand, dont il prétendoit que l'ame étoit passée dans son corps. Jonf. ibid.

'A tant de cruautés & de parricides il joignit encore, si l'on en croit plusieurs Historiens, l'inceste le plus détestable, en épousant Julie sa propre mere, après la mort de l'Empereur Severe. Spar. ibid| vit. Carac. n. 10 | Hier. chr. l. 2. p. 173.

'Dieu arrêta enfin le cours d'une vie aussi odieuse, & permit qu'elle fût terminée par une mort funeste. Ce Prince qui avoit fait assassiner tant de monde, fut assassiné lui-même par Macrin, qui regna après lui. Il finit ainsi sa vie le 8e d'Avril 217, lorsqu'il n'avoit encore que 29 ans & 4 jours. Spar. vit. Carac. n. 6. 7 | Till. ibid. p. 139.

'Spartien & Eusebe disent qu'il étoit dans la 43e année de son âge, lorsqu'il fut tué. Mais c'est une faute dans ces deux Ecrivains. Spar. ibid. n. 9 | Euf. chr. p. 218.

'Ausone exprime assez bien le caractere de ce malheureux Prince dans les vers suivans, qui peuvent lui servir d'épitaphe. Auf. cæf. p. 225. 226.

Dissimilis virtute patri, & multo magis illi,
Cujus adoptivo nomine te perhibes.
Fratris morte nocens, punitus fine cruento;
Irrisu populi tu Caracalla magis.

'Caracalla est le dernier des Empereurs, qui a fait mettre le titre d'Imperator sur ses medailles. Les Empereurs suivans ont negligé ce titre, qui servoit à donner quelque éclaircissement à l'histoire. Till. ibid. p. 141.

'Il laissa un fils, qui regna dans la suite sous le nom de M. Antonin Heliogabale. Entre le peu de bonnes actions que fit Caracalla pendant son regne, on remarque une fort belle ruë qu'il fit faire de nouveau à Rome avec d'autres édifices. Mais on releve sur- Spar. ibid | not.

III SIECLE. tout les thermes, ou bains publics qui portoient son nom, & où se voïoient des choses qui paroissoient inimitables. On parle aussi avec éloge d'une galerie somptueuse, qu'il fit construire, & où étoient représentées les guerres, les triomphes & les autres grands exploits de l'Empereur son pere.

Till. ibid | p. 127 | Jonf. ibid. c. 12.

' Il fit aussi quelques loix pour le gouvernement de l'Etat, & donna plusieurs rescrits, dont divers Ecrivains font mention.

CAÏUS,

EVEQUE DES NATIONS, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ON ne sait pas précisement quel est le païs qui donna naissance à Caïus, dont nous entreprenons ici l'éloge.

Var. Sacr. p. 937. 940.

' Mr. le Moyne conjecture qu'il étoit Grec de nation, & né à Corinthe. C'est ce qu'il paroît établir sur un passage d'un certain Socrate de la même ville; & sur la connoissance particuliere qu'avoit Caïus de la langue gréque, en laquelle il a écrit tous ses ouvrages. Mais ces fondemens sont bien équivoques, pour y asseoir quelque probabilité. En effet, le témoignage de ce Socrate est plus contraire que favorable à la prétention de Mr. le Moyne; & ce que nous avons dit ailleurs de l'usage tout commun de la langue gréque dans quelques-unes de nos provinces en particulier, fait voir de reste que l'on pouvoit écrire en cette langue, sans être Grec de nation.

Il y a bien plus d'aparence à croire que Caïus étoit né dans les Gaules. Au moins la prévention est-elle en leur faveur; puisqu'elles furent le theâtre, où Caïus fit son premier personnage.

Iren. pr. p. 164.

' Car il est certain par l'aveu du même Socrate, qu'il avoit été disciple de S. Irenée, non comme le fut dans la suite S. Prosper de S. Augustin qu'il

ne vit jamais en personne, mais en demeurant & conversant avec ce saint Evêque & Martyr, ὃς καὶ συνεπολιτεύσατο τῷ Εἰρηναίῳ. Or cela ne put ariver qu'à Lyon, comme il est visible par l'histoire de saint Irenée, telle que nous l'avons donnée sur les monumens les plus autorisés. Ainsi il est au moins hors de doute, que Caïus puisa dans l'école de l'Eglise de Lyon la doctrine qu'il alla ensuite répandre ailleurs. Il ne nous en faut pas davantage pour être en droit de le mettre au rang de nos hommes de letres.

On ignore à quelle ocasion, ou pour quel sujet Caïus se sépara de saint Irenée. On pourroit faire sur cela diverses conjectures, dont il n'y en auroit peut-être nulle de vraïe. Ce qu'il y a de certain, 'c'est qu'il se retira à Rome, où il passa quelque tems. S. Irenée pouvoit l'y avoir envoïé pour les affaires de son Eglise; & Caïus y aïant aparemment reçu la nouvelle de son martyre, & de la persécution qui ravageoit l'Eglise des Gaules, se détermina à s'atacher au Clergé de Rome. Il y brilloit sous le Pontificat de saint Zephyrin & l'Empire d'Antonin Caracalla, au commencement de ce III siécle. Il s'y distingua entre les Ecrivains Ecclesiastiques & par son zele à défendre la foi Orthodoxe, & par son éloquence. Il y eut sur-tout une conférence avec Procle ou Procule, l'un des principaux chefs des Montanistes, laquelle contribua beaucoup à rendre son nom illustre.

Eus. l. 2. c. 25 | l. 6. c. 20. p. 67. 222 | Hier. vir. ill. c. 59.

'Photius nous aprend qu'il fut élevé à la dignité du Sacerdoce, dont quelques-uns prétendoient qu'il avoit fait les fonctions dès le tems du Pape saint Victor. Dans la suite il fut ordonné Evêque des nations, 'pour aller porter la foi dans les païs des infideles, sans avoir aucun peuple ni aucun Diocése limité. Ainsi l'on ne doit pas s'arrêter à l'opinion de quelques modernes qui en ont voulu faire un Evêque de Milan.

Phot. c. 48. p. 36. 37.

Till. H. E. t. 3. p. 174.

Var. Sacr. p. 944.

L'histoire ne nous aprend rien du tems de la mort de Caïus. Seulement il paroît par ce que nous venons de dire, qu'il vêquit au-delà du regne de Caracalla, qui finit en 217. 'Il est étonnant de ne voir pas paroître le nom de ce grand homme, qui a tant travaillé pour l'Eglise, dans les Martyrologes Romains, où l'on en a placé beaucoup d'autres, qui ne le méritoient peut-être pas à si juste titre.

Till. ibid. p. 177.

III SIECLE.

Quoiqu'il fût disciple de saint Irenée, il ne le suivit point dans l'erreur des Millenaires. Il a même la gloire d'être le premier Ecrivain que nous sachions avoir combatu ce sentiment erronné. Mais il ne regardoit point, dit-on, l'Epitre aux Hebreux comme l'ouvrage de saint Paul.

§. II.

SES ECRITS.

CAïus enrichit l'Eglise de plusieurs ouvrages de sa façon. Mais nous avons le malheur de nous en voir privés. Il ne nous en reste aujourd'hui, que certains traits que nous ont conservés Eusebe, saint Jerôme, Theodoret & Photius.

Euf. l. 2. c. 25 | l. 3. c. 28. 31 | l. 6. c. 20. p. 68. 100. 103. 222. | Hier. vir. ill. c. 59.

1°. 'Le plus célébre des écrits de Caïus, paroît avoir été la conférence qu'il eut à Rome avec Procle, comme l'on a deja vû. Eusebe en cite plusieurs endroits; & c'est l'unique des ouvrages de Caïus que saint Jerôme marque dans l'éloge qu'il nous a laissé de cet Auteur. 'Caïus aïant convaincu son adversaire de la fausseté des nouvelles opinions de Montan, redigea par écrit la conférence qu'il eut à ce sujet. L'ouvrage étoit en grec, '& en forme de dialogue. Au moins Eusebe & Photius lui en donnent-ils le titre. Celui-ci en fait beaucoup d'estime, & témoigne que la piece étoit travaillée avec soin.

Euf. not. p. 123 | Till. H. E. t. 3. p. 175.

Euf. l. 3. c. 31. p. 103 | Phot. c. 48. p. 36. 37.

'C'est de cet écrit qu'Eusebe raporte le beau passage touchant les tombeaux des Apôtres saint Pierre & saint Paul, dont l'un selon Caïus étoit au Vatican, & l'autre sur le chemin d'Ostie. 'L'Auteur y réfutant la témerité qu'avoient les Montanistes de fabriquer de nouveaux écrits qu'ils donnoient pour l'Ecriture sainte, ne comptoit que treize Epitres de saint Paul, omettant celle aux Hébreux, comme ne la croïant pas de cet Apôtre. Ce sentiment au reste ne lui étoit pas particulier. Quelques Latins, dit Eusebe, pensoient la même chose.

Euf. l. 2. c. 25. p. 68.

l. 6. c. 20. p. 223 | Hier. ibid | Phot. ibid.

2°. 'Theodoret assure que Caïus écrivit, aussi bien que S.Denys d'Alexandrie, qui ne fleurit que plus de trente ans après lui, un Livre contre Cerinthe auteur de l'opinion des Millenaires. De sorte que Caïus eut l'avantage de porter les premiers coups à cette erreur, peu de tems

Thdrt. hær. l. 2. c. 3. p. 220.

après sa naissance. [a] Il s'étoit déja déclaré contre dans sa conférence avec Procle, comme on le voit par Eusebe qui en cite cet endroit.

[a] Euf. l. 3. c. 28. p. 100.

3°. ' Photius temoigne qu'il y avoit encore de Caïus un Livre particulier contre l'heresie d'Artemon, ' ou Artemas disciple de Theodote le Corroïeur, qui soûtenoit que J. C. n'étoit qu'un pur homme. ' Il paroît presque hors de doute que cet écrit est le même dont parle Eusebe, comme fait contre l'heresie d'Artemon & de Theodote, mais dont il ignoroit le nom de l'Auteur, qui n'étoit pas nommé dans son exemplaire. Cet Ecrivain en raporte quelques endroits fort remarquables. On y voit que Caïus combatoit Artemon par l'autorité des Peres qui l'avoient précedé, nommément de saint Justin, de Tatien, de saint Irenée, de saint Clement Alexandrin, de saint Miltiade & de saint Meliton. ' Theodoret en parlant de cet ouvrage, le nomme *le petit Labyrinthe*, & dit que quelques-uns l'attribuoient à Origene, quoique le style fît assez voir qu'il n'en pouvoit être.

Phot. ibid. p. 37.
App. ad. Bib. Pp. t. 1. p. 339.
Euf. l. 5. c. 28. p. 195-198 | Till. ib. p. 176.
Thdrt. ibid.

4°. ' Photius parle aussi d'un Livre intitulé *le Labyrinthe*, que quelques Ecrivains donnoient au même Origene, & que d'autres assuroient être de Caïus Prêtre de Rome sous Zephyrin. On voit par-là que Theodoret & Photius marquent le même traité. Mais il y a cette difference entre ces deux Auteurs, que Photius paroît distinguer le Labyrinthe d'avec l'ouvrage contre Artemon : au lieu que Theodoret confond l'un avec l'autre. On ne nous fournit point d'autres lumieres pour débrouiller ce fait.

Phot. ibid. p. 37. 38.

5°. ' L'Auteur du Labyrinthe témoignoit à la fin avoir composé un traité *sur la substance de l'Univers.* ' Mais ce traité se trouvant sans nom d'Auteur dans son origine, les uns le donnerent ensuite à Joseph à cause de la conformité de style, d'autres à saint Justin, quelques autres à saint Irenée, & d'autres enfin à Caïus. Photius, qui supose que le Labyrinthe étoit l'ouvrage de Caïus, ne croit pas lui devoir refuser le traité *De l'Univers*, ou *De la cause de l'Univers*; car cet écrit portoit tous ces titres. Mais il n'ose pas assurer que celui qu'il a lû, soit le même que celui qu'avoit composé Caïus.

ibid. p. 36.

' Quoi qu'il en soit, l'ouvrage dont parle Photius, étoit divisé en deux Livres. L'Auteur y montroit que Platon

ibid.

III SIECLE. n'étoit pas d'acord avec lui-même. Il y traitoit de la matiere, de l'ame, de la resurrection, & y réfutoit les faux raisonnemens & les absurdités d'un certain Alcinoüs. Il y établissoit ensuite ses propres sentimens, qu'il oposoit à ceux qu'il avoit entrepris de réfuter, & prouvoit que les Hébreux étoient beaucoup plus anciens que les Grecs. Il y traitoit encore de la création du monde, mais seulement en abregé. Il y parloit dignement de Jesus, lui donnant la qualité de Christ, & y établissant fort bien la naissance ineffable, qu'il tire de son Pere: ce qui suffit pour ne pas atribuer cet ouvrage à Joseph. Seulement Photius juge que les sentimens de son Auteur sur la nature de l'ame, n'étoient ni conformes à la doctrine des Juifs, ni dignes des autres savans écrits qu'il avoit composés; puisqu'il atribuoit à l'ame la figure du corps humain.

not. p. 9-12. ' Hæschelius dans ses notes sur Photius nous a donné un fragment grec qu'on lui avoit envoïé d'Italie, comme une piece que l'on croïoit faire partie du Livre *De l'Univers* atribué à Joseph. Il y est parlé de l'état des Justes & des Impies après la mort, de l'enfer & du paradis, comme en parleroit un Chrétien. L'Auteur avoit lû assurément l'Evangile & les Epîtres de S. Paul, auxquelles il fait allusion en divers endroits, pour ne pas dire qu'il en cite les propres termes.

Iren. pr. p. 164. Nous avons observé ailleurs ' que Caïus a contribué après saint Irenée son Maître à conserver à la posterité l'histoire du martyre de saint Polycarpe, par le soin qu'il eut d'en faire une copie sur l'exemplaire de saint Irenée.

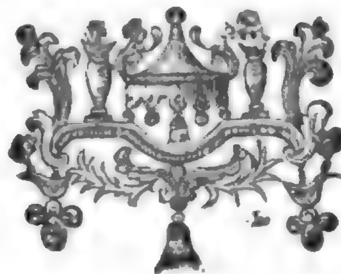

S. HIPPOLYTE,

S. HIPPOLYTE,

EVEQUE, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET MARTYR.

§. I.
HISTOIRE DE SA VIE.

IL est surprenant que l'on n'ait que peu de chose à dire sur l'histoire d'un Pere de l'Eglise aussi célebre, que l'a été saint Hippolyte. Mais ce n'est pas toûjours les plus grands hommes, dont les actions nous sont le plus connuës. ' Il fut disciple de saint Irenée Evêque de Lyon, auprès duquel il paroît qu'il passa un tems considérable. Il assuroit lui-même dans un écrit que nous n'avons plus, que tout ce qu'il avoit avancé dans un de ses principaux ouvrages, n'étoit qu'un abregé de ce qu'il avoit apris sur le sujet qu'il traitoit, de la bouche même de ce grand Prélat. Il s'est acquis par-là la qualité d'Eleve de l'Eglise de Lyon; & l'on peut assurer que jamais personne n'a soûtenu plus glorieusement ce titre. Phot. c. 121. p. 301.

Nul ancien Ecrivain ne parle du lieu de sa naissance. ' Mr. Basnage entre les modernes le fait naître en Orient, & le supose Prêtre établi en Arabie. Mais comme il ne nous donne aucunes preuves de son opinion, il est un Auteur trop recent pour l'en croire sur sa parole à l'égard d'un fait aussi éloigné de lui. Son sentiment paroît même oposé à ce que saint Hippolyte nous a apris de lui-même, & que nous venons de raporter. Canis. B. t. 1. p. 3. 4.

On est mieux fondé à dire qu'il nâquit dans quelque lieu de nos Gaules. Ce fut-là qu'il commença à se faire connoître dans le monde. Ni son nom qui est grec, ' ni la qualité de Sénateur Romain que lui donne saint Jerôme, ne seroient point des raisons pour empêcher de le croire. On sait, & nous l'avons remarqué ailleurs, que les noms propres grecs étoient fort communs dans les Gaules en ces premiers siécles, & que les Gaulois avoient entrée dans le Sénat de Rome dès l'Empire de Claude, & même auparavant. Ses ouvrages écrits en grec ne sont rien non Hier. ep. 83. p. 656.

III SIECLE.

plus contre le sentiment que nous proposons. On a vû dans les siécles précedens plusieurs Gaulois, qui n'ont écrit qu'en cette langue.

Saint Hippolyte ne pouvoit faire que de grands progrès dans les sciences, sous la discipline d'un aussi habile Maître que saint Irenée. ibid. ep 53. p. 579. ' Aussi saint Jerôme assure qu'il se rendit très-éloquent, & qu'il acquit une grande connoissance de la Philosophie & des autres sciences profanes. On sait de reste que les plus grands hommes de l'Eglise ne regardoient point cette sorte d'érudition, comme indigne d'un veritable Théologien. Pour ce qui est de la Literature sacrée, le grand nombre d'écrits qu'il composa en ce genre, est une preuve complette qu'il y étoit parfaitement versé. Eus. l. 6. c. 22. p. 223. 224 | Hier. vir. ill. c. 61. De même, ' les divers ouvrages qu'il fit pour trouver & determiner le jour auquel on doit faire la Pâque, montre qu'il possedoit à fond la science des tems.

Act. Mar. p. 155. n. 1. ' Comme il s'est trouvé plusieurs Saints illustres, qui ont porté le nom d'Hippolyte, on les a souvent confondus; & cela ne doit pas surprendre. Prudence qui étoit assez près de leur tems, en a confondu lui-même trois tout à la fois. Till. H. E. t. 3. p. 238. ' Mais l'on convient que le plus célebre dans toute l'antiquité, est celui qui fait le sujet de cet éloge, a p. 239. [a] & qui a réuni en sa personne les qualités d'Evêque, de Docteur d'Eglise & de Martyr.

Il quita l'Eglise de Lyon, sans que l'on puisse dire précisément pour quel sujet. Peut-être la violence de la persecution à la mort de saint Irenée, le contraignit-elle d'aller chercher ailleurs un asyle plus assuré. Peut-être aussi le desir d'annoncer J. C. aux nations qui n'en avoient pas encore entendu parler, lui fit-il former le dessein d'aller porter le flambeau de la foi dans les païs étrangers. Eus. l. 6. c. 20. p. 222 | Hier. ibid. ' Il fut depuis élevé à l'épiscopat. Mais ceux qui étoient plus à portée de le savoir, ne nous aprenent point quelle Eglise il a gouvernée. Till. ibid. p. 239. 672. 673 | Cave, p. 62. 1. ' De-là tant de diverses opinions entre les Ecrivains [1] des siécles suivans, qui ont entrepris

Canis. B. ibid. p. 3. 1 ' Le premier qui a fixé un siége à S. Hippolyte, est le Pape Gelase à la fin du V siecle. Mais ce Pontife en le faisant Metropolitain d'Arabie, n'a avancé cette opinion qu'en prenant mal le sens de Rufin, qui avoit mal traduit lui-même le texte grec d'Eusebe. Ce texte ne porte autre chose, sinon que Berylle étoit Evêque de Bostre en Arabie, & que S. Hippolyte avoit aussi gouverné une autre Eglise en certain lieu : ὡσαύτως δὲ καὶ Ἱππόλυτος ἑτέρας που καὶ αὐτὸς προεστὼς ἐκκλησίας. Voilà donc cette premiere & plus ancienne opinion détruite par Eusebe même sur

de le deviner: entreprise qui a plus embroüillé le point d'histoire que l'on vouloit developer, qu'elle n'a servi à l'éclaircir. 'De sorte qu'on est encore aujourd'hui réduit à dire, qu'il est aussi certain que saint Hippolyte a été Evêque, comme il est incertain quel siége il a rempli. Et qui pourroit se flater de le savoir, 'après que saint Jerôme n'a pû y reussir, malgré toutes les recherches qu'il fit pour cela dès le IV siécle? Till. p. 239. Hier. ibid.

Si Eusebe ne donnoit pas à saint Hippolyte une certaine Eglise quoiqu'indéterminée, nous croirions volontiers qu'il n'auroit point eu de siége fixe, & qu'il auroit été Evêque des nations, comme Caïus son condisciple, dont nous avons déja parlé. Cette opinion paroît sans contredit la plus naturelle, & s'acorde parfaitement avec l'histoire de nôtre Saint. Dans ce cas on ne seroit plus embarassé à rendre raison de ce qu'il paroît en Orient & en Occident, comme on le voit par le peu que nous savons de ses actions. Qu'il ait été en Orient, on n'en peut douter; 'puisque dans un de ses écrits il assuroit avoir eu Origene au nombre de ses auditeurs, ce qui n'a pû arriver en Occident. De même on ne peut revoquer en doute qu'il n'ait demeuré en Occident, depuis même qu'il eut quité l'Eglise de Lyon. La preuve en est sans replique; puisque l'on voit qu'il suivoit la suputation des tems à l'usage des Latins, préférablement à celle des Alexandrins qui suivoient tous les Orientaux. ibid.

qui l'on apuioit. Les autres qui se sont formées dans la suite n'ont pas plus de fondement. En effet, celle qui fait nôtre Saint, Evêque de Porto, & qui paroit avoir été la plus généralement suivie en ces derniers siécles, n'est établie selon toute aparence que sur la confusion qu'on a faite du grand S. Hippolyte dont nous parlons, avec un autre Saint du même nom, qui souffrit le martyre à Porto, & dont Prudence a décrit l'histoire. Ce n'est que pour sauver l'opinion qui établit le siége de S. Hippolyte à Porto, [a] que Mr. le Moyne a avancé la sienne qui le fait Evêque du Port que les Romains avoient anciennement en Arabie. Il faut avouer que cette opinion est la plus ingenieuse; mais elle n'a pas plus de certitude que les autres. On ne trouve nulle part que ce Port des Romains eût un siége épiscopal en ces premiers siécles. De prétendre enfin que S. Hippolyte a été Evêque de Tivoli, parce qu'on a trouvé en ces derniers tems sa statuë près de cette ville, c'est s'apuier sur un fondement bien ruineux. En effet, la découverte de cette statuë n'est point une marque certaine que le Saint qu'elle représente y eût été inhumé. Pourquoi? c'est que l'on pouvoit fort bien l'avoir fait faire à l'ocasion de quelque chapelle érigée en son honneur. Quant à l'opinion qui fait S. Hippolyte Evêque de Rome, nous ne nous y arrêtons pas. Elle est aujourd'hui rejetée de tous les Savans. Mais comme ce sont les Grecs qui l'ont particulierement qualifiée de la sorte, on pourroit fort bien croire qu'ils ne l'ont fait que pour donner à entendre qu'ils le regardoient comme Evêque Latin, & non Grec. Car on sait qu'en leur langue les termes *Latin* & *Romain* sont synonymes.

[a] Var. Sacr. t. 1. p. 29. 30.

III SIECLE. Quoi qu'il en soit, l'obscurité du siége que remplit saint Hippolyte, ne s'est point etendue sur sa personne. 'Il est regardé comme l'un des plus illustres Peres de ce III siecle, au commencement duquel il fleurissoit. Il paroissoit avec éclat sur-tout en 228 entre les plus savans hommes de l'Eglise. Quelque peu de connoissance que nous aïons du grand nombre d'ouvrages qu'il composa, nous ne laissons pas d'en tirer assez de lumiere pour juger que toute sa vie fut emploïée ou à instruire les peuples que la providence avoit confiés à ses soins, ou à combatre les héresies de son tems, ou enfin à éclaircir les difficultés de l'Ecriture. Il est peu de Peres en ces premiers siécles, qui aïent plus travaillé sur les Livres sacrés que saint Hippolyte. Il faut même qu'il l'eût fait avec beaucoup de succès & d'aplaudissement ; 'puisqu'Ambroise homme riche d'Alexandrie se servit de son exemple pour porter Origene à entreprendre le même travail.

Eus. l. 6. c. 22. p. 223 | chr. p. 219.

Hier. ibid.

La plûpart des anciens & tous les modernes s'acordent à donner à nôtre Saint le titre de Martyr. 'Mais on ignore & le tems & le lieu où il a souffert. On croit cependant qu'il a vêcu jusqu'en 235, & peut-être même jusqu'en 250. 'Mr. Basnage refuse de mettre son martyre sous l'Empire d'Alexandre, parce qu'il n'y eut alors aucune persécution contre les Chrétiens. Mais un soulevement de quelques Païens ne suffisoit-il pas pour lui ôter la vie ? Il seroit plus porté à placer cette mort sous Maximin I successeur d'Alexandre, qui regna depuis la fin de l'Empire de celui-ci en 235 jusqu'en 238. 'Il ne laisse pas toutefois de suposer que nôtre Saint put vivre encore jusqu'au regne de Zenobie Reine de Palmyre : ce qui est prolonger sa vie au-delà d'un terme raisonnable.

Till. ibid. p. 242.

Canis. B. t. 1. p. 5.

p. 8.

L'estime & la vénération qu'ont eu les anciens pour saint Hippolyte, paroissent par les éloges qu'ils lui ont donnés. 'S. Chrysostome, ou un autre ancien Auteur sous son nom, lui atribuë un genie excellent & une éloquence très-suave, & ne fait pas difficulté de le mettre en parallele avec saint Ignace Martyr, & saint Denys de Corinthe ou d'Alexandrie.' Theodoret le regarde comme une de ces fontaines spirituelles, par le moïen desquelles Dieu répand la source de ses lumieres sur son Eglise. Un saint Confesseur du VII siécle, c'est saint Anastase, le qualifie plu-

Hipp. t. 1. pr. p. 9.

Till. ibid. p. 240.

sieurs fois un grand & très-sacré Docteur, un fidele témoin de la verité, un organe du S. Esprit. [a] Leonce de Byzance le compte entre les plus illustres Peres de l'Eglise, qui ont fleuri depuis J. C. jusqu'à l'Empire du grand Constantin.

[a] Hipp. ibid.

§. II.

Ecrits qui nous restent de lui.

Rien n'a plus contribué à rendre célebre le nom de saint Hippolyte dans toute l'antiquité ecclésiastique, que le grand nombre d'ouvrages dont il a enrichi l'Eglise. Il est aisé de juger de l'estime extraordinaire qu'on a fait de ses écrits, par les frequentes citations qu'on en trouve dans les Peres tant Grecs que Latins. Ils étoient si généralement estimés, qu'on en gravoit quelquefois les listes sur le marbre, pour en conserver au moins les titres à la posterité. 'Malgré cette précaution, les siécles d'ignorance & les autres malheurs des tems nous ont enlevé la plus grande partie de ces monumens précieux. Nous allons marquer d'abord, selon l'ordre que nous nous sommes préscrit, le peu qui nous en reste en son entier. Nous parlerons ensuite de ceux dont nous n'avons que quelques fragmens, ou seulement une simple notion.

1°. Entre ceux que l'on nous a conservés en leur entier, on peut mettre au premier rang ' son Cycle Pascal. Il ne nous restoit plus que le nom de ce Cycle, lorsqu'on le vit comme renaître en 1551. En fouillant alors dans les masures d'une ancienne Eglise dediée à un autre saint Hippolyte, sur le chemin de Tivoli du côté de saint-Laurent, on trouva une statuë de marbre assise dans une chaise de même matiere. Aux deux côtés du bas de la chaise étoient gravés en letres gréques des Cycles de seize ans, les quatorziémes de la lune d'un côté, les Dominicales de l'autre. Ces Cycles commencent à la premiere année de l'Empire d'Alexandre Severe, qui étoit la 222[e] de l'Ere Chrétienne, & étant redoublés sept fois, regloient la fête de Pâque pour 112 ans, c'est-à-dire jusqu'en 333. Quoique le nom de saint Hippolyte ne paroisse pas sur ce rare monument, personne ne douta que ce ne fût & sa statue & son Cycle Pascal. On en fut particulierement convaincu, lors-

Hipp. can. p. 4 | Buch. p. 291. 292 | Till. H. E. t. 3. p. 241.

III SIECLE.

qu'on vit à côté une table des titres de quelques ouvrages qui sont certainement de lui. La statue avec la chaise & ses inscriptions fut mise dans la Bibliotheque du Vatican, où elle fait encore aujourd'hui l'objet de la curiosité des Savans. Nous croïons faire plaisir à nos Lecteurs de leur en mettre ici l'estampe sous les yeux, telle que nous l'avons reçuë de Rome. Elle est même nécessaire à cause des titres qui s'y lisent de divers ouvrages de nôtre Saint.

Eus. l. 6. c. 22. p. 223 | Hier. vir. ill. c. 61.

' Ce Cycle de seize ans ne faisoit qu'une partie de deux ou trois autres ouvrages de saint Hippolyte sur la Pâque, desquels nous parlerons dans la suite. Il est reconnu pour être de nôtre Saint, non seulement par Eusebe & saint Jerome, ' mais encore par Anatole Evêque de Laodicée en Syrie, qui vivoit au même siécle que saint Hippolyte. 'C'est ce Cycle qui selon saint Jerôme donna ocasion à Eusebe d'en composer un autre de 19 ans. ' S. Isidore de Seville l'a regardé comme le premier Cycle Pascal qui ait été jamais fait dans l'Eglise. ' Il est au moins le plus ancien que nous aïons.

Buch. p. 439.

Hier. ibid.

Isid. ori. l. 6. c. 17. p. 37.

Till. ibid.

Gruter l'a inseré en grec avec la liste des titres d'ouvrages parmi ses anciennes inscriptions, & Joseph Scaliger dans la seconde édition de son grand ouvrage de la Correction des tems. ' Mr. Fabricius l'a mis ensuite avec la même liste dans le recueil qu'il a publié des écrits de saint Hippolyte. ' Scaliger a fait davantage. Après avoir expliqué l'un & l'autre par d'assez longs commentaires, il fit imprimer le tout à Leyde l'an 1595 en un petit volume *in-4o*. 'Après lui le P. Giles Boucher a mis ce Cycle en latin, & l'a expliqué dans sa collection des Cycles de Pâque. 'Depuis, Mr. Bianchini de Verone dans une fameuse dissertation publiée à Rome en 1703, a expliqué de nouveau le Cycle de saint Hyppolyte, & prétend que ni Scaliger, ni le P. Boucher ne l'ont pas bien entendu. Le P. Petau, Mr. Cassini & peut-être encore quelques autres, ont travaillé sur le même monument & en ont donné leurs explications. On peut joindre à ceux-là Mr. Vignoli Garde de la Bibliothéque du Vatican, qui a publié deux savantes dissertations sur la premiere année du regne d'Alexandre Severe, dont il est parlé dans ce Cycle.

Hipp. t. p. 38-40.

Bib. S. Vinc. Cen.

Buch. p. 291-312.

Fab. Bib. gr. t. 5. p. 204.

2o. Un des plus célebres ouvrages de saint Hippolyte est son traité sur l'Antechrist. 'On savoit qu'il avoit tra-

Hier. ibid | Phot. c. 202. p. 525.

vaillé ſur ce ſujet, par le témoignage de ſaint Jerôme & de Photius, qui avoient lû l'un & l'autre ce qu'il en avoit publié. ' Mais nous en avons été privés juſqu'en 1661, que l'écrit fut tiré de la pouſſiere des Bibliothéques de Reims & d'Evreux, & donné au public. Nous ſommes redevables de cette heureuſe découverte à Mr. Marquardus Gudius, non Hollandois comme quelques-uns l'ont qualifié, mais d'Holſtein en baſſe Saxe, depuis Conſeiller du Roi de Dannemark. Fab. ibid. p. 205| Hipp. t. 1. p 36.

' Les manuſcrits d'où l'ouvrage a été tiré, lui donnent pour titre Αποδείξις περὶ Χριστοῦ καὶ Αντιχρίστου, Traité ſur Jesus-Christ & ſur l'Antechriſt. Photius l'intitule de la même maniere. Mais comme l'ouvrage n'a paru à Mr. Gudius traiter que de l'Antechriſt, il a cru en devoir retrancher la premiere partie du titre, qu'il regardoit comme une faute des Copiſtes, à laquelle Photius auroit donné ocaſion; aimant mieux s'en raporter à ſaint Jerôme qui ne l'intitule que de l'Antechriſt. Hipp. ibid. p. 2.

'S. Hippolyte le compoſa enſuite d'une conference qu'il avoit eue avec un nommé Theophile, qu'il qualifie ſon très-cher frere, & qui faiſoit paroître une grande paſſion de s'inſtruire ſur cette matiere. En lui adreſſant ſon ouvrage, ' il lui marque le ſoin infini que nous devons aporter pour ne rien changer à ce que nous aprenons de nos Maîtres. Enſuite il le prie de s'unir à lui pour l'aider par ſes prieres auprès de Dieu, afin qu'il le conduiſe dans l'éclairciſſement qu'il entreprend de donner aux paſſages de l'Ecriture qui parlent de l'Antechriſt. p. 4. n. 1. p. 5. n. 2.

' Venant au deſſein de ſon ouvrage, il dit qu'il va tâcher de montrer par l'Ecriture, quel ſera l'avenement de l'Antechriſt; en quel tems précis, & de quelle maniere ſe manifeſtera cet impie; d'où il ſortira, de quelle tribu il prendra naiſſance; quel ſera ſon nom marqué par le nombre exprimé dans l'Ecriture; comment il ſeduira les peuples en les aſſemblant des extrémités de la terre; quels ſeront les maux & la perſecution qu'il fera ſouffrir aux Saints; comment il s'élevera comme s'il étoit Dieu; quelle ſera ſa fin; comment ſe fera la manifeſtation de J. C.; quand il viendra du ciel; quel ſera l'embraſement qui conſumera l'Univers; enfin quel ſera la roïauté glorieuſe & celeſte des Saints qui regneront avec J. C. & le ſuplice que les méchans ſouffriront par le feu. p 7. n. 5.

III SIECLE.

Hipp. ibid. n. 6. b p. 9-14. p. 25. n. 50.

a Entrant ensuite en matiere, il dit que l'Antechrist rétablira l'ancien temple de Jerusalem, b & qu'il naîtra de la tribu de Dan : ce qu'il tâche de prouver par les paroles que Jacob adressa à son fils de même nom, & par plusieurs endroits des Prophétes. ' Lorsqu'il en vient au nom de la Bête, il déclare qu'il n'a ni la présomption, ni assez d'intelligence pour determiner ce que l'Auteur sacré a voulu signifier par-là. Il propose néanmoins quelques noms, comme *Titan* & *Euanthas*, où se trouve le nombre *666*. Mais il ajoûte aussi-tôt, que s'il s'agit d'un nom d'homme, ce sera un Latin, plûtôt qu'un Grec ou tout autre.

Saint Hippolyte ne fait que toucher succinctement les points qu'il s'est proposé de traiter. Il ne détermine point le tems auquel paroîtra l'Antechrist, quoiqu'il eût promis de le faire. Il confond avec l'Antechrist la premiere & la seconde Bête dont parle saint Jean ; quoiqu'il paroisse par le texte même que ce sont des choses differentes. Au reste Mr. Gudius a été trop scrupuleux pour avoir retranché la premiere partie du titre de cet ouvrage. Il y est dit assez de choses de J. C. pour porter le titre entier qu'il a dans les manuscrits & dans Photius. S. Hippolyte y donne beaucoup dans la figure.

p. 18. n. 36 | p. 25. n. 50. Till. ib. p. 246.

' Il y reconnoît en divers endroits l'Apocalypse pour l'ouvrage de saint Jean. ' Mais on remarque qu'il y cite comme de l'Ecriture certaines paroles qui n'en sont pas. Il n'y parle au reste qu'avec beaucoup de reserve, comme en usoient plusieurs des anciens Peres, qui ne parloient de la verité qu'avec peine, de peur de n'en pas parler d'une maniere digne de Dieu & propre à édifier les autres.

Phot. ibid.

' Photius, qui avoit lû ce traité, témoigne que les pensées en sont simples, & qu'elles portent un caractere d'antiquité ; mais qu'il y a des choses qui ne sont pas dans l'exactitude que l'on a gardée dans la suite.

Bib. PP. t. 27. p. 1-9. 1. a Hipp. t. 1. p. 4-33.

Après l'édition que Mr. Gudius en publia à Paris en 1661, ' le P. Combefis en fit une traduction latine qu'il a mise au 27e volume de la Bibliothéque des Peres. a Mr. Fabricius en donnant de nouveau l'écrit au public à la tête des œuvres de saint Hippolyte, où il est en grec & en latin, l'a revû sur l'édition de Mr. Gudius, & y a corrigé plusieurs fautes qu'avoit faites le P. Combefis.

p. 273-277 | Bib. PP. ib. p. 9. 1-10. 2.

3o. ' Le même Editeur de saint Hippolyte nous a donné en

en grec & en latin une courte explication de l'histoire de Susanne, que le P. Combefis n'avoit publiée qu'en latin à la suite du traité sur l'Antechrist. Il ne paroît pas y avoir de doute que cet opuscule ne soit de nôtre Saint. On y remarque sans peine le caractere de son genie. Il y a surtout beaucoup de conformité entre l'explication mystique de cette histoire, ' & l'endroit du traité sur l'Antechrist, où saint Hippolyte explique les premiers versets du 18e chapitre d'Isaïe. ' D'ailleurs on sait par le témoignage de George le Syncelle, que nôtre Saint avoit écrit sur l'histoire de Susanne.

Hipp. p. 29. n. 52.

p. 272.

' Le petit commentaire dont il est ici question, explique cette histoire d'une maniere mystique. L'Auteur dit que Susanne étoit la figure de l'Eglise; Joachim de J. C. Que le Verger signifie la vocation des Saints, qui sont plantés dans l'Eglise comme des arbres fruitiers. Que les deux Vieillards sont le symbole des deux peuples, les Juifs & les Gentils, qui ne cessent de tendre des embuches à l'Eglise.

Bib. PP. ibid.

' Sur ce que l'histoire de Susanne se trouve à la fin du livre de Daniel, quoiqu'il soit constant qu'elle soit arrivée avant presque tous les autres faits raportés par le Prophéte, saint Hippolyte dit qu'il est assez ordinaire aux Ecrivains sacrés de renverser l'ordre des tems. Qu'ils en usent de même par un dessein particulier de Dieu, de peur que le Diable comprenant ce qui a été revelé aux Prophétes en paraboles, n'en prît ocasion de tendre de nouvelles embuches aux hommes pour les perdre. Cette pensée aproche beaucoup de celle que saint Jerôme atribuë à saint Ignace Martyr, touchant le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph.

p. 9. 1.

Au reste ce petit écrit ne contient rien d'indigne de S. Hippolyte. Le tems même auquel il a été composé convient fort bien au siécle de ce Pere; ' puisqu'on voïoit encore alors, comme il le marque, les Juifs & les Gentils conspirer contre l'Eglise, ' & des Chretiens acusés d'aller contre les ordres des Empereurs, conduits aux tribunaux & condamnés à mort. ' Il paroît par la fin que cette petite explication est une homelie prêchée au peuple.

ibid.

p. 10. 1.

2.

4°. ' Nous avons encore de saint Hippolyte un discours ou homelie sur la Theophanie en grec & en latin. Elle

Hipp. t. 1. p. 261-264.

commence par ces mots, Πάντα μὲν καλὰ καὶ καλὰ λίαν, *Toutes les œuvres de Dieu sont souverainement bonnes* : paroles qui paroissent prises du 39e chapitre de l'Ecclésiastique, & faire le texte de l'homelie. pr. p. 7. ' La version latine de cette piece est de Mr. Fabricius, qui en avoit reçu d'Angleterre le texte grec. Mr. Wolfius l'avoit tiré d'un manuscrit apartenant à Thomas Gale.

Cette homelie semble avoir été prononcée devant les Gentils. Elle traite particulierement du baptême de J. C. & de ses effets, sur-tout par raport aux hommes. Tantôt l'Auteur s'y adresse à une seule personne, tantôt à plusieurs. On n'y trouve rien qui ne convienne & à la doctrine & au tems de saint Hippolyte. On y aperçoit même tout son style, & quelques façons de s'exprimer qu'il emploïe dans d'autres ouvrages qui sont certainement de lui.

On pourroit croire avec quelques Savans, que cette homelie est la même Hier. ibid. ' que saint Jerome marque entre les autres écrits de saint Hippolyte, sous le titre d'*Homelie à la louange du Sauveur*. Mais on n'y lit point ce qu'ajoûte saint Jerome, savoir que nôtre Saint y disoit avoir eu Origene au nombre de ses auditeurs. Fab. Bib. gr. t. 5. p. 203; Eus. not. p. 124. 1. ' Il est vrai que pour lever cette difficulté l'on prétend, que ce trait avancé par saint Jerome n'est qu'une erreur, qui doit sa naissance aux paroles mal entendues du 23e chapitre du 6e Livre d'Eusebe, & que Mrs. Huet & Valois ont réfutée. Mais cela ne passe pas pour aussi constant qu'on le donne. S. Jerôme ne parle point ici d'après Eusebe. Il parle de Livres qu'il a lûs lui-même. Ainsi il y a toute aparence que l'homelie marquée par ce Pere, est perduë comme plusieurs autres du même Auteur. C'est de quoi nous pourrons parler dans la suite.

Poss. app. t. 2. p. 54-56. 5°. ' En 1606 Possevin publia dans son Apparat un petit traité latin contre les Juifs sous le nom de saint Hippolyte. François Turrien l'avoit déja tiré de la poussiere, sans donner le texte grec sur lequel il avoit fait sa traduction latine. Hipp. t. 1. p. 218. 219. ' Depuis Mr. Fabricius a inseré cette version dans le premier volume des œuvres de nôtre Saint. a t. 2. p. 2-5. [a] Mais aïant ensuite recouvré le texte original par le moïen de Dom de Montfaucon qui l'avoit eu d'un manuscrit du Vatican, il nous a donné l'un & l'autre au 2e tome de son édition.

L'exemplaire grec ne qualifie saint Hyppolyte que simple Evêque & Martyr.

' Cet écrit n'est que le fragment d'un plus long ouvrage. L'Auteur y commente succintement le Pseaume 68, qui contient plusieurs traits prophétiques de la passion du Sauveur, & s'en sert pour combatre les Juifs. ' Mr. Basnage regarde cet opuscule comme un ouvrage suposé à saint Hippolyte, sans néanmoins en donner de bonnes raisons. ' Mr. du Pin se contente de dire qu'il n'est pas certain qu'il soit de lui. Mais quiconque voudra le lire avec atention, n'y trouvera rien d'indigne de nôtre saint Docteur, ni de contraire à son siécle. On y apercevra même ses frequentes apostrophes, & la maniere dont il faisoit usage de l'Ecriture. ' Il y cite plusieurs fois le Livre de la Sagesse sous le nom de Salomon : ce qui convient fort bien à un disciple de saint Irenée, qui en usoit de même, comme on l'a vû.

Canis. B. t. 1. pr. p. 9.

Du Pin, Bib. t. 1. p. 345.

Hipp. t. 1. p. 219.

Il y a quelques autres petites pieces de saint Hippolyte, mais qui ne sont que des fragmens d'ouvrages perdus. C'est pourquoi nous remettons à en parler dans l'article suivant.

§. II.

SES ECRITS PERDUS.

CE que l'on nous a conservé des écrits de saint Hippolyte, est bien peu de chose en comparaison de ce qui s'en est perdu. L'on va être surpris de la grandeur de nôtre perte, par la liste que nous allons faire, & la connoissance que nous allons donner d'après les anciens de tous les ouvrages que le Saint avoit composés, & qui ne se trouvent plus aujourd'hui. Il est peu de Livres sacrés sur lesquels il n'eût travaillé pour en aplanir les difficultés, & les rendre intelligibles. De même il avoit écrit sur quantité d'autres sujets interessans pour l'Eglise. Entrons dans le dénombrement.

1o. ' Eusebe & saint Jerôme nous assurent que saint Hippolyte avoit composé un Hexameron, ou traité sur les six jours de la création du monde. ' Mr. le Moyne prétend que cet ouvrage est le premier, qui se trouve marqué dans la table gréque, que l'on déterra avec la statuë de nôtre Saint, & qui contient les titres de plusieurs autres de ses

Eus. l. 6. c. 22. p. 224 | Hier. vir. ill. c. 61.

Var. Sacr. t. 2. p. 989-992.

III SIECLE. écrits. De sorte que de la fin de ce mot grec IOYC, & de celle du suivant NIAC, dont Scaliger fait ψαλμὺς μετανοίας, Pseaumes de la pénitence, cet Ecrivain voudroit que le premier fut le reste du mot ΠΡΩΤΟΠΛΑΣΤΟΥΣ, & le second le reste de ces mots-ci καὶ περὶ κοσμογονίας, ou ζωογονίας: ce qui feroit ce sens, sur l'état de nos premiers Peres, & sur la création du monde, ou les choses qui ont vie. Mais, quoique cette pensée soit & plus ingenieuse & plus naturelle que celle qui y trouve les Pseaumes de la pénitence, on peut dire qu'elle n'est pas plus assurée. Elle dépend uniquement de l'imagination; & une troisiéme personne qui voudroit tenter d'y trouver autre chose, y pourroit encore mieux réussir. 'Tels sont ceux qui croïent y découvrir la fin du mot Ἰυδαίους, qui pourroit être la fin du titre suivant, Ἀποδεικτικὴ πρὸς Ἰουδαίους, Demonstrations, ou traité contre les Juifs, dont nous avons parlé.

Hipp. t. 2. p. 2. not.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que saint Hippolyte avoit fait un Hexameron. 'S. Jean de Damas dans ses Paralléles nous a conservé un passage de cet écrit, qui contient la réfutation de ceux qui établissoient dans le ciel le paradis terrestre, & nioient qu'il fût du nombre des creatures de cet Univers. 'S. Ambroise, au raport de saint Jerôme, suivoit dans son Hexameron plus particulierement les sentimens que saint Hippolyte & saint Basile avoient avancés dans les leurs.

Damas. paral. t. 1. p. 787.

Hier. ep. 41. p. 346.

2°. 'Outre l'ouvrage précedent, le même S. Jerôme témoigne que saint Hippolyte avoit aussi composé un Commentaire sur la Genese. Eusebe ne marque point cet ouvrage; mais on peut bien s'en raporter à saint Jerôme, qui assure l'avoir lû, comme les autres du même Auteur dont il fait l'énumeration. 'D'ailleurs il y a toute aparence qu'Eusebe a compris ce commentaire avec celui que saint Hippolyte composa, comme il dit lui-même, sur ce qui suit les six jours, c'est-à-dire assez naturellement sur le reste de la Genese. 'Mr. Valois néanmoins & Scaliger avant lui entendent cet endroit d'Eusebe, du second chapitre seulement de ce Livre.

vir. ill. c. 61.

Eus. ibid.

not. p. 123. 2.

'Mais il n'y a pas lieu de douter que le Commentaire dont il est ici question, ne fût sur toute la Genese, depuis que Mr. Fabricius nous en a donné en grec & en latin plu-

Hipp. t. 2. p. 22-31.

ſieurs fragmens. Il y en a ſur le 1, le 3, & preſque ſur tout le 49 chapitre. [a] De plus, ſaint Jerôme entreprenant de donner quelque explication ſur Melchiſedech, dit qu'il a eu recours à ſaint Hippolyte. Ainſi il paroît témoigner par-là que nôtre Saint avoit écrit ſur le 14e chapitre, où il eſt parlé de Melchiſedech. ' Le même Pere cite encore de ce Commentaire un long paſſage ſur Iſaac & Rebecca, c'eſt-à-dire ſur le 27e chapitre. ' Mr. Fabricius a tiré les fragmens qu'il raporte, d'un recueil de 88 Peres ſur la Geneſe, lequel ſe conſerve manuſcrit dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne en Autriche. Sur le 27e verſet du 49e chapitre, qui contient les benedictions de Jacob à ſes enfans, ſaint Hippolyte fait à ſaint Paul l'aplication de ce qui regarde Benjamin : aplication qui a été imitée dans la ſuite par ſaint Auguſtin, & d'autres Peres de l'Egliſe.

[a] Hier. ep. crit. p. 570. 571.

p. 569.

Hipp. ibid.

3°. ' Saint Jerôme donne encore à ſaint Hippolyte un Commentaire ſur l'Exode, ' qu'Euſebe peut avoir voulu marquer en general, lorſqu'il aſſure, comme nous venons de dire, que nôtre Saint avoit écrit ſur ce qui ſuit les ſix jours dans les Livres de Moyſe. ' S. Jerôme avoit vû cet ouvrage ; & nous ne devons pas douter qu'il n'ait exiſté. ' Cependant Mr. le Moyne paroît être tombé dans ce doute ; pretendant ſans raiſon que ſaint Jerôme ne parle du Commentaire ſur l'Exode, que pour avoir mal entendu les paroles d'Euſebe. ' Celui-ci, ajoûte Mr. le Moyne, après avoir marqué l'Hexameron, dit que ſaint Hippolyte écrivit auſſi ſur ce qui ſuit les ſix jours εἰς τὰ μετὰ τὴν ἑξαήμερον : ' paroles, reprend Mr. le Moyne, qui ne ſignifient que ce qui regarde Adam, Eve, le paradis terreſtre, le ſerpent, l'arbre de vie & celui de la ſcience. Mais ce Savant n'a pas pris garde que ſaint Jerôme ne parle point d'après Euſebe, ' mais comme aïant vû lui-même les Livres qu'il nomme : *E quibus*, dit-il, *hos reperi, in ἑξαήμερον, & in Exodum.* Cela eſt clair & ne ſouffre nulle difficulté.

Hier. vir. ill. c. 61.

Euſ. l. 6. c. 22. p. 224.

Hier. ibid.

Var. Sacr. ibid. p. 990.

Euſ. ibid.

Var. Sacr. ibid.

Hier. ibid.

4°. ' On trouve des preuves pour donner à ſaint Hippolyte un écrit ou commentaire ſur les endroits du premier Livre des Rois, qui parlent d'Helcana pere, & d'Anne mere de Samuël. Theodoret dans ſes dialogues nous a conſervé quelques paſſages de cet écrit, raportés par Mr. Fabricius dans l'édition des œuvres de nôtre Saint.

Hipp. t. 1. p. 267| Till. H E. t. 3. p. 243.

5°. ' De même S. Hippolyte avoit fait auſſi un ouvrage

Hipp. ibid | Can. p. 14.

III SIECLE. sur les autres endroits du même livre de l'Ecriture, qui traitent de Saül & de la Pythonisse. On remarque à ce sujet qu'il lui étoit assez ordinaire de prendre ainsi quelque partie de l'Ecriture pour expliquer, plutôt que de composer des commentaires de suite. Ce que nous avons déja dit, & que nous dirons dans la suite, confirme cette pensée. 'L'écrit sur Saül & la Pythonisse est marqué par saint Jerôme entre les autres ouvrages de nôtre saint Docteur.

Hier. ibid.

Hipp. can. p. 14 | Var. Sacr. p. 992. 993. 1011 | Canis. B. t. 1. pr. p. 7.

'L'on convient même qu'il est designé dans la table gréque par ce mot ΙΤΑC ΤΡΙΜΥΘΟΝ, dont on croit devoir faire ΕΓΓΑΣΤΡΙΜΥΘΟΝ, qui est le nom que les Septante donnent à la Pythonisse d'Endor, qui par son art magique fit paroître l'ombre de Samuel quelque tems après sa mort. Il paroît hors de doute que c'est plûtôt de cette Pythonisse, que de celle dont il est parlé au seiziéme chapitre des Actes des Apôtres; quoique Scaliger croïe qu'on peut l'entendre plus vraisemblablement de celle-ci.

Hier. ibid.

6°. 'S. Jerôme continuant le catalogue des ouvrages de S. Hippolyte, marque un commentaire sur les Pseaumes.

Var. Sacr. ibid. p. 992.

'Mr. le Moyne dit qu'Eusebe donne aussi ce commentaire à S. Hippolyte; mais nous ne le trouvons ni dans le texte d'Eusebe ni dans la traduction.

ibid | Hipp. ibid.

'L'on convient qu'il est indiqué dans la table gréque par la fin de la troisiéme ligne qui porte ΛΛΜΟΥC comme s'il y avoit eu originairement ΕΙC ΨΑΛΜΟΥC, sur les Pseaumes.

Hier. ibid.

'De la maniere qu'en parle S. Jerôme, il semble l'entendre de tout le Pseautier.

Hipp. ibid | Var. Sacr. p. 977. 992.

'Scaliger & le Moyne n'en doutent nullement. Celui-ci prétend même que cela paroît incontestable par un passage qu'il rapporte, tiré d'un manuscrit que l'on conserve dans une Bibliothéque de Florence.

Hipp. t. 1. p. 268. 269.

'Theodoret cite des endroits de ce commentaire sur les Pseaumes 2, 22 & 23.

Fab. Bib. gr. t. 5. p. 209.

[1]'De même la Bibliothéque de Bodlei fait mention d'un manuscrit qui contient l'exposition de S. Hippolyte sur le neuviéme Pseaume.

Hipp. can. p. 13.

'Outre ce commentaire sur tout le Pseautier, Scaliger

a Hipp. t. 1. ibid.
b Eus. not. p. 123. 2.

1 a Mr. Fabricius dit que Theodoret cite aussi le même Commentaire sur le Pseaume 118 selon nous, ou 119 selon les Hebreux: mais il ne l'avance qu'en entendant mal les paroles de ce Pere, b qui signifient non ce Pseaume, mais le Cantique des Cantiques.

lui en atribue encore un particulier sur les sept Pseaumes de la penitence. Mais comme ce sentiment n'est fondé que sur une interpretation forcée de la fin des deux premieres lignes de la table gréque, on ne peut s'y arrêter. Scaliger a bien senti lui-même qu'il n'étoit point naturel d'y lire μετανοίας, de la penitence ; puisqu'il s'en prend au graveur, & l'acuse d'avoir fait une faute en mettant NIAC, pour NOIAC. 'D'ailleurs y a-t-il la moindre aparence, remarque judicieusement Mr. le Moyne, que cette table marquant assez clairement à la troisiéme ligne un ouvrage sur les Pseaumes, en indique un autre à la premiere ligne sur le même sujet ? On pourroit encore demander si au tems de S. Hippolyte on connoissoit déja les Pseaumes de la penitence sous ce titre ?' Il est vrai que Posside dans la vie de saint Augustin en fait mention ; mais c'est peut-être le plus ancien vestige que l'on en trouve, & qui ne remonte pas au-delà du V siécle.

Var. Sacr. t. 1. p. 970.

Aug. vit. c. 31. p. 279.

7°. 'Eusebe & saint Jerome comptent encore entre les ouvrages de saint Hippolyte un commentaire sur le Cantique des Cantiques ; & Theodoret le cite dans son dialogue intitulé l'Eraniste. ' Ce Commentaire subsistoit encore au VII siécle ; puisque saint Anastase le Sinaïte l'avoit lû. Il nous en a même conservé un passage considérable, raporté en grec & en latin par l'Editeur de saint Hippolyte. Le Saint y reconnoît le Livre de la Sagesse pour être de Salomon, comme le sont les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques même. Il y dit qu'en donnant à ce dernier le titre qu'il porte, on a voulu faire entendre, qu'il comprend lui seul tout ce que Salomon avoit dit en cinq mille vers ou cantiques. Entreprenant à cette ocasion d'expliquer ce que raporte l'Ecriture, touchant le choix que les amis d'Ezechias firent de tous les écrits de Salomon, saint Hippolyte témoigne qu'ils choisirent & réserverent ce qui pouvoit servir à l'édification de l'Eglise. Que pour le reste qui consistoit en paraboles & cantiques sur les plantes, les animaux de la terre, les volatiles, les poissons, & les secrets pour guérir les maladies ; Ezechias l'avoit entierement suprimé, de peur que le peuple grossier & peu instruit, n'y eût trop de confiance dans ses besoins, & ne negligeât de s'adresser à Dieu pour les lui demander. Suidas & quelques autres

Eus. p. 224 not. p. 123. 2 | Hier. ibid.

Hipp. t. 1. p. 270.

III SIECLE. Ecrivains disent la même chose, & l'ont aparemment pris de saint Hippolyte.

Hier. ibid. 8°. 'S. Jerome assûre qu'il avoit vû aussi un commentaire de nôtre Saint sur les Proverbes de Salomon. Suid. J. p. 144. 'Suidas confirme la même chose. Hipp. t. 1. p. 270. 'Mr. Fabricius nous a donné de ce commentaire quelques passages latins, qui se trouvent en leur langue originale entre les autres Peres Grecs qui forment la chaîne sur les Proverbes. Ces passages expliquent le titre du livre, & le onziéme ou douziéme verset du premier chapitre. p. 282. 'Il y en a un autre encore plus considerable raporté par le même Editeur, & que Mr. Pfaff a tiré d'un manuscrit de la Bibliothéque de Turin. Il est en grec & en latin, & contient l'explication de saint Hippolyte sur le neuviéme chapitre des Proverbes. On y reconnoît toute la maniere d'expliquer l'Ecriture, que le Saint emploïe ailleurs.

Hier. ibid. 9°. 'Au commentaire sur les proverbes saint Jerôme en joint un autre du même Auteur sur l'Ecclesiaste. Savoir si c'étoit un commentaire suivi, comme il paroît qu'étoit le précédent, ou s'il étoit seulement sur quelques parties de ce livre, selon la coûtume que suivoit quelquefois saint Hippolyte, c'est ce que nul des anciens ne nous a apris. Canis. B. t. 1. p. 9. Seulement 'on dit qu'il y a dans la Bibliothéque de l'Empereur un manuscrit, qui contient des commentaires de saint Hippolyte sur les livres de Salomon. La chose vaudroit bien la peine d'être un peu plus dévelopée.

Hier. ibid. 10°. 'Nous aprenons de saint Jerôme, que saint Hippolyte avoit aussi écrit sur la prophetie d'Isaïe. Mais il ne dit point si nôtre Saint avoit commenté tout ce Prophete, ou seulement une partie. Thdrt. dia. 1. p. 36. 'Theodoret cite quelque chose de cet ouvrage sur le commencement du même Prophete, sans nous en donner d'autre éclaircissement.

Hipp. t. 1. p. 271. 'Michel Glycas raporte l'opinion de saint Hippolyte touchant la longueur du jour, auquel se fit la retrogradation sur le cadran d'Achaz, en signe que Dieu prolongeoit la vie au Roi Ezechias, comme il est marqué au vingt-huitiéme chapitre d'Isaïe. Saint Hippolyte prétend que ce jour avoit duré trente-deux heures. Bib. Coisl. p. 245. 'Dom de Montfaucon aïant averti que dans un manuscrit cotté 193 de la Bibliothéque de Mr. Coislin, il se trouve un fragment de saint Hippolyte sur Ezechias, & quelque autre

tre chose contre le destin, [a] Mr. Fabricius y a eu recours, & nous a donné ce fragment en grec & en latin. C'est précisément le même qui est cité par Glycas. III SIECLE. [a] Hipp. t. 2. p. 31.

11°. ' Saint Hippolyte au raport d'Eusebe avoit aussi commenté quelques parties du Prophete Ezechiel. On ne nous en aprend pas davantage. ' On dit toutefois qu'il y a dans la Bibliothéque de Bodlei un manuscrit qui porte ce titre, *Hippolyti de dimensione templi Salomonis* : Traite d'Hippolyte sur les dimensions du Temple de Salomon, dont parle aparemment Ezechiel au 40e & 41e chapitre de sa Prophetie. Eus. ibid. p. 224. Hipp. t. 1. p. 271.

12°. ' Mais Hippolyte avoit plus particulierement travaillé sur Daniel. S. Jerôme marque en général son commentaire sur ce Prophete. Photius qui l'avoit lû, en parle dans un assez grand détail, & dit que ce n'étoit pas une explication suivie de tout le texte, quoique l'Auteur ne laissât pas d'en éclaircir toutes les pensées. Hier. ibid | Phot. c. 202. p. 525.

' Puis venant à en porter son jugement, il ajoûte qu'il se trouvoit dans cet ouvrage diverses choses, qui se sentoient de ces premiers siecles, & qui n'étoient pas dans l'exactitude que l'on a gardée dans la suite. Mais il a soin d'avertir qu'il ne seroit pas raisonnable de le condamner pour cela. Il en donne la raison. C'est qu'à l'égard de ces personnes qui ont commencé à déveloper les secrets de l'Ecriture, bien loin de les blâmer de ce qu'elles n'ont pas entierement réussi, l'on doit au contraire loüer leur zele qui leur a fait entreprendre une chose aussi difficile, & recevoir avec joïe & reconnoissance les éclaircissemens qu'elles nous ont donnés. Phot. ibid.

' Photius ne peut cependant s'empêcher de blâmer l'Auteur de ce commentaire, de ce qu'il a osé déterminer à la fin de six mille ans depuis la création du monde, & de cinq cens ans depuis la venue du Sauveur, le tems auquel arriveroit le jugement dernier : ce que Jesus-Christ même n'avoit pas jugé à propos de découvrir à ses Apôtres. Le style de cet ouvrage étoit clair & net, quoique l'Auteur y eût negligé les regles de l'éloquence Attique. ' Theodoret dans son commentaire sur le même Prophete s'acordoit, selon Photius, en plusieurs choses avec saint Hippolyte, mais il en differoit aussi en divers autres points. ibid. c. 203.

III SIECLE.

[a] Hier. in Dan. c. 9. p. 1114.
[b] Bib. Coisl. p. 278.
[c] Hipp. t. 1. p. 280.

[a] Saint Jerôme écrivant sur Daniel raporte quelques sentimens de l'ouvrage de notre Saint dont il est ici question. [b] Oecumenius en fait aussi mention dans sa preface sur l'Apocalypse. [c] On trouve dans la chaîne des Peres grecs sur les Pseaumes & les Cantiques, un passage de saint Hippolyte sur le Cantique des trois jeunes Hebreux dans la fournaise. Or on sait que ce Cantique fait partie du troisiéme chapitre de Daniel. De même 'Eustrate Prêtre de Constantinople au VII siecle, raporte de S. Hippolyte un autre endroit sur le même Cantique. Il témoigne l'avoir tiré du second discours ou traité de saint Hippolyte sur Daniel. 'On cite aussi de saint Anastase le Senaïte un autre passage de nôtre Saint sur le même Prophete. Mais comme ce passage se lit en mêmes termes dans son traité sur l'Antechrist, nombre 26 & 43, on peut douter duquel des deux ouvrages il aura été tiré.

t. 2. p. 32.
t. 1. p. 277.

Nous avons parlé ailleurs de la courte explication de l'histoire de Susanne, qui pouvoit faire partie du grand ouvrage sur Daniel. 'Après ce petit commentaire suit dans la Bibliothéque des Peres, un fragment latin d'un autre ouvrage plus considérable. Il est intitulé *Sanctissimi Hippolyti Romæ Episcopi.* 'Mr. Fabricius nous l'a donné depuis en grec & en latin. C'est le commencement ou le prelude d'un Auteur, qui avoit promis d'écrire sur le tems de la captivité de Babylone, & de commenter le Prophete Daniel. Tout cela convient fort bien à S. Hyppolyte. Aussi 'Mr. de Tillemont juge-t-il ce fragment assez conforme à l'idée que Photius nous donne du commentaire de nôtre Saint sur Daniel. 'Mr. du Pin prétend au contraire que ni ce fragment ni la petite explication de l'histoire de Susanne ne paroissent pas de ce tems-là. Mais quiconque voudra se donner la peine de comparer cette derniere piece 'avec le long passage de saint Hippolyte sur Isaac & Rebecca cité par saint Jerôme, y trouvera une entiere conformité & de genie & de maniere de s'exprimer.

Bib. PP. t. 27. p. 10. 2-12. 2.
Hipp. t. 1. p. 278. 279.
Till. ib. p. 247.
Du Pin, ibid.
Hier. ep. crit. p. 569.

'Enfin Dom Mabillon témoigne avoir vû dans un excellent manuscrit grec ancien de huit cens ans au moins, qui contient quelques livres des Prophetes, un commentaire de saint Hippolyte Evêque & Martyr sur le songe de Nabuchodonosor, qui fait comme l'on sait partie du livre de Daniel. 'George le Syncelle cite aussi un passage

Mab. iter. It. p. 94.
Hipp. t. 1. p. 272.

de ſaint Hippolyte ſur le même Prophete, mais indéterminement.

13°. ʹ Saint Jerôme atribuë encore à ſaint Hippolyte un commentaire ſur Zacharie, le penultiéme des douze petits Prophetes. C'eſt tout ce qu'il en dit en cet endroit. ʹ Mais écrivant depuis ſur le même Prophete, & aïant ocaſion de parler de ce commentaire & de ceux d'Origene & de Dydime, il témoigne qu'ils étoient tous allegoriques, & qu'à peine ces Interprêtes y touchoient quelques points d'hiſtoire. Voilà ce que nous ſavons du travail de S. Hippolyte ſur l'ancien Teſtament.

Hier. vir. ill. c.61.

in Zach. pr. 1. p. 1706.

14°. Quant à ce qu'il a écrit ſur le nouveau, Euſebe n'en dit rien; ʹ & ſaint Jerôme en donnant le catalogue des ouvrages de nôtre Saint, ne fait mention que de ſon commentaire ſur l'Apocalypſe. Mais ce Pere n'avoit pas encore vû ſelon toute aparence ʹ les opuſcules du même Auteur ſur ſaint Matthieu, qu'il cite dans quelques-uns des écrits qu'il compoſa dans la ſuite. Theodoret cite auſſi les traités ou diſcours de ſaint Hippolyte ſur la diſtribution des dix talens, & ſur les deux Larrons. ʹ Il paroît donc par-là que nôtre Saint avoit écrit au moins ſur quelques parties de l'Evangile de ſaint Matthieu, & ſans doute auſſi ſur quelques endroits de celui de ſaint Luc, où l'hiſtoire des deux Larrons eſt plus dévelopée.

Vir. ill. ibid.

Hipp. t. 1. p. 280. 281 | Till. ib.

15°. ʹ La table gréque déterrée avec le cycle Paſcal, & déja ſi ſouvent citée, marque clairement que ſaint Hippolyte avoit écrit ſur l'Evangile ſelon ſaint Jean & ſur l'Apocalypſe: ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΚΑΤΑ ΙΩΑΝΗΝ ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΥ ΚΑΙ ΑΠΟΚΑΛΥΨΕΩС. ʹ S. Jerome confirme ce dernier ouvrage, comme nous le venons de dire. ʹ On ſait les conteſtations qu'il y eut ſur ces deux Livres ſacrés à la fin du II ſiécle de l'Egliſe & au commencement du III, non ſeulement à cauſe de Cerinthe, mais auſſi d'Artemon & ſes ſemblables, qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt. Ces hérétiques ne pouvant répondre aux preuves que l'on tiroit de ces livres contre leurs erreurs, ʹ prirent le parti d'en nier l'autorité. Ils ataquerent ſur-tout l'Apocalypſe. ʹ C'eſt pourquoi les Peres de l'Egliſe de ces tems-là, comme ſaint Juſtin, ſaint Irenée, Theophile d'Antioche, ſaint Clement d'Alexandrie, ſaint Meliton de Sardes & ſaint Hippolyte eurent une atention parti-

Hipp. can. p. 2.

Hier. ibid.

Var. ſacr. t. 2. p. 1011.

p. 1012.

p. 1014.

III SIECLE. culiere à défendre ce livre comme l'ouvrage de saint Jean.

Canis. B. t. 1. pr. p. 7. ' Mais de prétendre, comme le remarque judicieusement Mr. Basnage, que nôtre Saint auroit entrepris d'écrire sur ce livre pour cette raison, ce seroit vouloir deviner.

Hipp. ibid. p. 14. ' Scaliger néanmoins paroît avoir été dans ce sentiment; prétendant que l'écrit de saint Hippolyte sur l'Apocalypse, n'étoit autre chose qu'une apologie pour en defendre l'autorité contre les ennemis de la divinité de Jesus-Christ. Canis. ibid | Hipp. t. 1. p. 280. ' Hebed Jesus à la verité témoigne, au raport de Messieurs Basnage & Fabricius, que les Caldéens montroient une apologie de saint Hippolyte pour l'Apocalypse & l'Evangile de saint Jean. Mais quel fonds peut-on faire sur le témoignage d'un Rabbin?

16°. Outre le cycle Pascal dont nous avons déja parlé, Eus. l. 6. c. 22. p. 223. 224 | Hier. ib. 'Eusebe & saint Jerôme atribuent encore à saint Hippolyte deux autres ouvrages sur le même sujet.' Comme ils les distinguent clairement l'un de l'autre, nous devons aussi les distinguer après eux. Dans le premier de ces ouvrages saint Hippolyte faisoit une chronologie qu'il conduisoit jusqu'à la premiere année de l'Empire d'Alexandre, c'est-à-dire jusqu'à 222 de l'Ere Chrétienne. Eus. p. 223. ' Il s'y bornoit selon Eusebe à décrire les tems,' ibid | Hier. ibid. mais toûjours par raport à la Pâque, afin de trouver le tems précis auquel on doit la célébrer. C'est pour cela que dans le même ouvrage il proposoit un cycle de seize ans. Hipp. can. p. 2. ' Cette chronologie peut fort bien être l'écrit marqué dans la table gréque en ces termes: ΑΠΟΔΕΙΞΙΣ ΧΡΟΝΩΝ ΤΟΥ ΠΑΣΧΑ, Démonstration des tems de Pâque.

Till. ibid. p. 241. 244. 17°.' Mr. de Tillemont distinguant cette chronologie d'un autre écrit sur le même sujet, à qui il donne le nom de chronique, dit que saint Hippolyte marquoit dans celle-ci les Pâques sur les regles de son cycle. Il ajoûte qu'il y mettoit encore à la fin une table des jours, auxquels il croïoit que l'on devoit faire Pâque à l'avenir durant un certain nombre d'années. Hier. ibid. ' C'est ce que peuvent signifier les paroles suivantes de saint Jerôme au sujet de ce même ouvrage: *Rationem Pascha temporumque canones scripsit.* Till. ibid. 677. ' Ainsi cette chronique aura contenu probablement tout l'ouvrage sur la Pâque.

Eus. ibid | Hier. ib. ' Après qu'Eusebe & S. Jerôme ont parlé du travail de saint Hippolyte sur le calcul des tems par raport à la Pâ-

III SIECLE.

que, & donné les titres de plusieurs autres ouvrages de nôtre Saint, ils marquent encore un ecrit sur Paque, seroit-ce la chronique que Mr. de Tillemont distingue de la chronologie ? ou ne seroit-ce point plûtôt quelque traité de morale ? L'histoire ne nous fournit aucune lumiere pour le déterminer. ' Seulement on trouve que le Concile de Latran tenu en 649, cite un endroit de l'homelie de saint Hippolyte sur le Dimanche de Pâque. Hipp. t. 1. p. 281.

18°. ' Dans la suite du dénombrement que saint Jerôme fait des écrits de saint Hippolyte, il lui atribue un livre *sur la Resurrection*. ' Cet ouvrage se trouve marqué dans la table grèque, mais avec ce titre qui en donne plus de connoissance, ΠΕΡΙ Θ͞Υ ΚΑΙ CΑΡΚΟC ΑΝΑCΤΑCΕΩC, de Dieu, & de la resurrection de la chair. ' Mr. Fabricius raporte un fragment de saint Hippolyte sur ce sujet, qu'il a tiré de saint Anastase le Sinaïte, & qui y est cité sous le titre de la resurrection & de l'incorruption. ' Mr. le Moyne croit que nôtre saint Docteur composa cet écrit contre Berylle & les autres Arabes, qui nioient l'immortalité de l'ame, & par conséquent la resurrection de la chair. Mais, comme cet Ecrivain n'apuïe son opinion que sur le long séjour que fit saint Hippolyte en Arabie, elle est très-incertaine. Hier. ibid. | Hipp. can. p. 2. | t. 1. p. 244. | Var. sacr. t. 2. p. 1112.

' Scaliger veut au contraire que cet ouvrage ne soit autre chose, que le traité des deux natures en Jesus-Christ composé par nôtre Saint, selon le témoignage de Theodoret. On ne voit pas bien la connexion qu'il peut y avoir entre la pensée de Scaliger, & le titre de l'ouvrage dont il s'agit ici. Il paroît qu'il l'a confondu avec l'écrit suivant qui étoit sur l'incarnation. Hipp. can. p. 16.

19°. ' Canisius & Messieurs Basnage & Fabricius après lui nous ont donné le premier en latin seulement, les deux autres en grec & en latin, huit passages tirés selon le titre d'un ouvrage de saint Hippolyte sur l'incarnation, contre les hérétiques Beron & Helicon, [1] disciples de Valentin, ' Bullus, Mr. de Tillemont, & Mr. Fabricius ne font aucune difficulté de regarder ces extraits comme étant veritablement de saint Hippolyte. Mr. du Pin doute qu'ils soient de lui. Le P. Alexandre, ' le P. Petau, Sandius & Mr. Basnage soûtiennent qu'ils n'en sont pas. Les rai- Can. B. t. 1. p. 13-18 | Hipp. t. 1. p. 225-230. | Till. ibid. p. 249 | Fab. Bib. gr. t. 5. p. 207. | Sand. vet. scri. eccles. p. 27 | Canis. B. ibid. p. 10. 11.

1 On lisoit autrefois Felix & Helix.

sons qu'ils en aportent, consistent à dire, que l'Auteur y parle trop clairement d'une héréfie qui n'est née que long-tems après lui. Que l'on y découvre des endroits qui aprochent de l'erreur d'Eutichès, & quelques autres qui marquent le Sabellianisme. Que Theodoret qui cite contre les ennemis des deux natures en Jesus-Christ tant de passages des anciens, ne fait nulle mention de ceux-ci.

Hipp. t. 2. n. 51. Mais il est aisé de répondre à ces difficultés. 'En effet il est clair par le traité de Tertullien contre Praxeas, que l'erreur sur la confusion des deux natures en Jesus-Christ est aussi ancienne que le III siécle, & par conséquent anterieure à Apollinaire & à Eutichès. Tertullien dans ce livre s'exprime en latin sur ce sujet, à peu près de la même maniere que saint Hippolyte en grec dans ces fragmens. Can. B. p. 12. 'D'ailleurs Mr. Basnage avoüe lui-même que Theodoret raporte d'autres témoignages des écrits de notre Saint, qui ont quelque ressemblance avec ceux dont il s'agit ici : aveu qui seul peut suffire pour ne lui refuser pas ces derniers.

Rien donc n'empêche que ces huit fragmens ne soient Till. ibid. p. 248 | Hipp. t. 1. p. 225. de saint Hippolyte. 'Nous en sommes redevables aux soins d'Anastase Apocrisiaire du Pape, mort en 666, qui les a garantis du naufrage où est peri le reste du traité. Cet illustre Confesseur de la foi des deux volontés contre les Monothelites, n'aïant pû transcrire tout le livre de saint Hippolyte, comme il souhaitoit, parce que les ennemis de la verité le lui avoient enlevé aussi-tôt, il fut contraint de se borner aux huit passages que nous en avons dans ses conferences. Ce seroit assurément faire injure à sa memoire que de ne les pas regarder comme faisant partie de l'écrit de saint Hippolyte ; n'y aïant sur-tout aucune preuve positive pour detruire l'autorité d'un Ecrivain aussi respectable qu'Anastase, qui avoit le livre entier entre les mains.

Outre les endroits indiqués où se trouvent ces passa-Bib. PP. t. 3. p. 260. 261. ges, 'on les a aussi inserés en latin dans la Bibliothéque des Peres ; a Canis. B. t. 1. p. 764-766. '& Mr. Basnage à la fin du premier tome de sa belle édition de Canisius, nous a donné les remarques de Mr. Caperonnier Professeur Roïal à Paris, sur la traduction Hipp. t. 1. p. 228. latine de ces mêmes fragmens. 'Beron, selon le témoigna-

ge de nôtre Saint, étoit un hérétique, qui aïant quité avec quelques autres les rêveries de Valentin, étoit tombé avec eux dans une plus grande impieté. Ils soutenoient qu'après l'incarnation du Verbe, il s'étoit fait un tel mêlange & une telle confusion en Jesus-Christ que la nature humaine avoit les mêmes opérations que la nature divine, & que celle-ci étoit sujette aux mêmes passions que l'autre. ' Anastase au reste fait beaucoup de cas de l'ouvrage de saint Hippolyte, qu'il qualifie un livre sacré, digne d'être recherché avec soin. Il en donne le titre en ces termes : contre Beron & Helix, ou Helicon.

Hipp. t. 1. p. 225.

' L'Editeur des œuvres de notre Saint raporte d'après Mr. Renaudot, deux autres passages sous le nom de saint Hippolyte pris, l'un de son traite contre ceux qui combatoient l'incarnation du Verbe à cause de sa consubstantialité avec son Pere, l'autre du traité de l'union du corps de Jesus-Christ avec sa divinité. ' Mais cet Editeur soupçonne Mr. Renaudot d'avoir mis ici le nom de saint Hippolyte pour celui du Pape Jule.

Hipp. t. 2. p. 32.

pr.

20°. ' Un autre ouvrage de saint Hippolyte, qui paroît avoir été fort considérable, & qui lui est attribué par Eusebe & saint Jerôme, est son traité contre toutes les hérésies : c'est-à-dire sans doute toutes celles qui avoient paru depuis saint Irenée, jusqu'à son tems. ' Il se trouve encore cité sous le même nom par plusieurs autres anciens, [a] & subsistoit encore au tems de Photius, qui l'avoit lû, & qui en a porté son jugement selon sa coutume. Saint Hippolyte y réfutoit trente-deux sectes, depuis celle des Dositheens, jusqu'à celle de Noët, qui commença à se faire connoître sous l'Empire d'Alexandre, environ l'an 230. ' Il y témoignoit qu'il n'avoit dessein que d'y representer en abregé ce qu'il avoit apris des entretiens de saint Irenée & de ses discours au peuple contre les hérésies. Aussi y trouvoit-on divers points de la doctrine de ce Pere, qui l'avoit eu pour disciple. Il n'y reconnoissoit point l'Epitre aux Hebreux pour être de saint Paul. ' Il condamnoit fortement Nicolas l'un des sept premiers Diacres, que saint Irenée qualifie de Pere des Nicolaïtes.

Euf. l. 6. c. 22. p. 224 | Hier. vir. ill. c. 61.

Hipp. t. 1. p. 223-225.
a Phot. c. 121. p. 301 | Till. ibid. p. 242.

Phot. ib.

Hipp. ibid. p. 225 | Till. p. 244. 245.

' Il n'y a aucun lieu de douter que cet ouvrage ne soit le Memoire de saint Hippolyte, dont le Pape Gelase raporte deux passages, le premier desquels est fort long.

ibid.

III SIECLE. [a] L'Auteur, dit Photius, y traitoit son sujet avec précision & gravité : mais au reste sa maniere d'ecrire n'aprochoit pas des beautés de l'élegance Attique.

a Phot. ibid.

Cet ouvrage ne paroît plus aujourd'hui nulle part. Seulement 'nous avons dans la Bibliothéque des Peres un écrit sous le nom de saint Hippolyte Martyr, avec le titre d'*Homelie sur un seul Dieu en trois personnes & le mystere de l'Incarnation contre l'hérésie de Noët.* 'Les Savans qui ont examiné la chose avec plus de soin, sont persuadés que cet écrit n'est que le fragment d'un plus long ouvrage, & la conclusion du traité de nôtre Saint contre les hérésies. On y voit refutée celle de Noët, qui étoit la derniere des trente-deux, dont parloit saint Hippolyte, comme nous avons dit. On y trouve d'ailleurs tant de caracteres propres à ce saint Docteur, qu'il y a lieu de s'étonner 'de ce que Mr. du Pin nie qu'il soit de lui.

Bib PP. t. 3. p. 261-264.

Hipp. ibid|Till. ib.

Du Pin. ibid.

Mais une preuve bien puissante, & qui seule suffiroit pour ne le lui pas refuser, c'est que le premier des deux passages, que le Pape Gelase cite du Memoire de saint Hippolyte contre les hérésies, est pris entierement de la fin du fragment dont il est ici question. Toute la difference qu'il y a, c'est que Gelase pour abreger, a retranché en divers endroits quelques mots, qui n'étoient pas essentiels à son dessein. De même 'l'on observe que tout ce que saint Epiphane dit contre les Noëtiens, n'est presque que la premiere partie de ce fragment qu'il emploïe sans le citer, comme il fait encore en divers autres endroits. Voici quelques traits de ce reste d'ouvrage. L'idée qu'ils en donneront, confirmera le sentiment que nous venons d'établir.

Till. p. 245.

'Noët & ses sectateurs, selon saint Hippolyte, prétendoient que Jesus-Christ étoit le même que Dieu le Pere, & que c'étoit celui-ci qui s'étoit fait homme, & qui avoit souffert. 'Ils établissoient leurs erreurs sur divers passages de l'Ecriture. 'Le Saint entreprenant de les réfuter, commence par expliquer quel est le vrai sens des passages dont ils abusoient, en les tronquant malicieusement, comme il s'en plaint. Ensuite il établit par l'Ecriture même les dogmes qu'ils avoient la témerité de nier. 'Il y adresse la parole à des personnes qu'il qualifie ses freres, & y cite l'Apocalypse sous le nom de saint Jean. Il y parle dignement du Verbe comme égal à son Pere en toutes choses,

Hipp. t. 1. p. 6. n. 1.

p. 6. 7.

p. 8-10.

n. 3. 8. 9. 14. 15.

choses, & du saint Esprit comme égal à l'un & à l'autre. III SIECLE.
Il ne nomme point d'hérétique plus recent que Noët; quoiqu'il dise qu'il en a paru grand nombre dans l'Eglise. ' Ainsi c'est avec raison que Sandius avoüe, qu'il ne trouve Sand. ibid. rien dans ce fragment qui ne convienne au tems de saint Hippolyte, au style & à la doctrine des Peres du III. siécle.

Mr. Fabricius en a fait passer de la Bibliothéque des Peres dans le premier tome des œuvres de saint Hippolyte, la version latine, qui est de Turrien. En aïant depuis recouvré le texte grec par la liberalité de Dom de Montfaucon qui l'avoit eu d'un manuscrit du Vatican, ' il a inseré l'un Hipp. t. 2. p. 5. & l'autre dans le second tome de son édition. Il y porte 20. ce titre, *Homelie de S. Hippolyte Archevêque & Martyr contre l'hérésie d'un certain Noët.* ' Ce fragment se trouve encore Fab. bib. gr. t. 5. dans les Bibliothéques des Peres, éditions de Cologne & p. 206. de Paris, & dans le premier tome du suplement de Morel. ' On l'a aussi imprimé dans un recueil *in*-4°. qui contient Bib. S. Vin. Cen. divers opuscules de Saint Gregoire Thaumaturge, de saint Basile & de saint Jean Chrysostome, & qui parut à Maïence en 1604, par les soins de Gerard Vossius, qui l'a enrichi des notes de sa façon.

21°. ' Outre l'ouvrage contre les hérétiques en general, Eus. ibid. p. 224 | saint Hippolyte en composa un autre contre l'hérésiarque Hier. ibid. Marcion en particulier. Eusebe & saint Jerôme marquent expressément cet ouvrage, en le distinguant clairement de celui contre les hérésies; ' & Theodoret en parle com- Thdrt. hær. l. 1. me d'un écrit où Marcion étoit très-bien refuté. L'on a c. 25. p. 212. vû d'ailleurs que saint Irenée avoit écrit contre le même hérésiarque.

22°. ' Il a semblé à quelques Savans que ce traité de Till. ibid. p. 244 | saint Hippolyte contre Marcion, pourroit bien être ' Hipp. can. p. 2. celui qui est marqué dans la table gréque sous ce titre, ΠΕΡΙ ΤΑΓΑΘΟΥ ΚΑΙ ΠΟΘΕΝ ΤΟ ΚΑΚΟΝ *Du bien & de l'origine du mal.* ' Scaliger veut au contraire que ce p. 16. dernier ouvrage fût écrit contre le Prêtre Florin, qui enseignoit en ces tems-là que Dieu étoit auteur du mal. ' Mais cette opinion est refutée par Mr. le Moyne, qui Var. sacr. t. 2. p. soûtient que c'étoit plûtôt contre les disciples de Cerdon, 1117. de Marcion & d'Hermogene, que contre Florin. Celui-ci, comme nous avons dit sur saint Irenée, n'admettoit

III SIECLE. qu'un Dieu & qu'un seul principe, à qui il attribuoit le mal & le bien : au lieu que les autres établissoient au moins deux principes, raportant le bien à l'un & le mal à l'autre. Au reste ce ne sont là que dés conjectures, qui n'établissent rien de certain. Il suffit, ce semble, pour distinguer ces deux ouvrages, de trouver deux titres differens, apuïés par des garans aussi autorisés que le sont Eusebe, saint Jerôme & la table greque.

23°. La même table contient encore les titres de quelques autres écrits de saint Hippolyte, desquels Eusebe & saint Jerome ne font nulle mention dans le catalogue qu'ils en ont dressé. Mais ce qui nous autorise à faire fonds sur ceux que nous presente cette table, ' c'est que ces Auteurs avertissent qu'il y avoit bien d'autres ouvrages de nôtre Saint qu'ils n'avoient pas lûs. ' Dans la suite de la table on trouve un traité intitulé ΠΕΡΙ ΧΑΡΙCΜΑΤΩΝ, *sur les dons*, ' peut-être sur ceux dont il est parlé au douziéme chapitre de la premiere épitre aux Corinthiens. Surquoi Scaliger observe que cela prouve la maxime ordinaire à saint Hippolyte, de commenter plûtôt quelques endroits choisis de l'Ecriture, que des livres entiers. ' Mr. de Tillemont joignant le titre de cet ouvrage avec le suivant qu'il transpose en le mettant le premier, n'en fait qu'un des deux, & lui donne ce sens : De la tradition Apostolique sur les dons, aparemment pour réfuter les Montanistes. Ces titres ainsi réunis font un sens fort naturel, qui trancheroit beaucoup de difficultés, s'il étoit aussi certain qu'il est ingenieux. Mais l'ordre que suit la table, ne paroît pas souffrir cette transposition.

24°. ' Après le titre du traité sur les dons, on y lit le suivant, ΑΠΟCΤΟΛΙΚΗ ΠΑΡΑΔΟCΙC, *La Tradition Apostolique*, ou des Apôtres. Les Savans sont partagés sur le Livre qu'annonce ce titre. Nous venons de voir de quelle maniere l'entend Mr. de Tillemont. ' Scaliger croit que l'Auteur y traitoit le même sujet que saint Irenée ne fait que toucher dans le 2e & le 3e chapitre de son troisiéme Livre contre les hérésies. ' Mr. le Moyne ne s'éloigne pas de cette opinion, & pense que cet ouvrage traitoit de la doctrine ou tradition des Apotres. Il s'apuie sur ce qu'au siécle de saint Hippolyte on voïoit divers écrits sur cette matiere, tant de la part des hérétiques que de celle des Orthodoxes.

Eus. ibid | Hier. ib.
Hipp. can. p. 2.
p. 14.
Till. ibid.
Hipp. ibid. p. 2.
p. 14. 15.
Var. Sacr. t. 2. p. 1062.

Ceux-là se vantant de tenir des Apôtres les fausses maximes qu'ils suivoient, tâchoient de le prouver par des écrits de leur façon. Ceux-ci de leur côté y oposoient d'autres ouvrages, où ils montroient quelle étoit la vraie doctrine Apostolique.

' Le même Ecrivain a douté si l'écrit de saint Hippolyte, dont nous venons de donner le titre, ne seroit pas un petit traité qui porte son nom dans la Bibliothéque des Peres, & cette inscription : *Sur les douze Apôtres, en quel lieu chacun d'eux a prêché.* Ce qui lui a fait naître ce soupçon, c'est que cet écrit lui a paru ancien, se trouvant cité sous le nom de nôtre Saint par Theodore Metochite. Il est vrai que Mr. le Moyne a soin d'ajoûter avec raison, que l'on peut legitimement revoquer en doute si l'Hippolyte cité par ce Theodore est le même que le grand saint Hippolyte dont nous traitons ici. ' Il y a même tout lieu de croire que ce ne l'est pas. En effet l'Auteur du petit traité y parle de diverses choses, qui certainement ne sont pas du siécle de nôtre saint Docteur. D'ailleurs quand Theodore Metochite auroit atribué cet écrit au grand saint Hippolyte, cela seroit sans consequence, parce qu'il est un Auteur trop recent pour meriter quelque creance sur ce point.

Var. Sacr. t. 2. p. 1057.

p. 1058.

' D'autres ont crû que l'ouvrage annoncé par le titre de *Tradition Apostolique*, pourroit bien être le *Didascalia*, ou Doctrine de saint Hippolyte, dont il est fait mention parmi les manuscrits de Bodlei ; ou le manuscrit grec, qui dans Lambecius l. 8. p. 429 porte pour titre, *Constitutions des saints Apôtres par Hippolyte.* ' Pearson & Dodwel assurent que ce dernier écrit, pour la plus grande partie, est inseré dans le 8e Livre des Constitutions Apostoliques, à quelques differences près que Mr. Grabe, de qui est cette 1 observation, promettoit de donner 1 dans son Spicilege

Fab. Bib. gr. t. 5. p. 208.

ibid | Canis. B. t. 1. pr. p. 7.

1 ' Mr. Grabe n'a point aquitté sa promesse. Mais Mr. Fabricius aiant reçu ce que l'autre en avoit recueilli avec sa version latine, il l'a inseré dans le premier tome des œuvres de S. Hippolyte. Il se trouve d'assez grandes differences entre l'édition de ce huitiéme chapitre des Constitutions Apostoliques, tel qu'il se lit dans le recueil de Mr. Cotelier, & ce qu'en a publié Mr. Fabricius. On lit à la verité le nom de S. Hippolyte dans deux manuscrits grecs à l'endroit qui traite des Ordinations en general. Mais tout ce que l'on en peut legitimement conclure, c'est ou que celui qui a dressé le recueil des Constitutions Apostoliques, aura tiré cet endroit des écrits de S. Hippolyte, ou que S. Hippolyte lui-même l'aura fait passer des Constitutions Apostoliques dans son ouvrage.

Hipp. t. 1. p. 245. 259.

III SIECLE. des Peres du III siécle. ᵃ Mais à dire le vrai, tout ce que
ᵃ Canif. ibid. les Critiques peuvent dire pour nous donner quelque notion de ce que contenoit le vrai ouvrage de saint Hippolyte, se bornera toûjours à de simples conjectures : à moins que la providence ne le fasse sortir de la poussiere, où elle l'auroit conservé jusqu'à présent.

Hipp. can. p. 2. 250. ' La table gréque nous représente encore en quatre lignes le titre suivant, ΧΡΟΝΙΚΩΝ ΠΡΟC ΕΛΛΗΝΑC ΚΑΙ ΠΡΟC ΠΛΑΤΩΝΑ Η ΚΑΙ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟC, Livre des chroniques contre les Gentils & contre Platon, ou de l'Univers.

p. 15. | Canif. B. ibid. ' Scaliger & quelques autres Savans croient devoir diviser ce titre, & en faire plusieurs de divers ouvrages. Mais il paroît assez naturel que ce n'étoit qu'un seul & même écrit,

Var. Sacr. t. 2. p. 1078 | Canif. ibid. 'dans lequel saint Hippolyte avoit entrepris de réfuter la fausse antiquité que les Gentils s'atribuoient, & l'espece d'éternité que Platon donnoit au monde. Le Saint ne faisoit en cela que suivre l'exemple de saint Clement Alexandrin, son contemporain, de Caïus son condisciple, & de quelques autres anciens qui ont fait de semblables ouvrages. Dans la suite il a été imité lui-même par d'autres.

Aujourd'hui il ne nous reste rien de cet ouvrage de saint Hippolyte, qui devoit être fort considerable, si non peut-être un fragment, le même dont nous avons parlé à l'article de Caïus.

Phot. not. p. 9-12. ' Il se trouve sous le nom de Joseph dans les notes d'Hœschelius sur la Bibliothéque de Photius. Cet Editeur est le premier qui l'a publié en grec seulement.

Var. Sacr. t. 1. p. 53-62. ' Depuis, Mr. le Moyne l'a inseré avec sa traduction latine dans ses *Varia Sacra*,

ᵃ Hipp. t. 1. p. 220-222. ᵃ d'où Mr. Fabricius l'a fait passer dans le premier tome des œuvres de saint Hyppolyte. L'inscription porte qu'il est pris du *Livre contre les Grecs, qui est intitulé contre Platon de la cause de l'Univers.* C'est veritablement la fin d'un plus long ouvrage ; & l'on y découvre assez l'air & le style des autres écrits de nôtre Saint, avec quelques traits de la doctrine de saint Irenée.

Var. Sacr. t. 2. p. 930. 945 | Hipp. ibid. 'Aussi Mrs. le Moyne & Fabricius croïent que l'on ne peut refuser ce fragment à saint Hyppolyte, & soûtiennent qu'il ne peut être de Joseph.

Hipp. ibid. p. 222. ' L'Auteur y fait mention d'un autre ouvrage, où il avoit traité plus particulierement de J. C. en faveur de ceux qui recherchent la verité. Ce pouroit être ou le trai-

té ſur J. C. & l'Antechriſt, ou ſon homelie à la louange du Sauveur. [a] Il y établit l'immortalité de l'ame & la réſurrection des corps, & y détruit la metempſycoſe. [b] Mais il s'y attache en particulier à faire une deſcription de l'enfer. Il le repréſente comme diviſé en deux parties, dont l'une eſt, dit-il, deſtinée pour le repos des ames des Juſtes, qui y ſont detenuës, juſqu'à ce qu'elles paſſent au roïaume éternel qui leur eſt préparé. Il nomme cette partie le ſein d'Abraham. Les Juſtes, continuë-t-il, y ſont conduits à travers une lumiere, & en la compagnie d'Anges qui chantent des hymnes. Le lieu eſt très-lumineux, & les Juſtes y jouiſſent d'une eſpece de felicité, ſoûtenuë par l'eſperance d'un nouveau bonheur qui leur eſt préparé & qu'ils ont toûjours préſent à l'eſprit. Ce ſentiment, comme l'on voit, eſt preſque tout ſemblable à celui de S. Irenée touchant l'état des ames après la mort. L'autre partie de l'enfer, ſelon l'Auteur du fragment, eſt un lieu très-obſcur, où brûle un feu qui ne s'éteindra jamais. Les méchans néanmoins n'en ſouffrent pas encore la peine; mais ils ſont extrémement tourmentés en diverſes autres manieres par le miniſtere des démons, & ſur-tout par l'attente du dernier jugement.

a Hipp. ib. p. 220. 221.
b p. 220-222.

26°. 'Les deux lignes ſuivantes de la table gréque portent: ΠΡΟΤΡΕΠΤΙΚΟΣ ΠΡΟΣ ΣΕΒΗΡΕΙΝΑΝ, Letre d'exhortation à Sevérine. 'Theodoret raporte quelques endroits d'une letre de nôtre Saint écrite à une Reine. ' Cette circonſtance jointe au nom de Sevérine a porté pluſieurs Savans à croire qu'il s'agit ici de l'Imperatrice Sevére, femme de l'Empereur Philippe, à laquelle Origene a auſſi écrit, & qui paſſe pour avoir été Chrétienne. Cette conjecture paroît d'autant plus vraiſemblable, que le terme grec dont ſe ſert Theodoret, peut auſſi bien ſignifier une Imperatrice qu'une Reine.

Caniſ. p. 2.
t. 2. p. 91.*
Var. Sacr. t. 2. p. 1103. 1104 | Till. ibid. p. 243.

Quelque plauſible néanmoins que paroiſſe cette opinion, elle ne laiſſe pas de ſouffrir plus d'une difficulté. L'inſcription porte Sevérine, & non pas Sevére, & ne dit point qu'elle fût ou Reine ou Imperatrice. Que ſi Theodoret cite une letre de ſaint Hippolyte à une Reine, ce n'eſt point une preuve que ce ſoit celle à Sevérine. ' Le Saint avoit écrit à pluſieurs perſonnes, ſoit Reines ou autres. Car entre ſes écrits que ſaint Alexandre Evêque de Jeru-

Euſ. l. 6. c. 20. p. 222.

III SIECLE. ſalem prit ſoin de ramaſſer, pour enrichir ſa Bibliothéque, il eſt fait mention de ſes letres comme faiſant un recueil. Il faut ajoûter à tout cela qu'on n'a nulle preuve d'ailleurs, que ſaint Hippolyte ait vêcu au-de-là de l'empire de Sevére Alexandre.

Caniſ. B. t. 1. pr. p. 8. ' Mr. Baſnage, qui fait plus valoir qu'un autre la premiere difficulté, bien loin de la reſoudre, comme il prétend, ne fait que l'augmenter davantage, en prétendant que c'eſt à Zenobie Reine de Palmyre que ſaint Hippolyte adreſſoit la letre dont il eſt ici queſtion. C'eſt ce qui non ſeulement n'eſt apuïé ſur aucune preuve, mais qui eſt encore contre toute aparence. Pour que cela fût probable, il faudroit que ſaint Hippolyte, qui avoit été diſciple de ſaint Irenée mort en 202, eût vêcu juſqu'au regne de l'Empereur Aurelien en 270, qui eſt le tems vers lequel Zenobie commença à regner. De plus, il faut ou ſupoſer que Zenobie portoit auſſi le nom de Sevérine, ou rejetter l'inſcription qui nomme ainſi la perſonne à qui la letre s'adreſſoit.

Hipp. t. 2. p. 32. ' L'Editeur de ſaint Hippolyte raporte un endroit de la Letre Synodale de Jean d'Antioche à Mennas d'Alexandrie, où eſt citée une letre de ſaint Hippolyte à ſaint Denys Evêque de Chypre. pr. ' L'endroit de cette letre eſt pris de l'hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie par Mr. Renaudot, qui a mis, dit-on, le nom de ſaint Hippolyte pour celui du Pape Jule.

Can. p. 2. 27°. ' Nous trouvons encore dans la table gréque le titre d'un autre ouvrage que ſaint Hippolyte avoit compoſé, & qui y eſt nommé, ΩΔΑΙ ΙϹ ΠΑϹΑϹ ΤΑϹ ΓΡΑΦΑϹ, Cantiques ſur toutes les Ecritures. Var. Sacr. t. 2. p. 1086. 1087. ' Mr. le Moyne prétend qu'il y a faute dans l'inſcription, & qu'il faudroit lire : Ouvrage contre toutes les héréſies. Mais qui ne ſent que ce changement eſt trop notable pour ſouffrir une telle leçon ? Caniſ. ibid. p. 9. ' Celle qu'y ſubſtituë Mr Baſnage eſt beaucoup plus naturelle, & ſupoſe un changement moins conſiderable. Il voudroit qu'au lieu du mot grec qui ſignifie Cantiques, on lût ὁμιλίαι, Des homelies ſur toute l'Ecriture. Aſſurément cette leçon ainſi retablie ne ſouffriroit aucune difficulté. Elle eſt même fortifiée par l'idée que préſente le grand nombre d'écrits que ſaint Hippolyte compoſa ſur diverſes parties des Livres ſacrés, comme on l'a vû. Mais

enfin l'inscription ne la souffre pas ; [a] & Mr. Basnage en voulant l'établir a oublié le principe qu'il avoit posé un peu auparavant, savoir : ou qu'il faut rejetter la table gréque comme pleine de fautes, & indigne de la moindre creance, ou qu'il n'y faut rien changer.

[a] Canis. ibid. p. 8.

Après tout, pourquoi se faire une difficulté, où il n'en paroît aucune ? Quel inconvenient trouve-t'on à lire ᾠδαί, Des Cantiques ? Et qui empêche que saint Hippolyte n'en ait fait en faveur, ou pour la défense des Ecritures, dont il auroit établi l'inspiration & la divinité ?

28°. A l'égard de ses homelies, on ne peut douter qu'il n'en ait composé un très-grand nombre, qui n'est point venu jusqu'à nous. Nous avons déja observé, ' que nous n'avons point ' celle qu'il avoit faite à la louange du Sauveur, & que S. Jerôme specifie entre les autres ouvrages de nôtre Saint, comme un écrit considérable. S. Hippolyte y témoignoit qu'Origene avoit honoré quelquefois son auditoire. S'il étoit bien vrai que le Saint eût jamais prêché en Arabie, il seroit aisé ' qu'Origene qui y passa quelque tems, se fût trouvé à quelques-uns de ses discours.

Hier. vir. ill. c. 61.
Hier. vir. ill. c. 61.
Var. Sacr. t. 2. p. 1112.

' Le Concile de Latran tenu en 649 cite un endroit pris de l'homelie de S. Hippolyte Evêque & Martyr, sur le Dimanche de Pâque, & un autre tiré d'un de ses discours sur la théologie ; c'est-à-dire, comme l'explique le Concile même, sur la Divinité. Ces deux homelies nous manquent, comme tant d'autres. Car il ne paroît point par les paroles que le Concile cite de la derniere, qu'elle soit la même que la conclusion du traité des héresies, laquelle porte dans quelques manuscrits le titre d'homelie sur un seul Dieu en trois Personnes.

Hipp t. 1. p. 281 | t. 2. p. 45.

29°. ' S. Jerôme répondant à un certain Lucinius, Espagnol, qui lui avoit demandé si l'on pouvoit jeûner le jour du Dimanche & recevoir tous les jours la sainte Eucharistie, comme cela s'observoit dans l'Eglise de Rome & celle d'Espagne, le renvoïe à ce qu'avoit écrit sur ce sujet S. Hippolyte avec son éloquence ordinaire. Au reste on ne sauroit dire précisement si nôtre Saint avoit composé un traité particulier sur ces points de discipline, ou s'il les avoit seulement touchés dans quelque autre ouvrage, comme dans celui de la tradition des Apôtres.

Hier. ep. 52. p. 579.

30°. De même l'antiquité ne nous fournit point assez de

III SIECLE. lumiere, pour determiner si saint Hippolyte avoit fait un écrit exprès sur le nombre impair, ou s'il n'en avoit fait que parler en traitant quelqu'autre matiere. Quoiqu'il en soit, ' saint Jerôme le met au nombre de ceux qui entre les Grecs & les Latins ont écrit sur ce sujet : comme saint Clement Alexandrin, Origene, saint Denys, Eusebe & Didyme entre les premiers; Tertullien, saint Cyprien, Victorin, Lactance & saint Hilaire de Poitiers entre les autres.

in Jovin. p. 241.

31°. 'Leonce de Byzance a cité sous le nom de saint Hippolyte un traité *des benedictions de Balaam*. Mais cet Auteur est si infidelle à raporter les témoignages des anciens, qu'il ne merite pas beaucoup de créance. Il a pu se faire néanmoins que saint Hippolyte selon sa coûtume ait pris ces Benedictions pour le sujet de quelques-uns de ses traités ou homelies, d'où Leonce aura tiré ce qu'il en cite.

Canis. B. t. 1. pr. p. 9.

32°. 'Pallade dans son histoire Lausiaque raporte deux histoires, qu'il dit avoir tirées d'un Livre d'Hyppolyte, qui avoit vêcu avec les Apôtres. C'est ce que l'on croit devoir entendre de nôtre Saint. Mais si l'on prend les choses à la letre, cela ne lui peut convenir; puisqu'il n'a été que disciple de ceux qui l'avoient été des hommes Apostoliques. On ignore au reste quel pouvoit être ce livre. Une de ces deux histoires regarde une Vierge de Corinthe.

Hipp. t. 1. p. 283. 284.

Voilà tout ce que nous avons pû trouver de plus autorisé touchant les écrits qu'on a attribués à S. Hippolyte comme veritablement de lui, & qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous avons cru devoir nous en tenir aux Ecrivains qui ont été plus proches de son tems, comme aïant eu plus de connoissance de ce qui concerne son histoire & ses ouvrages. Nous y avons joint ceux dont la table gréque déterrée avec sa statue nous fournit les titres. Ces autorités nous paroissent irréfragables; & nous ne comprenons pas comment 'Mr. Basnage voudroit tellement se borner aux écrits marqués dans cette table, qu'il ait osé avancer, qu'il faut absolument rejetter cet ancien monument, si l'on prétend attribuer à S. Hippolyte d'autres ouvrages que ceux qu'il nous presente. Quoi! il ne faudra avoir nul égard ni à Eusebe ni à saint Jerôme, qui lui en donnent plusieurs autres, & qui néanmoins ne

Canis. ibid.

ne font le dénombrement que de ceux qu'ils ont vûs ! Assûrement cela n'est pas raisonnable ; & Mr. Basnage a hazardé cette pensée sans y reflechir. D'ailleurs auroit-il voulu répondre que ceux qui ont dressé la liste des titres d'ouvrages qui se lit sur la table, eussent connu tous ceux qu'avoit composés saint Hippolyte ? Ils y auront mis ou ceux qu'ils avoient entre les mains, ou ceux qu'ils savoient être de lui sans d'autres recherches, au tems que la table fut faite.

§. IV.

Ecrits qu'on lui a suposés.

IL y a d'autres ouvrages qui portent le nom de saint Hippolyte, mais qui lui ont selon toute aparence été attribues ou pour leur donner plus d'autorité, comme étant le plus illustre de ceux qui ont porté ce nom, ou pour remplacer quelques-uns de ceux que l'on savoit être sortis de sa plume, & que l'on ne voïoit plus paroître. C'est ce que nous entreprenons de discuter ici.

1°. Le plus fameux ouvrage que l'on a suposé à nôtre Saint, est celui qui porte pour titre, *Discours de saint Hippolyte Evéque & Martyr, sur la fin du monde, l'Antechrist, & le second avenement de Jesus-Christ.* Mr. Picot [1] Président aux Enquêtes & depuis Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, le fit imprimer à Paris grec & latin avec le titre que l'on vient de lire, & qui se trouve à la tête du manuscrit grec de Venise, d'où il en vint une copie à l'Editeur. Cette édition est de 1557. L'ouvrage est passé depuis dans le douzième tome de la Bibliotheque des Peres, derniere édition de Paris, & dans le troisiéme tome de celle de Lyon. On le trouve aussi à la fin du premier tome des œuvres de nôtre Saint.

Sand. vet. scri. eccles. p. 27 | Till. H. E. t. 3. p. 678 | Hipp. t. 1. app. p. 3. 4.

Bib. PP. t. 3. p. 253-259.

a Hipp. ibid. p. 4. 29.

Comme l'on savoit que saint Hippolyte avoit laissé un traité sur ce sujet, personne ne douta d'abord que ce ne fût-là son ouvrage. Mais on ne fut pas fort long-tems

1 Son nom latin est *Picus*, ce qui l'a fait nommer Pic en nôtre langue, par divers Savans, & qui l'a fait prendre pour Pic de la Mirande par Mr. du Pin. Mais son veritable nom françois est Picot, comme nous l'avons trouvé dans un privilege pour imprimer ses ouvrages.

Du Pin. Bib. t. 1. p. 344.

III SIECLE. dans cette erreur. ᵃ Dès 1612 André Rivet prouva fort bien que cet écrit étoit indigne de saint Hippolyte ; que ce n'étoit que l'ouvrage d'un ignorant, qui etablissoit des absurdités [1] grossieres ; qu'il meritoit peu d'estime par lui-même ; & qu'il n'avoit pas plus d'autorité que celui qui l'avoit composé. Tous les habiles Catholiques suivirent ce sentiment ; & l'on y fut confirmé, lorsque l'on vit paroître par les soins de Mr. Gudius le veritable traité de nôtre Saint sur l'Antechrist. Il suffisoit, ce semble, de lire des choses extraordinaires & contraires à la doctrine de saint Hippolyte dans l'écrit qu'on lui atribuoit d'abord, pour cesser de le lui donner.

ᵃ Riv. crit. l. 2. c. 11. p. 215. 1.

Hipp. ibid. 'Telles sont entre autres les deux opinions que son Auteur établit touchant saint Jean l'Evangeliste & l'Antechrist. Il prétend que celui-là n'est point mort, & qu'il doit venir avec Henoch & Elie un peu avant que l'Antechrist paroisse. Quant à celui-ci, il soûtient que ce ne sera point un homme, mais un démon, contre ce que nous en aprend saint Paul, qui le nomme le fils de perdition, l'homme de peché. 'On trouve des sentimens tout contraires dans le veritable écrit de saint Hippolyte. Il y est dit nettement que saint Jean est mort comme Daniel, & que l'Antechrist sera un homme qui descendra de la tribu de Dan.

t. 1. p. 9. n. 14 | p. 16. n. 31.

Riv. ibid. 2. 2°. 'Il faut porter le même jugement d'un autre ouvrage, qui aproche de la nature du précédent, si néanmoins il en est different, & que l'on atribue encore à saint Hippolyte. 'C'est une espece de commentaire sur l'Apocalypse que l'on trouva à Basle, selon Sixte de Sienne, sous le nom de nôtre Saint, mais à qui il doutoit lui-même qu'on pût l'atribuer, à cause du peu d'érudition & du mauvais style de l'ouvrage.

Sixt. Bib. l. 4. p. 273. 1.

Bib. PP. t. 3. p. 265. 3°. 'Nous avons sous le nom de saint Hippolyte dans la Bibliothéque des Peres un très-petit traité qui y porte ce titre : *Des douze Apôtres, & des lieux où chacun d'eux a prêché, & fini sa vie.* 'Il se trouve sous le même nom parmi les manuscrits grecs de Mr. de Coislin ; '& on l'a mis ensuite en grec & en latin à la fin du premier tome des œuvres

Bib. Coisl. p. 413.

Hipp. t. 1. app. p. 30. 31. 41.

1 Il en faut excepter ce que l'Auteur y dit de l'éternité du Verbe, du sacrifice du corps & du sang de J. C. ce qui pourroit fort bien convenir à S. Hippolyte.

de saint Hippolyte. On remarque qu'il est cité sous son nom par George Cedrenus & Michel Glycas. Mais cela n'autorise pas à le croire de lui. Il contient trop de choses incertaines & souvent inexcusables, pour ne pas dire fausses & absurdes, qui le rendent indigne de nôtre saint Docteur.

4°. Ce que nous venons de dire du petit traité sur les douze Apôtres, il faut l'apliquer au petit écrit suivant, qui se trouve dans les mêmes manuscrits grecs, '& que Mr. Fabricius nous a donné en grec & en latin : *Des soixante-dix Apôtres*, ou plûtôt Disciples. C'est très-peu de chose, n'étant qu'un catalogue mal concerté des 70 Disciples, avec leurs principales qualités, la plûpart imaginées, comme le sont aussi plusieurs noms de ceux à qui on les atribue. Par exemple, on y fait entrer plusieurs personnes qui ne furent converties à la foi, que du tems de la prédication de saint Paul, & qui par conséquent n'avoient jamais été en la compagnie du Sauveur. On y distingue deux Barnabés que l'on fait, l'un Evêque de Milan, l'autre d'Heraclée. On y donne à Crescent le titre d'Evêque de Calcedoine dans les Gaules.

Hipp. t. 1. app. p. 41. 42.

5°. 'On parle encore sous le nom de saint Hippolyte de quelques autres opuscules de même structure & de même merite que les deux précedens : d'une genealogie de saint Joseph & de toute sa famille ; d'un livre de la naissance & de la famille de la sainte Vierge, qui n'est qu'un extrait de l'autre. 'C'est sans doute ce que Mr. Basnage nous a donné dans ses observations sur la chronique d'Hippolyte de Thebes, comme des fragmens de l'ouvrage de cet Ecrivain, 'qui ne vivoit qu'après Metaphraste qu'il cite.

Till. ibid.

Canis. B. t. 3. p. 26-32.

Hipp. Th. chr. p. 39. 40.

6°. 'On trouve dans Lambecius un fragment de cette chronique d'Hippolyte de Thebes, que Canisius nous a donné plus ample en grec & en latin. Des Auteurs qui n'ont pas assez distingué les personnes qui ont porté le nom d'Hippolyte, ni les tems où elles ont vêcu, ont atribué ce fragment au Saint dont nous traitons ici ; croïant que c'étoient les chroniques marquées dans la table grèque. L'erreur cependant est assez grossiere pour se faire sentir par elle-même ; & il est surprenant qu'on ne l'ait pas d'abord aperçue. Il est visible que l'Auteur de ce fragment n'a

Var. Sacr. t. 2. p. 1080. 1081 Canis. B. t. 3. p. 21. 34-40.

pas vêcu au-dessus du X siécle. On ne pouvoit guéres s'y tromper ; ' puisqu'il cite souvent Metaphraste.

Hipp. Th. ibid.

Hipp. t. 1. p. 49-59.

7°. ' On donne encore à nôtre Saint la premiere partie d'une autre chronique, publiee aussi par Canisius, reimprimée un peu plus complette par Mr. Fabricius, ' & depuis en tout son entier par Mr. Basnage. Elle va jusqu'au tems de Charlemagne. Mais il n'est ici question que de la premiere partie, où l'on remarque quelques petites differences dans les deux éditions de Mr. Basnage & de Mr. Fabricius. L'on convient qu'elle a été dressée sous l'empire de Severe Alexandre ; quoiqu'il fût plus vrai de dire qu'elle ne l'a été tout au plutôt, que sous son successeur Maximin I ; ' puisque selon l'exemplaire de Mr. Fabricius elle marque tout le tems du regne d'Alexandre en ces termes : *Alexander annis tredecim, diebus novem.* Or ce terme nous conduit jusqu'à l'an 235 inclusivement, au-delà duquel il n'est pas certain qu'ait vêcu saint Hippolyte.

Canis. B. t. 2. 1. part. p. 154-226.

Hipp. ibid. p. 59.

Nous ne voïons rien d'ailleurs qui puisse nous porter avec quelque fondement à lui donner cette premiere partie de chronique. Il est vrai que nous aprenons d'Eusebe & de saint Jerome, qu'il en avoit fait une, mais c'étoit par raport au jour de Pâque. Assûrément ce n'est point celle dont il s'agit ici. L'on n'y aperçoit aucun trait d'un ouvrage de cette nature. Il est encore vrai que la table, qui contient plusieurs titres des ouvrages de saint Hippolyte, lui atribue un Livre de chroniques contre les Grecs & contre Platon. Mais celle qui fait le sujet de ce point de critique, ne présente rien qui puisse déterminer à croire que ce soit la même.

Il y a beaucoup plus d'aparence, & il est bien plus naturel ' de dire avec Mr. Basnage, que cette premiere partie de chronique est de Jule l'Africain, qui fleurissoit sous l'empire d'Alexandre. Voici probablement tout le dénouement de la difficulté. L'on savoit en général que saint Hippolyte avoit composé une chronique : il a fallu en trouver une pour la lui donner. D'abord s'est presentée celle d'Hyppolyte de Thebes ; & on l'a faussement atribuée à nôtre Saint. Ensuite on s'est aperçu qu'elle ne pouvoit être de lui ; & l'on s'est avisé de lui donner celle de Jule l'Africain.

Canis. ib. p. 348.

Hipp. t. 2. p. 37-41.

8°. ' Enfin Mr. Fabricius a fait imprimer des extraits

d'une chaîne des Peres sur le Pentateuque Arabe. Le nom d'Hippolyte s'y trouve avec ceux de plusieurs autres Peres du III, IV, & V siécle ; & il y a environ quarante endroits que cet Hippolyte a commentés. Mais il ne paroît en nulle maniere que ce soit le même que nôtre saint Docteur ; & l'on peut assurer que ces fragmens ou extraits ne sont point de lui. Bien loin d'y apercevoir les caracteres & de son esprit & de sa doctrine, on y en trouve de tout oposés. On y voit beaucoup de traits du genie d'un Rabbin, & quelques rêveries de gens de la sorte. D'ailleurs cet Hippolyte y est toûjours qualifié Commentateur ou Interprête du Targum, & jamais ni Martyr ni Evêque ; quoique les autres Peres y aïent leurs qualifications convenables. S. Athanase, par exemple, y est qualifié Patriarche d'Alexandrie ; S. Basile, Evêque de Cesarée ; S. Epiphane, Evêque de Chypre, ainsi des autres.

§. V.

Son érudition, sa doctrine & sa maniére d'écrire.

IL faut que saint Hippolyte eût un grand fonds d'érudition, pour avoir autant écrit que nous venons de le montrer. Encore ne nous flatons-nous pas de connoître tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume, encore moins de les avoir tous marqués. On voit au moins qu'il a écrit en presque tous les genres de literature ecclésiastique. De sorte qu'on pourroit à juste titre lui donner tout ensemble les qualités d'Interprête, de Canoniste, de Theologien, de Controversiste, d'Historien, de Chronologiste, d'Orateur & de Poëte Chrétien. ' Aussi saint Jerôme le compte-t-il sans difficulté entre les Peres de l'Eglise, dans les écrits desquels on ne sait ce qui paroît le plus digne d'admiration, ou la science ecclésiastique, ou l'érudition profane.

On a pu remarquer par ce que nous avons dit sur le peu qui nous reste de ses ouvrages, qu'il y a beaucoup de conformité entre sa doctrine & celle de saint Irenée son Maître. C'est ce qu'il ne faut pas atribuer seulement à la qualité de disciple, ' mais aussi à l'atention extrême qu'avoit nôtre Saint à ne rien changer à ce qu'il avoit apris de ceux Hipp. t. 1. p. 5. n. 2.

III SIECLE. qui l'avoient précedé. Comme saint Irenée il a puissamment établi la divinité du Verbe éternel ; & il est peu de Peres posterieurs même au Concile de Nicée, qui en aïent parlé plus dignement. Presque tout ce qui nous reste de ses ouvrages, est parsemé de traits qui établissent clairement cette doctrine. On peut juger par-là de l'injure ' que lui a fait Sandius en l'acusant d'avoir donné dans des sentimens oposés. ' Mais Bullus l'a si pleinement justifié de cette fausse acusation, qu'il ne peut plus y avoir de difficulté sur cela.

Sand. hist. eccl. l. 1. p. 98.

Hipp. t. 2. p. 50-56.

S. Hippolyte a encore suivi la doctrine de son Maître en établissant l'immortalité de l'ame, & la résurrection des corps : deux verités de la Religion Chrétienne, qui étoient fort combatues en son tems. Il a aussi détruit l'opinion de la metempsycose, & soutenu l'autorité de l'Apocalypse, comme le vrai ouvrage de saint Jean l'Evangeliste. Il est même allé jusqu'à épouser le sentiment qu'on atribue à saint Irenée touchant l'Epître aux Hebreux, qu'il ne croïoit pas être de saint Paul. Ce n'est pas à dire néanmoins qu'il cessât de la regarder comme Ecriture sainte. Il paroît aussi qu'il embrassa au moins en partie son opinion sur l'état des ames après la mort, & sur la durée du monde, qu'ils fixoient l'un & l'autre à six mille ans.

Mais il a surpassé son Maître par son grand travail sur l'Ecriture sainte, & a fait voir par-là qu'il regardoit l'intelligence des Livres sacrés comme très-importante pour la Religion. Il a la gloire d'être le premier des Peres qui ont le plus écrit sur cette matiére, & d'avoir servi de motif & de modéle au grand Origene pour entreprendre un travail aussi utile à l'Eglise. Il est vrai que sans en excepter Origene même, aucun des Peres n'a plus donné dans le sens figuré que saint Hippolyte. C'est au moins l'idée que nous en donne le peu qu'on nous a conservé de ses Commentaires. ' Photius remarque même qu'il y avançoit quelquefois des sentimens peu exacts, mais il l'entend de cette exactitude qui ne fut connuë que long-tems après qu'il écrivoit.

Phot. c. 202. p. 525.

Quant à sa maniere d'écrire, elle a tous les caracteres de cette aimable simplicité des premiers siecles. ' S. Jerôme ne laisse pas toutefois de lui atribuer une grande éloquence : ce qui est fort compatible avec la simplicité que

Hier. ep. 52. p. 579.

nous remarquons dans ſes écrits. Car on eſt éloquent, quelque ſimple que ſoit le ſtyle qu'on emploïe, lorſqu'on ſait perſuader ; & l'on perſuade, lorſqu'on ſait emploïer à propos les raiſons les plus propres à exciter ou apaiſer les mouvemens que l'on ſe propoſe.

Du reſte ' ſon ſtyle étoit grave, clair, net, concis, nullement embaraſſé de choſes inutiles, & tout-à-fait convenable à un Interprête de l'Ecriture. Mais il n'avoit ni les beautés ni les agrémens de l'élegance des Atheniens ; & les regles de la politeſſe du diſcours y étoient quelquefois negligées. C'eſt ainſi, comme on a vû, qu'avoit écrit ſaint Irenée, en ſe ſervant d'un ſtyle le plus commun.

Phot. c. 121. 202. p. 301. 525.

§. VI.

Editions de ſes Ouvrages.

NOus avons déja parlé en ſon lieu des éditions qui ont paru ſeparément de quelques opuſcules de S. Hippolyte. Il ne s'agit ici que d'une édition de tout ce qui nous reſte de ſes écrits réunis enſemble.

' Perſonne juſqu'au commencement de nôtre ſiécle, n'avoit paru ſonger à recueillir ces précieux reſtes pour en faire preſent au public. Mr. Millius eſt le premier que nous ſachions en avoir formé le deſſein. Mais la mort en prévint l'execution. Après ſon décès on faiſoit eſperer que Mr. Janus Docteur de l'Univerſité de Wittemberg, qui avoit herité des mémoires de Mr. Millius, donneroit l'édition que celui-ci avoit projetée.

Hipp. t. 1. pr. p. 5.

' Cependant Mr. Fabricius, Docteur & Profeſſeur au College d'Hambourg, à qui la république des letres eſt redevable de pluſieurs ouvrages pleins d'érudition, entreprit d'exécuter ce deſſein, ſans ſavoir quelle ſeroit l'iſſuë du projet de Mr. Janus. Aïant fait toutes les recherches poſſibles, pour recueillir ce qui a échapé des écrits de ſaint Hippolyte aux malheurs des tems, ' il en publia deux petits volumes *in-folio*, qui furent imprimés à Hambourg, l'un en 1716 chez Chrétien Liebezeit, & l'autre en 1718 chez Liebezeit & Theodore Chriſtophe Felginer.

ibid.

Bib. S. Vin. Cen.

Le premier volume contient les ouvrages entiers, qui ſont certainément de ſaint Hippolyte, & dont nous avons parlé au ſecond article de ſon hiſtoire. Le Cycle Paſcal s'y trouve acompagné des principaux Commentaires, que les modernes ont publiés pour l'éclaircir. Aux ouvrages entiers l'Editeur a eu ſoin d'ajoûter tous les fragmens du même Pere, qu'il a pû déterrer dans les anciens Ecrivains. C'eſt déquoi nous avons parlé en détail, à meſure que l'ocaſion s'en eſt préſentée, en faiſant le dénombrement des écrits perdus. Il y a joint encore une ancienne Chronique, comme étant de ſaint Hippolyte, mais que d'autres ſoûtiennent avec plus de vraiſemblance, comme nous l'avons montré, être l'ouvrage de Jule l'Africain. A la fin du volume eſt un appendice qui comprend pluſieurs écrits qu'on a fauſſement atribués à ſaint Hippolyte. Toutes ces pieces ſont enrichies de notes & d'obſervations ſavantes & judicieuſes, qui y répandent beaucoup de lumiere.

Pour le ſecond volume, c'eſt moins une continuation des œuvres de ſaint Hippolyte, qu'un Spicilege des écrits des Peres de ce III ſiécle. Il y a néanmoins à la tête de précieux morceaux des ouvrages de nôtre Saint. Tels ſont les textes grecs de ce qui nous reſte des écrits contre les Juifs, & contre l'héreſie de Noët. Tels ſont encore les fragmens du Commentaire ſur la Geneſe & de celui ſur Iſaïe. Quant aux fragmens du Commentaire ſur le Pentateuque Arabe, nous avons fait voir qu'ils ne ſont point du grand ſaint Hippolyte, quoiqu'on les donne ſous ſon nom dans ce recueil.

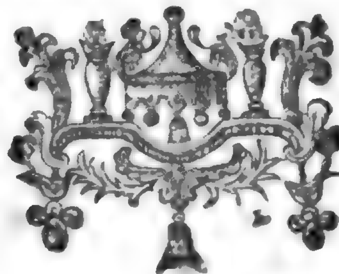

TITIEN,

GEOGRAPHE, ORATEUR ET RHETEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

1 ' JULIUS TITIANUS, [1] l'un des plus ſavans hommes de ſon tems, fleuriſſoit entre le commencement & le milieu de ce ſiécle. Il étoit fils d'un pere du même nom, à
2 qui la plûpart des modernes raportent par erreur [2] un des principaux traits de l'hiſtoire du fils. Quelques autres ſe ſont encore plus trompés, en confondant nôtre Orateur, ceux-ci avec Titien Préfet des Gaules en 346, ceux-là avec Tiberius Fabius Titianus Conſul en 391. L'erreur auroit été moins groſſiere, ſi l'on ne fût pas ſorti de ce III ſiécle, & qu'on l'eût pris pour Tiberius Fabius Titianus, qui exerça le Conſulat en 245 avec l'Empereur Philippe.

Jul. Cap. Vit. Max. jun. n. 1 | Iſid. or. l. 2. c. 2. p. 11. 1.

L'antiquité ne nous fournit point aſſez de lumiere pour fixer le lieu de la naiſſance de Jule Titien. ' Mais les modernes étrangers & domeſtiques, qui ont touché ce point d'hiſtoire, croïent que lui & les autres Titiens que nous venons de nommer, étoient tous Gaulois de nation.

Vin. in Auſ. §. 425.

'La grande reputation où étoit nôtre Orateur, le fit choiſir par l'Empereur Maximin I pour enſeigner l'éloquence latine au Prince Maximin ſon fils. Ce fut ſelon toute aparence en 235, lorſque Maximin parvint à l'Empire, que Titien commença à exercer les fonctions de Rhéteur auprès du jeune Prince, qui pouvoit être alors dans la 17e

Jul. Cap. ibid.

1 On lit Tatianus dans le texte de Jule Capitolin. Mais tous les critiques conviennent qu'il faut lire Titianus. C'eſt ainſi qu'Auſone, S. Sidoine & les autres anciens le nomment.

2 Cette erreur conſiſte à raporter à Titien le pere ce que dit Capitolin des écrits de Titien le fils; & elle eſt venue de la maniére dont s'exprime cet Hiſtorien. a En parlant des Maitres qu'eut Maximin le jeune dans les belles letres, il dit de Titien en particulier: *Uſus eſt . . . Tatiano filio Tatiani ſenioris, qui provinciarum libros pulcherrimos ſcripſit.* Selon la conſtruction ordinaire il faudroit raporter le *qui* à Titien le pere. Mais ce n'eſt pas là le ſens de Capitolin, qui entreprend de faire l'éloge de Titien le fils Maitre de ce Prince pour l'éloquence latine, comme il fait les éloges de ſes autres Maîtres pour l'éloquence gréque & la grammaire gréque & latine. b C'eſt dans ce ſens qu'Elie Vinet & le P. Sirmond entendent le texte de Capitolin; & ce que dit Auſone de Titien le fils, paroît le confirmer.

a Jul. Cap. ibid.

b Auſ. ep. 16. p. 636. not. | Sir. in Sid. p. 838.

III SIECLE.

ª Vit. Max. sen. n. 22. 23.
ᵇ Auf. conf. p. 712. 713.

année de son âge. Il ne put les continuer long-tems ; ª le pere & le fils aïant été tués dès l'an 238 devant Aquilée qu'ils assiegeoient. ᵇ Il ne laissa pas d'en retirer l'honneur du Consulat, auquel ces Princes avant leur mort l'avoient élevé par reconnoissance. Mais souvent dès-lors cette haute dignité étoit plus de nom que d'effet, comme le témoigne Ausone en parlant de Titien même. Son nom ne paroissant point dans les fastes Consulaires, il est à croire qu'il ne fut que Consul subrogé.

p. 713.
p. 714.

' Il s'acquit plus de gloire à gouverner les écoles de Lyon & de Besançon, auxquelles il presidoit à l'alternative. ' Il finit ses jours dans l'exercice de cet emploi, qui au reste étoit bien au-dessous du merite d'un aussi grand homme, qui s'étoit vû Consul & Précepteur d'un César. C'est ce qui a porté Ausone à dire de lui : *Non ætate quidem, sed vilitate consenuit.*

Jul. cap. vit. Max. jun. n. 1 | Auf. ep. 16 | Sid. S. l. 1. ep. 1 | Casd. inst. c. 25 | Isid. or. l. 2. c. 2.

Les services que Titien rendit à la république des letres, ne se bornerent pas seulement à instruire un César, & à prendre soin des écoles de deux villes tout à la fois. ' Il enrichit encore la literature de divers ouvrages fort estimés, & travailla avec tant de zele sur-tout à faire fleurir le bel art de l'éloquence, qu'il a merité de partager les éloges qu'on a cru devoir donner aux plus célebres Orateurs de l'antiquité pour le même travail. En effet, dit S. Isidore de Seville, la rhetorique aïant été inventée par les Grecs, fut établie parmi les Latins par les soins de Ciceron, de Quintilien & de Titien.

Auf. ibid. p. 636.
Jul. cap. ibid | Sid. ibid.

' Ausone rend aussi témoignage au talent qu'avoit Titien pour l'éloquence. ' Mais comme il affectoit d'imiter tous les Orateurs qui l'avoient précedé, on le nomma le Singe de son tems. Titien doit cette qualification à la jalousie des partisans de Fronton l'Orateur.

§. II.

SES ECRITS.

VOssius & la plûpart des autres Ecrivains modernes, s'apuiant sur le texte de Capitolin, qu'ils prennent trop à la letre, atribuent à Titien le pere des ouvrages, qui sont plus vraisemblablement de Titien le fils, dont nous parlons ici. C'est ce qui paroît par l'observation que

nous avons déja faite sur ce texte, & qui nous autorise à rendre ces écrits à leur veritable Auteur. Elie Vinet & le P. Sirmond ont été dans le même sentiment que nous à ce sujet. Voici donc le catalogue des ouvrages que l'on fait être sortis de la plume de nôtre Orateur, mais dont il ne nous reste plus rien aujourd'hui.

1°. 'Il laissa de très-beaux écrits sur la Géographie. C'étoit une Chorographie ou description des provinces de l'Empire. ' Servius sur le quatriéme livre de l'Eneïde cite cet ouvrage de Titien, qui put le composer à l'imitation de celui que Ciceron, au raport de Priscien, avoit fait dans le même genre & sous le même titre. On ne doute point que cet ouvrage de Jule Titien ne soit le même, ' que la Cosmographie de Jule l'Orateur, dont Cassiodore avoit fourni sa bibliothéque. Cet Abbé en faisoit beaucoup d'estime, & en recommandoit la lecture à ses Moines, comme d'un écrit très-propre à leur donner connoissance des divers lieux dont il est parlé dans l'Ecriture. L'Auteur, selon Cassiodore, divisoit son ouvrage en quatre parties, & y traitoit des mers, des isles, des montagnes les plus célebres, des provinces, des villes, des rivieres & des differentes nations. ' Il y a toute aparence que c'est ce livre qu'avoit en vûë S. Isidore de Seville, lorsqu'il a cité Titien en parlant des Amazones. ' On remarque que le traité de Cosmographie que l'on attribuë à Æthique, porte le nom de Jule l'Orateur dans un manuscrit qui a apartenu à Mr. de Thou.

Jul. Cap. vit. Max. jun. n. 1.

Sav. in Sid. p. 3.

Casd. inst. c. 25. p. 553. 1.

Isid. or. l. 9. c. 2; p. 57. 2.

Casd. ibid. not.

2°. Jule Titien composa aussi des letres sous le nom des femmes illustres, où il tâchoit d'imiter le style de Ciceron. Mais il ne réussit pas à en retenir les agrémens, s'il en faut croire saint Sidoine, qui paroît avoir lû l'ouvrage. Comme Titien affectoit d'imiter tous ceux qui avoient écrit avec reputation, ' il put aussi emprunter de Virgile plusieurs façons de s'exprimer. Au moins Servius le témoigne-t-il, en assurant qu'il en avoit même tiré tous les sujets qu'il avoit traités. ' Mais il n'y a pas lieu de douter qu'il n'eût pris pour modéle dans le dessein de cet ouvrage, le Poëte Ovide, qui avoit déja écrit de semblables letres sous le nom des Heroïnes. ' Ce fut cette affectation à imiter toutes choses, qui fit donner à Titien, comme nous avons dit, le surnom de Singe de son tems, selon Ca-

Sid. S. l. 1. ep. 1. p. 838.

Serv. in Virg. l. 10. v. 17.

Voss. hist. lat. l. 3. c. 1.

Jul. cap. ib.

III SIECLE. pitolin, [a] ou de Singe des Orateurs, selon saint Sidoine. [b] Savaron a cru que ces letres de Titien n'étoient point differentes de sa Chorographie. Mais c'est ce qu'il a avancé sans preuves, & contre le sentiment des Savans qui l'avoient precedé, ' & ce qui a été rejeté par ceux qui l'ont suivi.

a Sid. ib.
b Sav. ib.
Voss. ib.

Sir. in Sid. p. 838. 3°. ' Sur ce que nous avons raporté plus haut de saint Isidore de Seville, touchant le travail de Titien pour établir la Rhetorique parmi les Latins, les Savans jugent qu'il publia quelques regles pour l'art de l'éloquence. Mais ni les anciens ni les modernes ne nous font point autrement connoître cet ouvrage.

Ibid | Sav. ib. 4°. ' On croit aussi qu'il avoit écrit sur l'Agriculture. On appuie cette opinion sur ce que Diomede & Pomponius Sabinus citent nôtre Orateur sur cette matiére. Sabinus raporte même un endroit de son ouvrage, où Titien dit, qu'après que l'on eut trouvé le secret de faire porter à la terre les fruits qu'elle produit, les hommes commencerent à se gouverner par des loix.

Aus. ep. 16. p. 629. 5°. ' Nous aprenons d'Ausone, que Titien avoit mis de vers grecs en prose latine les fables d'Esope. Ce Poëte en les envoïant à Probe ainsi traduites, avec quelques vers de sa façon qu'il y avoit joints, en parle en ces termes :

p. 636.
' Æsopiam trimetriam
Quam vertit exili stylo;
Pedestre concinnans opus;
Fandi Titianus artifex.

p. 638. ' Et à la fin de cette même letre Ausone dit encore :

Sed jam ut loquatur Julius,
Fandi modum invita accipe
Volucripes dimetria.

Voss. poë. lat. p. 248. 2. ' Vossius ne faisant pas assez d'atention aux termes d'Ausone, a avancé que Titien avoit tourné ces fables en vers ïambiques, & en conséquence a donné rang au Traducteur entre les Poëtes Latins. Mais le terme *pedestre* qu'emploïe Ausone, ne peut souffrir cette interpretation.

FAUSTIN,

EVEQUE DE LYON.

FAUSTIN merite à plus d'un titre de trouver place dans cet ouvrage. Non seulement il étoit en commerce de letres avec saint Cyprien, Evêque de Carthage en Afrique; mais il paroît encore avoir été un Prélat fort instruit de la doctrinede l'Eglise, & très-zélé pour en défendre la pureté. ' Il succéda à Helie dans le siége épiscopal de Lyon vers l'an 250 au plus tard. On trouve peu de choses pour son histoire; mais la conduite qu'il tint dans la grande affaire que nous allons raporter, fait voir qu'il fut un digne successeur du grand S. Irenée. Gall. chr. nov. t. 4. p. 13.

'Peu de tems après qu'il eut été élevé à l'épiscopat, l'hérésie de Novatien, qui avoit fait schisme sous le Pape saint Corneille, aïant penetré dans les Gaules, & Marcien Evêque d'Arles aïant eu le malheur de l'embrasser., Faustin se crut obligé à aporter du remede à un mal aussi dangereux. Pour y réussir il écrivit au moins une fois au Pape Etienne, ce que firent aussi les autres Evêques de la province, & deux fois à saint Cyprien. Les letres de Faustin ne subsistent plus; mais elles ont donné occasion, & fourni la matiére à la 67e [1] de saint Cyprien au même Pape, dans laquelle on trouve le précis de ce qu'elles contenoient. Cyp. ep. 67. p. 115.

' Faustin y détailloit la chûte malheureuse de Marcien, p. 115. 116.

1 [a] Mr. de Launoy a regardé cette letre comme suposée, & assure qu'elle ne se trouve point dans plus de dix manuscrits qui contiennent les autres ouvrages de S. Cyprien. Il faut avouer qu'elle ne s'acorde pas [b] avec ce que S. Gregoire de Tours nous aprend des premiers Evêques d'Arles, dont il ne place le premier qui est S. Trophime, que vers 250. Or ce fut vers ce même tems, ou peu après, que Marcien successeur de S. Trophime après S. Regule tomba dans l'hérésie de Novatien. Car S. Cyprien dans la letre en question écrite avant sa dispute avec le Pape S. Etienne, dit qu'il y avoit déja quelques années que l'Eglise d'Arles gemissoit sous la tyrannie de Marcien, *annis istis superioribus*. [c] Mais tout cela n'empêche pas que les plus habiles critiques qui sont venus depuis, ne reconnoissent cette letre pour être veritablement de S. Cyprien, & ne soûtiennent que Mr. de Launoy n'a pas eu raison de la rejeter. En effet l'autorité de Gregoire de Tours en ce qui s'est passé aussi loin de son tems, n'en étoit pas une legitime. Les actes de S. Saturnin qu'il cite pour garant de l'époque qu'il assigna à la mission de S. Trophime, n'en disent rien. De sorte que, comme nous l'avons montré ailleurs, on peut sans nulle difficulté placer cette mission environ 30 ans plûtôt.

[a] Lau. de 2. Dio. t. 2. p. 77.

[b] Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 28.

[c] Cyp. not. p. 486.

III SIECLE. son schisme avec l'Eglise Catholique, sa séparation du corps sacerdotal pour s'atacher au parti de Novatien, la dureté de sa conduite dans le refus qu'il faisoit d'acorder la pénitence à ceux qui la demandoient par leurs gémissemens & leurs larmes, son obstination inhumaine à aimer mieux les abandonner en proïe aux loups ravissans & au démon même, que de leur rendre la paix & la communion : obstination qui avoit été cause que plusieurs Fideles étoient morts depuis quelques années sans reconciliation, & qui faisoit que le troupeau de cette Eglise étoit ou dispersé, ou couvert de plaïes, sans que le Pasteur s'en mît en peine. Tel étoit le sujet des letres de Faustin ; & sans ces letres nous aurions ignoré un point important de l'histoire de l'Eglise des Gaules en ce siécle.

Till. H. E. t. 4. p. 132. ' On croit que ce qui obligea Faustin à s'adresser au moins une seconde fois à S. Cyprien, fut qu'il ne trouva pas dans le Pape toute la correspondance & tout le zéle qu'il esperoit. Cyp. ibid. p. 115. ' Mais saint Cyprien à la solicitation de Faustin sut ranimer la charité du Pontife. Il le pressa d'écrire des letres fortes aux Fidéles d'Arles & aux Evêques des Gaules, p. 116. 117. ' afin qu'ils déposassent Marcien, qui avoit été déja jugé par les Prélats de sa province, & qu'ils missent un autre Evêque à sa place.

Till. ibid. ' Il y a quelque aparence que nos Evêques l'exécuterent. Ce qui le fait juger ainsi, c'est que l'on ne trouve point le nom de Marcien dans une ancienne liste des Evêques d'Arles, comme aïant été effacé des diptyques, c'est-à-dire de la table où l'on mettoit les noms des Evêques morts dans la communion de l'Eglise.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆ ◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

S. MARTIAL,

PREMIER EVEQUE DE LIMOGES.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 28. ' S. MARTIAL, l'un de ces sept illustres Missionaires, que la providence, selon saint Gregoire de Tours, envoïa en ce siécle dans nos Gaules, pour y annoncer l'Evangile, fixa son siége à Limoges, & en fut le premier Evêque. Nous avons nommé ailleurs les six autres Evêques qu'on

lui donne ordinairement pour collégues. S. Gregoire de Tours dit qu'il fut envoïé par les Evêques de Rome, & que néanmoins il vint des parties d'Orient. III SIECLE. a Gl. conf. c. 27.

' On ne s'est pas toûjours acordé sur l'époque de sa mission. Il s'est formé à ce sujet deux fameux sentimens, qui en divers tems ont partagé les esprits. L'un qui est le plus ancien, place cette mission sous le Consulat de Decius & de Gratus l'an 250. C'est celui de saint Gregoire de Tours, & des siécles qui ont suivi jusqu'au IX. Alors il se forma une autre opinion, suivant laquelle on prétendoit que le Saint avoit été envoïé par saint Pierre même. Quoique cette seconde opinion fut combatuë presque dès sa naissance, elle ne laissa pas de prévaloir dans la suite, jusques vers le milieu du XVII siécle. Depuis on a fait revivre le premier sentiment, qui est le seul à suivre, comme étant le seul autorisé. Lan. de 2. Dio. p. 178-184.

Il ne faut pas néanmoins prendre tellement à la lettre le texte de saint Gregoire, que l'on fixe la mission de saint Martial dans les Gaules précisément à l'an 250. Il put aisément y venir quelques années plûtôt, ou même plus tard, comme nous l'avons montré ailleurs de quelques autres de ses collégues. L'époque marquée par saint Gregoire, n'est précise que pour saint Saturnin de Toulouse.

' Dieu donna tant de vertu aux travaux apostoliques de saint Martial, qu'en peu de tems il vint à bout de détruire le Paganisme dans la ville de Limoges. ' Il passa sa vie dans une grande sainteté, & tout ocupé à la conversion des peuples idolâtres. Enfin après avoir répandu en divers lieux la foi de J. C. il quita la terre pour aller au ciel avec le glorieux titre de Confesseur. ' Saint Gregoire raporte quelques miracles qui se firent à son tombeau. Gr. T. ib. hist. Fr. ib. Gl. conf. c. 28. 29.

Lorsqu'on eut établi l'opinion qui faisoit saint Martial contemporain des Apôtres, on s'avisa, peut-être à dessein d'affermir ce sentiment, de lui suposer deux fameuses lettres écrites, l'une aux Bourdelois, l'autre aux Toulousains. On ne voit point que ces pièces aïent été connues avant ' l'an 1521, que Josse Bade les publia à Paris. Elles furent, dit-on, trouvées dans la sacristie de l'Eglise de saint Pierre de Limoges, enfermées dans une urne de pierre cachée dans la terre. Elles étoient, ajoûte-t-on, si rongées & si antiques, qu'on avoit peine à les lire. ' On les a inserées Riv. crit. l. 1. c. 7. p. 142. 2. App. ad. bib. PP. t. 1. p. 170.

III SIECLE. depuis dans les Orthodoxographies & les Bibliothéques des Peres. Il y en a même eu encore plusieurs éditions particulieres. Elles ont été imprimées de la sorte à Venise en 1546; à Basle en 1550; à Cologne en 1570; à Paris en 1562, 1576, 1589, 1610; ' à Bourdeaux en latin & en françois l'an 1573; ' à Lyon chez Guillaume Rouille en 1585 avec les œuvres de saint Denys l'Areopagite & les letres de saint Ignace Martyr; ' avec les œuvres d'Abdias en 1571 & 1614; ' & la même année avec le traité de Gennade des dogmes ecclesiastiques & l'homelie d'un ancien Theologien par les soins de Geverhart Elmenhorstius, non à Helmstad, comme dit Mr. du Pin, mais à Hambourg. ' Cet Ecrivain en marque deux autres éditions faites, l'une à Cologne en 1560, & l'autre à Basle en 1655. Mais nous ne pretendons pas les garantir. Enfin le sieur Poillevé célebre Avocat à Limoges mort dans le dernier siécle, eut la complaisance de mettre ces deux letres en vers françois, & les donna encore au public. Elles furent imprimées de la sorte à Limoges chez Antoine Voisin l'an 1694 en un petit volume *in*-12.

Riv. ib.
Bib. S. Vin. Cen.
App. ib.
Bib. Bal. t. 1. p. 168.
Du Pin. bib. t. 1. p. 562.

A la faveur de l'ignorance elles passerent d'abord pour être veritablement de saint Martial. Mais la critique venant à répandre ses lumieres, on s'aperçut sans beaucoup de peine que ces letres ne pouvoient être que l'ouvrage d'un imposteur. ' Le premier qui tenta à en faire connoître la fausseté, paroît avoir été Jâques de Bordes Ministre Calviniste à Bourdeaux dans l'édition latine & françoise qu'il publia de ces letres en 1573. ' Bellarmin ne tarda pas à témoigner qu'il n'en pensoit pas autrement; & personne ne doute plus aujourd'hui que ce ne soit un ouvrage suposé.

Riv. ib.
p. 143. 1.

Les preuves de la suposition sont visibles, & se tirent des letres mêmes. ' L'Auteur s'y qualifie Apôtre, quoiqu'il soit constant qu'il ne le fût point. Il y parle d'un certain Sigebert, nom Allemand, qui n'étoit point encore en usage dans les Gaules. ' Il s'y représente comme aïant vêcu avec J. C. comme aïant été témoin de ses miracles, de sa mort, de sa sepulture, de sa résurrection, de son ascension : circonstances qui ne peuvent convenir à un homme qu'il conste d'ailleurs n'avoir vêcu qu'au III siécle. Il ajoûte qu'il étoit présent, lorsque Judas donna au Sauveur le baiser

ibid.
App. ad bib. PP. t. 1. p. 167. 168.

baiser de trahison : ce qui est contraire à l'Evangile, qui marque expressément que J. C. n'avoit pris avec lui que les douze Apôtres, lorsqu'il se retira dans le jardin des Oliviers. Ce n'est pas encore tout.

' L'Auteur supose que dès ce tems-là il y avoit des Rois dans les Gaules ; que l'on y éleva plusieurs temples à Dieu sur les ruines de ceux des idoles, & diverses autres choses contraires à la verité de l'histoire. Il y cite quelquefois l'Ecriture selon nôtre vulgate, qui ne fut faite que plusieurs siécles après. Il y raporte même un texte, qui paroît pris du Symbole atribué à saint Athanase. p. 168.

Il n'en faut pas davantage pour établir la suposition de ces deux letres. Elles semblent avoir eu le même Auteur que la vie de saint Martial, autre ouvrage qui porte avec lui encore plus de marques de suposition & d'imposture que les letres. Nous en pourrons parler ailleurs sur le siecle où nous croïons qu'elle a été fabriquée.

SATURNIN,

TYRAN SOUS PROBE.

'SEXTUS JULIUS SATURNINUS passe sans contradiction pour le plus célebre des Tyrans que l'on vit dans l'Empire en ce III siécle. Il étoit Gaulois de nation ; & l'on ne le doit pas confondre ni avec Publius Sempronius Saturninus, qui se revolta sous Gallien, ni avec Firmus Saturninus Proculus, qui prit la pourpre sous Aurelien. ' Il étudia d'abord la rhétorique en Afrique, où il avoit peut-être suivi son pere qui pouvoit y exercer quelque charge de l'Empire. C'est aparemment pour cela que Zosime le fait Maure d'origine ; car les Gaulois n'avoient pas de coûtume d'aller étudier en ce païs-là. D'Afrique, Saturnin passa à Rome, où il étudia encore les belles letres, dont il acquit une grande connoissance. *Fuit re vera non parum literatus*, dit l'Auteur de sa vie. Vop. vit. Sat. n. 7. 11|Till. Emp. t. 3. p. 572. 573. Vop. ib. n. 10.

' Mais son talent particulier fut pour la guerre, où il parut avec éclat sous les regnes d'Aurelien, de Tacite & de Probe. Le premier de ces Empereurs connoissant tout n. 7.

III SIECLE. le merite de Saturnin, le fit General des frontieres de l'Orient; & l'on convenoit qu'il étoit le plus habile de tous les Generaux qu'emploïât ce Prince. 'Entre les grandes actions qui rendirent sa memoire célebre, il rétablit les Gaules, délivra l'Afrique des Maures qui s'en étoient mis en possession, & donna la paix à l'Espagne. 'Eusebe nous aprend aussi, qu'avant que de se revolter, il avoit commencé à faire une nouvelle Antioche: ce que l'on entend de quelque nouveau quartier seulement, qu'il avoit commencé à bâtir dans la grande Antioche de Syrie.

Vop. ib. n. 9.

Eus. chr. p. 222.

Vop. ib. n. 7. 9.

'De Général plein de gloire & d'heureux succès, Saturnin se vit ensuite un Empereur infortuné. Quelque affaire l'aïant apellé à Alexandrie sous le regne de Probe, les Alexandrins, peuple naturellement vain & leger, le saluerent aussi-tôt par flaterie du nom d'Auguste. Saturnin qui paroît avoir eté fort eloigné de cette injuste adulation, fit ce qu'un homme sage, tel qu'il étoit, devoit faire en pareille rencontre. Il quita promptement Alexandrie, & s'en retourna en Palestine.

n. 9.

'Mais s'imaginant qu'après ce qui étoit arrivé, il ne pouvoit plus vivre en sureté comme particulier, il se crut obligé de prendre la pourpre & le titre d'Auguste, 'sinon pour sauver sa vie, au moins pour differer sa mort. Probe toutefois étoit bien different de ces Empereurs, qui ne savoient point pardonner de semblables revoltes. 'Il écrivit à Saturnin plusieurs letres très-obligeantes, pour l'assurer de sa grace. Mais les soldats de celui-ci ne pouvant se fier à ces promesses, & d'ailleurs étant bien aises, comme il paroît, d'avoir pour Empereur un Général qu'ils aimoient, & dont ils atendoient quelque recompense, au lieu de la punition que Probe en auroit pû tirer, 'ils le forcerent en quelque maniére à soûtenir sa revolte involontaire.

n. 10.

n. 11.

n. 10.

n. 9. 10.

'Saturnin sentant tout le danger auquel il s'exposoit, ne répondit aux acclamations de cette solennité que par ses gémissemens, ses larmes & ses plaintes. Rien n'est plus pathétique que le discours qu'il fit en cette ocasion tant sur les perils qui acompagnent inséparablement la puissance souveraine, que sur le malheur qu'il prévoïoit fort bien devoir suivre sa proclamation à l'Empire.

Till. ibid. p. 573.

'Probe ne tarda pas à faire marcher contre lui des trou-

pes, qui affoiblirent tellement son parti, que bien-tôt Saturnin se trouva assiegé dans le château d'Apamée, & fut enfin tué presque contre la volonté de Probe qui l'aimoit beaucoup. Sa mort éteignit entierement sa faction; & l'Orient se vit dans un calme entier. On ne convient pas précisément de l'année à laquelle commença la revolte de Saturnin, ni du tems qu'il a regné. Mr. de Tillemont place sa proclamation à l'Empire en l'an 280; ' & Eusebe dit qu'il fut tué aussi-tôt. III SIECLE. Eus. ibid.

' Vopisque Historien de Saturnin nous a conservé un fragment du discours qu'il fit à son armée, lorsqu'elle le proclama Empereur. On voit dans ce fragment une éloquence digne des bons siécles. C'est à cette ocasion que Vopisque assure que Saturnin avoit un grand fonds de literature. Vop. ib. n. 9. 10.

CARUS,

EMPEREUR.

' MARCUS AURELIUS CARUS, originaire de Rome par ses ancêtres, étoit Gaulois de naissance, selon le grec de la chronique d'Eusebe. Il nâquit à Narbone, suivant le témoignage de la plûpart des meilleurs Historiens, & fit ses études à Rome. Il avoit beaucoup de cœur, un genie rare, & une habileté singuliere pour la guerre. Toutes ces grandes qualités étoient soûtenues par une conduite, qui faisoit revivre en sa personne cette ancienne integrité Romaine si louée dans l'histoire. En un mot il étoit tel qu'on auroit estimé heureuse la République, si elle avoit pû avoir plusieurs semblables citoïens. L'Empereur Probe se servit de lui avec succès dans ses expeditions militaires; & pour reconnoître son merite & sa probité, il lui fit ériger une statuë équestre, & bâtir une maison de marbre aux frais du public. Vop. vit. Car. n. 4-6 | Eus. chr. p. 222 | Hier. chr. l. 2. p. 178 | Sid. car. 23. v. 88-96 | Till. Emp. t. 3. p. 580, 581.

' Après avoir passé par les honneurs civils & militaires, avoir été Proconsul de Cilicie, Consul ordinaire ou Subrogé, & Préfet du Prétoire, Carus fut enfin élevé à l'Empire, comme le plus digne de succéder à Probe. ' Cette Vop. ib. n. 5. Till. ibid. p. 581.

III SIECLE. élection se fit par l'armée vers le commencement du mois d'Août l'an 282. Une des premieres actions du nouvel Empereur fut de venger la mort injuste de celui dont il remplissoit la place ; & il le fit avec beaucoup de vigueur & de severité.

Quoique son regne ne fût que de très-peu de durée, il ne laissa pas de faire beaucoup de grandes choses pour l'avantage de l'Empire. Till. ibid. p. 582-584 | Vop. ib. n. 9. ' Il vainquit les Sarmates, affermit l'Illyrie, se signala contre les Perses, subjugua les Segetans leurs voisins, & se rendit maître de la Mesopotamie. Euf. ibid'Sid. ibid. v. 90-96. ' Dans le tems qu'il songeoit à pousser encore plus loin ses conquêtes, il fut arrêté dans sa course par un coup de foudre qui lui ôta la vie, Till. ibid. p. 585. ' peut-être en punition d'avoir souffert qu'on lui atribuât de son vivant par un horrible sacrilege le titre de Dieu. Tel fut le genre de mort de Carus, selon la plûpart des Historiens. Vop. ib. n. 8. ' Cependant Junius Calphurnius l'un de ses Secretaires dans une letre qu'on nous a conservée, assure qu'il étoit mort de maladie, & que comme dans ce moment il s'étoit élevé un orage furieux mêlé d'un grand tonnerre, on en avoit pris ocasion de faire courir le bruit que ce Prince avoit été frapé de la foudre. Till. ibid. ' Sa mort arriva vers la fin de l'an 283 : de sorte que son regne ne fut environ que de seize mois.

Vop. ib. n. 4. 9. ' Carus, selon la remarque de l'un de ses Historiens, tient le milieu entre les bons & les mauvais Princes, quoiqu'il aproche plus des premiers. Il auroit encore passé pour meilleur, s'il n'eût pas laissé pour heritier de son sceptre un aussi méchant fils que Carin, qui lui succéda avec Numerien son autre fils, dont nous allons parler.

Egaf. Bul. t. 1. p. 38. ' On a de Carus diverses loix & rescrits pleins d'équité, que l'on a inserés dans le Code Justinien, & qui servent à enrichir le droit civil. Vop. ib. n. 4. 5. 7. ' Vopisque raporte quelques fragmens des letres & harangues de cet Empereur, & fait mention de quelques autres letres, où il déploroit son malheur d'avoir un aussi indigne fils que Carin.

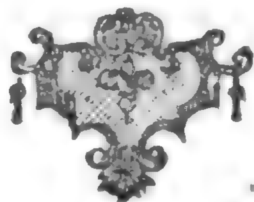

NUMERIEN,

EMPEREUR.

'MARCUS AURELIUS NUMERIANUS, fils de l'Empereur Carus dont nous venons de donner l'eloge, & frere puîné de Carin aussi Empereur, nâquit à Narbone comme son pere. ' Il vint au monde avec des inclinations excellentes, & propres à en faire un Souverain vraiment digne de regner, si Dieu lui eût acordé une plus longue vie. ' Il fut apliqué à l'étude de très-bonne heure, & y fit des progrès si prodigieux, qu'il commença à déclamer étant encore tout jeune. C'est ce qui a fait dire de lui à un Poëte de son tems, qu'il s'étoit diverti à plaider entre les bras de sa mere : *maternis caussam qui lusit in ulnis.*

Hier. chr. l. 2. p. 178| Sid. Car. 23. v. 88-90.

Aur. Vic. Cæs. p. 167.

Till. Emp. t. 3. p. 581 |Trist. com. t. 3. p. 308. 309.

' Carus son pere, après avoir été élevé à l'Empire en 282, le fit César avec Carin son frere; & lorsqu'il fut entré dans la seconde année de son regne, il leur donna à l'un & à l'autre le titre d'Auguste. Mais les inclinations & les mœurs de ces deux Princes étoient bien differentes. ' Carin étoit effeminé, voluptueux, fier, cruel, odieux à son propre pere, ne se signalant que par ses crimes, & ne se plaisant qu'avec ceux qui lui ressembloient. ' Numerien au contraire étoit un Prince tout aimable, très-bien instruit, éloquent, fort reglé en sa conduite, en un mot tout propre à regner, & faisoit les delices de Carus. Celui-ci l'auroit volontiers préferé à son aîné dans les emplois importans, si son jeune âge l'eût pû permettre. Mais il se borna à le mener avec lui dans ses expeditions de guerre; & Numerien eut quelque part aux victoires du pere sur les Perses.

Vop. vit. Car. n. 7| Till. ib. p. 582.

Vop. ib.| vit. Car. n. 16. 17.

vit. Car. n. 7| vit. Num. n. 11.

' Carus étant mort vers la fin de l'an 283, comme nous avons dit, les deux freres furent aussi-tot reconnus Empereurs. Depuis Marc Aurele & Lucius Verus qui avoient regné ensemble, on avoit encore vû quelques autres exemples de deux Souverains legitimes à la fois dans l'Empire. ' On ne parle que des jeux magnifiques que les deux freres donnerent à Rome le 12 de Septembre 284, comme de ce qu'il y a eu de plus memorable durant leur re-

Euf. chr. p. 222| Till. ib. p. 586.

Vop. vit. Carin. n. 19|Till. ib.

III SIECLE. gne. Aussi fut-il très-court, & ne leur donna pas le tems de faire beaucoup de choses.

Vop. vit. Num. n. 12. 13| Euf. ib. p. 223.

' Numerien avoit épousé la fille d'Arrius Aper Préfet du Prétoire, homme ambitieux & cruel, qui pour contenter son ambition, eut l'inhumanité de faire tuer secretement son propre gendre. Mais au lieu d'un Empire qu'il croïoit avoir de cette action barbare, il n'y trouva qu'une prompte & miserable mort, de la main même de Dioclétien qui fut élu en la place de nôtre jeune Empereur. ' On croit que la mort de Numerien arriva peu de jours après les jeux qu'il donna à Rome, & avant le 17 de Septembre de la même année 284, à laquelle Eusebe la raporte. ' Ainsi son regne, depuis la mort de son pere, fut de 8 à 9 mois; quoique George le Syncelle ne lui donne que 30 jours, ce qui paroît aux Savans absolument insoûtenable. Nous avons une loi sous le nom de Carin & de Numerien en date du 12[e] de Janvier de cette même année, par où l'on voit qu'ils regnoient au moins dès ce tems-là.

Euf. ib. | Till. ib.

Till. ib. p. 587.

Trist. com. t. 3. p. 305.

' On ne trouve nulle part le tems de la naissance de Numerien; & l'on ne sait point par conséquent à quel âge il fut tué. Mais ses médailles le représentent comme un jeune homme, qui avoit au moins 25 ans. On se persuadera sans peine qu'il vêquit jusqu'à cet âge, & même audelà, si l'on fait atention au grand savoir qu'on lui attribuë.

Vop. ibid. n. 11.

' Il est vrai que dès un âge peu avancé il passoit pour un des plus savans hommes de son siécle. C'étoit un prodige d'éloquence. Mais il suivoit plus le style des Déclamateurs, que la belle maniere d'écrire des anciens Orateurs comme Ciceron. Il publia quelques-unes de ses pieces d'éloquence, qui subsistoient encore du tems de Vopisque l'Historien de sa vie, qui ne parle de ces écrits qu'avec éloge. Il fait en particulier mention d'une de ses harangues, qui aïant été envoïée au Sénat, fut si estimée pour l'éloquence qui y brilloit, qu'il fut ordonné que l'on dresseroit à son Auteur une statuë dans la Bibliothéque de Trajan, non comme à un César, mais comme au premier Orateur de son tems, avec cette inscription: *Numeriano Cæsari Oratori temporibus suis potentissimo.*

ibid.

' Pour la Poësie, Numerien l'emportoit aussi sur tous les Poëtes de son siécle. Il entroit quelquefois en lice avec

Olympius Numerianus, [a] qui passoit pour un très-bel esprit, & celui de tous les Auteurs d'Afrique qui écrivoit avec le plus de politesse & d'élegance ; [b] & toutes les fois qu'il lui disputa la palme, il le fit avec avantage. De même, Aurelius Apollinaris, autre Poëte fort célebre, aïant composé un poëme sur la vie de l'Empereur Carus, Numerien entreprit de traiter le même sujet, & son poëme éclypsa entierement celui d'Apollinaire. Aujourd'hui il ne nous reste plus rien de tous les écrits de ce jeune Empereur. III SIECLE.

[a] Fab. bib. lat. p. 351.
[b] Vop. ib.

S. EUGENE,

MARTYR.

'S. EUGENE, dont nous ne parlons ici, que parce qu'on lui attribuë quelques poësies Chrétiennes, étoit compagnon ou disciple de saint Denys premier Evêque de Paris. Quelques actes des Saints le font venir de Rome dans les Gaules avec saint Denys, saint Quentin, saint Lucien & autres. Mais comme ces actes ne sont point originaux, ni conformes à la verité en plusieurs points, on pourroit aussi bien croire que notre Saint fut un de ceux que saint Denys convertit dans les Gaules par ses prédications. Nous dirons peu de choses de lui, parce qu'il y en a peu d'assûrées. Après avoir aidé saint Denys dans les fonctions du ministere de la parole de l'Evangile, ' il souffrit le Martyre pour J. C. au village de Deuil près de Montmorency, peu de tems après ou même avant saint Denys, vers l'an 286. L'Eglise de Deuil porte encore son nom ; & celle de Paris l'honore comme Martyr le 15e de Novembre. Son corps fut depuis porté en l'Abbaïe de S. Denys ; & vers 920 les Moines en donnerent une partie à saint Gerard Abbé de Brogne au Diocése & Comté de Namur.

Lau. de 2. Dio. t. 2. p. 93-295 | Till. H. E. t. 4. p. 717.

Till. ibid. p. 453.

' Dans la suite des tems on a fait notre saint Martyr Evêque de Tolede en Espagne, mais sans nul fondement legitime. Tous les Ecrivains Espagnols jusqu'à l'année 1148, n'ont reconnu que deux Eugenes Evêques de Tolede, tous deux de beaucoup posterieurs à saint Denys & p. 117.

III SIECLE.

a ibid| Lau. ibid. p. 301. 302.

à ses compagnons de Martyre. a Voici selon toute aparence la source de l'erreur. Le second des deux Eugenes de Tolede aïant fait diverses poësies publiées en 1619 par le P. Sirmond, & l'Abbé Hilduin aïant cité une hymne de cet Eugene sur saint Denys, on en aura pris ocasion de donner à saint Eugene martyrisé au Diocése de Paris, la qualité d'Evêque de Tolede, sur-tout depuis qu'on a atribué à ce saint Martyr quelques poësies Chrétiennes, où il s'en trouve sur saint Denys.

Mol. SS. Bel. p. 263. 1. 2.

' Ces poësies consistent en une priere à Dieu comprise en 22 vers hexametres, que Molanus raporte entiere, & une hymne sur saint Denys l'Areopagite & Martyr. Ces deux pieces, au raport de Molanus, se trouvoient au tems qu'il écrivoit, dans un trés-ancien manuscrit de saint Eugene apartenant à l'Abbaïe de Brogne. La priere est très-edifiante & très-instructive, & ne peut être que l'effusion d'un cœur Chretien, qui penetré de ses besoins s'adresse à Dieu pour le prier de les remplir. Il y demande tout ce qui est nécessaire pour passer tranquillement & saintement la vie. Mais quel que soit le merite de cette piece, elle nous paroît avoir moins l'air des ouvrages du III siécle, que celui des ecrits des siécles suivans. Aussi se lit-elle entre les poësies d'Eugene de Tolede. Il a pû aisément se faire que l'équivoque du nom de l'Auteur, ait fait attribuer cette piece à un autre Eugene.

Lau. ibid. p. 294. 295. 301. 302.

' Quant à l'hymne qui commence par ces mots : *Cæli cives applaudite*, elle ne se trouve point parmi les poësies d'Eugene de Tolede ; mais on l'a vûë autrefois dans un manuscrit de Reims, qui contenoit la vie de saint Eugene le Martyr dont nous parlons, & à qui cette hymne est atribuée. C'est la même aparemment que l'Abbé Hilduin cite sous le nom d'Eugene de Tolede. Mr. de Launoy la regarde comme une piece suposée à l'un & à l'autre. Nous n'avons point de preuves pour contredire son sentiment. Au contraire, ' l'hymne étant sur saint Denys de Paris, & le confondant avec l'Areopagite, ou le Sophiste, comme porte le manuscrit dont parle Molanus, & qui semble n'être pas different de celui de Reims, c'est un puissant préjugé de suposition de la piece.

p. 295 | Mol. ib. 1.

CLAUDE

CLAUDE MAMERTIN,

ORATEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ON ne trouve rien pour l'histoire de cet Orateur, que ce qu'on en tire de deux Panegyriques qui nous restent de lui. Ils furent faits environ dix ans avant la fin de ce siécle. On voit par-là en quel tems a fleuri leur Auteur. ' Mamertin les prononça dans les Gaules, & à Treves même, qui comme nous l'avons déja dit, étoit devenuë le séjour ordinaire des Empereurs, lorsqu'ils étoient dans les Gaules. ' Il y a toute aparence que Mamertin étoit né dans cette ville, ou au moins qu'il y enseignoit alors les belles letres. En effet c'est là qu'on le voit paroître sur le theâtre des Savans, & donner les premieres preuves que l'on sache, de son éloquence. Il est certain qu'il parle dans ses écrits, comme un naturel du païs, & qu'en y parlant du Rhein il le nomme nôtre riviere : *fluvius hic noster.*

Pan. B. p. 109. 123. n. 14.

p. 116. 121. 123.

Ce fut donc aux soins de Mamertin en particulier que les écoles de Treves furent redevables, sinon de leur institution, au moins du lustre qu'elles acquirent sur la fin de ce siécle. Ce fut encore sur son modéle, & peut-être aussi sous sa discipline, que se formerent ' les Orateurs que l'on vit briller dans cette ville au commencement du IV. siécle, & dont quelques-uns devinrent les Panegyristes ordinaires du grand Constantin. Mais pour Claude Mamertin, il a l'honneur d'être le premier Panegyriste de l'Empire, que l'on connoisse avoir exercé cette profession dans les Gaules, & avoir fraïé la voïe aux autres Gaulois ses compatriotes pour remplir à leur tour une aussi glorieuse fonction. Son exemple eut un heureux succès. Nos Gaulois se porterent avec tant d'émulation à l'imiter, que depuis ce tems-là jusqu'au V siécle inclusivement, ce fut des Gaules que sortirent presque tous les Panegyristes de l'Empire.

p. 188. 230.

a Bon. notit. auct. p. 30.

a Mamertin a merité les éloges d'un pieux Cardinal, qui le qualifie un Panegyriste illustre & elegant: *Mamertinus elegans & insignis.* Il avoit veritablement de l'éloquence, mais de cette éloquence telle qu'elle étoit en son siécle, après qu'elle avoit perdu la plûpart de ses anciennes beautés. Pour la religion, ' Mamertin montre en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il ne reconnoissoit que Jupiter pour le souverain Dieu.

Pan. p. 115. 116. 120. 127. 130.

p. 109. 1.

' Comme l'on vit paroître dans l'Empire, mais plus de 70 ans après, un autre Claude Mamertin, Panegyriste de Julien l'Apostat, quelques Savans eblouis par l'identité de nom & de profession, semblent les avoir confondus l'un & l'autre. ' Le P. de la Baune a hesité lui-même, savoir s'il en falloit faire deux differens Orateurs, ou dire que Mamertin d'après le milieu du IV siecle est le même que celui qui fait le sujet de cet article. Mais il paroît assez visiblement que le long espace de tems qu'il y a entre l'un & l'autre, doit lever toute difficulté, & qu'il suffit de reste pour les distinguer. Quel Orateur pour parler en public, qu'un homme qui auroit près de cent ans, ou même davantage! C'est néanmoins l'âge aprochant qu'auroit eu en 362 le Panegyriste dont nous parlons, s'il étoit réellement le même que celui de Julien l'Apostat, quand même on ne lui donneroit que 30 ans, lorsqu'il prononça son second Panegyrique. Non, il n'étoit point le même; mais il pouvoit fort bien être le fils de celui de la fin de ce siécle, comme nous dirons plus amplement en son lieu.

p. 282. 2.

§. II.

SES ECRITS.

Pan. B. p. 110-135.

' NOus avons de Claude Mamertin, comme nous l'avons deja dit, deux Panegyriques, qu'il prononça en divers tems à la louange de Maximien Hercule. C'est ce qui porte l'Auteur à établir dans ces deux pieces une comparaison presque continuelle entre cet Empereur & Hercule ce Héros si fameux dans les Poëtes. ' On tire de-là une preuve que ces deux pieces sont sorties de la même plume: ce que persuade aussi la ressemblance du style jointe à plusieurs autres circonstances. ' L'Auteur du second Panegy-

not. p. 108. 1. 110. 2.

p. 129. n. 5.

rique dit bien clairement, qu'il en avoit déja prononcé un autre en présence du même Prince. En faut-il davantage pour convenir que l'un & l'autre sont du même Auteur, & que cet Auteur qui ne se trouve nommé que dans le premier, est Claude Mamertin ?

1°. Pour garder l'ordre chronologique en parlant de ces deux pieces d'éloquence, 'la premiere fut prononcée à Treves, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le jour anniversaire que l'on célebroit la fondation de Rome. Le P. de la Baune attache ce jour au 11[e] des calendes de Mars, ou le 19[e] de Fevrier de l'année 292. 'Mais ce fut plûtôt le 21[e] d'Avril 289, ou l'année suivante au plus tard, comme l'observe Mr. de Tillemont. 'En effet ce fut le 21[e] jour d'Avril que la ville de Rome fut fondée. Ainsi il faut lire dans les remarques du P. de la Baune *XI. Kal. Mai.* & non pas *Mart.* p. 109. 1. Till. Emp. t. 4. p. 601. Lab. chr. t. 2. p. 13.

'Mamertin semble diviser ce premier Panegyrique en deux parties. Dans la premiere qu'il ne fait que toucher, sans presque s'y arrêter, il parle de ce qu'avoit fait Maximien, avant que de parvenir à l'Empire ; & dans la seconde, qui est la principale, de ce qu'il fit depuis. 'La piece fut prononcée en présence de l'Empereur même, dont on y releve la suffisance qu'il avoit fait paroître tant dans les fonctions du Consulat, que dans celles du commandement des armées. En faisant l'éloge de ses exploits militaires, l'Auteur loue particulierement ce Prince d'avoir défendu les Gaules contre les incursions des Bourguignons, des Alemans, des Chaibons ou Cavions & des Erules, '& d'avoir étendu les limites de l'Empire au-delà du Rhein, qui sembloit en devoir borner l'étenduë, comme il bornoit celle des Gaules de ce côté-là. Pan. p. 109. p. 111. 115. p. 114. p. 116.

'Il a soin de reserver quelques éloges pour Diocletien, qui regnoit avec Maximien Hercule, & le loue d'avoir poussé ses conquêtes au-delà de l'Euphrate, comme celui-ci les siennes au-delà du Rhein, & d'avoir vaincu les Perses, comme Maximien avoit subjugué les Germains. Il passe ensuite à la bonne intelligence qui étoit entre les deux Empereurs, & en prend ocasion de les comparer à ces deux fameux freres jumeaux, qui avoient regné ensemble à Lacedemone. 'Il parle des préparatifs de la flote qu'ils destinoient pour combatre Carause, que nôtre Orateur ne désigne que par le nom général de Pirate. 'Mamertin finit p. 116-119. p. 120. p. 123.

 sa piece en apostrophant la ville de Rome, qu'il dit être plus heureuse sous le regne des deux Empereurs, qu'elle ne le fut jamais sous celui de Remus & Romulus.

p. 124. 2°. ' Le second Panegyrique ne porte point dans les anciens manuscrits le nom de Mamertin. On ne laisse pas toutefois d'être persuadé qu'il est de lui, comme le precedent. Nous en avons deja donné les preuves. p. 136. ' Il est encore à la louange de Maximien Hercule, en présence de qui il fut prononcé p. 124. ' à Treves en l'année 292, selon le P. de la Baune, qui dit que le jour en est certain. Till. ib. p. 15. 601. ' Mr. de Tillemont lui assigne le 21e de Juillet de l'an 291. On paroît avoir été partagé pour savoir si ce fut ou le jour de la naissance de l'Empereur, ou celui auquel il commença son regne. Le titre de *Genethliacus*, que porte ce Panegyrique, & qui signifie qu'il est sur l'horoscope de ce Prince, est trop équivoque pour lever la difficulte. Pan. p. 126. 139. not. ' Mais l'Auteur la leve lui même en marquant expressément qu'il a fait cette piece pour le jour de la naissance des deux Empereurs p. 124. ' Maximien & Diocletien, qu'il ne separe point l'un de l'autre.

ibid. ' Mamertin y loue leur piété envers leurs faux Dieux, & le respect qu'ils se portoient mutuellement. C'est ce qui fait le sujet de la premiere partie du discours. Dans la seconde il releve la felicité des deux Princes, p. 138. ' & conclud par dire que cette grande felicité est le fruit de leur piété commune. L'Auteur au reste dans ce Panegyrique non plus que dans le premier, ne fait que toucher en général les grands exploits de ces deux Empereurs. Tel il s'est montré dans l'un, tel il se montre dans l'autre, c'est-à-dire un vrai Païen.

p. 126. 3°. ' Mamertin dans ce second Panegyrique fait mention d'un troisiéme qu'il avoit composé pour la 5e année de l'Empire de Maximien, qui tomboit en 290. Mais n'aïant pû le prononcer alors, il témoigne qu'il esperoit le faire la 10e année de son regne. On ne sait point s'il fit ce qu'il esperoit; & nous n'avons point ce 3e Panegyrique. Ce n'est peut-être pas le seul de cet Orateur que nous avons perdu. Rhenanus par une espece de dédomagement lui a attribué le premier de ceux qu'Eumene prononça à la louange de Maximien Hercule & de Constance Chlore au nom de la ville d'Autun: ce qui est une faute inexcusable.

§. III.

EDITIONS DE SES ECRITS.

LEs deux diſcours qui nous reſtent de Claude Mamertin, ont été fort ſouvent imprimés avec ceux des autres célebres Panegyriſtes de l'Empire, preſque tous Gaulois. Ces autres Panegyriſtes ſont Pline le jeune, Eumene, Nazaire, deux Anonymes, un autre Claude Mamertin, Drepane, Auſone, & quelquefois S. Ennode de Pavie. 'La premiere édition que l'on en connoiſſe, eſt celle que l'on trouve en un volume *in*-4°. ſans date ni nom de lieu & d'Imprimeur. On eſt redevable à François du Puits ou de Pouzzol, lat. *Puteolanus*, qui a fait auſſi imprimer la Satyre de Petrone. 'Il parut une autre édition des pieces de Mamertin & des autres Panegyriſtes à Bruges l'an 1486. en un volume *in*-8°. La troiſiéme édition fut celle que 'Beatus Rhenanus publia à Baſle chez Froben l'an 1520. en un petit *in*-4°. ou grand *in*-8°. Cette édition eſt remplie de fautes, & ne ſuit aucun ordre pour placer les Panegyriques. Elle confond même les Auteurs, atribuant à quelques-uns des pieces qui apartiennent à d'autres. La plûpart de ces fautes peuvent venir du défaut de manuſcrits, dont l'Editeur avoüe lui-même avoir manqué.

Bib. Vatic.

... Angel.

... S. Vin. Cen.

'Au même ſiecle Henri Eſtienne faiſant imprimer, ou imprimant lui-même les letres de Pline, mit à la ſuite les pieces d'éloquence de ces Panegyriſtes. L'édition eſt en un volume *in*-16. ſans date. Elle a eté faite ſur celle de Rhenanus, comme il paroît en ce que l'on y a copié les mêmes fautes. 'Il y en eut une autre à Veniſe l'an 1576. en un volume *in*-8°.

ibid.

Bib. Barb. t. 1. p. 159. 1.

'En 1599. Jean Livineïus de Gand donna au public une autre édition de ces Panegyriſtes. Elle parut à Anvers chez Jean Moret en un volume *in*-8°. Quoiqu'elle ſoit encore fort défectueuſe, elle n'a pas laiſſe de corriger pluſieurs fautes conſiderables des deux précedentes, ſur tout par raport à l'atribution des pieces aux Auteurs de qui elles ſont veritablement, & à l'ordre chronologique, qui y eſt aſſez exact. 'Le P. de la Baune la marque comme aïant paru dès 1594. Peut-être eſt-ce une faute de l'Imprimeur. 'On en trouve deux autres éditions, l'une *in*-4°. faite à

Bib. D. de Lorch.

Pan. B. pr. p. 1.

Bib. Barb. ib. 1. 2.

Geneve en 1602, l'autre *in*-8°. à Francfort en 1605. avec les notes de Livineïus & d'autres critiques.

Fab. Bib. lat. p. 123 | Bib. Mill. Cen.

'Jean Gruter en 1607 fit réimprimer les mêmes discours en un volume *in*-12. au même endroit chez Nicolas Hoffman, avec les notes de Livineïus, de Valens Acidalius, de Conrad Rittershusius, & celles de sa façon. 'Le P. de la Baune dit que cette édition fut publiée 17 ans après celle de Livineïus : ce qui ne s'acorde ni avec la date qu'il assigne à celle-ci, ni avec celle que nous en avons marquée.

Pan. ibid.

Ibid.

'Claude du Puy Conseiller au Parlement de Paris, comprenant que toutes ces éditions étoient imparfaites, travailla à en donner une nouvelle qu'il collationna sur divers manuscrits, '& qu'il enrichit des notes des Savans que nous avons déja nommés, & de celles de Marie Catanée, d'Herman Rayan, de François Baudoin, de Juste Lipse, de Pierre Fabri, de San-Jori, de François Juret, de Theodore Pulman, & d'Antoine Schonovius. Du Puy y en joignit de nouvelles de sa façon, & mourut avant que de publier son édition, qui ne parut qu'en 1643 'en deux volumes *in*-12. Les mêmes Panegyriques se trouvent encore imprimés, hors ceux d'Ausone & de S. Ennode, à la fin des letres de Pline dans les éditions *in*-8°. faites à Francfort sur l'Oder les années 1650 & 1665.

p. 2.

Fab. ibid.

'Ce fut sur les éditions de Rhenanus, de Livineïus, de Gruter & de Mr. du Puy, que le R. P. Jâques de la Baune Jesuite en publia une nouvelle, 'qui parut à Paris chez Simon Benard l'an 1677 en un volume *in*-4°. à l'usage de Mgr. le Dauphin. L'Editeur l'a enrichie de notes choisies & nécessaires pour mieux entendre le texte, avec de courtes interpretations des endroits qui en ont le plus de besoin. Il a eu soin de mettre aussi à la tête de chaque Panegyrique un abregé chronologique de la vie de chaque Empereur, à la louange desquels ces harangues ont été prononcées, à quoi il a joint les medailles de ces Princes. Il y a mis ensuite ce qu'il a trouvé de plus remarquable sur la vie des Auteurs de ces Panegyriques, qu'il a placés suivant les tems auxquels ils ont été prononcés. De sorte que cette édition est sans contredit la plus belle & la plus parfaite de toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

Pan. B. p. 1. 2.

Bib. S. Vin. Cen.

'Elle ne contient que douze Panegyriques, savoir le premier de Trajan par Pline le jeune ; le second par Claude

Pan. B. pr. p. 4.

Mamertin pour l'Empereur Maximien Hercule ; le 3e. du même Orateur à la louange du même Prince ; le 4e. d'Eumene pour le rétablissement des écoles d'Autun ; le 5e. du même Orateur à la louange de Constance Chlore César ; le 6e. d'un Anonyme à la louange de Valere Maximien & de Constantin ; le 7e. d'Eumene à la louange de Constance Chlore ; le 8e. action de graces du même Eumene au nom des citoïens d'Autun à l'Empereur Constantin ; le 9e. à la louange du même par un Auteur inconnu ; le 10e. de Nazaire pour le même Empereur ; le 11e. de Claude Mamertin pour remercier Julien l'Apostat de l'avoir élevé à la dignité de Consul ; enfin le 12e. de l'Empereur Theodose par Latinus Pacatus Drepanius.

'Depuis cette édition par le P. de la Baune il y en a eu une autre faite à Vienne en Autriche chez Martin Endter l'an 1694 en un volume *in*-12. Celle-ci contient les mêmes Panegyriques, mais dans un ordre bien different. On y a ajouté aux douze déja nommés celui d'Ausone à Gratien, & l'oraison funebre que Jule Cesar Scaliger prononça sur la mort de son fils Audecte. 'Le P. de la Baune remarque avec raison que chaque édition assigne un ordre different à ces Panegyriques. 'Il faut en excepter celle de Livineïus, qui retient presque le même ordre qu'a suivi le P. de la Baune. Bib. S. Vin. Cen. Pan. B. pr. p. 3.

S. GENÈS.

MARTYR à ARLES.

'AVant que de devenir illustre dans l'Eglise, S. Genès se rendit célebre dans le monde par son talent particulier d'écrire en notes. Il étoit originaire & peut-être natif de la ville d'Arles dans la Gaule Narbonoise, dont il devint ensuite le glorieux Patron par le merite de la mort qu'il souffrit pour la foi. Quoiqu'encore jeune il se trouvoit engagé dans des emplois qui regardent l'administration de la Justice. La charge qu'il y exerçoit, étoit celle de Greffier ou Notaire. En cette qualité il écrivoit les plaidoïers des Avocats, mais avec tant d'habileté, que par la vîtesse de sa main & le secret de ses notes il égaloit la rapidité de leurs paroles. 'De sorte qu'on peut à juste titre lui apliquer ce Paul. vit. Gen. n. 1. 2. Man. ast. l. 4. v. 197-199.

III SIECLE. qu'un Poëte païen disoit à ce sujet environ 300 ans avant le S. Martyr.

Hic & Scriptor erit velox cui litera verbum est,
Quique notis linguam superet, cursimque loquentis
Excipiat longas nova per compendia voces.

Emis. H. 50. p. 323. 2. ' Ce fut l'exercice de cet emploi qui fit naître à S. Genès l'ocasion de son martyre. Obligé par sa charge à être présent devant le tribunal des Juges, il y étoit témoin des arrêts de sang que l'on prononçoit & des tourments que l'on faisoit souffrir aux Martyrs de J. C. La rigueur des suplices qui portoit la crainte & la terreur dans l'ame des bourreaux mêmes, bien loin d'épouventer Genès, lui inspira une sainte générosité. Paul. ib. n. 2. ' Il eut horreur de tracer sur la cire des paroles sacrileges, & empêcha sa main de rien écrire contre J. C. comme de sacrifier au démon. Emis. ibid. ' Il jetta ses registres aux pieds du persécuteur, condamnant hautement ses édits & ses arrêts impies avec toute la liberté d'un Martyr, & déclarant en même-tems qu'il étoit Chrétien. ibid | Paul. ib. ' Il n'étoit cependant que simple Catecumene, & n'avoit point encore reçu le Baptême qu'il desiroit ardemment, pour s'affermir de plus en plus dans la foi qu'il professoit déja. Mais quelque mouvement qu'il se donnât pour parvenir à cette grace, il ne fut point autrement baptisé que dans son propre sang.

Emis. ib. p. 323. 2. 324. 1. ' Le Juge irrité de la déclaration de Genès, rougit de voir sortir un défenseur de la foi du milieu des ennemis de la foi même, & de ce que l'Eglise aïant acoutumé d'envoïer les Martyrs aux tribunaux des Juges, le tribunal du persécuteur donnoit au contraire un Martyr à l'Eglise. ' Il tourna donc toute sa fureur contre Genès, & tous les efforts des infideles furent emploïés pour sa perte. Paul. ibid. n. 2 | Emis. p. 324. 1. ' Cependant le saint Martyr pour se conformer à l'Evangile avoit pris la fuite. Till. H. E. t. 5. p. 572. ' Enfin après avoir passé d'une ville à une autre, & être revenu à Arles, l'exécuteur lui ôta la vie d'un coup d'épée dont il lui trancha la tête. On ignore le tems précis de son martyre, bien que quelques-uns le mettent sous Diocletien. Mais le jour de sa fête est marqué au 25e d'Août, & dans le Martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme & dans ceux du IX siécle.

FIN de la premiere Partie.

FAUTES A CORRIGER ET ADDITIONS A FAIRE.

PRE'FACE.

PAge xxxi. ligne 11. Fronchay ; *lisez :* Tronchay.

PREMIERE PARTIE.

Depuis la page 223, on a répeté les chiffres, en reprenant 216 jusqu'à 224. C'est ce qui engage à joindre ici une petite étoile à celles de ces pages où il se trouve quelque faute, afin de les distinguer des autres.

Pag. 7. lig. 28. procurer à maintenir ; *lisez :* procurer & maintenir.
P. 31. derniere citation, Diog. *lisez :* Dio.
P. 55. l. 25. Vincence ; *lisez :* Vicence.
P. 71. l. 25. Diécarque ; *lisez :* Dicéarque.
P. 119. l. 34. Jenu Petit ; *lisez :* Jean Petit.
. . . . . l. derniere, la même faute.
P. 121. l. 2. témoigna ; *lisez :* témoigne.
. . . . . l. 34. avec des notes & une chronologie des variantes ; *lisez :* avec des notes, une chronologie & des variantes.
P. 160. l. 10. Balcares ; *lisez :* Baleares.
P. 180. l. 26. ne l'ait fait ; *lisez :* ne l'ait pas fait.
P. 193. l. 1. il n'est possible ; *lisez :* il n'est pas possible.
P. 199. l. pénultiéme : Cippins ; *lisez :* Cippius.
P. 201. l. 5. 1661 ; *lisez :* 1671.
P. 203. l. 29. Sambuens ; *lisez :* Sambucus.
P. 207. l. 37. de MSS. Petrone ; *lisez :* de Petrone, & portez à la marge MSS. qui est une citation.
P. 209. l. 9. n'en ont ; *lisez :* n'en font.
. . . . . . l. 24. d'Aëce & d'Atmide ; *effacez*, &.
P. 211. l. 2. & 3. Mathematicien de ; *effacez* de.
P. 216.* l. 20. Cancto ; *lisez :* Caneto.
P. 225. l. 22. & 23. Tenorque ; *lisez :* Trenorque.
P. 229. l. 25. & Vienne ; *lisez :* & de Vienne.
Au même endroit : celles d'autres ; *lisez :* celle des autres.
P. 234. l. 15. Les premiers disciples ; *effacez*, disciples.
P. 236. l. 20. Scolatre ; *lisez :* Ecolatre.
P. 237. l. 36. & 37. instruit ; *lisez :* instruisit.
P. 243. l. 23. dedommageront, *lisez :* dédommagerent.
P. 250. l. 18. le rang ; *effacez*, le.
P. 273. l. 23. promettoient ; *lisez :* permettoient.
P. 283. l. 23. témoigna ; *lisez :* témoigne.
P. 297. l. derniere ; peut ; *lisez :* put.
P. 298. l. derniere ; 169 ; *lisez :* 196.
P. 304. l. 27. tous de Rome ; *lisez :* tous venus de Rome.
P. 326. l. 6. parle lui-même ; *lisez :* parle de lui-même.
P. 362. l. 24 : d'Eglise ; *lisez :* de l'Eglise.
P. 363. l. 25. des Alexandrins qui *lisez :* des Alexandrins que.
P. 408. l. 1. Orthodoxographies, *lisez :* Orthodoxographes.
P. 421. l. 9. on est redevable ; *lisez :* on en est redevable.

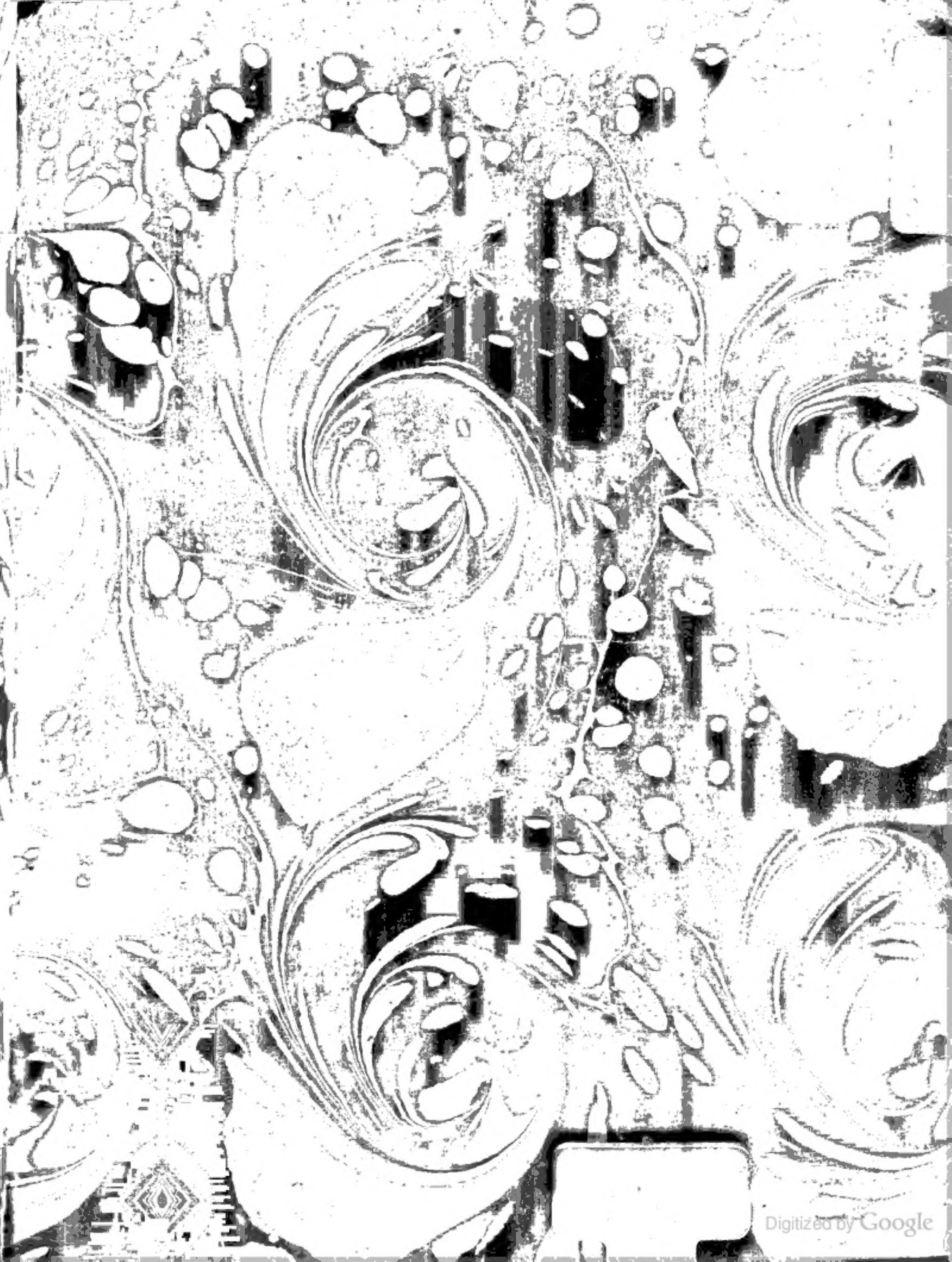

Digitized by Google